FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XIII
605
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE
30-F-35
Num.° d' ordine
30-B-95
Palchetto
Scaffale

Digitized by Google

B. Russ.
XIII
605

Digitized by Google

645410

HISTOIRE
DE L'IRLANDE

ANCIENNE ET MODERNE,

Tirée des Monumens les plus authentiques.

Par M. l'Abbé MAC-GEOGHEGAN.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or.

M. DCC. LXII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DES PRINCIPAUX ÉVENEMENS.

TROISIEME PARTIE.

SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE XXI.

Elizabeth eſt déclarée heritiere du trône. 376. Elle commence la réforme de la Religion 377. Le Comte de Suſſex eſt nommé pour la ſeconde fois Vice Roi d'Irlande. 381. Aſſemblée du Parlement à Dublin. 382. Ordre pour l'adminiſtration du S. Sacrement. 383. Origine & progrès du Puritaniſme en Ecoſſe. 387. Elizabeth envoye des troupes au ſecours des Puritains d'Ecoſſe. 388. La paix eſt conclue entre François II & Elizabeth ibid. *Aſſemblée du Parlement en Ecoſſe. 389. Les Irlandois catholiques prennent les armes. 391. O Neill à la tête des troupes ; il fait la guerre avec ſuccès : ô Neill fait ſa paix avec Elizabeth. Suſſex eſt révoqué. 392. Fitz-Williams Juſticier d'Irlande, le Comte de Suſſex encore nommé Lord-Lieutenant d'Irlande. 393. O Neill rendu ſuſpect au Gouvernement, eſt obligé de courir aux armes, ſa paix avec la Reine Elizabeth. Edit de Suſſex contre le Clergé Catholique. O Neil de retour en Irlande, il fait la guerre aux Inſulaires des Hebrides. 394. O Neill fait des levées de troupes. Le Lord-Lieutenant déclare traîtres ceux qui s'enrôlent ſous ô Neill. Conteſtations entre les Comtes d'Ormond & de Deſmond. Guerre des ô Briens contre le Comte Thomond. 395. Bataille de Boharmor où Deſmond eut la cuiſſe caſſée. 396.*

CHAPITRE XXII.

Suſſex eſt révoqué. Arnold eſt nommé Vice-Roi en ſa place. 397. Puiſſance d'ô Neill, ſa fierté. Le Gouvernement Anglois arme contre lui. 399. O Neill remporte la fameuſe victoire nommée des Sayes rouges. 400. O Neill dévaſte la province Angloiſe. 402. O Neill eſt poignardé par les Ecoſſois. ibid. *Aſſemblée du Parlement à Dublin. 403. La guerre ſe rallume entre les maiſons de Deſmond & d'Ormond. Sidney ſollicite ſon retour en Angleterre. 404. Aſſemblée du Parlement à Dublin. 405. Après la mort d'ô Neill la Religion prétendue réformée prend racine en Irlande. 406. Les Seigneurs d'Irlande prennent les armes. Ils envoyent demander du ſecours au Pape & au*

Roi d'Eſpagne. 407. *Sentence de Pie V contre Elizabeth.* 409. *Aſſemblée d'un Parlement à Dublin.* 413. *Turlogh Lynogh ô Neill eſt reconnu Chef de l'illuſtre Tribu des ô Neills.* 414. *Introduction des caractères Irlandois pour l'impreſſion.* 415. *Troubles de la Conacie.* 416. *Thomas Smith demande à la Reine permiſſion d'établir une colonie Angloiſe dans le territoire d'Ardes en Ultonie.* ibid. *Gautier Devereux créé Comte d'Eſſex.* 418. *Expéditions de Fitz Maurice.* 419. *La peſte ravage la province Angloiſe.* 420. *Fitz-Williams révoqué, Sidney Vice-Roi d'Irlande.* ibid. *La peſte ceſſe à Dublin.* 421. *Etat de la Religion en Irlande.* 422. *Mort du Comte d'Eſſex.* 424.

CHAPITRE XXIII.

Fitz-Maurice ſollicite la protection des Princes étrangers. 425. *Expéditions de Rory ô Morra, & d'ô Connor Faly.* ibid. *Cruauté de François Coſby & d'Alexandre ſon fils.* 426. *Fitz-Maurice eſt préſenté à Grégoire XIII.* 427. *Expéditions de Fitz-Maurice. Mort de Fitz-Maurice.* 429. *Jean de Deſmond commande l'armée Catholique.* 430. *Bataille de Limerick.* ibid. *Bataille de Monaſter-Nenay.* 431. *Mort de Drury Député d'Irlande.* 432. *Guillaume Pelham Lord-Juſticier d'Irlande.* 433. *Ses expéditions.* ibid. *Priſe de la ville d'Youghal.* 434. *Lettre du Comte de Deſmond à Fiach Mac-Hugh.* 435. *Priſe des Châteaux de Carrikiſoyl, Askeaton & Ballyloghane.* 436. *Lettre du Pape Grégoire XIII au Clergé & au peuple d'Irlande.* 437. *Supplice de Jacques de Deſmond frere du Comte.* 440. *La famille de l'Amour arrive en Angleterre.* 441. *Arthur Grey Vice-Roi d'Irlande.* ibid. *Bataille de Glean da-Loch.* 442. *Siége de Smerwick.* 443. *Le Château eſt rendu par trahiſon.* ibid. *Conſpiration formée contre le Député d'Irlande, elle eſt découverte.* 445. *Zouch nommé Gouverneur de la Momonie.* 446. *Ses expéditions.* ibid. *Mort de Jean de Deſmond.* 447. *Expédition du Comte d'Ormond.* 448. *Supplice du Comte de Deſmond.* 449.

CHAPITRE XXIV.

La perſécution ſe rallume en Irlande. Pluſieurs Séminaires fondés dans les pays Catholiques. 450. *Les Irlandois volontairement exilés, trouvent un hoſpice à Paris. Origine de leur établiſſement dans cette Ville.* 451. *Autres établiſſemens de Séminaires pour les Irlandois en différens lieux.* 452. *L'Angleterre fait publier un Edit.* 453. *Perſonius & Campianus Jéſuites Martyrs.* 454. *Martyre de Dermod ô Hurly & pluſieurs autres.* ibid. *Jean Perrott Lord Député d'Irlande.* 455. *Convocation du Parlement à Dublin.* 458. *Pluſieurs Seigneurs refuſent d'aſſiſter aux Aſſiſes.* 460. *Tyrannie de Bingham Gouverneur de la Conacie.* 462. *Combat ſingulier entre le Général Ecoſſois & le Général Anglois.* 465. *Perfidie du Député.* 466. *Guillaume Fitz-Williams eſt nommé Député. Mort de Perrott. Des Ecrivains.* ibid.

CHAPITRE XXV.

Commencement de la guerre de Tirone. 468. *Etat des affaires d'Irlande.* 469.

Noms des Chefs des Irlandois modernes, qui ſoutinrent les intérêts de la Reine. 470. *Noms des Chefs des Irlandois anciens, qui s'étoient attachés aux intérêts de la Reine.* 471. *Noms des anciens Irlandois qui combattirent pour la foi Catholique.* 472. *Caractère du Comte de Tirone.* 475. *Premier ſujet de rupture entre Elizabeth & Tirone.* 476. *Philippe II Roi d'Eſpagne forme la réſolution de tenter une deſcente en Angleterre.* ibid. *Elle ne lui réuſſit pas.* 477. *Le Prince de Tirone rend compte de ſa conduite à la Cour de Londres. Il eſt renvoyé innocent.* 479. *Supplice d'ô Rourke. Diſpute entre les Mac-Mahons de Monaghan.* 480. *Elizabeth établit un College à Dublin en faveur de la Prétendue Réforme.* 482. *Copie de l'Edit donné par Elizabeth contre les Miniſtres de la Religion Catholique.* 483. *Pluſieurs Seigneurs s'échappent du Château de Dublin.* 497. *Caractère d'ô Donnel.* ibid. *Expéditions de Maguire dans la Conacie.* 498. *Guillaume Ruſſel Vice-Roi d'Irlande.* 499. *Siége d'Inniskillen, la place eſt rendue par trahiſon.* 500. *Expéditions de Gautier Fitz-Gerald.* ibid. *Le Prince de Tirconnel envoye demander du ſecours au Roi d'Eſpagne.* 501. *Siége du Château d'Inniskillen.* ibid. *O Donnel dépêche un courrier vers le Prince de Tirone pour lui demander du ſecours.* 502. *Bataille du Gué des biſcuits.* 503. *Inniskillen ſe rend.* ibid. *O Neill Prince de Tirone ſe déclare ouvertement contre Elizabeth.* 504.

CHAPITRE XXVI.

Jean Norris marche contre les Irlandois à la tête d'une armée. 505. *O Neill écrit des lettres en forme de manifeſte pour juſtifier ſa conduite.* 506. *Il eſt déclaré traître : fauſſe politique des Anglois découverte.* ibid. *Le gouvernement Anglois veut entrer en négociation avec ô Neill & les autres Confédérés catholiques.* 507. *Priſe du Château de Loſmage.* 508. *Thomas Norris eſt bleſſé, la ville de Monaghan ſe rend.* 509. *Le Château de Sligoe eſt inveſti. Levée du ſiége de Sligoe.* 510.

CHAPITRE XXVII.

Elizabeth & ſon Conſeil ſollicite la paix avec ô Neill. O Donnel reçoit du ſecours. 513. *Le Roi d'Eſpagne envoye un exprès à pluſieurs Seigneurs d'Irlande pour les encourager à tenir ferme. Les Anglois s'emparent d'Ardmach. Bataille près de Kill-Otir.* 512. *Ruſe de guerre de Tirone qui lui réuſſit.* 512. *Tirone reprend Ardmach.* 513. *O Neill évacue Ardmach & Portmore. Norris en prend poſſeſſion.* ibid. *Bataille d'Orior. Norris ſe charge d'une expédition contre ô Donnel dans la Conacie.* 514. *Norris fait des propoſitions avantageuſes à ô Donnel. Elles ſont inutiles. Norris fait lever ſon camp. Expédition du Député dans le Comté de Wicklow.* 515 *Uoine déclaré l'ô Morra. Révocation de Ruſſel, Burrough eſt nommé pour le remplacer. Mort de Norris.* 516. *Expéditions de Richard Tirrel.* 517. *Expéditions de Burrough.* 518. *Bataille de Binburb. Mort de Burrough & du Comte de Kildare.* 519. *Loftus & Gardiner, chefs de la juſtice d'Irlande, après la démiſſion volontaire de Thomas Norris.* ibid. *Le Comte d'Ormond fait des*

propoſitions de paix à ô Neill, elles ſont refuſées. O Neill met le ſiége devant Portmor. 520. *Expéditions de Bagnal.* 521. *Victoire remportée par ô Neill ſur les Anglois. Bataille de Beal Anthabui.* 522. *Reddition de Portmor. Les Officiers de la Reine lui envoyent des Lettres plaintives pour lui expoſer l'état d'Irlande.* 523. *Mort de Bingham* 524. *Expéditions d'ô Morra.* ibid. *Pluſieurs Seigneurs conféderés ſe choiſiſſent pour chef Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald.* 525. *Expéditions de Norris.* 526. *Mort de Norris.* 527. *Siége de Ballyshannon. Levée du ſiége.* 528.

CHAPITRE XXVIII.

Etat des affaires d'Irlande. 529. *Le Comte d'Eſſex eſt nommé Vice-Roi d'Irlande.* 530. *Ses Expéditions, ſa politique.* 531. *Siége de Cahir.* 532. *Harrington reçoit un cruel échec dans la Principauté de Leix.* 533. *Chagrin du Comte d'Eſſex, il en écrit à la Reine.* 534. *Eſſex demande à la Reine un nouveau renfort de troupes.* 535. *Siége de Killmuiny.* 536. *Bataille près Sligoe dans les montagnes nommées les Curlews.* 537. *Clifford & Ratcliffe y ſont tués.* ibid. *Eſſex marche vers les frontieres d'Ultonie.* 538. *Conférences d'Eſſex avec ô Neill.* 539. *Mort du Comte d'Eſſex.* 541. *Le Prince de Tirone reçoit du ſecours d'Eſpagne.* ibid. *Le Pape accorde des Indulgences aux Irlandois.* 542. *Tirone recommence les hoſtilités, il marche vers la Momonie. Il ſollicite ceux de qui il avoit quelques défiances d'entrer en conféderation contre les ennemis.* ibid. *Action héroïque de Maguire.* 543. *Charles Blunt Vice-Roi d'Irlande. George Carew Préſident de la Momonie.* 545. *Expéditions de Carew.* ibid. *Entrevue avec ô Morra. Ormond priſonnier. Priſe du Château de Cruochan. O Neill demande du ſecours à Rome & à l'Eſpagne.* 547. *Bref de Clement VIII.* 548.

CHAPITRE XXIX.

Le Député fait des propoſitions de paix à Tirone, elles ſont rejettées. Expédition de Montjoy. 550. *Elargiſſement du Comte d'Ormond.* 551. *Voine ô Morra eſt tué.* 552. *Situation des affaires de la Momonie. Expéditions de Carew.* 553. *Empriſonnement du Comte de Deſmond, il eſt délivré.* 557. *Sujet de la révolte de Nial Garve.* 558. *Expéditions d'ô Donnel.* 559. *Batailles de Dundalk & de Carlingford. Le gouvernement Anglois met la tête de Tirone à prix.* 560. *Le Château de Glinn eſt pris d'aſſaut. Expéditions de Stack.* 561. *Mort de Stack.* 562. *Priſe du Château d'Ardart. Expéditions du Comte de Deſmond.* 563. *Etat de la Religion dans la Momonie.* 564. *Nouveau Comte de Deſmond.* 565. *Mort d'ô Connor.* 567. *Expéditions du Comte d'Ormond.* ibid.

CHAPITRE XXX.

Les Irlandois reçoivent du ſecours du Roi d'Eſpagne. Le Préſident de la Momonie en écrit au Conſeil d'Angleterre. 569. *Expéditions du Député.* 570. *Les Catholiques de la Conacie s'aſſemblent pour cauſer diverſion dans la*

Digitized by Google

Momonie. 572. *Deſmond eſt fait priſonnier. Il meurt. Fin de l'illuſtre Maiſon des Comtes de Deſmond.* 573. *Seſſions générales tenues à Cork. Mort de Pierre Lacy.* 574. *Situation des affaires d'Irlande.* 575. *Philippe III envoye des troupes en Irlande ſous la conduite de Dom Juan del Aquila. Diviſion de la flotte.* 576. *Dom Juan aborde en Irlande.* 577. *Dom Juan & l'Archevêque titulaire de Dublin, écrivent à ô Neill & ô Donnel. Expéditions du Député.* 578. *Arrivée de l'autre Eſcadre ſur les côtes d'Irlande.* 579. *Le Député ataque vainement les Eſpagnols. Pluſieurs Seigneurs des environs ſe joignent à eux.* 580. *Marche d'ô Donnel qui allarme les Anglois.* 581. *Expéditions d'ô Neill.* 582. *Hugue ô Donnel s'embarque pour l'Eſpagne. Il laiſſe le commandement de ſes troupes à Roderick ſon frere.* 585. *Reddition de Kinſale.* 586. *O Donnel arrive à la Cour d'Eſpagne. Sa réception.* 587. *Dom Juan fait voile pour l'Eſpagne.* ibid. *Mort de Dom Juan.* 588.

CHAPITRE XXXI.

Lettre de Clément VIII à Hugue ô Neill. 588. *Expéditions du Député.* 591. *Cruelle famine dans le territoire de Killulta.* 593. *Jugement de la Faculté de Théologie de Salamanque touchant la guerre d'Irlande.* ibid. *O Sullevan Prince de Bearre chef de la ligue catholique dans la Momonie.* 599. *Epéditions du Comte de Thomond.* 600. *Le Lord Préſident entreprend le ſiége de Dunboy.* ibid. *Expéditions de Wilmot. Richard Mac-Geoghegan commandant de Dunboy.* 601. *Arrivée de la flotte qu'on attendoit de Cork. Marche de l'armée Angloiſe.* 602. *Entrevue de Mac-Geoghegan avec le Comte de Thomond.* ibid. *Les Confédérés eſpérent un nouveau renfort de troupes d'Eſpagne.* 604. *Lettre de Mac-Eggan Vicaire Apoſtolique.* 605. *Les aſſiégés de Dunboy ſe défendent courageuſement.* ibid. *Belle action du Commandant. Il eſt tué.* 608. *Le Château ſe rend. Perfidie des Anglois.* ibid. *Elizabeth envoye de nouveaux renforts dans l'Irlande.* 609.

CHAPITRE XXXII.

Expéditions du Prince de Bearre. 609. *Cormac Mac-Carty ſollicite ſa réconciliation auprès du Préſident Carew. Empriſonnement de Mac-Carty. Perfidie.* 610. *Délivrance de Mac-Carty.* 611. *Mort de Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel. La Reine fait publier une amniſtie générale pour ceux qui abandonneront le parti d'ô Sullevan Bearre.* 613. *Le Prince de Bearre fait conſtruire des bateaux pour paſſer le fleuve Shannon.* 614. *Owen Mac-Eggan eſt tué.* 615. *Les peuples de Carbry prennent les armes.* ibid. *Maladie d'Elizabeth.* 616. *Hugue ô Neill Prince de Tirone fait ſa paix avec le Député.* 617. *Patente d'Elizabeth adreſſée à Rory ô Donnel Prince de Tirconnel. Pluſieurs Chefs d'Irlande vont ſe ſoumettre à Jacques I Roi d'Angleterre.* 618. *Entiere réduction de l'Irlande ſous la domination de l'Angleterre. Mort de la Reine Elizabeth.* ibid. *Caractère de cette Princeſſe.* 619. *Extrait de l'hiſtoire tragique de la Reine d'Ecoſſe.* 622.

SOMMAIRE DU PRECIS DE L'HISTOIRE DES QUATRE STUARTS.

Jacques VI Roi d'Ecoſſe, ſuccéde à Elizabeth, en vertu de ſon origine, & prend le nom de Jacques I. pag. 635. *Réunion de l'Ecoſſe à l'Angleterre, ſous l'autorité de ce Prince.* ibid. *Sa proclamation & la ſuite.* 636. *Les Irlandois reconnoiſſent ce Prince pour leur Souverain, & pourquoi.* 637. *Hugue ô Neill Comte de Tirone ſe ſoumet à ce Monarque.* ibid. *Il en eſt bien reçu Rory ô Donnel créé Comte de Tirconnel.* 638. *Mountjoy Lord Lieutenant d'Irlande. Idée favorable des Irlandois ſur le Roi Jacques. Il flatte les Catholiques de ſa protection. Sa lettre au Pape Clement VIII. Elle eſt ſouſtraite par les artifices de Cecil Secrétaire d'Etat.* 639. *Conſpirations en Angleterre, & leur ſuite.* 640. & 641. *Artifices de Cecil contre l'Irlande. Conférence ſecrette entre les Chefs des Catholiques & Chriſtophe de S. Laurent. Celui-ci les dénonce comme gens pernicieux; ils ſe juſtifient au Conſeil. Ils ſuivent l'avis qu'on leur donne de ſe ſauver. Leurs biens ſont confiſqués & donnés aux Proteſtans. Ils paſſent en France. L'Ambaſſadeur d'Angleterre à cette Cour demande qu'on les renvoye. Réponſe d'Henri IV à ce ſujet.* 643. *Nugent Baron de Delvin dans les fers en Irlande. Perſécution dans ce Royaume contre les Catholiques.* 644. *Cahir ô Dogharty chef d'Innishowen prend les armes.* ibid. *Surprend la ville de Derry. Paſſe la garniſon au fil de l'épée. Il ſe rend maître du Château de Culmor; il charge Felim Mac Davet d'y commander. Le Chevalier Winkel Anglois vient mettre le ſiége devant Culmor. Mac-Davet met le feu à ce Château, & ſe ſauve à Derry.* ibid. *Winkel s'avance vers le Château de Beart pour en faire le ſiége.* 645. *Marie Preſton femme d'ô Dogharty étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, ſe rend par capitulation. Suite de cette affaire. Le Général Anglois déſole l'Innishowen. O Dogharty vient au ſecours de cette Principauté & y perd la vie. Hiſtoire de Marie Stuart Comteſſe de Tirconnel.* 646. & ſuiv. *Injuſtices de Jacques I contre les Irlandois.* 650. *Réflexions ſur la conduite de ce Prince, & ſur les peuples d'Irlande contre l'hiſtorien M. Hume. Caractère du Roi Jacques & ſa mort.* 656. *Henri & Charles ſes deux fils. Le premier meurt avant ſon pere. Il eut auſſi une fille nommée Elizabeth. Charles fils unique monte ſur le trône d'Angleterre ſous le nom de Charles I. Son mariage avec Henriette fille d'Henri IV Roi de France. La ſource de ſes malheurs. Il compoſe une Liturgie pour l'Ecoſſe.* 657. *Tumulte arrivé lorſqu'il en fait faire la publication. Révolte des Ecoſſois. Alexandre Leſly les commande. Le Roi marche vers Berwick. Propoſitions faites à ce Prince par les Rébelles; il les accepte.* 658. *Ils ſe révoltent de nouveau.* 659. *Leurs ſuccès. Conſeil tenu à York & Conférence à Rippon pour une ſuſpenſion d'armes; elle*

elle eſt conclue. Conditions honteuſes à ce ſujet. Inſolence des fanatiques d'Ecoſſe. Leur écrit ſéditieux. ibid. *Convocation d'un Parlement nommé*, ſanguinaire. *Il s'aſſemble à Weſtminſter.* 659. *Le Prince demande qu'on déclare les Ecoſſois rébelles.* 660. *Le Parlement les gratifie de* 300000 *livres ſterlings. Intrigues de ce Parlement & des Fanatiques. Ces derniers veulent abolir la Catholicité en Irlande. Leur Requête au Parlement à ce ſujet.* ibid. *Suite de cette affaire.* 661. *Le Roi commence, mais trop tard, à s'appercevoir de la perfidie. Il donne ſes inſtructions au Comte d'Ormond à ce ſujet.* ibid. *Conférences tenues à ce ſujet.* 662. *Réſolutions priſes.* ibid. *Le Lord Maguire ſe charge de l'expédition de Dublin.* 663. *Il eſt trahi.* ibid. *Il eſt arrêté avec Mac-Mahon, & exécuté à Tiburn. Motifs de la révolte de ces Seigneurs.* ibid. & ſuiv. *Convocation d'un Parlement à Dublin.* 665. *Réſolutions qu'on y prit & leur mauvais ſuccès. Le Parlement eſt prorogé. On prend par-tout les armes. Expédition de Philippe ô Reilly.* ibid. *Apologie des Catholiques d'Irlande par le Roi Charles.* 666. *Il leur accorde une amniſtie générale. Reſtrictions faites à cet ordre par les Juſticiers. Leurs cruautés.* 667. *Modération des Irlandois.* 668. *Témoignage avantageux que leur rend le Chevalier Jean Temple.* ibid. *Maſſacre en Irlande.* 669. *Différence de la conduite des Catholiques & des Proteſtans.* ibid. *Réflexion ſur l'hiſtorien M. Hume.* 670. *Celles de Caſtlehaven.* 671. *Celles de pluſieurs autres.* 672. *Suite des troubles d'Irlande.* 673, 674. *Suite des réflexions ſur le ſoulevement & le maſſacre d'Irlande.* 675. *Les Seigneurs du Pale prennent les armes.* 676. *Aſſemblée des Chefs Catholiques à Kilkenny, ſous le titre de* Confédérés. *La guerre eſt réſolue. Avis des Evêques & des Docteurs à ce ſujet.* ibid. *On leve des troupes & on nomme des Généraux.* 677. *Seconde aſſemblée des Confédérés.* 678. *Serment que propoſe cette aſſemblée aux Catholiques.* 679. *Ambaſſades en France, en Eſpagne & à Rome.* ibid. *Le Comte d'Ormond Juſticier en Irlande.* 680. *Il refuſe le ſervice de l'armée Catholique.* ibid. *Le Conſeil ſuprême envoye des Députés au Roi.* 681. *Ce Prince ordonne au Vice-Roi de finir la guerre. Il eſt ſourd à ces ordres. Le Baron d'Inchiquin ſe déclare pour le Parlement.* ibid. *Il eſt fait Préſident de la Momonie.* ibid. *Sa tyrannie.* 682. *Charles I ſe jette entre les bras des Ecoſſois rébelles. Ils lui font révoquer tous les pouvoirs donnés au Comte d'Ormond.* ibid. *Ormond fait publier la paix.* 683. *Le Nonce du Pape s'y oppoſe. Elle eſt unanimement rejettée. Les Parlementaires, & les Ecoſſois tiennent la même conduite. Différence de leurs motifs.* ibid. *Expéditions de Monroe en Irlande. Ses brigandages.* 684. *Le Roi eſt livré à ſes ennemis pour* 200000 *livres ſterlings.* 685. *Conférence d'Ongen ô Neill avec le Nonce du Pape.* ibid. *Défaite de l'armée du jeune Monroe par les Colonels Bernard Mac-Mahon & Patrice Mac-Neny.* 686. *Bataille entre l'armée d'Ecoſſe & celle d'Irlande.* 587. *Défaite totale de la premiere.* ibid. *O Neill ne profite pas de ſa victoire, & pourquoi.* 688. *Les Catholiques confédérés envoyent des Ambaſſadeurs à la Reine & à ſon fils. Motifs de cette Ambaſſade. Paix de* 1648. ibid. *Charles I mis à mort.* 689. *Exclamation de Cox à ce ſujet.* ibid. *Ormond vient aſſiéger Dublin.* 690. *Son armée eſt miſe en déroute, & il prend la fuite. Olivier Crom-*

wel Lieutenant d'Irlande pour le Parlement. Il aſſiége Drogheda. La garniſon eſt paſſée au fil de l'épée. ibid. *Suite de ſes conquêtes & ſa barbarie* 691. *Son expédition à Clonmel.* 692. *Il retourne en Angleterre.* 693. *Ireton ſon gendre commande en ſa place. Témérité de Montroſe en Ecoſſe.* ibid. *Il eſt arrêté & pendu.* 694. *Conditions des Commiſſaires d'Ecoſſe propoſées à Charles II pour ſon rétabliſſement.* ibid. *Embarras de Charles ſur ces conditions.* 695. *Il arrive en Ecoſſe. Il ſigne le Convenant, &c.* ibid. *Cromwel nommé Commandant de l'armée en Ecoſſe.* 696. *Charles proclamé Roi d'Ecoſſe. Action entre l'armée Ecoſſoiſe & Cromwel. Il gagne la victoire.* ibid. *Charles part pour l'Angleterre.* 697. *On le proclame Roi de la grande Bretagne. Il accorde une amniſtie générale. Il en excepte Cromwel & quelques autres.* ibid. *Cromwel inveſtit Worceſter où étoit le Roi.* 698. *Ce Prince prend la fuite & paſſe en France. Le Marquis d'Ormond quitte le commandement, & pourquoi. Il le céde au Comte de Clanriccard & paſſe en France. Le Parlement d'Angleterre fait des propoſitions avantageuſes aux Irlandois. Elles ſont rejettées.* ibid. *Une partie des Irlandois paſſe en France & en Eſpagne.* 699. *Mauvais traitement qu'eſſuyent ceux qui ſont obligés de reſter. Chambre de Juſtice établie par Cromwel à Athlone. Ce qui y fut ordonné.* ibid. *Cromwel caſſe le Parlement d'Angleterre.* 700. *Plaiſanterie à ce ſujet. Protectorat de Cromwel & ſa mort.* ibid. *Conduite des Cromwelliens.* 701. *Convocation des Etats à Dublin. Le Chevalier Jean Clotworthy envoyé en Angleterre, & pourquoi. La conduite qu'il y tient.* ibid. *Edit contre les Papiſtes Irlandois préſenté à Charles II par le Parlement.* 702. *Réflexions ſur ce ſujet.* ibid. *Charles II monte ſur le trône.* 704. *Il accorde une amniſtie. La fidélité des Irlandois à ce Prince.* 705. *Témoignage public qu'il leur rend.* ibid. *Il ne leur rend pas juſtice.* 707. *Politique des Cromwelliens.* 708. *Injuſtices faites aux Irlandois.* 709. & ſuiv. *Cour établie à Dublin pour juger les* Innocens. 712. *Iniquités des Juges & des témoins.* 713. Acte d'explication *du Parlement.* 714. *Les Cabaliſtes ſurprennent les bonnes intentions du Roi.* 715. *Sa déclaration équivoque.* ibid. *Réflexions ſur cette déclaration.* 716. *Les* Dénommés. ibid. *Clauſe à leur ſujet.* 717. *Raiſonnement infâme du Chancelier Clarendon.* 718. *Ingratitude du Roi Charles envers les Irlandois, & ſa nonchalance.* 719. *Fidélité de ces derniers à ce Prince. Il fait ſuſpendre les Loix penales.* ibid. *Sa mort.* 720. *Le Duc d'Yorck ſous le nom de Jacques ſecond lui ſuccéde. Harangue de ce Prince à ſon Conſeil.* ibid. *Convocation des Parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe.* 721. *Révolte du Comte d'Argile, & invaſion du Duc de Montmouth. Ils ſont exécutés à mort. Punition d'Oates.* ibid. *La conduite de Jacques II en faveur de la Religion Catholique allarme les Anglois.* 722. *Le Comte de Clarendon Lord Lieutenant d'Irlande. Charles Porter Chancelier. Le premier eſt revoqué. Richard Talbot Comte de Tirconnel lui ſuccéde.* ibid. *Faction contre le Roi. Les Seigneurs ſe retirent en Hollande auprès du Prince d'Orange qui en eſt le chef.* 723. *Senſibilité de Louis XIV Roi de France aux malheurs du Roi d'Angleterre.* ibid. *Le Prince d'Orange met à la voile pour l'expédition de l'Angleterre.* 724. *Il ſe rend à Exceſter* 725. *Il prend la route de Salisbury. Le Roy vient l'y attaquer. La plus grande*

partie de ſes Officiers déſerte. ibid. *Ce Prince retourne à Londres.* 726. *Il fait paſſer en France la Reine & le Prince de Galles ſon fils. Divers ſentimens ſur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard du Roi.* ibid. *Il paſſe en France.* 727. *Il donne par écrit les raiſons de ſa retraite.* ibid. *Lettre de ce Prince à ſon Conſeil Privé.* 729. *Convocation des Seigneurs à S. James.* 732. *On remet le Gouvernement du Royaume au Prince d'Orange.* ibid. *Les Cromwelliens ſe révoltent en Irlande, & favoriſent le Prince d'Orange.* 733. *Combat entre le Major Pooe, & le jeune Bellew. Le premier eſt défait & perd la vie. Hoſtilités en Irlande.* ibid. *Préparatifs de la Nobleſſe d'Irlande pour le ſervice de Jacques II.* 734. *Le Comte de Tirconnel envoye Richard Hamilton contre Hugues de Montgommery.* ibid. *Ce dernier perd la bataille à Cladyford.* 735. *Succès du Général Hamilton. Jacques II vient en Irlande.* ibid. *Expéditions d'Hamilton contre les Rébelles.* 736. *Il reçoit les Députés de Derry qui demandent à capituler.* ibid. *Les conditions de cette capitulation.* 737. *Le Roi les déſapprouve. Il fait pourſuivre le ſiége de Derry.* ibid. *L'armée Royale ſe retire après ſoixante-treize jours de ſiége.* 739. *Elle va à Drogheda.* ibid. *Les Généraux du Roi ſont d'avis d'attaquer l'ennemi.* ibid. *Négligence du Roi dans une circonſtance auſſi favorable.* 740. *Réflexions ſur la conduite de ce Prince. Paroles de M. Roſe.* ibid. *Louis XIV envoye du ſecours en Irlande.* 741. *Paſſage d'Oldbridge.* 742. *Schomberg y périt.* 743. *Le Roi retourne en France. Son armée ſe rend à Limerick. Paroles de M. de Lauzun à la vue des fortifications de cette ville. Le Prince d'Orange ſomme le Commandant de rendre la place.* ibid. *Expédition de Sarsfield.* 744. *Le Prince d'Orange fait lever le ſiége. Il retourne en Angleterre.* ibid. *Le Duc de Tirconnel & le Comte de Lauzun paſſent en France.* 745. *Le Duc de Berwick eſt chargé des affaires. M. de S. Ruth eſt envoyé avec d'autres Officiers en Irlande pour commander l'armée. Siéges de Ballymore & d'Athlone.* 746. *Bataille d'Aghrim.* ibid. *Second Siége de Limerick.* 747. *Capitulation de Limerick.* 755. *Rapport des Commiſſaires.* 771.

Fin des Sommaires du Tome III.

E R R A T A du Tome III.

Page 448. *ligne derniere*, Deſmoud étoit occupé, *liſ.* Deſmoud étoit campé.
Pag 560. *ligne* 4. Mac-Mahons. *liſ.* Mac-Mahoo.
Pag. 651. *ligne* 29. laboureur, *liſ.* laboureurs. *Ibid. ligne* 32. un autre ? qui, *liſ.* un autre qui.
Pag. 662. *ligne* 22. d'Iois Killing, *liſ.* d'Inoiskilliu. *A la Note*, ſon fils, *liſ.* ſon petit-fils eſt Major.
Pag. 733. *à la premiere Note en bas*, Maréchal général de la Cavalerie en Irlande. *liſez* Maréchal général des Logis de la Cavalerie. *A la fin ajoutez*, Les Seigneurs de Kilcop au Comté de Waterford deſcendoient de Theobald Burler Lord Baron de Cahir, Pair d'Irlande, & de Catherine Cuſack ſon épouſe, fille & unique héritiere de Jean Cuſack Lord Préſident de Munſter ; & à l'exemple des Lords Cahirs leurs aînés, ils s'étoient toujours diſtingués par un invariable attachement aux intérêts de la Religion & de l'Etat.

Digitized by Google

HISTOIRE D'IRLANDE.

TROISIEME PARTIE.

SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE XXI.

Aussitôt après la mort de la Reine Marie, Elizabeth l'unique fille de Henri VIII qui restat alors, fut déclarée en Parlement héritiere du trône ; elle fut, selon le rit Romain, couronnée Reine d'Angleterre avec les cérémonies accoutumées, dans l'Abbaye de Westminster par Oglethorp Evêque de Carlisle, l'Archevêque d'York & les autres Evêques du Royaume ayant refusé d'y assister. Cette Princesse avoit alors vingt-cinq ans. Son regne fut long & rempli d'événemens. Les Princes contemporains furent Ferdinand d'Autriche Empereur, Henri II Roi de France, Philippe II Roi d'Espagne ; le Pape Paul IV gouvernoit l'Eglise. An. 1558.

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth.

Heylin hist. de la Réform. *pag.* 173. *& suiv.*

Cambd. Annal. rerum Anglic. regnant. Elizabeth. *edit. Lug. Batav.*

Salmon hist. d'Anglet. *vol.* 7. *pag.* 6.

Elizabeth se voyant en possession du trône d'Angleterre, commença à penser au gouvernement spirituel & temporel de l'Etat ; quoiqu'elle eut résolu de faire changer la Religion, sa prudence

d'Anne Bollen étoit valide. Cette réponſe étourdit le Pape & ſon Conſeil ; il vit bien qu'il n'y avoit rien à faire, il prit le parti de ne rien décider, plutôt que de faire une choſe dont il ne pouvoit ſe promettre aucun bien. Le Pape fit plus, ſi on en peut croire Baker, il écrivit à cette Princeſſe de la maniere la plus tendre ; il l'exhortoit à retourner à l'union de l'Egliſe Catholique, & lui promettoit que ſi elle vouloit ſuivre ſes conſeils, il révoqueroit la ſentence prononcée contre le mariage de ſa mere, qu'il confirmeroit le livre de la priere commune ou publique en langue Angloiſe, & enfin qu'il permettroit à ſes ſujets l'uſage du Sacrement ſous les deux eſpéces. Elizabeth, continue cet Auteur, ne ſe laiſſa pas gagner par les belles promeſſes du Pape ; elle perſiſta toujours dans la réſolution de ſoutenir une Religion qu'elle croyoit en conſcience plus conforme à la parole de Dieu & aux uſages de la primitive Égliſe. On voit bien le peu de ſincérité d'Elizabeth dans cette négociation avec le Pape, quand même le Saint Pere lui auroit accordé la réhabilitation du mariage de ſa mere, ce qui devoit lui paroître aſſez difficile, la Religion n'en auroit pas moins ſouffert ſous une Princeſſe qui avoit le cœur corrompu & l'eſprit gâté.

Ibid. pag. 331.

On prétend que Henri II Roi de France avoit employé ſon crédit auprès du Pape, tant pour traverſer Philippe II, qui ſollicitoit une diſpenſe en faveur du mariage qu'il vouloit contracter avec Elizabeth, que pour engager le ſouverain Pontife à déclarer cette Princeſſe illégitime. Quoi qu'il en ſoit, Elizabeth n'affectoit pas de mettre en queſtion le droit de ſa naiſſance, & il eſt remarquable que le Parlement qui reconnoît par un acte authentique le titre de cette Princeſſe à la couronne, n'en a jamais fait un en faveur de ſa légitimation, ni de la validité du mariage de ſa mere ſur laquelle ce titre devoit être appuyé.

Heyl. *ibid. pag.* 279.

Elizabeth ne perdoit pas de vue ſon projet touchant la réforme de la Religion ; mais elle ne l'exécuta que peu à peu & par degrés : elle ordonna d'abord la lecture des Ecritures Saintes au peuple en langue vulgaire, elle fit publier une Déclaration, par laquelle elle défendit toute diſpute en matiere de Religion, & ordonna aux Prédicateurs de garder un ſilence général ſur les dogmes controverſés. Ce fut alors qu'on diſtinguoit les bons & les mauvais Paſteurs, les bons annonçoient la vérité aux fidéles au péril de leur liberté & même de leur vie, pendant que les Paſteurs mercenaires & politiques ſe conformoient au temps

Baker *ibid. pag.* 328. Heyl. *ibid. pag.* 276.

pour conſerver leur temporel. Dans ces entrefaites, la Reine fit corriger le livre de la priere commune (*a*) publié en Anglois ſous Edouard VI. Elle nomma pour cet effet Parker, Cox, le Chevalier Thomas Smith homme ſçavant dans les loix, & autres Docteurs partiſans de la réforme.

Tout étant ainſi diſpoſé, le Parlement s'aſſembla, on y préſenta le livre de la priere commune qui fut approuvé avec la Liturgie en langue vulgaire : on en ordonna l'uſage par tout le Royaume ; on établit la Céne ſous les deux eſpéces, on abolit la Meſſe ; on fit un acte pour rendre à la couronne les décimes, les premiers fruits & les biens des Monaſtères rétablis ſous le régne précédent ; mais il y eut un grand débat dans ce Sénat au ſujet de la primauté eccléſiaſtique, quelques-uns ayant jugé que c'étoit une choſe horrible & peu naturelle, que de donner à une femme la qualité de chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane : cependant cela paſſa à la pluralité des voix, Elizabeth eſt déclarée Pontife ſouveraine, ou pour éviter le ridicule, Gouvernante ſuprême de l'Egliſe, par le Parlement devenu Tribunal Eccléſiaſtique. Ce même Parlement réduiſit le nombre des Sacremens à deux ; ſçavoir, le Baptême & la Céne, fit démolir les Autels, & ſupprima les images dans les Egliſes.

Heyl. *ibid. pag.* 280.

La ſuprématie eccléſiaſtique ayant été confirmée à la Reine, la preſtation du ſerment devint alors la pierre d'achoppement ; ceux qui refuſoient de prêter le ſerment de la ſuprématie, étoient tout auſſitôt privés de leurs Bénéfices ; le nombre des refuſans étoit petit à la vérité, & ne montoit pas à deux cens perſonnes, dans un pays où l'on comptoit plus de neuf mille Eccléſiaſtiques en titres ; le grand nombre ſouſcrivit ſans peine à la ſuprématie en prêtant le ſerment, les uns par inclination pour la réforme, les autres par une politique lâche & honteuſe. Ce fut dans cette occaſion que les Evêques firent voir une fermeté vraîment apoſtolique. Il y avoit alors pluſieurs Siéges vacans, de ſorte que le nombre des Evêques actuels n'étoient que de quinze, parmi leſquels il ne ſe trouva qu'un ſeul Apoſtat, qui fut Kitchin Evêque de Landaff. Les autres, ſçavoir, Heath Archevêque d'York, Bonner Evêque de Londres, Tonſtal de Durham

Baker, *ibid. pag.* 329.
Heyl. *ibid. pag.* 286.

(*a*) Le livre de la priere commune, eſt une eſpéce de Rituel, ou Breviaire, qui contient les trente-neuf articles de la Religion prétendue réformée, avec la formule des prieres uſitées dans cette Religion.

White de Wincheſter, Thirlby d'Ely, Watſon de Lincoln, Pool de Peterborough, Chriſtopherſon de Chicheſter, Bourn de Wells, Turbervile d'Exeter, Morgan de S. David, Bain de Lichfield, Scot de Cheſter, & Oglethorp de Carliſle, ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, furent mis en priſon & privés de leurs Evêchés, qui furent donnés à des perſonnes plus traitables qu'eux.

Le Siége de Cantorbery étant vacant par la mort du Cardinal Poole, fut donné à Parker par Lettres-Patentes : il reçut, dit-on, la conſécration de Barlow & de deux autres qui n'avoient pas plus de caractère que lui ; Parker impoſa les mains à tous ceux que la Reine avoit nommés pour remplir les Siéges des Evêques dépoſés. La queſtion de la validité de ces Ordinations exerça beaucoup les Ecrivains de ce temps, & encore de nos jours ceux qui entreprirent la réfutation du livre du Pere Couroyer, ſçavoir Fennell Doyen de Laonne en Irlande, & le Pere le Quien de l'Ordre de S. Dominique. Voilà la prétendue réforme de la Religion établie ſans retour en Angleterre au commencement du regne d'Elizabeth. Cette Nation inconſtante qui prête un caractère de légereté à ſes voiſins, changea cinq fois ſa Religion dans l'eſpace de trente ans. Les Anglois étoient Catholiques en 1529, bientôt après ils tomberent dans le ſchiſme, & ſe firent une Religion à laquelle on ne comprenoit rien. Sous Edouard, l'héréſie de Zuingle fut la Religion dominante. Sous Marie, on rétablit la Religion Catholique ; mais Elizabeth étant montée ſur le trône, on en forgea une autre, qui étoit compoſée de celle de Luther & de Calvin avec quelques adouciſſemens, & à qui on donna le nom de Religion Anglicane. Tel étoit l'état des affaires en Angleterre, au commencement du regne d'Elizabeth.

En Irlande, le Chevalier Sidney gouvernoit la province Angloiſe en qualité de Député ; le Conſeil privé ne manqua pas de lui faire part du changement arrivé en Angleterre ; la nouvelle fut agréable aux partiſans de la réforme, & on célébra ſucceſſivement à Dublin les obſéques de Marie & le couronnement d'Elizabeth. *War. de Annal. Hib. reg. Elizab. cap. 1.*

Thomas Comte de Suſſex fut nommé pour la ſeconde fois Lord Député d'Irlande ; il arriva au mois d'Août dans cette Iſle avec treize cens ſoixante hommes d'infanterie, & trois cens vingt hommes de cavalerie, accompagné du Chevalier Guillaume Fitz-Williams. Ce Gouverneur ſe rendit dans l'Egliſe de *An. 1559.* *War. ibid. cap. 2.*

Christ, où au défaut d'Ecclésiastiques, la Litanie fut chantée en langue vulgaire par le Chevalier Nicholas Dardy, après quoi le Député prêta le serment, & on chanta le *Te Deum* en Anglois au son des trompettes. Le Comte d'Ormond prêta aussi serment comme Membre du Conseil privé de la Reine, & fut nommé Trésorier d'Irlande. On fit publier quelque temps après une proclamation pour abolir la Messe.

Statut. d'Irland. sous Elizabeth, édit. de Dublin de l'an 1621. *cap.* 1. *pag.* 259. *& suiv.*

Sussex fit assembler le Parlement au mois de Janvier dans l'Eglise de Christ à Dublin pour détruire tout ce qui avoit été fait deux ans auparavant dans un autre Parlement, où ce Seigneur présida; telle est l'inconstance des hommes. On fit dans celui-ci quantité d'actes tendans à l'établissement de la réforme en Irlande; sçavoir, que la juridiction spirituelle & ecclésiastique seroit annexée à la couronne, & toute autorité étrangere abolie (c'est celle du Pape); que les actes des appels seroient renouvellés; que les actes faits du regne de Philippe & Marie, touchant la Religion ou l'hérésie, seroient révoqués; que la Reine & ses successeurs auront le droit de faire exercer la juridiction ecclésiastique par commission; que toutes personnes, soit Ecclésiastiques ou laïques en possession de Bénéfices ou Offices, seront tenues de prêter le serment de la suprématie ou primauté, sous peine de perdre leurs Bénéfices ou charges; que celui qui fera valoir, ou qui soutiendra une juridiction étrangere, sera puni par la confiscation de ses biens, ou une année de prison pour la premiere fois; pour la seconde, il subira la peine de *præmunire*, & pour la troisiéme, celle de haute trahison. Il fut décidé qu'un sentiment ne seroit regardé comme hérétique à moins qu'il ne soit jugé tel par les Ecritures Saintes, les quatre premiers Conciles généraux, ou par un Arrêt du Parlement. Voilà ce Sénat juge de la Foi, sans autre mission que celle qu'une femme lui donne. Dans l'Evangile de Jesus-Christ, celui qui n'écoutoit pas l'Eglise étoit regardé comme un païen ou Publicain: dans la nouvelle doctrine, celui qui n'écoute pas Elizabeth & son Parlement en matiere de Religion, sera privé de son bien, de sa liberté, & quelquefois de la vie selon les circonstances.

Le Parlement fit encore des actes, qui ordonnent l'uniformité de la priere commune, qui reglent l'administration des Sacremens, principalement de celui de la Cêne, la consécration des Prélats selon le Rit du livre de la commune priere approuvé par Edouard VI, sous peine d'amende contre les délinquans.

Le premier refus eſt un titre de confiſcation d'une année du temporel du prétendu coupable avec ſix mois de priſon ; le ſecond eſt puni de la privation des Bénéfices & d'une année de priſon : enfin la peine du troiſiéme refus, lorſqu'on eſt duement convaincu, eſt une priſon perpétuelle. Les mêmes Statuts ordonnent la reſtitution des premiers fruits, & le payement d'un vingtieme des revenus des Bénéfices au profit de la couronne ; il eſt ordonné enfin de reconnoître le titre de la Reine à la couronne, & il eſt défendu ſous peine de *præmunire*, ou de haute trahiſon, de parler ou d'écrire contre ce titre. Le Parlement ordonna enfin la réunion du Prieuré de S. Jean de Jeruſalem à la couronne.

On conſerva cependant à l'Egliſe Anglicane, toute défigurée qu'elle étoit, quelques-uns des priviléges de l'ancienne Egliſe. Chaque Evêque avoit un tribunal pour juger les affaires de diſcipline eccléſiaſtique, que nous nommons Officialité, le glaive de l'excommunication n'avoit pas perdu ſa force, & les Curés étoient autoriſés à refuſer la Communion à ceux qu'ils en jugeoient indignes, ſans en être comptables à d'autres qu'à l'Ordinaire, comme il paroît par l'extrait ſuivant, tiré & traduit littéralement du livre de la priere commune, imprimé en ce temps à Londres. Art. 33.

» Ceux qui déſireront participer à la ſainte Communion, en- Ordre pour l'adminiſtration du S Sacrement.
» verront leurs noms au Curé au moins la veille.

» Que ſi parmi eux il ſe trouve quelque pécheur public & no- Conſtit. & Canons Eccleſiaſt. édit. de Londres, de l'an 1673. *art.* 26. *& ſuiv.*
» toire, ou qui ait fait quelque tort à ſon prochain par parole ou
» action, de ſorte que la Congrégation des fidéles en ait été of-
» fenſée, le Curé en ayant connoiſſance, l'appellera & l'avertira
» qu'il ne s'aviſe aucunement de s'approcher de la table du Sei-
» gneur, qu'il n'ait auparavant déclaré publiquement qu'il s'eſt
» ſincérement repenti, qu'il n'ait promis de réformer ſa mauvaiſe vie
» paſſée, afin que la Congrégation qui avoit été offenſée, en ſoit
» ſatisfaite, & qu'il n'ait dédommagé les parties auxquelles il avoit
» fait tort, ou du moins n'ait déclaré être dans une ferme réſolu-
» tion de le faire le plutôt qu'il le pourra commodément.

» Le Curé enverra de même envers ceux qu'il obſervera avoir
» quelque haine ou rancune les uns contre les autres ; il ne ſouf-
» frira pas qu'ils s'approchent de la table du Seigneur qu'il n'ait
» reconnu qu'ils ſe ſont reconciliés ; & ſi l'une des parties eſt diſ-
» poſée à pardonner de tout ſon cœur tout ce que l'autre lui au-

» roit fait, & à réparer le mal qu'il auroit fait lui-même, l'autre » partie ne ſe prêtant point à un ſi bon accord, mais perſiſtant » toujours dans ſon opiniâtreté & malice ; en ce cas le Miniſtre » doit admettre celui qui eſt pénitent à la ſainte Communion, & » non l'autre, à condition néanmoins que le Miniſtre qui aura » rejetté quelqu'un, ſelon ce qui eſt dit ici, ou dans le paragra- » phe précédent de cette rubrique, ſera tenu d'en donner con- » noiſſance à l'Ordinaire dans quinze jours au plus tard, & l'Ordi- » naire procédera contre le coupable ſelon les Canons. » Les Hérétiques croyoient ces précautions néceſſaires pour éviter la profanation d'un Sacrement, où ils ne reconnoiſſoient pas la préſence réelle de notre Seigneur.

Il y a apparence, dit Wareus, que ces decrets avoient trouvé de la réſiſtance de la part des Irlandois, & qu'un grand nombre dans les deux Chambres y étoit oppoſé, puiſque le Député fut obligé de caſſer le Parlement au mois de Février, & de paſſer en Angleterre pour en rendre compte à la Reine, en laiſſant Williams avec qualité de Député en Irlande. Quoiqu'on eut ſurpris la Religion des Irlandois ſous Henri VIII, en leur faiſant enviſager la querelle du Roi avec le Pape comme une queſtion purement civile, qui ne regardoit que le gouvernement temporel, & que ceux-ci euſſent été confirmés dans cette opinion, par l'exemple du Roi lui-même, & de ſon Parlement Anglois, qui, quoique brouillé avec ce Pontife, faiſoit profeſſion de la Religion Catholique ; quoique le Parlement d'Irlande eut ſouſcrit en conſéquence de cette bonne foi à quelques actes faits contre la juriſdiction du ſouverain Pontife, on a vu cependant ce même peuple revenu de ſon égarement ſignaler ſon zéle pour la cauſe catholique dans un autre Parlement aſſemblé ſous le regne de Marie, & révoquer d'une voix unanime leſdits actes.

Analecta ſac. par. 1. *pag.* 430. Irelands Caſe, *pag.* 4. *& ſuiv.*

A l'égard du Parlement dont il eſt ici queſtion (*a*), des Auteurs graves & voiſins de ce temps, prétendent que, bien loin d'être une aſſemblée générale des Etats, ce prétendu Parlement ne fut compoſé que de gens ſacrifiés aux intérêts de la Reine, ou aiſés à corrompre, & qu'on eut ſoin de n'y admettre qu'un petit nombre de Nobles du pays, qui étoient tous Catholiques alors ; de ſorte que par ces moyens & autres ruſes, on trouva

(*a*) Il faut toujours ſe ſouvenir que ce Parlement, quoique nommé Parlement d'Irlande, n'étoit compoſé que d'Anglois de naiſſance ou d'origine.

le

le ſecret de faire paſſer tels actes qu'on jugea à propos. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ces actes ne furent jamais rendus publics du vivant de la plupart de ceux qui avoient ſiégé dans ce Parlement, ni mis en exécution avec rigueur, qu'après la défaite de la fameuſe flotte ou Armada Eſpagnole en 1588.

La modération d'Elizabeth n'étoit due qu'aux circonſtances critiques où elle ſe trouvoit alors. Cette Princeſſe avoit beaucoup d'ennemis; Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, avoit des prétentions non équivoques à la Couronne d'Angleterre; Henri II Roi de France, au lieu de retirer ſes troupes d'Ecoſſe, y en envoyoit ſecrettement de nouvelles, pour ſeconder l'intention qu'il avoit de faire déclarer Elizabeth hérétique & illégitime par le Pape; l'Empereur & le Roi d'Eſpagne étoient de cette confédération, & les Irlandois ne cherchoient que l'occaſion de ſecouer le joug.

La pénétration d'Elizabeth lui fit enviſager tous ces objets avec leurs rapports: elle s'occupa des moyens de ſe mettre en état de défenſe contre les puiſſances étrangeres, de calmer les troubles que la réforme cauſoit chez elle, & de s'aſſurer de l'Irlande en y envoyant de fréquens ſecours; & ſa politique lui fit renvoyer à un temps plus favorable l'exécution des actes du Parlement d'Irlande, qui devoit néceſſairement faire révolter les habitans de cette Iſle contre elle. Le temps juſtifia ſa conduite, Henri II mourut. Les Huguenots ayant cauſé des troubles en France, elle leur envoya ſouvent des ſecours, elle appuya les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II. Elle invita les Proteſtans d'Ecoſſe à ſe liguer avec l'Angleterre, & viola les loix des Nations en ſoulevant des ſujets contre leur Princeſſe légitime. Elle réduiſit enfin par une longue & cruelle guerre les Irlandois, malgré quelques efforts faits par les Eſpagnols pour les ſecourir; elle ſe vit alors maîtreſſe de faire exécuter contre eux toutes ſortes de loix.

La ſévérité dont on uſa au commencement du regne de Marie contre les prétendus Réformateurs de la Religion, en obligea un grand nombre à paſſer les mers, & de chercher un aſyle dans différentes contrées. On en compte juſqu'à huit cens, tant d'étudians que d'autres. Embden fut la ſeule ville dans les pays des Luthériens où ils furent reçus; ces Hérétiques regardoient avec horreur les Proteſtans Anglois qui n'admettoient pas la préſence réelle; ils appelloient *martyrs du diable*, ceux qui ſouffroient

Heyl *ibid. pag.* 196. *& ſuiv.*

Heyl. *ibid. pag.* 250.

Ibid. pag. 228. pour la Religion Proteſtante. Mais ces réfugiés furent reçus à Zurich, à Genêve, à Francfort, comme des Confeſſeurs de la foi. Les grands priviléges qu'on leur accordoit à Francfort, les attira en foule dans cette ville. On leur fit partager avec les Proteſtans de France l'Egliſe qu'on avoit déja accordée à ceux-ci, à condition d'y faire alternativement leur ſervice, c'eſt-à-dire, à différents jours pendant la ſemaine, & à différentes heures les Dimanches.

Les chefs de cette Congrégation profeſſoient la doctrine évangélique de Zuingle: ne trouvant pas la réforme faite en Angleterre aſſez parfaite, ni aſſez conforme à cette doctrine, ils commencerent par corriger & défigurer la Liturgie Anglicane; ils en retrancherent tout ce qui avoit rapport avec la Religion Romaine, & la réduiſirent à la ſimple lecture de quelques Pſeaumes & Chapitres tirés de l'Ecriture Sainte.

Ibid pag. 230. Le bruit de cette nouvelle Egliſe de Francfort, & de la réforme qu'on y faiſoit, s'étant répandu, Jean Knox quitta ſa retraite de Genêve pour s'y rendre; il ſe diſtingua beaucoup dans l'avancement de la nouvelle réforme, & devint bientôt chef de cette petite Egliſe. Il avoit déja publié un libel ſéditieux intitulé, *le premier ſon de la trompette*, où il invectivoit fortement contre le gouvernement des femmes. Les trois Maries; ſçavoir, Marie Reine d'Angleterre, Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, & Marie de Lorraine Reine Douairiere & Régente de ce Royaume, furent les objets de ſes réflexions ſcandaleuſes. Ce libel ne manqua pas d'attirer à l'Auteur une diſgrace dans ſon pays; Knox n'oſant pas chercher aſyle en Angleterre, ni en France, ſe retira à Genêve, & de-là à Francfort comme on vient de le voir.

Ibid. pag. 231-232. L'arrivée du Docteur Richard Cox autre réfugié Anglois, à Francfort, arrêta le progrès de la nouvelle réforme dans cette ville. Comme il avoit été un des principaux fabriquans de la Liturgie Anglicane en Angleterre ſous Edouard VI, il croyoit qu'il étoit de ſon honneur de ſoutenir ſon ouvrage, & d'empêcher les changemens qu'on vouloit y introduire: en conſéquence, il fit publier en chaire le Dimanche ſuivant, la Liturgie Anglicane. L'amour-propre de Knox ſouffrit beaucoup de cette contradiction; il monta auſſitôt en chaire, & prêcha fortement contre cette Liturgie, qu'il diſoit imparfaite & remplie de ſuperſtitions; ſurquoi Cox lui interdit la prédication, & le fit chaſſer de Francfort.

Digitized by Google

Cox ſe voyant maître du champ de bataille, commença à réformer cette Congrégation ſelon le rit de l'Egliſe Proteſtante. Il nomma un Paſteur principal aſſiſté de deux Miniſtres & quatre Diacres. Il établit des Profeſſeurs pour les langues Hébraïque & Grecque, & pour la Théologie. Il confia à Chambers l'adminiſtration de la bourſe des abondantes aumônes qu'on envoyoit d'Angleterre & de Hollande, pour être diſtribuées aux freres perſécutés.

Knox renvoyé de Francfort par ordre du Sénat, retourna à Genêve, où il fut nommé Prédicand, conjointement avec Goodman. On rejetta alors la réforme Anglicane, on ſe conforma au rit de l'Egliſe de Genêve, & on adopta la doctrine de Calvin. Voilà le fondement de la Religion Preſbytérienne, & de la ſecte des Puritains, qui fit tant de ravage après en Angleterre & en Ecoſſe.

Rien de plus oppoſé à l'ordre & à l'harmonie qui fait le bonheur des Nations, qu'une Religion, dont le ſyſtême tend à une démocratie générale dans l'Egliſe & dans l'Etat; on a vû des preuves de cette vérité dans différentes Nations de l'Europe, où les Calviniſtes ſe ſont révoltés contre leurs Souverains; on ſe borne ici à l'exemple des Ecoſſois qui a un rapport plus immédiat avec l'hiſtoire d'Irlande que les événemens des autres Nations. La Religion Preſbytérienne avoit pris racine chez ce peuple ſous le nom de Puritaniſme. Les Partiſans de cette Religion voulant profiter de l'abſence de la Reine alors en France, & de la foibleſſe du gouvernement ſous une Reine Régente, commencerent à cabaler. Ils s'aſſemblerent tumultuairement avec quelques Seigneurs à leur tête, & formerent un corps à part dans la Nation, ſous le nom de Congrégation; leur arrogance augmentant avec leur nombre, ils préſenterent une requête à la Reine Régente, & aux Seigneurs du Conſeil, à l'effet que le Sacrement de la Cêne fût adminiſtré ſous les deux eſpéces, que l'Office divin fût célébré en langue vulgaire, & qu'il leur fût permis de ſe choiſir des Miniſtres ſelon l'uſage, diſoient-ils, de la primitive Egliſe. La Cour voulant ménager ces Fanatiques, leur fit une réponſe aſſez gracieuſe, dans le deſſein plutôt de gagner du temps, que d'acquieſcer à leurs demandes; mais cette réponſe ne ſervit qu'à les rendre plus fiers. Knox prédicateur turbulent & enthouſiaſte ſéditieux, ayant appris à Genêve les diſpoſitions de ſes freres en Ecoſſe, ſe rendit en 1559 dans ce

Heyl. *ibid. pag.* 297. 298.

Royaume, où il devint le prédicateur & le boutefeu de la révolte. Trouvant cette petite Egliſe aſſemblée à Perthe, il monta en chaire, & fit de ſi ſanglantes invectives contre les images, l'idolatrie & les ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine, que la populace en furie au ſortir du Sermon, arracha les images, renverſa les autels de l'Egliſe, & démolit toutes les Maiſons Religieuſes de la ville. Cet exemple fut ſuivi par les habitans de Couper, de Craile, de S. André, de Scone, de Cambuskenneth, de Sterling, de Lithgow, de Glaſcough & d'Edenburgh : les Fanatiques ſe rendirent maîtres de cette derniere ville, & de toutes les Egliſes, ſans qu'il en reſtât une ſeule où la Régente put faire célébrer l'Office divin. Knox invectiva dans un autre Sermon contre cette Princeſſe, & exhorta le peuple à s'unir pour chaſſer du Royaume les troupes Françoiſes. Les révoltés en conſéquence, firent ſignifier à la Régente un acte par lequel elle étoit déclarée déchue de tout pouvoir dans le gouvernement.

La Princeſſe allarmée par cet attentat, jugea qu'il étoit temps de ſonger à ſa conſervation. On lui envoya quelques troupes de France ; quoique le nombre ne fut pas ſuffiſant pour dompter les rebelles, cependant avec ce renfort elle reprit Edenburgh, elle fortifia le port de Lieth, & obligea les révoltés de ſe retirer vers le Nord. Dans ces circonſtances, ils s'adreſſerent, de l'avis de Knox, à la Reine d'Angleterre : quoique les droits de la Royauté ſe trouvent violés, lorſqu'un Prince ſoutient les ſujets révoltés d'un Prince voiſin, cependant des raiſons politiques engagerent Elizabeth à envoyer des troupes au ſecours des Puritains d'Ecoſſe. Outre l'intérêt qu'elle prenoit à l'établiſſement de la réforme dans ce Royaume, le voiſinage des troupes Françoiſes lui portoit ombrage, dans un temps que François II avoit des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu de ſon mariage avec Marie Stuart. En effet, les Anglois firent le ſiége de Lieth, où il y avoit garniſon Françoiſe, & après pluſieurs eſcarmouches, cauſées tant par les ſorties des aſſiégés que par les aſſauts des aſſiégeans, la paix fut conclue entre François II & Elizabeth à de certaines conditions ; ſçavoir, que les troupes ennemies ſortiroient inceſſamment de l'Ecoſſe, que les diſputes de Religion ſeroient décidées par le Parlement, & que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe renonceroient au titre & aux armes d'Angleterre.

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 330.

Heyl *ibid. pag.* 299.

Les articles de ce traité étoient favorables aux Réformateurs,

Elizabeth les protegeoit en ſecret, les troupes de France étoient parties, ces Novateurs comptoient beaucoup ſur une déciſion favorable de la patt du Patlement. Les Schiſmatiques de Francfort, & les Freres de Genêve, artivoient en foule ſur leurs côtes. Les Huguenots de France commençoient à s'établir en Angleterre; ils obtinrent par les intrigues de Pierre Martyr, mais principalement par les lettres de Calvin à Gryndal Evêque de Londres, & le crédit de ce Prélat, la permiſſion d'avoir une Egliſe dans cette capitale, pour y établir la diſcipline de Genêve, & une forme de priere tout-à-fait différente de la Liturgie Anglicanſe; pluſieurs, malgré l'Edit de banniſſement que la Reine avoit fait publier contre eux, s'établirent dans les ports de mer, & dégénérerent en ſectes différentes.

On aſſembla en Ecoſſe le Parlement, afin de décider les affaires de la Religion, conformément aux articles de la paix. On y fit trois Statuts favorables à la réformation; le premier pour abolir la juriſdiction & l'autorité du Pape dans le Royaume; le ſecond, pour révoquer & annuller tous les Statuts faits en faveur de la Catholicité; le troiſiéme enfin, pour ſupprimer la Meſſe, & pour décerner des peines contte les Miniſtres de ce Sacrement, & ceux qui y aſſiſteroient. Les Chefs des Puritains non contens de ces Statuts qui établiſſoient la réforme Proteſtante, préſenterent à ce Parlement une confeſſion de foi & de doctrine, modelée ſur les ptincipes de Calvin que Knox avoit apporté de Genêve, pour être adoptée & profeſſée par les Réformés d'Ecoſſe; la choſe ayant été miſe en délibération, ne trouva parmi les Seigneurs temporels que trois oppoſans, qui furent le Comte d'Athol, & les Lotd Somervil & Borthwick, qui donnerent pour raiſon de leur oppoſition, qu'ils vouloient ſuivre la Religion de leurs peres. Le honteux ſilence des Evêques Catholiques qui étoient préſens à cette aſſemblée, ayant choqué le Lord Marshal, il dit avec chaleur: « Puiſque nos Sei-» gneurs les Evêques qui doivent avoir aſſez de lumiere pour » connoître la vérité, & aſſez de zéle pour la défendre, ne diſent » tien contre cette confeſſion qu'on vient d'entendre, je penſe » qu'elle ne contient que la vérité, & que la doctrine contraire » eſt erronée. » Voilà l'effet que produit le ſilence des premiers Paſteurs, qui ſont les ſeuls juges en matiere de Religion.

Heyl. *ibid.* 300.

Les Réformateurs de la réforme affectoient un extérieur mortifié; ils ne reſpitoient que morale ſévére, ils traitoient de re-

lâchés tous ceux qui n'étoient pas de leur ſecte ; ils ne parloient que par des phraſes de l'Ecriture Sainte ; la prédeſtination & la grace efficace par elle-même étoient l'objet de leurs entretiens ; ils faiſoient des traductions peu fidelles de l'Evangile & des Epîtres de S. Paul, avec des réflexions & des notes remplies du venin de leur doctrine ; ils ſéduiſoient le peuple ſimple & crédule par ces dehors de piété ; ennemis déclarés de la Hierarchie dans l'Egliſe, & de la Monarchie dans l'Etat, ils combattoient l'Epiſcopat, & réſiſtoient en face à leurs Princes naturels : toute leur conduite étoit fondée ſur ces principes ; ils dépoſerent la Reine mere Régente du Royaume, ils obligerent la Reine Marie ſa fille, & leur Souveraine légitime, de chercher aſyle en Angleterre où elle finit ſes jours par une mort tragique après dix-huit ans de priſon, & afin que Jacques VI leur Roi ne put s'oppoſer à leurs entrepriſes, ils le chaſſerent d'Edenburgh, le firent garder en priſon à Sterling, lui ôterent tous ſes fidelles ſerviteurs, & ſe mirent en poſſeſſion de ſes principales forteresſes. En un mot ce Prince fut bafoué & inſulté dans différentes occaſions par ſes propres ſujets au point qu'il eut ſouvent envie de quitter le Royaume pour ſe retirer à Veniſe. Enfin les cruelles guerres en Angleterre & en Irlande ſous Charles I, la fin tragique de ce Prince ſur un échaffaut ; l'excluſion de Charles II ſon fils de ſon héritage l'eſpace de douze ans, & le détrônement de Jacques II de glorieuſe mémoire, ſont les triſtes ſuites du fanatiſme des Puritains.

Heylin. Coſmog. *Liv. 1. p. 183.*

An. 1560. War. *ibid. cap. 3.*

Le Comte de Suſſex après avoir paſſé quelques mois en Angleterre, retourna en Irlande en qualité de Lord Lieutenant. Il fut chargé de la part de la Reine, d'engager le Comte de Kildare qui cauſoit quelques troubles dans le pays, de ſe rendre en Angleterre, & en cas de refus de le faire arrêter. Les autres inſtructions de Suſſex furent, de faire conſtruire des Châteaux forts dans le pays de Leix & d'Offaly, de peupler ces contrées d'Anglois, & d'accorder des terres en propriété à leurs chefs & à leurs enfans mâles ; de régler la province d'Ultonie, & d'admettre Surleboy (Mac-Donnel) à la poſſeſſion des terres qu'il réclamoit en fiefs, à condition de contribuer au bien public ; de réduire Shane ô Neill par la force ou autrement, & de donner l'inveſtiture du Comté de Tyrone au Baron de Dungannon ; de faire arrêter les ô Briens qui s'oppoſoient au Comte de Thomond.

Cambd. *ibid. Pag. 35.*

La Reine Elizabeth désiroit ardemment l'établissement de la Religion Protestante en Irlande ; elle envoya ordre à Sussex d'assembler le Clergé pour cet effet ; mais la fermeté des Evêques & leur attachement pour l'ancienne Religion, rendit cette tentative inutile pour le présent, malgré les offres qu'on leur faisoit pour les gagner. Après cette assemblée, Guillaume Walsh natif de Waterford Evêque de Meath, Prélat fort zélé pour la Religion Catholique, ayant prêché à Trim dans son Diocèse contre le livre de la priere commune, fut arrêté, mis en prison & dépose quelque temps après par ordre de la Reine. Ce saint Prélat étant exilé, mourut à Complute en Espagne l'an 1577, où il fut enterré dans une Abbaye de l'Ordre de Citeaux, dont il avoit été Moine. L'Evêché de Meath après avoir vaqué deux ans, fut donné par Elizabeth à Hugue Mac-Brady homme plus complaisant que Walsh. Ce dernier gouverna cette Eglise pendant vingt ans, & mourut à Dunboyne lieu de sa naissance. Thomas Leverous Evêque de Kildare fut traité à peu près de même que Walsh l'avoit été ; il fut dépose de son Evêché, & du Doyenné de S. Patrice, pour avoir refusé de prêter le serment de la suprémacie. Il fut réduit à la dure nécessité de tenir école à Limerick pour gagner sa vie, après quoi il mourut dans la ville de Naas en 1577, âgé de quatre-vingts ans. Son successeur dans l'Evêché de Kildare, fut Alexandre Craike ; celui-ci ne pouvant se contenter du produit de l'Evêché & du Doyenné S. Patrice qu'il possédoit ensemble, fit un échange de la plupart des terres de l'Evêché avec Patrice Sarsfield Seigneur du pays, pour des décimes de peu de valeur. Par cette aliénation l'ancien Siége de Kildare fut réduit dans une extrême pauvreté.

War. de Episc. Midens.

War. de Episc. Kildar.

Ce commencement de persécution allarma beaucoup les Irlandois Catholiques, principalement les anciens habitans ; les changemens qu'on faisoit dans l'Eglise & dans l'Etat, leur en annonçoient la continuation : ils ne voyoient de sureté, soit pour la défense de leurs Autels, soit pour la conservation de leurs biens, que dans les armes. Sur les espérances de secours que le Pape & le Roi d'Espagne leur donnoient, ils s'assemblerent en grand nombre sous les ordres de Shane ô Neill, le plus brave & le plus puissant Seigneur de la Nation alors, & le premier héros de la Catholicité en Irlande.

Ce n'est pas ici le cas des sujets, qui sous prétexte de Religion ou autrement se révoltent contre leurs Princes légitimes, con-

duite qui ne trouveroit jamais d'approbateurs, du moins chez les Nations policées & inſtruites. L'Irlande n'étoit pas encore ſubjuguée; les Irlandois ne reconnoiſſoient que forcément l'autorité du gouvernement Anglois, quoi qu'en diſent leurs adverſaires qui les traitent toujours de rébelles, qualité qui ne convient qu'à des ſujets révoltés. Ils ſe croyoient par conſéquent en droit de réſiſter à une puiſſance étrangere qui prétendoit gêner leurs conſciences, & introduire chez eux une Religion nouvelle.

O Neill voyant ſes compatriotes remplis de zéle pour la cauſe commune, en prit volontiers le commandement, & marcha à leur tête dans la province Angloiſe, où il fit la guerre avec ſuccès; la campagne étant finie, ce Général prudent ne voulant pas paſſer l'hyver dans un pays ennemi déja ruiné, retourna en Ultonie dans l'intention de revenir au printemps. Dans cet intervalle, Suſſex fit de grands préparatifs contre ô Neill; on lui envoya d'Angleterre quatre cens hommes de troupes fraîches avec quatre piéces de canon, un mortier, ſoixante barils de poudre & autres munitions de guerre; mais ce Gouverneur peu content de ce renfort paſſa en Angleterre, afin de recevoir de nouvelles inſtructions touchant les opérations de la campagne.

An. 1561. War. de Annal. *ibid. cap.* 4. Après quatre mois ou environ de réſidence en Angleterre, Suſſex retourna en Irlande au mois de Juin avec la même qualité de Lord Lieutenant dont il étoit revêtu auparavant. Il penſa ſérieuſement alors à une expédition contre ô Neill; il partit de Dublin le premier du mois de Juillet pour l'Ultonie à la tête de cinq cens hommes, accompagné de Jean Bedlow, l'un des Sheriſs ou Grands Prévôts de Dublin, qui commandoit quatre-vingts hommes; il fut ſuivi quelque temps après par un autre détachement de quatre-vingts hommes tant archers que fuſiliers, commandés par M. Gougli l'autre Sherif; tous ces corps étoient munis de proviſions pour ſix ſemaines. O Neill étant inférieur, tant en nombre qu'en diſcipline, à l'armée Angloiſe, ſe poſta de façon à ne pouvoir être entamé, de ſorte que cette expédition n'eut d'autre ſuite qu'une ſuſpenſion d'hoſtilités, & une eſpéce de réconciliation entre les deux chefs. O Neill paſſa au mois de Décembre en Angleterre, où il fit ſa paix avec Elizabeth à des conditions honnêtes: il retourna au mois de Mai en Irlande, fort content de l'accueil que cette Princeſſe lui avoit fait. Dans cet intervalle le Comte de Suſſex fut rappellé, & Guillaume Fitz-Williams

Fitz-Williams nommé Lord Juſticier d'Irlande à ſa place.

On rapporte à ce temps la mort de Roland Baron, autrement Fitz-Gerald Archevêque de Cashil. Ce Prélat tiroit ſon origine de la noble famille des Fitz-Geralds de Burn-Church au Comté de Kilkenny, qui avoient titre de Barons, non Parlementaires. Après ſix années de vacance, Elizabeth lui donna pour ſucceſſeur Jacques Mac-Caghwell; mais ſon ſucceſſeur par collation apoſtolique, fut Maurice Gibbon, autrement Reagh, que les Proteſtans accuſent d'avoir poignardé Mac-Caghwell, & qui mourut après en exil en Eſpagne. L'ancien ſiége d'Emly fut réuni en ce temps par autorité du Parlement à celui de Cashil. La hiérarchie s'eſt toujours conſervée dans l'Egliſe d'Irlande juſqu'à notre temps, malgré les efforts des Hérétiques, & chaque Siége a deux Prélats, l'un Catholique nommé par les Papes, & l'autre Proteſtant de nomination Royale. An. 1561. War. de Arch. Caſſelienſ.

Le Comte de Suſſex fut encore nommé Lord Lieutenant d'Irlande; ayant prêté le ſerment au mois de Juillet, le premier acte de ſon adminiſtration fut de convertir quelques territoires en Comtés; il donna à l'ancien territoire d'Annaly ſur les frontieres de la Midie, le nom de Comté de Longford, dont le premier Baron fut François Augier. Il diviſa enſuite la province de Conacie en ſix Comtés; ſçavoir, Clare, Gallway, Sligoe, Mayo, Roſcoman & Leitrim. An. 1562. War. de Annal. *ibid. cap.* 5.

Le ſiége d'Ardmach qui reſta ſans Paſteur depuis la mort de George Dowdal, fut donné par Elizabeth à Adam Loftus natif du Comté d'York en Angleterre, & Bachelier en Théologie; il fut d'abord Chapelain du Comte de Suſſex, & enſuite de la Reine; on peut juger par là de ſa Religion. War. de Archiepiſc. Ardmach.

Les ennemis d'ô Neill cherchoient toujours les occaſions de le rendre ſuſpect au Gouvernement. Loftus qui venoit d'être nommé à l'Archevêché d'Ardmach, écrivit, ſur la dépoſition d'un domeſtique, au Lord Lieutenant contre ce Prince. Le ſoupçon augmentoit toujours; le Lord Lieutenant fit marcher ſes troupes, & ô Neill fut forcé de courir aux armes. L'armée Angloiſe partit au commencement d'Avril pour l'Ultonie; elle eut le 13 une eſcarmouche du côté de Dundalk avec les troupes d'ô Neill dont il reſta vingt-un morts ſur le champ de bataille. Suſſex paſſa la riviere de Blackwater le 16 avec ſon armée; il fit un grand butin en bétail, avec lequel il retourna à Dundalk dans la crainte d'être ſurpris. Il s'avança encore au commencement de Juin juſ- An. 1563. War. de Annal. *ibid. cap.* 6.

qu'à Dungannon, il eſſaya le lendemain, mais en vain, de déloger ô Neill qui étoit poſté avantageuſement dans les bois de Tulloghoge, après quoi il retourna avec ſon armée à Drogheda en pillant tout ſur ſon chemin.

Cambd. *ibid.* *pag.* 52. Le Comte de Kildare s'intéreſſoit beaucoup pour ô Neill; il étoit ſon parent & ſon ami; il lui perſuada de mettre bas les armes, & de ſe ſoumettre; ô Neill gouta ſi bien les raiſons du Comte qu'il paſſa en Angleterre où il fit ſa paix avec la Reine, en préſence des Ambaſſadeurs de Suede & de Savoye. Cette Princeſſe le reçut avec diſtinction, lui accorda ſon amitié, & le renvoya avec de riches préſens.

Le Comte de Suſſex fit publier cette année un Edit contre le Clergé Catholique; par cet Edit il fut défendu aux Religieux & Prêtres Papiſtes de s'aſſembler dans la ville de Dublin, ni d'y coucher; il fut ordonné à chaque Chef de famille ſous peine d'amende, d'aſſiſter le Dimanche au ſervice des Proteſtans; ceux qui n'avoient pas le moyen de payer l'amende, alloient le matin à la Meſſe & l'après midi au prêche; mais pour empêcher cette pieuſe fraude, on enregiſtroit les habitans, & on les appelloit par leurs noms dans les Egliſes Proteſtantes pendant le ſervice.

An. 1564. War. de Annal. *ibid. cap.* 7. O Neill de retour en Irlande, fit la guerre aux inſulaires des Hebrides, les défit & tua Jacques Mac-Donnel leur Chef, ſon beau-pere, avec Aongus ſon frere. Dans le temps que le Prince de Tyrone écartoit les ennemis, & travailloit à l'établiſſement de la paix, & d'une bonne police chez lui, il s'attira la haine de la Nobleſſe du pays qu'il traitoit comme ſes vaſſaux. Maguire, Magennis & autres, préſenterent leurs plaintes au Lord Lieutenant contre ô Neill, ce qui le mit dans le cas, ou de reprendre les armes contre le gouvernement, ou de ſe ſoumettre au jugement du Lord Lieutenant; mais ne voulant pas reconnoître la compétence de ce Gouverneur, le premier parti lui parut moins deshonnorant.

Le Lord Lieutenant ne manqua pas d'informer la Reine de ce qui ſe paſſoit au ſujet d'ô Neill, & de lui faire remarquer ce qu'il y avoit à craindre d'un tel ennemi. La Princeſſe lui fit cette réponſe: « A l'égard du ſoupçon que vous avez contre Shane ô Neill, que cela ne vous épouvante pas; dites à mes troupes de prendre courage, que ſa révolte pourra tourner à leur avantage, parce qu'il y aura des terres à donner à ceux qui en

» auront beſoin. » Cette eſpérance faiſoit ſouvent trouver criminels les Seigneurs Irlandois.

O Neill de ſon côté faiſoit des levées de troupes ſous prétexte de défendre ſes frontieres contre les Ecoſſois; le Gouvernement en fut allarmé, & le Lord Lieutenant fit publier une déclaration qui portoit, que quiconque s'enroleroit ſous un Officier ſans commiſſion de Sa Majeſté, ou de lui, ſeroit regardé comme un traître; & enjoignit à tous ceux ainſi enrôlés de mettre bas les armes, & de ſe préſenter dans un temps limité ſous peine de mort & de confiſcation de leurs biens. Ce Magiſtrat fit aſſembler des troupes ſur les frontieres de la province Angloiſe pour en diſputer l'entrée. Rien ne fut capable d'arrêter le courroux d'ô Neill; pour ſe venger de Loftus, nommé Archevêque d'Ardmach qui avoit écrit contre lui au Lord Lieutenant, il fit brûler ſon Egliſe, ce qui lui attira une ſentence d'excommunication prononcée par ce Prélat Proteſtant contre lui: il entra à main armée dans le pays de Fermanagh, & en chaſſa Maguire; il mit enſuite le ſiége devant Dundalk, qui fut ſecourue par Guillaume Sarsfield Maire de Dublin, à la tête d'une bande d'hommes choiſis qui fit lever le ſiége, ſans pouvoir empêcher ô Neill de dévaſter le pays aux environs de cette ville.

Il arriva auſſi en ce temps de vives conteſtations, entre les Comtes d'Ormond & de Deſmond, touchant les limites de leurs domaines, & qui furent ſuivies d'une ſanglante bataille. Le Comte de Deſmond dont il eſt queſtion ici, & qu'il eſt bon de connoître, étoit Garret Fitz Gerald, fils de Jacques & petit-fils de Jean ſucceſſivement Comtes de Deſmond. Ce Seigneur encore jeune promettoit beaucoup. Ses premiers exploits ſembloient annoncer un héros qui devoit être un jour la terreur des ennemis de la Catholicité. Sa premiere expédition fut contre Mac-Carty Riagh, où il ſe fit beaucoup d'honneur; mais il n'eut pas le même ſuccès dans la bataille qu'il livra à Edme Mac-Teugue fils de Mac-Carty de Muskerry, où ſa cavalerie étant défaite, il fut fait priſonnier, & enfermé dans le château d'Askeaton pendant ſix mois, après quoi il fut mis en liberté. Relat. Giraldin. cap. 15.

Les différentes familles des ô Briens étoient toujours en guerre contre le Comte de Thomond leur Chef; ils regardoient la qualité de Comte comme un titre qui l'autoriſoit à les opprimer. Teugue Mac-Morrough ô Brien étant aſſiégé dans ſon château d'Inchiquin par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, en-

voya demander du ſecours à ſon ami Garret Comte de Deſmond. Garret lui fit dire de prendre courage, en lui promettant du ſecours à un jour marqué; en effet, ce Seigneur paſſa le fleuve Shannon à Caſtle-Connel, au-deſſus de Limerick à la tête de cinq cens hommes d'infanterie, & environ ſoixante chevaux commandés par ſon frere, & marcha droit à Inchiquin dans le deſſein de faire lever le ſiége : les Comtes avertis de la marche de Deſmond, & voulant le prévenir, quitterent le ſiége, & s'avancerent pour le combattre; Deſmond qui n'avoit d'autre eſpérance que dans la bravoure de ſes ſoldats, les exhorta de ſuivre ſon exemple, & de ne pas craindre une multitude mal diſciplinée; après quoi il attaqua ſi vigoureuſement les ennemis, que ne pouvant ſoutenir le choc, ils prirent honteuſement la fuite, & laiſſerent à ce Général la liberté de ſecourir ſon ami.

O Sullev. hiſt. Cathol. Iber. *tom.* 2. *Lib.* 4. *cap.* 8.

La jalouſie regnoit toujours entre Deſmond & Ormond. Garret Fitz-Gerald Comte de Deſmond étoit un homme franc, droit & ſans détour; Thomas Butler ſurnommé Duff, c'eſt-à-dire, le Noir, Comte d'Ormond, étoit prudent & politique; ayant été élevé à la Cour d'Angleterre, & imbu des ſentimens Proteſtans, il étoit plus protegé de la Reine que Deſmond. Les domaines de ces Seigneurs étoient limitrophes; ils faiſoient de fréquentes courſes les uns ſur les terres des autres; les eſprits s'étant animés de part & d'autre, l'ambition de dominer les portoient ſouvent juſqu'à l'extravagance de vouloir vuider leurs querelles par les armes. La bataille que les deux Comtes ſe propoſoient de donner à Boharmor ſur les frontieres de Limerick & Tipperary, ayant manqué, Ormond cherchoit toujours l'occaſion de ſe venger de ſon rival; il apprit que Deſmond étoit campé dans ſon voiſinage, il aſſembla ſes troupes, & marcha à ſa rencontre juſqu'à Athmean au Comté de Waterford. Deſmond avoit peu de monde à ſa ſuite; mais ne voulant pas écouter ſes amis qui lui conſeilloient de céder à la néceſſité, il engagea le combat où il perdit deux cens quatre-vingts hommes; il reçut lui-même d'Edme Butler Chevalier de l'Ordre, un coup de piſtolet qui lui caſſa la cuiſſe, & étant tombé de ſon cheval, il fut fait priſonnier, & conduit à Clonmel où il fut traité par les Chirurgiens, mais il reſta toujours boiteux; étant gueri il fut envoyé priſonnier à Londres, & enfermé dans la Tour.

Relat. Girald. *cap.* 14.
Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

CHAPITRE XXII.

LE Comte de Suſſex Lord Lieutenant d'Irlande fut révoqué cette année ; le Chevalier Nicholas Arnold fut nommé Lord Juſticier à ſa place, & prêta ſerment au mois de Mai. Ce nouveau Magiſtrat emmena dans cette Iſle un renfort de quinze cens quatre-vingt-ſeize hommes. Son gouvernement ne fut pas de longue durée ; ſur quelques plaintes qu'on avoit faite à la Cour contre lui, il fut révoqué au mois de Janvier ſuivant. An. 1565. War. de Annal. *ibid. cap.* 8.

Le Chevalier Henri Sidney fut envoyé en Irlande avec la commiſſion de Lord Député. Ses inſtructions qui furent ſignées de la Reine, portoient qu'on établiroit un Conſeil privé qui prêteroit ſerment ſelon la coutume devant le Député ; que celui-ci le conſulteroit ſur les affaires publiques, & que l'un & l'autre contribueroient au bien commun.

Ce Conſeil étant aſſemblé avec le Député, on examina la ſituation des affaires ; on les trouva dans un très-mauvais état. La province étoit déſolée par les brigandages du ſoldat inſolent & ſans diſcipline, qui opprimoit les ſujets, & qui ſe rendoit encore ſuſpect au Gouvernement par les alliances qu'il contractoit avec les Irlandois.

La Lagenie, principalement le Comté de Kilkenny, étoit fatiguée par les ô Tools, les ô Birns, les ô Kinſelaghs, les ô Morroghs, les Cavanaghs & les ô Morras.

La Momonie, ſur-tout les Comtés de Tipperary & de Kerry, étoit preſque ruinée par les guerres entre les partiſans des Comtes de Deſmond & d'Ormond. La Baronie d'Ormond étoit dévaſtée par Pierce Grace ; le pays de Thomond ſouffroit beaucoup de la guerre entre le Chevalier Daniel ô Brien & le Comte de Thomond.

La Conacie étoit déchirée par les guerres inteſtines qui regnoient entre le Comte de Clanriccard, & les autres familles des Burkes. Enfin les habitans d'Ultonie étoient tous armés contre le Gouvernement Anglois ſous les ordres de Shane ô Neill, qui prit le titre de Monarque. Cox après Hooker, ajoute à ces déſordres dont l'Irlande étoit affligée, que la Religion étoit preſque éteinte, les Egliſes découvertes, le Clergé diſperſé, & qu'à peine trouvoit-on quelques traces de la connoiſſance

d'un Dieu chez ce peuple ignorant & barbare (*a*). Le Conſeil, avant que de ſe ſéparer, prit des meſures pour obvier aux abus, & donna ordre de mettre la province Angloiſe en état de défenſe contre ô Neill.

Mac-Carty-More Prince puiſſant dans la Momonie, paſſa en ce temps en Angleterre ; il remit entre les mains de la Reine toutes ſes poſſeſſions dont elle lui fit le tranſport par Lettres-Patentes, en lui accordant les lettres de Comte de Glencar, & de Baron de Valentia. Ce Prince chef de l'illuſtre tribu des Eoganacths deſcendoit de Heber, fils aîné de Mileſius Roi de Galice, par Oilioll-Olum & Eogan More ſon fils aîné, & de Dermod Mac-Carty Roi de Cork au douziéme ſiécle, & qui fut le premier qui ſe ſoumit à Henri II Roi d'Angleterre. Si on a égard au droit d'aîneſſe, cette illuſtre maiſon eſt cenſée la premiere d'Irlande ; elle a formé pluſieurs rameaux, ſçavoir, les Mac-Cartys de Muskerry & de Carbry, ceux de Cluan-Maolain, d'Alla & un grand nombre d'autres.

An. 1566. War. de Annal. *ibid. cap.* 9.

Le Député retourna en Angleterre pour recevoir de nouvelles inſtructions, & rendre compte à la Reine de la ſituation des affaires en Irlande. Pendant ſon abſence les troupes d'ô Neill menaçoient la ville de Drogheda ; mais à la priere de la Dame Sidney ſon épouſe qui y faiſoit ſa réſidence alors, Sarsfield Maire de Dublin, vint avec un corps de troupes & ſauva la ville, ce qui lui mérita le titre de Chevalier au retour du Député.

O Neill avoit toujours ſur pied quatre mille hommes d'infan-

(*a*) Il paroit que ces Auteurs veulent inſinuer, ou que la Religion Prétendue Réformée étoit déja généralement reçue en Irlande, & abandonnée enſuite à cauſe de la diſperſion de ſes Miniſtres, ou que les Irlandois Catholiques qui ne voulurent pas ſouſcrire à la nouvelle Religion, ayant perdu leurs Paſteurs, étoient devenus tout d'un coup ignorans & barbares : deux propoſitions également fauſſes & capricuſes. On avoit dépoſé quelques Evêques Catholiques qui furent remplacés par des Proteſtans ; le nombre de ceux-ci étoit peu conſidérable, ils étoient tout au plus ſix ou ſept ; la nouvelle doctrine qu'ils venoient annoncer, n'avoit pas fait grand progrès en ſi peu de temps chez un peuple ſoit attaché à l'ancienne Religion ; la perſécution qui ne faiſoit que commencer ne les regardoit pas, puiſqu'ils étoient protégés par la même puiſſance d'où cette perſécution étoit émanée ; toute l'Irlande étoit encore Catholique : car on peut dire, que dans cinq cens il y avoit à peine un ſeul Proteſtant ; par conſéquent la diſperſion du Clergé dont parle ces Auteurs, ne peut s'entendre que du Clergé Catholique. Il n'eſt pas étonnant que l'extérieur de la Religion ait tant ſouffert dans un pays où elle fut ſi vivement combattue ; mais il eſt impoſſible qu'elle ſe ſoit effacée dans l'eſpace de cinq ou ſix ans, au point qu'il reſte à peine quelques traces de la connoiſſance d'un Dieu. Ce ſont des Anglois qui raiſonnent ainſi.

terie & mille de cavalerie ; ce Prince étoit adroit & ſubtil, il avoit grand ſoin de diſcipliner ſes vaſſaux & de leur donner du gout pour les armes ; mais ſa fierté le rendoit inſupportable à ſes voiſins, & augmentoit le nombre de ſes ennemis ; outre les troupes Angloiſes, il avoit contre lui ô Donnel, Maguire & autres Seigneurs puiſſans de l'Ultonie qui ſe plaignoient de ſa tyrannie ; cependant ce Prince portoit ſouvent ſes armes dans la province Angloiſe, faiſoit des ſiéges, quelquefois ſans ſuccès, & ſe rendoit redoutable au gouvernement Anglois. Il défit une légion Ecoſſoiſe dont il reſta trois mille ſur le champ de bataille, & fit priſonnier Mac-Donnel leur chef.

Hiſt. Cathol. Ibern. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 3.

La puiſſance d'ô Neill arrêta beaucoup alors l'attention de la Cour d'Angleterre : la Reine envoya en Irlande le Chevalier Knolls pour concerter avec le Député les moyens de réduire ce Seigneur, ſoit par force, ſoit par careſſes. Cette Princeſſe fit plus, elle offrit à ô Neill les titres de Comte de Tyrone, & de Baron de Dungannon, avec promeſſe de révoquer les Patentes de Henri VIII, par leſquelles ce Roi aſſuroit à Matthieu ô Neill de Dungannon le droit de ſucceſſion aux biens & honneurs de Tyrone. O Neill reçut fierement cette propoſition en marquant beaucoup de mépris pour ces titres d'honneur qu'il croyoit bien au-deſſous du nom d'ô Neill. Il répondit aux commiſſionnaires chargés de cette négociation auprès de lui : « Si Elizabeth votre » Maîtreſſe eſt Reine d'Angleterre, je ſuis ô Neill Roi d'Ultonie ; » je n'ai jamais fait la paix avec elle ſans y avoir été ſollicité de » ſa part. Je n'ambitionne pas un titre auſſi bas que celui de Com- » te ; mon ſang & ma naiſſance me mettent au-deſſus de ce titre ; » c'eſt pourquoi je ne céderai le pas à perſonne ; mes ancêtres » ont été Rois d'Ultonie ; j'ai gagné ce Royaume par l'épée, & » je le conſerverai avec l'épée. » Il parla enſuite avec mépris de Mac-Carty-More qui venoit d'accepter le titre de Comte.

Cambd. regne Elizab. *part.* 1. *pag.* 127.

Ancien manuſcrit Irlandois.

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 321.

Le gouvernement Anglois voyant qu'ô Neill étoit ferme dans ſa réſolution, jugea qu'il étoit néceſſaire d'employer la force contre lui. On envoya pour cet effet à Derry petite ville à l'extrémité ſeptentrionale de Tyrone le Colonel Randolph à la tête de ſept cens ſoldats qui ſe mirent en poſſeſſion de cette place, convertirent l'ancienne Egliſe de S. Colomb en arcenal ou magaſin à poudre & autres amunitions de guerre, chaſſerent les Prêtres & les Religieux, & commirent des impietés dans les Egliſes. Peu de temps après le Député ſe rendit à Derry où il

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

reſta quelques jours. Il donna ſes ordres pour tout ce qui étoit néceſſaire à la défenſe de cette place ; & après avoir renforcé la garniſon de cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Harvy, & de ſept cens fantaſſins commandés par le Capitaine Cornwal, il reprit le chemin de Dublin.

O Neill voyoit bien qu'il n'étoit pas de ſon intérêt de ſouffrir dans ſon voiſinage une garniſon ennemie toujours à portée de lui nuire ; il marcha ſans perdre de temps vers Derry avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, & ſe poſta à deux milles de la place. Randolph, dit Cox, fit une ſortie ſur l'ennemi avec trois cens fantaſſins, cinquante cavaliers, & après un rude choc, en tua quatre cens ſur la place, & mit le reſte en fuite, ſans autre perte de la part des Anglois que celle de Randolph lui-même qui fut tué dans l'action ; mais cette relation paroît être une fanfaronade de l'Auteur, car outre qu'ô Sullevan & autres qui parlent de cette guerre, ne font aucune mention de cette ſortie, peut-on concevoir que deux armées en viennent aux mains, & qu'il n'y ait que le Commandant ſeul de tué d'un côté, pendant qu'il y en a quatre cens de l'autre reſtés ſur le champ de bataille ? Quoi qu'il en ſoit, le feu ayant pris dans le magaſin à poudre, fit ſauter la ville & le fort de Derry, où près de ſept cens Anglois avec Randolph leur chef périrent miſérablement.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

La diſcorde ſubſiſtoit toujours entre ô Neill & ô Donnel : le dernier étoit appuyé de la protection des Anglois ; il étoit de leur politique d'affoiblir ô Neill, dont la puiſſance portoit également obſtacle à la réforme qu'ils vouloient introduire en Irlande & à la conquête de cette Iſle qui n'étoit pas encore achevée. Ces deux Princes ſe livrerent pluſieurs combats avec un ſuccès inégal ; ô Neill à la fin ayant aſſemblé toutes ſes forces, gagna contre les troupes que la Reine avoit envoyées au ſecours d'ô Donnel, la célébre victoire des Sayes rouges (*a*), nommée en langue Irlandoiſe, *Cah na gaſſogues Deargs*, il y périt quatre cens ſoldats Anglois, ſans compter les Officiers nouvellement arrivés d'Angleterre tués ſur la place.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

Relat. Girald. *cap.* 15.

Nous avons déja vû que le Comte Garret de Deſmond étoit priſonnier à la Tour de Londres. Pendant ſa détention, les au-

(*a*) La Saye étoit un habillement de guerre en uſage chez les Perſes, les Carthaginois & les Romains, & ſignifie ici les uniformes rouges de ces Anglois.

tres

tres branches de cette Maiſon cauſoient beaucoup de troubles dans la Momonie. Jean frere de ce Comte, défit dans une bataille, & tua de ſa propre main Jean Butler frere du Comte d'Ormond. Jacques fils de Maurice Fitz-Gerald prit la défenſe du droit de Garret, s'oppoſa de toutes ſes forces à l'entrepriſe de Thomas Rua qui prenoit le titre de Comte de Deſmond. La Reine qui voyoit avec déplaiſir ces déſordres qui troubloient le repos public, renvoya en Irlande le vrai Comte de Deſmond après l'avoir exhorté d'être toujours fidellement attaché à la couronne d'Angleterre, de laquelle il devoit eſpérer des graces & des récompenſes. Le Comte ayant remercié la Princeſſe, lui promit, qu'après ce qu'il devoit à Dieu, il n'auroit rien de plus à cœur que d'obſerver les ordres qu'elle lui preſcrivoit.

Le Comte de Deſmond fut reçu avec une joie univerſelle en Irlande, & rétabli dans la poſſeſſion du Comté & des biens de ſes ayeuls. Ce Seigneur ſe voyant libre, fit des levées de gens de guerre parmi ſes vaſſaux, & mit ſur pied une armée de deux mille hommes, qui donna de l'inquiétude au Député Sidney; on eut d'abord de la peine à pénétrer les deſſeins du Comte : les uns diſoient que ſon intention étoit de ſe joindre à ô Neill, ou de cauſer une diverſion en ſa faveur dans la Momonie ; les autres croyoient qu'il faiſoit ces préparatifs dans le deſſein de ſe venger des injures qu'il avoit reçues du Comte d'Ormond, du Vicomte de Fermoy, des Barrys & autres Seigneurs. Quoi qu'il en ſoit, pour obéir à la ſommation du Député, il ſe préſenta à Dublin avec cent cavaliers, & accompagna le Chevalier Warham Saint-Leger Préſident de la Momonie, chargé de garder les frontieres de la province Angloiſe pendant l'abſence du Député qui entreprit une expédition dans l'Ultonie.

Le Député accompagné du Comte de Kildare, & autres Seigneurs, partit de Drogheda au mois de Septembre à la tête de ſes troupes; il traverſa une partie de l'Ultonie, & paſſa près de Clogher. Il fut harcelé en chemin par les troupes d'ô Neill qui donnoient ſouvent ſur ſon arriere-garde. Il reçut en paſſant l'hommage d'ô Donnel, & rétablit ce Prince en poſſeſſion de ſes domaines, & particulierement des châteaux de Ballyshannon & de Donnagal, en réſervant à la couronne une redevance de deux cens marcs par an. Le Prince de Tirconnel fut obligé de ſe liguer ainſi avec les ennemis de ſa patrie, pour ſe garantir contre les fréquens inſultes d'un puiſſant voiſin. Le Député paſſa

enſuite dans la Conacie, où il reprit le château de Roſcoman, il y mit une garniſon, dont il donna le commandement à Thomas Leſtrange ; il fit Préſident de cette province le Chevalier Edouard Fitton ; il reçut la ſoumiſſion d'ô Connor Sligoe, d'ô Connor Don, d'ô Flin & autres, qui ſe chargerent d'une rente annuelle envers la couronne. Il marcha juſqu'à Athlone où il donna ſes ordres pour la conſtruction d'un pont, & renvoya ſes troupes en quartier d'Hyver, après avoir mis des garniſons ſur les frontieres de la province Angloiſe ; mais toutes ces précautions n'empêcherent pas ô Neill de porter le fer & le feu dans cette province qu'il dévaſta ; il fit enſuite le ſiége de Dundalk, quoique ſans ſuccès.

Malgré les exploits du Prince de Tyrone, ſa perte étoit immanquable ; il avoit du courage, ſes vaſſaux étoient bien aguerris, mais plus propres pour la plaine que pour l'attaque ou la défenſe des places. Le Député étoit plus ſouvent victorieux par ruſe, que par la force de ſes armes ; il avoit des places fortes & des garniſons, d'où l'on faiſoit ſouvent des courſes ſur les terres de Tyrone ; il avoit l'adreſſe d'entretenir la diſcorde entre ce Prince & ſes voiſins ; il détacha de ſes intérêts Maguire de Fermanagh Seigneur puiſſant du pays, & ſoutint toujours ô Donnel contre lui ; de ſorte qu'ô Neill ſe voyant ſerré de tous côtés & ſes forces diminuées, ſe trouva dans la malheureuſe néceſſité de chercher aſyle chez ſes ennemis. Il avoit défait les Ecoſſois inſulaires dans deux différentes batailles. Dans la premiere il avoit tué Jacques Mac-Donnel leur chef, il avoit fait priſonnier Surleyboy Mac-Donnel frere de celui-ci dans la ſeconde. Cependant la néceſſité de ſes affaires l'obligea de recourir à ceux à qui il avoit fait tant de mal : il mit en liberté Surleyboy, il prit enſuite le chemin de Clanneboy ſeptentrional où les Ecoſſois étoient campés au nombre de ſix cens, aux ordres d'Alexandre Mac-Donnel, dit le jeune, frere de Surleyboy : ô Neill ſe préſenta avec peu de ſuite dans le camp, où il fut reçu avec politeſſe en apparence, mais la fin fut tragique pour lui. Les Ecoſſois, ſoit pour venger les injures qu'ils en avoient reçues, ſoit dans l'eſpérance d'une gratification de la part du gouvernement Anglois, le poignarderent ſans miſéricorde avec toute ſa ſuite, & envoyerent ſa tête au Député, qui la fit expoſer au bout d'une perche ſur le château de Dublin.

Wat. de Annal. *ibid. cap.* 10.

An. 1567.

Telle fut la fin de Shane ô Neill qui avoit tout ſacrifié pour

la patrie ; ſi ſon exemple avoit été ſuivi de ſes concitoyens, la puiſſance Angloiſe n'auroit pas prévalu ſitôt en Irlande. A l'égard des autres Seigneurs du pays, les uns flattés par le vain titre de Milord qui les attachoit au gouvernement d'Angleterre, prenoit la qualité de ſujets ; les autres guidés par d'autres vues, faiſoient hommage aux Anglois, plutôt que de s'unir pour la cauſe commune, de ſorte que l'intérêt de la Religion & la liberté de la patrie, furent lâchement ſacrifiés à l'ambition des uns & à la foibleſſe des autres.

Les Auteurs Anglois font un portrait monſtrueux d'ô Neill ; il avoit ſans doute des défauts ; mais le témoignage d'un Anglois contre lui, doit paroître ſuſpect. Ce Prince laiſſa deux fils de légitime mariage, ſçavoir, Henri & Jean. Il fut atteint & convaincu de rébellion après ſa mort, & ſes domaines confiſqués au profit de la Reine, par un Statut du Parlement aſſemblé à Dublin cette année ; on enveloppa auſſi dans cet Acte de confiſcation, les territoires des autres Seigneurs qui s'étoient attachés au parti d'ô Neill dans cette guerre ; ſçavoir, Clanneboy & Fews patrimoines des deux branches des ô Neills, Kryne ou Colraine pays des ô Cahans, Route poſſeſſion des Mac-Quilins, le territoire des Glinnes poſſédé par les Ecoſſois dont Jacques Mac-Donnel ſe diſoit Seigneur & conquerant, Iveach pays des Magennis, Orior pays des ô Hanlons, les territoires de Ferny, Uriel, Loghty & Dartry, patrimoine de quatre branches des Mac-Mahons, Truogh dont les proprietaires étoient les Mac-Kennas, & Clancanny ou Clan-Breſſail, poſſédé par les Mac-Canns. On voulut cependant avoir quelque ménagement pour ces proprietaires. Turlogh Lynogh un des plus puiſſans Seigneurs de la famille des ô Neills, fut reconnu du conſentement de la Reine pour l'*ô Neill* ; mais pour contrebalancer ſon autorité, elle confirma à Hugue fils de Mathieu ô Neill, le titre de Baron de Dungannon, & enſuite celui de Tyrone. On accorda aux autres Seigneurs par maniere de grace, une certaine portion de leurs terres qu'ils devoient tenir de la Reine par Lettres-Patentes. On découvre dans ce Statut entr'autres abſurdités, le peu de ſolidité des preuves qu'on y apporte en faveur des prétentions des Rois d'Angleterre à la couronne d'Irlande.

Stat. d'Irl. regne d'Elizabeth, *pag.* 309. *& ſuiv.*

Cambd. regne Elizab. *part.* 1. *pag.* 131.

On envoya à la Reine un calcul exact des frais de cette guerre contre Shane ô Neill, qu'on fit monter à cent quarante-ſept mille quatre cens ſept livres ſterlings, ſans compter les taxes levées

War. de Annal. *ibid. cap.* 11.

dans le pays. Sa Majeſté perdit auſſi dans cette guerre environ trois mille cinq cens hommes de ſes propres troupes tués par le Prince de Tyrone & ſes alliés ſans parler des Irlandois & Ecoſſois qui avoient pris les armes contre lui.

Cambd. regne d'Elizab. *part.* 1. *pag.* 130.

Les troubles étant un peu pacifiés en Ultonie, la guerre recommença en Momonie entre les Maiſons de Deſmond & d'Ormond; l'animoſité fut pouſſée à la fâcheuſe extrémité d'une bataille entre les deux Comtes près Drumelin, ſur quoi on les fit venir en Angleterre afin de faire examiner leur différend dans le Conſeil. Mais cette affaire étant trop embrouillée pour être jugée en Angleterre, on les renvoya en Irlande où on étoit à portée d'examiner les témoins. Ces Seigneurs ne voulant pas ſe ſoumettre aux loix, reprirent les armes, & recommencerent les hoſtilités. La Reine, en conſéquence des plaintes du Comte d'Ormond, envoya ordre au Député d'aller auſſitôt en Momonie, & de mettre Deſmond à la raiſon. Pour obéir à cet ordre, le Député ſuivi de quelques troupes, alla dans cette province, où il reſta trois mois; ayant entendu les raiſons & les plaintes des deux partis, il décida contre Deſmond, & le condamna à un dédommagement envers la partie adverſe; mais ſur le refus que fit Deſmond de ſe ſoumettre à ce jugement, ce Seigneur fut arrêté à Kilmallock par ordre du Député, & conduit à Limerick, où il fut atteint de crime de haute trahiſon, pour avoir pris les armes contre la Reine. En attendant la fin du procès, Jean de Deſmond frere du Comte fut créé Chevalier par le Député, & nommé Sénéchal ou Intendant de Deſmond; cette promotion déplut extrêmement au Comte d'Ormond, qui repréſenta à la Reine, que le Député favoriſoit Deſmond, ce qui lui attira quelques réprimandes de la part de cette Princeſſe.

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 325. 326.

Le Député Sidney commença à ſe dégouter du Gouvernement de l'Irlande; il ſe voyoit traverſé par le Comte d'Ormond qui étoit trop écouté de la Reine; il étoit importuné des plaintes d'Olivier Sutton Gentilhomme de la province Angloiſe contre le Comte de Kildare, & des accuſations intentées contre le Chevalier Edmond Butler & ſon frere, par la Dame de Dunboyn, Mac-Brian Ara, Olivier Fitz-Gerald & autres, de ſorte qu'il demanda à la Cour un Chancelier capable de le ſoulager dans l'adminiſtration des affaires. On donna cette charge au Docteur Weſton qui débarqua à Dublin au mois de Juillet ſuivant. Sidney ſollicita quelque temps après ſon rappel; il obtint à la fin la permiſſion de retour-

ner en Angleterre où il mena le Comte de Desmond, le Baron de Dungannon, ô Connor Sligoe, ô Carrol & autres. Le Comte de Desmond & ô Connor furent mis à la Tour, & on fit venir d'Irlande le Chevalier Jean de Desmond pour leur faire compagnie. O Connor ayant fait sa soumission à la Reine fut mis en liberté; on accorda quelque temps après la même grace au Comte de Desmond aux mêmes conditions.

Pendant l'absence de Sidney le Docteur Weston Chancelier, & le Chevalier Guillaume Fitz-Williams Trésorier de la guerre, gouvernerent l'Irlande en qualité de Justiciers, par commission scellée du grand sceau en date du 14 Octobre. On vit renaître sous l'administration de ces nouveaux Gouverneurs, des querelles particulieres, qui dégénérerent par la suite en guerre de Religion. Les Butlers en vouloient toujours aux Fitz-Geralds, le Chevalier Edmond Butler frere d'Ormond avec Pierre Grace, Seigneur de Courstown au Comté de Kilkenny, firent des courses sur les terres d'Olivier Fitz-Gerald; les ô Connors & les ô Morras menaçoient les territoires des ô Carrols; Daniel Mac-Carty More, renonça au titre de Comte de Glencar, prit celui de Roi de Momonie, & s'étant associé avec ô Sullevan More, Mac-Sweeny & autres, il devasta les terres de Roche Vicomte de Fermoy. En Ultonie, Turlogh Lynogh qui avoit pris le titre d'*ô Neill*, fit la guerre à ô Donnel & ses alliés les Ecossois, & tua Alexandre Mac-Donnel qui avoit assassiné Shane ô Neill. Dans la Conacie, il y eut un grand débat entre Mac-William Oughter (Burke) & ô Connor Sligoe. Il y eut aussi des contestations entre le Comte de Thomond & ô Seaghnassy.

Cox *ibid. pag.* 326. & 327.

Telle étoit la situation des affaires au retour de Sidney le Député en Irlande. Ce Seigneur étant débarqué à la fin de Septembre à Carrigfergus, eut une entrevue avec Turlogh Lynogh ô Neill, au sujet des hostilités que ce Prince avoit commises contre ô Donnel, les Ecossois & autres protégés de la Cour: ô Neill se justifia vis-à-vis du Député, & ces deux Seigneurs se quitterent bons amis; le Député ayant ensuite prêté le serment le 20 d'Octobre à Dublin, envoya ordre au Chevalier Edmond Butler de se rendre dans cette ville; mais ce Seigneur ne jugea pas à propos d'obéir à cet ordre.

An. 1568.

Le Député assembla le Parlement à Dublin au mois de Janvier. Il y eut un grand débat dans cette assemblée, entre les Catholiques & les Protestans, touchant les élections des membres

Cox, *ibid. pag.* 328. *& suiv.*

dont ce Parlement devoit être compoſé; mais cette affaire fut décidée par Dillon & Plunket Juges du Grand Conſeil, & par le rapport qu'en fit au Parlement le Chevalier Luc Dillon alors Procureur Général. On fit dans ce Parlement un grand nombre d'actes touchant la Religion & les affaires publiques. Nous en avons déja rapporté quelques-uns; on peut voir les autres dans le recueil des Statuts d'Irlande, imprimé à Dublin en 1621.

Pag. 309. & ſuiv.

Vers ce temps le Chevalier Pierre Carew paſſa d'Angleterre en Irlande, pour recueillir la ſucceſſion d'un de ſes peres qui avoit le titre de Marquis de Cork, & qui poſſédoit beaucoup de biens dans le pays. L'objet principal de ſes prétentions étoit la Baronie d'Idrone au Comté de Carlow, & le territoire de Ballymaclethan au Comté de Meath. Quelque foibles que fuſſent les prétentions de cet Anglois à la Baronie d'Idrone ancien patrimoine des Cavanaghs, elle lui fut adjugée par le Député & le Grand Conſeil; mais il n'eut pas le même ſuccès par rapport au territoire de Ballymaclethan poſſédé par le Chevalier Chriſtophe Chivers; ce Seigneur étoit Anglois d'origine, & pouvoit ſe flatter de quelque indulgence de la part du Conſeil, de ſorte que le procès finit par un accommodement entre les parties.

Depuis la mort de Shane ô Neill Prince de Tyrone, l'appui de la Catholicité & la terreur des Anglois, la Religion Prétendue Réformée commença à prendre racine en Irlande. La Reine Elizabeth n'avoit rien de plus à cœur que d'étendre ſa juriſdiction eccléſiaſtique, & de ſe voir chef de cette Egliſe comme elle l'étoit de celle d'Angleterre. Le gouvernement Anglois employa tous les moyens poſſibles pour ſeconder ſes intentions; pour cet effet, on eut ſoin d'envoyer dans cette Iſle des Anglois conformiſtes attachés aux ſentimens de la Cour; on leur donnoit les Evêchés & autres dignités eccléſiaſtiques à meſure qu'on en chaſſoit les Miniſtres Catholiques. Il fut ordonné à ces faux Evêques de ſupprimer dans leurs Diocèſes les écoles catholiques, & d'y établir des écoles gratuites dirigées par des Anglois Proteſtans, afin de ſéduire la jeuneſſe ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions dans un âge tendre. On fit des loix pour obliger les parens d'y envoyer leurs enfans, & d'aſſiſter eux-mêmes les Dimanches au ſervice des Proteſtans; ces loix portoient des peines pécuniaires contre les refuſans, leſquelles dégénérerent par la ſuite en peines de haute trahiſon; de ſorte que les Arrêts des Parlemens avoient la force de convertir en crime de léze-Majeſté

Statut d'Irlande, *pag. 346.*

la juſte ſoumiſſion & l'attachement des Catholiques à la Religion de leurs peres. On ordonna à toute ſorte de perſonnes tant Eccléſiaſtiques que Laïques, de reconnoître la primauté eccléſiaſtique d'Elizabeth, & de renoncer à l'obéiſſance du Pape & de l'Égliſe Romaine. On envoya enfin dans cette Iſle pluſieurs habiles Prédicans Anglois & Ecoſſois ; ſçavoir, Goodman, Cartwrith, Knox, Janſon, Burchley, Brady & autres, dans l'eſpérance de gagner ce peuple par la force de leur éloquence ; mais la Cour voyant le peu de fruit de ces miſſions, & la perſévérance des Irlandois dans la Religion primitive, jugea à propos de changer de batterie, & d'attaquer les principaux Chefs qui ſervoient d'appui à la Catholicité. On fit arrêter par ordre de la Reine, Richard Burke Comte de Clanriccard Seigneur puiſſant de la Conacie. Ulick & Jean fils du Comte, voulant venger l'injure faite à leur pere, aſſemblerent leurs vaſſaux, prirent les armes contre le Gouvernement, & l'effet de la révolte des enfans fut la liberté du pere.

Pet. Lombard. comment de Hibn. cap. 19.

Hiſt. Catholicor. Ibern. *tom.* II. *lib.* IV. *cap.* 4.

La tyrannie du gouvernement Anglois allarma beaucoup les Seigneurs d'Irlande ; ils voyoient la foudre prête à les écraſer, & ne trouvoient de ſureté que dans la révolte ; ceux de la Momonie ſe ſignalerent les premiers ; le Chef de la confédération fut Jacques Fitz-Maurice couſin du Comte de Deſmond, Mac-Carty More Comte de Glencar, Mac-Donogh & autres branches des Mac-Cartys, Fitz-Gerald d'Imokilly ; la haine implacable des Butlers contre la maiſon de Deſmond, n'empêcha pas Edmond, Edouard & Pierre Butler freres du Comte d'Ormond, de s'allier avec Fitz-Maurice, pour la cauſe de la Religion. Le Comte de Deſmond dont la mémoire doit être reſpectée à jamais parmi les Catholiques d'Irlande, étoit encore priſonnier à la Tour de Londres ; il avoit chargé Jacques Fitz-Maurice ſon parent de l'adminiſtration de ſes affaires pendant ſon abſence ; les Comtes d'Ormond & de Thomond, plus politiques, mais moins religieux que lui, avoient déja ſacrifié la Religion & la liberté de la patrie, à l'ambition & à l'envie de plaire à la Cour.

Cambd. Elizab. *part.* 1. *pag.* 172.

War. *ibid.*

Avant que de rien entreprendre, les Confédérés députerent les Evêques de Caſhil & d'Emly, un des fils du Comte de Deſmond avec des lettres, vers le Pape & le Roi d'Eſpagne, pour demander du ſecours contre les ennemis de la Religion & de la patrie. Le Député Sidney averti de ces mouvemens, proclama traîtres tous les révoltés, & donna ordre au Chevalier Pierre

Carew de marcher avec un corps de troupes contre le Chevalier Edmond Butler. Carew fit tant de diligence, qu'il ſurprit le château de Cloghgriman, & le livra au pillage. Il avança enſuite vers Kilkenny où il défit un corps de troupes légéres. Les Confédérés de l'autre côté ne négligeoient rien pour nuire à leurs ennemis. Jacques Fitz-Maurice mena un corps de troupes devant Kilkenny dans le deſſein d'en faire le ſiége, mais n'étant pas bien muni d'artillerie, & la garniſon étant forte & bien pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour faire une bonne défenſe, il abandonna ce projet, & ſe contenta de ravager les terres des Anglois aux environs de cette place, pendant que ſes Alliés dévaſtoient les contrées de Wexford, de Waterford, d'Oſſory, & portoient la déſolation juſqu'aux portes de Dublin. La campagne ſe paſſa ainſi par des hoſtilités réciproques.

An. 1569. Cambd. *ibid. pag.* 173. War. *ibid. cap.* 12.

Le Comte d'Ormond étoit alors en Angleterre où il apprit avec douleur la révolte de ſes freres en Irlande. Il demanda à la Reine la permiſſion de ſervir contre eux en promettant de les faire rentrer dans leur devoir, ſoit de gré, ſoit de force; il partit avec l'agrément de la Cour pour l'Irlande, & débarqua à Waterford (à Wexford ſelon Cox) le 14 Août. Il fit ſçavoir auſſitôt au Député ſon arrivée, & ſans perdre de temps il alla le joindre à Limerick. Ormond étant au camp du Député, envoya chercher Edmond ſon frere, & le préſenta à ce Gouverneur qui reçut ſa ſoumiſſion, & lui accorda ſa liberté, à condition qu'il ſe préſenteroit devant lui à ſon arrivée à Dublin. Ormond s'étant rendu caution pour ſon frere, celui-ci ne manqua pas à ſon engagement, il ſe rendit à Dublin au temps marqué avec ſon frere Pierce. Etant interrogé par le Député ſur la cauſe de ſa révolte, il répondit avec fierté ſans ménager ſes termes vis-à-vis d'un Miniſtre qui repréſentoit la Majeſté Royale: il fut en conſéquence arrêté, & envoyé priſonnier au château de Dublin, d'où il ſe ſauva quelque temps après. Ormond étoit toujours attaché à la Reine, il en avoit gagné la confiance par le ſacrifice qu'il faiſoit de ſon devoir envers Dieu & ſa patrie; il regardoit la révolte de ſes freres comme une tache à ſa famille; il les préſenta encore au Conſeil à Dublin, où ils obtinrent un pardon général par ordre de la Reine, ſans qu'ils fuſſent obligés de paroître en jugement, & furent détachés par ce moyen du parti des Catholiques.

Le Pape pie V prononça cette année une Sentence contre Elizabeth, dont voici la copie.

Pie

Pius Epiſcopus ſervus ſervorum Dei, ad perpetuam rei memoriam regnans in Eccleſiis, cui data eſt omnis poteſtas in cœlo & in terra, Unam Sanctam Catholicam & Apoſtolicam Eccleſiam, extra quam nulla eſt ſalus, uni ſoli in terris, videlicet Apoſtolorum Principi Petro, Petrique ſucceſſori Rom. Pontifici in poteſtatis plenitudine tradidit gubernandam. Hunc unum ſuper omnes gentes, & omnia regna Principem conſtituit, qui evellat, deſtruat, diſſipet, diſperdat, plantet & ædificet, ut fidelem populum mutuæ charitatis nexu conſtrictum, in unitate ſpiritus contineat, ſalvumque & incolumem, ſuo exhibeat Salvatori. Quo quidem in munere obeundo, nos ad prædictæ Eccleſiæ gubernacula Dei benignitate vocati, nullum laborem intermittimus, omni operâ contendentes, ut ipſa unitas & Catholica Religio (quam ipſius Auctor ad probandam ſuorum fidem & correctionem noſtram tantis procellis conflictari permiſit) integra conſervetur. Sed impiorum numerus tantùm potentia invaluit, ut nullus jam in Orbe locus ſit relictus, quem illi peſſimis doctrinis corrumpere non tentarint, adnitente inter cæteros flagitiorum ſervâ Eliſabethâ, prætensâ Angliæ Reginâ, ad quam veluti ad aſylum omnium infeſtiſſimi profugium

Pie, Evêque, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, pour ſervir de mémoire à la poſtérité. Celui qui regne dans les Egliſes à qui toute puiſſance a été donnée dans le ciel & ſur la terre, a confié ſon Egliſe, qui eſt Une, Sainte, Catholique & Apoſtolique, & hors laquelle il n'y a point de ſalut, l'a confiée, dis-je, à un ſeul homme ſur la terre; ſçavoir à Pierre Prince des Apôtres, & aux Pontifes Romains, ſucceſſeurs de Pierre, pour la gouverner avec une plénitude de puiſſance; c'eſt ce Pontife ſeul qu'il a conſtitué le Chef de toutes les Nations & de tous les Royaumes, pour arracher, détruire, diſſiper, renverſer, planter, édifier, pour attacher par les nœuds d'une charité mutuelle, pour conſerver dans l'unité d'eſprit le peuple fidele, & pour le rendre ſain & entier à ſon Sauveur. C'eſt pour nous acquitter de ce devoir qu'appellé par la divine bonté au gouvernement de ladite Egliſe, nous ne ceſſons de travailler, faiſant tous nos efforts pour conſerver dans ſon entier la Religion Catholique & ſon unité, que ſon Auteur pour éprouver les ſiens & pour nous corriger, a permis d'eſſuyer de ſi terribles orages; mais le nombre & la force des impies ont prévalus juſqu'à un tel point, qu'ils n'ont pas laiſſé de lieu dans la terre qu'ils n'ayent tenté d'infecter de leur dogmes déteſta-

bles, appuiés entr'autres, par cette eſclave de toutes ſortes de forfaits, Elizabeth prétendue Reine d'Angleterre, auprès de laquelle les plus cruels ennemis de l'Egliſe ont trouvé un aſyle aſſuré. Cette même Elizabeth s'étant emparée du trône, & uſurpant monſtrueuſement la place, & toute l'autorité & juriſdiction du Chef ſuprême de l'Egliſe en Angleterre, a replongé dans un état déplorable, un Royaume qui venoit d'être ramené à la foi catholique & à la pureté des mœurs. Car ayant empêché par la force & la violence, l'exercice de la vraie Religion que Henri VIII, ce Prince apoſtat, avoit détruit, & que Marie d'illuſtre mémoire, ſa fille légitime, avoit rétablie de concert avec le Siége Apoſtolique, elle a ſuivi & embraſſé toutes les erreurs des hérétiques, & a exclu du Conſeil Royal la Nobleſſe Angloiſe qui le compoſoit, pour le remplir de gens obſcurs & hérétiques. Elle a opprimé les Catholiques, établi des Prédicateurs impies, & des Miniſtres d'impiété, aboli le ſacrifice de la Meſſe, les prieres, le jeune, l'abſtinence, le célibat & les rits catholiques, a fait publier & diſperſer par tout le Royaume des livres pleins d'héréſies palpables: & non contente d'adopter & de ſuivre elle-même les erreurs & les dogmes impies de Calvin,

invenerunt. Hæc eadem regno occupato ſupremi Eccleſiæ capitis, locum in omni Angliâ, ejuſque præcipuam auctoritatem atque juriſdictionem monſtruosè uſurpant, Regnum ipſum jam ad fidem catholicam & bonam frugem reductum, rurſus in miſerum exitum revocavit, uſitatamque veræ Religionis, quam ab illius deſertore Henrico VIII, olim everſam claræ M. Maria Regina legitima hujus Sedis præſidio reparaverat, potenti manu inhibito, ſecutiſque & amplexis Hæreticorum erroribus, regium Concilium ex Anglica nobilitate confectum diremit, illudque obſcuris hominibus hæreticis complevit, catholicæ fidei cultores oppreſſit, impios concionatores atque impietatum adminiſtros repoſuit, Miſſæ ſacrificium, preces, jejunia, ciborum delectum, cælibatum rituſque catholicos abolevit, libros manifeſtam hæreſin continentes, toto regno proponi, impia myſteria & inſtituta ad Calvini præſcriptum à ſe ſuſcepta & obſervata, etiam à ſubditis ſervari mandavit: Epiſcopos, Eccleſiarum Rectores, & alios Sacerdotes Catholicos, ſuis Eccleſiis & Beneficiis ejicere, ac de illis & aliis rebus eccleſiaſticis in hæreticos homines diſponere, deque Eccleſiæ cauſis decernere auſa; Prælatis Clero populoque ne Romanam Eccleſiam ag-

noſcerent, neve ejus præceptis, ſanctionibuſque canonicis obtemperarent, interdicit pleroſque in nefarias leges ſuas venire, & Romani Pontificis auctoritatem atque obedientiam adjurare, ſeque ſolam in temporalibus & ſpiritualibus Dominam agnoſcere, jurejurando coegit, pœnas & ſupplicia in eos, qui dicto non eſſent audientes impoſuit, eaſdemque ab iis qui in unitate fidei & prædicta obedientia perſeverarunt, exegit, Catholicos Antiſtites & Eccleſiarum Rectores in vincula conjecit, ubi multi, diuturno languore & triſtitiâ confecti, extremum vitæ diem miſerè finierunt. Quæ omnia, cùm apud omnes nationes perſpicua & notoria ſint, & graviſſimo quam plurimorum teſtimonio ita comprobata, ut nullus omnino locus excuſationis, defenſionis, aut tergiverſationis relinquatur; nos multiplicantibus aliis atque aliis ſuper alias impietatibus & facinoribus & prætactâ fidelium perſecutione religioniſque afflictione impulſu & operâ dictæ Eliſabethæ quotidie magis ingraveſcente, quoniam illius animum ita obſirmatum atque induratum intelligimus, ut non modò pias Catholicorum Principum de ſanitate & conſervatione preces monitioneſque contempſerit, ſed ne hujus quidem Sedis ad ipſam, hac de cauſa,

elle a encore forcé ſes ſujets à les embraſſer ; ayant eu l'audace de chaſſer de leurs Egliſes & de leurs Bénéfices, les Evêques, les Curés & les autres Prêtres Catholiques, de diſpoſer de ces places, & des autres biens de l'Egliſe en faveur des Hérétiques, & de décider des cauſes eccléſiaſtiques, elle défend aux Prélats, au Clergé & aux peuples de reconnoître l'autorité de l'Egliſe Romaine, & d'obéir à ſes Ordonnances & déciſions canoniques. Elle en a forcé la plupart par ſerment de conſentir à ſes loix abominables, de renoncer à l'autorité & l'obéiſſance du Pontife Romain, & de la reconnoître elle-même comme ſeule chef de l'Egliſe & de l'Etat, décernant contre ceux qui refuſeront d'obéir, des peines & des châtimens, qu'elle a effectivement fait éprouver à tous ceux qui ont perſévéré dans l'unité de la foi, & dans ladite obéiſſance. Elle a chargé de fer les Evêques & les Paſteurs Catholiques, dont une grande partie, après avoir langui long-temps, accablés de miſére, ont enfin terminé leurs jours d'une maniere déplorable. Comme tous ces excès ſont publics & notoires dans toutes les Nations, & prouvés par le témoignage d'une infinité de perſonnes reſpectables, de maniere à ôter tout lieu d'excuſe & de tergiverſation, voyant que les impiétés, que les

forfaits ſe multiplient ſans ceſſe, que la perſécution & la déſolation de la Religion dont nous venons de parler ſe redoublent de jour en jour par les ordres de ladite Elizabeth, & que ſon cœur eſt tellement obſtiné & endurci, & que loin d'écouter les prieres & les avis charitables des Princes Catholiques pour ſon ſalut, elle a même refuſé l'entrée de l'Angleterre aux Nonces de notre Siége Apoſtolique envoyés pour le même ſujet; forcés donc que nous ſommes de recourir contre elle aux armes de la juſtice, c'eſt avec la plus vive douleur que nous nous trouvons dans la triſte néceſſité de punir une Princeſſe dont les ancêtres ont rendu de ſi grands ſervices à la Chrétienté. C'eſt pourquoi en vertu de l'autorité de celui qui a bien voulu nous placer ſur ce trône ſuprême de juſtice, charge bien au-deſſus de nos forces, nous déclarons par la plénitude de la Puiſſance Apoſtolique, que ladite Elizabeth hérétique & fautrice des hérétiques, & tous ſes adhérens en ce que deſſus, ont encouru la ſentence d'excommunication, & ſont retranchés de l'unité du corps de J. C. de plus nous la déclarons privée de ſon prétendu droit audit Royaume, comme auſſi de tout domaine, dignité & privilege quelconque; déclarons en outre que la Nobleſſe, les ſujets, les peuples

Nuncios in Angliam trajicere permiſerit ad arma juſtitiæ contra eam de neceſſitate converſi, dolorem lenire non poſſumus, quod adducamur in unam animadvertere, cujus majores de Republica Chriſtiana tantopere meruêre. Illius itaque auctoritate ſuffulti, qui nos in hoc ſupremo juſtitiæ throno, licet tanto oneri impares, voluit collocare, de Apoſtolicæ poteſtatis plenitudine declaramus antedictam Eliſabetham hæreticam & hæreticorum fautricem eique adhærentes, in prædictis, anathematis ſententiam incurriſſe, eſſeque à Chriſti Corporis unitate præciſos. Quin etiam ipſam, prætenſo Regni prædicti jure, necnon omni & quocunque dominio, dignitate, privilegioque privatam & item Proceres, ſubditos & populos dicti Regni, ac cæteros omnes, qui illi quomodocunque jurarunt, à juramento hujuſmodi, ac omni prorſus dominii, fidelitatis & obſequii debito perpetuo abſolutos, prout nos illos præſentium auctoritate abſolvimus & privamus eandem Eliſabetham prætenſo jure regni aliiſque omnibus ſupra dictis, præcipimuſque, & interdicimus univerſis & ſingulis Proceribus, ſubditis populis aliiſque antedictis, ne illi ejuſve monitis, mandatis & legibus audeant obedire. Qui ſecus egerint, eos ſimili anathematis

vinculo innodamus. Quia verò difficile nimis esset Præsentes quocunque illis opus erit, perferre, volumus, ut earum exempla Notarii publici manu, & Prælati Ecclesiastici, ejusque Curiæ sigillo obsignata, eandem illam prorsus fidem in judicio, & extra illud ubique gentium faciant, quam ipsæ Præsentes facerent, si essent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Rom. apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominii 1569. 5. *Kalendas Martii, Pontificatûs nostri anno* 5.

dudit Royaume ; & tous les autres qui lui auroient prêté quelque ferment de quelque maniere que ce soit, sont absous pour toujours de ce ferment, comme aussi de tout devoir de domaine, de fidélité, d'obéissance, comme nous les en absolvons par l'autorité de ces Présentes, & privons ladite Elizabeth de son prétendu droit à la Couronne, & de tous les autres droits ci-dessus mentionnés. Défendons à tous, & chacuns des Grands, des sujets & des autres nommés ci-dessus, d'obéir à elle, à ses ordonnances & loix, sous peine d'encourir le même anathême ; mais comme il seroit trop difficile de faire tenir ces Présentes par-tout où besoin sera, nous voulons que les copies que l'on en fera, signées de la main d'un Notaire public, souscrites par un Prélat Ecclésiastique, & scellées du sceau de la Cour, ayent par-tout la même force, & autorité qu'autoient ces mêmes Présentes.

Donné à S. Pierre l'an de l'Incarnation de Notre Sauveur 1569, le 5 des Calendes de Janvier, la cinquiéme année de notre Pontificat.

On assembla un Parlement à Dublin cette année, où l'on fit un grand nombre d'Actes ; on en fit entr'autres un pour confirmer le droit de Sa Majesté aux biens de Christophe Eustace Seigneur de Cotlauston & autres terres situées au Comté de Kildare, qui fut exécuté sous Henri VIII, pour crime de haute trahison. On confisqua, par un autre Acte, au profit de la couronne, les terres de Thomas Fitz-Gerald Chevalier de la Vallée (Knight of The Glinn) au Comté de Limmerick, & de Thomas son fils, pour crime de rébellion. *Statut. d'Irland. pag.* 301. *Ibid pag.* 326.

Le Député étant à Cork, entra avec ses troupes dans le territoire de Kirricurry & s'empara du château de Carigoline ; il marcha ensuite dans le pays d'Orrery & se rendit maître de Buttevant ; son dessein étoit d'aller à Kilmallock, mais il fut prévenu par Jacques Fitz Maurice, qui ayant fait escalader les

murs de cette ville s'en rendit maître, & vû l'impoſſibilité de la garder, il y fit mettre le feu. Le Député fit réparer enſuite cette place, il y mit une garniſon de quatre cens hommes d'infanterie, cent cavaliers & quelques troupes légeres aux ordres du Colonel Gilbert, qu'il nomma Gouverneur de cette province. Le Député, après avoir pacifié les Comtés de Cork & de Limmerick, & reçu le ſerment de fidélité de quelques Seigneurs de ces contrées, ſçavoir Roch, Courcy, Power, de ceux de Decye & de quelques autres, retourna à Limmerick.

Gilbert fut créé Chevalier, quelque temps après, à Drogheda, pour les bons ſervices qu'il avoit rendus pendant ſon gouvernement dans la Momonie. Il paſſa enſuite en Angleterre, où il épouſa une riche veuve; mais ſa mort précipitée fut cauſe que le Chevalier Jean Perrott fut nommé Préſident de la Momonie à ſa place.

Les hoſtilités continuoient toujours dans la Lagenie & la Conacie. Le Chevalier Carew fit des efforts pour réduire les Cavenaghs: le Chevalier Fitton employa toute la ſévérité d'un tyran contre les habitans de la Conacie, au point que Connoghor ô Brien Comte de Thomond, quoique ſujet fidele de l'Angleterre, fut obligé de courir aux armes, & malgré la médiation du Comte d'Ormond envoyé par le Député pour pacifier ces troubles, on en vint aux mains; les troupes de Thomond furent défaites, & ce Seigneur fut obligé de paſſer en France, où il rencontra Norris l'Ambaſſadeur Anglois, qui le fit rentrer en grace avec Elizabeth. La reconnoiſſance du Comte fut grande, il juſtifia ſa fidélité par les grands ſervices qu'il rendit par la ſuite à la couronne d'Angleterre, au préjudice de ſa Nation.

Cambd. Elizab. *Part. 2. pag. 192.*

An. 1570. Turlogh Lynogh ô Neill, reconnu pour le chef de l'illuſtre Tribu des ô Neills, ſoutenoit toujours la cauſe de la Religion en Ultonie. Les alliances étoient fréquentes alors entre les Seigneurs d'Ultonie & ceux d'Ecoſſe. O Neill avoit pour épouſe la tante du Comte d'Argile; il avoit auſſi des troupes Ecoſſoiſes à ſa ſolde. Comme ce Prince méditoit une expédition contre la province Angloiſe, un fâcheux accident en interrompit l'exécution; un coup de fuſil qu'il reçut, ſoit par l'effet du haſard, ſoit par un deſſein prémédité de quelqu'un qui lui en vouloit, ayant fait craindre pour ſa vie, les Ecoſſois commencerent à l'abandonner & la Tribu ſongea à ſe choiſir un autre

Digitized by Google

chef. La bleſſure d'ô Neill n'étant pas mortelle, il fut bientôt rétabli ; & lorſque ce Prince voulut pourſuivre ſon premier deſſein contre les Anglois, le Député lui envoya deux Commiſſaires de la part de la Reine, qui furent Dowdal le Juſticier & le Doyen d'Ardmach. Les Commiſſaires s'étant rendus dans le camp d'ô Neill à Dungannon, conclurent un traité avec lui au mois de Janvier, qui fut ratifié au mois de Mars ſuivant par le Député.

Les ô Ferrals, anciens Seigneurs d'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, firent leur démiſſion de ce territoire entre les mains du gouvernement, qui leur en rendit une partie moyennant une rente annuelle de cent marcs. On rapporte auſſi à ce temps la mort du Lord Chef Baron Bath, qui fut remplacé dans cette charge par Luc Dillon Ecuyer.

Le Chevalier Perrott étant nommé Préſident de la Momonie, on lui donna pour adjoints George Bourchier fils du Comte de Bath, & George Walsh ; le premier pour lui aider dans la guerre, & le ſecond dans les affaires civiles. Ce Préſident fit la guerre avec quelque ſuccès contre les Confédérés, & obligea quelques-uns de leurs chefs, ſçavoir Mac-Carty More, le Lord Barry, Mac-Carty Riagh, Donough Mac-Teigue de Muskerry, le Lord Courcy & Mac-Donough, de contribuer aux frais de la guerre, ce qui diminua conſidérablement le parti de Jacques Fitz-Maurice.

Le Député Sidney voulant paſſer en Angleterre, en obtint la permiſſion de la Reine, avec ordre de ſubſtituer à ſa place le Chevalier Guillaume Fitz-Williams ſon beau-frere, qui prêta ſerment au mois d'Avril dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin. Les caractères Irlandois pour l'impreſſion furent introduits en Irlande cette année par Nicholas Walsh Chancelier de la Cathédrale de S. Patrice, & Jean Kerne Tréſorier de la même Egliſe. Le Gouvernement donna ordre de faire imprimer les livres d'Egliſe en caractère & langue Irlandoiſe, afin de ſéduire le peuple ; mais ces précautions ne produiſirent pas le fruit qu'on en attendoit. An. 1572. War. *ibid. cap.* 13.

Brian Cavenagh, fils de Cahir Mac-Art créé Baron de Balian par la Reine Marie, cauſoit beaucoup de troubles dans la Lagenie ; c'étoit un Seigneur brave & rempli de ſentimens. Il tua Robert Brown Seigneur de Malrenkam, pour venger quelque inſulte qu'il en avoit reçue. La fierté de Brian l'ayant rendu redoutable War. *ibid. cap.* 14. Cox hiſt. d'Irl. pag. 338.

à ſes voiſins, le Chevalier Nicholas Devereux avec les principaux habitans de Wexford s'aſſemblerent pour arrêter ſon courroux : on en vint à une action dont le ſort fut fatal au Chevalier Devereux ; il perdit trente Gentilshommes tués ſur le champ de bataille ſans parler d'un grand nombre de ſoldats.

Cambd. Elizab. *part.* 2. *pag.* 240.

La Conacie étoit en combuſtion ; les chefs de la conſpiration furent les Burkes de Clanriccard qui ne pouvant ſupporter le gouvernement trop ſévere du Préſident Fitton, prirent les armes & ravagerent, de concert avec les Scots auxiliaires, tout le pays. Le calme fut rendu à cette province, dit Cox, par la victoire que le Capitaine Collier, avec une ſeule compagnie d'infanterie, avoit remportée ſur les Scots auxiliaires qui étoient au nombre d'environ mille hommes. La Reine Elizabeth voyoit bien que la révolte de la Conacie étoit cauſée par la tyrannie de Fitton ; elle jugea néceſſaire, pour la tranquillité publique, de le retirer de cette province & de le nommer Tréſorier. Les ô Morras & les ô Connors de la Lagenie, firent quelques mouvemens pour cauſer une diverſion en faveur des révoltés de la Conacie ; ils brulerent Athlone & firent des courſes dans la province Angloiſe, où ils commirent beaucoup de dégât. En Ultonie Brian Mac-Felimy ô Neill ſe rendit maître de Carrigfergus & y fit mettre le feu.

Hiſt. d'Irl. *pag.* 339.

Thomas Smirh Anglois, Conſeiller d'Etat de la Reine, voyant les fortunes rapides que ſes compatriotes faiſoient en Irlande aux dépens des anciens propriétaires de cette Iſle, & voulant avoir part aux dépouilles, demanda à ſa Maîtreſſe la permiſſion d'y envoyer ſon fils pour établir une colonie Angloiſe dans le territoire d'Ardes en Ultonie. Ce pere avoit deux objets, le premier de procurer à ſon fils un domaine conſidérable, où il pourroit devenir par la ſuite un Seigneur puiſſant ; le ſecond, de dérober à la poſtérité, dans un pays étranger, l'ignominie de ſa naiſſance, n'étant pas né de légitime mariage. La Reine ayant conſenti à l'entrepriſe, on équippa le jeune Smith, on lui donna pour Gouverneur le nommé Chatterton, avec une ſuite convenable, & on l'embarqua pour l'Irlande : s'étant approché du lieu de ſa deſtination, il rencontra, malheureuſement pour lui, Brian Mac-Art ô Neill, véritable propriétaire d'Ardes, prêt à lui en diſputer la poſſeſſion ; en effet le prétendu Seigneur d'Ardes fut tué, dans une eſcarmouche, par Brian Mac-Art, & ſa troupe diſperſée.

Cambden

Cambden repréſente ce trait d'hiſtoire ſous d'autres couleurs. Il ſuppoſe d'abord que la Reine d'Angleterre avoit le pouvoir de donner ce qui ne lui appartenoit pas. Il eſt vrai que les Rois prédéceſſeurs de cette Princeſſe, étoient en poſſeſſion de prononcer des Arrêts de confiſcation contre ceux qui n'avoient jamais reconnu leur autorité & qui étoient toujours armés contre eux. Cette autorité des Rois d'Angleterre, à l'égard de la plus grande partie de l'Irlande & de l'Ultonie ſur-tout, ſe réduiſoit à la ſimple permiſſion qu'ils donnoient à leurs ſujets de s'emparer, par la force, du bien d'autrui, & moyennant cette permiſſion, la réſiſtance du propriétaire étoit caractériſée de rébellion ſelon l'eſprit de l'Anglois. Notre Auteur dit avec emphaſe que Thomas Smith, touché de compaſſion pour l'Irlande négligée, *neglectæ Hiberniæ miſertus*, avoit obtenu de la Reine la permiſſion d'envoyer ſon fils naturel planter une colonie Angloiſe dans la Cherſoneſe nommée Ardes ſur la côte orientale de l'Ultonie, afin d'humaniſer le peuple demi-barbare de cette contrée. *A Regina impetravit ut colonia in Cherſoneſſum Hiberniæ, quam Ardes vocant, in Ultonia orientali ſub filio notho quem unicum habuit, ad imbuendos ſemi-barbaros humanitatis cultu deduceretur.* Elizab. *part.* 2. *pag.* 240. & 241.

On ſeroit porté à croire que la charité fraternelle étoit le motif de la conduite de Smith dans cette occaſion; mais lorſqu'on nous dit que cet Anglois avoit déja diſtribué à ſes ſoldats les terres d'Ardes, en promettant au ſimple fantaſſin cent vingt arpens, au cavalier deux cens quarante, & aux autres à proportion de leur rang, moyennant une redevance annuelle d'un denier par arpent pour lui, ſans qu'il ſoit queſtion de réſerve en faveur de l'ancien propriétaire, on voit que le déſir d'humaniſer les habitans d'Ardes n'étoit qu'un prétexte pour envahir, avec une eſpece de titre, leurs terres. *Cuilibet pediti 120 jugera, cuilibet equiti 240 jugera, quæ 500 jugeribus Anglicis reſpondent, conceſſit; pro quibus ſingulis ſingulos denarios quotannis penderent.* A l'égard de l'épithete de barbarie que Cambden donne aux habitans d'Ardes, & de perfidie qu'il attribue à Brian Mac-Art, pour avoir tué un ennemi qui vient à main armée chez lui, c'eſt le ſtile ordinaire de l'Anglois, qui croit que ſa volonté doit être la meſure de l'obéiſſance de ſon adverſaire, & qui traite toujours de barbarie la juſte défenſe d'un peuple qu'il opprime.

An. 1573. Gautier Devereux Vicomte d'Hereford, fut créé cette année par la Reine, Comte d'Eſſex. Ce Seigneur deſcendoit en droite ligne des anciens Comtes d'Evreux, ſortis des Ducs de Normandie par Robert Archevêque de Rouen & Comte d'Evreux. La Reine voulant gratifier Eſſex qui étoit un de ſes favoris le plus attaché, lui donna la moitié de quelques Seigneuries confiſquées en Ultonie, avec la qualité de Capitaine Général de cette province, à condition qu'il s'y tranſporteroit avec deux cens hommes de cavalerie & quatre cens d'infanterie qu'il ſeroit tenu d'entretenir pendant deux ans à ſes dépens. Pour engager les hommes de bonne volonté à prendre parti dans cette expédition, on les flattoit de l'eſpérance d'être recompenſés en fond de terres; celui qui auroit ſervi *gratis* dans la cavalerie pendant deux ans devoit avoir quatre cens arpens, & les fantaſſins qui auroient ſervi aux mêmes conditions deux cens, moyennant une redevance annuelle de deux ſols par arpent.

Baket Chron. d'Angl. *pag.* 346. Cambd. Elizab. *part.* 2 *pag.* 251. War. *ibid. cap.* 15. Cambd. *ibid. pag.* 256.

Fitz-Williams alors Lord Député d'Irlande, étoit jaloux de ce nouveau rival qu'on vouloit lui donner; dans la crainte d'être éclipſé par un Seigneur ſi puiſſant, revêtu de tant d'autorité, il employa tout ſon crédit pour arrêter cette entrepriſe. La Reine voulant mettre les parties d'accord, ordonna à Eſſex de prendre des Patentes du Député pour le gouvernement d'Ultonie. La difficulté ainſi applanie, le Comte, ſuivi d'un grand nombre de Seigneurs Anglois qui vouloient être les compagnons de ſa fortune & les témoins de ſes exploits, partit pour l'Irlande & débarqua à Carrigfergus à la fin d'Août. Il y fut complimenté par Brian Mac-Felimy ô Neill & autres Seigneurs Irlandois, qui ne ſe méfioient pas de lui d'abord; mais lorſqu'ils apperçurent l'appareil & le train qui le ſuivoient, ils le quitterent bruſquement pour ſe ranger ſous les drapeaux de Tirlogh Linogh ô Neill.

Baker *ibid. pag.* 349.

Le Comte d'Eſſex fut à peine arrivé en Irlande, qu'il ſouhaitoit être de retour en Angleterre; il trouvoit de la difficulté pour la réuſſite de ſon projet, les habitans d'Ultonie étoient ſous les armes, il ſe voyoit abandonné des Seigneurs de ſa ſuite qui le quittoient les uns après les autres; il ſollicita fortement ſon rappel; le Comte de Leiceſter (*a*) qui l'aimoit mieux loin

(*a*) Le Comte de Leiceſter étoit honoré de la charge de grand Ecuyer de la Reine. Il étoit le plus jeune des fils du Duc de Northumberland, qui fut décapité la premiere

que de près, y porta obſtacle pendant quelque temps. Eſſex ayant obtenu à la fin l'agrément de la Reine, paſſa en Angleterre, après une expédition, dont l'unique fruit fut de conſumer des ſommes conſidérables d'argent.

An. 1574.

Jacques Fitz-Maurice ne ceſſoit de ravager les terres de ceux que la Reine protégeoit dans la Momonie. Il combattit ſouvent avec les troupes de Jean Perrot Gouverneur de cette province, & fut ſouvent victorieux; ils les défit à Kilmallock, à Sanid, à Kuillehugi & à Cluonie, où le Capitaine Morgan fut tué & ſes troupes renverſées.

Hiſt. Cathol. Ibern. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 8.

Relat. Giraldinorum, *cap.* 17.

La Reine allarmée des ſuccès de Fitz-Maurice, lui envoya des Députés pour lui faire des propoſitions de paix. Sa Majeſté lui fit dire que ſon intention éroit bien moins de perſécuter la Religion que de maintenir ſon autorité en Irlande. Fitz-Maurice content de cette députation, promit de mettre bas les armes, à condition qu'on ceſſeroit de perſécuter les Catholiques dans la province, & qu'on mettroit en liberté le Comte de Deſmond & Jean ſon frere, détenus priſonniers à la Tour depuis quelque temps; la Reine accepta volontiers les conditions, & Jacques Fitz-Maurice fit ceſſer les hoſtilités. Elizabeth donna auſſitôt ordre de faire ſortir de la Tour le Comte & ſon frere; & les ayant fait venir en ſa préſence, elle les exhorta à faire ceſſer une rébellion qui troubloit le repos public. Le Comte répondit qu'il n'avoit jamais eu l'eſprit de rébellion; que ſa fidélité & celle de ſes ancêtres envers les Rois d'Angleterre étoit connue de tout le monde; mais qu'il ne pouvoit ſupporter la tyrannie exercée par les Miniſtres de Sa Majeſté, principalement en ce qui regardoit la Religion. La Reine congédia ces Seigneurs avec un air de protection, en promettant de faire exécuter le traité conclu avec Jacques Fitz-Maurice; mais cette perfide Princeſſe fit dire en ſecret au Capitaine du navire qui les conduiſoit en Irlande, de les mener droit à Dublin & de les remettre entre les mains du Député qui y faiſoit ſa réſidence; elle envoya auſſi un ordre ſecret au Député d'engager le Comte de reſter avec lui à Dublin, pendant qu'il enverroit Jean ſon frere en Momonie pour perſuader à Jacques Fitz-

année du regne de Marie, & le pere de ce dernier fut ce Dudley, que les hiſtoires d'Angleterre mettent avec Empſon, au rang de ces infâmes ſangſues du bien publie durant le regne de Henri VII, & qui fut exécuté la premiere année de celui de Henri VIII.

Maurice de venir avec lui, afin qu'étant tous trois enſemble ils puiſſent confirmer & ſigner le traité fait avec la Reine; voila la raiſon plauſible & apparente; mais le deſſein ſecret étoit de faire trancher la tête à tous les trois. Le Comte averti à propos de ce projet prévint le malheur par une fuite précipitée, il eut obligation de ſa vie à la viteſſe de ſon cheval, qui le porta en cinq jours auprès de ſon frere & de Jacques Fitz-Maurice ſon couſin, dans la partie la plus reculée du Comté de Kerri. Ce nouveau trait de perfidie indiſpoſa ſi fort le Comte de Deſmond contre le gouvernement d'Angleterre, qu'il recommença la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, ſur quoi il fut proclamé traitre; le gouvernement offrit mille livres ſterlings avec quarante livres de penſion à quiconque le livreroit en vie & cinq cens livres avec vingt livres de penſion pour ſa tête.

Le Député voulant remédier aux déſordres cauſés dans la Momonie par la révolte des Fitz-Geralds, marcha avec ſes troupes vers cette province & chargea le Comte de Kildare de la garde de la province Angloiſe pendant ſon abſence.

An. 1575. La guerre ne fut pas le ſeul fléau dont l'Irlande fut alors affligée. La peſte fit ravage dans la province Angloiſe pendant que les Irlandois, flattés par les eſpérances que les lettres de Rome & d'Eſpagne leur donnoient, étoient ſous les armes par toute l'Iſle; ce fut dans ces circonſtances que Fitz-Williams le Député fut révoqué après l'avoir long-temps ſollicité.

La Reine jetta encore les yeux ſur le Chevalier Sidney pour le gouvernement de l'Irlande; de tous les Anglois c'étoit lui qui connoiſſoit le mieux les affaires de cette Nation, & il étoit d'autant plus propre à en prendre le gouvernement; il voyoit mieux que perſonne la difficulté qu'il y avoit à réduire l'Irlande, ainſi il ſe chargea avec quelque répugnance de la commiſſion; pour le déterminer, la Reine envoya dans cette Iſle un nouveau renfort de troupes avec des munitions de guerre & ſe chargea de lui faire tenir vingt mille livres ſterlings par année. Sur ces eſpérances Sidney partit pour l'Irlande & débarqua à Skerries au mois de Septembre, d'où il alla à Drogheda pour prêter ſerment, parce que la peſte ravageoit la ville de Dublin.

Sidney ayant appris à Drogheda que Surleyboy Mac-Donnel aſſiégeoit Carrigfergus, & qu'il avoit déja tué le Capitaine Baker avec quarante hommes qu'il commandoit, ce Député marcha au ſecours de cette place à la tête de ſix cens hommes, & fit

abandonner à Surleyboy ſon entrepriſe. Il pacifia enſuite les ô Neills, les ô Donnels, les Mac-Mahons, les Maguires & autres Seigneurs du Nord. Après l'expédition en Ultonie Sidney s'avança dans la Lagénie, où il trouva le Comté de Kildare, & principalement la Baronie de Carbry, dévaſtés par les ô Morras & les ô Connors; les Comtés du Roi & de la Reine avoient ſubi le même ſort; mais Rori ô Morra fit ſa paix avec le Député à Kilkenny, par la médiation du Comte d'Ormond. Le Député ayant quitté Kilkenny fit ſa tournée par Waterford, Cork, Limerick, Thomond & Gallway, en adminiſtrant par-tout la juſtice, il reçut la ſoumiſſion des Burkes de Clanriccard qui s'étoient révoltés; il mit enfin des garniſons dans les places qu'il trouva ſur ſa route juſqu'à Dublin.

La peſte avoit ceſſé cette année à Dublin & dans la province Angloiſe, mais la tyrannie des Anglois étoit une peſte d'autant plus pernicieuſe qu'elle étoit continuelle. Les campagnes étoient déſertes & les villes ruinées par les marches & contre-marches des troupes, qui ne laiſſoient ſur leur paſſage qu'une affreuſe miſere, ſur-tout dans les Comtés de Louth, Meath, Kildare, Wexford, Carlow, & dans ceux du Roi & de la Reine, fatigués tantôt par les ô Morras & les ô Connors, tantôt par les troupes Angloiſes. Ann. 1576.

Le Député ſe plaignit dans ſes lettres à la Reine à ce ſujet, que les entrepreneurs (*a*) dans ces deux derniers Comtés étoient ſi pauvres & en ſi petit nombre, qu'on étoit obligé d'y entretenir une garniſon de deux cens ſoldats pour les protéger, & que le produit de ces contrées ne montoit pas à un vingtieme de ce qu'il en coutoit à la couronne pour les garder. Ce Gouverneur rendit compte à la Reine des ſervices qu'il avoit rendus, ſçavoir qu'il avoit fait rebâtir Kilmallock; qu'il avoit impoſé une taxe de deux mille livres ſterlings ſur les habitans de la Conacie pour faire rebâtir Athenry, que les Mac-An-Earlas, c'eſt-à-dire les enfans du Comte de Clanriccard, avoient brûlé; qu'il avoit pris à ce Comte les châteaux de Ballyclare & Ballyniſlow; qu'il avoit reçu à Roſcoman la ſoumiſſion d'ô

(*a*) Ces entrepreneurs étoient des Anglois ſans fortune qu'on faiſoit venir d'Angleterre pour établir une Colonie dans ces contrées, en faveur de qui on morcelloit les terres des ô Morras, des ô Connors & autres Seigneurs, confiſquées pour le prétendu crime de rébellion.

Connor Don & d'ô Flyn qui ſouhaitoient être gouverné ſelon les Loix Anglicanes; que toute la province de Conacie étoit beaucoup incommodée par les Ecoſſois, auxiliaires des Burkes de Clanriccard; que le pays de Longford s'étoit ſoumis au payement des arrérages; que le Brefny étoit tranquille; qu'il avoit nommé Thomas Leſtrange & Thomas Dillon Commiſſaires dans la Conacie pour juger les différends des particuliers, & qu'il avoit enfin conſtitué Robert Damport Grand Prévôt de cette province.

Les affaires de la Religion étoient auſſi chancelantes en Irlande que celles de l'Etat; les Egliſes étoient déſertes & les Paſteurs diſperſés, les enfans ſans Baptême étoient élevés dans l'ignorance, & cela n'eſt pas étonnant dans le conflit de deux Religions, dont l'une veut s'établir ſur les débris de l'autre; les Miniſtres de l'ancienne Religion étoient chaſſés de leurs ſiéges, ceux de la nouvelle Secte n'étoient pas aſſez nombreux pour les remplacer; c'étoit des Anglois qu'on envoyoit prêcher la nouvelle doctrine dans cette Iſle, mais qui n'étoient pas écoutés; c'étoit des Paſteurs ſans ouailles; les Irlandois avoient pour la Religion Catholique un attachement ſans exemple. Malgré la ſévérité des Loix faites par Henri VIII, Edouard VI & Elizabeth juſqu'au régne de Jacques I, il eſt notoire qu'il n'y a pas eu ſoixante Irlandois qui ayent embraſſé pendant cet eſpace de temps la prétendue réforme dans cette Iſle qui contient plus de deux millions d'ames. Deſorte que la Reine d'Angleterre, toute puiſſante qu'elle étoit, ne pouvoit pas ſe vanter d'avoir établi l'Egliſe Proteſtante en Irlande. L'averſion marquée de ces peuples pour toute innovation en matiere de Religion, fit craindre à la politique de cette Princeſſe des ſuites fâcheuſes, ſi elle entreprenoit de forcer leur conſcience; elle attendit des circonſtances plus favorables, & ſe contenta pour cette fois de donner commiſſion aux Archevêques & Evêques de veiller aux affaires eccléſiaſtiques. Elle donna la charge de Chancelier à Guillaume Girald, & celle de Préſident de la Momonie au Chevalier Guillaume Drury.

Les deux nouveaux Officiers étant débarqués à Dublin au mois de Juin, le Chancelier prit poſſeſſion de ſa charge; le Député voulant conduire Drury à Waterford pour l'inſtaler dans la Préſidence de la Momonie, fut obligé de changer d'objet: il reçut une lettre du Maire de Gallway qui lui marquoit

Digitized by Google

que les Burkes de Clanriccard avec leurs vaſſaux avoient repris les armes; qu'ils avoient fait revenir les Ecoſſois leurs alliés; qu'ils avoient mis le feu aux portes d'Athenry nouvellement rebâtie; qu'ils avoient effacé les armes de la Reine, pillé les habitans & détruit leurs habitations.

Le Député ſur cette nouvelle prit en toute diligence le chemin de la Conacie où il arriva en trois jours de temps, au grand étonnement des révoltés, qui ſe retirerent bien vîte dans leurs retranchemens. Ce Général ne trouvant pas d'ennemi pour lui diſputer le terrein, ſe rendit maître des châteaux & places fortes du Comte de Clanriccard; il envoya ce Seigneur priſonnier à Dublin pour répondre de la conduite de ſes enfans. Il viſita enſuite la ville de Gallway où il reſta quelques jours, de-là il ſe rendit à Limerick, & après avoir inſtalé le Préſident Drury il le conduiſit à Cork.

Le nouveau Préſident commença à faire exercer une police ſévere dans toute la province de Momonie, excepté dans le Palatinat de Kerry, que le Comte de Deſmond prétendoit être exempte de toute juriſdiction Royale; il s'éleva à ce ſujet une diſpute entre lui & le Préſident qu'il accuſa auprès du Député d'avoir levé des taxes exorbitantes & arbitraires ſur le peuple.

Les Burkes de Clanriccard ne pouvant ſupporter la détention du Comte leur pere enfermé dans le Château de Dublin, ſe révolterent encore & rappellerent à leurs ſecours les Ecoſſois; ils firent le ſiége de Ballyriagh autrement Loghreagh, château dans le domaine de Clanriccard; mais la garniſon compoſée de vieilles troupes & commandée par Thomas Leſtrange & le Capitaine Collier, Officiers expérimentés dans le métier de la guerre, n'eut pas de peine à diſperſer une troupe d'hommes aſſemblés à la hâte, ſans diſcipline & mal armés. Le Député s'y tranſporta avec ſon armée, & étant ſecondé par Mac-William Oughter, Seigneur puiſſant dans la Conacie du nom Burke, ennemi de la maiſon de Clanriccard, il diſſipa entiérement la révolte, rétablit Mac-William dans ſes poſſeſſions, & nomma Nicholas Malby Gouverneur de cette province, après l'avoir créé Chevalier, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine.

Le Comte d'Eſſex fit dans ces entrefaites une ſeconde expédition en Ultonie qui lui fut funeſte; il avoit des envieux à la Cour. Le premier & le plus redoutable étoit le Comte de Lei-

ceſter. Celui-ci ayant hérité du génie & des artifices de ſon pere, connoiſſoit bien les intrigues de la Cour; il étoit favori d'Elizabeth & ennemi d'Eſſex, dont il jura la perte; il n'eut pas de peine à jouer ſon rôle avec adreſſe. La Cour renvoya Eſſex en Irlande avec le vain titre de Lord Marshal, afin de le renverſer plus ſurement par l'appas des honneurs; il fut obligé bientôt après de ſe démettre de ſon commandement, par les artifices de ſes ennemis à la Cour, & ne pouvant ſupporter cet affront, il mourut d'une diſſenterie à Dublin, après avoir recommandé au Député ſon fils âgé alors d'environ dix ans. On ſoupçonnoit publiquement le Comte de Leiceſter d'avoir procuré par le poiſon la mort d'Eſſex. En effet le mariage de Leiceſter avec la Comteſſe d'Eſſex, du vivant même de ſon mari, & réhabilité après ſa mort, fait ſoupçonner la probité du premier.

An. 1577. War. de Annal. Hib. *cap.* 19. Cambd.. *ibid. pag.* 280.

Les plaintes que le Comte de Deſmond avoit faites au Député au ſujet des concuſſions exercées dans la Momonie par le Préſident Drury, furent juſtifiées par celles que firent en ce temps les Seigneurs de la Lagenie. Ceux-ci donnerent un mémoire au Député, pour lui repréſenter que leurs libertés & priviléges étoient violés par une taxe arbitraire & déraiſonable; que cette taxe excédoit la ſomme de douze livres ſterlings pour chaque terre labourable, & qu'il n'appartenoit qu'au Parlement de leur impoſer une taxe; mais la réponſe ne s'étant pas trouvée ſatisfaiſante, ils en appellerent à la Reine: ils envoyerent vers cette Princeſſe trois Députés qui furent Scurlock, Nettervil & Burnel, avec des lettres ſignées par les Lords Baltinglaſſ, Delvin, Hoath, Trimleſton & autres au nom de la province Angloiſe; la Reine renvoya le jugement de cette affaire à ſon Conſeil, ce Tribunal ayant examiné ſur cette affaire, les Lords de Kildare, d'Ormond, de Gormanſtown & de Dunſany, ils répondirent que de tout temps on avoit eu coutume de lever des taxes ſur les ſujets du Roi en Irlande; mais ils prierent en même temps qu'on en fit la levée avec plus de modération. La Reine voyant que les Supplians vouloient lui diſputer ſon autorité, elle fit mettre en priſon les trois Agens & envoya ordre au Député d'Irlande de faire arrêter les Supplians, de fixer la taxe à cinq marcs par terre labourable & de punir les abus qui pourroient en arriver dans la perception des impôts. Cet arrangement ainſi fait, les Supplians s'étant ſoumis, furent mis en liberté auſſi bien que leurs Commiſſionnaires.

Bak. Chron. *pag.* 352.

Le

Le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte épousa en ce temps la fille du Comte de Clanriccard, qui avoit été répudiée d'ô Rourke son premier mari; le Chevalier contracta par ce mariage une alliance étroite avec la maison de Clanriccard, qui avoit pour objet de se prêter un secours mutuel contre leurs ennemis; cette confédération allarma la Cour & la rendit plus attentive aux démarches du Comte de Desmond, dont la fidélité lui étoit déja suspecte.

CHAPITRE XXIII.

DEpuis l'évasion de Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond, de sa captivité à Dublin & l'horrible projet formé par la Reine Elizabeth pour exterminer ce Seigneur avec toute sa Maison, il observa une extrême politique vis-à-vis de la Cour, sans perdre de vue les intérêts de la Religion qu'il soutenoit en secret, & dont la défense lui parut être le premier & le plus essentiel de ses devoirs. Ce Comte ne se fioit pas aux traités souvent réitérés avec une Princesse dont il avoit si fréquemment éprouvé la mauvaise foi; il jugea qu'il étoit de sa prudence de prendre des mesures. Il envoya en conséquence Jacques Fitz-Maurice son parent à Rome, pour consulter le Pape Grégoire XIII, sur les moyens de conserver la foi en Irlande & de résister à ceux qui s'en étoient déclaré les ennemis. Fitz-Maurice alla d'abord, selon ses instructions, à la Cour de France où il fut parfaitement bien reçu du Roi; ce Prince parut disposé à seconder les intentions du Comte de Desmond & à lui donner du secours pour soutenir les intérêts de la Religion en Irlande; mais il en fut détourné par son Conseil. Fitz-Maurice ayant pris congé de ce Prince passa en Espagne; Philippe II lui donna de fortes recommandations pour le Pape, en priant Sa Sainteté de vouloir bien prendre sous sa protection les Catholiques persécutés en Irlande.

Relat. Girald. *cap.* 19.

Pendant que Jacques Fitz-Maurice sollicitoit la protection des Princes étrangers, Rory autrement Roderick ô Morra & ô Connor Faly, vengeoient généreusement la liberté de la patrie contre les Ministres de la Reine, qui exerçoient toutes sortes de tyrannie contre les Irlandois Catholiques. Les domaines de

Hist. Cathol. Ibern. compend. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 5. 6.

ces Seigneurs furent confiſqués ſous le regne de Marie. Rory regagna par ſa valeur la contrée de Leix, qui étoit l'appanage de ſa Maiſon depuis un grand nombre de ſiécles, & en garda la poſſeſſion par les armes juſqu'à ſa mort. Il ſurprit & brûla un grand nombre de villes dans la Lagenie & qui étoient au pouvoir des Anglois, entr'autres celles de Naas, de Carlow, de Leighlin, de Rathcoill & de Balimore. Etant attaqué par quelques troupes Angloiſes, il fit priſonniers les deux Capitaines qui les commandoient, nommés Harrington & Coſby, & les mena dans un pavillon au milieu d'un bois qui étoit le lieu ordinaire de ſa retraite, où il fut trahi quelque temps après par un de ſes domeſtiques, & ſurpris au milieu de la nuit par Robert Harpool à la tête de deux cens Anglois. O Morra dans ce détroit ne trouva de ſalut que dans ſon courage, ſes troupes étoient trop éloignées pour lui donner du ſecours, il n'avoit alors avec lui que ſon épouſe, Jean ô Morra ſon parent & un Seigneur de la même famille que le grand âge mettoit hors d'état de défenſe; il s'ouvrit un paſſage l'épée à la main à travers de l'ennemi ſuivi de ſon parent, & s'échappa de leurs mains après en avoir bleſſé pluſieurs. Les Anglois ayant mis en liberté les captifs, eurent la cruauté de poignarder inhumainement l'épouſe d'ô Morra & le vieillard, ſans reſpecter ni le ſexe de l'une ni le grand âge de l'autre.

An. 1578. Quelque temps après Mac-Giolla Phadruig, Fitz-Patrick, Prince d'Oſſory, devenu Anglois par le titre de Baron qu'il avoit reçu de cette couronne, fit des courſes ſur les terres de Leix à la tête de cinq cens hommes des troupes de la Reine; ô Morra ayant marché à ſa rencontre avec quatre cens hommes trouva ſa mort dans ſa trop grande ardeur à vouloir reconnoître l'ennemi avant l'action, étant enveloppé par un détachement ennemi, il fut tué lui troiſiéme. Ainſi finit cet homme noble & généreux que les Anglois nomment archi-rébelle. Fitz-Patrick ne fut pas le ſeul Irlandois (c'eſt-à-dire de l'ancienne race) qui ſacrifia lâchement à des titres d'honneur, ſi mépriſés alors par ſes compatriotes, les intérêts de la Religion & de la patrie.

François Coſby ayant été fait Préfet de Leix par ordre de la Cour, il gouverna cette contrée en vrai tyran. Alexandre ſon fils ne cédoit pas au pere en cruauté; il vengea ſur les Catholiques innocens le mauvais traitement qu'il avoit reçu d'ô

Morra ; ayant convoqué les Notables du pays dans le château de Mollach, ſous prétexte de traiter des affaires publiques, il les fit égorger par des gens armés, apoſtés exprès pour cette exécution cruelle, violant ainſi la foi publique : il périt dans ce maſſacre cent quatre-vingts hommes de la Maiſon des ô Morras ſans compter les autres. Cet homme ſanguinaire & cruel ſe plaiſoit tant dans le ſupplice des Catholiques, qu'il les faiſoit pendre par douzaines, hommes, femmes & enfans, à un orme qui étoit devant ſa porte à Stradbally où il faiſoit ſa réſidence.

Cahal autrement Charles ô Connor Faly, n'étoit pas inſenſible aux tourmens qu'on faiſoit ſouffrir aux Catholiques ; étant joint par Conla Mageoghegan de la maiſon de Moycashel, il prit les armes & arrêta dans pluſieurs rencontres le courroux des tyrans. Enfin un Anglois nommé Macforty chargé par commiſſion de la part de la Reine d'aſſaſſiner ô Connor, tomba lui-même par le fer de celui qu'il vouloit immoler à la haine de cette Princeſſe. Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 7.

Le Chevalier Henri Sidney dégouté du gouvernement & voyant que ſes ſervices étoient mépriſés à la Cour, demanda avec empreſſement ſon rappel ; il l'obtint avec quelque difficulté, & après avoir mis ordre aux affaires, il céda l'épée de Juſtice au Chevalier Guillaume Drury Préſident de la Momonie. Sidney avoit la réputation d'un honnête homme ; il remplit avec honneur de grandes places en Angleterre ; & après avoir été quatre fois Lord Juſticier d'Irlande & trois fois Député, on rapporte en preuve de ſon déſintéreſſement qu'il ne s'étoit jamais approprié un pouce de terre dans cette Iſle, exemple bien rare parmi ceux de ſa Nation. War. de Annal. Hib. *cap.* 28.

Jacques Fitz-Maurice étant arrivé à Rome fut préſenté au Pape Gregoire XIII, qui le reçut avec beaucoup de diſtinction. Il rencontra dans cette ville Corneille ô Moel-Ryan Evêque titulaire de Killaloe en Irlande, & Thomas Stukely. On ne ſçait rien de certain touchant la naiſſance ni la patrie du dernier ; les uns prétendent qu'il étoit fils naturel d'Henri VIII ; d'autres diſent qu'il étoit fils d'un Chevalier Anglois & d'une Dame Irlandoiſe : quoi qu'il en ſoit, il paroît par ſa conduite que c'étoit un Chevalier errant qui cherchoit à rétablir une fortune chancelante. Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 15. Pet. Lombard. comment de reg. Hib. *cap* 21. Relat. Giral. *cap.* 22.

Le Souverain Pontife fit paroître beaucoup de zele pour la cauſe des Catholiques d'Irlande, à qui il adreſſa dans ces en-

trefaites pluſieurs lettres. Il les exhortoit à être fermes dans la foi & à ſoutenir avec conſtance la cauſe de la Religion contre les hérétiques. Il nomma le Comte de Deſmond chef de cette ſainte ligue, en lui donnant pour Lieutenant Jacques Fitz-Maurice alors à Rome, qui devoit être remplacé, en cas d'accident, par le Chevalier Jean de Deſmond frere du Comte, & celui-ci par Jacques ſon jeune frere.

Cambd Elizab. *part. 2. ad an. 1578.*

Le Saint Pere ne ſe borna pas à la ſimple volonté, il fit délivrer une ſomme conſidérable d'argent & lever deux mille hommes dans les Etats de l'Egliſe pour l'expédition d'Irlande. Il nomma Général de ces troupes Hercule de Piſe, homme expérimenté dans le métier de la guerre. Ce corps de troupes étant prêt, on l'embarqua ſur une petite flotte dont on donna le commandement à Thomas Stukely, qui eut ordre de faire voile pour Liſbonne & d'y attendre Jacques Fitz-Maurice qui devoit s'y rendre par terre. Ayant trouvé à ſon arrivée dans ce port Sebaſtien Roi de Portugal qui faiſoit un armement conſidérable pour la guerre d'Afrique, ce Prince lui perſuada de ſe joindre à lui dans cette expédition, en lui promettant de grandes récompenſes à ſon retour & un renfort conſidérable pour la guerre d'Irlande. Stukely voulant à quelque prix que ce fut faire ſa fortune, accompagna Sebaſtien en Afrique, où il ſe donna à leur arrivée une bataille très-meurtriere qui fut anoblie du ſang de trois Rois, ſçavoir Sebaſtien Roi de Portugal, Abedelmelec Roi de Mauritanie, Mahumet qui fut l'auteur de cette malheureuſe expédition. Stukely avec la plus grande partie de ſes Italiens ſubit le même ſort, recevant ainſi la juſte récompenſe de ſon infidélité.

Relat. Giral. *cap. 21.*

Hiſt. Catkol. *ibid.*

Fitz-Maurice qui avoit fait le chemin de Portugal par terre, fut indigné de la perfidie de Stukely; mais ne voyant pas d'autre remede, il ramaſſa les débris de l'armée Italienne de retour en Eſpagne, avec quelques Cantabres que le Roi Catholique lui avoit fourni, faiſant en tout environ huit cens hommes, & les ayant embarqué ſur ſix navires avec toutes ſortes de munitions de guerre & des armes pour quatre mille hommes, il fit voile pour l'Irlande, accompagné de Corneille Evêque de Killaloe & du Docteur Sanders Prêtre Anglois, revêtu du caractère de Légat Apoſtolique. Après quelques jours de navigation, cette petite flotte aborda à la fin de Juillet à Ardnacant, que les Anglois nomment Smerwick, dans la partie occidentale du

An. 1579.

Comté de Kerry à peu de distance de Dingle. Il y a dans ce port un roc fortifié par la nature, battu d'un côté par les flots de la mer, défendu d'un autre par un rocher escarpé, laissant une seule entrée où il se joint au continent par le moyen d'un pont-levis. Fitz-Maurice qui voyoit l'importance d'avoir un lieu de retraite & une place d'armes pour recevoir les secours qu'on attendoit d'Espagne, fit ajouter par l'art ce qui manquoit à la situation naturelle de cette forteresse pour la rendre imprenable : ayant enfin muni cette place de toutes sortes de provisions, il y laissa une garnison de six cens hommes dont il donna le commandement à Sebastien de Saint-Joseph.

La nouvelle de l'arrivée de Jacques Fitz-Maurice s'étant répandue, le Chevalier Jean de Desmond, Jacques de Desmond son frere & plusieurs autres Seigneurs de la Momonie, se rendirent auprès de lui pour le complimenter sur son heureux retour, & pour concerter avec lui les moyens de soutenir la guerre contre les hérétiques. Pendant que ces Seigneurs se mettoient en devoir de lever des troupes, Jean de Desmond attaqua Traley où il y avoit garnison Angloise ; il passa au fil de l'épée Henri Davells, Carter & autres chefs des hérétiques & mit le reste en fuite. Fitz-Maurice marcha en même temps du côté de la Conacie suivi de peu de monde, pour engager les Seigneurs de ses amis, dont il connoissoit les intentions, à prendre parti dans la cause commune ; mais il fut attaqué en chemin par Theobald Burke fils aîné du Chevalier Guillaume Burke Seigneur de Castle-Connel, qui, pour faire sa cour à Elizabeth, sacrifia honteusement les intérêts de Dieu & de la patrie. Fitz-Maurice voyant l'impossibilité d'éviter le combat, prit la résolution de vaincre ou de mourir ; ayant été blessé d'un coup de fusil à la poitrine, il rassembla ses forces, s'ouvrit un passage les armes à la main au travers des ennemis & fendit la tête à Theobald Burke d'un coup de sabre ; la mort de ce chef fut suivie de celle de ses freres & de plusieurs autres, & de la déroute de ses suivans. Cette victoire couta cher à Fitz-Maurice dont la blessure se trouva mortelle ; en effet il mourut six heures après cette action, ayant été confessé & administré par un Prêtre Anglois nommé Alan, qui l'accompagnoit toujours. La consternation fut grande parmi les Catholiques à la mort de ce Chef illustre qui faisoit toute leur espérance, ils ne perdirent cependant pas courage ; les troupes

Cambd. *ibid. ad an.* 1579.
Relat. Giraldi *cap.* 22.
Baker Chron. *pag.* 355.

ſe rangerent ſous l'étendart de Jean de Deſmond, qui n'avoit pas moins de zèle pour la bonne cauſe que de courage pour la défendre.

La Reine Elizabeth pleine de reconnoiſſance pour les ſervices que les Burkes de Caſtle-Connel lui avoient rendus, en la délivrant d'un ennemi auſſi redoutable que Jacques Fitz-Maurice, écrivit un lettre de conſolation à Guillaume Burke : & pour le dédommager de la perte de ſes enfans, cette Princeſſe lui aſſigna une penſion annuelle de deux cens marcs ſur l'Exchiquier, & le créa Pair du Royaume, ſous le titre de Lord Baron de Caſtle-Connel ; ce vieillard tranſporté de joie de ſe voir revêtu de ce nouveau titre, en mourut quelque temps après.

Cambd. *ibid.*

Baker *ibid.*

Le Chevalier Jean de Deſmond ayant pris le commandement de l'armée catholique, juſtifia par des actions héroïques le choix que Jacques Fitz-Maurice avoit fait de ſa perſonne en mourant. Drury le Député voulant arrêter les progrès du chevalier de Deſmond, marcha du côté de la Momonie à la tête de quatre cens hommes d'infanterie & de deux cens de cavalerie, accompagné du Marshal Bagnal, de Malby, Wingfield, Waterhouſe, Fitton, Maſterſon & autres Officiers ſubalternes ; il fut joint auſſi par les Lords de Kildare, de Mountgarret, de l'Oſſory ſupérieure, & de Dunboyne avec deux cens cavaliers & quelques fantaſſins. Etant arrivé à Kilmallok, le Député fit dire au Comte de Deſmond, & à quelques autres Seigneurs de la province dont la fidéliré lui étoit ſuſpecte, de comparoître devant lui dans ſon camp à Kilmallock Le Comte après avoir beaucoup balancé, ſe préſenta au Député qui le mit entre les mains du Lord Marshal ; mais il fut bientôt mis en liberté par un effet de la politique du Dépuré, qui ſçavoit que le Chevalier Jean de Deſmond frere du Comte étoit campé avec l'armée catholique à Sleavelogher.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

Relat. Girald. *cap.* 23.

War de Annal. Hib. *cap.* 21.

Cambd. Elizab.

Le Chevalier de Deſmond étant averti par ſes eſpions que le Député étoit en marche avec ſon armée pour venir l'attaquer, quitta ſon camp de Sleavelogher, d'où il alla gagner la Baronie de Connillo au Comté de Limerick, & ſe poſta avantageuſement au château de Gortnariburuid auprès d'un bois nommé en Anglois Blackwood ; le Député envoya un dérachement conſidérable commandé par les Capitaines Herbert & Price, avec ordre de forcer Deſmond dans ſon camp ; les Anglois s'étant préſentés les deux armées ſe mirent en ordre de bataille, le premier

choc fut rude & favorable aux Hérétiques, mais ils furent enſuite taillés en piéces par un corps de troupes que Deſmond avoit placé dans le bois avant l'action, qui les prirent en flanc, & les mirent en déroute. Herbert & Price furent trouvés parmi les morts, dont le nombre étoit conſidérable.

La perte de cette bataille cauſa beaucoup de chagrin au Député; mais il fut bientôt conſolé par l'arrivée de ſix cens hommes de troupes Angloiſes, commandées par les Capitaines Bourchier, Carew & Dowdal que la Reine avoit envoyé à Waterford pour renforcer l'armée. Le Chevalier Jean Perrott étoit arrivé à Cork avec ſix vaiſſeaux pour proteger la côte. Avec ce nouveau renfort le Député fit une nouvelle expédition dans le territoire de Connillo, mais ſans ſuccès, de ſorte qu'épuiſé de fatigues il tomba malade, & ayant fait venir Malby Gouverneur de la Conacie pour commander l'armée, il ſe retira à Waterford après avoir donné le grade de Chevalier à Bourchier, Stanly, Carew, Moore, Pelham & autres.

Malby ayant pris le commandement de l'armée pendant la maladie du Député, laiſſa à Kilmallock trois cens hommes d'infanterie, & cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Bourchier, & marcha à Limerick avec le reſte de l'armée; les troupes étant rafraîchies, Malby les conduiſit à Eanaghbeg dans le territoire de Connillo, & campa auprès d'une Abbaye nommée Monaſter-Nenay où il fut joint par quelques troupes auxiliaires du pays que les Burkes de Clanriccard & les Lacys lui avoient menées. Jean de Deſmond ne pouvant ſupporter le voiſinage de ſon ennemi, aſſembla ſes troupes pour lui préſenter bataille; la trop grande ardeur de quelques bataillons qui avoient commencé l'attaque fit preſque perdre la victoire aux Catholiques: car ayant pourſuivi trop loin les Anglois qui fuyoient devant eux, ils furent enveloppés par ces mêmes fuyards, qui étant ſupérieurs en nombre les auroient taillés en piéces ſans le prompt ſecours que Deſmond y apporta: alors l'action commença à être générale; on combattit avec une égale bravoure, à la fin l'aîle droite de l'ennemi ayant commencé à plier, la mort d'un de leurs principaux Officiers qui fut tué acheva la déroute après un combat d'une heure & demie. Deſmond reſta maître du champ de bataille, du canon & de tout le bagage; & ne perdit dans l'action que Thomas fils de Jean Fitz-Gerald ſon oncle paternel qui avoit conduit la premiere attaque, & le Chevalier Thomas Brown

qui furent tués avec quelques fantaſſins.

Hiſt. Cathol. ibid. Après le gain de cette bataille, les troupes de Deſmond ayant pris du repos, ſortirent de Connillo pour aller à Atharlam; la garniſon de Kilmallock avertie de ce mouvement, ſortit dans le deſſein de lui diſputer le paſſage, on en vint aux mains, on combattit pendant trois heures avec une égale valeur & un ſuccès égal, & après un grand carnage des deux côtés, la victoire ſe déclara pour le Chevalier Deſmond, & le reſte de l'armée ennemie ſe retira dans la ville. Cette victoire fut ſuivie de celle de Gort Na-Piſſi où dix bataillons Anglois furent taillés en piéces. Deſmond entra enſuite à main armée ſur les terres d'Ormond, d'où il emmena un butin conſidérable; mais les Butlers ayant raſſemblé toutes leurs forces, dont les chefs furent, Edouard & Pierre Butler, freres du Comte d'Ormond, Mac-Pieris Butler Baron de Dunboyne & Purcel Baron de Luochne, pourſuivirent Deſmond juſqu'à Cnoc Grafuin, c'eſt-à-dire, le Mont-Grafuin, où ſe donna une ſanglante bataille, qui finit par la défaite totale de l'armée des Butlers (*a*).

Le Comte de Deſmond qui avoit gardé juſqu'alors un certain extérieur de paix avec la Reine, commença à lever le maſque, & à faire une guerre offenſive de concert avec Jean de Deſmond ſon frere. Il entra dans la plaine de Cashil, d'où il emmena un grand butin, après avoir mis en fuite la garniſon de cette ville, commandée par un Anglois nommé Robert. En même temps Daniel ô Sullevan Prince de Beare, défit un corps d'Anglois près le Monaſtère de Bantry.

Le Chevalier Guillaume Drury Député d'Irlande que nous avons laiſſé malade à Waterford, mourut au mois de Septembre: l'autorité de Malby ceſſa alors dans la Momonie; mais avant

(*a*) Cambden & les autres Anglois qui l'ont copié, ne ſont pas d'accord avec les Auteurs Irlandois ſur le ſort de ces batailles que l'on vient de rapporter. La préſomption de l'Anglois lui fait croire que tout lui eſt dû, & qu'il doit être victorieux lorſqu'il eſt terraſſé. On cite ici deux Auteurs qui méritent autant de croyance que ces Anglois; l'un eſt Philippe ô Sullevan, dont le pere étoit un des principaux acteurs dans ces guerres, puiſque ce fut lui qui eſcalada les murs de Youghal, lorſque cette place fut priſe par Deſmond. L'autre eſt Daniel, autrement Dominique ô Daly Archevêque de Conimbre; dont le pere Corneille ô Daly étoit attaché au Comte de Deſmond, & avoit eu pendant quelque temps le commandement des troupes ſous lui. On peut regarder ces Auteurs comme témoins oculaires des faits qu'ils racontent. On ne doit pas les ſoupçonner de partialité, ni d'infidélité dans le récit de ces faits, plutôt que Cambden qui a écrit en ſuivant le préjugé de ſa Nation ſur des choſes qu'il n'avoit jamais vues. C'eſt au Lecteur équitable à balancer ces raiſons.

que

que de retourner en Conacie, il mit des garniſons dans les places de Rakele & d'Adare, au Comté de Limerick. Le Conſeil privé aſſemblé nomma Lord Juſticier par interim, le Chevalier Guillaume Pelham qui prêta ſerment au mois d'Octobre dans l'Egliſe de Chriſt à Dublin, en attendant que la Cour put nommer un Député. Après la cérémonie, le nouveau Juſticier donna le grade de Chevalier au Chancelier Gerard & à Edouard Fitton. Le même Tribunal fit expédier au Comte d'Ormond des Patentes pour le gouvernement de la Momonie, & nomma Grand Prévôt de cette province le Chevalier Warham Saint-Leger. On envoya le Chancelier en Angleterre pour inſtruire la Reine de l'état des affaires en Irlande, & on donna les ſceaux à Adam Loftus Archevêque de Dublin, pendant ſon abſence.

Tout étant ainſi diſpoſé, le Juſticier commença à faire ſa tournée vers la Momonie, ſuivi de trois bandes de troupes, nommées les Sayes rouges de la couleur de leurs uniformes, nouvellement venues de Berwick. Etant arrivé à Kilkenny, il tint des aſſiſes où il ſiégea en perſonne, & fit condamner à mort Edmond Mac-Neil & quelques autres pour crime de trahiſon. Il réconcilia enſemble le Comte d'Ormond & le Baron de l'Oſſory ſupérieure, & les obligea de donner caution pour la réparation réciproque des dommages cauſés par leurs diſſentions. Le Juſticier alla au mois d'Octobre à Cashil, où il fut joint par le Comte d'Ormond à la tête de deux cens trente hommes. Il écrivit une lettre ſéduiſante de Cashil au Comte de Deſmond, pour l'engager à venir le trouver, ſous prétexte de vouloir le réconcilier avec Malby; mais le Comte avoit des raiſons pour ne s'y pas fier. Pelham ſe rendit après à Limerick, où il fut reçu avec diſtinction par le Chevalier Malby à la tête de l'armée, & par le Maire de la ville à la tête de mille Bourgeois ſous les armes; il ſe tranſporta de-là au village de Fannings qui étoit le rendez-vous de l'armée; il reçut à Fannings la viſite de la Comteſſe de Deſmond, qui lui préſenta de la part du Comte ſon mari des lettres d'excuſe, ſur ce qu'il n'avoit pas obéi à ſes ordres; le Juſticier peu content, envoya Ormond au Comte de Deſmond pour ſçavoir ſa derniere réſolution; mais ſur ſa réponſe ambiguë, il fut arrêté qu'on le proclameroit traître publiquement dans le camp, à moins qu'il ne fit ſa ſoumiſſion dans l'eſpace de vingt jours, & on donna ordre aux troupes que dans le

terme du délai ils ravageroient ſes terres ſans quartier. Le Vicomte de Gormanſtown & le Baron de Delvin, ſignalerent leur zele dans cette occaſion pour la cauſe de Deſmond; ces Seigneurs étoient Catholiques; & quoiqu'ils fuſſent membres du Conſeil, & compagnons du Lord Juſticier dans cette expédition, ils refuſerent généreuſement de ſigner la ſentence prononcée contre Deſmond, ce qui leur attira une réprimande de la part du Conſeil d'Angleterre.

Le Comte de Deſmond ſe voyant proſcrit marcha du côté de Cork, afin de cauſer une diverſion qui put arrêter les ravages que l'ennemi faiſoit dans le territoire de Connilo. Il attaqua par le conſeil du Sénéchal d'Imokilly ſon parent, nommé Fitz Gerald, la ville de Youghal, il l'emporta l'épée à la main, & la livra au pillage. Dermod ô Sullevan de la noble famille de Beare, eut beaucoup de part à la priſe de cette place, par l'intrépidité avec laquelle il en eſcalada les murs à la tête d'un corps d'infanterie qu'il commandoit, malgré la défenſe opiniâtre des aſſiégés; il tailla en piéces un corps de troupes aux ordres du Capitaine White que le Comte d'Ormond avoit envoyé de Waterford par mer au ſecours de cette place. Ormond pour ſe venger de la priſe de Youghal, entra à main armée dans le territoire de Connilo, où il eut une vive eſcarmouche avec le Sénéchal de cette contrée; & quoiqu'il reſta maître du champ de bataille, il perdit beaucoup de monde. Après avoir pillé & brûlé tout le pays, & traité avec beaucoup de cruauté les habitans, Ormond marcha avec ſon armée vers Cork, & fit beaucoup de butin en chemin; mais il fut harcelé par Jean Fitz-Gerald, nommé le Sénéchal, qui remporta un avantage conſidérable près de Liſmore ſur les Sayes rouges.

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid.*

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid.*

Ormond arrivé à Cork voyant que la ſaiſon étoit avancée, ordonna qu'on mit les troupes en quartier d'hyver; il alla enſuite à Cashil, & prenant ſon chemin par Youghal afin d'appaiſer la Reine indignée de la priſe de cette ville, il en fit pendre le Maire, ſous prétexte qu'il avoit mal défendu cette place contre Deſmond. Il donna ordre de faire rétablir les murs de Youghal; il fit mettre auſſi dans cette place une garniſon de trois cens hommes, aux ordres des Capitaines Pierce & Morgan.

Le Comte de Deſmond voyant que ſes forces diminuoient, & que celles des ennemis augmentoient tous les jours par les nouveaux renforts qui leur venoient d'Angleterre, envoya des

lettres circulaires aux principaux Seigneurs de la Lagenie dont il connoiſſoit les diſpoſitions, pour les exhorter à prendre parti dans la défenſe de la Religion & de la patrie, contre l'ennemi commun. La lettre ſuivante datée de Newcaſtle le 29 Novembre, & adreſſée à Fiach Mac-Hugh, chef des ô Birnes de Wicklow, nous donnera en ſubſtance le contenu des autres.

« Mon bien aimé ami, je me recommande à vous; comme » nous avons entrepris mon frere & moi, la défenſe de la foi » catholique & de la patrie contre des Anglois, qui, non con- » tens d'avoir renverſé la ſainte Egliſe, veulent s'emparer de » notre héritage, & nous réduire à l'état d'eſclaves; nous vous » prions de prendre parti avec nous dans la défenſe de la patrie, » comme vous y êtes obligé ſelon la conſcience, & les droits » de la nature. Si vous craignez d'être abandonné de nous lorſ- » que vous ſerez engagés dans cette cauſe, faites attention que » nous l'avons entrepris par autorité de notre S. Pere le Pape & » du Roi Philippe, qui ſe chargent de nous ſoutenir dans cette af- » faire lorſqu'il ſera néceſſaire : ainſi vous ne riſquez rien en pre- » nant parti; vous pouvez être aſſurés que nous ne ferons ja- » mais de traités avec nos adverſaires ſans votre conſentement, » & cette lettre en ſera un garant ſuffiſant. » En effet, ſoit que ces lettres euſſent fait quelque impreſſion ſur les Seigneurs de Lagenie ou non, on les vit l'année ſuivante ſous les armes pour la même cauſe que Deſmond ſoutenoit ſi généreuſement.

Le Lord Juſticier qui étoit reſté à Limerick étant eſcorté par le Comte de Thomond, prit le chemin de Gallway où il renouvella les priviléges de cette ville; il partit enſuite pour Athlone, d'où il continua ſa route juſqu'à Dublin, où il teſta quelque temps. Il trouva à ſon arrivée dans cette ville Guillaume Norris avec cent cinquante cavaliers nouvellement arrivés d'Angleterre; le Juſticier les envoya en garniſon à Newty, où Norris le commandant mourut le jour de Noël. Cox hiſt. d'Irl. pag. 361.

Vers la fin de Janvier le Juſticier Pelham partit de Dublin pour Wexford où il tint les aſſiſes, & ſiégea lui-même en perſonne pour juger les cauſes civiles & criminelles, après quoi il ſe rendit à Waterford, & fut reçu honorablement par-tout; le Comte d'Ormond vint le trouver dans cette ville, & ſur l'avis qu'on eut de la marche d'un détachement ennemi du côté de Dungarvan & Youghal, on dépêcha le Capitaine Zouch avec quatre cens hommes d'infanterie & cent cavaliers, pour défendre les avenues de ces places.

Pelham après un ſéjour de trois ſemaines à Waterford, alla à Clonmel où il rencontra encore le Comte d'Ormond ; il ſe rendit enſuite à Limerick. On venoit d'arrêter dans cette ville le Chancelier de l'Egliſe qu'on ſoupçonnoit d'avoir des intelligences avec le Comte de Deſmond, & l'Evêque eut ſon Palais pour priſon par la même raiſon.

Le Juſticier & Ormond s'étant tranſportés à Rathkeal au mois de Mars pour conſulter enſemble ſur les opérations de la campagne, le réſultat du Conſeil fut de partager l'armée & d'agir ſéparément. Ormond marcha avec ſa diviſion du côté de Slevelogher, en mettant le pays à feu & à ſang. Pelham prit le chemin de Slevemish près de Traley ; mais ne pouvant pénétrer plus loin, il ſe replia ſur Carrikifoyl place forte, appartenante au Comte de Deſmond, pour en faire le ſiége ; un détachement de cette armée, paſſant par le territoire de Clanmorris, le Commandant obligea Fitz-Maurice Seigneur de cette contrée & Baron de Lixnaw, de lui donner des ôtages pour garand de ſa fidélité. Cet Officier barbare oubliant tous ſentimens d'humanité, fit pendre les ôtages, violant ainſi le droit des gens ; mais ſon crime ne reſta pas impuni, il fut attaqué à Ardfert par les troupes de Fitz-Maurice, & ſon détachement fut taillé en piéces. Pelham étant arrivé devant Carrikifoyl, fit battre en breche le château, dont la garniſon étoit compoſée de dix-neuf ſoldats Eſpagnols, & cinquante Irlandois, aux ordres d'un ingénieur Italien nommé Julio ; la breche étant praticable, le Capitaine Macworth monta à l'aſſaut, & à la tête d'un gros détachement, il paſſa au fil de l'épée une partie de cette petite garniſon, & fit pendre le reſte avec ſon Chef. Askeaton & Ballyloghane ſubirent le même ſort que Carrikifoyl, de ſorte qu'il ne reſta plus de places fortes au Comte de Deſmond.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

War. *ibid. cap.* 22.

An. 1580. Le Lord Juſticier ayant mis quatre compagnies en garniſon à Askeaton, retourna à Limerick au commencement d'Avril, & après avoir laiſſé repoſer quelque temps les troupes, il recommença les hoſtilités, & ravagea les terres des Mac-Aulifs juſqu'à Slevelogher : il entra plus avant dans le pays de Kerry du côté de Caſtemange, où il fit un grand butin en bétail ; mais l'armée étant mal payée, commença à ſe mutiner, ce qui arrêta un peu les opérations.

Telle étoit la ſituation des affaires en Irlande, lorſque le Pape Grégoire XIII adreſſa la lettre ſuivante au Clergé & au peuple de cette Iſle.

Digitized by Google

Gregorius XIII, univerſis & ſingulis Archiepiſcopis, Epiſcopis, Prælatis, necnon Principibus, Comitibus, Baronibus, ac populis regni Hiberniæ, Salutem, & Apoſtolicam Benedictionem.

Cùm proximis ſuperioribus annis, per noſtras Litteras vos exhortati fuerimus, ut ad veſtram libertatem recuperandam, eamque adversùs Hæreticos tuendam & conſervandam, bonæ memoriæ Jacobo Giraldino, qui durum ſervitutis jugum vobis ab Anglis Sanctæ Romanæ Eccleſiæ deſertoribus impoſitum depellere, ſummo animi ardore cogitabat, pro virili veſtra omnes præſto adeſſe, eumque contra Dei, & veſtros hoſtes ire parantem, promptè ac ſtrenue adjuvare velletis, & quò id alacriùs efficeretis, omnibus contritis & confeſſis, qui ipſum Jacobum Ducem ejuſque exercitum Catholicæ fidei aſſertorem, & propugnatorem ſecuti fuiſſent, & ſe illi adjunxiſſent, aut conſilio, favore, comeatibus, armis, aliiſque bellicis rebus, ſeu quâcumque ratione, ei in hâc expeditione opem dediſſent, plenariam omnium peccatorum ſuorum veniam, & remiſſionem, & eamdem quæ proficiſcentibus adbellum contra Turcas, & ad recuperationem Terræ Sanctæ per Romanos Pontifices impertiri ſo-

Grégoire XIII, à tous & chacun les Archevêques, Evêques, & autres Prélats, & aux Princes, Comtes, Barons & peuples du Royaume d'Irlande; Salut, & Bénédiction Apoſtolique.

Comme nous vous avons exhortés ces années dernieres par nos Lettres, qu'afin de recouvrer votre liberté, la défendre, & la conſerver contre les Hérétiques, vous euſſiez à ſoutenir & à aſſiſter de toutes vos forces, Jacques Giraldin d'heureuſe mémoire, lequel avoit entrepris avec une ardeur extrême de rompre le joug inſupportable de ſervitude, que les Anglois déſerteurs de la ſainte Egliſe Romaine vous avoient impoſé, & que vous aidiez promptement & avec courage, celui qui alloit combattre contre les ennemis de Dieu & les vôtres; & comme, à l'effet d'animer davantage votre zele, nous avions accordé à tous ceux qui étant contrits & confeſſés, ſuivroient Jacques défenſeur & protecteur de la foi catholique & ſon armée, & qui ſe joindroient à lui, ou qui lui donneroient quelqu'aſſiſtance dans cette expédition, par conſeils, faveurs, armes, convois ou autres uſtenciles de guerre, pardon général & plenier, de tous leurs péchés, le même que les Pontifes Romains ont coutume de donner à ceux qui vont à la guerre contre les Turcs, ou au recou-

vrement de la Terre Sainte ; mais ayant appris depuis peu avec douleur, que le même Jacques étoit mort, comme il a plû au Seigneur, en combattant avec valeur contre ſes ennemis ; & que notre cher fils Jean Giraldin ſon couſin avoit ſuccédé dans cette expédition, avec autant de piété que de grandeur d'ame, par l'aſſiſtance de Dieu, de la cauſe duquel il s'agit, & qu'il a déja fait des actions héroïques, par leſquelles il mérite beaucoup de la foi catholique. C'eſt pourquoi nous vous exhortons tous en général, & chacun en particulier, avec toute l'affection de notre ame, requerons & preſſons dans le Seigneur que vous ayez à aſſiſter le même Jean votre commandant, de toutes vos forces contre leſdits Hérétiques, ainſi que nous vous avions averti de faire à l'égard de Jacques lorſqu'il vivoit. Car nous confiant en la miſéricorde de Dieu tout-puiſſant, & appuiés ſur l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, par les préſentes Lettres qui auront toute leur valeur, tant que leſdits Jean & Jacques ſoutiendront la guerre contre les mêmes Hérétiques, nous donnons & accordons à tous & chacun d'entre vous, qui s'étant confeſſés, & ayant communié, auront obſervé les conditions renfermées dans leſdites Lettres, en faveur de Jean & de ſon armée, & après ſa mort,

lita eſt, conceſſimus. Nuper autem non ſine gravi animi noſtri dolore per vos accepto, ipſum Jacobum fortiter cum hoſtibus dimicando (ſicut Domino placuit) occubuiſſe : dilectum verò filium Joannem Giraldinum ejus conſobrinum in expeditione hujuſmodi eximiâ pietate, & animi magnitudine, authore Deo cujus cauſa agitur, ſucceſſiſſe, compluraque egregia facinora de Catholicâ fide bene merendo jam edidiſſe. Idcirco vos omnes & ſingulos, majori quo poſſumus affectu, hortamur, requirimus, & urgemus in Domino, ut eumdem Joannem Ducem, ejuſque exercitum omni ope, quemadmodum dictum Jacobum viventem, ut faceretis, vos admonuimus, contra dictos Hæreticos adjuvare ſtudeatis : nos enim vobis omnibus confeſſis & communicatis, & veſtris ſingulis in dictis Litteris contenta, pro ipſo Joanne, & ejus exercitu facientibus ; & poſt ipſius obitum, ſi forte contigerit (quod Deus avertere dignetur) Jacobo ejus fratri adhærentibus atque faventibus, eamdem plenariam omnium peccatorum veſtrorum indulgentiam & remiſſionem, quam adversùs Turcas, & pro recuperandâ Terrâ Sanctâ conſequuntur bellantes, de omnipotentis Dei miſericordiâ, ac beatorum Petri & Pauli Apoſtolorum ejus authoritate confiſi,

tribuimus & elargimur præsentibus quoad dicti Joannes & Jacobus Fratrès vixerint, & bellum contra Hæreticos ipsos gesserint, duraturis. Quoniam autem difficile esset has nostras Litteras, ad omnium quorum interest, notitiam pervenire; volumus ut earum exemplis etiam impressis, manu Notarii publici subscriptis, sigilloque personæ in dignitate ecclesiasticâ constitutæ obsignatis, plena & certa fides ubique habeatur, ac si Præsentes essent exhibitæ vel ostensæ.

si elle arrivoit, (ce qu'il plaise à à Dieu de détourner) à tous ceux qui favorisent Jacques son frere, & qui lui sont attachés, la même indulgence pleniere de tous vos péchés, & la même rémission qu'obtiennent ceux qui portent les armes contre les Turcs, & pour le recouvrement de la Terre Sainte. Et comme il est difficile que nos présentes Lettres puissent venir à la connoissance de tous ceux qui y sont intéressés, nous voulons que foi pleine & certaine soit ajoutée aux exemplaires que l'on en fera, même imprimés, étant signés de la main d'un Notaire public, & munis du sceau de quelques personnes constituées en dignité ecclésiastique, comme si les Présentes leur avoient été montrées & exhibées.

Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die 13 *Maii* 1580, *Pontificatûs nostri anno octavo.*

Donné à Rome à S. Pierre sous l'anneau du Pécheur, le treiziéme jour de Mai 1580, & de notre Pontificat le huitiéme.

Voilà le reméde que Grégoire XIII vouloit porter au mal qu'Adrien IV un de ses prédécesseurs avoit fait à l'Irlande; celui là vouloit, en séparant ce Royaume de l'Angleterre, réparer l'imprudence de celui-ci qui l'avoit donné à Henri II, sous le ridicule prétexte d'y rétablir la foi, de réformer les mœurs de ses habitans; mais le reméde de Grégoire étoit trop foible & le mal trop invétéré. Desmond & ses adhérans furent abandonnés par la perfidie de quelques-uns de leurs concitoyens, & la Reine Elizabeth n'ayant pas de guerre considérable à soutenir contre les Princes voisins, donna toute son attention à celle d'Irlande.

Quelques Seigneurs Catholiques de la Momonie étant soupçonnés d'avoir des intelligences avec les rébelles, furent cités à comparoître devant le Lord Justicier à Limerick, pour rendre compte de leur conduite: ils firent tous leurs soumissions, excepté le Lord Barry. Cormac fils de Teugue Mac-Carty de

Cox hist. d'Irl. *Pag.* 365.

Muskerry ayant paru fort zélé pour la cauſe Royale, eut part aux faveurs ; en effet, il trouva quelque temps après occaſion de ſe ſignaler; Jacques de Deſmond jeune frere du Comte, ſoit pour punir cette condeſcendance de Cormac, ſoit pour venger quelqu'affront particulier, fit des courſes ſur ſes terres à la tête de cent cinquante hommes, & en emmena un butin conſidérable ; ſurquoi Domnal frere de Cormac aſſembla tout ce qu'il put de monde, & ayant pourſuivi Deſmond, il lui livra bataille, le combat fut ſanglant & funeſte au dernier. Après avoir vû mourir tous ſes ſoldats à ſes côtés, & lui-même bleſſé mortellement, il eut le malheur de tomber entre les mains des ennemis ; ils le livrerent à Warham Saint Leger grand Prévôt de la province, & au Capitaine Rawleigh, qui le firent exécuter à Cork pour crime de léze-Majeſté. Sa tête fut expoſée ſur la porte de la ville, pour donner de la terreur aux autres. Le Lord Juſticier, pour reconnoître les ſervices de Cormac Mac-Teugue, le créa Chevalier, & le nomma Haut-Sheriff du Comté de Cork.

Cambd. regne d'Elizab. *part.* 2. *ad an.* 1580.

Le Comte d'Ormond qui commandoit un corps de troupes à Adare, marcha vers Buttevaut où toute l'armée eſſuya une maladie extraordinaire, qu'on nommoit la douce correction. C'étoit une eſpéce de mal de tête très-violent, qui duroit deux ou trois jours, & qui privoit de toute connoiſſance ceux qui en étoient attaqués : il n'étoit cependant pas mortel, & il n'y en eut que très-peu qui en moururent.

La maladie étant paſſée, Ormond fit deux diviſions de ſon armée; il en conduiſit une à Caſtle-Iſland dans le Comté de Kerry, il envoya l'autre à Traley qui étoit le rendez-vous ; il marcha enſuite, avec ſon armée diviſée en trois corps, vers Dingle, pilla & ſaccagea le pays dans ſa marche, & ſes pas étoient teints par-tout du ſang des Catholiques qu'il faiſoit répandre ſans quartier ; de ſorte qu'il n'en reſtoit pas échappé un ſeul ſans la protection que le Chevalier Guillaume Winter Vice-Amiral Anglois avoit donnée à pluſieurs d'entr'eux. Cet Officier commandoit une eſcadre dans le port de Ventry, pour empêcher la deſcente des Eſpagnols, c'eſt l'époque de la décadence des affaires du Comte de Deſmond; il avoit déja perdu Jacques Fitz-Maurice ſon couſin, & Jacques de Deſmond ſon frere, le pays étoit ruiné, les vivres manquoient, de ſorte qu'il fut abandonné d'un grand nombre de ceux qui étoient attachés à ſa cauſe, faute de n'avoir pas de quoi ſubſiſter.

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 365.

La

La réforme de l'Egliſe Anglicane fut troublée en ce temps en Angleterre par l'arrivée d'une troupe de fanatiques Hollandois en ce Royaume. Ils ſe donnoient le nom faſtueux de *la famille de l'Amour*. Ils prêchoient publiquement l'extravagante doctrine, qu'il n'y avoit d'élus que ceux qui étoient immatriculés dans cette famille, hors de laquelle tous les hommes étoient reprouvés & damnés. Ils ſoutenoient qu'il leur étoit permis de nier avec ſerment tout ce qu'ils vouloient devant les Magiſtrats qui n'étoient pas de leur famille, comptant ainſi pour rien le parjure. Ils faiſoient traduire en Anglois grand nombre de volumes qui contenoient leurs dogmes; ils les faiſoient imprimer ſous les titres affectés d'*Evangile du Royaume*, *Sentences Dominicales*, la *Prophétie de l'Eſprit de l'Amour*, la *Publication de la paix ſur la terre*, & autres ſemblables: tous ces livres furent brûlés par ordre de la Cour & les Auteurs chaſſés du Royaume. *Hujus fanaticæ vanitatis libellos è linguâ Belgicâ in Anglicam converſos inter ſectatores diſperſerunt, quibus titulos fecerunt: Evangelium Regni: Sententias Dominicales: Prophetiam ſpiritûs amoris: Pacis ſupra terram publicationem, &c.*

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth. Cambd. Elizab. *ad an.* 1580.

La Cour d'Angleterre ayant nommé en ce temps Arthur Grey Lord Baron de Wilton & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, pour remplir la charge de Député d'Irlande, ce nouveau Vice-Roi débarqua à Dublin au mois d'Août. Il y avoit déja du temps que quelques Seigneurs de la Lagenie & de la Midie, indignés de voir les Prêtres perſécutés, le S. Sacrifice de la Meſſe aboli, les Egliſes prophanées par les nouvelles cérémonies des hérétiques, & craignant de plus grandes abominations pour l'avenir, ſe liguerent enſemble pour la cauſe de la Religion. Les principaux Chefs de cette conſpiration furent Jacques Euſtace Vicomte de Baltinglaſſ, Fiach Mac-Hugh Chef des ô Birnes de Wicklow & le Capitaine Fitz-Gerald, qui avoit quitté le ſervice de la Reine pour la même raiſon. Cette conjuration ayant été découverte dans ſa naiſſance, il y eut quelques-uns de ſes auteurs d'arrêtés & punis de mort.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 14.

Le nouveau Député ayant appris à ſon avénement dans cette Iſle, & avant qu'il eut reçu l'épée, que Baltinglaſſ & Fiach Mac-Hugh avec le teſte des conjurés occupoient les défilés de Glean da-Loch au Comté de Wicklow, forma la réſolution de les en déloger; il fit aſſembler pour cet effet toutes les troupes Angloiſes de la Lagenie tant cavalerie qu'infanterie, avec leſquelles il marcha

juſqu'à Glean da-Loch, où il trouva les conjurés bien poſtés & prêts à le recevoir ; la bataille commença dans un bois qui fut bordé par la cavalerie commandée par le Lord Grey ; le combat fut long & opiniâtre, mais la victoire s'étant déclarée à la fin pour les Irlandois, les Anglois furent taillés en piéces, & le Député fut obligé de ſe ſauver honteuſement avec ſa cavalerie ; la perte fut grande du côté des Anglois, ſans compter huit cens ſoldats, le Chevalier Pierre Carew, le Colonel Moor, les Capitaines Audely & Coſby furent trouvés parmi les morts. Ce dernier étoit le plus cruel des hommes ; ſon plaiſir barbare étoit de pendre à un arbre qu'il avoit exprès devant ſa porte, les Irlandois les plus innocens, juſqu'aux enfans à la mamelle : mais cet homme de ſang trouva à la fin ſa récompenſe. *Satia te ſanguine Cyre.*

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 6.

Le Juſticier Pelham ayant mis ordre aux affaires dans la Momonie, où il laiſſa deux mille huit cens vingt hommes d'infanterie & trois cens quatre-vingt-quinze de cavalerie ſous le commandement du Chevalier Georges Bourchier, paſſa par la Connacie, où il confirma au Chevalier Malby le gouvernement de cette province. Il ſe rendit à Dublin au mois de Septembre & remit au nouveau Député l'épée de Juſtice, dans l'Egliſe Cathédrale de S. Patrice.

On a déja dit, après quelques Auteurs, que Jacques Fitz-Maurice avoit conduit en Irlande huit cens hommes tant Italiens qu'Eſpagnols, qu'il avoit fortifié Smerwick pour ſervir d'entrepôt & de places d'armes aux Eſpagnols qu'on attendoit encore dans cette Iſle, & qu'il y avoit laiſſé une garniſon de ſix cens hommes aux ordres de Sebaſtien de Saint-Joſeph ; mais Wareus, après Cambden, rapporte à cette année l'arrivée de ces troupes en Irlande. Quoi qu'il en ſoit de ce point de critique qui n'intéreſſe pas le fond de l'hiſtoire, le nouveau Député, pour rétablir ſa réputation, obſcurcie par ſa défaite à Glean-da-Loch, réſolut de faire le ſiége de Smerwick & d'en chaſſer ces étrangers. Le Comte d'Ormond y avoit déja échoué, étant parti de Traley pour faire le ſiége de ce fort, il vit, par une ſortie que firent les aſſiégés, l'impoſſibilité de le continuer, ce qui l'obligea d'aller joindre le Député déja arrivé à Rathkeal.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 15. Relat. Giraldin. *cap.* 25.

Tout étant diſpoſé, le Député, accompagné du Comte d'Ormond, des Capitaines Zouch, Rawleigh, Denny, Macworth & autres, marcha à la tête de huit cens hommes, de quinze cens

ſelon d'autres, vers Smerwick & mit le ſiége devant ce fort, pendant que le Chevalier Winter le bloquoit avec ſon eſcadre par mer. Ce ſiége dura l'eſpace d'environ quarante jours, la place étoit bien munie & la défenſe opiniâtre; de ſorte que le Député voyant que l'hyver approchoit, & jugeant qu'il ſeroit incommode de camper dans le mauvais temps, plutôt que de lever le ſiége, il tenta d'avoir par la trahiſon ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force: ayant fait arborer un étendard, il demanda à parler. Il y avoit dans la garniſon un Irlandois nommé Plunket, homme noble & zélé pour la cauſe catholique, qui s'oppoſa à tout accommodement avec les hérétiques, diſant qu'il n'y avoit chez eux ni probité ni bonne foi & qu'on ne pouvoit pas compter ſur un traité fait avec eux. Sebaſtien le Gouverneur ne gouta pas l'avis de Plunket, il vouloit abſolument capituler, & ayant pris des aſſurances il ſortit du château accompagné de ce même Plunket, qui devoit lui ſervir d'interprête, & ſe préſenta au Député qui le reçut avec beaucoup de politeſſe & lui propoſa une capitulation, en lui promettant de laiſſer ſortir la garniſon avec les honneurs de la guerre. Plunket fit ſon poſſible pour faire manquer ce traité, en interprétant dans un ſens contraire les propoſitions des parties; mais ils virent bien l'un & l'autre par l'aſſiette de leur viſage & la façon de parler, que Plunket n'étoit pas un interprête fidele, c'eſt pourquoi ils le firent mettre en priſon chargé de fers, & conclurent leur traité, par le miniſtère d'un Anglois qui ſçavoit la langue Eſpagnole. Sebaſtien rentra joyeux dans le fort, diſant qu'il rendoit la place aux Anglois à des conditions honorables; & que voyant les choſes déſeſpérées, il avoit jugé à propos de ſauver la garniſon. Le Capitaine des Cantabres & Hercule Piſan ſe récrierent contre le traité fait par le Gouverneur; ils diſoient que bien loin de craindre pour la place ils étoient en état de combattre l'ennemi en pleine campagne s'il le falloit; mais les ſoldats préférant la vie à la gloire ſe déclarerent pour le Gouverneur & perdirent l'un & l'autre: car la place étant rendue au mois de Décembre, quoiqu'à des conditions confirmées par le ſerment du Député, on leur ordonna auſſitôt de mettre bas les armes, & ils furent cruellement égorgés enſuite par ces Anglois barbares, à l'exception du ſeule Gouverneur, qui fut chaſſé du Royaume avec infamie. Plunket fut réſervé pour ſouffrir une mort plus cruelle, car il eut les bras & les

cuiſſes caſſés à coups de marteaux. De-là vient que, *fides Greia*, la foi de Greye, eſt paſſé en proverbe dans le pays quand on parle d'une inſigne perfidie. La fortereſſe de Smerwick étant évacuée, le Député y mit bonne garniſon avec un Gouverneur. Il donna le gouvernement de la Momonie au Comte d'Ormond. Il laiſſa quatre cens cinquante hommes aux ordres du Capitaine Zouch & le fit Commandant de Kerry & de Deſmond. Il mit auſſi des troupes dans les autres villes, bourgs & villages de cette province; il ordonna enfin aux principaux Officiers de détruire par le fer & le feu les autres places qui adhéroient au Comte, & de faire enſorte que cette guerre fut bientôt terminée: après quoi il retourna à Dublin.

War. *ibid.* Le Député ayant reçu avis à Dublin que le Comte de Deſmond avoit paſſé en Conacie avec deux cens hommes pour ſe joindre aux deux fils du Comte de Clanriccard, qui commençoient à prendre les armes; que le Vicomte de Baltinglaſſ avec les ô Birnes, les ô Morras, les Cavenaghs & les Keatings, formoient un corps conſidérable, & qu'en un mot, ſans parler de la Momonie, la Conacie & une partie de la Lagenie étoient ſous les armes, ces nouvelles lui cauſerent beaucoup d'inquiétudes; mais il fut raſſuré par l'arrivée de cent cinquante cavaliers & de ſix compagnies d'infanterie qu'on lui avoit envoyés d'Angleterre. Avec ce renfort, joint à ſes autres troupes, il parcourut les territoires d'ô Faly, de Fearcall, de Kinalyagh & d'Ely. Il fit condamner à mort ô Molloy Seigneur de Fearcall, comme un homme ſéditieux; il pacifia les ô Connors Faly, les Mac-Geoghegans de Kinalyagh & les ô Carrols d'Ely, & ſupprima cette conjuration dans le berceau (*a*). Le Comte de Kildare & le Baron de Delvin ſon gendre, ſoupçonnés d'être d'intelligence avec Baltinglaſſ & les autres Catholiques, furent arrêtés & donnés en garde à Winckfield maître de l'Ordonnance; en même temps les amis du Comte perſuaderent au jeune Henri Fitz-Gerald ſon fils de ſe retirer pour quelques temps dans le pays d'ô Faly, qui lui donnoit le titre de Baron. Il y tomba entre les mains des ô Connors, qui, conſultant ſa

(*a*) Arthurus Baro Greius Hiberniæ prorex contra ô Conores in Ophalliâ, res novas molientes profectus, Hugonem ô Molloy virum ſeditioſum ex lege morte afficit, regionem illam, etiam Magobigenorum & o Caroli, pacat, conjurationemque maximam pullulantem in principio compreſſit. *Cambd. Elizab. part.* 2. ad ann. 1580.

ſureté, le retinrent malgré lui pour voir quelle ſeroit le ſort du Comte ſon pere. Le Député l'ayant fait demander par le Comte d'Ormond, les ô Connors refuſerent d'abord de le lui livrer; mais dans la crainte que la détention de ce jeune Seigneur ne fut nuiſible aux intérêts de ſon pere, ils l'envoyerent à Ormond qui le conduiſit à Dublin, où il fut tranſporté en Angleterre avec le Comte ſon pere & le Baron de Delvin, & furent enfermés tous les trois dans la Tour de Londres.

On parloit en ce temps d'une conſpiration faite pour ſurprendre le Député & pour ſe ſaiſir du château de Dublin; & quoique la choſe fut douteuſe, on uſa de ſévérité contre ceux qu'on ſoupçonnoit; Jean Nugent, l'un des Barons de l'Exchiquier, & pluſieurs autres, furent punis de mort.

Le Capitaine Rawleigh s'étant tranſporté à Dublin pour préſenter des griefs contre les Barrys & les Condons du Comté de Cork, obtint une commiſſion pour ſe ſaiſir de Barryſcourt & autres terres appartenantes à Barry Seigneur de ce château. Rawleigh ayant reçu un nouveau renfort, partit de Dublin pour aller exécuter la commiſſion. Barry, averti du deſſein de Rawleigh, fit mettre le feu à ſon château, & le Sénéchal d'Imokilly ſe mit en embuſcade pour intercepter ſon paſſage, de ſorte que Rawleigh fut obligé de ſe faire un paſſage l'épée à la main pour gagner la ville de Cork.

Le Vicomte de Baltinglaſſ qui étoit armé pour la cauſe de la Religion contre Elizabeth, voulant détacher le Comte d'Ormond ſon voiſin des intérêts de cette Princeſſe, lui écrivit une lettre énergique & en même temps enjouée à ce ſujet: il lui dit, entr'autres choſes: Si le bienheureux Thomas de Cantorbery ne fut pas mort pour l'Egliſe Romaine, vous n'auriez jamais été Comte d'Ormond: *Niſi B. Thomas Cantuarienſis pro Eccleſiâ Romanâ mortem oppetiſſet, ne tu quidem Comes Ormondiæ unquam extitiſſes.* Cambden ajoute que ce Comte tiroit ſon origine d'une ſœur de Thomas Beket, que pour expier le meurtre du S. Prélat, Henri II avoit donné de vaſtes poſſeſſions dans le pays d'Ormond aux ancêtres dudit Comte.

Cambd. regne Elizab *part.* 3. *ad an.* 1583. Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 361. Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 367.

Le Député ayant projetté un voyage dans la Momonie, donna le gouvernement de la province Angloiſe, pendant ſon abſence, à Loftus Archevêque de Dublin & au Comte de Kildare. Ces Gouverneurs s'étant aſſemblés au mois de Juillet à Tarah dans le Comté de Meath, le Comte partit, par ordre du Conſeil, à la

War. de Annal. *ibid. cap.* 23.

An. 1581.

tête de deux cens cavaliers & de ſept cens hommes d'infanterie, pour faire des propoſitions d'accommodement au Vicomte de Baltinglaſſ; mais n'ayant pas réuſſi dans ſa négociation, il ſe retira; les ennemis profitant de ſa retraite brulerent la ville de Newcaſtle au Comté de Wicklow; le Député, dans cet intervale, paſſant par la Momonie, nomma le Capitaine Zouch Gouverneur de cette province, après quoi il retourna par la Conacie à Dublin.

La Reine ayant quelque mécontentement contre Nicolas Nugent Chef Juſticier de la Cour des Plaidoyers Communs, envoya ordre aux Seigneurs du Conſeil de le révoquer & de lui ſubſtituer le Chevalier Robert Dillon. On ordonna auſſi de faire mettre la cavalerie dans des garniſons afin qu'elle ne fut point à charge au public, & on régla le prix des fourages.

Zouch Gouverneur de la Momonie étoit en garniſon à Dingle, où il perdit beaucoup de monde par maladie. Ayant appris quelque temps après que le Comte de Deſmond avec David Barry aſſembloient leurs troupes près d'Achadeo dans le Comté de Kerry, il marcha avec ſon armée du côté de Caſtlemange, & ſurprit le Comte qui fut obligé de ſe retirer dans le bois nommé Harlow Wood: en même temps Fitz-Gerald, nommé communément le Sénéchal d'Imokilli, faiſoit des courſes aux environs de Liſmore, & ayant été attaqué par un détachement de cette garniſon, il en tua vingt-cinq & mit le reſte en fuite. Lorſque Zouch étoit à ſon quartier général à Cork, il arriva un événement qui ne fut pas moins facheux pour la Religion que pour le Comte de Deſmond qui la défendoit ſi glorieuſement. David Barry Vicomte Buttevant & Fitz-Gerald Sénéchal d'Imokilli, quoiqu'armés pour la cauſe commune, avoient quelque ſujet de diſcorde entr'eux, qui éclata en ce temps au préjudice de l'harmonie & de l'union qui doivent régner entre ceux qui ſoutiennent la même cauſe. Ces deux Seigneurs étoient campés auprès du Mont Dromphinin ſur la rive droite de la riviere de Blackwater qui ſe décharge dans la mer à Youghal. Deſmond & Jean ſon frere qui étoient poſtés ſur l'autre bord de cette riviere, s'intéreſſoient beaucoup à la réconciliation de ces Seigneurs, qui devoient partager avec eux les périls de la guerre. Jean de Deſmond s'étant chargé de cette réconciliation, prit jour pour l'aller effectuer dans leur camp. Zouch & Dowdal ayant appris la veille par un eſpion que Jean

Digitized by Google

devoit paſſer la riviere le lendemain pour ſe rendre dans le camp de Dromphinin, partirent la nuit de Cork avec un gros détachement; étant arrivés à la pointe du jour à Caſtlelyons, ils prirent poſte auprès d'un bois par où Jean de Deſmond devoit paſſer; ce Seigneur qui ne ſe croyoit pas ſi près de ſes ennemis, eut le malheur de tomber entre leurs mains, avec Jacques fils de Jean Fitz-Gerald Seigneur de Sronacally, qui l'accompagnoit; ces deux cavaliers ne voulant pas ſe rendre priſonniers furent enveloppés par l'ennemi & conduits à Cork; mais Jean de Deſmond ayant été bleſſé mortellement dans l'eſcarmouche mourut en chemin. On lui trancha la tête qui fut envoyée à Dublin pour être expoſée au bout d'une perche ſur le haut du château de cette ville: ſon corps fut attaché à un gibet ſur la porte de Cork où il reſta trois ou quatre ans, juſqu'à ce qu'il fut jetté dans la mer par un coup de vent; & Jacques Fitz-Gerald fut exécuté à mort.

Après cette expédition Zouch ſurprit le camp de David Barry & diſperſa ſes troupes, il vengea par-là la garniſon de Bantry que Barry & Mac-Sweeny avoient paſſé quelque temps avant au fil de l'épée. Le calme étant rendu à la Momonie, on réforma les troupes de cette province qu'on réduiſit au nombre de quatre cens fantaſſins & de cinquante cavaliers. On fut bientôt après obligé de les augmenter. Fitz-Maurice Baron de Lixnaw avec ſes fils reprit les armes pour venger quelques injures qu'il avoit reçues du Gouvernement: il ſe rendit maître d'Ardfert, dont il fit paſſer la garniſon avec le Capitaine Achin par les armes: il prit le château de Liſconnel, fit ſauter par deſſus les murs les troupes qui y étoient en garniſon; il ravagea enfin les contrées d'Ormond, Tipperary & Watterford, ſans trouver de réſiſtance.

Hiſt. Catholic. *ibid.*

Zouch Gouverneur de la Momonie, ayant reçu un renfort de deux cens hommes commandés par le Chevalier Henri Wallopps & le Capitaine Norris, ſe mit en marche vers le Comté de Kerry pour s'oppoſer aux progrès du Baron de Lixnaw. Il reprit Ardfert, Liſconnel & les autres places que le Baron avoit évacuées à meſure qu'il les avoit priſes, & ayant défait un corps de l'ennemi près Liſconnel, il prit le chemin près de Limerick, d'où il détacha le Capitaine Dowdal pour aller à la pourſuite du Baron. On en vint aux mains, & le Baron ayant perdu cent quarante hommes tués ſur la place, il fut obligé de ſe re-

An. 1582. Wat. *ibid. cap.* 24. Cox, *ibid. pag.* 371.

tirer. Dowdal fit un grand butin dont il ravitailla ſes garniſons, & ayant mis une bonne garniſon à Ardfert il retourna à Cork.

Deſmond malgré ſes malheurs parut encore près d'Athdare à la tête de quelques troupes, avec leſquelles il attaqua la garniſon de cette ville dans une ſortie; il en tua pluſieurs, au nombre deſquels ſe trouverent deux Officiers, & obligea le reſte de ſe réfugier dans la fortereſſe de la ville.

Nichols rudim. d'honn.

Thomas Butler Seigneur de Cahir, fut fait Pair du Royaume au mois de Juin, ſous le titre de Lord Baron de Cahir. Il deſcendoit de Jacques, quatriéme Comte d'Ormond & de Catherine fille de Garret Fitz-Gerald Comte de Deſmond, ſa ſeconde femme. Le Lord Arthur Grey Député d'Irlande ayant été révoqué au mois d'Août, retourna en Angleterre; on nomma Juſticiers à ſa place Adam Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Henri Wallops Tréſorier de la guerre. On rapporte à ce temps la mort du Docteur Sanders autrement Sanderus, Anglois de nation & Légat Apoſtolique en Irlande; c'étoit un homme d'une vie exemplaire & très-zélé pour la cauſe catholique. Il eſt peint ſous d'autres couleurs par les Auteurs Proteſtants, qui le qualifient de traître & d'archi-rébelle: ce ſaint homme, épuiſé par la fatigue & par le chagrin de voir triompher l'impiété, mourut d'un flux de ſang dans un bois, où il manquoit de tout ſecours, excepté le ſpirituel qui lui fut adminiſtré par Corneille Evêque de Killalow, qui ne le quitta qu'à la mort.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 16.

Au mois de Janvier le Comte d'Ormond débarqua à Waterford avec un renfort de quatre cens Anglois, qu'il diſtribua aux Capitaines Bourchier, Stanley, Barkley & Roberts. Ce Seigneur fut chargé auſſi du gouvernement de la Momonie par commiſſion de la Reine, & il obtint une augmentation de deux ſols par jour pour le ſoldat, ce qui lui attira l'amitié & la confiance des troupes. La premiere expédition de ce nouveau Gouverneur fut contre le Comte de Deſmond; non content d'avoir abandonné la Religion de ſes peres, il vouloit encore exterminer celui qui en étoit le défenſeur, donnant ainſi un échantillon de ſon apoſtaſie qui ne fut que trop ſuivie par ſes deſcendans (*a*). Etant informé que Deſmond étoit occupé avec

(*a*) Ce Comte d'Ormond marchoit ſur les traces de Jacques ſon pere; celui-ci fut le premier Irlandois qui ſe chargea de s'oppoſer de toutes ſes forces aux uſurpations

le

le peu de monde qui lui étoit attaché dans le bois de Harlow Wood; il ſurprit & maſſacra un grand nombre de ſes adhérans, il diſperſa les autres & les obligea d'abandonner leur Chef.

Cette année fut la derniere de la vie du célébre Comte de Deſmond; ce Seigneur ſe voyant ſans ſecours de la part des Eſpagnols, & abandonné de tout le monde, devint errant; étant arrivé dans la contrée de Kerry accompagné de très-peu de monde, il ſe réfugia dans une petite maiſon au milieu d'un bois nommé Gleann na Ginki à quatre milles de Traley, où il ne vivoit que de butin & de la chaſſe de Goron ou Goffred Mac-Sweeny qui lui étoit fort attaché; il fut enfin ſurpris dans cette retraite par ſes ennemis, qui lui trancherent la tête, & l'envoyerent à Cork, d'où elle fut tranſportée quelque temps après en Angleterre, & expoſée à la vûe du public au bout d'une perche ſur le pont de Londres. C'eſt ainſi que finit cette illuſtre Maiſon des Fitz-Geralds de Deſmond, ces Maccabées de nos jours, après avoir ſoutenu ſi glorieuſement la cauſe catholique juſqu'à l'effuſion de leur ſang & la perte de leurs biens; la trahiſon & l'impiété de leurs concitoyens furent la cauſe de leur fin tragique. Jacques Fitz-Maurice fut ſacrifié par les Burkes de Caſtle Connel. Jacques de Deſmond fut livré à ſes ennemis par les Seigneurs de Muskerry; Jean de Deſmond tomba dans les piéges que les Hérétiques lui avoient tendus. Ormond enfin eut la gloire de conclure la ſcene par la mort de Deſmond, quinziéme Comte de ſa maiſon. Les vaſtes domaines de ce Seigneur dont le revenu ſurpaſſoit alors quatre cens mille écus d'or, ayant

An. 1583. Relat. Girald. *cap.* 24. Hiſt. Cathol. *cap.* 15. Wat. *ibid. cap.* 25.

Relat. Girald. *ibid.*

prétendues de l'Evêque de Rome, c'eſt le premier exemple d'un engagement de cette nature, dit Cox, qu'on trouve en Irlande: il fut bien recompenſé par le Roi Henri VIII, qui lui donna le Prieuré de Kells ou Kenlis, au Comté de Kilkenny, & le Monaſtère des Freres-Mineurs de Clonmel avec toutes les terres & autres biens appartenans à ces deux Maiſons Religieuſes. Le fils ayant eu ſon éducation à la Cour du Roi Henri VIII, ſuça de bonne heure l'irréligion & le libertinage qui y regnoient alors. Il étoit toujours attaché aux intérêts de cette Cour, & méritoit une bonne part dans les dépouilles de l'Egliſe auſſi-bien que ſon pere. La Reine Elizabeth n'étoit pas ingrate, ſur-tout lorſque les récompenſes ne lui coutoient rien: elle lui donna par Lettres-Patentes le Prieuré d'Athaſſel au Comté de Tippetary; l'Abbaye de Jeripont au Comté de Kilkenny; les Maiſons Religieuſes de Callan, Thurles, Carrick & Tullophelim; les Monaſtères de Kilcoul, d'Athaſſel & de la Sainte Croix avec leurs dépendances; elle lui donna auſſi une infinité de terres confiſquées ſur les Catholiques, dans tous les Comtés pour cauſe de Religion, de ſorte que cette Maiſon s'étant aggrandie par le ſacrilege & l'uſurpation du bien d'autrui, elle devint la plus riche & la plus puiſſante de l'Irlande. *Cox Hiſt. d'Irl.* pag. 241. *Carte. hiſt du Duc d'Orm.* vol. 1. *introduc.* pag. 50. & ſuiv.

été examinés & arpentés par le Chevalier Valentin Brown ancêtre du Vicomte de Kinmare, envoyé en Irlande pour cet effet, furent morcellés & distribués aux Anglois qui avoient soutenu la guerre contre lui, & principalement au Comte d'Ormond qui en a eu une bonne partie.

Les Seigneurs Catholiques engagés dans la même cause que Desmond, voyant leurs affaires en mauvais état, songerent à pourvoir à leur sureté. Jacques Fitz-Eustace Vicomte de Baltinglass & chef de la faction catholique en Lagenie, se retira en Espagne, où il mourut peu de temps après. Les autres se laisserent gagner aux promesses de la Reine; d'autres enfin se soumirent à la foi publique en attendant un temps plus favorable.

Le calme étant rendu pour quelque temps à l'Irlande, le Gouvernement songea aux affaires publiques: on envoya les Chevaliers Nicholas Bagnall & Lucas Dillon, avec Jacques Dowdal en Ultonie, chargés d'une commission pour régler les affaires de cette contrée, de concert avec le Baron de Dungannon, & les Députés de Turlogh Lynogh & d'ô Donnel.

CHAPITRE XXIV.

LA persécution qui s'étoit rallentie pendant la guerre, recommença avec fureur après la mort du Comte de Desmond & autres protecteurs de la cause catholique; il suffisoit alors d'être Irlandois pour être persécuté: & Catholique pour être crucifié. Il falloit bien qu'ils souffrissent comme les Catholiques Anglois leurs voisins; ceux-ci, pour former un rempart contre l'héréſie, avoient déja fait des établissemens dans les pays catholiques pour l'éducation des jeunes gens, dont les parens n'avoient pas encore renoncé à la Religion de leurs ancêtres; on les nommoit Séminaires. Guillaume Alan élève d'Oxford, homme sçavant, fit un établissement à Douay en 1568 qui se forma en College; cet établissement fut protégé par le Pape, qui augmenta le revenu d'une pension annuelle. Les Ducs de Guise firent un pareil établissement à Rheims en faveur de la Religion, & Gregoire XIII institua une maison à Rome pour la même fin.

Cambd. *ibid. ad an.* 1580. *pag.* 315. *& seq.*

Les Catholiques d'Irlande ne montretent pas moins de zele pour la conſervation de la Foi, que ceux d'Angleterre. Protégés par Philippe II Roi d'Eſpagne, ils ſe firent des établiſſemens dans les pays catholiques pour l'éducation de leur jeuneſſe, afin qu'elle fut en état de ſe garentir du venin de l'erreut & d'en préſetver les autres. Le College de Douay fut le premier de ces établiſſemens en Flandres; il fut fondé en 1596 par les ſoins de Chriſtophe Cuſack Prêtre du Comté de Meath, qui employa ſon patrimoine & la libéralité de ſes amis pour faire réuſſir une œuvre ſi pieuſe. Ce ſaint Eccléſiaſtique contribua auſſi aux établiſſemens faits à Lille, à Anvers, à Tournay & à Saint-Omer; il fut auſſi Préſident Général de toutes ces Maiſons; elles ſubſiſtent encore, excepté celle de Saint-Omer.

Harris hiſt. d'Ir. *vol. 2. pag. 252. & ſuiv.*

La France ouvrit un ſein généteux à ces exilés volontaires; elle leur donna un hoſpice à Paris ſut la Montagne de Sainte Geneviéve. Les Pariſiens les reçutent avec bonté; un illuſtre Magiſtrat en donna l'exemple à ſes conciroyens. Ce fut Jean Leſcalopier, Chevalier, Baron de Saint-Juſt, & Préſident à Mortier du Parlement de Paris. Ce Seigneur vettueux & vtaiment chrétien, gémiſſoit ſur l'état de la Religion en Irlande. Il s'intéreſſoit au ſort des Prêttes Irlandois expattiés pour la teligion catholique: il les regardoit comme des victimes immolées pour la foi de Jeſus-Chriſt, ou comme des Ouvriers Evangéliques deſtinés à cultiver la vigne du Seigneut. Sa piété l'engagea à les retirer d'un lieu obſcure qu'ils habitoient d'abord, pout les loget dans une maiſon plus commode, en attendant qu'il put leur procurer un établiſſement fixe en fotme de Séminaite, & leur aſſigner les fonds néceſſaires pour le ſoutenir. La retraite étoit la vertu favorite de cette ame pieuſe; il paſſoit les jouts qu'il pouvoit dérobet aux affaites publiques, dans un exil volontaire avec les exilés d'Hibernie. La piété envers Dieu & ſes Saints, la converſion des Hérétiques, la propagation de la Foi, le ſalut des ames, faiſoient toujours l'objet de ſes enttetiens familiers avec ces Novices; il ſe ttouvoit ſouvent au réfectoire avec eux: ſon humilité lui faiſant oubliet ſa qualité d'un des premiers Magiſtrats de la France, & ſon reſpect pout les Eccléſiaſtiques expatriés, lui faiſoit toujouts choiſir la derniere place à table. A meſure que ces jeunes Prêtres finiſſoient leurs études & ſe préparoient à retourner chez eux; pour s'aſſurer de

Meſſingham. Florileg. Inſulæ SS. Epiſtol. dedicat.

leur capacité, leur illuſtre Protecteur les faiſoit examiner par le Révérend Pere Binet ſçavant Jéſuite de ce temps. Cette épreuve étant faite, il les préſentoit lui-même au Cardinal de Retz Evêque de Paris, comme pour en recevoir une miſſion; il les faiſoit habiller enſuite à ſes frais & leur fourniſſoit libéralement de quoi faire leur voyage. Voila l'origine de l'établiſſement des Prêtres Irlandois à Paris.

Le College des Lombards ayant été abandonné par les Italiens, les Proviſeurs le céderent aux Irlandois étudians à Paris, par une Tranſaction en date du 9 Juillet 1676, confirmée & ratifiée par Lettres-Patentes du mois d'Août 1677, regiſtrées au Parlement le 9 Fevrier 1680. Ce College qui menaçoit ruine, fut rebâti par les ſoins de Meſſieurs Maginn & ô Kelly deux Eccléſiaſtiques Irlandois, le premier Abbé de Tulles, l'autre Prieur de S. Nicolas de Chapouin. Pour ce bienfait ſignalé ils en ſont reconnus les reſtaurateurs par les ſuppots dudit Collége. Ces deux Bienfaiteurs furent autoriſés à faire cette reconſtruction par Lettres-Patentes du mois de Mars 1681, regiſtrées au Parlement le 19 Août de la même année.

* Harris, *ibid.*

On établit auſſi à Bourdeaux, à Toulouſe & à Nantes des Seminaires pour les Irlandois. Les deux premiers établiſſemens furent protégés par la Reine Anne d'Autriche. Le Seminaire de Bourdeaux fut fondé d'abord en 1603 par François de Sourdis Cardinal & Archevêque de cette ville. Le Roi Louis XIV, à la ſollicitation de la Reine Anne ſa mere, aſſigna une penſion annuelle à cette maiſon, ainſi qu'à celle de Toulouſe.

Les autres Nations ne furent pas moins jalouſes de contribuer au ſoutien de la Religion en Irlande. Le Cardinal Ludoviſius fonda un College à Rome en 1628 pour des étudiants Irlandois, & le dota de ſix cens écus Romains de rente annuelle: & afin que cet établiſſement put ſubſiſter & entretenir un plus grand nombre de ſujets, cette Eminence légua par teſtament à cette maiſon un vignoble à quinze mille de Rome & une penſion annuelle de mille écus.

Le Baron George Sylveria fonda vers la fin du ſeiziéme ſiécle un College pour des Prêtres Irlandois à Alcala de Henares. Ce Seigneur étoit natif de Portugal, mais Irlandois d'inclination, parce qu'il tiroit ſon origine d'Irlande par ſa mere qui étoit une Mac-Donnell. Ce Baron dota ce College de deux mille livres ſterlings de rente; il donna auſſi mille livres pour l'entre-

tien de la Chapelle qui a pour patron S. George Martyr.

On trouve à Séville dans le même Royaume deux Colleges; le premier eſt une fondation Royale en faveur des Irlandois; il eſt dédié à l'Immaculée Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie; Sarapater Chanoine de Séville en fut bienfaiteur: le ſecond nommé le College de S. Gregoire, parce qu'il eſt dédié au Pape Gregoire le Grand, qui avoit envoyé le Moine Auguſtin, en qualité d'Apôtre en Angleterre, fut fondé pour les Anglois. Cette nation l'ayant abandonné depuis, il eſt poſſédé par les Irlandois.

Il y a à Salamanque un College fondé en 1582 pour des Prêtres Irlandois, par les Etats des Royaumes de Caſtille & de Léon. Ses revenus ayant diminué, le Roi Philippe III le prit ſous ſa protection en 1610, & le rétablit.

Les Prêtres Irlandois ont un Collége à Liſbonne en Portugal. Il fut fondé en 1595 par Ximenès: ce Bienfaiteur y eſt enterré; on y offre le S. Sacrifice une fois par ſemaine pour le repos de ſon ame. Le Cardinal Henriques fonda à peu près dans le même temps, un College pour des Prêtres Irlandois à Evora ſous l'invocation de ſainte Brigide; cette Maiſon tomba par la ſuite des temps entre les mains des Peres Jeſuites.

Ces Seminaires étoient des pépinieres de Sçavans Eccléſiaſtiques, qui après leurs études finies retournoient chez eux pour conſoler les fidéles, & pour leur adminiſtrer les ſecours ſpirituels de leur miniſtère, en quoi ils étoient ſecondés par le zéle vraiment apoſtolique des Jéſuites. Ces établiſſemens ne manquerent pas d'attirer l'attention de la Cour; on les regarda comme très-dangereux par rapport au gouvernement, & très-oppoſés à la nouvelle réforme faite dans la Religion; on chercha reméde au mal; on publia un Edit par lequel il étoit ordonné à tous ceux qui ont leurs enfans, leurs pupilles, leurs parens en pays étranger, de donner dans dix jours leurs noms à l'Ordinaire, c'eſt-à-dire, au Juge du lieu, de les rappeller dans quatre mois, & de les préſenter auſſitôt leur retour à cet Officier. Il étoit défendu par le même Edit de leur faire tenir de l'argent en pays étranger; il étoit auſſi défendu à toutes ſortes de perſonnes de recevoir dans leurs maiſons de ces Séminariſtes & Jéſuites, de les entretenir, de les nourrir, ou de les ſoulager en aucune maniere, ſous peine d'être regardés comme fauteurs de rébellion, & d'être repris ſelon les loix du Royaume,

Cambd. *ibid.* *pag.* 310.

(a) en conſéquence de cet Edit, un grand nombre de Prêtres, de Jéſuites & d'autres Religieux, ſouffrirent le martyre avec une fermeté chrétienne. De ce nombre furent les deux célébres Jéſuites Perſonius & Campianus.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 19.

On commença la ſçene cette année en Irlande par le martyre de Dermod ô Hurly Archevêque de Cashil. Ce ſaint Prélat après avoir fait ſes études avec applaudiſſement à Louvain & à Paris, enſeigna publiquement le Droit dans la premiere de ces Univerſités : il alla enſuite à Rome, où il fut gouté du Pape Grégoire XIII, qui le nomma à l'Archevêché de Cashil. Ayant reçu l'impoſition des mains, rempli de zéle pour le ſalut de ſes freres, il partit pour l'Irlande, où il trouva tout en combuſtions ; le ſiége de Cashil étoit occupé par Miler Magrath Moine Apoſtat de l'Ordre de S. François ; les Autels étoient renverſés, le Clergé Catholique étoit traveſti & ſans aſyle ; tous ces obſtacles ne furent pas capable de mettre des bornes au zéle du nouveau Prélat de Cashil : il enſeignoit par-tout dans les maiſons des Catholiques, & confirmoit les fidéles dans la foi, ſans diſtinction de provinces ni de diocèſes. S'étant rrouvé chez Thomas Lord Baron de Slane dans le Comté de Meath, il fut reconnu par le Chef Juſticier du banc du Roi, qui en fit ſon rapport à Adam Loftus le Chancelier, & à Henri Walop Tréſorier, chargés de l'adminiſtration des affaires : ces Miniſtres donnerent auſſitôt ordre a Baron de Slane de leur envoyer le Prélat enchaîné ; mais comme il avoit prévenu cet ordre par la fuite, le Baron craignant la rigueur des loix faites contre ceux qui donneroient un aſyle aux Eccléſiaſtiques, pourſuivit l'Archevêque de Cashil avec des Miniſtres Royaux juſqu'à Carrig na ſure, aujourd'hui Carrick, ſur la riviere Sure, où il l'arrêtat au mois de Septembre chez le Comte d'Ormond, & le mena priſonnier à Dublin ; il y fut enfermé dans un cachot chargé de fers juſqu'au Jeudi Saint de l'année ſuivante, jour auquel il fut préſenté devant le Chancelier & le Tréſorier. Ils employerent tous les moyens poſſibles pour l'engager à renoncer à l'autorité du Pape, & à reconnoître

War. de Arch. Caſſelicenſ.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Analecta ſacra, *part.* 3. *pag.* 48. *& ſeq.*

(a) Prodiit menſe Junio edictum, ut quicumque liberos, pupillos, cognatos, aut alios intrans marinis partibus habent, poſt decem dies eorum nomina Ordinario exhiberent, reverſos Ordinario ſtatim ſignificarent, non revertentibus pecuniam directè aut indirectè non ſuppeditarent, Sacerdotes ex Seminariis emiſſos, & Jeſuitas nemo hoſpitio acciperet, foveret aut levaret ; qui ſecùs fecerit, rebellium & ſeditioſorum fautor habeatur, & regni legibus tencatur. *Cambd. Elizab.* part. 2. ad an. 1580.

celle de la Reine, en recevant d'elle ſa nomination au ſiége de Cashil ; mais la perſévérance du ſaint Prélat dans la Religion primitive, & ſon attachement à l'autorité du Vicaire de Jeſus-Chriſt, lui attirerent les tourmens les plus cruels ; après quoi il fut pendu le 7 Juin hors de la ville avant le jour, afin d'éviter le tumulte du peuple qui auroit pu ſe révolter à la vue d'un ſpectacle ſi barbare.

On place encore en ce temps deux célébres Martyrs ; ſçavoir, Gelaſe ô Culennan, Abbé du Monaſtère de Boyle de l'Ordre de S. Bernard au Comté de Roſcoman, & Owen ô Melkeran Prêtre. Ces deux Miniſtres de Jeſus-Chriſt, après de longs & cruels tourmens, furent pendus à Dublin le premier Novembre pour la même cauſe que l'Archevêque de Cashil avoit ſoutenue juſqu'à la mort. La crainte d'une trop longue digreſſion fait ici ſupprimer un détail circonſtancié de tous ceux qui ont ſouffert le martyre en Irlande, depuis le commencement de la réforme : avant cependant d'arriver à la fin de cette hiſtoire, il s'en trouvera encore un aſſez grand nombre ſous ce régne & les ſuivans, quoique certains Ecrivains Anglois diſent avec leur hardieſſe ordinaire, qu'Elizabeth ne vouloit pas gêner la conſcience de ſes ſujets. Baker. Chron. d'Angl. *pag.* 359

Le Chevalier Jean Perrott fut envoyé au mois de Juin en Irlande, avec qualité de Lord Député ; ſa commiſſion dont la durée dépendoit du bon plaiſir de la Reine, l'autoriſoit à faire la paix ou la guerre, à punir ou à pardonner toutes ſortes de crimes, excepté celui de la haute trahiſon contre la perſonne de la Reine, & celui des faux monnoyeurs, à publier des Edits & des Proclamations, à impoſer des amendes, à diſpoſer des terres des rébelles, à exercer la loi militaire, & à aſſembler le Parlement du conſentement de la Reine ; il avoit le pouvoir de nommer à toutes ſortes d'emplois, excepté ceux de Chancelier, de Tréſorier, des trois Chefs Juges & du Maître des Rolles ; il nommoit auſſi à toutes ſortes de Bénéfices, à l'exception des Archevêchés & Evêchés ; & en général il avoit pouvoir ſur tout ce qui regardoit le Gouvernement & l'adminiſtration de la Juſtice. An. 1584. War. *ibid. cap.* 26.

Le Député pour ſe mettre au fait des affaires d'Irlande, paſſa dix-huit jours en conſultations avec le Conſeil privé, dont les membres étoient l'Archevêque de Dublin Chancelier, le Comte d'Ormond Tréſorier, les Prélats d'Ardmach, Meath & Kilmore ; les Chevaliers Jean Norris Préſident de la Momonie, Henri

Wallop Tréſorier de la guerre, Nicholas Bagnall, Chevalier Marshal; Robert Gardiner chef Juſticier, Robert Dillon chef Juſticier du Ban Commun, Lucas Dillon chef Baron, Nicholas White Maître des Rolles, Richard Bingham chef commiſſionaire de la Conacie avec les Chevaliers Henri Cowley, Edouard Waterhouſe, Thomas Leſtrange, Edouard Brabazon, Jeffery Fenton Secrétaire d'Etat, Warham Saint-Leger & Valentin Brown (*a*). Le Député s'étant bien fait inſtruire de l'état de l'Irlande, forma ſon plan de gouvernement, & envoya en Angleterre Jacques Fitz-Gerald, fils du Comte de Deſmond que la Comteſſe ſa mere avoit donné en ôtage au Député Drury qui le fit enfermer dans le château de Dublin.

Perrot partit de Dublin au mois de Juillet pour aller viſiter les provinces de Conacie & de Momonie; étant arrivé à Gallway, il fit ſon poſſible pour réconcilier les Seigneurs de cette province & terminer leurs différends: il paſſa de Gallway à Limerick, où il apprit que les Ecoſſois, alliés de Surleyboy Mac-Donnel, au nombre de mille, avoient fait une deſcente en Ultonie; il découvrit auſſi une rébellion qui ſe tramoit dans la Momonie à la ſollicitation d'ô Neill, & fit donner des ôtages à ceux qu'il ſoupçonnoit le plus; il confia le gouvernement du Comté de Cork aux Juſticiers Walsh & Miagh, au Chevalier Guillaume Stanley le Sherif, & aux Lords Barry & Roche; il chargea le Prévôt Marshal du gouvernement de Limerick; il donna la garde de Deſmond au Comte de Clancar, au Chevalier Owen ô Sullevan, & à ô Sullevan More. Il abandonna Kerry aux ſoins du Sherif, & du Lord Lixnaw, conjointement avec le Préſident de la province. Ce Député ayant mis ordre aux affaires, retourna au mois d'Août à Dublin.

Le Député prépara une expédition au mois d'Août pour l'Ultonie; ayant fait aſſembler mille hommes d'infanterie, quelques

(*a*) C'eſt une maxime fondamentale chez les Anglois, que l'homme étant né libre, ne peut être lié que par des loix auxquelles il donne ſon conſentement, ſoit par lui, ſoit par ſes repréſentans. On voit ici un Conſeil privé, il en eſt de même des Parlemens, compoſé d'Anglois d'origine ou de naiſſance, où les intérêts les plus eſſentiels des anciens Irlandois ſont l'objet de preſque toutes les délibérations, & où l'on fait des loix qui demandent une ſoumiſſion aveugle de leur part, ſans qu'il y ait un ſeul Irlandois dans ces aſſemblées chargé d'approuver ces loix de la part de la Nation. Ce beau Privilége de l'humanité d'approuver des loix qui nous concernent, n'eſt réſervé, ſans doute, qu'au peuple Anglois, à l'excluſion de tous les autres peuples qu'ils croient n'être nés que pour l'eſclavage.

troupes

troupes légeres, avec la milice de la province, il marcha juſqu'à Newry au Comté de Down, accompagné d'un grand nombre d'Officiers & de Seigneurs. Il confirma la trêve faite entre le Gouvernement & quelques Seigneurs Irlandois de cette province; ſçavoir Turlogh Lynogh, Magennis, Mac-Mahon, Turlogh Braſilogh & autres, de qui il reçut des ôtages. Le Député ayant appris que les Ecoſſois inſulaires étoient dans le Lac Foyle, à l'extrémité ſeptentrionale de la province, envoya une flotte pour les combattre; les Ecoſſois avertis gagnerent les côtes d'Ecoſſe malgré la vigilance de l'Amiral Anglois. Le Député s'avança enſuite avec Ormond & le reſte de la Nobleſſe ſur la rive droite du fleuve Bann, où il dévaſta les terres de Brian Carrows, & le força avec Surleboy de ſe retirer avec leurs troupeaux à Glancomkeane, pendant que le général Norris accompagné du Baron de Dungannon, pilloit ſans miſéricorde le territoire d'Ocahane, où il fit un butin de deux cens bêtes à corne; mais un détachement de ſon armée, au nombre de cent hommes, fut taillé en piéces dans une embuſcade par les gens de Brian Carrows, qui traiterent de même un autre détachement envoyé au ſecours du premier. Norris lui-même fut bleſſé quelques temps après, & Olivier Lambert fut fait priſonnier ſur les terres d'Ocahane.

Le temps ſe paſſa en combats particuliers entre les Ultoniens & les Anglois, & la victoire ſe déclaroit, tantôt pour un côté & tantôt pour l'autre. Meriman Capitaine Anglois fit beaucoup de butin, & Norris ſerra bien le bois de Glancomkeane, & pilla les terres de Brian Carrows; le Député s'avança vers le Nord, & mit le ſiége devant Dunluce, il envoya l'artillerie par mer à Portrush iſle peu éloignée de la côte, d'où on la tranſporta au camp devant Dunluce; on conçoit aiſément qu'un batterie de canon tirant ſur une place où il n'y en a point, l'oblige bientôt de ſe rendre. Donfert ſubit peu après le même ſort, ce qui mit Surleboy dans la néceſſité de ſe ſoumettre & de donner des ôtages.

Le Député ayant laiſſé deux cens hommes d'infanterie avec cinquante cavaliers en garniſon à Colraine, retourna à la fin de Septembre à Newry, où Turlogh Lynogh lui livra priſonnier Henry fils de Shane ô Neill. Conn fils de Neill Ogue ou le jeune, Seigneur de Clanneboy, fut réduit par ordre du Député à ne poſſéder que la moitié de ſon domaine. Le gouvernement de

l'Ultonie fut partagé entre Turlogh Lynogh, le Baron de Dungannon, & le Chevalier Henri Bagnal, après quoi le Député retourna à Dublin au mois d'Octobre.

An. 1585. On convoqua le Parlement au mois d'Avril à Dublin: le Député vouloit d'abord accoutumer les Seigneurs Irlandois à s'habiller à la maniere Angloiſe, à laquelle ils étoient fort oppoſés, parce qu'ils regardoient cette obligation comme une marque de ſujettion. Pour les y engager, le Député fit préſent de robes à Turlogh Lynogh & autres Seigneurs Irlandois. Un d'eux dit plaiſamment au Député : *Donnez donc permiſſion à mon Chapelain de ſe promener avec moi en trouſſes dans les rues ; alors, dit il, les poliſſons riront de lui auſſi-bien que de moi.* A quoi le Député répondit gravement, *que l'ordre & la decence exigeoit cette conformité*, comme ſi la façon de ſe mettre y entroit pour quelque choſe.

War. *ibid. cap.* 27. On diviſa en ce temps le Brenny oriental en Baronie, il fut nommé depuis le Comté de Cavan. Le Parlement aſſemblé à Dublin, fut compoſé de quatre Archevêques & vingt Evêques, Proteſtans ſans doute. Les Peres temporels furent les Comtes d'Ormond, Kildare, Tyrone, Thomond, Clanriccard & Clencat ; les Vicomtes furent, Buttevant, Gormanſtown, Fermoy & Mount Garret ; les Barons enfin furent Athenry, Kinſale, Slane, Delvin, Kileen, Hoath, Trimleſtown, Dunſany, Oſſory ſupérieure, Louth, Curragh More, Inchiquin, Caſtle Connel & Cahir ; mais la Chambre baſſe fut peu nombreuſe, car il n'y eut que vingt-ſix villes ou bourgs qui y avoient envoyé des repréſentans : on y fit pluſieurs Statuts, entr'autres celui nommé le Statut de Baltinglaſſ, par lequel Jacques Euſtace Vicomte de Baltinglaſſ, avec Edmond, Thomas, Gautier & Richard Euſtace ſes freres, ayant été atteints & convaincus de crime de haute trahiſon, leurs biens furent confiſqués. On fit auſſi un Statut pour reſtituer à ſon ſang Laurent de la Hide de Moyglare au Comté de Meath, c'eſt-à-dire, pour le rendre habile à ſuccéder aux biens du Chevalier Gautier de la Hide ſon grand-pere, confiſqués ſous Henri VIII, pour crime de trahiſon, enſuite de quoi on prorogea le Parlement au 29 Mai.

Stat. d'Irl. l'an 27 du regne d'Elizab. *pag.* 373. *& ſuiv.*

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 382. 383. On avoit fait par maniere de prélude à ce Parlement une enquête à Cork, par laquelle on découvrit que pluſieurs Manoirs ou Seigneuries appartenantes à la couronne avoient été uſurpés par différens particuliers ; ſçavoir, la terre de Cloghtoe, qui fut

envahie par un nommé Lombard Connétable du château de Dublin ; celle de Callen ou Glyn, ſituée entre Cork & Kinſale, qui fut uſurpée par Richard Roch de Kinſale ; on découvrit que la Seigneurie de Kinel-Meaky étoit un ancien héritage de la couronne, que Barry Ogue qui la tenoit à ferme en payoit la rente à l'Exchiquier, & qu'ô Mahown Carbry s'en étoit emparé au milieu du quinziéme ſiécle, ſous la protection de Mac-Carty Riagh à qui il en cédoit la moitié, & que Cnoghor ô Mahony en avoit la poſſeſſion, lorſqu'il fut tué dans la rébellion de Deſmond (*a*).

La trop grande ſévérité exercée dans la Conacie par le Chevalier Richard Bingham, Gouverneur de cette province, cauſa beaucoup de mécontentement parmi la Nobleſſe. On voyoit ſouvent couler le ſang catholique, non-ſeulement des Eccléſiaſtiques, mais encore des autres fidéles. Ce Gouverneur fit pendre ô Connor Roe ſans avoir égard à ſa naiſſance, ni à ſon âge qui étoit de quatre-vingts ans ; il fit maſſacrer un nombre conſidérable des ô Connors, des Burkes, des ô Kellys & des autres Seigneurs de cette province. (Les Ecrivains Anglois appellent cette conduite, *bien gouverner.*) Cette tyrannie fut cauſe que pluſieurs

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 21.

(*a*) Les ô Mahoons, autrement ô Mahony, deſcendent de Heber par Cas fils de Core Roi de la Momonie, dans le cinquiéme ſiécle, & frere de Nadfraoch, de qui deſcendent les Mac-Cartys, les ô Sullevans & autres branches.

Kean Mac Moylmuo qui faiſoit la vingtiéme génération depuis Cas, vivoit à la fin do dixiéme ſiécle : il poſſédoit de grandes terres dans la contrée de Carbry, aujourd'hui dans le Comté de Cork ; il épouſa Sarah fille de Brien Boroimhe Roi de la Momonie, & après Monarque d'Irlande ; il eut de cette Princeſſe un fils nommé Mahoon, qui a donné le nom d'ô Mahoon à ſes deſcendans, ceux ci formerent pluſieurs branches ; ſçavoir, ô Mahony Fune, qui fut le chef ; les autres furent les ô Mahonys de Kinel Meaky, d'Iveſlanluo, de Clanaſineen, de Claudonailruo, & de Kilnagluony Par la ſuite des temps, Dermod Mac Shane ſecond fils d'ô Mahony Fune, paſſa avec ſes ſuivans dans le Comté de Kerry où il s'établit, & ſes deſcendans furent nommés Slioct Merrigagh de Teugue, ſurnommé Merrigagh, c'eſt-à-dire, le Rouillé, qui fut petit-fils de Dermod. De cette branche deſcend ô Mahony Comte de Caſtile, aujourd'hui Ambaſſadeur Plénipotentiaire de la Cour de Madrid à celle de Vienne.

Cette hiſtoire abrégée de l'origine des ô Mahonys, & de leur établiſſement dans le pays de Carbry, décele la mauvaiſe foi des Anglois ; on y voit que Kinelmeaky avoit été anciennement l'héritage d'une branche de l'ancienne & noble Tribus des ô Mahoons de Carbry ; elle en avoit la propriété pluſieurs ſiécles avant la domination Angloiſe en Irlande ; les Auteurs Anglois ont ſoin de taire ces vérités. Ces Ecrivains infidéles veulent faire paſſer ô Mahony pour uſurpateur, & afin de couvrir l'injuſtice, ils s'arrêtent à des époques modernes. Si ô Mahony s'eſt mis en poſſeſſion de cette Seigneurie dans le quinziéme ſiécle, c'étoit en vertu du droit de ſes ancêtres qui en avoient été dépoſſédés injuſtement quelque temps auparavant ; les Anglois en furent par conſéquent les premiers uſurpateurs. *Keating. Généalog.*

Seigneurs refuſerent d'aſſiſter aux aſſiſes (*a*), que ce Gouverneur tint au mois de Septembre à Donemony dans le canton de Mayo : de ce nombre furent deux Seigneurs du nom de Burke, qui ſe retirerent avec leurs familles dans un château ſitué dans une iſle du Lac Mask. Bingham voulant les ſurprendre, paſſa avec des bateaux dans cette Iſle, ſuivi d'une bande de gens armés ; mais ils furent repouſſés vivement par les Burkes, & obligés de regagner avec précipitation leurs barques ; la confuſion fut ſi grande que Bingham ſe précipita dans l'eau & ſe ſauva avec peine. La conduite de ce Gouverneur ne fut pas moins barbare à l'égard de Fargus ô Kelly ; ce Seigneur, pour ſe mettre à l'abri de la perſécution, fut obligé de chercher aſyle avec ſes gens dans les bois, d'où il faiſoit de fréquentes courſes ſur les Hérétiques : le perfide Gouverneur l'ayant attiré par des promeſſes d'impunité le reçut en grace : ô Kelly ne jouit pas long-temps de la paix ; il fut aſſiégé le jour de Noël dans ſa maiſon pendant qu'il ſoupoit, par des troupes envoyées de la part de Bingham pour le ſurprendre : ô Kelly ayant fait ſortir ſa famille par un ſouterrein qu'il avoit fait pratiquer par précaution dans ſa maiſon, & qui conduiſoit bien loin, demanda à parler par la fenêtre au Commandant ; & après lui avoir reproché ſa perfidie, il le tua d'un coup de fuſil, & avec lui un ſoldat ; mais l'ennemi ayant mis le feu à ſa maiſon, ô Kelly ſe ſauva par le ſouterrein avec ſa famille.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 22.

Cette perſécution ſe fit ſentir dans les autres provinces. Norris Préſident de la Momonie ne le cédoit pas en cruauté au Gouverneur de la Conacie. Il pourſuivoit par-tout les Catholiques, & on peut dire que quelque haine que la Reine Elizabeth eut pour ceux qui profeſſoient la catholicité, elle fut bien ſervie par ſes Miniſtres en Irlande, qui tendoient avec art des piéges pour faire trouver criminels les plus innocens. Les deux Mac-Sweenys Gelaſe & Bernard, Fitz-Gerald, branche de la maiſon de Deſmond, & Donald Macrah tous Seigneurs de conſidération dans la Momonie, furent exécutés inhumainement. Daniel Mac Carty fils du Prince de Muskerry, Dermod ô Sullevan, de la maiſon de Beare & pluſieurs autres Seigneurs, furent obligés d'être toujours armés pour ſe défendre contre ces hommes ſan-

(*a*) Les Aſſiſes ſont des aſſemblées ou ſeances qui ſe tiennent quatre fois l'année dans les provinces, pour juger de certaines cauſes civiles & criminelles.

guinaires ou d'errer dans les montagnes & les bois pour ſe dérober à leurs pourſuites.

Le Parlement qui avoit été convoqué l'année derniere, s'aſſembla encore au mois d'Avril, & ſe ſépara au mois de Mai ſuivant, après avoir fait un grand nombre d'Actes. Ceux qui ſont rapportés dans les Chapitres huit & neuf de cette ſéance, ſont les plus intéreſſans; dans le premier de ces chapitres on trouve le procès fait au feu Comte de Deſmond & ſes adhérans dans la guerre qu'il ſoutint contre Elizabeth, avec la confiſcation de tous leurs biens; on y trouve les noms d'un grand nombre de Gentilshommes & de Seigneurs qui ont ſacrifié des biens immenſes à leur attachement à la foi catholique. Ces deux chapitres nous en fourniſſent dans la Momonie ſeule environ cent quarante propriétaires dépoſſédés; ſacrifice ſans exemple dans les autres nations de l'Europe eu égard à l'étendue de cette province; cependant c'eſt peu de choſe en comparaiſon des confiſcation faites depuis ſous Jacques I, le tyran Cromwel & le Prince d'Orange, dans toutes les provinces d'Irlande pour la même cauſe. C'eſt ce qui a mérité probablement aux Irlandois le caractère de *gens flecti neſcia*, nation incapable de fléchir; caractère heureux lorſqu'il s'agit de la foi. Enfin le neuviéme chapitre de cette ſeſſion nous préſente la condamnation de Jean Browne de Knockmonhie & d'un grand nombre d'autres Seigneurs pour la même cauſe, avec la confiſcation de leurs Seigneuries. Il y avoit alors de quoi aſſouvir l'avarice d'un grand nombre d'Anglois, qui venoient revêtus de quelques charges de milices ou de magiſtrature, chercher fortune dans cette Iſle (*a*).

An. 1586. Livres des Stat. d'Irl. *pag.* 403. & *ſuiv.*

Les domaines du Comte de Deſmond, ſans parler des autres, ſuffiſoient pour contenter un bon nombre de ces aventuriers. Il poſſédoit des terres dans les Comtés de Limerick, Cork, Kerry, Waterford, Tipperary & Dublin, & ſon revenu an-

(*a*) En ſuivant la grande Chartre, ce rempart des Priviléges & liberrés des Anglois, les Rois d'Angleterre ne peuvent pas exiler un ſujet libre. *Nemo perdet patriam*, ils ne peuvent pas l'envoyer même en Irlande contre ſon gré, ſous prétexte de ſervcie, parce que c'eſt hors du Royaume, & qui ſeroit cenſé perdre ſa patrie. On peut donc préſumer que la plupart des Anglois envoyés en Irlande par Elizabeth, étoient conduit par l'appas du gain, dans l'eſpérance d'améliorer dans cette Iſle, où les biens des anciens propriétaires étoient livrés au pillage, une fortune trop médiocre chez eux; les Anglois & Ecoſſois qui ſe ſont établis dans cette Iſle depuis, furent guidés par les mêmes motifs.

nuel montoit à plus de ſept mille livres ſterlings, ſomme conſidérable alors. La Reine voulant peupler la Momonie d'Anglois, fit donner un certain nombre d'arpens à chacun dans différens Comtés. Les entreprenneurs (c'eſt ainſi qu'on les nommoit) furent le Chevalier Chriſtophe Hatton, qui eut des terres dans le Comté de Waterford; le Chevalier Gautier Raleigh, dans les Comtés de Cork & de Waterford; dans le Comté de Kerry, le Chevalier Edouard Denny, le Chevalier Guillaume Harbart, Charles Harbart, Jean Holly, le Capitaine Jenkin Conwey & Jean Champion; dans le Comté de Cork le Chevalier Warham Saint-Leger, Hugue Cuff, le Chevalier Thomas Norris, Arthur Robins, Arthur Hide, Fane Beecher, Hugue Worth, Thomas Say, Arthur Hyde, Edmond Spencer; dans les Comtés de Cork & de Waterford, Richard Beacon; dans le Comté de Limerick le Chevalier Guillaume Courtney, François Barkly, Robert Anſlow, Richard & Alexandre Fitton, Edmond Manwaring; le Chevalier Edouard Fitton eut des terres dans les Comtés de Limerick, Waterford & Tipperary; Guillaume Trenchard, Georges Thorton, le Chevalier Georges Bourcher, Henri Bellingſley, dans le Comté de Limerick; on donna enfin à Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, une portion conſidérable des dépouilles de Deſmond dans le Comté de Tipperary, il méritoit bien cette récompenſe pour les ſervices qu'il avoit rendus contre ce Seigneur, dont il étoit le plus cruel perſécuteur.

Cette répartition des terres de Deſmond étant faite, on envoya des lettres circulaires dans tous les Comtés d'Angleterre, pour inviter les cadets de famille à venir occuper les autres terres confiſquées. Une des conditions étoit qu'ils poſſéderoient les terres en fiefs, à trois ſols de redevance par arpent, dans les contrées de Limerick, Connillo & Kerry, & à deux ſols dans les Comtés de Cork & Waterford, & qu'il ne ſeroit pas permis à aucun Irlandois d'habiter dans ces terres.

La tyrannie de Bingham Gouverneur de la Conacie, obligea les Burkes de recommencer la guerre; pour cet effet ils attirerent dans leur parti les Clandonells, les Joices & autres Tribus de la province, & fortifierent le château du Lac-Mask, nommé autrement le château de Necally ou le château de Thomas Roe. Bingham étoit occupé alors à faire le ſiége du château de Clan-Owen dans le Thomond, où commandoit Mahown ô

Brien Seigneur du pays, plus attaché à la cauſe catholique que le Comte du même nom. Le château de Clan-Owen n'étoit pas aſſez fort pour ſoutenir un long ſiége contre un ennemi bien ſupérieur en force; mais ô Brien ne voulant pas ſe rendre, mourut les armes à la main & le château fut raſé. Bingham après cette expédition ſe hâta de faire le ſiége du château de Necally où il n'eut pas le même ſuccès qu'à celui de Clan-Owen: étant arrivé avec ſon armée ſur le bord du Lac Mask, il fit ſommer la garniſon de ſe rendre à condition d'un pardon général pour le paſſé; les aſſiégés firent réponſe qu'ils gardoient ce château pour leur propre ſureté, & qu'ils n'oſoient pas ſe fier à la promeſſe d'un Anglois. Bingham choqué de cette réponſe, s'embarqua avec ſes troupes ſur des bateaux & s'approcha de l'iſle où étoit ſitué le château, mais la place étoit de difficile accès; ſes ſoldats furent jettés par les aſſiégés dans le lac à meſure qu'ils mettoient pied à terre, de ſorte que Bingham, après avoir perdu ſes bateaux & pluſieurs hommes, eut le bonheur de ſe ſauver avec le reſte. Les aſſiégés craignant une ſeconde attaque mieux concertée que la premiere, ſortirent du lac par le moyen des bateaux de l'ennemi, & gagnerent la plaine, où ils furent joints par pluſieurs de leurs alliés. On voit ici un exemple ſingulier de perfidie & de mauvaiſe foi de la part de Bingham; Richard Burke un des chefs des Confédérés, ou rébelles dans le ſtile Anglois, voulant ſe réconcilier avec le Gouvernement, ſe préſenta à ce Gouverneur, & fit ſa ſoumiſſion en promettant fidélité à Sa Majeſté à l'avenir. Bingham reçut ſa ſoumiſſion; mais pour un léger ſoupçon qu'il eut que ce Seigneur avoit la volonté de le trahir, il le fit arrêter & le condamna à perdre la vie.

Le Député Perrot ayant reçu des plaintes contre Bingham au ſujet de la tyrannie que celui-ci exerçoit dans la Conacie, envoya ordre à ce Gouverneur d'accorder protection aux Burkes & autres révoltés de la province. Cet ordre déplut extrêmement à Bingham, qui ſe rendit à Dublin, pour s'en expliquer devant le Conſeil, où tout ſe paſſa en reproches mutuels entre le Député & lui; mais ayant reçu avis de la Conacie que les révoltés recommençoient leurs hoſtilités, il retourna dans cette province où il trouva tout en combuſtion; les Clandonnells & les Clangibbons avoient joint leurs forces à celles des Burkes, un corps de deux mille Ecoſſois qui venoit d'arriver, augmenta

beaucoup leur courage. Le Gouverneur, avant que de rien entreprendre, envoya des Commiſſaires aux révoltés pour leur faire des propoſitions & pour ſçavoir la raiſon des troubles qu'ils cauſoient dans le pays. Les révoltés répondirent: *Qu'avons-nous affaire à cette Calliagh* (*a*), (parlant d'Elizabeth) *nous ſommes bien ſots de nous être ſoumis ſi longtemps à une femme*, &c. Le Gouverneur là-deſſus aſſembla toutes ſes troupes à Ballinrobe, où il fut joint par le Comte de Clanriccard, Bermingham, ô Kelly & autres: il dirigea ſa marche ſuivant les mouvemens des ennemis, qui, après pluſieurs marches & contre-marches, ſe camperent à Arnare ſur la riviere Moy au pays de Slego, où ils furent ſurpris & taillés en piéces par les Anglois.

Le Député allarmé par la nouvelle d'une deſcente faite dans le Nord d'Irlande par les Ecoſſois inſulaires, envoya ordre au Baron de Dungannon de s'y oppoſer, en atrendant qu'il lui fut poſſible de s'y trouver en perſonne. Tirlogh Lynogh ô Neill éroit déja âgé & hors d'état de ſervir. Dans cer intervalle Perrot aſſembla ſes troupes, & partit de Dublin au mois de Juin pour l'Ultonie. Arrivé à Dungannon il fut reçu de la Nobleſſe qui vint lui offrir ſes ſervices. Le Député trouva en effet qu'il éroit arrivé un corps de quatre cens Ecoſſois inſulaires commandés par Alexandre fils de Surleboy Mac-Donnel, & qu'il lui étoit arrivé quelques troupes nationales aux ordres des deux fils de Con Mac-Neill Ogue & de Hugue Mac-Felim; d'ô Kelly, de Mac-Carran & autres Seigneurs de cette province. Ces troupes voulant ſe joindre dans la contrée d'Antrim, furent harcellées par le Capitaine Strafford qui les obligea de paſſer le fleuve Bann pour entrer dans le pays de Tyrone; ils repaſſerent encore ce fleuve & ſe retirerent du côté de Dunluce, & de-là à Iniſowen, où ils reçurent un nouveau renfort d'Ecoſſe. Hugue Duffe ô Donnel & un Capitaine Anglois nommé Merriman, étant avertis que les Ecoſſois vouloient ſurprendre Srrabane, marcherent toute la nuit dans le deſſein de les prévenir; les deux armées s'étant trouvées en préſence l'une de l'autre le matin, l'imprudence du Général Ecoſſois lui fit perdre la vie avec la victoire.

(*a*) Le mot Irlandois *Calliagh*, ſignifie une vieille, les Irlandois tant anciens que modernes, ſur-tout les Catholiques, regardoient Elizabeth comme une bâtarde qui n'avoit pas droit à la Couronne; ils ſe croyoient par conſéquent diſpenſés de lui obéir en qualité de Reine.

Alexandre

Alexandre fit propoſer à Merriman, qui commandoit les Anglois, un combat ſingulier pour terminer la querelle; celui-ci accepta le défi, & pour s'aſſurer la victoire, il envoya contre l'Ecoſſois un gladiateur qui prit le nom de Merriman. Le combat s'engagea avec une égale vivacité, Alexandre fut d'abord bleſſé; mais le faux Merriman fut la victime de la mauvaiſe foi de ſon maitre, ayant été tué ſur la place. Le vrai Merriman voyant ſon adverſaire épuiſé après un rude combat avec le gladiateur, entra en lice l'épée à la main au grand étonnement d'Alexandre, qui croyoit n'avoir plus d'ennemis; on ſe battit pendant quelque temps, mais Alexandre ayant été bleſſé dangéreuſement à la jambe, fut obligé de céder la victoire à l'Anglois, qui lui fit trancher la tête & l'envoya à Dublin pour être expoſée à la vue du public. Les Ecoſſois ſe voyant ſans Chef perdirent courage, & abandonnerent le champ de bataille à l'ennemi.

Les grands ſuccès qu'eut le Chevalier Jean Perrot dans le gouvernement d'Irlande, ne furent pas capables de le mettre à couvert de l'envie de ſes ennemis; Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier, conſervoit quelque reſſentiment contre lui, parce qu'il vouloit employer les revenus de l'Egliſe de S. Patrice pour doter la nouvelle Univerſité; il étoit toujours contredit dans le Conſeil par le Chevalier Nicholas Bagnal le Maréchal, Fenton le Secrétaire, le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie & autres, de ſorte que ſes meilleures actions étoient dépriſées à la Cour. An. 1587.

Le Député craignoit toujours quelque révolte de la part d'ô Donnel & autres Seigneurs d'Ultonie, qui avoient refuſé de lui donner des ôtages; pour calmer ſon inquiétude, il s'aviſa d'un ſtratagême digne d'un pirate ou d'un brigand dépourvu de tout ſentiment d'honneur & de probité; il fit venir un Marchand de Dublin nommé Jean Bermingham, à qui il ordonna de charger un vaiſſeau de vin & autres marchandiſes : le navire étant prêt, le Député fit embarquer cinquante hommes armés, & donna ordre au Capitaine de faire voile vers les côtes de Tirconnel, & de s'arrêter dans quelque port de cette contrée, comme s'il vouloit expoſer ſes marchandiſes en vente, & d'attirer ſur ſon bord, s'il étoit poſſible, le jeune ô Donnel pour le mener à Dublin. Ce projet réuſſit au gré du Député; le vaiſſeau aborda dans le lac Swilly ſur les confins de Tirconnel: le bruit s'en étant répandu, tout le monde y accourut, les uns pour

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 24. Pet. Lombard. de regno Hibern. comment. *cap.* 24. War. *ibid. cap.* 31.

acheter quelques marchandiſes, les autres par curioſité : de ce dernier nombre fut Hugue fils de Magnus ô Donnel Prince de Tirconnel, âgé de quatorze ans, accompagné d'Eugene Mac-Sweeny Seigneur de Tueth, Mac-Sweeny de Fanid & le Chevalier Eugene ô Gallachuir; cette viſite fut agréable au Patron du vaiſſeau, qui les reçut avec diſtinction ; mais ces Seigneurs qui ne voyoient pas les chaînes qu'on leur avoit préparées, furent ſurpris de ſe voir conduits par des gens armés dans le fond de cale pendant qu'on levoit l'ancre. Les Seigneurs de la ſuite d'ô Donnel ayant donné des ôtages furent mis en liberté. Le Capitaine, content de ſa capture, fit voile pour Dublin, où il livra le jeune Prince de Tirconnel avec les autres ôtages au Député, qui les fit enfermer dans le château de cette capitale. Quoique la nouvelle de cette détention d'ô Donnel fut agréable aux Anglois en général, cependant les moyens employés par le Député étoient regardés parmi les honnêtes gens comme des traits de ſa mauvaiſe foi & de ſa perfidie.

Il y avoit déja du temps que Perrot ſollicitoit ſon rappel; on avoit formé une puiſſante faction contre lui, & voyant que ſes ennemis travailloient ſans ceſſe à le noircir à la Cour, il écrivit une lettre preſſante à la Reine, pour la prier de le décharger de ſa commiſſion de Député. Cette Princeſſe ayant fait attention à ſa demande, lui donna pour ſucceſſeur le Chevalier Guillaume Fitz-Willams. Perrot, de retour en Angleterre, fut envoyé, pour quelque crime, à la Tour, où il fut condamné à mort; mais il prévint le ſupplice par une mort ſubite.

War. de ſcrip. Hib. On rapporte à ce temps quelques Ecrivains Irlandois. Thomas Long Docteur en Droit Canon & Civil dans l'Univerſité de Paris, écrivit, ſelon Stanihurſt, quelques Traités en latin, ſçavoir : *De ſpeciebus contra mendacem Monachum*, contre un Moine menteur : une Diſſertation ſur la Phyſique d'Ariſtote : des Theſes choiſies ſur quelques points de Droit, qu'il dédia à Charles Cardinal de Bourbon.

Richard Creagh natif de Limerick, vivoit en ce temps. Ayant fait ſes études avec applaudiſſement à Louvain, il reçut l'Ordre de Prêtriſe: il alla enſuite à Rome où il fut nommé par le Pape à l'Archevêché d'Ardmach. Il eſt Auteur de quelques Ouvrages ; il écrivit un Traité ſur la langue Irlandoiſe ; une Hiſtoire Eccléſiaſtique ; un livre de controverſe, une Chronique d'Irlande ; une Vie des Saints d'Irlande, & un Catéchiſme en

langue Irlandoiſe. Ce ſaint Prélat fut enfin arrêté par ordre du Gouvernement Anglois, pour cauſe de Religion, & enfermé dans la Tour; ce fut alors que dans le temps de la prétendue ordination de la Taverne ou Auberge, où pendoit pour enſeigne la tête du cheval (the Nag's head Tavern), il fut ſollicité avec promeſſe de liberté & de récompenſe, d'impoſer les mains aux faux Evêques de la réforme, ce qu'il refuſa conſtamment (*a*): & après une longue captivité il mourut dans la Tour de Londres en 1585; Edmond Tanner natif d'Irlande, Docteur en Théologie & contemporain de Richard Creagh, écrivit des Commentaires ſur la Somme de S. Thomas.

L'Irlande produiſit encore quelques Auteurs, dont les principaux ſont, Jean Usher Maire de Dublin; Nicholas Walsh Evêque d'Oſſory; Jean ô Kearney Tréſorier de l'Egliſe de Saint Patrice de Dublin. Richard Stanihurſt, dont on a déja fait mention, eſt Auteur de pluſieurs ouvrages: ayant fait quelques études à Oxford, il retourna à Dublin ſon pays natal. Quoiqu'il fut beaucoup lié avec les Proteſtans, étant oncle maternel du célébre Uſſerius, il étoit attaché à l'Egliſe catholique, & pour profeſſer plus librement ſa Religion, il quitta ſa patrie & ſe retira dans les Pays-Bas, où, après la mort de ſon épouſe, il entra dans les Ordres ſacrés, & fut admis à la Prêtriſe. Sa grande érudition l'ayant fait connoître, il devint Chapelain d'Albert Archiduc d'Autriche, alors Gouverneur des Pays-Bas. Outre ſon eſſai ſur les affaires d'Irlande, dont nous avons déja rendu compte, & qui eſt le moins parfait de ſes ouvrages, il écrivit dans ſa jeuneſſe un livre intitulé *Harmonia ſeu catena dialectica in Porphirium*: Harmonie ou lien dialectique ſur Porphire; cet ouvrage fut imprimé d'abord *in-folio* à Londres en 1570 & 1579, enſuite à Lion & enfin à Paris. Il écrivit en deux livres *de vitâ Sancti Patricii*, de la vie de S. Patrice, imprimé à Anvers en 1587. Il compoſa un livre, imprimé à Anvers en 1609, qui a pour titre *Hebdomada Mariana*, &c, c'eſt-à-dire, la Semaine Mariane, tirée des Peres Orthodoxes de l'Egliſe catholique Romaine, en mémoire des ſept Fêtes de la Bienheureuſe Vierge Marie, & diſtribuée pour

(*a*) Inſtabant vehementer apud quemdam Archiepiſcopum Hibernum, quem tum Londini in vinculis habebant, ut in hâc illis oeceſſitate ſuccurreret, & libertate ei, & præmiis præpoſitis, ſi vellet iſtorum Ordinationi præeſſe; ſed vir bonus nullomodo adduci potuit, ut hereticis ſacras manus imponeret, vel alieno peccato communicaret. *Sander. de Schiſm. Anglii. edit. Jugols.* lib. 3. pag. 197.

chaque jour de la ſemaine. Il fit enſuite un livre intitulé *Hebdomada Euchariſtica*, imprimé à Douay en 1614. Il écrivit en Anglois un deſcription de l'Irlande, qu'il dédia au Chevalier Henri Sidney Député dans cette Iſle, & qui ſe trouve dans l'imprimé de Holingshed. Il traduiſit les quatre premiers livres de l'Enéide de Virgile en vers héroïques : cet ouvrage fut imprimé à Londres en 1583, avec quelques-uns des Pſeaumes de David, & autres piéces fugitives en latin & en Anglois. Il écrivit un Traité ſur les principes de la Religion catholique. Il publia enfin à Douay en 1615 un ouvrage en latin qui a pour titre *Brevis præmunitio*, &c. Courte préparation, au ſujet d'un livre publié par Uſſerius ſon neveu, ſous le nom d'Explication hiſtorique, &c. Richard eut un fils né à Bruxelles en 1601, nommé Guillaume Stanihurſt, qui entra dans la Société de Jeſus à l'âge de ſeize ans. Il devint célébre par un grand nombre d'ouvrages qu'il donna au Public. On en trouve le catalogue dans la Bibliothéque des Ecrivains de la Société, par Sotvellus.

Daniel ô Malone Religieux de la Congrégation de S. Jerôme & Profeſſeur de Théologie dans le College de Boulogne en Italie, donna quelques ouvrages en latin imprimés à Veniſe, & enſuite à Douay & à Anvers.

Thadée ô Dowling, habile Canoniſte & Chancelier de l'Egliſe de Leighlin, nous a laiſſé en latin *Annales breves Hiberniæ*, des Annales d'Irlande, avec une Grammaire Irlandoiſe, qu'on conſerve dans la Bibliothéque de la Trinité à Dublin.

Thadée Dunus paroît par ſon nom Dun, dit Harris chapitre treize des Ecrivains, être natif ou originaire d'Irlande. Il étoit Médecin de Locarno en Suiſſe, où il demeuroit comme en exil pour la Religion. Il laiſſa des ouvrages ſur la Médecine & un Traité chronologique au ſujet du ſéjour des Iſraélites en Egypte. Ces ouvrages furent imprimés à Tiguri en Suiſſe.

CHAPITRE XXV.

An. 1588. C'Eſt ici l'époque du commencement de la derniere guerre de Religion que les Catholiques d'Irlande eurent à ſoutenir contre Elizabeth & toute la puiſſance des Sectaires d'Angleterre. Cette guerre nommée la guerre de Tyrone, parce que le Comte de Tyrone en étoit le Chef, fut longue & meurtriere.

Philippe ó Sullevan, dans ſon hiſtoire catholique, la nomme *Bellum quindecim annorum*, la guerre de quinze ans. En effet, elle commença l'an trente-un du regne d'Elizabeth, & ne finit qu'à la mort de cette Princeſſe, arrivée dans la quarante-cinquiéme année de ſon regne. Cette guerre fut meurtriere, car elle fut pouſſée avec toute la chaleur qu'inſpirent une inimitié nationale & un zele ardent pour la Religion. Ayant été mieux concertée, elle avoit plus d'apparence de ſuccès & promettoit beaucoup plus en faveur de la Religion & de la liberté, que les guerres précédentes qui avoient le même objet. Avant d'entrer dans un détail circonſtantié de cette guerre, il eſt à propos de faire connoître la ſituation des affaires dans cette Iſle, & les diſpoſitions de ſes habitans.

Les Catholiques d'Irlande comptoient beaucoup ſur les promeſſes des Eſpagnols. Ils en reçurent effectivement quelques ſecours; mais ces ſecours étoient trop foibles & peu proportionnés à la grandeur de l'entrepriſe. Ils furent plus efficacement ſecourus par le Roi Jacques VI d'Ecoſſe. Ce Prince, ſoit pour venger la mort cruelle de Marie Stuart ſa mere, après une dure captivité de dix-neuf ans, ſoit pour aſſurer ſon droit de ſucceſſion aux trônes d'Angleterre & d'Irlande, envoyoit ſous mains des ſecours conſidérables aux Irlandois armés contre la Cour. Comme le défaut d'union fait ordinairement avorter les projets les mieux concertés, l'ambition de quelques-uns des Chefs de ce peuple, leur ayant fait préférer l'intérêt particulier au bien commun, les uns ſe laiſſerent gagner par des titres d'honneur, les autres avoient des vues de politique qui les attachoient à la Cour; d'autres enfin, craignant pour le ſuccès, ne voulurent pas ſe déclarer. La maiſon de Deſmond ne ſubſiſtoit plus. Les deux plus puiſſans Princes de Momonie, ſçavoir, les Comtes d'Ormond & de Thomond avoient embraſſé la nouvelle Religion; ils étoient maîtres des graces par leur attachement à la Cour, & ſçavoient profiter des malheurs de leurs voiſins. Daniel Mac-Carrha Prince de Clancarrha & Comte de Valentia aimoit mieux la table que la guerre; étant avancé en âge, il cherchoit l'amitié des Anglois; il diſſipoit ſon ample patrimoine en feſtins avec eux, & ne ſe mettoit en peine de rien, pourvu qu'on le laiſſa vivre en Catholique. Dermod & Donogh Mac-Carty ſe diſputoient la Principauté d'Alla. O Sullevan Prince de Beare étoit en litige avec Owen ſon oncle paternel. Ulick Burke Comte de Clan-

Hiſt. Cathol. Ibern. *tom.* 3. *lib.* 1. *cap.* 6.

riccard, depuis qu'il avoit tué Jean ſon frere, étoit entierement dévoué à la Cour qu'il avoit beſoin de ménager; les autres branches des Burkes de la Conacie ſe diſputoient la Seigneurie de Clanwilliams. Teugue ô Rourke étoit devenu le rival d'ô Rourke ſon frere aîné pour la Principauté de Breſny. La plupart des Seigneurs de la Lagenie qui avoient des ſentimens aſſez généreux pour s'oppoſer à l'héréſie & à l'uſurpation, étoient déja épuiſés depuis quelques ſiécles par des guerres continuelles qui les avoient mis chez eux hors d'état de rien entreprendre; le Vicomte de Baltinglaſſ qui avoit tout ſacrifié pour la Religion, étoit mort en Eſpagne. On ne comptoit plus ſur le Comte de Kildare qui avoit été élevé dans les principes de la Religion prétendue réformée. Voilà les ſources de la déſunion des Irlandois, & qui furent cauſes des malheurs arrivés par la ſuite à cette Nation infortunée.

Hiſt. Cathol. Iber. *ibid. cap.* 1.

On trouve dans l'hiſtoire catholique d'Irlande, un tableau détaillé de tous les Chefs des Irlandois, tant anciens que modernes, qui avoient pris parti pour ou contre dans cette guerre; l'Auteur les nomme *Principes*, Princes: il ſuit l'ordre des provinces, en commençant par la Momonie, il rapporte d'abord ceux qui avoient pris les armes pour la Reine contre la Religion & la patrie.

Les Princes Irlandois modernes qui ſoutinrent les intérêts de la Reine.

Principes Hiberni noviores, qui à Reginæ partibus ſteterunt.

DANS LA MOMONIE.

MOMONII.

Thomas Butler, ſurnommé Duffe ou le Noir, Comte d'Ormond. Barry le grand, Vicomte de Buttevant. Mac-Pieris Butler, Baron de Dunboyne. Courcy Baron de Courcy. Burke Baron de Caſtle-Connel.

Thomas Butlerus cognomento niger Urmoniæ Comes. Barry Magnus Bottevantî Vicecomes. Mac-Pieris Dunbunnæ Baro. Mac-Padrigus Curtius Baro. Burkus Caſtelconelli Baro.

DANS LA CONACIE.

CONNACHTI.

Ulick Burke & Richard ſon fils, Comtes de Clanriccard. Theobald Burke fils de Richard, ſurnommé Naval, concurrent pour

Ulligus & ejus filius Richardus Burki Clanrichardæ Comites. Theobaldus Burkus Richardi filius, cognomento Nava-

lis, Clanmacuilliami Principatûs competitor. Mac-Fhoris vel Bremichamus Dunmoris Baro.

la Principauté de Clanwilliams. Mac-Pheoris, autrement Bermingham, Baron de Dunmoris.

LAGENII.

DANS LA LAGENIE.

Henricus, Gulielmus, & Giraldus Giraldini Kildariæ Comites. San Laurentius Hotæ Baro.

Henri, Guillaume & Girald, Fitz-Gerald Comtes de Kildare. Saint Laurent Baron de Hoath.

MIDHII.

DANS LA MIDIE.

Priſton Baligormanæ Vicecomes. Nungentus Dalræ Baro. Flemingus Slaniæ Baro. Barnabal Baliſimiledæ Baro. Planketus Luthæ Baro. Planketus Dunſaniæ Baro. Planketus Killinæ Baro.

Preſton, Vicomte de Gormanſton. Nugent, Baron de Delvin. Fleming, Baron de Slane. Barnewal, Baron de Trimleſtown. Plunket, Baron de Louth. Plunket, Baron de Dunſany. Plunket, Baron de Killine.

Principes Hiberni antiquiores qui Reginæ partes ſecuti ſunt.

Les Princes Irlandois anciens qui s'étoient attachés aux intérêts de la Reine.

MOMONII.

DANS LA MOMONIE.

Dioniſius ô Brien Lomnachæ Princeps Tomonæ Comes. Mac-Carrha Fuſcus Carbriæ Princeps. Carolus Mac-Carrha Dermiſii filius Muſcriæ Princeps. Maurus ô Brien Inſikinnæ Baro.

Donogh ô Brien, Prince de Limerick, Comte de Thomond. Mac-Carty Riagh Prince de Carbry. Charles Mac-Carty fils de Dermod, Prince de Muskerry. Morrough ô Brien, Baron d'Inchiquin.

CONNACHTI.

DANS LA CONACIE.

O Conchur Dounnus Planiciei Connachticæ Princeps.

O Connor-Don, Prince de Magherry Connoght.

MIDHII.

DANS LA MIDIE.

O Melachlinnus Princeps.

O Melachlin, Prince.

Notre Auteur ayant rendu compte des Irlandois anciens & modernes, qui avoient pris le parti de la Reine, auxquels il ajoute les Anglois-Irlandois établis en Ultonie, & qu'il nomme les Irlandois de la faction Angloiſe ou Royale ; il rapporte enſuite ceux qui avoient combattu contre les ennemis de la Religion. Il les appelle la faction Irlandoiſe & Catholique ; il commence par l'Ultonie, parce que les habitans de cette province furent les principaux Acteurs dans cette guerre : en effet, les Ultoniens ſans faire injure aux autres provinces furent toujours les plus zélés défenſeurs de la Religion & de la liberté. Si leur exemple avoit été ſuivi par les autres provinces la domination Angloiſe eut été ruinée ſans reſſource en Irlande ; mais ils ſont aujourd'hui les victimes de leur zéle, par la lâcheté de ceux qui avoient des ſentimens moins généreux qu'eux.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 2.

Les anciens Irlandois qui combattirent pour la foi catholique.

Veteres Hiberni qui pro fide catholicâ pugnaverunt.

DANS L'ULTONIE.

Hugue ô Neill Prince & Comte de Tyrone, avec ſa faction qui furent les ſuivans ; Magennis Prince d'Iveach. Mac-Mahon, Prince d'Uriel. Mac-Guire, Prince de Fermanagh. O Cahane, Prince d'Arachty. Jacques & Ranald Mac-Donnel, Princes de Glinne. O Hanlon, Prince d'Orior.

ULTONII.

Comes Hugo ô Nellus Tironæ Princeps cum ſuâ factione qui erant ſequentes : Makengaſa Ibachæ Princeps. Mac-Magaunus Iuriliæ Princeps. Mac-Guier Faramonachæ Princeps. O Cahanus Arachtæ Princeps. Jacobus & Ranaldus Mac-Donelli Glinniæ Principes. O Hanlonus Uriterræ Princeps.

O Donnel, Prince de Tirconnel avec ſa faction, qui furent Mac-Sweeny, Prince de Tueth. Mac-Sweeny, Prince de Fanid. Mac-Sweeny, Prince de Banach. O Dogharty, Prince d'Iniſowen. Les ô Buills en Anglois Boyle.

O Donellus Tirconnellæ Princeps, cum ſuâ factione qui fuerunt hi, Mac-Suinnius Tuethiæ Princeps. Mac-Suinnius Fanidæ Princeps. Mac-Suinnius Banachæ Princeps. O Docharta Iniſonæ Princeps. O Buillus.

DANS LA MOMONIE.

O Sullevan, Prince de Beare & Bantry. Daniel ô Sullevan Mo-

MOMONII.

O Sullevannus Bearræ & Beantriæ Princeps. Daniel ô

re,

Sullevanus Magnus, cujus pater Dunkerani Princeps, bellum ſuſcipere ſenectute prohibebatur. O Conchur Kierrius Arachtæ Princeps. Donatus Mac-Carrha Cormaki filius, Mac-Donnachæ Allæ Principatûs competitor. Dermyſius Mac-Carrha Eugenii filius Mac-Donnacha alter Allæ competitor. O Driſcol Cothliæ Princeps. O Mahunus Carbrius. O Donnobhanus. O Donnochuus Onachtæ. O Donnochuus vallis.

re ou le grand, dont le pere Prince de Dunkeran, étoit diſpenſé de prendre parti dans cette guerre à cauſe de ſon grand âge. O Connor Kerry, Prince d'Arachty. Donogh Mac-Carty Mac-Donogh fils de Cormac, & Dermod Mac-Carty, Mac-Donogh fils d'Owen tous deux concurrens pour la Principauté d'Alla. O Driſcol, Prince de Cothlie. O Mahony de Carbrie. O Donavan. O Donoghoe d'Onachte. O Donoghoe de la vallée.

CONAACHTI.

Orruarkus Brethniæ Princeps. Mac-Diarmuda Mellurgæ Princeps. O Kealla Imaniæ Princeps.

DANS LA CONACIE.

O Rourke, Prince de Breſny. Mac-Dermot, Prince de Moy Lurg. O Kelly, Prince de Mainech.

LAGENII.

Lagenii tametſi nulli Principes à Reginâ defecerunt, nihilominus multi viri nobiles arma pro fide ſuſceperunt. Quatuor maximè familiarum, quarum Principes non extabant: Kebhani, ô Conchures Iphaliæ, ô Morꝛæ Liſiæ, ô Bruines.

DANS LA LAGENIE.

Quoique les principaux de cette province fuſſent dans les intérêts de la Reine, il y eut cependant pluſieurs nobles parmi les anciens qui prirent les armes pour la défenſe de la foi, principalement les Cavanaghs, les ó Connors Faly, les ô Mordhas ou ó Morras de Leix, & les ô Birnes.

MIDHII.

Macgocheganus Princeps.

DANS LA MIDIE.

Mageoghegan, Prince.

L'exemple de ceux-ci fut ſuivi par quelques autres Seigneurs de la Momonie d'origine Angloiſe; ſçavoir, Roche Vicomte de Fermoy; Richard Butler, Vicomte de Mont-garret; Mac-Moris autrement Fitz-Maurice, Baron de Lixnaw; Thomas Butler, Baron de Cahir; Patrice Condon, Dynaſte; Richard Purcel, Baron de Luochne; Guillaume Fitz-Gerald, Chevalier de Kerry, & Hiſt. Cathol. *ibid.*

Seigneur de Rafinnan ; Edmond Fitz-Gerald, Chevalier de la vallée ; Edmond Fitz-Gerard, nommé le Chevalier Blanc. Tous ceux qu'on vient de nommer, étoient encore en poſſeſſion de leurs terres lorſqu'ils prirent les armes pour la défenſe de la foi. Quelques-uns ſe détacherent par la ſuite du parti de la Cour, au riſque de perdre leurs biens, & s'engagerent dans la faction catholique ; ſçavoir, Florence & Daniel Mac-Carty, poſſeſſeurs pendant quelques temps de la principauté de Clancarrha ; ô Connor Prince de Sligoe ; Jacques Fitz-Gerald, Comte de Deſmond ; Mac-William Burke ; Raymond Burke, Baron de Leitrim ; Owen ô Morra.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

Il y eût enfin pluſieurs Seigneurs qui ne cédoient, ni pour la nobleſſe, ni pour la vertu à ceux qu'on vient de rapporter, quoiqu'ils ne fuſſent pas Chefs de Tribus, qui prirent parti dans la faction catholique ; ſçavoir, Niallgarve ô Donnel ; Corneille ô Driſcol ; Dermod ô Sullevan ; Fiach ô Birne ; Cormac ô Neill ; Corneille ô Reilly ; Dermod Mac-Carty Riagh ; Guillaume Burke ; Bernard ô Kelly ; Richard Tirell ; Bernard ô Morra ; Gautier Fitz-Gerald ; Dermod ô Connor ; Pierre Lacy ; Edmond ô Morra ; Jacques Butler ; Morrough Mac-Sweeny ; Ulick Burke ; Daniel Mac-Sweeny ; Richard Mac-Geoghegan ; Manus Mac-Sweeny ; Maurice ô Sullevan ; Thadée ô Mahony de Carbry, & un grand nombre d'autres Seigneurs puiſſans du pays.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 3.

Mais, choſe étonnante, tous les Irlandois anciens & modernes qui avoient pris les armes en faveur de l'héréſie, étoient Catholiques, ſi on en excepte trois ou quatre tout au plus qui avoient embraſſé la réforme : ceux-ci agiſſoient conformément à leurs principes, les autres étoient guidés par un reſpect aveugle pour l'ombre d'une autorité légitime.

Auſſitôt que le Chevalier Fitz-Williams eut reçu l'épée de Juſtice en qualité de Député d'Irlande, on ne manqua pas de lui rendre ſuſpecte la conduite de Tyrone. Ce Prince nommé Hugue ô Neill, étoit fils de Fardorach Baron de Dungannon que les Auteurs Anglois nomment Mathieu, & petit-fils de Conn ô Neill, qui avoit reçu de Henri VIII le titre de Comte de Tyrone.

Pet. Lombard. de Hib. comment. *cap.* 24.

Qu'on conſidére Hugue ô Neill, ſoit du côté de l'extraction, ſoit du côté de la fortune, il étoit, ſans contredit, un des premiers Seigneurs d'Irlande ; & ſi l'on ajoûte à ces avantages celui d'être bon citoyen, il les ſurpaſſoit tous ; il deſcendoit par une

ſucceſſion non interrompue, d'un grand nombre de Monarques d'Irlande. Saint Patrice Apôtre de cette Iſle trouva le ſceptre ſuprême dans la Tribus des hy Nialls au commencement du cinquiéme ſiécle, il n'en ſortit que par l'intruſion des Rois provinciaux au commencement du onziéme. Il étoit le plus puiſſant Dynaſte, en fonds de terre, en argent, en hommes & en armes, non-ſeulement de ſa province, mais encore de toute l'Irlande. Ce Seigneur avoit un eſprit juſte, qu'il eut ſoin de cultiver dans les meilleures écoles d'Irlande, & enſuite d'Angleterre, où il frequenta pendant quelque temps la Cour, & ſe rendit agréable à tout le monde. La Reine qui le regardoit comme un inſtrument utile pour réduire l'Irlande à ſon obéiſſance, le combla d'honneur : il étoit déja Baron de Dungannon par ſa naiſſance, elle lui donna le titre de Comte de Tyrone dans le deſſein d'abolir celui d'ô Neill qui étoit bien plus auguſte, & ordonna qu'il eut ſéance au Parlement. Le Comte voulant ſe mettre en état d'être utile à la patrie, agit en politique vis-à-vis de la Reine, en faiſant paroître quelques volontés d'entrer dans ſes vues.

Tyrone avoit un gout décidé pour les armes : pendant ſon ſéjour en Angleterre, il s'appliqua avec beaucoup de ſuccès à l'étude de l'art militaire. De retour en Irlande, on lui confia le commandement de deux cohortes compoſées de ſix compagnies, qu'il eut ſoin de former dans l'art de la guerre, & à meſure qu'il les trouvoit diſciplinées, il les renvoyoit, non ſans recompenſe, & les faiſoit remplacer par d'autres qu'il faiſoit inſtruire comme les premieres ; il donnoit des armes à feu aux gens de la campagne, & les engageoit à aller à la chaſſe, afin de les accoutumer au maniment des armes ; de ſorte qu'en peu de temps preſque toute la province étoit diſciplinée ; rien n'échappoit à ſa prévoyance, il obtint l'agrément du Conſeil pour faire venir d'Angleterre des lames de plomb, ſous prétexte de couvrir un beau Château qu'il faiſoit bâtir à Dungannon ; les Marchands qui ne demandoient qu'à gagner, en faiſoient venir une plus grande quantité qu'il n'étoit porté par le privilége ; le Prince de Tyrone en fit fabriquer des bales : outre les magaſins particuliers qui devoient fournir aux beſoins des troupes qui étoient à ſes ordres, il en avoit d'autres où il ramaſſoit en ſecret des vivres & toutes ſortes de munitions de guerre. Voilà les moyens employés par Hugue ô Neill Prince de Tyrone, en attendant une occaſion favorable pour lever l'étendard, moyens qui annonçoient en lui un grand Capitaine.

Petrus Lombard. *ibid.*

War. de Annal. Hib. *cap.* 36.

Le premier ſujet de rupture entre Elizabeth & Tyrone, fut l'hoſpitalité que ce Prince exerça envers quelques Eſpagnols jettés par une tempête ſur les côtes d'Ultonie. Il y avoit long-temps que la méſintelligence regnoit entre Philippe II Roi d'Eſpagne & la Reine Elizabeth; ils faiſoient ſouvent des traités de paix enſemble, & les rompoient enſuite. Philippe étoit déja déclaré déchu de la ſouveraineté des Pays-Bas par les Etats de Hollande, qui la déférerent au Duc d'Anjou par les conſeils de Guillaume Prince d'Orange. Elizabeth ſoutenoit les ſujets révoltés de Philippe dans les Pays-Bas, où ce Monarque avoit nommé pour ſon Gouverneur Alexandre Farneze Prince de Parme; Philippe donnoit du ſecours aux Catholiques d'Irlande contre Elizabeth.

Dans cette ſituation des affaires on entâma cette année un traité de paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre: on nomma un certain nombre de Commiſſaires de part & d'autre qui s'aſſemblerent pluſieurs fois près Oſtende, ſans rien terminer. Philippe voyant la négociation inutile, tourna ſes penſées du côté des armes, & forma la réſolution de tenter une deſcente en Angleterre. Il fit équipper pour cet effet une flotte formidable, telle qu'on n'en avoit pas encore vû, ce qui la fit nommer l'invincible Armada. Cette flotte étoit compoſée de cent trente navires tant grands que petits: elle avoit à bord dix-neuf mille deux cens quatre-vingt-dix hommes de troupes; huit mille cinquante matelots, deux mille quatre-vingts galeriens avec deux mille ſix cens trente piéces de canons. Le Prince de Parme Gouverneur des Pays-Bas, eut ordre de ſe tenir prêt avec cinquante mille hommes qu'il commandoit, & de faire conſtruire des bâteaux d'une figure courbée & enfoncée par le milieu, *navigia panda*, dont chacun auroit aſſez de capacité pour contenir trente chevaux; ces bateaux devoient ſervir pour tranſporter ſon armée à l'entrée de la Tamiſe, en même temps que la flotte d'Eſpagne y ſeroit arrivée.

Cambd. Elizab. *part.* 3. *ad an.* 1588.

Baker Chroniq. d'Angl. au regne d'Elizabeth, *pag.* 374.

Cambd. *ibid.*

Elizabeth de l'autre côté ne manqua pas de prendre toutes les meſures convenables pour s'oppoſer au projet des Eſpagnols. Le Lord Charles Howard Amiral avec le Chevalier François Drake Vice-Amiral, eurent ordre de ſe rendre à bord de la flotte à Plimouth. Le Lord Henri Seymor à la tête de quarante vaiſſeaux tant Anglois qu'Hollandois, fut chargé de garder la côte des Pays-Bas pour empêcher la ſortie du Prince de Parme,

On disposa les troupes de terre le long de la côte méridionale aux ordres du Comte de Leicestre, qui fixa son quartier général à Tilbury près les bouches de la Tamise. On fortifia les ports de Milford, Falmouth, Plimouth, Portland, l'isle de Wight, Portsmouth, les bouches de la Tamise, Harwich, Yarmouth, Hull, & l'on mit des garnisons par-tout. Cambd. *ibid.*

Tout étant prêt des deux côtés, la flotte Espagnole commandée par Dom Alphonse Duc de Medina Sydonia & Jean-Martin Recalde Vice-Amiral, sortit du Tage le 20 du mois de Mai; étant en pleine mer elle fut accueillie d'une horrible tempête qui la dispersa; mais s'étant rassemblée avec peine, elle parut au mois de Juillet sur les côtes d'Angleterre, la flotte de Plimouth sortit aussitôt, & en six jours de temps, ils se livrerent trois combats avec un succès inégal, après quoi la flotte Espagnole vint se mettre à l'ancre vis-à-vis de Calais, dans l'espérance de tirer quelque secours du Prince de Parme. L'Amiral Espagnol envoya un courier à ce Prince avec ordre de venir joindre la flotte avec ses troupes, & de lui envoyer, en attendant, des boulets de canon dont il avoit extrêmement besoin; mais le Prince ne put faire ni l'un ni l'autre, il étoit bloqué dans ses ports par la flotte de Seymor, qui étoit en même temps à portée de se joindre à celle que commandoit l'Amiral Howard; d'ailleurs les bateaux que ce Prince avoit fait construire étant pleins de crevasses, suintoient trop pour être exposés en mer. Cette expédition fut fatale aux Espagnols, mais les Anglois s'en glorifient trop, c'est le caractère de cette Nation; la flotte Espagnole fut d'abord battue sur ses côtes par une tempête horrible; étant sur les côtes Britanniques elle se trouva privée de tous secours de la part du Gouverneur des Pays Bas sur lequel elle comptoit beaucoup, & dont l'espérance lui avoit fait entreprendre cette expédition. A force de combats avec les Anglois, elle se trouva épuisée de munitions. Cette flotte étoit composée de gros vaisseaux difficiles à manier sans frégates ni autres vaisseaux légers, si nécessaires dans les combats. Les Anglois avoient tout l'avantage, ils étoient supérieurs par le nombre de leurs vaisseaux, dont ils en avoient de tout calibre, ils étoient d'ailleurs sur leurs côtes & à portée d'avoir tout ce qui leur étoit nécessaire. Baker *ibid. pag.* 375. Hist. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 2. *cap.* 1.

L'Amiral Espagnol se voyant frustré de toute espérance de réussite sur les côtes d'Angleterre, fit voile pour l'Espagne par les Orcades & le nord d'Irlande, où il perdit par le naufrage

plus d'hommes & de vaiſſeaux qu'il n'en avoit perdus dans les combats qu'il avoit eu à ſoutenir contre les Anglois. On a toujours admiré le flegme de Philippe II dans cette occaſion: il écrivoit une lettre lorſqu'on vint lui apprendre les circonſtances de la défaite de ſa flotte; il répondit, ſans s'émouvoir: « Je les » ai envoyé combattre contre des hommes & non contre les » vents ». Et continua ſon écriture.

Les Eſpagnols qui avoient échappé à la fureur des ondes, furent reçus avec beaucoup d'humanité par les Seigneurs Irlandois, entr'autres par ô Neill de Tyrone, ô Rourke, Mac-Sweeny. Cambden avance cependant, avec autant de malice que de mauvaiſe foi, que pluſieurs Eſpagnols furent maſſacrés par les Irlandois ſauvages (*a*); il convient en même temps que le Miniſtre de la Reine en Irlande les faiſoit chercher par-tout, qu'il en avoit fait égorger deux cens, & que cette cruauté avoit été blâmée par la Reine. Il dit enfin que ce Miniſtre faiſoit pourſuivre les Irlandois qui donnoient aſyle à ces malheureux humains.

Cambd. *Ibid. pag.* 533.

Dans cette diſperſion des Eſpagnols ſur les côtes ſeptentrionales d'Irlande, ils ſe répandirent par pelotons dans l'intérieur du pays, pour chercher de l'adouciſſement à leurs miſeres; une bande de ces réfugiés s'étant préſentée avec ſon Capitaine à Hugue ô Neill, ce Prince les reçut avec tant de bonté, que les ſoldats voulurent renoncer à leur patrie pour s'attacher à ſon ſervice; le Capitaine s'étant bien repoſé de ſes fatigues, prit congé d'ô Neill, & s'embarqua pour l'Ecoſſe, d'où il pouvoit paſſer avec plus de ſureté dans les Pays-Bas & de-là en Eſpagne. Etant en compagnie un jour il vanta beaucoup l'humanité, la bienveillance & la libéraliré du Prince ô Neill. Quelqu'un de la compagnie l'ayant entendu, & jaloux des louanges que cet Officier donnoit à ô Neill, contracta une feinte amitié avec lui: & ayant gagné ſa confiance, lui dit qu'il alloit retourner en Irlande, & que s'il avoit quelque lettre à faire tenir à ô Neill, il s'en chargeroit volontiers; ſur quoi l'Eſpagnol, qui n'entendoit pas malice, & qui ne ſe méfioit pas du porteur, lui donna une

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 363. *& ſeq.*

(*a*) Notre Auteur nomme ici Irlandois ſauvages, ces hommes généreux qui avoient pris les armes contre Elizabeth pour la défenſe de la Religion & de la liberté; il n'y avoit d'Irlandois policés, ſelon lui, que ces hommes lâches qui avoient ſacrifié l'une & l'autre à leur honteuſe complaiſance pour les Anglois.

lettre pour ô Neill, remplie de remercimens & de ſentimens de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il en avoit reçus, il lui fit offre de ſes ſervices à la Cour d'Eſpagne & auprès du Roi même. Ce Meſſager infidele, que Cambden nomme Hugue Gaveloc, d'autres le nomment Conn Mac-Shane, fils naturel de Shane ô Neill, au lieu d'aller en Irlande, alla droit à Londres, où il préſenta cette lettre au Conſeil; il ajouta qu'ô Neill tramoit ſecretement contre la Reine, & qu'il avoit chargé le même Capitaine Eſpagnol de lettres pour le Roi d'Eſpagne, par leſquelles il demandoit du ſecours à ce Monarque contr'elle, & que les offres de ſervices que l'Officier Eſpagnol faiſoit dans ſa lettre à ô Neill, étoit relatif à la demande que ce Prince faiſoit au Roi d'Eſpagne.

Sur l'information faite contre ô Neill, l'on envoya à ce Prince un ordre au nom de la Reine & du Conſeil, de ſe rendre en Cour pour répondre aux plaintes intentées contre lui. O Neill voulant ménager encore pour quelques temps la cour d'Angleterre, ſe rendit à Londres au mois de Mai, ſuivis d'un cortége digne de ſa qualité; il plaida ſi bien ſa cauſe qu'il fut trouvé innocent, malgré l'oppoſition de Guillaume Cecil le Tréſorier, qui avoit beaucoup de crédit, & qui étoit également ennemi de la Catholicité & de la nation Irlandoiſe. Le Prince de Tyrone s'étant reconcilié avec la Reine & le Conſeil, retourna en Irlande. An. 1590.

O Rourke n'eut pas le bonheur de ſe tirer d'embarras comme le Prince de Tyrone. Brien ô Rourke Prince de Breſny, avoit donné aſyle à trois cens hommes de l'équipage d'un vaiſſeau Eſpagnol qui avoit échoué ſur les côtes de Sligoe; ayant été ſommé de la part du Député de les livrer aux Miniſtres de la Reine, il répondit que ni ſa religion ni ſon honneur ne lui permettoient pas de livrer à la mort des Catholiques qui avoient imploré ſa protection; & en même temps pour les mettre à l'abri des pourſuites de leurs ennemis, il les fit conduire dans le Tirconnel chez Mac-Sweeny de Tueth, qui avoit déja donné l'hoſpitalité à Antonio de Leva avec environ mille hommes de ſa ſuite, qui s'étant rembarqués quelques temps après furent engloutis à la vue du port. Hiſt. Cathol. *ibid.*

Le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie, pour venger la prétendue déſobéiſſance d'ô Rourke, marcha contre lui avec une armée conſidérable compoſée d'Anglois & d'Irlandois;

du nombre des derniers étoit entr'autres Ulick Burke Comte de Clanriccard. O Rourke qui n'avoit que deux cens hommes de troupes commandés par Mac-Sweeny nommé Muracha Na-Mart, qui arrivoit de la Momonie, & un pareil nombre de ſes vaſſaux qu'il fit armer à la hâte, fut attaqué à Droumdhathier; mais ne pouvant ſoutenir contre une armée bien ſupérieure, & Muracha ayant été bleſſé par un coup de fuſil qui lui creva un œil, on fit la meilleure retraite qui fut poſſible ſelon la conjoncture. O Rourke, chaſſé de ſes Etats, fut obligé de chercher aſyle chez Mac-Sweeny de Tueth, qui le reçut avec diſtinction. Il paſſa enſuite chez les Ecoſſois, dans l'eſpérance de trouver chez eux du ſecours pour le rétablir dans ſes Etats; mais Jacques VI Roi d'Ecoſſe, étant déja reconcilié avec la Reine Elizabeth, malgré le traitement infâme que la Reine Marie ſa mere en avoit reçu, fit arrêter ô Rourke, violant ainſi les droits les plus ſacrés de l'hoſpitalité à l'égard d'un homme, dont l'unique crime étoit d'avoir exercé cette vertu par rapport à des malheureux, qui ne devoient pas être regardés comme ennemis par les cœurs les plus barbares. Ce Monarque l'envoya pieds & mains liés à Elizabeth, qui, ſans autre forme de procès, le fit pendre à Tiburn. O Rourke étant prêt à mourir, on lui envoya un Evêque de la Réforme qui l'exhorta à ſe conformer à la Religion de la Reine & de l'Etat; mais toute ſon éloquence ne fut pas capable d'ébranler la foi de cet homme illuſtre, qui lui répondit avec fermeté: *Rappellez-vous d'où vous êtes tombé; ſongez à rentrer en grace avec Dieu & l'Egliſe: pour moi je veux mourir dans cette Religion que vous avez abandonnée.*

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 344.

Roſſa Boy Mac-Mahon chef de la noble Tribu des Mac-Mahons de Monaghan, étant mort ſans enfans, le droit de ſucceſſion aux titres & aux biens étoit dévolu à Aodha Rua, c'eſt-à-dire, Hugue le Roux Mac-Mahon ſon frere; mais comme il avoit lieu de craindre les autres branches de la Tribus, ſçavoir Patrice fils d'Art-Moil Mac-Mahon, Ebhir ou Iber Seigneur de Farne & Brien fils de Hugue Ogue Seigneur de Dartry, qui étoient puiſſans, & qui prétendoient à la ſucceſſion; il s'adreſſa à Guillaume Fitz-Williams Lord Député d'Irlande, & lui promit ſept cens bœufs s'il vouloit employer ſon autorité pour le maintenir dans le droit de ſes ancêtres. Ce Juge inique voulant profiter de la diviſion qui régnoit dans la Tribu des Mac-Mahons, commença par ſe mettre en poſſeſſion de Monaghan

Hiſt. Cathol. Hib. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 23.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 341. 342.

naghan ville principale de cette Principauté. Il y plaça un Sheriff ou Juge avec une bonne garniſon ; il partagea quelques terres de cette Principauté, entre Hugue le Roux & Patrice Mac-Mahon ; en réſervant au premier le titre de Mac-Mahon ; il ordonna enfin à Iber & à Brien Mac-Mahon de ſe contenter de leurs Seigneuries de Farne & de Dartry. Voila le jugement du Miniſtre Anglois, il a ſoin de ſe réſerver le meilleur lot dans ce partage, c'eſt l'huitre de la fable, encore n'étoit-il pas permis de ſe plaindre. Mac-Mahon ayant paru mécontent, ne voulant pas payer la récompenſe qu'il avoit promiſe au Deputé, celui-ci le fit accuſer de quelque prétendu crime : & afin de procéder avec quelque forme de juſtice, il nomma des Jurés, c'eſt-à-dire un committé de douze hommes pour examiner ſon crime, avec ordre de le trouver coupable. Ces Jurés qui avoient des ſentimens de probité, s'écrierent contre un ordre ſi injuſte, qui les gênoit dans leurs ſuffrages & les expoſoient à condamner un innocent contre leur conſcience ; on en nomma douze autres moins délicats, qui jugerent Mac-Mahon digne de mort. La ſentence fut cruellement exécutée à Monaghan ; les domaines de ce Seigneur furent confiſqués, une bonne partie fut donnée au Chevalier Henri Bagnall & au Capitaine Henſlow, le reſte fut partagé entre quelques branches des Mac-Mahons, moyennant une rente annuelle & un pot de vin pour le Député. Ce dernier article fut porté en plainte contre lui devant le Conſeil d'Angleterre, où il eut bien de la peine à s'en juſtifier. Brien Seigneur de Dartry recouvra par la ſuite tous ces biens, & fut reconnu pour le Mac-Mahon.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 342.

Ibid. pag. 343.

L'Irlande étoit renommée dans les ſiécles reculés, ſelon les meilleurs Auteurs, à cauſe de ſes Ecoles ſi fréquentées par les étrangers ; il en étoit ſorti un grand nombre d'hommes célébres pour leur ſainteté & leur profonde érudition, elle avoit fourni les premiers Profeſſeurs à pluſieurs Univerſités de l'Europe ; mais elle perdit beaucoup de cet éclat depuis le douziéme ſiécle & l'invaſion des Anglois dans cette Iſle : ces nouveaux venus, occupés à faire leur fortune, ne ſongerent plus à l'engagement que leur Souverain avoit contracté avec Adrien IV, de rétablir la Religion en Irlande & de réformer les mœurs de ſes habitans, engagement, qui, quoique ridicule & ſans fondement, faiſoit l'unique titre de leurs uſurpations : au contraire

Venerab. Bed. hiſt. Eccleſ. paſſim. Cambd. Brit. *pag.* 730. Uſſer. primord. Eccleſ. paſſim.

ils travaillerent à abolir les études, ſi néceſſaires pour éclairer la Religion & pour cultiver les mœurs, en mettant les habitans dans la dure néceſſité de les abandonner pour courir aux armes, afin de défendre leurs patrimoines. Lorſqu'on eut propoſé un jour au Conſeil d'Angleterre de faire fonder une Univerſité en Irlande pour l'éducation de la jeuneſſe, un des Chefs de l'aſſemblée, qui étoit auſſi Evêque, s'y oppoſa fortement. Un de ſes amis lui ayant témoigné ſa ſurpriſe, de voir un Evêque catholique empêcher un œuvre ſi ſainte & ſi ſalutaire, le Prélat lui répondit, qu'il n'avoit pas prononcé comme Evêque de l'Egliſe catholique, mais plutôt comme Sénateur du Royaume d'Angleterre. *Reſpondit, se non ut Epiſcopum catholicæ Eccleſiæ, ſed ut Senatorem Regni Angliæ, ſententiam iſtam in Concilio protuliſſe, quâ opus iſtud impediretur.* La politique des Anglois étoit de priver ce peuple de tous les ſecours néceſſaires à policer une Nation, & de le laiſſer tomber dans une ignorance groſſiere, afin de le rendre mépriſable; cette politique cruelle mettoit les Seigneurs Irlandois dans le cas d'envoyer leurs enfans puiſer dans les écoles étrangeres les belles connoiſſances qui leur étoient interdites chez eux.

Pet. Lombard. comment. de Reg. Hib. *cap.* 18.

An. 1591.

War. de Annal. *cap.* 33. 34. & 35.

Il fut enfin réſervé à la Reine Elizabeth de déroger à cette politique obſervée depuis quatre ſiécles, par l'établiſſement d'un College à Dublin en faveur de la prétendue Réforme, qu'elle vouloit introduire en Irlande. Ce fut pour prévenir l'intention de Sa Majeſté qu'Adam Loftus Archevêque Proteſtant de Dublin & Chancelier d'Irlande, aſſembla à la Bourſe les Maire, Echevins & Bourgeois de la ville; il leur fit un diſcours pathétique ſur la néceſſité d'établir des études; il leur repréſenta, que s'ils vouloient concourir à une ſi bonne œuvre, & abandonner pour cet effet, le vieux Monaſtère, nommé de *Tous les Saints*, que Henri VIII leur avoit donné dans le temps de la ſuppreſſion des Maiſons Religieuſes, la Reine le trouveroit bon. Cela fut accordé d'une voix unanime; on envoya auſſitôt à la Reine Henri Uſher Archidiacre de Dublin, pour demander à Sa Majeſté des Patentes pour cette fondation; elles furent auſſitôt expédiées. Loftus ne manqua pas de ſe rendre à la Bourſe pour remercier les Magiſtrats de la part de Sa Majeſté dont il leur montra la Lettre; on employa tout de ſuite des ouvriers pour démolir le Monaſtère, & l'on bâtit à la place un beau College, ſous l'invocation de la Sainte Trinité, dont Thomas Smith alors Maire de Dublin

posa la premiere pierre ; ce College fut érigé en Université par une Charrre datée le 30 Mars 1592. Guillaume Cecil Baron de Burleigh, Grand Tréſorier d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere & Secrétaire d'Etat, fut le premier Chancelier de cetre Univerſité, Adam Loftus en fut le premier Prévôt, Luc Challoner, Guillaume Daniel, Jacques Fullerton, & Jacques Hamilton en furent les premiers membres ; le célébre Jacques Uſher ou Uſſerius, Abel Walsh & Jacques Lee, en furent les premiers Bourſiers. Cette fondation fut confirmée en 1638, par une Chartre de Charles I, qui fit dreſſer des Statuts pour le gouvernement de ce College, & la diſcipline qu'on devoit y obſerver. Michel Morus ou More, de la célébre Tribu des ô Morras de Leix fut le dernier Prévôt Catholique de cette Univerſiré du temps de Jacques II ; mais il fut obligé de quitter cette dignité à cauſe de ſa Religion, & de ſubir le même ſort que le Roi. Il alla à Rome où il fit connoiſſance avec le Cardinal de Noailles qui le gouta beaucoup à cauſe de ſon érudition, & le ramena à Paris, où il devint Recteur de l'Univerſité, & principal du College de Navarre, où il mourut.

Cette année eſt remarquable par la fameuſe Déclaration, ou Edit donné par la Reine Elizabeth contre les Miniſtres de la Religion Catholique. Cette Déclaration eſt farcie d'invectives contre le Roi d'Eſpagne & le Pape ; contre les Prêtres, les Séminariſtes, & les Jeſuites : elle ordonne des peines rigoureuſes contre ces Eccléſiaſtiques, & contre ceux qui les recevroient dans leurs maiſons, ſous le ridicule prétexte de crime de léze-Majeſté, qui conſiſtoit dans le refus qu'on faiſoit d'adopter la réforme, & de reconnoître Elizabeth pour Chef de l'Egliſe au ſpirituel. En voici la copie.

Relat. Girald. *cap. 26. pag. 171. & ſeq.*

PER REGINAM. DECLARAT. DE LA REINE.

Quanquam non defuerunt nobis probabiles quædam cauſæ quibus perſuadere nobis potuiſſemus, nunc tandem poſt triginta ferè ac trium annorum gubernationem noſtram, quibus Deus omnipotens perpetuò nos conſervavit in pacifica Regni poſſeſſio-

Quoique nous ayons eu des raiſons aſſez probables pour nous perſuader que la violente & cruelle malice de nos ennemis (& principalement du Roi d'Eſpagne) qui depuis tant d'années a fait tous ſes efforts, ſans aucune légitime raiſon, pour troubler no-

tre République; depuis près de trente-trois ans où nous jouiſſons en paix de notre Royaume par la toute-puiſſance de Dieu, s'affoibliſſant & devenant plus infirme de jour en jour ſe changeroit enfin en lui & en tous ceux qui lui ſont ſoumis, & que par là ce Roi devenant plus pacifique, ſe diſpoſeroit bien pour s'unir avec nous & avec tous les Princes Chrétiens ſes voiſins, pour vivre en bonne union, & que pour cette raiſon, la guerre que lui-même avoit allumée, ceſſeroit par une paix générale; nous voyons pourtant tout le contraire, par ſes mouvemens actuels, puiſqu'il fait des apprêts de guerre plus grands & plus puiſſans qu'auparavant, nous ſommes par-là perſuadés qu'enfin il a plu au tout-puiſſant Dieu des armées, de permettre la ruine & la correction de ces ſortes de perſonnes qui ne peuvent vivre en repos, & contens de leur fortune, & c'eſt pour cette raiſon qu'il a permis à ce Roi dans un âge déja avancé (où il devroit être plus enclin à la paix) & ſatisfait de ſes propres domaines ſans vouloir envahir ceux des autres par la forces de ſes armes, (car il poſſéde aujourd'hui plus de Couronnes, plus de Royaumes, de Nations même, plus de richeſſes qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs, même que jamais aucun Prince Chrétien) Dieu, dis-je, a permis maintenant à ce Roi,

ne, inimicorum noſtrorum violentam ac ferocem malitiam (præcipuè verò Regis Hiſpaniæ) quâ tot annis jam conatus eſt ſine ulla juſta cauſa Rempublicam noſtram turbare, languidiorem tandem, & infirmiorem futuram, hoc non ſolùm in illo, verùm etiam in aliis omnibus qui ab illo pendent, & quod hæc inimicitia mutaretur aliquando in humorem aliquem magis pacificum, quo Rex iſte idoneè diſponeretur ad vivendum nobiſcum, & cum cæteris Chriſtianis Principibus vicinis ſuis in concordia, eaque ratione pax aliqua univerſalis in Republica Chriſtiana conſtitueretur, quæ illius ſolummodò bellis, armiſque, & nulla alia præterea re perturbata cernitur. Nihilominus tamen ex præſentibus ejus actionibus quæ majori apparatu ac potentia ſuſceptæ ſunt, quam unquam antea, contrarium planè perſpicimus, quo nobis ſanè perſuademus, placuiſſe tandem omnipotenti Deo exercituum, permittere ruinam & correctionem iſtiuſmodi hominum qui induci non poſſunt ut rebus ſuis contenti, pacifice vivant, & hac de cauſa permiſiſſe huic Regi, ut hac ætate ſua jam inclinata (quæ paci eſſet aptior) & eo tempore quo maximè contentus eſſe deberet dominiis propriis, abſque hoc quod aliena per vim & arma

quæreret (plures enim hodie Coronas, plura Regna & nationes, plures etiam divitias terrenas poſſidet, quam ulli unquam majorum ſuorum, aut ullus unquam Chriſtianus Princeps habuit) nunc, inquam, hac ætate permiſiſſe Deum, & bellum longè injuſtiſſimum, & univerſæ Reipublicæ Chriſtianæ periculoſiſſimum contra Franciæ Regem incipiat, quod etiam manifeſtum eſt illum contra nos quoque ante biennium cogitaſſe, ut Regna ſcilicet noſtra invaderet, hoc eo maximè tempore quo nobiſcum de pace tractabat; ſed Deus ei reſtitit, & non ſolùm ipſi, ſed univerſo exercitui ſuo juſtam cauſam reſipiſcentiæ dedit.

dans l'âge où il eſt, de déclarer une guerre au Roi de France très-injuſte, & très-préjudiciable à toute la Chrétienté, laquelle il avoit auſſi méditée il y a deux ans contre nous pour envahir nos Royaumes, & dans un temps où il traitoit avec nous de la paix; mais Dieu s'eſt oppoſé à ſes deſſeins, & lui a donné de quoi ſe repentir, & à toute ſon armée.

Cùm igitur nunc pro certo intelligamus Regem Hiſpaniæ ut novo aliquo colore actiones ſuas exorbitantes, & violentas muniat, procuraſſe nuper ut Mediolanenſis quidam vaſſallus ſuus, ad Papatum Romanum exalteretur, eumque ſeduxiſſe, ut ſine conſenſu Collegii Cardinalium, theſauros Eccleſiæ exhauriat, ad milites in Italia (quæ antea nullum bellorum ſonitum habebat) multiſque aliis in locis conſcribendos, quos ſub nepotis ſui ductum in Galliam mittat, ad Regnum illud invadendum, quod illi Eccleſiæ in omnibus oppreſſionibus ſuis, auxilio ſemper fuit: cumque hoc bellum tam generaliter, ac potenter, contra Galliam ſuſceptum, noſtro etiam ſtatui, & dominiis non poteſt non eſſe valde periculoſum, præſertim cùm nobis multis modis

Comme maintenant nous voyons très-clairement, que le Roi d'Eſpagne pour donner une nouvelle couleur à ces entrepriſes violentes & extraordinaires, a fait élire, il n'y a guère, Pape un Milanois ſon ſujet, & qu'il l'a tellement ſéduit, que ſans prendre avis du College des Cardinaux, il épuiſe les tréſors de l'Egliſe pour lever des troupes en Italie (qui auparavant n'avoit eu aucune guerre) & dans pluſieurs autres lieux pour les envoyer en France, ſous le commandement de ſon neveu, & envahir ce Royaume, qui lui a toujours fourni des ſecours & à l'Egliſe dans ſes beſoins; & cette guerre qu'on entreprend contre la France avec tant d'effort & tant d'éclat, ne peut être que très-dangereuſe pour nos Etats, puiſque nous ſçavons certainement que les prépa-

ratifs de ce Roi, tant ſur terre que ſur mer, doivent être plus grands l'année prochaine qu'ils ne l'ont encore été juſqu'à préſent contre notre Couronne.

Nous ſçavons encore d'ailleurs que ce Roi pour venir à bout de ſes deſſeins, à la faveur du Pape, duquel il diſpoſe à ſon plaiſir, a traité avec certains Chefs des rébelles de notre Royaume, ſujets ingrats & de la lie du peuple, afin qu'à force de travaux & d'argent dudit Roi, ils enrollent grand nombre de jeunes gens, leſquels ou par miſere, ou par quelques crimes ſont devenus, ou fugitifs, ou rébelles, ou traîtres à leur patrie; & que pour les nourrir & les entretenir, on leur a aſſigné dans Rome & dans l'Eſpagne, de certains lieux de retraite ſous le nom de Seminaires, dans leſquels ils ſont enſeignés, & quand ils ſeront ſuffiſamment inſtruits de ce qu'ils doivent faire pour la ſédition, ils ſeront renvoyés dans notre Royaume en cachette avec de bonnes ſommes d'argent que le Pape fournira, pour perſuader à tous ceux avec leſquels ils oſeront traiter, de renoncer à l'obéiſſance qu'ils nous doivent ſous l'eſpérance de l'invaſion de l'Eſpagne, qui doit les rendre très-riches & opulens, des dépouilles de nos fidéles ſujets.

pernotum ſit, Regis præparationes tam maritimas, quam terreſtres, majores fore contra noſtram Coronam, ac ditiones pro anno ſequente, quam unquam hactenus fuerunt.

Prætera cùm ſciamus Regem hunc pro iſtis promovendis, ex occaſione poteſtatis Papæ ſui peculiaris quem ſibi ſubjectum ac à cinctu ſuo pendentem habet, practicaſſe cum quibuſdam præcipuis ſeditionum capitibus Regni noſtri, ingratis ſubditis (licet obſcuris admodum natalibus) ut magnis laboribus ac Regis ſumptibus multitudinem quandam colligant diſſolutorum adoleſcentium, qui partim ob victûs inopiam, partim ob crimina à ſe commiſſa, facti ſunt fugitivi, & rebelles, ac proditores patriæ. Cumque pro his alendis ac ſuſtentandis, receptacula quædam partim Romæ, partim in Hiſpania aliiſque locis, Seminariorum nomine erecta ſint, in quibus inſtituantur, & cum ſatis edocti, in Scholaſticis quibuſdam ſeditionibus videntur, tum inde clam in dominia noſtra remittuntur, cum ampliſſimis Pontificis Romani facultatibus, ad perſuadendum omnibus, quibuſcum agere audebunt, ut obedientiam noſtram, noſtræque Coronæ debitam deſerant, ſpe nimirum Hiſpaniæ invaſionis, qua eos mirabiliter fore ditandos reliquorum noſtrorum fidelium ſubditorum opibus, perſuadent.

Propter quam cauſam etiam Sacerdotes iſti, ſubditos noſtros quibuſcum tractant juramentis, & ſacramentis quibuſdam devinciunt, ut ſubjectionem ſuam naturalem nobis debitam abjurent; omnemque obedientiam, vires & opes Regi iſti Hiſpanico offerant, ad exercitum ejus juvandum cùm venerit, ad quam etiam rem efficacius efficiendam, & ut facilius populo ſimpliciori ſeminatores iſti proditionum imponant, Bullas quaſdam Papales ſecum adferunt, quarum aliquæ Indulgentias habent, promittentes Cœlum omnibus, qui ſua conſilia ſequentur, aliæ verò maledictiones continent, damnationem & infernum minitantes, ſi qui fortè prædictis eorum perſuaſionibus non acquieſcunt.

C'eſt auſſi pourquoi les Prêtres obligent par de certains ſermens nos ſujets, avec leſquels ils traitent, de renoncer à la ſoumiſſion naturelle qu'ils noûs doivent, & de transférer leur obéiſſance, leurs forces & leurs richeſſes au Roi d'Eſpagne, pour aider ſon armée quand elle viendra: & pour venir mieux à bout de leur deſſein, & pour en impoſer davantage au peuple trop crédule, ils ſe muniſſent de quelques Bulles du Pape, dont les unes promettent les Indulgences & le Ciel à ceux qui ſe rangeront de leur parti, les autres, au contraire, ſont pleines de malédictions, & menacent de la damnation & de l'enfer, ceux qui n'acquieſceront pas à leur ſollicitation.

Et quamquam genus hoc molitionum Papalium, jam diu apud aliquos in uſu fuerit, tamen aliquo etiam modo per nos impeditæ fuerunt, directa quadam legum contra hujuſmodi perdueles executione, hocque tantùm ob proditiones, & læſæ Majeſtatis crimina, & ob nullum omninò Religionis articulum, ut eorum fautores ad actiones eorum fucandas falſo perſuadere volunt, quod tamen eo manifeſtè refutatur, quod in proceſſibus criminalibus, qui contrà iſtos fiunt, non accuſantur, neque condemnantur, ne-

Et quoique ce genre d'entrepriſe du Pape a été depuis longtemps en uſages chez quelques Nations, nous l'avons en quelque ſorte exclu de notre Royaume par l'exécution de quelques-unes de nos Loix contre ces Rébelles, & cela ſeulement pour des trahiſons & des crimes de léze-Majeſté, & non pas pour aucun article de Religion, comme le veulent fauſſement perſuader leurs fauteurs, pour couvrir leurs actions; ce qui paroît d'autant plus clair, que dans les procès criminels qu'on fait contre ces perſonnes, elles ne ſont condamnées, ni exécu-

tées à mort que pour crimes de léze-Majeſté, & qu'elles aſſurent entr'autres choſes, que ſi le Pape envoyoit une armée contre nous & notre Religion, elles ſe rangeroient de ſon parti.

que morti traduntur ob aliud, quam ob ſupremæ Majeſtatis læſæ crimen, affirmantes inter cætera, quod ſi Papa contra nos & Religionem noſtram exercitum aliquem mitteret, ipſi ei adhærerent, & à partibus ejus ſtarent.

D'ailleurs il eſt facile de démontrer, qu'aucun de ces gens-là ne ſouffrent la mort pour cauſe de Religion, puiſqu'on connoît un grand nombre de riches dans notre Royaume, faiſant profeſſion d'une Religion contraire, & qui pourtant n'en ſont punis, ni dans leur vie, ni dans leurs biens & poſſeſſions, ni dans leur liberté; ils ſont ſeulement obligés de payer une amende pécuniaire pour le temps qu'ils refuſent de fréquenter nos Egliſes; & notre conduite en cela réfute clairement ces diſcours & ces libelles diffamatoires, que nos fugitifs débitent dans les pays étrangers..

Præterea quod nullus iſtorum mortem patiatur propter Religionis negotium, ex hoc quam evidentiſſime probatur quod multi viri locupletes in Regno noſtro cognoſcuntur eſſe, qui Religionem contrariam profitentur, & tamen neque vita, neque poſſeſſionibus, neque bonis, neque libertate ob hoc ipſum pleċuntur, ſed tantùm ut ſolvant ſummam quandam pecuniariam, tanquam pœnam pro tempore quo Eccleſias noſtras frequentare recuſant, qui modus agendi noſter clariſſimè refellit ſermones illos, & libellos infamatorios quos fugitivi noſtri in terris alienis divulgant.

Nonobſtant tout cela, nous ſçavons certainement que quelques Chefs de ces cavernes & receptacles, que nos ſéditieux appellent Seminaires, ou Colleges des Jeſuites, ont perſuadé de nouveau au Roi d'Eſpagne, que nonobſtant le malheureux ſuccès de cette grande armée navale d'Eſpagne deſtinée contre nous, s'il vouloit faire une nouvelle tentative contre notre Iſle, pluſieurs

His tamen non obſtantibus certiſſime nobis conſtat, Capita quædam iſtorum latibulorum ac receptaculorum, quæ perdueles noſtri Seminaria, ſeu Jeſuitarum Collegia vocant, recenter admodum Hiſpaniæ Regi perſuaſiſſe iterum, quod etſi antea magna illa claſſis Hiſpanica contra nos inſtructa, ſucceſſum infelicem habuerit, ſi tamen iterum rem agrediatur fore pa-

milliers

rata intra Insulam hanc, multa hominum millia (ut ipsi ad commodum suum rationem ineunt) qui exercitum ejus in terram semel expositum sequantur : & quanquam Rex secundùm prudentiæ regulam, & experientiam superioris temporis, nullam hujusmodi spem de mittendis militibus suis in Angliam concipere deberet, falsis tamen his promissis & informationibus tentatus est.

milliers d'hommes, ainsi qu'ils content, se joindroient à son armée aussitôt qu'elle auroit pris terre ; & quoique le Roi, selon les régles de la prudence, & l'expérience du passé, ne doive concevoir aucune espérance d'envoyer des troupes en Angleterre ; il a pourtant été sollicité de le faire par ses fausses promesses & informations.

Informationes verò istæ fiunt Regi in Hispania præcipuè per Scholasticum quemdam vocatum Personium, qui id sibi assumit, ut Regis Catholici Confessarius sit, & Romano Pontifici per alium Scholarem Alanum nomine, qui jam ob suas contra nos proditiones galeri Cardinalitis honorem accepit ; hi duo nominum quorumdam catalogos his Principibus exhibuerunt plurimorum hominum quos isti existimant factionis suæ esse, vel fore, præsertim in locis maritimis ditionum nostrarum, & certissimos Hispanicarum partium fautores, & coadjutores, cùm exercitus advenerit ; & quanquam tum Papa, tum etiam Rex rectè intelligant, majorem partem eorum, quæ isti suggerunt, falsa esse, tamen cùm videant Seminaristas istos, Sacerdotes, & Jesuitas idoneos esse, qui suis impiis designationibus inserviant, & populum suum re-

Le Roi d'Espagne est instruit principalement par un certain Théologien nommé Person, qui prit cela sur lui pour s'insinuer auprès du Roi Catholique, dont il vouloit devenir le Confesseur, & le Pape le sçait aussi par un autre Théologien appellé Alan, qui pour recompense de ses trahisons contre nous, a reçu le chapeau de Cardinal ; ces hommes ont présenté à ces deux Princes un catalogue des noms de grand nombre d'hommes qui étoient, ou qui sans peine se mettroient de leur partie, & principalement dans les lieux maritimes de nos Etats, qui doivent aider & favoriser le parti des Espagnols quand ils arriveront avec leur armée : & quoique le Pape & le Roi voyent bien que la plupart des choses que disent ces gens est faux ; cependant comme ils jugent que ces Seminaristes, Prêtres & Jesuites, sont des instrumens propres à exécuter leur pernitieux desseins, &

à entretenir le peuple qu'ils ſe ſont attiré, dans des réſolutions ſi perverſes, ils en envoyerent pluſieurs depuis dix ou douze mois en ſecret en Angleterre, afin que par tout le Royaume ils annoncent que le Roi avoit pris totalement ſes réſolutions, (comme nous l'avons appris de quelques-uns d'entr'eux qui on été arrêtés) qu'il alloit tourner une ſeconde fois toutes ſes forces contre l'Angleterre. Mais comme quelques-uns du Conſeil du Roi qui ſont les ſeuls prudens, s'imaginent qu'on ne peut tirer aucun avantage de cette exécution, c'eſt pour cela que le Roi a penſé que ſi ſa flotte ne pouvoit nous nuire, elle pourroit au moins agir plus à propos contre la France ou les Pays-Bas, ou ſur quelque partie de l'Ecoſſe, ou de l'Irlande, (où quelques-uns de ſes Seminariſtes ſont envoyés.)

C'eſt pourquoi puiſque les intentions du Roi d'Eſpagne nous ſont ſi connues, qu'il ne nous eſt plus permis d'en douter, quoique nous ne doutions pas que Dieu qui eſt le protecteur des cauſes juſtes, ne les rende inutiles (comme il a toujours fait); cependant il eſt de notre devoir, nous qui avons reçu le gouvernement de la main du Tout-Puiſſant, de nous ſervir de tous les moyens qu'il nous a donnés, & à la faveur de ſon bouclier, & à l'aide de nos fidéles ſujets, faire de bonnes

conciliatum in perdita ſua conſtantia conſervent, non paucos ex eis recenter, id eſt infra decem, vel duodecim menſium ſpatium, huc clam in Angliam miſerunt, ut per Regnum diſperſi complicibus ſuis annuncient Regem omninò ſtatuiſſe (quemadmodum ex aliquibus eorum comprehenſis intelleximus) ſequente anno vires ſuas univerſas contra Angliam iterùm adhuc ſemel experiri. Sed quia nonnulli ex Conſiliariis Regis, qui ſunt reliquis prudentiores, exiſtimant nihil hâc re proficì poſſe, ideò Rex cogitavit, ſi contra nos nihil proficiat eandem tamen claſſem poſſe non incommodè contra Galliam aut Belgium, aut contra partem aliquam Scotiæ vel Hiberniæ (quo etiam nonnulla Seminariorum iſtorum progenies immiſſa eſt) converti.

Quapropter cùm Regis Hiſpaniæ intentiones ita nobis pateſactæ ſint ut amplius de eiſdem dubitare non liceat, quanquam minimè profectò dubitemus, quin Deus juſtarum omnium cauſarum defenſor, eaſdem planè irritas faciturus ſit (quemadmodum ſemper feciſſe cernitur) tamen officii quoque noſtri eſt, qui ſupremam ſub potentiſſima ejus manu gubernationem accepimus, media omnia adhibere, quæ ipſe nobis donavit, & per ea concurrere cum divino ipſius

favore, per auxilium fidelium noſtrorum ſubditorum, tum ad vires noſtras augendas, omni illorum potentia, tum ad leges contra ſeditioſos exequendas, aliaſque politicas ordinationes adhibendas, quibus proditiones iſtæ impediri poſſint.

Loix qui ſoient exécutées contre les ſéditieux, & des Ordonnances pour la police qui ſervent à augmenter nos forces, & à détruire la puiſſance & les pratiques de nos ennemis.

Itaque primo loco, & ante omnia hoc poſtulamus ab Eccleſiaſticis noſtris, ut omnis diligentia adhibeatur piorum Eccleſiæ miniſtrorum, ut tum doctrina, tum exemplo vitæ retineant ſemper populum in profeſſione Evangelii, & in officio tum erga Deum, tum etiam erga nos, eoque magis, quod videant paucos ſeditioſorum ac proditorum duces, continenter in eo occupari, ut per Seminaria abducant ſimpliciorum & ignorantium multitudinem, ad faſcinationes & incantationes ſuas.

C'eſt pourquoi en premier lieu & avant tout, nous demandons que nos Eccléſiaſtiques & les Miniſtres de l'Egliſe, prennent un grand ſoin par leur doctrine & leur exemple, de contenir le peuple dans la profeſſion de l'Evangile, & dans leur devoir envers Dieu & envers nous, d'autant mieux que l'on voit un petit nombre de ſéditieux, & chefs de traîtres, toujours occupés, moyennant des Séminaires, à ſéduire les ſimples & les ignorans.

Secundò quantum pertinet ad copias noſtras, tam marī, quam terra temperandas ad diſcutiendos utres iſtos inflatos qui ex Hiſpania nobis intentantur, confidimus per illum ordinem, quem his jam de rebus præſcripſimus, fore nos potentiores quam unquam antea ad hoſtibus reſiſtendum, ad quod tamen omninò requirimus, ut ſubditi noſtri tum manibus, tum crumenis, & conſiliis ſuis nos adjuvent, & omnes oratione inſtante apud Deum agant, ut nobis adſit in hac defenſione tam naturæ debi-

En ſecond lieu, pour ce qui concerne nos armées tant ſur mer que ſur terre, deſtinées à faire crever ces outres enflés qui doivent venir d'Eſpagne, nous eſpérons qu'avec le bon ordre que nous avons donné, nous réſiſterons avec plus de force à nos ennemis que nous n'avons encore fait : pour cet effet cependant nous requerons avec inſtance que nos ſujets nous ſecourent de leurs forces, de leurs moyens, & de leurs conſeils, & que tous faſſent des inſtantes prieres à Dieu, afin qu'il nous aſſiſte dans cette défen-

ſe qui eſt ſi conforme à la nature, ſi honorable, ſi néceſſaire & ſi utile, puiſque nous ne l'entreprenons que pour conſerver la patrie, mettre à l'abri les femmes, les familles, les enfans, les biens, la liberté, contre ces hommes cruels & avares, contre ces ravageurs de la patrie, & ces traîtres monſtrueux.

En troiſiéme lieu, afin d'apporter des remédes convenables contre les intrigues ſecretes & trompeuſes des Séminariſtes, Jeſuites & autres traîtres, ſans leſquels il paroît que le Roi d'Eſpagne pour le préſent n'oſeroit rien entreprendre, car par une fauſſe apparence de ſainteté, ils s'inſinuent dans l'eſprit de nos ſujets pour troubler leur conſcience, & les diſpoſent peu à peu à la trahiſon; nous avons pris pour derniere réſolution, d'envoyer auſſitôt des Commiſſaires à tous les Comtés & les provinces de notre Royaume, & à toutes les villes, bourgs & lieux maritimes, avec des ordres très-exprès de chercher avec toute la diligence poſſible, en employant les moyens les plus convenables, les perſonnes ſuſpectes qui ſe perſuadent, ou qui ſe laiſſent perſuader, qu'il faut rendre l'obéiſſance au Pape de quelque maniere que ce ſoit, ou au Roi d'Eſpagne.

Et par ce que nous ſçavons que beaucoup de ces Séminariſtes entrent traveſtis dans nos Royau-

ta, tam honorifica, neceſſaria & utili, cùm ſit tantummodo pro tuenda nativa patria, pro conſervandis uxoribus, pro familiis, pro liberis, pro bonis, pro libertate & poſteris, contra exteros crudeles & rapaces, contra deſperatiſſimos patriæ depopulatores, ac proditores monſtruoſos.

Tertiò ut remedia etiam matura & opportuna adhibeantur contra ſecretas & fraudulentas machinationes Seminariorum, Jeſuitarum aliorumque proditorum (ſine quibus videtur quod Rex Hiſpaniæ nihil ſaltim hoc tempore attentaret,) quique falſa quadam ſanctitatis ſpecie in animos ſubditorum noſtrorum ſe inſinuant ut conſcientias eorum pervertant, & ad proditiones paulatim diſponant, omnino nobis conſtitutum eſt Commiſſarios ſtatim ad omnes Regni noſtri Comitatus, provinciaſque, cum mandatis ampliſſimis dirigere, & ad omnes civitates & oppida, locaque maritima eorumdem, qui ſummâ diligentiâ, modiſque omnibus legitimis inquirant, de perſonis omnibus ſuſpectis, quæ vel perſuadeant, vel perſuaderi ſibi permittant obedientiam ullam cujuſcumque generis ſit, Papæ vel Regi Hiſpaniarum, præbendam eſſe.

Et quia multi ex iſtis Seminariſtis cognoſcuntur ementito habitu in Regna noſtra ingredi,

& tamquam, & alterius longè generis homines in ipsa se Universitates, & Aulas etiam Principum familiasque nobilium virorum, fœminarumque (quo tutius lateant) calidissimè ingerere, ideò mandamus, severissimeque præcipimus omnibus, & singulis cujuscumque generis, statûs, sexûs, & conditionis dignitatis; personis, imò cunctis etiam Palatii nostri Officialibus, Ministris, & Magistratibus, & cujuscumque familiæ Dominis, aut Communitatis alicujus Rectoribus, ut statim ineant exactissimam rationem earum omnium personarum, quæ his saltim quatuordecim mensibus proximè elapsis, domos suas frequentaverint, aut in eisdem habitaverint, versati sint, dormierint, aut comederint, vel in præsentiâ quidquam horum faciunt, aut in posterum facturi sint, nempe cujus nominis, conditionis & qualitatis istius modis personæ sint, in qua parte natæ, ubi antea conversatæ per integrum saltim anni spatium, antequam in domum suam venissent, quomodo & unde se sustentent, quid faciant, quænam loca soleant frequentare, quibuscum versari, & si temporibus debitis, & per leges nostras præscriptis Ecclesias adeant ad divina Officia debite audienda.

mes, & comme s'ils étoient des étrangers, ils s'insinuent adroitement dans les Universités, Cours des Princes, & familles des hommes nobles & des femmes, (pour être plus surement cachés,) nous ordonnons & commandons très-expressément à tous & chacun, de quelque qualité qu'ils soient, état, sexe, condition, dignité, même à tous les Officiers de notre Palais, Ministres & Magistrats, & à tous Chefs de famille, ou Recteur de Communauté, qu'ils fassent aussitôt une exacte recherche de toutes les personnes, qui au moins depuis les derniers quatorze mois auront frequenté leurs maisons, demeuré en icelles, dormi, mangé, ou fait quelque chose en leur présence, ou pourroient faire à l'avenir, de nous donner leurs noms, conditions & qualités, le pays de leur naissance, où elles ont demeuré pandant l'espace d'un an entier, avant qu'elles vinssent à leur maison, comment & d'où elles se nourrissent, ce qu'elles font, quels lieux elles fréquentent ordinairement, avec qui elles conversent, & si dans les temps ordonnés par nos Loix, elles vont aux Eglises pour y assister aux Offices Divins.

Universa hæc examina cum responsis, in libris particulatim referri præcipimus, hosque

Nous ordonnons que tous ces examens avec leurs réponses soient écrits en détail dans des

livres par chaque pere de famille, & qu'ils ſoient gardés ſoigneuſement comme des regiſtres chez eux, afin que nos Commiſſaires s'en ſervent comme ils trouveront à propos, tant pour découvrir les perſonnes ſuſpectes que pour s'aſſurer de l'exactitude & de la fidélité des peres de famille.

libros apud unumquemque patrem familias, diligenter, per modum regiſtri, aut calendarii aſſervari volumus ex quibus Commiſſarii noſtri quod eis videbitur expedire, tum perſonarum quæ in ſuſpicionem veniunt, conditiones, tum patrum etiam familias diligentiam inde fidemque perſpiciant.

Si quelqu'un fait difficulté de répondre, ou qu'il paroiſſe chanceler dans ſes réponſes, nous voulons qu'on l'arrête auſſitôt, & qu'il ſoit conduit ſous bonne garde à un des Commiſſaires qui ſera le plus proche du lieu : nous le commandons auſſi à l'égard des peres de famille & des recteurs des maiſons, qui ſe ſeront montrés négligens ou trop doux à faire ces examens, afin qu'ils ſoient punis par les Commiſſaires ſelon leurs fautes : que ſi quelqu'un eſt ſurpris avoir favoriſé ces ſortes de perſonnes ſuſpectes, ou qu'il ne les ait pas déferé aux Commiſſaires dans l'eſpace de vingt jours après la publication de l'Edit dans les provinces, nous voulons qu'ils ſubiſſent la même peine que les traîtres & les rébelles, auſſi-bien que leurs fauteurs & leurs complices, en foi de quoi nous ordonnons ſans réſerve, & ſtatuons déterminément qu'on n'ait aucune faveur, ni déference par reſpect pour les perſonnes, de quelque qualité, dignité, ou condition qu'elles ſoient; enfin de

Si quis autem minus libenter ad hæc examina reſpondere perſpectus fuerit aut in reſponſis dubius apparuerit, hujuſmodi ſtatim comprehendi volumus, & ad aliquem ex Commiſſariis qui ei loco vicinior fuerit cum cuſtodia tranſmitti, quodidem etiam fieri præcipimus de patribus familias, domorumque rectoribus, qui in examine hoc faciendo negligentes ſe, aut remiſſos præbuerint, ut à Commiſſariis caſtigentur pro qualitate delicti, ſi verò aliquis deprehenſus fuerit, qui perſonas illius modi ſuſpectas foverit, aut infra ſpatium viginti dierum poſt hujus Edicti in provinciis publicationem, eaſdem Commiſſariis non detexerit, hunc caſtigari volumus eâdem pœnâ, quâ proditorum ac perduellium complices, fautores & coadjutores caſtigari ſolent, in quo firmiter omnino, & determinatè ſtatuimus, nullum prorſus permittere favorem aut mitigationem, ob cujuſcumque perſonæ reſpectum, cujuſvis fuerit dignitatis, aut conditio-

nis, imò nec ullam penitus excuſationem negligentiæ, aut omiſſionis admittere, eorum qui proditores iſtos non detexerint, aut examen jam dictum ſtudioſè non fecerint de perſonis omnibus, quæ in ſuſpitionem ullo modo vocari poſſunt, cùm hoc nullo modo contrarium ſit, ſed conſonum omninò antiquiſſimis Regni noſtri legibus optimiſque ejuſdem conſuetudinibus pro conſervanda obedientia nobis ac coronæ noſtræ debita. Datum in Palatio noſtro Richmondiæ die 18 *Octobris* 1591, *regni verò noſtri trigeſimo & tertio.*

ne recevoir aucune excuſe de négligence ou d'omiſſion, pour ceux qui n'auront pas découvert ces traîtres, ou qui n'auront pas fait toute la recherche poſſible pour découvrir certaines perſonnes ſur leſquelles on peut douter quelque choſe, puiſque ceci bien loin d'être contraire, eſt conforme aux Loix les plus anciennes, & aux coutumes les plus ſages de ce Royaume, pour la conſervation de l'obéiſſance qui nous eſt due, & l'affermiſſement de notre couronne. Donné à notre Palais de Richemond le 18 Octobre 1591, de notre regne le trente-troiſiéme.

Cette Déclaration eſt fauſſe & captieuſe; elle eſt fabriquée ſur des faux principes; Elizabeth déclare, que perſonne n'eſt condamné ni exécuté à mort que pour trahiſon, & le crime de léze-Majeſté: elle puniſſoit cependant de mort, & privoit de leurs biens ceux qui refuſoient de prêter le ſerment de la Primauté; parce que ce refus étoit réputé alors trahiſon, & crime de léze-Majeſté. Cette Princeſſe cache le venin de ſa mauvaiſe foi, ſous une apparence de juſtice; elle établit ſon innocence ſur l'exemple de pluſieurs riches de ſes Etats, qui profeſſent la Religion contraire à la ſienne, & qui ſont condamnés ſeulement à une amende pécuniaire, lorſqu'ils ne fréquentent pas les Temples de la Réforme; mais on n'a jamais reproché à cette Princeſſe d'avoir condamné à mort pour cauſe de Religion tous ſes ſujets catholiques. Sa fureur s'exerçoit principalement contre les Eccléſiaſtiques, qui par état s'oppoſoient aux dogmes de la Réforme; au lieu que les riches ne dogmatiſoient pas, il ſe contentoient de gémir en particulier, & de ſe ſauver de la tyrannie moyennant quelques ſommes d'argent.

On fit arrêter en ce temps, dans les provinces de Conacie & de Momonie onze Eccléſiaſtiques, tant Prêtres que Jeſuites, Michel Fitz Simons Prêtre, fils d'un Echevin de Dublin, étoit du nombre; on les fit conduire à Dublin, où ils furent accuſés en

Ware *ibid.* An. 1592.

préſence du Député, d'avoir trempé dans la rébellion de Baltinglaſſ, c'étoit là le prétexte; mais leur véritable crime, c'étoit d'avoir parlé contre la Réforme, & la prétendue Suprématie d'Elizabeth, ce qui étoit réputé alors crime de léze-Majeſté; enfin Michel Fitz Simons fut pendu dans le marché publique de cette ville.

An. 1593. L'horrible cataſtrophe arrivée à Hugue Mac-Mahon, chef de l'ancienne Tribus des Mac-Mahons de Monaghan, dont nous avons déja parlé, allarma beaucoup les Seigneurs voiſins, ils avoient lieu de craindre le même traitement chacun à leurs tours. Hugue Mac-Guire Prince de Fermanagh, ne fut pas le moins touché du déſaſtre de Mac-Mahon. Le Député ayant envoyé dans ſes terres ſans ſon conſentement un Sherif ou Miniſtre de juſtice, il aſſembla ſes troupes, & ſe mit en état de défenſe; ce Magiſtrat Anglois ſe nommoit Willis, il étoit ſuivi de deux cens perſonnes, tant hommes que femmes & enfans: au lieu d'exercer les fonctions de ſa charge, il pilloit le pays, & levoit des contributions par-tout; pour arrêter ce déſordre, Maguire marcha contre lui, & l'obligea avec toute ſa ſuite de chercher aſyle dans une Egliſe, où il les eut fait paſſer au fil de l'épée ſans la médiation de Tyrone qui leur fit ſauver la vie, à condition qu'ils quitteroient la province.

Pet. Lombard. *ibid. cap.* 24. *pag.* 343. 344.

War. *ibid. cap.* 36.

Thomas Jones Evêque Proteſtant de Meath envoya en ce temps un Miniſtre de ſa communion dans l'Abbaye de Cluaineois, autrement Clunes, au territoire de Monaghan, avec commiſſion de prêcher la Réforme dans ce canton; le zéle de ce Miniſtre Anglican ne ſe borna pas aux habitans du voiſinage de cette Abbaye, il s'avança ſur les terres de Fermanagh; il y inquietta beaucoup les Catholiques au ſujet de leur Religion, en voulant les contraindre d'adopter les dogmes de la nouvelle Egliſe; il intimidoit ceux qui étoient fermes dans la foi, en les accuſant de crime de léze-Majeſté, & ſe rendoit ainſi maître de leurs biens; mais la ſéduction ne fut pas de longue durée, l'impoſteur fut brulé dans ſa maiſon avec ſa ſuite: le Gouvernement ne manqua pas d'en ſoupçonner Maguire; il fut cité à comparoître devant les Juges Anglois; ce Prince ne voulant pas reconnoître leur competence, mépriſa la ſommation, & recourut aux armes, ſurquoi il fut décrété & déclaré traître.

Hiſt. Cathol. Ibern. *tom.* 3. *lib.* 2. *cap.* 6.

An. 1594. Dans ces entrefaites, Hugue ô Donnel, Daniel Mac-Sweeni, ſurnommé Gorm & Huan ô Gallachur, avoient été arrêtés par ſubtilité

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 4.

ſubtilité comme on l'a déja vu, & enfermés dans la priſon du château de Dublin; ils trouverent après une dure captivité de près de ſept ans le moyen de s'évader avec quelques autres, ſçavoir, Henri & Art fils de Shane ô Neill, & Philippe ô Reilly; Fiach ô Birne l'éternel ennemi des Anglois, & le jeune Edouard Euſtaçe de l'illuſtre maiſon de Baltinglaſſ, contribuerent beaucoup à cette évaſion. Ces Seigneurs ayant gagné les Géoliers, envoyerent à ces illuſtres captifs une piéce de toile comme pour quelque uſage corporel; ô Donnel la fit couper par bandes qu'on noua enſemble, & moyennant cette eſpéce de corde, ils deſcendirent tous à minuit dans le foſſé, ſans accident, excepté Art ô Neill qui fut bleſſé dangereuſement par une pierre détachée du mur, & dont il mourut quelques temps après. Ces Seigneurs délivrés ainſi de priſon, ſortirent de la ville avant le jour: c'étoit dans le cœur de l'hyver, les chemins étoient mauvais, & il falloit prendre des routes détournées pour ſe dérober à la pourſuite de leurs ennemis, de ſorte qu'ils n'arriverent en Ultonie qu'après beaucoup de peines & de fatigues.

Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, nommé par les Irlandois, *Bal Deargue ô Domnaill*, à cauſe d'une tache rouge qu'il avoit au corps, étoit un des plus puiſſans Seigneurs d'Irlande après ô Neill; quoiqu'il fut encore jeune d'âge, ayant à peine vingt ans, il étoit mur par rapport à ſa prudence & ſes autres vertus, principalement ſon zéle pour la foi catholique. Etant arrivé dans le Tirconnel, ſon pere déja avancé en âge, lui céda tout ſon droit, & il fut reconnu d'une voix unanime, & couronné Prince de Tirconnel, par ô Phrile qui étoit le Miniſtre ordinaire de cette cérémonie chez ô Donnel. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 348. *Ibid. pag.* 351.

Auſſitôt qu'ô Donnel ſe vit maître de la principauté de Tirconnel, ce Prince pieux prit la généreuſe réſolution d'employer toute ſa puiſſance contre les ennemis de la Religion & de la patrie. La premiere fois que ce Prince ſe ſignala en faveur de l'une & de l'autre, fut à l'occaſion des courſes que le Capitaine Willis faiſoit ſur les terres de Tirconnel. Cet Officier Anglois étant arrivé dans cette contrée à la tête de quelques troupes, vouloit lever par-tout des contributions; le Prince marcha contre lui, & l'obligea de chercher aſyle dans un ancien Monaſtère où il fut auſſitôt inveſti par les troupes de Tirconnel. L'Anglois ſe voyant ainſi ſerré ſans aucune eſpérance de ſecours, implora la clémence du Prince, qui fut aſſez généreux pour lui accorder ſa liber- Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5.

té, à condition qu'il diroit de ſa part à ceux qui l'avoient envoyé, que la Reine & ſes Lieutenans traitoient indignement les Irlandois, qu'ils prophanoient avec impiété la Religion catholique, & perſécutoient cruellement les Miniſtres de Jeſus-Chriſt: qu'ils dégradoient la Nobleſſe catholique; que les crimes & l'uſurpation du bien d'autrui tenoient lieu de juſtice chez eux, qu'enfin il ne ſouffriroit pas que ſes peuples payaſſent aucun tribut aux Anglois. O Donnel ayant renvoyé le Capitaine Anglois avec ſes troupes, ſongea à ſe ménager des Alliés pour la défenſe de la cauſe commune; il eut ſoin de s'attacher les principaux Seigneurs du pays, tous branches de la maiſon de Tirconnel; ſçavoir, Eugene Mac-Sweeny de Tueth, Donat Mac-Sweeny de Banach, Daniel Mac-Sweeny de Fanid, Jean ô Dogharty d'Innis Owen, les ô *Buidhils*, ô Boyle de Boylagh, & pluſieurs autres; ô Rourke de Brefny qui ne cherchoit que l'occaſion de venger la mort de ſon pere qui avoit été exécuté à Londres, fut auſſi du nombre des alliés du Prince de Tirconnel.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Maguire Prince de Fermanagh étoit déja armé contre les Anglois, lorſqu'Edmond Mac-Gawran Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande arriva dans cette Iſle; ce Prélat fut envoyé par le Pape pour animer les Seigneurs catholiques à la défenſe de la Religion: il fut chargé auſſi d'inſtructions de la part de Philippe II Roi d'Eſpagne, qui leur promettoit du ſecours. L'Archevêque, pour s'acquitter de ſa commiſſion, viſita les Princes & Seigneurs d'Ultonie; mais ſa réſidence ordinaire étoit chez le Prince de Fermanagh.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 6.* Pet. Lombard. *ibid. pag* 345. *& ſeq.*

Maguire accompagné du Primat entra en ce temps à main armée dans la Conacie; le Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, envoya contre lui Guillaume Guelfert avec un détachement pour le combattre; les deux armées s'étant rencontrées dans un endroit nommé Skieth na Fheart, *Scutum miraculorum*, l'action commença par la cavalerie & fut très-vive: enfin Maguire ayant percé la foule, tua Guelfert d'un coup de lance; les Anglois voyant leur Chef terraſſé, prirent la fuite, & laiſſerent le champ de bataille à Maguire; mais la joie que cauſa à ce Seigneur le gain de la victoire fut changée en triſteſſe, par la nouvelle de la mort du Primat, qui fut tué par les fuyards Anglois. Les Irlandois de la faction catholique penſoient alors qu'il falloit traiter en ennemis, non-ſeulement les Anglois Proteſtans, mais en-

core les Irlandois Catholiques, qui prêtoient à ceux-ci du ſecours. O Rourke & Maguire, fondés ſur ce principe, marcherent enſemble dans l'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, pays des ô Ferrals, où ils mirent tout à feu & à ſang, & firent un grand butin; Guillaume ô Ferral Seigneur de ce pays, s'étant préſenté à la tête d'un corps de cavalerie pour diſputer à ces étrangers la proie qu'ils venoient de faire, fut tué par Maguire, & ſa troupe diſperſée.

Le Chevalier Fitz-Williams Lord Député d'Irlande, ayant été rappellé au mois d'Août, fut remplacé par le Chevalier Guillaume Ruſſel, le plus jeune fils du Comte de Bedford, qui ſe rendit à Dublin, où il reçut l'épée, & ſe fit rendre compte par le Conſeil de l'état actuel des affaires. War, *ibid. cap.* 37.

La fermentation étoit grande en Ultonie, la faction catholique s'augmentoit toujours par la confédération des Seigneurs de cette province. Le Gouvernement Anglois en étant allarmé, donna ordre de faire marcher des troupes contre Maguire qui tenoit la campagne; le Maréchal Bagnall fut chargé de cette expédition avec le Comte de Tyrone qui commandoit la cavalerie; la politique de ce Comte ne lui permettoit pas encore de ſe déclarer contre la Reine, pas même de garder la neutralité. Maguire vit les préparatifs qu'on faiſoit contre lui, & le danger auquel il étoit expoſé, il demanda du ſecours à ô Donnel; ce Prince lui envoya un petit corps compoſé d'Irlandois & d'Ecoſſois, dont les premiers étoient armés de haches, & les derniers de fleches; encore avec ce renfort l'armée du Prince de Fermanagh étoit-elle de beaucoup inférieure en nombre à celle de l'ennemi. L'armée Angloiſe étant arrivée ſur le bord de la riviere Earne, commença à canonner l'armée catholique qui étoit poſtée ſur l'autre bord, & qui en étoit beaucoup incommodée, n'ayant pas d'autre artillerie à oppoſer à celle de l'ennemi que des fleches; enfin Tyrone ayant trouvé un gué, paſſa la riviere à la tête de la cavalerie, & enfonça l'infanterie de Maguire: il ne profita pas de ce premier avantage, ayant été bleſſé à la cuiſſe d'un coup de fléche tiré par un fantaſſin Irlandois; d'ailleurs Maguire à la tête de ſa cavalerie ayant rallié l'infanterie, l'ennemi repaſſa la riviere. L'ancienne haine qui regnoit entre Tyrone & Bagnall, ſe renouvella dans cette occaſion, Bagnall comme commandant en chef, s'attribuoit la gloire de cette affaire, pendant que tout l'avantage remporté ſur l'armée catholique étoit. Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 7.

dû à la valeur du Comte. O Donnel étant arrivé avec un nouveau renfort au camp de Maguire la nuit après la bataille, vouloit aller chercher les Anglois pour les combattre; mais il en fut détourné par un exprès que Tyrone lui envoya ſous main, pour le prier de ne rien entreprendre contre l'armée Angloiſe pendant qu'il y étoit, parce qu'il y auroit à craindre pour ſa liberté; en effet, Tyrone quitta peu de temps après le camp Anglois, & alla à Dungannon pour ſe faire guerir de ſa bleſſure.

Hiſt. Cathol. *ibid.* Sur ces entrefaites Richard Bingham Gouverneur de la Connacie, fit marcher ſes troupes à grandes journées & vint mettre le ſiége devant Inniskillen, place forte appartenante à Maguire. Il s'en rendit maître, bien moins par ſa valeur que par la trahiſon d'un Officier de la garniſon, favori de Maguire, nommé Mac-Craine, *filius ſcrophæ*. C'étoit un homme dont le caractère répondoit à ſa figure qui étoit monſtrueuſe; corrompu par les préſens de Bingham, il lui fit ouvrir les portes du Château; il fut auſſi le ſeul épargné par ce Général Anglois, qui fit paſſer tous les autres, hommes, femmes & enfans, au fil de l'épée. Bingham, après cette expédition, mit garniſon dans le château d'Inniskillen & retourna bien vîte dans ſa province, pour éviter la rencontre d'ô Donnel & de Maguire, qui lui étoient ſupérieurs en forces.

Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 2. La perſécution s'étant déja fait ſentir contre les Catholiques de la Lagenie, ſous le gouvernement de Jean Perrot le Député, pluſieurs de cette province étoient obligés d'abandonner leurs habitations & de courir aux armes pour ſe ſouſtraire à la rigueur des loix faites contr'eux. Le Chevalier Gautier Fitz-Gerald de la maiſon de Kildare, étoit du nombre: on l'appelloit Vater Riach, c'eſt-à-dire, le brun, à cauſe de ſon teint qui étoit noirâtre. Ce Chevalier s'étoit retiré à Gloran au Comté de Wicklow, auprès de Fiach Mac-Hugue ô Birne, dont il avoit épouſé la fille. Fiach étoit un Seigneur puiſſant & l'ennemi éternel des Anglois; il avoit été un des plus puiſſans alliés du fameux Vicomte de Baltinglaſſ, lorſque ce Seigneur avoit pris les armes contre Elizabeth; mais après la chute de ce Vicomte il étoit rentré en grace avec le Gouvernement, & ſa maiſon ſervoit d'aſyle aux Catholiques perſécutés. Gautier Fitz-Gerald étoit accompagné de pluſieurs jeunes Gentilshommes qui ſuivoient ſa fortune, avec leſquelles il faiſoit la guerre aux An-

glois. Il défit Dudli Bagnal frere du Lord Maréchal, qui étoit venu, pour l'attaquer, à la tête des troupes de la garniſon de Leighlin: Dudli lui-même fut trouvé parmi les morts: il fit des courſes dans le pays d'Ormond, où il tailla en piéce les Butlers avec leur chef Pierre Butler neveu du Comte d'Ormond. Il parcourut enſuite la Lagenie & la Midie, il devint la terreur des Anglois Proteſtans; de ſorte que le Député, pour prévenir les ſuites de ſes victoires rapides, lui fit propoſer des conditions de paix & une amniſtie générale que ce Seigneur jugea à propos d'accepter.

Gautier Fitz-Gerald vécut pendant quelques années en paix; mais la guerre d'Ultonie ayant fait revivre la perſécution dans la Lagenie, il reprit les armes, conjointement avec Fiach ô Birne, Terence Feilim & Raymond fils du dernier, George ô Morra & autres. Ces Confédérés eurent pluſieurs eſcarmouches avec les Proteſtans, dans leſquelles ils furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, mais accablés par le grand nombre de leurs ennemis, ils ſuccomberent à la fin; quelques-uns de leurs chefs, entr'autres Gautier Fitz-Gerald, étant tombés entre les mains des Anglois, rendirent un glorieux témoignage à leur foi, en verſant leur ſang. Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 9.

La guerre s'allumoit de plus en plus dans l'Ultonie; ô Donnel fit inveſtir le château d'Inniskillen, qui avoit été ſurpris quelque temps auparavant par les Anglois; mais ce Prince n'avoit pas l'artillerie néceſſaire pour en faire le ſiége en régle; le Député en ayant eu avis, marcha avec ſon armée au ſecours de cette place, y fit entrer des vivres; & après avoir perdu beaucoup de monde dans cette expédition, il retourna à Dublin. Dans ces entrefaites le Prince de Tirconnel députa vers Philippe II Roi d'Eſpagne, Jacques ô Healy Archevêque de Tuam, pour repréſenter à ce Prince l'état actuel des affaires en Irlande, & pour lui rappeller les promeſſes de ſecours que Sa Majeſté avoit faites à Mac-Gawran le Primat, en faveur des Catholiques d'Irlande. Le Prélat de Tuam fut bien reçu de Sa Majeſté Catholique, qui lui renouvella les mêmes promeſſes & le renvoya avec des préſens; mais le Prélat ne fut pas aſſez heureux pour porter la réponſe à ô Donnel, car il perit dans le trajet. War. *ibid. cap.* 37. Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 8.

O Donnel continuoit toujours le blocus du château d'Inniskillen; le projet de ce Prince étoit de prendre cette place par la famine; la garniſon ſe ſentoit ſerrée de près; on envoya Hiſt. Cathol. *cap.* 11.

Mac-Crane, le même qui avoit livré la place, quelques temps auparavant, à l'ennemi, avec cinq autres, pour avertir les Anglois de la détreſſe où l'on ſe trouvoit Ces émiſſaires ayant paſſé le lac dans un bachot, tomberent entre les mains d'un détachement ennemi qui les tailla en piéces. Le gouvernement Anglois n'ignoroit pas la ſituation de la garniſon d'Inniskillen, il réſolut d'y porter ſecours; on fit des proviſions de biſcuits, de viandes ſalées, de fromages & autres choſes néceſſaires pour ravitailler la place; on completta les troupes au nombre de deux mille cinq cens hommes d infanterie avec quatre cens hommes de cavalerie, on en donna le commandement au Chevalier Henri Duke Gouverneur & Lord Maréchal de la Principauté d'ô Faly, avec ordre d'aller forcer le Prince de Tirconnel dans ſes retranchemens. O Donnel averti des préparatifs qu'on faiſoit contre lui, voulant prévenir l'ennemi, dépêcha un courrier vers le Prince de Tyrone avec une lettre; il lui marquoit le danger auquel il étoit expoſé, qu'il étoit réſolu de ſoutenir contre les Anglois & de répandre juſqu'à la derniere goute de ſon ſang pour la cauſe de la patrie; il ajoutoit qu'il le regarderoit comme ennemi s'il ne lui envoyoit du ſecours, dans le cas preſſant où il ſe trouvoit.

O Neill aſſembla ſon Conſeil pour examiner les dépêches du courrier; i balança d'abord; il craignoit qu'ô Donnel ne ſe fut engagé avec trop de précipitation dans cette guerre, ſur des eſpérances incertaines du ſecours de la part du Monarque Eſpagnol; de l'autre côté il penſoit qu'il ne falloit pas abandonner dans cette occation le Prince de Tirconnel qui étoit ſon allié, ſon parent & ſon ami; que ſa défaite pouvoit être fatale à la Religion, dont il alloit lui-même prendre inceſſamment la défenſe. Tyrone, en conſéquence, envoya Cormac ô Neill ſon frere à la tête de cent cavaliers & trois cens fuſiliers au camp de Tirconnel; ce Prince détacha tout de ſuite mille hommes d'infanterie de ſon armée qu'il envoya, ſous les ordres de Maguire & de Cormac ô Neill, au devant des Anglois qui avançoient à grands pas vers ſon camp. Les Généraux Maguire & ô Neill ſe mirent en marche avec leur camp volant, ils arriverent le ſoir ſur le bord de la riviere Farna, d'où ils apperçurent l'armée Angloiſe commandée par le Chevalier Duke, campée ſur l'autre bord; les deux armées paſſerent la nuit à ſe tirer réciproquement des coups de fuſils. Le jour étant venu, le Géné-

ral Anglois ayant trouvé un gué fit paſſer la riviere à ſon armée, & marcha à l'ennemi en ordre de bataille; le combat commença à onze heures du matin, & dura juſqu'au ſoir; l'acharnement fut égal des deux côtés; les Anglois furent enfin enfoncés & mis en déroute, par la prudence des Généraux Irlandois & la fermeté des ſoldats qu'ils commandoient; les Anglois qui avoient échappé du carnage, vouloient repaſſer la riviere; mais étant pourſuivis par les Irlandois, ils ſe précipiterent les uns ſur les autres, & il y en eut un grand nombre de noyés. La perte des Anglois fut conſidérable, de l'aveu même de leurs propres Auteurs, *non parva clade à rebellibus profligati*: cet aveu de la part d'un Anglois mérite attention. O Sullevan fait monter cette perte à plus de quatre cens hommes; ce même Auteur nomme le lieu où cette bataille fut donnée, *vadum biſcoctorum panum*, c'eſt-à-dire, le gué des biſcuits, parce que la confuſion des Anglois étoit ſi grande, qu'ils furent obligés de jetter dans la riviere les biſcuits deſtinés pour la garniſon d'Inniskillen. Cette garniſon ſe voyant ſans reſſource par la défaite de l'armée Angloiſe, ouvrit ſes portes à ô Donnel. Ce Prince remit cette place à Maguire qui en étoit le Seigneur.

Cambd. Elizab. *ad an.* 1594. *pag.* 635.

Après la reddition d'Inniskillen, Tirconnel marcha avec ſes troupes dans la Conacie, pour venger la tyrannie exercée dans cette province par Bingham le Gouverneur; il porta la terreur par-tout, & paſſa par les armes tous les Anglois Proteſtans, depuis l'âge de quinze ans juſqu'à ſoixante, qui ne parloient pas Irlandois. Tirconnel entra enſuite dans l'Annaly, où il brûla la contrée de Longford pays des ô Ferrals, uſurpée par un Proteſtant Anglois nommé Brown; de ſorte que tous les Anglois de la Conacie qui purent s'échapper du fer de ce conquérant, étant dépouillés de tout, excepté ceux qui étoient ſous la protection des garniſons & places fortes, furent obligés de retourner en Angleterre, fort mécontens de ceux qui les avoient invités à venir chercher fortune en Irlande.

Theobald Burke Seigneur puiſſant de la Conacie, de la maiſon des Mac-Williams, fut dépoſſédé en ce temps du patrimoine de ſes peres par les Anglois, & enfermé dans un noir cachot à Athlone; ce Seigneur, délivré de ſes fers, s'adreſſa à ô Donnel, qui lui donna un corps de troupes pour recouvrer l'héritage de ſes ancêtres. Burke rerourna avec ce ſecours dans ſa province, il aſſiégea avec ſuccès Bealliki, place forte de ſon domaine,

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 12.

poſſédée par les Anglois, & défit George Bingham & autres chefs, qui venoient à la tête de l'armée Angloiſe au ſecours de la place. Telle étoit alors la ſituation des affaires en Ultonie : la guerre étoit allumée entre les principaux Seigneurs de cette province & les Anglois ; & la fermentation commença à ſe faire ſentir dans les provinces de Lagenie & de Conacie.

An. 1595. Hugue ô Neill Comte de Tyrone avoit bien joué ſon rôle ; juſqu'alors il étoit occupé depuis ſept ans à diſcipliner ſes troupes, & à faire des magaſins de vivres & de toute ſorte de munitions de guerre ; il paroiſſoit toujours dans les intérêts de la Reine : cependant les Anglois manquoient de confiance en lui, & les Irlandois étoient jaloux de ſon inaction ; ce Comte attendoit des circonſtances favorables pour ſe déclarer ; il avoit été gêné juſqu'à ce temps par Tirlogh Linogh, couſin germain de Conn ô Neill premier Comte de ce nom, étant né du frere de Conn More ô Neill pere de ce Comte. Tirlogh avoit pris le nom d'ô Neill ; il diſputoit à Hugue la Principauté de Tyrone, il étoit ſoutenu par la plus grande partie de la Tribu, qui mépriſoit les titres Anglois & qui regardoit le nom *ô Neill* ſans addition, comme infiniment plus auguſte ; ce rival étant mort, Hugue fut reconnu pour l'*ô Neill*, il renonça à ſon titre de Comte, il leva le maſque & ſe déclara contre la Reine. Il fut nommé enſuite Commandant en chef de la ligue, compoſée des différentes branches des ô Neills, des Maguires, des Mac-Mahons, des Magennis, des Mac-Donnels, des ô Cahans, des ô Flannagans & pluſieurs autres puiſſans Seigneurs de la province avec leur vaſſaux : *Generalem fœderis ſui & belli ducem agnoſcunt eum & honorant.* O Donnel de ſon côté commandoit la faction de Tirconnel ; ces deux Princes agiſſoient quelquefois ſéparément, mais toujours de concert pour la cauſe commune ; c'étoit celle de la Religion & de la patrie.

Camd. Brit. pag. 776.

Pet. Lombard. Ibid. pag. 352.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

LEs fréquentes victoires remportées par les Catholiques d'Irlande sur les Anglois, allarmoient beaucoup la Cour d'Angleterre : la Reine en étoit si affligée, qu'elle prit la résolution de mettre fin aux troubles en domptant les Catholiques ; elle fit venir pour cet effet les vieilles troupes qui servoient dans les Pays-Bas contre Philippe II. On en envoya trois mille en Irlande sous les ordres du Chevalier Jean Norris, à qui l'on donna la qualité de Capitaine Général.

Hist. Cathol. tom. 3. lib. 3. *cap.* 1. Pet. Lombard. *pag.* 389. *& seq.* War *ibid. cap.* 38. Baker. Chron. d'Angl. *pag.* 383.

Cette diversion fut favorable à l'Espagne ; Philippe II avoit donné le commandement des Pays-Bas à Albert Archiduc d'Autriche & Cardinal ; ce Gouverneur assembla les troupes Espagnoles, sous prétexte de faire lever le siége de la Fere en Picardie, & moyennant cette feinte, il prit les villes de Calais & d'Ardres, & laissa à Henri IV le loisir de prendre la ville de la Fere.

Abreg. chron. de l'hist. de France par le Présid. Hayn. à l'an 1596.

Norris étant arrivé avec ses troupes en Irlande, fut joint par le Député avec celles qu'il commandoit, le tout faisant environ dix mille hommes ; quoique le Député eut demandé Baskervile pour commander ce renfort envoyé en Irlande, la Cour jugea à propos de charger de cette expédition le Chevalier Norris, comme ayant plus d'expérience ; il avoit déja servi en Irlande en qualité de Préfet de la Momonie, il avoit commandé ensuite avec succès les troupes Angloises dans la Bretagne & dans les Pays-Bas, contre le Roi d'Espagne, de sorte qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine de l'Angleterre, *Vir sane magnus, & inter maximos nostræ gentis hoc ævo duces celebrandus*, & jugé capable de faire tête à Tyrone. Il en étoit si persuadé lui-même, qu'il dit à la Reine, en prenant congé d'elle, qu'il alloit réduire ô Neill à l'obéissance de Sa Majesté, ou qu'il lui feroit quitter l'Irlande ; mais il ne lui tint pas parole.

Cambd. Elizab. *part.* 4. *ad an.* 1597. *pag.* 701.

O Neill étant averti que Norris s'avançoit avec son armée vers l'Ultonie, assembla ses troupes & commença les hostilités par la prise d'un fort nommé Blackmor sur la riviere de Black-Warer à l'entrée de la contrée de Tyrone, où il y avoit garnison

War. *ibid.*

Angloiſe; ce Prince en fit raſer les fortifications. Il marcha enſuite à Monaghan pour en faire le ſiége. Dans ces entrefaites le Prince ô Neill, pour juſtifier ſa conduite, écrivit des lettres, en forme de manifeſte, au Comte d'Ormond, au Chevalier Wallop & à Ruſſel le Député; il leur déclaroit qu'il ne cherchoit pas la guerre, qu'il aimoit mieux vivre en paix avec la Reine, pourvu qu'on ne l'inquietta, ni lui ni les ſiens, dans la profeſſion de la Religion de ſes peres, & qu'à cette condition il étoit prêt de mettre bas les armes. Il écrivit dans le même ſtile à la Reine & au Capitaine Norris, mais ces deux dernieres lettres furent interceptées & ſupprimées par le Maréchal Bagnal, l'ennemi juré d'ô Neill, quoique ſon beau frere; en un mot le Prince de Tyrone, au lieu de recevoir des réponſes favorables à ſes lettres, fut déclaré rébelle & traître à la patrie, avec ô Donnel, ô Rourke, Maguire & Mac-Mahon.

Cambd. Elizab. *ad an.* 1595.

Les Ecrivains Anglois, qui ſe flattent beaucoup, & qui tournent toujours les choſes à l'avantage de leur Nation, prétendent qu'ô Neill étoit effrayé des préparatifs qu'on faiſoit contre lui, & de la marche de Norris à la tête de ſes vieilles légions vers l'Ultonie. Ce Prince écrivit, ſelon eux, des lettres reſpectueuſes & pleines de ſoumiſſions au Capitaine Anglois, & aux autres Chefs de cette Nation, par leſquelles il imploroit leur médiation auprès de la Reine, pour lui procurer un pardon général du paſſé. Il étoit de la politique des Anglois de faire publier cette fable, afin d'interrompre le traité d'alliance que le Prince de Tyrone avoit conclu avec le Roi d'Eſpagne, & de ſuſpendre l'envoi du ſecours que Sa Majeſté Catholique lui avoit promis. En effet le rôle fut bien joué, on envoya un quidam à Bruxelles, chargé de rendre publiques dans cette ville des prétendues Lettres-Patentes de la Reine d'Angleterre, qui contenoient le pardon d'ô Neill, afin que le Gouverneur des Pays-Bas put faire paſſer au Roi d'Eſpagne ſon maître la prétendue pacification faite entre Elizabeth & le Prince de Tyrone; mais on découvrit après l'impoſture de ces Patentes, par le ſçeau d'Angleterre qui y étoit appliqué au lieu de celui d'Irlande, qu'on employoit toujours pour rendre authentiques les Patentes qui concernoient cette Nation. Il y a apparence que la nouvelle de la réconciliation d'ô Neill avoit fait quelque impreſſion à la Cour d'Eſpagne, puiſqu'on renvoya à un autre temps le ſecours

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 391. *& ſeq.*

promis à ô Neill, & que ce Prince ſuſpendit pour quelque temps les opérations de la guerre & ſe tint ſur la défenſive.

Le gouvernement Anglois vouloit cependant entrer en négociation avec ô Neill & les autres Confédérés catholiques; pour cet effet on convint d'une treve d'environ deux mois, c'eſt-à-dire, depuis le 27 Octobre juſqu'au commencement de Janvier; dans cet interval le château de Monaghan ſe rendit aux Seigneurs qui en faiſoient le ſiége, ſçavoir Conn fils d'ô Neill, ô Donnel & Mac-Mahon; le temps de la treve étoit expiré le premier Janvier; le 8 du même mois le Gouvernement fit expédier une commiſſion aux Chevaliers Robert Gardiner & Henri Wallop, avec un plein pouvoir de conclure une paix avec les Catholiques d'Ultonie; les Commiſſaires ſe rendirent à Dundalk, mais les Irlandois n'avoient pas aſſez de confiance dans ces Anglois pour s'y trouver, de ſorte qu'on fut obligé de tenir la conférence au milieu d'une plaine en préſence des deux armées qui étoient peu éloignées. Les Catholiques demanderent trois choſes; 1°. Liberté générale de conſcience; (a) 2°. pardon général

(a) On ne peut s'empêcher d'admirer l'impudence de quelques Auteurs Anglois, qui diſent, au ſujet de cet article, que les Irlandois catholiques n'avoient pas encore été pourſuivis, ni perſécutés pour cauſe de Religion: ces Auteurs apparemment, n'avoient pas connoiſſance de pluſieurs Edits publiés contre les Catholiques en 1580, 1581 & 1591, leſquels Edits furent ſuivis d'une Conſtitution tyrannique du Parlement d'Irlande, contre les Prêtres & ceux, qui leur donnoient aſyle. Voici ce qu'on y lit. " Un Prêtre qui ſera „ pris de la ſorte, eſt de fait coupable de ré„ bellion, il faut qu'il ſoit pendu à un gibet, „ & étant encore demi-vivant, il ſera dé„ pendu, & après lui avoir coupé la tête, „ on diviſera ſon corps en quartiers, on lui „ arrachera les entrailles qui ſeront brulées, „ ſa tête ſera attachée au haut d'un pieu, & „ expoſée en un lieu public, & tous ſes biens „ confiſqués. Voilà la peine d'un Prêtre: & la „ peine de celui qui reçoit & favoriſe un „ Prêtre, eſt la confiſcation de ſes terres & „ de ſes biens, & d'être pendu ſans eſpé„ rance de rémiſſion. „ On ſçait que le Chevalier Jean Burke Seigneur de Brittas, fut condamné à mort, ſans avoir été accuſé d'autre crime que celui d'avoir reçu des Prêtres dans ſon Château, & d'y avoir fait célébrer les Divins Myſtères. Ces Auteurs ignoroient-ils les Statuts qui défendoient aux fidéles d'aſſiſter à la ſainte Meſſe, & qui les obligeoient ſous peine d'amende, de ſe préſenter les jours de Dimanches aux temples des Proteſtans? Prétendoient-ils priver de l'honneur du martyre un grand nombre d'Eccléſiaſtiques du premier & du ſecond ordre, qui furent exécutés pour avoir perſévéré dans l'ancienne Religion, en refuſant de ſouſcrire à la primauté eccléſiaſtique d'Elizabeth? Le Parlement d'Angleterre à l'exemple de Julien l'Apoſtat, changeoit le nom des choſes, il appelloit ſédition & crime de léze Majeſté le refus des Catholiques à reconnoître la Reine pour chef de l'Egliſe. Voilà le principe adopté par l'Edit de 1591, où il eſt dit: " Ils ne ſont accuſés, ni con„ damnés, ni exécutés à mort, pour autre „ choſe que pour crime de léze-Majeſté. „ Ce principe eſt appuyé de l'autorité de Cecil le Secrétaire, dans la défenſe de la Juſtice Britannique, où il dit, " que perſonne n'eſt „ condamné pour la Religion. „ Voilà les loix portées contre les Catholiques, & ſouvent miſes en exécution dans les autres provinces d'Irlande. C'eſt contre cette perſécution que ceux d'Ultonie vouloient ſe précautionner, lorſqu'ils exigerent comme un article préliminai-

pour le paſſé ; 3°. qu'il n'y auroit plus ni garniſon, ni Sherif, ni autres Officiers de Juſtice dans leur province, excepté dans les villes de Newry & de Carrigfergus : ces articles n'étant pas du gout des Commiſſaires Anglois, la conférence finit ſans rien conclure, ſinon qu'on prolongeroit la treve juſqu'au premier Avril.

Le temps de la treve étant écoulé, Ruſſel le Député & le Général Norris ſe rendirent avec l'armée à Dundalk ; la jalouſie qui régnoit entre ces deux Seigneurs au ſujet du commandement, fut cauſe de leur déſunion. Le Député ſortit avec ſon armée de Dundalk dans le deſſein de s'emparer d'Ardmach ; il fut rencontré en chemin par ô Neill accompagné de Maguire, ô Cahan, les deux fils d'ô Hanlon & autres Seigneurs : l'action commença à Killcluona avec un acharnement égal ; mais les Anglois furent obligés de ſe retirer à Newry, ayant laiſſé ſix cens hommes ſur le champ de bataille : la perte d'ô Neill ne paſſoit pas deux cens hommes.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 4. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 393.

Le mauvais ſuccès du Député dans l'Ultonie l'obligea de quitter cette province & de remettre le commandement à Norris, après quoi il retourna à Dublin. Les Catholiques de la Lagenie étoient alors ſous les armes ; Fiach fils de Hugue Chef des ô Birnes de Wicklow, & Donal Spaniagh, c'eſt-à-dire, l'Eſpagnol, Chefs des Cavenaghs, ayant réuni leurs forces, ravageoient le pays depuis Dublin juſqu'à Wexford. Les ô Connors en faiſoient autant dans le pays d'Ofaly. La Conacie étoit en combuſtion, les habitans étant joints par un corps d'Ecoſſois portoient la terreur par-tout. Le Député marcha avec une armée dans cette province, & mit le ſiége devant le château de Loſmage, appartenant à ô Madden : il fit ſommer la garniſon de ſe rendre, les aſſiégés lui firent réponſe que quand ſon armée ſeroit compoſée de Députés ils ne ſe rendroient pas. Cependant cette place n'étant pas fortifiée, le Député s'en rendit maître avec perte d'environ quarante-ſix hommes du côté des aſſiégés.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 2. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 395.

Le Député ayant abandonné à Norris les affaires d'Ultonie, ce Capitaine s'avança à la tête de ſes troupes vers la ville de Monaghan, où il avoit une garniſon depuis que les Irlandois l'avoit abandonné. O Neill, averti de la marche de Norris, ne

---

re à la paix, que les Commiſſaires d'Elizabeth leur appoſaſſent la liberté de conſcience. *Relat. Girald.* cap. 26. ſect. XI. *pag.* 224. *& ſeq.*

manqua pas de ſe trouver ſur ſon paſſage à Cluoin-Tiburuid, dans une plaine à quelque diſtance de Monaghan. Les deux armées étoient ſéparées par un ruiſſeau. Le Capitaine Anglois en vouloit forcer le paſſage, mais il fut repouſſé deux fois par les fuſiliers Irlandois. Le Général Anglois eut un cheval tué ſous lui, il fut auſſi bleſſé avec Thomas Norris ſon frere, après quoi une action particuliere termina le ſort de la bataille. Un Officier de l'armée de Norris nommé Segrave, natif du Comté de Meath, ſe mit à la tête d'un détachement de cavalerie pour aller attaquer le quartier d'ô Neill; dans le fort de l'action Segrave fendit la preſſe & engagea le Prince de Tyrone dans un combat ſingulier; ces deux héros, après avoir caſſé chacun deux lances dans la cuiraſſe de ſon adverſaire, ſe terraſſerent tous les deux: dans cette attitude ô Neill donna un coup d'épée à ſon adverſaire au défaut de ſa cuiraſſe, & la mort de ce champion acheva la déroute des Anglois, qui laiſſerent ſept cens morts ſur le champ de bataille, la perte des Catholiques ne fut pas conſidérable: le lendemain, Norris voulant revenir à la charge, fut repouſſé, avec quelque perte, à Bealach-Finnuis; la ville de Monaghan ſe rendit tout de ſuite aux Catholiques & la garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre.

Pendant qu'ô Neill ſoutenoit glorieuſement la cauſe de la Religion en Ultonie, ô Donnel alla au ſecours des Catholiques de la Conacie. George Bingham le jeune occupoit alors le château de Sligoe dans cette province, avec une garniſon de deux cens hommes tant Irlandois qu'Anglois. Bingham, qui avoit une grande ſoif des richeſſes, laiſſa le commandement du château de Sligoe à Ulick Burke, & s'embarqua avec une partie de la garniſon, ſur deux bateaux, pour le Tirconnel: ayant cotoyé pendant quelques jours il aborda à Rathmullin, ville municipale de Mac-Sweeny Fanid au territoire de Kilmacrenan; ce pirate Anglois profitant de l'abſence de Mac-Sweeny qui étoit alors à l'armée d'ô Donnel, pilla la ville & le grand Couvent des Carmes (*a*), d'où il emmena un butin conſidérable; étant de retour à Sligoe il partagea une partie de ces dépouilles ſa-

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 3.

(*a*) Il n'y a point d'anachroniſme dans ce qu'on dit ici, au ſujet du Couvent de Rathmullin, quoique la ſuppreſſion des Monaſtères ſoit cenſée achevée du temps d'Elizabeth; comme la domination Angloiſe n'avoit pas encore prévalu dans l'Ultonie, il n'eſt pas étonnant que quelques Couvens ſoient échappés dans cette province à la fureur des Hérétiques.

crées entre les ſoldats qui avoient participé à ſon ſacrilége. Ulick Burke s'étant apperçu de la partialité de cet Anglois, par l'excluſion qu'il donnoit aux ſoldats Irlandois dans la diſtribution de ces graces, forma la réſolution de s'en venger; il en concerta avec eux les moyens, & fixa un jour pour l'exécution: en effet les Irlandois de la garniſon firent main baſſe ſur les Anglois, leur chef poignarda Bingham & le Château fut livré à ô Donnel, qui en fit Gouverneur le même Ulick Burke. Vers le même temps le château de Baile an-Mhota, autrement Ballimot dans le même Comté de Sligoe, fut arraché des mains de George Bingham l'aîné, par Tumultach & Cahal Mac-Donogh, qui en étoient les Seigneurs.

Les affaires des Anglois dans la Conacie étoient en mauvais état depuis la priſe de ces deux places, par la préſence de l'armée d'ô Donnel qui les tenoit en échec. Le Député voulant y remédier, envoya un renfort de troupes au Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, pour le mettre en état d'agir. Le premier ſoin de Bingham fut d'inveſtir avec ce renfort le château de Sligoe, tant pour l'importance de cette place, que pour venger le ſang de ſes parens & amis, qu'Ulick Burke avoit fait maſſacrer quelque temps auparavant. La garniſon manquoit de vivres, Burke qui y commandoit étoit obligé de faire ſouvent des ſorties pour en avoir, ce qui cauſoit des eſcarmouches avec les aſſiégeans; mais l'arrivée d'ô Donnel à la tête de ſeize cens hommes fit lever le ſiége. Ce Prince campa ſon armée en vue de l'ennemi, & envoya Roderick ſon frere, accompagné de Felim Mac-Davet & un autre Officier pour le reconnoître; ces cavaliers furent pourſuivis par un Anglois nommé Martin, à la tête d'un détachement de cavalerie; Mac-Davet s'étant arrêté au milieu d'un ruiſſeau par lequel on paſſoit, porta un coup de lance au Capitaine Martin dont il tomba mort. Cette action fut ſuivie de la levée du ſiége de Sligoe, par la retraite de l'armée Angloiſe.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

CHAPITRE XXVII.

LA Reine d'Angleterre & ſon Conſeil, ſollicitoit beaucoup la paix avec ô Neill: on nommoit ſouvent des Commiſſaires pour en faire les propoſitions à ce Prince (*a*). Le Général Norris, & Geoffroi Fenton Secrétaire d'Etat, furent chargés cette année de cette commiſſion; ils ſe rendirent à Dundalk, où ils eurent audience d'ô Neill; mais ce Prince n'avoit pas aſſez de confiance dans les promeſſes de ces Anglois pour traiter avec eux, il exigeoit d'ailleurs, pour premiere condition de ce traité, la liberté de la Religion, de ſorte que cette conférence n'eut pas plus de ſuccès que les autres. On chargea quelque temps après le Chevalier Edouard Moor d'un pardon ſigné de la Reine pour Tyrone; mais ce Prince ne voulut pas en entendre parler. An. 1596.

Il arriva en ce temps d'Eſpagne trois petits bâtimens chargés de poudre pour ô Donnel avec deux cens hommes à bord, & promeſſe d'un plus ample ſecours. O Neill écrivit des lettres à Fiach Chef des ô Birnes, & aux autres Seigneurs de la Lagenie ſes Alliés, au ſujet de la cauſe commune; il en reçut des réponſes favorables. Ce Prince ménagea auſſi des intelligences avec les habitans de la Momonie les mieux intentionnés, par le miniſtère des Clan-Shyhyes, qu'il envoya pour cet effet dans cette province, avec des lettres de créance ſignées de ſa main.

Les lettres d'ô Neill aux Seigneurs de la Lagenie, firent impreſſion. Fiach ô Birne commença les hoſtilités; il prit le fort de Balli ne-Cor & en raſa les fortifications; les ô Morras, les ô Connors, les ô Birnes, les ô Tooles, les Cavanaghs & les Butlers, demandoient, les armes à la main, la reſtitution de leurs terres confiſquées. Le Député marcha contre ô Birne; les

(*a*) Les Anglois conviennent qu'on deſiroit fort la paix avec ô Neill; mais ils ajoutent que ce Prince & les autres Chefs des Catholiques Irlandois, avoient coutume de demander pardon à genoux aux Commiſſaires chargés de leur propoſer la paix. Ceux qui ſollicitent la paix, ſont ordinairement plus dans le cas de demander pardon que les autres, afin de fléchir la clémence de la partie adverſe. Cette idée n'eſt fondée que ſur la fierté de cette Nation qui s'imagine que tout doit ſe ſoumettre à ſa domination, & ſur la mauvaiſe foi de ſes Ecrivains qui en impoſent à l'Etranger, & abuſent de la crédulité de la poſtérité par des ſuppoſitions inſoutenables.

Butlers furent pourſuivis par le Comte d'Ormond, qui, après avoir renoncé à ſa Religion, perſécutoit ſon ſang; les ô Morras & les ô Connors furent expoſés aux inſultes du Chevalier Antoine Saint-Leger. La Conacie n'étoit pas plus tranquille que la Lagenie; Richard Bingham Gouverneur de cette province, étoit armé contre les Burkes & les ô Rourkes.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 5. 6. 7.* Le Roi d'Eſpagne ſçavoit que la Reine d'Angleterre faiſoit des propoſitions réitérées de paix à ô Neill, ô Donnel & autres Seigneurs d'Irlande, qui étoient armés pour la défenſe de la Religion; Sa Majeſté Catholique envoya un exprès à ces Princes pour les encourager à tenir ferme, & pour leur renouveller les promeſſes de ſecours qu'il leur avoit déja faites. Ardmach fut ſurpris dans ces entrefaites par les Anglois, qui y mirent garniſon; ô Neill voyoit avec peine cette ville ſainte, fondée par S. Patrice, prophanée par ces Hérétiques, pour qui rien n'étoit ſacré. La garniſon étoir forte, elle étoit protégée par l'armée qui campoit, ſous les ordres du Général Norris, à une certaine diſtance de la ville. Tyrone ne jugea pas à propos d'entreprendre un ſiége, mais il fit un mouvement avec ſon armée, qui engagea Norris à un combat près de l'Egliſe de Kill-Otir. Les Anglois préſumoient trop de leurs forces & de la ſupériorité de leur nombre, ils accepterent avec joie le combat; mais ils furent repouſſés vigoureuſement & mis en déroute par les troupes d'ô Neill, qui les pourſuivirent juſqu'à Ardmach, & leur tuerent beaucoup de monde. Norris échappé de ce pas, laiſſa cinq cens hommes en garniſon à Ardmach, ſous les ordres de François Stafford, & ſe retira avec le reſte de ſon armée du côté de Dundalk. O Neill reſta maître alors de la campagne, & ſe trouva en état d'intercepter les convois de vivres qu'on menoit à Ardmach, de ſorte que la famine ſe mit dans la garniſon, & fut ſuivie d'une peſte qui enleva beaucoup de monde en peu de temps. Les Anglois de Dundalk étant informés du triſte état où étoit la garniſon d'Ardmach, firent partir des chariots de vivres eſcortés par trois compagnies d'infanterie & un eſcadron de cavalerie, pour aller au ſecours de cette place. O Neill ne s'endormoit pas, il ſurprit ce convoi, & fit paſſer au fil de l'épée les troupes qui l'eſcortoient. Le génie pénétrant de Tyrone lui faiſoit tirer parti de tout. Il s'aviſa d'une ruſe de guerre qui lui réuſſit à ſon gré; il fir prendre à une partie de ſes troupes, tant cavaliers que fantaſſins, les habits uniformes des Anglois

glois qui venoient d'être tués, & leur donna ordre de marcher en corps avec des drapeaux & autres ajuſtemens Anglois, vers un Monaſtere ruiné qui étoit à une portée de fuſil d'Ardmach; le Prince pourſuivit ces prétendus Anglois avec le reſte de ſes troupes à la vûe de la garniſon; on commença à s'eſcrimer, on tira de part & d'autre des coups de fuſils chargés ſeulement de poudre, on vit tomber de tous côrés des hommes, mais ſans bleſſures. Ce combat feint ne laiſſa pas d'attirer l'attention de la garniſon d'Ardmach; Stafford qui commandoit dans cette place, ordonna bien vîte une ſortie pour aller au ſecours de ſes prétendus compatriotes; la moitié de la garniſon prit les armes, & s'avança à grand pas juſqu'au champ de baraille. Ces Anglois furent étonnés de voir non-ſeulement les troupes d'ô Neill, mais encore celles qu'ils venoient ſecourir, rangées en ordre de bataille, prêtes à les charger, lorſque Conn fils d'ô Neill, qui étoit en embuſcade, avec quelques compagnies d'infanterie, dans le Monaſtere à côté, vint les prendre en queue; le détachement Anglois, ainſi mis entre deux feux, fut taillé en piéces à la vue de la garniſon. Stafford, qui étoit dans Ardmach, ſe voyant ſans reſſource ſe ſoumit à la clémence de Tyrone, qui lui donna la liberté d'aller joindre l'armée Angloiſe à Dundalk avec le reſte de ſa garniſon. O Neill fit enſuite une tentative ſur le château de Carlingford, qui ne lui réuſſit pas, mais il envoya Henri Ogue ſon gendre, avec quelques bandes, faire des courſes dans la province Angloiſe, pour cauſer une diverſion en faveur des Catholiques de la Lagenie qui étoient ſous les armes.

Les plaintes continuelles qu'on faiſoit de la cruauté & de la tyrannie du Chevalier Richard Bingham Gouverneur de la Conacie, ayant enfin pénétré juſqu'au Trône, ce Miniſtre d'iniquiré fut revoqué & remplacé dans cette charge par le Chevalier Conyers Clifford. War. *ibid. cap.* 39.

L'art de défendre des places n'étoit pas le talent des Irlandois; les fortifications étoient peu de choſe chez eux, & il falloit ſuppléer à ce défaut par un grand nombre d'hommes; pour cette raiſon ô Neill évacua Ardmach & Portmore, après quoi le Général Norris prit poſſeſſion de ces deux places où il mit garniſon, il donna le commandement de la premiere au Chevalier Henri Davers. Le Général Anglois voulant pouſſer ſes conquêtes plus loin, fut arrêté par ô Neill qu'il trouva campé ſur Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 8.

ſon chemin. Norris occupa alors ſes troupes à conſtruire un fort ou retranchement nommé depuis Mount-Norris, dans la Baronnie de Fews entre Ardmach & Newry. Cet ouvrage fut ſouvent interrompu par les fréquentes attaques des troupes d'ô Neill: il fut à la fin achevé, Norris y mit garniſon ſous les ordres de Williams, ce Général retourna enſuite avec ſon armée à Dundalk & ſon abſence lui fit perdre toutes les places qu'il venoit de prendre, Mount-Norris, Ardmach & Portmore ſe ſoumirent aux armes d'ô Neill, qui renvoya les garniſons chez elles. Envain Norris revint-il à la charge avec toutes ſes forces, il fut battu à plate couture par ô Neill à Molach Breac, dans le territoire d'Orior, après avoir rallié juſqu'à trois fois ſes troupes. Maguire Général de la cavalerie d'ô Neill eut beaucoup de part dans le gain de cette bataille; Norris lui même fut dangéreuſement bleſſé dans cette action, qui fut ſa derniere contre ô Neill.

An. 1597. Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 9.*

O Donnel, accompagné des Mac-Sweenys, d'ô Dogharty, du brave Maguire, d'ô Rourke, de Mac-William, d'ô Kelly, de Mac-Dermot, d'ô Connor Roe & d'ô Dowd, fit alors une invaſion dans la Conacie. Il fut auſſi joint par Murrogh Mac-Sweeny à la tête de trois cens hommes, avec leſquels ce Capitaine avoit fait depuis deux ans la petite guerre aux Anglois dans la Momonie. Clifford, déſigné Gouverneur de la Conacie, n'étoit pas encore arrivé. Le Général Norris étoit las de ſervir en Ultonie, où au lieu d'amaſſer des lauriers il perdoit ceux qu'il avoit gagnés dans les pays étrangers. Ce Général voulant tenter fortune ailleurs, ſe chargea d'une expédition contre ô Donnel dans la Conacie, ſoit pour négocier une paix avec ce Prince, ſoit pour le réduire par les armes. Pour cet effet ce Capitaine Anglois ſe rendit à Athlone, où il fut joint par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Theobald Burke ſurnommé *Na Luing*, c'eſt-à-dire le Naval, à cauſe du commerce qu'il faiſoit ſur mer, & un grand nombre de Seigneurs de la faction Angloiſe avec les Anglo-Irlandois de la Momonie, de la Lagenie & de la Midie. Il lui étoit auſſi arrivé d'Angleterre un nouveau renfort de troupes, ce qui faiſoit monter ſon armée à dix mille hommes. Norris ſçavoit que le Prince ô Donnel étoit du côté de Ballinroab près le lac Maske à la tête de cinq mille hommes: il ſe mit en marche pour le joindre; les deux armées ſe trouverent en préſence, ſéparées ſeulement par une petite

riviere, on paſſa la nuit à ſe tirer des coups de fuſil, le jour étant venu, l'Anglois demanda à parler à ô Donnel; on entama une conférence qui avoit pour objet une paix entre la Reine & les Chefs des Catholiques. Norris fit des propoſitions avantageuſes à ô Donnel, mais inutilement; cette conférence dura quelques jours, les deux armées continuoient les hoſtilités & ſe battoient par pelotons, ſans en venir à une action générale; dans cet intervalle Theobald le naval ayant attaqué à la tête d'un gros détachement, l'aîle droite de l'armée catholique, fut repouſſé avec perte de trois cens hommes. Il y avoit déja un mois que la conférence duroit entre le Prince de Tirconnel & Norris ſans rien conclure, celui ci avoit perdu du monde tant par les combats particuliers que par la déſertion de quelques Seigneurs, qui avoient quitté ſon parti pour ſe ranger ſous les drapeaux des Catholiques; ce Général Anglois fit enfin lever ſon camp, & après avoir été harcelé dans ſa retraite par les troupes d'ô Donnel qui lui tuerent beaucoup de monde, il fut obligé de quitter avec infamie cette province, *Poſt magnam ſuorum jacturam, cum majore ſui infamia coactus fuit ex tota illa provincia excedere.* Pet. Lombard. *ibid. pag.* 395.

Le Député fit une expédition au mois de Mai dans le Comté de Wicklow, où il ſurprit & tua Fiach Mac Hugue Chef de l'illuſtre Tribu des ô Birnes, & le glorieux défenſeur de la cauſe des Catholiques dans la Lagenie. Fiach laiſſa deux fils, Felim & Raymond, qui ne furent pas moins les héritiers de ſa valeur que de ſon zéle pour la Religion. Felim laiſſa le commandement à Raymond ſon frere & paſſa en Ultonie pour viſiter ô Neill & lui demander du ſecours; le Prince de Tyrone fit beaucoup d'amitié à ce jeune Seigneur, & après lui avoir fait des complimens de condoléance ſur la mort de ſon pere, il lui donna près de trois cens cinquante hommes de troupes ſous le commandement de Brian Riach ô Morra, homme noble de la Lagenie; Felim, de retour dans ſa province avec ce renfort, après quelques légers combats avec les Anglois, ſe mit en poſſeſſion du patrimoine de ſon pere, déja envahi par ces étrangers. Après cette expédition, Brian ô Morra marcha avec ces mêmes troupes du côté de Lochgarme (Wexford), pilla les Anglois partout ſur ſa route, & tailla en piéces un corps conſidérable de troupes Angloiſes avec quatre cens Irlandois auxiliaires. Hiſt. Cathol, *ibid. cap.* 10.

Après la mort du fameux Rory ô Morra, tué dans un combat

contre les Anglois, comme on l'a déja vû, Uoine ou Owen & Edmond ſes fils, avoient été mis ſous la protection de Fiach ô Birne; ce Seigneur en prit ſoin & leur fit donner chez lui une éducation digne de leur naiſſance. Uoine étant parvenu à l'âge mûr, Felim fils de Fiach lui donna un cortége convenable & l'envoya dans le pays de Leix pour y faire valoir ſes prétentions. Ce jeune Seigneur s'annonça; les vaſſaux du pere reconnurent le droit du fils, & le peuple le déclara l'*ô Morra*, c'eſt-à-dire, le légitime héritier de la Principauté de Leix. Warham Saint Leger Préfet Anglois de cette contrée, allarmé par ces mouvemens, marcha avec ſes troupes dans le deſſein de les ſupprimer; mais les habitans de Leix s'étant aſſemblés ſous les drapeaux d'ô Morra leur Chef, livrerent bataille à Saint Leger, qui, après un combat opiniâtre, fut obligé de ſe retirer, ayant perdu cinq cens hommes tués ſur le champ de bataille.

Les affaires des Anglois étoient en mauvais état en Irlande; il falloit y porter remede. La Reine révoqua Ruſſel le Député & nomma Thomas Lord Burrough pour le remplacer. Ce nouveau Député reçut l'épée au mois de Mai dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin; il étoit revêtu d'une autorité ſuprême dans les affaires civiles & militaires. Ce Député exerça d'abord ſon pouvoir ſur le Général Norris; il renvoya cet Officier à ſon gouvernement de Momonie, avec défenſe d'en ſortir ſans ſa permiſſion. Norris étoit trop fier pour ne pas ſentir cet affront; il avoit déja été ſouvent joué par ô Neill, qui lui fit perdre la réputation de grand Capitaine, qu'il s'étoit acquiſe chez les étrangers; il mourut enfin chargé d'ignominie, dans le même pays qui avoit donné naiſſance à S. Rumold premier Evêque & Patron de Malines, dont il avoit prophané les Reliques lorſqu'il commandoit les troupes Angloiſes dans les Pays-Bas.

War. *ibid cap.* 40.

Per. Lombard. *ibid. pag.* 396. 397.

Burrough avoit le cœur fier & élevé, il étoit expérimenté dans l'art de la guerre, il avoit déja commandé long-temps en Hollande contre le Roi Catholique. Ce Député fit une treve pour un mois avec ô Neill, ô Donnel & autres chefs des Catholiques; pendant ce temps il leur fit inutilement des propoſitions de paix. Le mois étant expiré ce Général marcha vers l'Ultonie à la tête d'une armée formidable; outre les troupes qui avoient ſervi ſous Ruſſel & Norris, il fit venir d'Angleterre un renfort conſidérable.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 11.

Les Anglo-Irlandois de la Midie (Meath) ne vouloient pas

être les derniers à ſe ſignaler pour la cauſe de la Reine ; ils s'aſſemblerent à Mulingar au nombre de mille hommes, ſous le commandement de Barnewal Baron de Trimleſton, & ſe mirent en marche pour ſuivre le Député ; mais ils furent interceptés en chemin.

Richard Tirrell, Anglois d'origine, Seigneur de Fertullagh dans la Oueſt-Midie, ſervoit alors dans l'armée d'ô Neill ; c'étoit un homme d'extraction noble, brave & fort attaché à la Religion catholique ; il avoit un talent ſingulier pour commander un camp volant. Il s'étoit rendu formidable aux Anglois par ſes expéditions rapides & hardies, & la mémoire du Capitaine Tirrell eſt encore reſpectée parmi les véritables Irlandois.

Le Prince de Tyrone voyoit d'un œil tranquille les préparatifs qu'on faiſoit contre lui ; il étoit inſtruit de la marche du Député, il ſe mit en état de défenſe, & pour cauſer une diverſion, il envoya le Capitaine Tirrell à la tête de quatre cens hommes d'infanterie, avec ordre d'agir, ſoit dans la Midie, ſoit dans la Lagenie, ſelon qu'il en trouveroit l'occaſion. Tirrell parcourut la Midie ſans trouver d'ennemi ; étant arrivé dans la Baronie de Fertullagh, il ſe campa pour donner du repos à ſes troupes. Les troupes aſſemblées à Mullingar, dont on a déja parlé, étant averties de la marche de Tirrell, ſe mirent en campagne pour le ſurprendre : le Baron qui en avoit le commandement, ne jugea pas cette expédition digne de lui, à cauſe du petit nombre d'ennemis qu'il avoit à combattre, il donna cette commiſſion à ſon fils, croyant que c'étoit pour lui une occaſion de ſe ſignaler & de faire ſa Cour au Député. Tirrell fut averti à la pointe du jour par ſes eſpions que les ennemis marchoient à grands pas pour le ſurprendre ; ce Capitaine, ſans perdre de temps, ſe mit en état de les recevoir, il fit ſemblant de fuir à leur approche, & ayant gagné un défilé couvert d'arbres nommé depuis Tirrels Paſſ, c'eſt-à-dire le paſſage de Tirrell, il détacha la moitié de ſa petite armée & la poſta dans un creux à côté du chemin, ſous les ordres de ſon Lieutenant nommé ô Connor, homme fort & intrepide comme lui. Tirrell voulant ſe faire pourſuivre par l'ennemi, continua ſa route avec ſa diviſion ; l'armée Angloiſe ayant paſſé l'endroit où ô Connor étoit en embuſcade, cet Officier ſortit avec les troupes qu'il commandoit, & fit jouer ſur les tambours & muſettes la marche du Capitaine Tirrell ; c'étoit le ſignal dont on étoit convenu

pour l'attaque ; l'armée Angloiſe étant miſe par cette manœuvre entre deux feux, fut taillée en pieces ; le carnage fut ſi grand qu'il n'en échappa qu'un ſeul ſoldat, qui avoit gagné un marais voiſin par où il ſe ſauva, pour porter la nouvelle de ce ſanglant combat à Mullingar, d'où cette armée étoit partie il y avoit trois jours. Tirrell fut aſſez généreux pour épargner la vie au jeune Seigneur qui commandoit l'armée ennemie, il ſe contenta de le mener priſonnier à ô Neill. Ce combat fut ſi violent que le poing d'ô Connor s'enfla, par la force de l'action, dans la garde de ſon ſabre, & que pour l'en retirer on fut obligé de la couper avec une lime.

Hiſt. Cathol. *ibid.* Burrough le Député étant arrivé avec toutes ſes forces en Ultonie, ſon premier ſoin fut de ſe mettre en poſſeſſion d'Ardmach & de Portmor, qu'ô Neill avoit abandonné après en avoir démoli les fortifications. Le Général Anglois n'oſant pas pénétrer plus avant, ſe contenta de faire réparer la derniere de ces deux places & d'y laiſſer une garniſon de cinq cens hommes, après quoi il ſe retira avec le reſte de ſon armée ; il ſe vanta beaucoup de cette premiere proueſſe, en publiant par-tout qu'il tenoit la clef de l'Ultonie & qu'il étoit maître de l'entrée de cette province quand il jugeroit à propos d'y aller. On voit ici le caractère de ceux de ſa Nation, pour qui les plus légers avantages ſont des victoires complettes. On eut ſoin de faire publier cette fanfaronade dans les pays étrangers, où on diſoit que les Irlandois avoient perdu toutes leurs places ; qu'ils étoient obligés de ſe ſauver dans des bois & autres lieux inacceſſibles. Cette fable reſſemble à celle qu'on avoit déja publiée à Bruxelles, touchant la prétendue ſoumiſſion d'ô Neill ; la ſuite de cette hiſtoire en fera voir le ridicule.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 398. 399.

Hiſt. Cathol, *ibid.* Le Député étoit déja en chemin pour aller à Dublin lorſqu'il apprit que Tirrell faiſoit le ſiége de Portmor ; ce Général Anglois ayant retourné ſur ſes pas, raſſembla ſes troupes avec leſquelles il paſſa la riviere de Black-Water, & voulant pénétrer plus loin, il fut arrêté par ô Neill. Ce Prince partagea ſon armée & forma deux camps à portée de ſe ſecourir mutuellement ; il plaça le premier ſous les ordres de Cormac & Art ô Neill ſes freres, conjointement avec Mac-Mahon, à Droum-Fluich ſur le chemin de Beaun-Bhoruib, aujourd'hui Binburb, ſur la rive gauche de la riviere. Le Prince commandoit en perſonne le ſecond camp à Tobuir-Maſain, où il avoit pour adjoint

Pet. Lombard. *ibid.*

Jacques Mac-Donnel Prince des Glinnes. Le Député vouloit, malgré les diſpoſitions de Tyrone, s'ouvrir un chemin l'épée à la main; mais les deux camps du Prince s'étant réunis, le choc fut violent, Burrough étant bleſſé mortellement au commencement de l'action, il fut tranſporté à Newry, où il mourut quelques jours après. Cette bataille dura long-temps à diverſes repriſes. Le Comte de Kildare qui avoit pris le commandement de l'armée Angloiſe après la retraite de Burrough, eut le même ſort que lui; il fut bleſſé & jetté en bas de ſon cheval, ſes deux freres de lait s'étant ſacrifiés pour le remonter, ce Comte ſe ſauva du combat & mourut de ſes bleſſures peu de jours après. Le carnage fut ſi grand qu'il reſta un grand nombre d'Anglois morts ſur le champ de bataille, d'autres furent noyés dans la riviere & un plus grand nombre fut bleſſé. Les gens de nom qui périrent dans cette bataille, outre le Député & le Comte de Kildare, furent François Waghan beau-frere du Député, Thomas Walen & Turner.

Le Chevalier Clifford Gouverneur de la Conacie, eut ordre en ce temps d'aller avec ſes troupes en Ultonie au ſecours du Député. En effet ce Gouverneur ſe mit en marche avec ſept cens hommes; mais il eut le malheur de rencontrer ô Donnel, qui gagna ſur lui une victoire complette. Clifford perdit dans cette occaſion pluſieurs perſonnes de diſtinction, entr'autres le Baron d'Ineſchete. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 400.

La Reine voyoit ſes forces diminuées en Irlande par les fréquens échecs que ſes troupes recevoient dans cette Iſle de la part des Catholiques; elle manquoit auſſi de ſujets propres à remplacer Burrough & Norris, elle fit nommer proviſionellement des Magiſtrats & des Officiers pour l'adminiſtration des affaires; le Chevalier Thomas Norris Préſident de la Momonie, fut nommé Lord Juſticier; mais le chagrin qu'il avoit conçu de la mort de ſon frere, lui fit quitter cette charge à la fin du premier mois de ſa nomination: le Gouvernement chargea de cette commiſſion Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Robert Gardiner Chef de la Juſtice, ils prêterent ſerment le 15 Novembre; le même jour le Conſeil leur rendit compte de l'état des affaires, il leur repréſenta que la guerre actuelle étoit une révolte générale des Irlandois, qui tendoient à ſecouer le joug Anglois. Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, accepta la commiſſion de Lieutenant-

Général de l'armée; l'ambition de ce Seigneur, qui étoit la régle ordinaire de ſa conduite, l'engageoit dans un parti contraire à la Religion & à la patrie; mais il n'eut jamais la réputation d'un grand Capitaine. Entr'autres inſtructions que le Comte d'Ormond reçut de la Cour d'Angleterre, il lui fut enjoint de traiter ſérieuſement de paix avec ô Neill: pour cet effet on convint de part & d'autre d'une treve de deux mois, on s'aſſembla à Dundalk, ô Neill propoſa des conditions de paix, par la premiere, qui étoit auſſi la principale, il demanda le libre exercice de la Religion catholique par-tout le Royaume d'Irlande. Les autres articles propoſés par ce Prince, avoient pour objet les griefs des Irlandois & la réparation des injuſtices exercées contr'eux. Ces propoſitions ayant été envoyées au Conſeil d'Angleterre, tout fut accordé, excepté l'exercice de la Religion. Le refus de ce ſeul article fit rompre la treve & on reprit les armes.

An. 1598. Vers la fin de l'été ô Neill raſſembla ſes troupes & mit le ſiége devant le fort de Blackwater, nommé autrement Portmor. Il envoya en même temps quinze cens hommes choiſis dans la contrée de Leix en Lagenie, au ſecours d'ô Morra ſon allié, qui faiſoit le ſiége de Porteloiſe, aujourd'hui Maryborrogh, où il y avoit garniſon Angloiſe. Ces mouvemens cauſerent une diverſion, & obligerent le Comte d'Ormond de diviſer ſes forces. Il détacha d'abord trois mille hommes contre ô Morra, dont le Commandant étoit Jacques Butler neveu du Comte. Il envoya enſuite en Ultonie cinq mille hommes contre ô Neill, ſous les ordres du Maréchal Bagnal L'objet du Comte étoit de ſecourir ces deux places, en y faiſant paſſer les vivres & munitions de guerre néceſſaires; mais le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances: Brian Riach ô Morra défit les trois mille Anglois envoyés contre lui, dont il reſta quinze cens hommes avec le Commandant morts ſur la place, & la reddition de Portloiſe fut le fruit de la victoire. Brian ô Morra mourut quelques jours après de ſes bleſſures. Uoine ô Morra prit le commandement.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 402. Hiſt Cathol. Hib. *tom* 3. *lib.* 4. *cap.* 1 *& ſeq.*

Hiſt. Cathol. *ibid.* Pendant que les choſes ſe paſſoient ainſi dans la Lagenie, le Maréchal Bagnal étant chargé du commandement de l'armée d'Ultonie, ſe rendit à Newry qui étoit comme la place d'armes, & le rendez-vous ordinaire des Anglois. Tyrone campoit alors avec ſon armée à Mollach-Ban ſur le chemin d'Ardmach; ce Prince voulant couper la communication de la garniſon de cette

cette place avec l'ennemi, envoya Cormac ſon frere avec un corps de cinq cens hommes pour en défendre les avenues. Bagnal avoit la réputation d'un habile Général, il vouloit ſecourir la garniſon d'Ardmach qui manquoit de tout, il ſçavoit qu'ô Neill l'attendoit pour lui livrer bataille en chemin, mais il trompa ſes eſpérances; pour éviter un combat qui auroit probablement dérangé ſes opérations, il fit conduire ſon armée par des routes détournées, de Newry à Ardmach, où il fit entrer des vivres, nonobſtant la réſiſtance vigoureuſe de Cormac ô Neill qui lui diſputa long-temps le paſſage; mais qui fut obligé à la fin de céder à une armée qui lui étoit bien ſupérieure en nombre. Bagnal enflé par ce petit ſuccès, forma le projet de ſurprendre le camp d'ô Neill; il ſe mit en marche avant le jour, fit paſſer au fil de l'épée vingt-quatre cavaliers qui faiſoient la garde avancée du camp ennemi, environna le quartier d'ô Neill qui ſe ſauva avec ſa ſuite en chemiſe, ſe rendit maître de la tente & de l'équipage de ce Prince, & tua quelques valets & autres domeſtiques qui en étoient chargés. Le jour étant commencé, ô Neill raſſembla les troupes qui étoient à portée de lui, il fit abandonner aux Anglois leur butin, & les mit en fuite. On en fut quitte de part & d'autre pour un petit nombre d'hommes qui perdirent la vie dans cette rencontre.

Les Anglois poſſédoient dans l'Ultonie des places qui favoriſoient leurs brigandages dans cette province, & qui leur ſervoient d'aſyle dans leur retraite: les principales furent Newry, Dundrum & Carrigfergus. Le Chevalier Jean Chicheſter Gouverneur de cette derniere, ſortit en ce temps à la tête de cinq cens fantaſſins & d'un corps de cavalerie pour piller les environs; mais il fut rencontré à Alfracha par Jacques Mac-Donnel Prince d'Antruim; ce Prince n'avoit environ que quatre cens hommes d'infanterie & ſoixante cavaliers à oppoſer à ces brigans: cependant la néceſſité de ſes affaires l'obligea de livrer une bataille, qui fut funeſte aux Anglois; leur Commandant ayant été tué, ils furent taillés en piéces, & à peine en reſta-t-il un pour porter la nouvelle à Carrigfergus. Vers le même temps, le Baron de Trimleſtown fit des courſes ſur les terres de Monaghan avec les Anglo-Irlandois de la Midie, & quelques cohortes Angloiſes, il fut mis en fuite par les Mac-Mahons.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 2.

La vanité & la mauvaiſe foi des Anglois les empêchent de convenir de ces victoires que les Catholiques d'Irlande rempor-

toient ſur eux ; leurs Hiſtoriens obſcurciſſent les faits, ou les paſſent ſous ſilence, l'avantage eſt toujours de leur côté ; ils s'abandonnent à des invectives contre un peuple généreux qui défendoit ſa Religion & ſa liberté ; ils traitent de rébelles, de traîtres & de barbares, les Irlandois qui ne vouloient pas ſe ſoumettre avec ſimplicité à un joug odieux. Il faut que l'Anglois ſoit bien battu pour qu'il en demeure d'accord. On trouve une victoire éclatante remportée cette année par ô Neill ſur ces étrangers ; elle n'eſt pas douteuſe, puiſque de l'aveu des Anglois même, c'eſt la défaite la plus ſanglante qu'ils ayent reçue depuis leur premiere arrivée dans cette Iſle : *De Anglis victoriam inſignem reportavit : nec ſane, ex quo in Hibernia pedem firmarunt, major clades accepta.*

Cambd. *ibid. ad an.* 1598. *pag.* 736.

O Neill cherchoit à attirer le Maréchal Anglois au combat, étant joint par ô Donnel, par Maguire Général de la cavalerie, & par les autres Seigneurs de la province, il fit inveſtir Portmor pour deux raiſons, la premiere, afin de réduire cette place par la famine en lui coupant les vivres ; la ſeconde, pour obliger les Anglois de venir au ſecours de cette fortereſſe. Le ſuccès répondit à l'attente du Prince de Tyrone ; Bagnal marcha au mois d'Août avec l'élite de l'armée Angloiſe du côté de Portmor, s'étant avancé environ un mille au-delà d'Ardmach, il rencontra ô Neill entre deux plaines, dans un paſſage qui ſe nommoit Beal Anthabui, bordé d'un côté par un marais, & de l'autre par un bois épais ; le combat s'engagea, le choc fut violent, le Maréchal Bagnal avec vingt-quatre Officiers de rang, & deux mille ſoldats, furent trouvés morts ſur le champ de bataille, & le reſte de l'armée Angloiſe fut diſperſé ; la perte des Anglois fut conſidérablement augmentée par un accident arrivé pendant l'action au quartier de réſerve ; le feu ayant pris dans le magaſin à poudre, fit ſauter en l'air cinq cens hommes qui gardoient les équipages. Les dépouilles des Anglois furent conſidérables, on leur prit outre douze mille piéces d'or, tout leur attirail de guerre, trente-quatre drapeaux, toutes leurs tymbales, & tout leur canon, une grande quantité d'armes & des proviſions de toute eſpéce. Il y avoit pluſieurs Irlandois de diſtinction dans l'armée de Bagnal, que des motifs d'intérêt avoient armé contre leur patrie, entre autre Maolmora ſurnommé le beau, fils d'ô Reilly ; ce jeune Seigneur étoit nouvellement arrivé d'Angleterre, où il avoit fait la démiſſion de ſes terres entre les mains de la Reine

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5.
Pet. Lombard. *ibid. pag.* 403.
Baker Chron. d'Angl. *pag.* 381.
War. de Annal. *cap.* 41.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

qui les lui remit par Lettres-Patentes; une eſpéce de reconnoiſſance l'ayant malheureuſement engagé dans cette action contre ô Neill, il périt les armes à la main à la tête d'une troupe de fuyards qu'il vouloit ramener au combat. Les Anglois qui eurent le bonheur d'échaper au carnage, prirent le chemin d'Ardmach; il y en eut pluſieurs de tués dans la pourſuite, les cavaliers, & environs quinze cens fantaſſins ſe réfugierent dans les Egliſes de cette ville. Cette victoire qui couta à ô Neill environ deux cens hommes tués & ſix cens bleſſés, fut ſuivie de la reddition de Portmor.

Les campagnes brillantes de Tyrone, & des autres Princes & Seigneurs d'Ultonie ſes alliés, affectoient différemment les Anglois, & les Irlandois catholiques; la conſternation fut grande chez les premiers & leurs adhérans, pendant qu'une allegreſſe générale régnoit dans les cœurs des derniers, qui regardoient ô Neill comme le libérateur de la patrie, le vengeur de la liberté, & le protecteur de la Nobleſſe perſécutée par le gouvernement Anglois, ou opprimée par ſes propres Chefs. En effet, Raymond fils de Jean Burke Baron de Leitrim, dont le Comte de Clanriccard avoit envahi le bien, après lui avoir ravi la vie, ſe mit ſous la protection d'ô Neill; Dermod ô Connor avec Cairbre & Conn ſes freres, ayant été dépoſſédés par les Anglois chercherent aſyle chez lui; mais ce Prince étant occupé à la défenſe de ſa province, & ne pouvant leur donner un ſecours actuel, les envoya avec Uoine ô Morra dans la Lagenie pour ſoutenir la guerre dans cette province.

Cambd. *ibid. pag.* 731. Hiſt. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 1. *cap.* 6. *Ibid. lib.* 5. *cap.* 2.

Les Officiers de la Reine envoyerent des lettres plaintives à cette Princeſſe, pour lui expoſer la triſte ſituation des affaires en Irlande; ils repréſenterent à Sa Majeſté, que bien loin d'être en état de ſoutenir une guerre offenſive en Irlande, ils étoient dans l'inpoſſibilité de ſe défendre contre l'ennemi ſans un ſecours prompt, & bien plus puiſſant que celui qu'on avoit envoyé précédemment dans cette Iſle. La Reine ne vouloit pas abandonner la Colonie Angloiſe en Irlande; elle blama beaucoup le Comte d'Ormond de ce qu'il n'avoit pas commandé lui-même en perſonne contre ô Neill; elle ordonna enſuite au Chevalier Bingham, à qui on avoit ôté quelque temps auparavant, pour ſa cruauté, le gouvernement de la Conacie, de repaſſer en Irlande pour remplacer Bagnal dans la charge de Maréchal; on fit partir en même-temps pour cette Iſle deux mille hommes d'infan-

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 404.

Cox, Hib. Anglic. *pag.* 415.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 406.

terie & cent cavaliers, ſous les ordre du Chevalier Samuel Bagnal. Ces troupes étant débarquées à Wexford furent harcellées ſur la route de Dublin par les Catholiques qui en tuerent un grand nombre : Bingham avec le reſte gagna avec peine cette ville, où il mourut bientôt après.

L'exemple des Ultoniens réveilla le courage abattu des Catholiques des autres provinces d'Irlande, ſur-tout dans la Momonie, où l'eſprit du fameux Comte de Deſmond regnoit encore parmi ſes illuſtres Alliés; mais il falloit nourrir cet eſprit: pour cet effet, le Chevalier Pierre de Lacy Seigneur puiſſant dans le Comté de Limerick, s'adreſſa à Uoine, ou Owny Mac-Rory-Ogue ô Morra qui avoit une armée ſur pied; il l'invita au nom des Catholiques de la Momonie de venir à leur ſecours. O Morra après avoir conſulté ô Neill, ſe chargea de cette expédition; il laiſſa le gouvernement de Leix à Edmond ſon frere, & ſe mit en marche vers la Momonie à la tête de huit cens hommes d'infanterie & quelques cavaliers; il fut accompagné dans cette expédition par Raymond Burke Baron de Leitrim & Guillaume ſon frere, par Dermod ô Connor avec ſes freres Cairbre & Conn, & par Richard Tirrel de Fertullagh. Le Comte d'Ormond qui avoit encore le titre de Général de l'armée Angloiſe, feignit de vouloir intercepter ô Morra; mais ſoit la rapidité de la marche de celui-ci, ſoit que le Comte ne voulut pas haſarder un combat, ô Morra arriva ſans accident dans le Comté de Limerick. Thomas Norris alors Préfet de la Momonie, fut bien allarmé par cette invaſion; il étoit de ſon devoir d'éloigner l'ennemi de ſes frontieres, il aſſembla ſes troupes, & marcha vers Kilmallock dans le deſſein de combattre ô Morra; mais craignant pour le ſuccès d'une bataille, il ſe contenta de laiſſer une bonne garniſon dans cette place, après quoi il reprit le chemin de Cork, & eut le chagrin de voir ſon arriere-garde harcelée pendant toute la route par les troupes légeres d'ô Morra.

Hiſt. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 5. *cap.* 1. & 2.

Ce ſuccès d'ô Morra fut cauſe d'un ſoulevement preſque général de la Nobleſſe de Momonie contre la Reine. Mac-Carty More, chef de l'illuſtre Tribu dont il portoit le nom, étant prévenu par la mort dans ces entrefaites, ne fut pas du nombre des confédérés; ce Prince laiſſa une fille légitime nommée Heleine, qui épouſa Florence fils de Mac-Carty Riagh; il eut auſſi un fils naturel nommé Daniel, qui prétendoit être héritier du titre & du bien de ſon pere. Les Comtes de Thomond & d'Or-

mond, & le Baron d'Inchiquin étoient toujours du parti qui flattoit leur ambition; les titres d'honneur & les faveurs de la Cour, les empêchoient d'entrer dans aucune ligue contre Elizabeth. La trop grande puiſſance de ces Comtes traverſoit les bonnes intentions des Mac-Mahons, des Mac-Nemaras, des ô Connors, des ô Loghlins de Thomond, des ô Dwyers, des ô Fogarthys, des ô Meaghers, des ô Moel Ryans, des ô Kennedys & autres Seigneurs de Tipperary, & les mettoit dans l'impoſſibilité de prendre parti.

Les autres Seigneurs de cette province, plus libres, à qui les ſentimens nobles & généreux faiſoient mépriſer les dignités lorſqu'il s'agiſſoit de ſacrifier la Religion & la liberté, prirent les armes pour la défenſe de l'une & de l'autre. Les principaux Confédérés, furent Mac-Maurice ou Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, Guillaume Fitz-Gerald Chevalier de Kerry & Seigneur de Raſinnan; Edmond Fitz-Gerald Chevalier de Glinn, ou de la Vallée; le Chevalier Edmond Fitz-Gerald, nommé le Chevalier Blanc, avec toutes les autres branches de cette noble race; Dermod & Donough Mac-Carty, compétiteur pour la Principauté d'Alla; Daniel fils de Mac-Carty More, Patrice Condon, ô Donoghoe More d'Onachte, ô Donoghoe de Glinn, Roche Vicomte de Fermoy, Richard Butlet Vicomte de Mongarret, qui avoit épouſé la fille d'ô Neill, Thomas Butler Baron de Cahir. Le même eſprit anima les différentes Tribus des ô Sullevans, des ô Driſcols, des ô Dunnevans, & des ô Mahonys de Carbry, qui ſe ſignalerent dans la cauſe commune de la patrie. Ces Confédérés ſe choiſirent pour Chef, Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald, ſurnommé le Roux, & le reconnurent pour Comte de Deſmond: Thomas le Roux étoit frere de Garret ou Gerard dernier Comte Palatin de cette illuſtre Maiſon, celuici avoit laiſſé un fils nommé Jacques, qui avoit été donné en ôtage aux Anglois par la Comteſſe ſa mere, & qui étoit enfermé depuis dix-ſept ans dans la Tour de Londres; Jacques étoit le légitime héritier du Comté & du titre de Deſmond; mais une longue abſence l'ayant fait oublier, le peuple donna le titre de Deſmond à Jacques fils de Thomas ſon couſin, & le nomma Chef de la faction catholique dans cette province, où la mémoire des anciens Comtes de Deſmond étoit encore reſpectée.

L'intérêt de la Religion ne fut pas le ſeul motif de cette confédération; la tyrannie des Gouverneurs Anglois, & l'inſolence

Cambd. Elizab. *ad an.* 1598. *pag.* 731.

insupportable des aventuriers ou entrepreneurs (undertakers) envoyés nouvellement d'Angleterre pour faire valoir les terres confisquées du Comte de Desmond & autres Seigneurs du pays, y contribuerent beaucoup; ces aventuriers furent les premieres victimes de l'indignation des Ligueurs; ils furent chassés de leurs injustes possessions, leurs châteaux furent rasés, & se voyant sans protection de la part de Norris le Gouverneur qui pouvoit à peine se soutenir lui-même, ils prirent le parti de s'embarquer à Waterford au nombre de dix-huit cens, pour retourner chez eux.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 3. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 407. 408.

Il étoit déshonnorant pour le Chevalier Norris de s'enfermer dans la ville de Cork, & de se tenir dans l'inaction pendant que la guerre étoit allumée dans la province, dont on lui avoit confié le commandement: il en sentoit toute la conséquence, & afin de mettre sa réputation à couvert, il prit la résolution de faire une tentative contre les Catholiques. Il assembla pour cet effet, toutes ses troupes à Cork au nombre de deux mille cinq cens hommes; il fit venir quelques Seigneurs de la province attachés aux intérêts de la Cour; il fit marcher ensuite cette armée sur trois colonnes vers Killmallock; son intention étoit de retirer de cette place les vieilles troupes qui y étoient en garnison, & de les faire relever par des nouvelles troupes qui avoient moins d'expérience. Ce Général Anglois trouva de la difficulté dans sa route, son arriere-garde fut attaquée dans un passage nommé Bealach Abharra par Guillaume Burke à la tête de trois cens fantassins qui lui tua beaucoup de monde, & se rendit maître d'une partie de ses équipages. Norris après avoir exécuté son projet à Killmallock, fut attaqué dans son retour à Ard Scieth par le Comte de Desmond, le Vicomte de Mongarret, les Barons de Cashir & de Luochné, Guillaume Burke & Richard Tirrell; c'étoit plutôt une déroute qu'une bataille: ces Seigneurs le poursuivirent toute la journée l'espace de huit milles de chemin; il y eut beaucoup de monde de tué dans les différentes escarmouches; mais la plus grande perte fut du côté des fuyards, dont les débris furent assez heureux de regagner Killmallock à la faveur de la nuit.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 4.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 5.

Le Chevalier Norris entreprit une seconde expédition qui ne lui réussit pas mieux que la premiere; il marcha avec deux mille quatre cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, contre le Lord Roche Vicomte de Fermoy; le Vicomte lui abandonna d'abord Baile Androhid place sans défense, & se retira à Baile

an Caiſlean qui étoit mieux fortifiée ; ce Seigneur ne fut pas abandonné de ſes Alliés, il fut bientôt joint par Daniel Mac-Carty à qui on avoit adjugé la Principauté de Clancarrha, par le Comte de Deſmond, Dermod ô Connor & Guillaume Burke avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & près de cent cavaliers. Cette armée ſe campa avantageuſement pour garantir d'inſulte de la part des Anglois la place qu'occupoit le Vicomte de Fermoy. Les deux armées furent en préſence pendant douze jours, il y eut entr'elles de fréquentes eſcarmouches qui n'aboutirent qu'à la perte de quelques ſoldats ; Norris à la fin après avoir fait partir ſes bagages la nuit, prit le chemin de Cork, & fut pourſuivi par les Irlandois qui lui tuerent deux cens hommes à Mainiſter na Mona.

Quelques mois après cette expédition de Norris, Thomas Burke frere du Baron de Caſtelconnel, ſur quelque mécontentement, quitta le parti de la Reine, & demanda du ſervice dans l'armée catholique ; il s'adreſſa pour cet effet à Raymond Burke Baron de Leitrim, & à Guillaume ſon frere ; ces Seigneurs lui confierent le commandement de deux cens hommes ; Thomas voulant ſurprendre avec ce petit corps quelques places dans le Muskerry Kurke appartenantes aux Anglois, rencontra le Général Norris à Killthili à la tête de douze cens hommes, & ne pouvant éviter le combat, malgré la grande diſproportion, il fit bonne contenance ; un coup hardi décida l'affaire : un jeune homme nommé Jean Burke ayant percé la foule frappa Norris d'un coup de lance, & le mit hors de combat, & ſon armée ſe voyant ſans chef ſe débanda ; on tranſporta le Général Anglois à Mallo, où il mourut quinze jours après de ſa bleſſure. Le même Thomas Burke, s'étant réconcilié après avec les Anglois, eut le même ſort que Norris, il fut tué avec le Baron de Caſtelconnel ſon frere par Dermod ô Connor dans une rencontre où ces Seigneurs, qui étoient bien ſupérieurs en forces, lui avoient refuſé quartier, tant il eſt vrai que le déſeſpoir d'un ennemi eſt toujours à craindre.

Hiſt. Cathol. ibid. cap 6.

Donogh ô Connor ayant été dépoſſédé de ſa Principauté de Sligoe par les Anglois, paſſa vers ce temps en Angleterre, pour ſolliciter ſes intérêts auprès de la Reine : on traîna long-temps ſon affaire dans cette Cour ; mais à la fin, pour ne pas augmenter le nombre de ſes ennemis en Irlande, dans un temps où preſque tout le monde étoit armé contre elle, cette Princeſſe ren-

Hiſt. Cathol. ibid. cap. 7.

voya ô Connor chez lui, avec permiſſion de rentrer dans ſes biens. Ce Seigneur à ſon arrivée dans la Conacie, trouva Clifford Gouverneur de cette province qui préparoit une expédition contre ô Donnel; il s'y engagea par reconnoiſſance. Clifford vouloit faire le ſiége de Ballyshannon place forte, appartenante à ô Donnel, il marcha avec quatre mille hommes, & quelques Irlandois auxiliaires, dont les chefs furent, o Brien Comte de Thomond, Burke Comte de Clanriccard, & Morrough o Brien Baron d'Inchiquin. L'armée étant arrivée ſur le bord de la riviere Earne, Inchiquin fut le premier qui ſe ſacrifia à ſon attachement à la cauſe Royale; voulant paſſer le premier, il piqua ſon cheval, & ſe jetta à la nage; mais étant démonté au milieu de la riviere, ce Milord coula à fond, & périt miſérablement ſans pouvoir gagner l'autre bord. Clifford ayant trouvé un gué, fit paſſer la riviere à ſon armée malgré un petit détachement qu'ô Donnel y avoit envoyé pour lui en diſputer le paſſage; il forma enſuite le ſiége du château de Ballyshannon avec quatre piéces de canon. Uoine Crawford Ecoſſois commandoit dans cette place à la tête de quatre-vingts hommes dont il y avoit ſix Eſpagnols, le reſte étoit des Irlandois: l'attaque fut violente, & la défenſe opiniâtre. Les troupes d'ô Donnel n'étoient pas aſſemblées pour pouvoir faire lever le ſiége, ce Prince engagea en attandant un combat de cavalerie avec l'ennemi, où ô Connor Sligoe qui combattoit pour les Anglois, fut dangereuſement bleſſé; le canon tiroit toujours ſur le château, & à meſure que les aſſiégeans montoient la breche, ils étoient repouſſés par les aſſiégés. O Donnel donnoit auſſi de fréquentes allarmes dans le camp ennemi; de ſorte que Clifford étant averti qu'ô Rourke marchoit d'un côté avec ſon armée, & ô Neill de l'autre pour venir au ſecours du château de Ballyshannon, ce Général Anglois fit lever avec précipitation ſon camp, laiſſant trois piéces de canon ſur la place, & repaſſa la riviere en déſordre dans un endroit nommé depuis par dériſion, *le chemin des Héros*; il fut pourſuivi par ô Donnel, & on compte que Clifford perdit dans cette journée trois cens hommes, tant noyés que tués dans la pourſuite. O Donnel pouſſa ſes conquêtes plus loin, il pénétra à main armée dans les terres de Clanriccard; il fit eſcalader les murs de Balanri (Athenry), & paſſa au fil de l'épée la garniſon Angloiſe. Il dévaſta enſuite les terres du Baron d'Inchiquin, du Chevalier Torlough ô Brien & des ô Seaghnaſſys.

O Neill

O Neill voyoit avec complaiſance la ligue formée dans la Momonie, & les avantages qu'on avoit déja remportés ſur les Anglois. Ce Prince voulant confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec ſes Confédérés, détacha à leurs prieres Conn ô Neill à la tête de trois mille hommes, avec une bonne proviſion d'armes, & autres uſtenciles de guerre, pour aller à leur ſecours; les Anglois ſe mirent en embuſcade pour diſputer le paſſage à ce jeune Capitaine. Conn ne donna pas dans le piége, il s'ouvrit l'épée à la main un paſſage à travers l'ennemi; & après en avoir laiſſé deux mille morts ſur la place, il continua ſa route vers la Momonie, où il s'acquit une grande réputation par ſes exploits militaires.

An. 1599. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 408.

CHAPITRE XXVIII.

L'Etat des affaires, dit Cambden, étoit déplorable alors en Irlande, la rébellion devint générale dans toute l'Iſle : *In rebellionem enim gens ferè univerſa proruperat.* En effet, la domination des Anglois en Ultonie, ſe bornoit à la poſſeſſion de quelques places fortes. La plupart des Seigneurs de la Momonie, comme on l'a déja dit, étoient ſous les armes contre ces étrangers. Les ô Morras, les ô Connors, les ô Birnes, les ô Tools, les Cavanaghs, les Euſtaces & autres chefs de la Lagenie, les Omolloys, les Magcoghegans & les Tirrells de la Midie, étoient ligués pour venger leur liberté. Les ô Rourkes avec quelques branches des Burkes, & autres chefs conſidérables de la Conacie, étoient armés pour la même cauſe, de ſorte qu'Elizabeth ſe voyoit par cette défection générale à la veille de perdre toute autorité en Irlande : elle n'avoit plus perſonne dans cette Iſle, en état de gouverner; le Maréchal Bagnal fut tué, Richard Bingham envoyé par la Cour, pour remplacer le Général, mourut auſſitôt ſon arrivée à Dublin; Norris Gouverneur de la Momonie, & Saint-Leger Préfet de Leix, périrent par le fer des Catholiques. Le Comte d'Ormond avoit le commandement de l'armée; mais ce n'étoit que pour prêter ſon nom, ſa capacité ne répondoit pas à ſon zele pour le ſervice de ſa Maitreſſe; dans cette extrémité, la Reine conſulta ſon Conſeil ſur le choix d'un homme capable de remédier aux déſordres qui regnoient en Irlande : la Princeſſe & le plus grand nombre de ſes Conſeillers

Elizab. *ibid. ad an.* 1599. Pet. Lombard. *ibid.*

jetterent d'abord les yeux sur Charles Blunt, Lord Baron de Mountjoy : Robert d'Evreux Comte d'Essex, & dont l'ambition étoit sans bornes, insinua sous main que Mountjoy n'étoit pas propre pour cette expédition, qu'il n'avoit pas assez d'expérience dans l'art de la guerre, & qu'il étoit trop appliqué à l'étude des Lettres pour faire un bon commandant ; il fit sentir qu'il falloit envoyer en Irlande quelqu'un de la premiere Noblesse, qui fut riche, qui eut déja commandé une armée en chef, & qui fut agréable aux troupes ; il sembloit qu'à ces traits il vouloit se montrer au doigt.

Cambd. *ibid.* Baker Chron. d'Angl au regne d'Elizabeth *pag.* 381. & 382.

Les sentimens étoient partagés sur le choix du Comte d'Essex, pour remplir la charge de Vice-Roi en Irlande. Ses amis lui souhaitoient une occasion de contenter la faim insatiable de réputation dont il étoit dévoré ; d'autres pensoient qu'il étoit d'une conséquence dangereuse de donner le commandement d'une armée en Irlande, à un Seigneur que ses créatures flatoient d'être descendu du sang Royal d'Ecosse & d'Angleterre, & qui prétendoit en conséquence avoir plus de droit à la Couronne qu'aucun des compétiteurs. Les ennemis du Comte ne lui souhaitoient pas de bien, au contraire, ils épioient depuis long-temps l'occasion de le supplanter à la Cour, & ils ne pouvoient jamais en trouver une plus commode, que celle d'une absence qu'il vouloit lui-même se procurer.

Essex avoit beaucoup de mérite ; il s'étoit fait une réputation dans ses expéditions contre les Espagnols, étant le favori de la Reine, il s'étoit ouvert le chemin à la Vice-Royauté d'Irlande, & personne n'osoit plus paroître pour lui en disputer l'entrée ; mais au lieu d'y rencontrer le bonheur qu'il y cherchoit, il n'y trouva qu'une ruine fatale.

Le Comte d'Essex fut nommé à la fin Lord Lieutenant d'Irlande, sa commission fut plus ample que celle de ses prédécesseurs. Elle l'autorisoit à pardonner toutes sortes de crimes sans excepter ceux de leze-Majesté ; de nommer aux grands offices, de révoquer ceux qui en possédoit sans Patentes, de suspendre ceux qui en avoient, de faire & d'exécuter des Loix militaires, de donner en fief à sa volonté les terres confisquées des Catholiques, moyennant une redevance médiocre & annuelle à la Couronne, de commander la flotte pendant l'absence du grand Amiral d'Angleterre, & d'employer l'argent du trésor sans être comptable à personne. On donna à ce Seigneur pour l'expédition d'Irlande

une armée puiſſante & bien conditionnée, compoſée de dix-ſept mille hommes d'infanterie & treize cens de cavalerie ; ce fut la plus forte armée qu'on eut envoyée juſqu'alors dans cette Iſle.

Tout étant diſpoſé, le Comte d'Eſſex accompagné de trois cens jeunes Seigneurs, qui vouloient partager avec lui la gloire de cette expédition, ſortit de Londres à la fin de Mars aux acclamations du peuple, & prit le chemin de l'Irlande : étant embarqué il fut accueilli d'une horrible tempête qui diſperſa ſa flotte, & lui fit périr beaucoup de monde, il arriva nonobſtant ſes malheurs le 15 Avril à Dublin, où il prêta ſerment ſelon la coutume, & reçut l'épée comme Lord Lieutenant.

Les principales inſtructions d'Eſſex furent premierement de ne donner le grade de Chevalerie qu'à des ſujets d'un mérite reconnu ; ſecondement de porter toutes ſes forces contre Tyrone & de le ſerrer de près, en mettant de bonnes garniſons dans les forts de Loghfoyle & Ballyshannon. A peine Eſſex fut-il arrivé en Irlande que ſes créatures firent publier juſque dans les pays étrangers des libelles pour vanter les exploirs chimériques de ce Seigneur ; tantôt la terreur que l'arrivée de ce Vice-Roi avoit imprimée aux Catholiques confédérés, les obligeoit de ſe cacher dans les bois & autres lieux inacceſſibles ; tantôt preſque tous ſe ſoumettoient ſur les offres de graces que ce Seigneur leur préſentoit. Mais le mauvais ſuccès de cet expédition fit voir la vanité de ces rodomontades.

Cambd. *ibid. pag.* 734. 735.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 411. 412.

Le premier acte de juriſdiction qu'exerça Eſſex en Irlande, fut de publier une Déclaration au nom de la Reine, par laquelle les anciens Irlandois, ennemis invétérés de Sa Majeſté, ſont exclus de toute eſpérance de pardon ; à l'égard des nouveaux Irlandois forcés par l'inhumanité des Gouverneurs Anglois de prendre les armes, ils ſont déclarés ſuſceptibles de graces, moyennant leur prompte ſoumiſſion. Au reſte, ce Vice-Roi commença ſon adminiſtration avec modération, il voyoit de la difficulté à faire revenir à l'obéiſſance ceux qui s'étoient déclaré pour cauſe de Religion contre la Reine, & à contenir dans cette obéiſſance ceux qui ne s'en étoient pas encore écartés. L'exercice de la Religion catholique commença à être plus libre, on célébroit la Sainte Meſſe dans les maiſons particulieres, & on adminiſtroit les autres Sacremens avec moins d'inquietude ; enfin la politique de ce Seigneur le porta à faire mettre en liberte pluſieurs Eccle-

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 413.

ſiaſtiques enfermés depuis long-temps dans les cachots, & à donner le grade de Chevalier de l'Eperon d'or à quelques Catholiques, dont on n'ignoroit pas les ſentimens.

Eſſex après avoir fait quelques réglemens relativement au gouvernement civil, ſongea aux opérations de la campagne ; il ne ſuivit pas le plan qu'on lui avoit tracé à Londres ; il donna d'abord le commandement de la cavalerie au Comte de Southampton ; au lieu de marcher avec toutes ſes forces contre ô Neill, & les autres Confédérés d'Ultonie ſelon ſes inſtructions, il diviſa ſon armée, il donna trois mille hommes d'infanterie & cinq cens cavaliers à Henri Harington, pour obſerver les mouvemens des ô Morras, des ô Birnes & autres Confédérés de la Lagenie ; il envoya trois mille hommes à Clifford, Gouverneur de la Conacie, pour le mettre en état de tenir en reſpect la Nobleſſe de cette province. Ces détachemens, qui diminuoient conſidérablement les forces du Vice-Roi étant fourni, ce Général accompagné des trois cens Seigneurs volontaires qui l'avoient ſuivi de Londres, partit de Dublin le 20 Mai avec le reſte de l'armée, & marcha vers la Momonie ; en paſſant par la Lagenie, l'arriere-garde des Anglois fut maltraitée dans un défilé par Voine ô Morra, qui à la tête de cinq cens hommes en tua pluſieurs, tant Officiers que ſoldats ; le lieu de ce combat fut nommé depuis *Bearna na Gleti*, c'eſt-à-dire, le paſſage des plumes, à cauſe d'une grande quantité de plumets que les Anglois y avoient perdus.

Cambd. Elizab. *ad an 1599. pag. 735.*

Per. Lombard. *ibid. pag. 414.*

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 9.*

Cet échec n'empêcha pas Eſſex de continuer ſa route dans la Momonie, où il fit mettre le ſiége devant le château de Cahir, ſitué ſur la riviere Sure au Comté de Tipperary ; cette place donnoit le titre de Lord Baron à Thomas Butler ; les Catholiques confédérés y avoient une garniſon de ſept à huit fuſiliers ſeulement, ſans artillerie ; de ſorte qu'elle étoit peu en état de ſoutenir contre l'armée qui en faiſoit le ſiége. Cependant le Comte de Deſmond à la tête d'environ mille fantaſſins & quelques cavaliers, accompagnés de Raymond Burke Baron de Leitrim & de Guillaume ſon frere, ayant paru à la vue des Anglois, il les inquiéta par de fréquentes eſcarmouches, ce qui donna à Guillaume Burke le temps de forcer un détachement qui gardoit le pont & de faire couler dans le château cinquante fuſiliers ſous les ordres de Jacques Butler frere du Baron de Cahir. Ce foible ſecours ne ſervit qu'à prolonger le ſiége ; Eſſex fit

Petrus Lombard. *pag. 415.*

Hiſt. Cathol. *ibid.*

battre le Château avec ſon artillerie; pluſieurs Seigneurs Anglois qui voulurent monter la brêche, furent tués par le feu de la mouſqueterie des aſſiégés: Jacques Butler voyant à la fin cette place hors d'état de défenſe, l'abandonna au Général Anglois.

Eſſex fit réparer le château de Cahir, il y mit une bonne garniſon avec du canon & autres attirails de guerre, après quoi il marcha du côté d'Askeatin pour rafraichir cette place. L'armée de ce Vice-Roi fut conſidérablement renforcée par la jonction des troupes nationales commandées par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Mac-Pieris le Baron, & Henri Norris. Eſſex, dans ſon retour d'Askeatin, fut harcelé par Daniel Mac-Carty More & le Comte de Deſmond, à la tête de deux mille cinq cens hommes; ces Seigneurs ayant donné ſur ſon arriere-garde dans un endroit nommé Baile en Finiter, l'action fut très-meurtriere, elle dura depuis neuf heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir; il reſta un grand nombre d'Anglois ſur le champ de bataille, Henri Norris, un de leurs Chefs, fut trouvé parmi les morts; la perte des Catholiques fut moins conſidérable. Eſſex après cette action campa pendant quelques jours à Cruomui, pour repoſer ſes troupes; il marcha enſuite du côté de Waterford; il fut pourſuivi pendant ſix jours & harcelé par l'armée catholique.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Le Général Harrington reçut, dans ces entrefaites, un cruel échec dans la Principauté de Leix; ce Général, chargé de pacifier la Lagenie, ayant enveloppé les troupes d'ô Morra, ſe flattoit de s'en rendre maître à peu de frais; mais l'intrepidité des Catholiques lui arracha la victoire; il perdit douze cens hommes tués ſur le champ de bataille avec tous leurs Capitaines, entr'autres Adam Loffus, fils de l'Archevêque Proteſtant de Dublin, qui fut trouvé parmi les morts, & le reſte de ſon armée fut mis en fuite.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 416. 417.

Wareus, Cox & autres, changent les circonſtances de cette victoire, ou la confondent avec une pareille victoire remportée par les ô Birnes ſur Harrington, dans les Glinnes du Comté de Wicklow, après laquelle le Vice-Roi, pour punir la lâcheté des Anglois, les fit décimer. Quoiqu'il en ſoit, ils ſont tous d'accord touchant la défaite des Anglois par les Irlandois catholiques: *Interim tamen clades non minima accepta quorumdam ignavia ſub Henrico Haringtono, in quos acriore diſciplina animadvertit.*

Cambd. *ibid. pag.* 735.

Chriſtophe Blanche fut envoyé en ce temps en Irlande avec la qualité de Lord Maréchal; cet Officier voulant ſe diſtinguer par quelque action éclatante, entra hoſtilement dans l'Offaly, où ſon armée fut taillée en piéces par les ô Connors : le Maréchal perdit dans cette occaſion cinq cens cavaliers tués ſur la place, & ſe ſauva avec peine, ayant eu une jambe caſſée dans l'action.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 418.

Pendant ce temps le Comte d'Eſſex étoit enfermé dans la ville de Cork. Ce Seigneur avoit le cœur navré de voir le mauvais ſuccès de ſes armes. Il exprime naïvement ſa douleur, dans la lettre qu'il écrivit au Conſeil d'Angleterre, & qui fut interceptée par les Catholiques; voici comment il parle : « Je ſuis arrêté ici dans » la Cité de Cork, où rien ne manque de ce qui regarde l'appa- » reil de la guerre; mais pour le ſuccès tout manque; mes en- » trepriſes ſont accompagnées de malheur, je ne ſçais à quoi l'at- » tribuer, ſinon à la fatalité de mon étoile qui m'a conduit ici ». Deux choſes augmentoient encore le chagrin d'Eſſex, premierement, la Reine lui avoit fait ſentir combien elle étoit mécontente de ſa conduite. Secondement, cette Princeſſe avoit donné à Robert Cecil le Secrétaire, la charge de Maître de la Cour des Gardiens (*a*), à laquelle Eſſex aſpiroit; mais il falloit diſſimuler ſon reſſentiment, il voyoit ſon armée de beaucoup diminuée; il quitta la Momonie, ſans avoir rien fait qui ſoit digne de ſa réputation, & s'en retourna à la fin de Juillet, avec les débris de ſon armée à Dublin, où il apprit que Jacques Butler frere du Baron, avoit repris le château de Cahir après avoir fait paſſer au fil de l'épée la garniſon Angloiſe.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 418.

Le Comte d'Eſſex eſſaya d'effacer les impreſſions que la Reine avoit reçue de ſon adminiſtration en Irlande. Il écrivit à cet effet une longue lettre à cette Princeſſe, où il lui détaille la ſituation des affaires dans cette Iſle & la diſpoſition de ſes habitans. « Les Irlandois, dit-il entr'autres choſes, ont le corps » plus robuſte & manient avec beaucoup plus d'adreſſe leurs » armes que nos Anglois; ils n'ont pas la même diſcipline que » nous. Ils évitent les batailles rangées où l'ordre doit s'obſer- » ver. Ils ſont hardis pour les eſcarmouches & les combats dé- » tachés; ils ne ſont pas propres ni pour l'attaque ni pour la

(*a*) Cette Cour fut créée du temps de Henri VIII, pour la défenſe & la protection des perſonnes & des biens de ceux qui quit- toient la Religion Catholique, pour paſſer dans le ſchiſme.

» défenſe des places fortes; ils ſont les ennemis irréconciliables » du gouvernement Anglois; ils voudroient en ſecouer le joug » & en effacer juſqu'à la moindre trace; ils comptent beaucoup » ſur les promeſſes de l'Eſpagne; ils ſont dans l'attente que cette » Cour voudra faire une deſcente en Angleterre pour cauſer une » diverſion, où qu'elle enverra chez eux du ſecours pour les » mettre en état de faire face aux troupes de Votre Majeſté & » de reprendre les places qu'elles y occupent ». Le Comte propoſe enſuite à la Reine les moyens de prévenir le danger où elle étoit de perdre l'Irlande. Il faut, dit-il, avoir des magaſins de vivres ſur les côtes d'Angleterre & des vaiſſeaux en mer, tant pour les tranſporter en Irlande en cas de beſoin, que pour s'oppoſer aux entrepriſes des Eſpagnols. Il faut, continue-t-il, chaſſer les Jéſuites & les Prêtres; entretenir de bonnes garniſons, afin d'être en état de faire des courſes, de détruire le pays & d'ôter aux habitans les moyens de vivre. Il dit enfin qu'il faudra, outre la dépenſe, beaucoup de temps, de ſoin & d'induſtrie pour réduire cette nation.

Eſſex penſoit alors à l'expédition d'Ultonie; mais comme ſon armée étoit beaucoup diminuée depuis ſon voyage dans la Momonie, il écrivit, conjointement avec le Conſeil, à la Reine pour lui demander un nouveau renfort de troupes; il envoya en même temps ordre à Clifford Gouverneur de la Conacie, de s'avancer, avec les troupes qu'il commandoit, vers les frontieres de l'Ultonie, afin d'y cauſer une diverſion. Clifford, pour exécuter les ordres du Vice-Roi, fit aſſembler ſon armée à Athlone ſur le Shannon; ſa deſtination étoit Belick ſur la riviere Earne, entre le Lac de ce nom, & Bally Shannon, pour y attirer ô Neill. Le Gouverneur jugea qu'il étoit néceſſaire, pour aſſurer ſa marche, d'avoir ſes derrieres libres; pour cet effet il prit la réſolution de faire reparer le château de Sligoe, qu'ô Donnel avoit démoli quelque temps auparavant, & de combattre le Prince de Tirconnel s'il ſe préſentoit pour s'oppoſer à cette reconſtruction. Clifford envoya ordre à Theobald Burke, ſurnommé le Naval, de faire conduire par mer de Gallway à Sligoe du canon & toute ſorte de matériaux néceſſaires pour exécuter ſon projet, pendant qu'il y conduiroit lui-même l'armée par terre. Dans ces entrefaites ô Connor Sligoe, qui ſoutenoit les intérêts de la Cour contre ſa nation, parcourut le pays de Sligoe à la tête d'un détachement de cavalerie, pour engager les habitans à quit-

Cambd. regne Elizab. *part.* 4. hiſtor. *pag.* 736.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 10.

ter le parti d'ô Donnel, qu'ils avoient embraſſé par un eſprit de patriotiſme & de Religion, & à favoriſer les opérations de Clifford; mais il fut rencontré par quelques eſcadrons de l'armée d'ô Donnel, qui l'obligerent de ſe réfu[illegible] dans le château de Killmuiny à quelque diſtance de Sligoe, [illegible] fut inveſti & aſſiégé par ô Donnel.

Clifford, averti du danger où étoit ô Connor de tomber entre les mains de ſes ennemis, fit la revue de ſes troupes: ſon armée ſe montoit à deux mille cinq cens hommes d'infanterie tant Anglois qu'Irlandois auxiliaires & quelques eſcadrons de cavalerie. Les principaux Chefs des Irlandois auxiliaires, furent ô Connor Don Prince de Maghery-Connoght, Melmor Mac-Sweeny Prince de Tueth, qui, ſur quelque mécontentement, avoit quitté ô Donnel pour s'attacher au ſervice des Anglois, & Richard Burke fils du Comte de Clanriccard & Baron de Dunkillin. Tout étant diſpoſé, Clifford parti d'Athlone & marcha à grandes journées vers Boyle. O Donnel vouloit prévenir l'ennemi; il plaça une forte garniſon de quatre cens fantaſſins ſous les ordres de Mac-Sweeny Fanid & de Maculliam Burke, dans Sligoe; il laiſſa deux cens cavaliers à Buill (Boyle) pour continuer le blocus de Killmuiny; après quoi il marcha, accompagné d'ô Dogharty Prince d'Inniſowen & le reſte de l'armée, juſqu'à la montagne de Corſlieve, où Clifford devoit paſſer pour pénétrer dans le pays de Sligoe. Tirconnel s'empara des défilés de cette montagne; fit abattre les arbres pour en rendre le paſſage difficile & campa ſon armée dans une plaine voiſine.

Dans ces entrefaites Theobald Burke ſe préſenta avec ſa petite flotte devant Sligoe, mais il n'oſa pas aborder; il jugea à propos d'attendre l'armée de Clifford. Ce Gouverneur étant arrivé à Boyle, il y laiſſa ſa cavalerie ſous les ordres de Grifin Markham Chevalier de l'Eperon d'or, parce qu'elle lui étoit inutile, ne pouvant agir dans les gorges de Corſlieve où il alloit paſſer. O Donnel fut averti la ſurveille de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, de ce mouvement des Anglois; comme la cauſe de ce Prince pieux étoit celle de la Religion, il ordonna, avec l'approbation des Eccléſiaſtiques qui étoient dans ſon camp, qu'on jeûneroit la veille de la fête & qu'on approcheroit du tribunal de la Pénitence, afin d'être en état de ſe préſenter le lendemain à la Communion, & d'implorer la protection de la Mere de Dieu. A peine les Catholiques avoient-ils fini leur dévotion

votion le jour de l'Assomprion, qu'on vit les Anglois deboucher dans la plaine; le Prince de Tirconnel ordonna alors du rafraichissement pour ses troupes, il les harangua ensuite: « Comme nous avons déja souvent vaincu, dit-il, les Hérétiques par » la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, nous avons » lieu d'espérer aujourd'hui le même succès; nous avons jeûné » hier en honneur de la Vierge, nous en avons célébré aujourd'hui la Fête, ainsi combattons vaillamment les ennemis de » la Vierge, & nous obtiendrons la victoire ». Ce discours ayant beaucoup animé les Catholiques, ô Donnel envoya Owen Mac-Sweeny, avec Giolla & Tulli ô Gallaghar, & six cens fusiliers pour arrêter l'ennemi, en attendant qu'il put marcher lui-même avec le reste de l'armée en ordre de bataille. Le combat commença à onze heures du matin, on se battit pendant quelque temps avec un acharnement & un succès égal, de sorte que la victoire étoit douteuse; mais elle devint certaine pour les Catholiques, lorsqu'ô Rourke parut à la tête d'un corps d'infanterie: l'épouvante fut si grande alors parmi les Anglois, qu'ils jetterent leurs armes par terre & prirent la fuite, la déroute fut générale, ils furent poursuivis par les Catholiques l'espace de trois milles; Markham qui étoit resté avec la cavalerie à Boyle, sortit pour soutenir les fuyards, il attaqua les troupes qui les poursuivoient en désordre & en tua quelques-uns, il fut repoussé à son tour par ô Rourke, & ayant reçu deux blessures il fut obligé de regagner Boyle d'où il étoit parti. Les Anglois perdirent dans cette affaire quatorze cens hommes tués; Clifford le Gouverneur de la Conacie & Henri Ratcliffe noble Anglois, furent trouvés parmi les morts; du côté des Catholiques il y eut cent quarante hommes tant tués que blessés. On trouva, après cette défaite des Anglois, un grand butin; les vainqueurs resterent maîtres d'une grande quantité d'armes, drapeaux, canons, habits & autres ustenciles de guerre. O Neill qui étoit en marche pour venir au secours d'ô Donnel, arriva trop tard de deux jours pour pouvoir partager avec lui la gloire de cette action. Le bruit de la victoire remportée sur les Anglois, & de la mort de Clifford, s'étant répandu, Burke le Naval quitta bien vîte la Baye de Sligoe pour s'en retourner à Gallway. O Connor se soumit à ô Donnel, qui le remit en possession de son domaine de Sligoe, en lui faisant promettre qu'il employeroit par la suite toutes ses forces contre les Hérétiques.

Cambd. regne d'Elizab. *ibid. pag.* 736.

Les Auteurs Anglois conviennent de la défaite de leurs concitoyens dans les montagnes nommées les Curlews, par les Catholiques, qu'ils appellent rébelles, ſous les ordres d'ô Rourke : ils ont encore aſſez de bonne foi pour avouer que Clifford & Ratcliffe ; & autres furent tués dans cette action : *Cliffordo unà cum Alexandro Ratcliffo de Ordſall ex equeſtri ordine & multis veteranis occiſis ;* mais ils cherchent à adoucir leurs malheurs, par des relations tronquées. « Quoique les rébelles, diſent ils, » fuſſent ſupérieurs en nombre, ils furent repouſſés par les An- » glois ; mais la poudre ayant manqué à ceux-ci, ils furent mis » en déroute ».

Le Comte d'Eſſex étoit bien déconcerté à la nouvelle de la défaite de l'armée de Clifford. Ce Seigneur attendoit avec impatience à Dublin l'arrivée d'un nouveau renfort d'Angleterre, il lui arriva à la fin mille hommes d'infanterie ; il raſſembla alors toutes ſes troupes, & marcha au mois de Septembre vers les frontieres d'Ultonie. Auſſitôt la nouvelle de ce mouvement du Vice-Roi, ô Neill s'avança avec ſon armée juſqu'à une petite riviere auprès de la ville de Louth, de ſorte que dans peu de jours les deux armées ſe trouverent en préſence ſur les deux rives de cette riviere, qui les ſéparoit. Les Anglois, dit Pierre Lombard, voyant les Catholiques ſi bien diſpoſés & ne reſpirant que le combat, furent tellement ſaiſis de terreur, ſelon le rapport de ceux qui étoient préſens, & ſi couverts de honte, qu'à peine oſoient-ils lever la vûe : *Quos ubi ad pugnam adeo inſtructos & quaſi anhelantes, conſpexiſſent milites Angli, ejuſmodi terrore ſunt perculſi, ut quemadmodum qui tum præſentes erant ſanctè affirmant, quaſi pudore confuſi, vix auſi eſſent oculos à terra ſublevare.*

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 419.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 420.

Le Vice-Roi envoya tout de ſuite un Hérault à ô Neill, pour lui déclarer de ſa part qu'il n'étoit pas venu comme ennemi dans ſa province, qu'au contraire il étoit venu dans l'intention de lui propoſer la paix, ou du moins une treve, & qu'il alloit lui envoyer des Commiſſaires pour en traiter, s'il le trouvoit bon. Le Prince de Tyrone ayant conſenti à cette propoſition, le Comte d'Eſſex lui envoya deux Chevaliers de l'Eperon d'or & un Conſeiller d'Etat. Ces Commiſſaires furent admis à l'audience d'ô Neill ; ils lui expoſerent le ſujet de leur miſſion. Le Prince leur fit réponſe qu'il ne conſentiroit à aucune treve, & qu'il n'entreroit dans aucune compoſition, qu'au préalable on

n'eut admis trois conditions comme préliminaires. Ces conditions étoient 1°. qu'il n'y auroit que la seule Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont l'exercice seroit libre dans tout le Royaume d'Irlande; 2°. que les biens ecclésiastiques annexés au domaines ou fisc du Roi depuis le commencement du schisme & de l'hérésie, seroient restitués à l'Eglise, tant par la Reine elle-même que par les particuliers qui les possédoient. 3°. Que les héritiers des propriétaires, dépouillés injustement de leurs biens depuis quarante ans, seroient rétablis, avec l'exclusion des usurpateurs.

Cette réponse étant rendue au Vice-Roi, ce Comte envoya encore son Hérault à Tyrone, & lui proposa une entrevue pour conférer ensemble, à condition d'éloigner un peu son armée comme il feroit la sienne: le Prince consentit à l'entrevue, mais sans vouloir écarter ses troupes. Essex qui désiroit avoir une conférence avec ô Neill à quelque prix que ce fut, voulut bien vaincre son amour-propre; il envoya le gros de son armée à Drogheda, il s'avança ensuite vers le camp d'ô Neill, accompagné de quelques Seigneurs, & suivi d'un petit nombre de cavaliers. Les deux Chefs étant en présence, descendirent chacun de son côté sur le bord de la petite riviere, où ils étoient à portée de se faire entendre. La conférence dura quelques heures; le Vice-Roi sollicitoit toujours une treve jusqu'au mois de Mai; Tyrone répondoit que la foi qu'il avoit promise, non-seulement à des Princes étrangers mais encore aux Grands de sa Nation, ne lui permettoit pas d'y consentir. Essex rappella encore à ô Neill l'ancienne amitié qui avoit regné entre le Comte son pere & lui, & les égards qu'il devoit avoir pour l'humiliation du fils; enfin le bon cœur d'ô Neill ne pouvant plus résister aux sollicitations réitérées d'Essex, ce Prince consentit à une treve de six semaines, avec cette clause, que chacun d'eux seroit libre de la rompre après quatorze jours d'avertissement. La treve étant conclue, ces Seigneurs passerent encore quelques temps en politesses réciproques.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 421.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 422.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 423.

L'avis salutaire d'ô Neill à Essex mérite d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'il semble que ce Prince annonçoit comme par un esprit prophétique, les malheurs qui sont arrivés après à ce Comte. « Souffrez, Monsieur le Comte, dit-il, qu'un vieil-» lard comme moi se mêle de donner un conseil à un jeune » homme comme vous, & de vous avertir de choses essentielles

Pet. Lombard. *ibid.*

» à votre conſervation & à la tranquillité de votre eſprit, & dont » vous ſentirez la conſéquence dans ſon temps. Je n'ignore pas » combien vous êtes puiſſant dans votre patrie, cher à votre » Reine, agréable aux Anglois, honoré & aimé des troupes. » Vous n'ignorez pas non plus l'inconſtance & l'inſtabilité de ces » avantages dans le Royaume d'Angleterre; vous ſçavez com- » bien la tyrannie de votre Reine eſt intolérable, puiſque per- » ſonne n'a jamais pu vivre en ſureté ſous ſa domination, ex- » cepté ceux que l'obſcurité de leur état avoit dérobé à ſon at- » tention, ou un petit nombre de ces enfans de la terre qui ſont » les inſtrumens de ſa cruauté. L'expérience fait voir ſouvent ici » que la plupart de ceux qu'elle place dans les plus hauts dégrés » d'honneur, ſont les premiers qu'elle précipite dans les plus » profonds abyſmes d'ignominie & de diſgrace. Vous ſçavez en- » fin (c'eſt toujours ô Neill qui parle) que l'état de votre Na- » tion eſt bien chancelant, de ſorte que ſi votre vieille Reine » étoit morte, le plus fort ſeroit le maître. Il eſt donc de votre » intérêt de vous mettre en garde contre vos ennemis; & afin » que la faveur, l'honneur & l'autorité dont vous êtes comblés, » ne ſoient pas l'occaſion de votre ruine, accommodez-vous au » temps & attachez-vous à ceux dont la protection pourroit » vous être utile, en attendant un temps favorable ». Le Vice-Roi gouta bien les raiſons du Prince de Tyrone, mais il trouva les moyens d'éviter les dangers, qu'il lui preſcrivoit, impraticables (*a*).

Per. Lombard. *ibid pag.* 424.

(*a*) Les Ecrivains Anglois, & ſur-tout Cambden qui en eſt le Coriphée, changent les circonſtances de cette entrevue d'ô Neill & d'Eſſex. Ils diſent qu'ô Neill effrayé de la marche du Vice-Roi, lui envoya un Héraut pour lui demander la paix, & implorer la clémence de la Reine. Ware & Cox, auſſi Anglois qu'eux pour les ſentimens, gardent un profond ſilence ſur cette prétendue ſoumiſſion d'ô Neill; ils la regardent probablement comme une fanfaronade de l'Auteur Anglois; en effet, Eſſex, de l'aveu de Cambden même, n'avoit mené en Ultonie contre ô Neill que treize cens hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie; ce nombre n'étoit pas ſuffiſant pour faire peur au Prince de Tyrone qui étoit ſupérieur en force, & depuis long-temps en poſſeſſion de battre les Anglois à forces égales. Cambden ſe trouve en contradiction avec lui-même, lorſqu'il parle quelques pages plus bas des Conſeillers chargés d'interroger Eſſex: " Etant interro- „ gé, dit notre Auteur, par les Conſeillers, „ pourquoi il avoit fait une Treve avec le „ Rebelle; il répondit, que Tyrone comptoit „ rant ſur ſes forces, qu'il avoit rejetté hau- „ tement toute condition de paix juſqu'à ce „ qu'on eut accordé trois choſes; ſçavoir, „ un pardon général pour ceux qui avoient „ pris les armes contre la Reine, la reſtitu- „ tion des biens uſurpés par les Anglois, aux „ anciens propriétaires, & l'exercice libre „ de la religion Romaine par tout le Royau- „ me. „ Le Lecteur peut juger ſi cette réponſe d'Eſſex rapportée par Cambden, s'accorde avec la prétendue ſoumiſſion d'ô Neill dont cet Auteur parle plus haut. Telle eſt la prétendue bonne foi de ces Auteurs.

Eſſex, bien content de ſa négociation avec ô Neill, prit congé de ce Prince, & retourna à Dublin, où il reçut une lettre de la Reine, datée le 14 Septembre. Cette Princeſſe lui reproche vivement, auſſi bien qu'au Conſeil, leur mauvaiſe adminiſtration & leur peu d'égard pour ſes ordres. Cette réprimande mortifia extrêmement le Vice-Roi. Ce Seigneur ayant commis le gouvernement des affaires à Adam Loftus le Chancelier, & à George Cary Tréſorier de la guerre, il donna le commandement des troupes au Comte d'Ormond; après quoi il partit pour Londres, où il arriva le 28 du même mois, accompagné de quelques Seigneurs de ſes amis, entr'autres Southampton qui avoit quitté le commandement de la cavalerie, le Baron de Dunkell, Chriſtophe Saint Laurent fils du Baron de Hoath, Henri Danvers, Henri Docwray & autres. Le lendemain il ſe préſenta chez la Reine & ſe proſterna devant cette Princeſſe. Il en fut reçu avec moins d'amitié qu'à l'ordinaire, & après un court entretien, elle lui ordonna de garder ſa chambre juſqu'à nouvel ordre, après quoi il fut mis entre les mains du Garde des Sceaux, où il eſt détenu, dit Pierre Lombard, tandis que j'écris ceci: *Ubi adhuc, dum hæc ſcribo, detineri audio* (a). Les chefs d'accuſation contre Eſſex furent, d'avoir négligé les inſtructions qu'on lui avoit données au ſujet de la guerre d'Irlande; d'avoir conſenti à une treve avantageuſe aux rébelles; & enfin d'avoir quitté l'Irlande ſans y avoir rien fait au méptis de la défenſe de la Reine. L'hiſtoire de la mort tragique du Comte d'Eſſex eſt aſſez connue, il ſuffira de dire que ce Seigneur, l'un des premiers favoris d'Elizabeth, eut la tête tranchée quelque temps après.

Hib. comment. cap. 426. 427.

Après qu'Eſſex eut quitté l'Ulton, un Capitaine Eſpagnol arriva dans cette province avec deux navires chargés de toutes ſortes de munitions de guerre, que Sa Majeſté Catholique avoit envoyé au Prince de Tyrone. Le Prince reçut cet Officier & lui demanda la raiſon pourquoi le Roi avoit tant différé à envoyer le ſecours qu'il lui avoit promis, & pourquoi il n'avoit pas envoyé tout en même temps. L'Officier répondit que c'étoit l'intention de ſon Maître; mais que Sa Majeſté en avoit été détournée par le bruit d'une paix conclue entre le Prince de Tyrone & la Reine Elizabeth, que quelques Anglois avoient fait cou-

(a) On voit que Pierre Lombard étoit Auteur contemporain.

rir en Eſpagne ; cet Officier ajouta que le Roi l'avoit envoyé exprès en Irlande, avec le peu de ſecours dont les deux navires étoient chargés, afin de lui apporter des nouvelles certaines de l'état où étoit la guerre en ce pays. Cette réponſe ne contenta pas ô Neill, mais il diſſimula ſa peine ſelon ſa prudence ordinaire.

Philippe II Roi d'Eſpagne étant mort au mois de Septembre de l'année précédente, Philippe III lui ſuccéda. Ce Prince, intéreſſé à ſuivre le plan de ſon prédéceſſeur par rapport à la guerre d'Irlande, envoya en ce temps deux Légats dans cette Iſle, ſçavoir Frere Mathieu d'Oviedo, nommé par le Pape à l'Archevêché de Dublin, & Dom Martin de la Cerda Chevalier Eſpagnol. Ces Légats furent chargés d'Indulgences de la part du Pape Clement VIII, pour les Irlandois qui voudroient prendre les armes pour la défenſe de la Foi contre les Anglois. Le Souverain Pontife envoya auſſi, par la même occaſion, une couronne de plumes de Phœnix au Prince de Tyrone Chef de cette Ligue ; il ſuivit en cela l'exemple d'Urbain III, qui avoit envoyé, dans le douzieme ſiécle, à Jean fils d'Henri II, déſigné Seigneur d'Irlande, une couronne de plumes de Paon. Ces Légats enfin furent chargés d'une ſomme de vingt-deux mille pieces d'or de la part du Roi d'Eſpagne pour payer les troupes.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 12. War. de Annal. Hib. *cap.* 42.

Cambd. *ibid, pag.* 743.

An. 1600.

Tyrone, encouragé par ce petit ſecours, & dans l'eſpérance d'un plus grand de la part des Eſpagnols, recommença les hoſtilités, après un avertiſſement de quatorze jours, ſuivant le traité fait avec Eſſex. Ce Prince ayant pourvu à la ſureté de ſa Principauté de Tyrone, traverſa toute la Lagenie à la tête de ſept mille hommes ; le motif de cette marche, ſelon quelques Auteurs, étoit la dévotion de ce Prince, pour un morceau de la vraie Croix qui ſe conſervoit dans l'Abbaye de la ſainte Croix au Comté de Tipperary ; quoi qu'il en ſoit, Tyrone s'avança du côté de Cork, où il campa ſon armée, & conſulta avec le Comte de Deſmond, Florence Mac-Carty Reagh & autres Chefs de la province, ſur les moyens de ſoutenir la guerre. Ce Prince envoya auſſi des Députés à ceux dont il avoit quelque défiance, pour les exhorter & les preſſer d'entrer dans la confédération contre les ennemis de Dieu, de l'Egliſe & de la patrie ; & pour les engager davantage, il leur fit préſenter une copie authentique de la Sentence d'excommunication portée par le Pape Pie V,

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 430. Cambd. *ibid. pag.* 748.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 431. Hiſt. Cathol. *ibid.*

contre la Reine d'Angleterre & ſes adhérans. Pluſieurs ſe rendirent aux raiſons de Tyrone, principalement Finian Mac-Carty, Seigneur puiſſant de l'illuſtre Tribus des Mac-Cartys, qui avoit toujours été inviolablement attaché à la Religion de ſes peres. D'autres, guidés par des raiſons politiques, quoique d'ailleurs fort attachés à la foi de l'Egliſe catholique, répondirent qu'il falloit ſuſpendre pour quelque temps l'effet de cette confédération, que l'affaire étoit de conſéquence, & que l'on ignoroit le ſentiment du Saint Siege là-deſſus. Ils ajouterent encore, que quoique Pie V eut prononcé une ſentence d'excommunication contre les adhérans de la Reine d'Angleterre, on n'ignoroit pas l'adouciſſement que Gregoire XIII ſon ſucceſſeur y avoit apporté en faveur des ſujets catholiques, & qu'ils croyoient pouvoir en ſureté de conſcience, ſe conformer à cette modération, juſqu'à ce que le Pontife, qui gouvernoit alors l'Egliſe, leur eût donné d'autres régles de conduite à ſuivre, en quel cas ils ſeroient toujours prêts à obéir: c'eſt ce qui donna lieu à un Bref de Clement VIII, adreſſé aux Seigneurs ſpirituels & temporels & au peuple d'Irlande, que nous rapporterons ci-après.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 432.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 433.

Le Prince ô Neill qui croyoit la politique incompatible avec la Religion, & qui regardoit ce délai comme nuiſible à la cauſe catholique, fut mécontent de la réponſe de ces Seigneurs; il en traita quelques-uns avec ſévérité, il en fit dévaſter les terres pour ôter à l'ennemi les moyens d'y ſubſiſter. Il obligea les autres de lui envoyer des ôtages pour garants de leur conduite.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 434.

Pendant le ſéjour de Tyrone dans la Momonie, les troupes de la Reine étoient enfermées dans leurs garniſons & places fortes, n'oſant paroître dans la plaine devant ce Prince, de ſorte que le temps ſe paſſa ſans aucune hoſtilité, excepté une rencontre arrivée entre Hugue Maguire Prince de Fermanagh, Général de la cavalerie d'ô Neill, & Saint Leger Préſident de la Momonie, où ces deux Seigneurs périrent. Maguire, accompagné ſeulement d'Edmond Mac-Caffry ſon porte-Enſeigne, de Niall ô Durnin & d'un Prêtre, ſortit un jour du camp, ſoit pour prendre l'air, ſoit pour reconnoître le pays: s'étant trop avancé, il rencontra Saint Leger le Préſident à la tête d'un corps de cavalerie d'environ ſoixante hommes; quoique la partie fut trop inégale, Maguire étoit trop fier & en même temps trop téméraire pour refuſer le combat, il picqua ſon cheval & traverſa la foule pour s'approcher du Commandant Anglois, qui lui tira un coup de

Hiſt. Cathol. *Ibid. cap.* 12.

Pet. Lombard. *ib. d. pag* 435. fusil à travers le corps, quoique la blessure de Maguire fut mortelle, cet homme intrepide voulant venger sa mort avant de mourir, frappa Saint Leger de sa lance, lui perça la tête à travers de son casque & se sauva après en s'ouvrant un passage l'épée à la main (*a*). Ces deux Capitaines moururent de leurs blessures quelques jours après, fort regrettés chacun dans son corps.

Le Prince ô Neill, avant de quitter la Momonie, prit les mesures nécessaires pour la défense de cette province & la sureté des Confédérés; il y laissa quelques légions de vieilles troupes; à son retour pour la Lagenie, il envoya quelque secours à ó Morra de Leix; ce Prince continua ensuite sa route avec son armée à la vue d'Ormond, qui commandoit l'armée Angloise; & après avoir rempli avec succès son projet, il arriva comblé d'honneur en Ultonie.

Le Comte d'Essex ayant quitté le gouvernement de l'Irlande,

(*a*) La Tribu des Maguires de Fermanagh, aujourd'hui Comté dans la province d'Ultonie, tire son origine de Conn Keadcalia Monarque d'Irlande au deuxiéme siécle, par Colla-da Chriech, & une longue suite de peres illustres dont les Chefs furent Princes héréditaires de Fermanagh, depuis le cinquiéme siécle, jusqu'au regne de Jacques I, au commencement de dix-septiéme. Philippe Maguire Prince de Fermanagh, au commencement du quinziéme siécle, fut la souche des trois principales maisons de ce nom qui existent encore; par son fils aîné, il donna naissance aux deux maisons de Tempoe & d'Inniskillen. Hugue dont il est question ici, étant l'aîné de la Tribus, en devint le Chef & Prince de Fermanagh; il fut fils de Coconacht Maguire, & de la fille de Shane ô Neill Prince de Tyrone, étant mort de ses blessures dans la Momonie sans laisser d'enfans, il fut succédé dans la Principauté de Fermanagh par *Coconacht* son frere, & celui-ci par Bryan son jeune frere.

Hugue second fils de Philippe Maguire, Prince de Fermanagh ci-dessus mentionné, forma la troisiéme maison des Maguires, il fut nommé Hugue *Aneuigh* ou *Neni*, c'est-à-dire, le bien-faisant, à cause des dispositions généreuses de son cœur; il eut pour appanage le territoire de Lurg, aujourd'hui Baronie dans le Comté de Fermanagh, & ses descendans furent nommés Barons de Lurg. Cette maison subsista avec éclat jusqu'au temps de Cromwel; elle éprouva alors le même sort des autres dans la confiscation générale, que ce Tyran fit des terres de ceux qui s'opposoient à son usurpation. Cette Maison est représentée aujourd'hui par Jean-Sigismond Maguire, Comte du Saint Empire, Général d'Artillerie au service de leur Majesté Impériale, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Marie Thérèse, & de l'Ordre de l'Aigle Blanc du Roi de Pologne. Ce Seigneur est assez connu, par la belle défense qu'il fit à Dresde en 1760, contre le Roi de Prusse, qui assiégeoit cette place en personne, & par ses autres exploits militaires. *Keat. Généalog. Oyg. part.* 3. pag. 365.

On trouve un rameau sorti au treiziéme siécle de cette Maison de Maguire, sous le nom de Mac Caffry, de Caffry Maguire second fils de Donn Prince de Fermanagh. Cette famille fut propriétaire des terres de Kean-More, Rosf, Balli Macaffry, &c. dans le territoire de Fermanagh, jusqu'au temps de Cromwel; elle fut toujours attachée par quelque charge aux Princes de Fermanagh. Edmond Macaffry fut Porte-Etendard de Hugue Maguire, lorsque ce Prince fut tué par Saint Leger, Président de la Momonie: comme on vient de le voir.

il

il étoit important de remplir cette place auſſi bien que celle de Préſident de la Momonie, vacante par la mort de Warham Saint Leger, qui fut tué par Maguire. Ces places ne furent pas briguées; le mauvais ſuccès d'Eſſex en fut cauſe; cependant on nomma Charles Blunt Baron de Montjoy, pour occuper la premiere, & on donna la Préſidence de la Momonie au Chevalier George Carew. Ces deux Seigneurs ſe rendirent à Dublin vers la fin de Fevrier. Le Préſident de la Momonie fit quelque ſéjour dans cette ville, il attendoit l'arrivée de ſa commiſſion pour exercer les fonctions de ſa charge. Dans cet intervalle le Député avec le Conſeil ſuprême d'Irlande, fit dreſſer des inſtructions en forme de réglemens, qui devoient être obſervés par le Préſident & le Conſeil de la Momonie, dans le gouvernement de cette province. Les perſonnes que le Député nomma pour former le Conſeil de la Momonie & qui devoient aſſiſter le Préſident de leurs Conſeils, furent les Comtes de Kildare, d'Ormond & de Thomond, le Vicomte Barry, le Lord Audley, les Evêques (Proteſtans) de Cork & de Limerick, le Chevalier Nicolas Walsh, Saxey Chef de Juſtice, le Chevalier François Barkley, le Chevalier George Thorton, Golde ſecond Juſticier, l'Avocat Général & le Procureur Général de la Reine, le Chevalier Charles Willmot, Garret Comerford Ecuyer, Hugues Cuffe Ecuyer; les Prelats de Dublin & de Meath, George Cary, Richard Wingfield, Antoine Saint Leger, George Bourcher, Geofroy Fenton & François Stafford (*a*).

Pacata Hib *liv.* 1. *chap.* 1. *pag.* 6. *& ſuiv.*

Le Préſident de la Momonie étant muni des Patentes néceſſaires pour exercer ſa charge, partit le 7 Avril de Dublin, & prit le chemin de cette province; le Comte de Thomond qui cherchoit toujours l'occaſion de ſignaler ſon zéle pour la cauſe Royale, accompagna le Préſident dans cette expédition avec le Lord Audley, les Capitaines Roger Harvy, Thomas Browne, Garret Dillon & autres, ſuivis de ſept cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Il ſe rendit le premier jour à Naas, le ſecond

Pac. Hib *ibid. cap.* 3.

(*a*) Il eſt étonnant que Donogh ô Brien Comte de Thomond, ſoit nommé ici un des premiers Conſeillers d'un Tribunal établi par le Gouvernement Anglois, dont l'objet étoit de détruire la Religion en Irlande, & de priver à jamais ſes habitans de leur liberté. C'eſt mal ſoutenir la gloire de Brien Boiroimhe, à qui la maiſon de Thomond doit ſon origine; cet illuſtre Monarque fut ſacrifié à ſon amour pour la patrie; il perdit la vie à la bataille de Clontarfe pour la même cauſe que les Comtes de Thomond ſes deſcendans abandonnent. Il ne ſuffit pas d'être l'héritier du ſang d'un grand homme, il faut ſe faire une gloire de l'être auſſi de ſes vertus.

à Carlow, d'où il partit le lendemain pour aller viſiter le Comte d'Ormond à Kilkenny. Ce Comte avoit promis une entrevue pour le jour ſuivant 10 Avril, à Voine fils de Rory ô Morra, cette entrevue devoit ſe faire ſur les frontieres d'Idough, aujourd'hui la Baronie de Feſſadining, au Comté de Kilkenny, dans un lieu nommé Corronneduſſe; le Préſident offrit ſes ſervices au Comte, & lui propoſa de l'accompagner avec toute ſa ſuite. Cette célebre compagnie ſe rendit à l'heure marquée au rendez-vous. Les troupes de part & d'autres furent écartées, & la conférence commença entre ô Morra & le Comte d'Ormond; elle dura plus d'une heure ſans rien conclure. O Morra avoit à ſa ſuite un ſçavant Jéſuite nommé Archer, homme fort zélé contre la réforme (*a*); Ormond entra en diſpute avec ce Religieux ſur la Religion, il lui reprocha enſuite qu'il étoit un traître, & que ſous prétexte de Religion il ſéduiſoit les ſujets de Sa Majeſté; il paſſa enfin des reproches à des invectives contre le Pape & l'Egliſe Romaine. O Morra ne pouvant ſupporter plus longtemps cette converſation indécente & ſi étrangere à l'objet de la conférence, ſe ſaiſit du Comte d'Ormond, l'arracha de ſon cheval & le fit priſonnier; le Préſident, Thomond & tous ceux de leurs gens qui étoient à portée, allarmés de cette violence, accoururent, on ſe battit tumultuairement, il y eut quelques Anglois de tués, d'autres bleſſés & pluſieurs furent faits priſonniers, le Préſident & le Comte de Thomond prirent la fuite, & durent leur ſalut à la viteſſe de leurs chevaux: Thomond fut cependant bleſſé dans le dos d'un coup de pique, comme il s'en plaint lui-même dans une lettre aſſez riſible qu'il écrivit, conjointement avec le Préſident, au Conſeil d'Angleterre, où les circonſtances du malheur arrivé au Comte d'Ormond ſont détaillées (*b*). Ces deux Chefs étant arrêtés à une

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 436. 437. & 438.

Hib. Cathol. *ibid. cap.* 8.

Pacat. Hib. *cap.* 3. *pag.* 25.

(*a*) On peut dire ici à la gloire des Jeſuites, que depuis le commencement de la réforme en Angleterre & en Irlande, ces Peres ſe ſont ſignalés par leur fermeté à combattre cette nouvelle Religion; ils ſe ſont attirés par-là la haine des Hérétiques.

(*b*) On voit ici deux Seigneurs de race Irlandoiſe qui jouent des rôles bien différens; ſçavoir, ô Morra de Leix, & ô Brien de Thomond. Le parallele pourroit paroître curieux. Quant à l'origine, ces Seigneurs peuvent aller de pair enſemble, il n'y a que la vertu qui les diſtingue. O Morra n'eſt ni Comte ni Baron; il mépriſe les titres, lorſqu'il s'agit de la gloire de la patrie, il leur préfére le caractere reſpectable de bon citoyen. O Brien devenu Comte, devient ennemi de ſa patrie, il en ſacrifie l'intérêt à ſon ambition; il contribue autant qu'il eſt en lui à faire porter à ſa Nation un joug éternel. Si on peut juger de ces deux Seigneurs par la nobleſſe de leurs ſentimens, on ne doit pas balancer ſur la préférence. O Morra de Leix l'emportera toujours ſur ô Brien Comte de Thomond, dans l'eſprit de ceux qui penſent juſte.

Digitized by Google

certaine diſtance où il n'y avoit plus rien à craindre, voulurent prendre leur revenche: ils envoyerent chercher les tambours & les trompettes pour rallier leurs troupes, & recommencer la charge; mais la conſternation fut ſi grande parmi les Anglois que perſonne n'oſa ſe préſenter, excepté les Capitaines Harvy & Browne, Comerford, & quelques domeſtiques, de ſorte qu'ils furent obligés de céder à leur mauvaiſe fortune & de retourner à Kilkenny, où ils trouverent la Comteſſe d'Ormond inconſolable de la captivité de ſon mari. Le Député qui étoit encore à Dublin, fut informé de toutes ces circonſtances, il apprit que les fils du Vicomte de Montgarret avec pluſieurs Seigneurs des Butlers & autres étoient ſous les armes; il envoya les Chevaliers George Bourchier & Chriſtophe Saint Laurence à Kilkenny, avec ordre d'aſſembler les troupes & de maintenir la paix dans ces environs; auſſitôt l'arrivée de ces Officiers, le Préſident partit pour Waterford avec le Comte de Thomond, où il arriva le 16 du même mois d'Avril.

Les ô Connors Faly firent en ce temps le ſiége du château de Cruochan, ce château étoit ſitué dans la Principauté d'Offaly, au pied d'une colline nommée Knock-Cruochan; il y avoit une garniſon Angloiſe commandée par Thomas Moor Chevalier de l'Eperon d'or, & Giffard, tous deux Anglois; les aſſiégeans n'ayant pas d'artillerie firent eſcalader les murs par cent fantaſſins, qui paſſerent la garniſon au fil de l'épée & ſe rendirent maîtres de la forteresſe. Hiſt. Cathol. *ibid.*

O Neill n'avoit commencé cette guerre que ſur les aſſurances réitérées de ſecours qu'il devoit recevoir du Pape & du Roi d'Eſpagne; il ne ceſſoit de ſolliciter pour cet effet ces Cours, il envoya Henri ſon fils, encore jeune, en Eſpagne auprès de Sa Majeſté Catholique; il écrivit des lettres preſſantes au Pape, par leſquelles il repréſenta à Sa Sainteté que la guerre d'Irlande eſt la cauſe de Dieu, & le ſupplie de vouloir ordonner des prieres publiques à Rome pour en obtenir le ſuccès; il prie le Saint Pere de donner ſon jugement touchant la force que doit avoir la ſentence d'excommunication prononcée par Pie V contre la Reine Elizabeth & ſes adhérans, pour ſervir de regle aux Catholiques d'Irlande dans la conduite qu'ils doivent tenir dans la préſente guerre; Tirone enfin ſollicite le Pape pour qu'il plut à Sa Sainteté d'envoyer un Nonce en Irlande, capable de ſoutenir les Catholiques dans la fermeté de la foi, & de calmer leurs con- Pet. Lombard. *ibid. pag.* 25.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 465. Cambd. *ibid. ad an.* 1600.

ſciences ſur la ſituation préſente des affaires. Clement VIII qui gouvernoit alors l'Egliſe, répondit à ces demandes par le Bref ſuivant, daté à Rome au mois d'Avril de la préſente année.

Clement VIII Pape, à tous & à chacun en particulier, nos vénérables Freres les Archevêques, Evêques & Prélats, & à nos chers fils les Princes, Comtes, Barons & peuples du Royaume d'Irlande : Salut & Bénédiction Apoſtolique.

Clemens Papa VIII, univerſis & ſingulis venerabilibus Fratribus Archiepiſcopis, Epiſcopis & Prælatis; necnon dilectis filiis Principibus, Comitibus, Baronibus, populis Regni Hiberniæ, ſalutem & Apoſtolicam Benedictionem.

Ayant appris que depuis longtemps, encouragés par les exhortations des Pontifes Romains nos prédéceſſeurs, par celles du Siége Apoſtolique, & par les nôtres, à recouvrer votre liberté, & à la défendre & maintenir contre les Hérétiques, vous vous êtes réunis pour ſeconder & appuyer de toutes vos forces, premierement, Jacques Fitz-Gerald d'heureuſe mémoire, qui tant qu'il a vécu a fait de généreux efforts pour ſecouer le cruel joug de ſervitude que les Anglois déſerteurs de la Sainte Egliſe Romaine vous avoient impoſé; enſuite Jean Fitz-Gerald Couſin germain dudit Jacques, & dernierement notre cher fils l'illuſtre Prince Hugue ô Neill Comte de Tirone, Baron de Dungannon, & Capitaine général de l'armée catholique; que ces Généraux & leurs troupes, aſſiſtées du bras du Dieu des armées ont fait pluſieurs actions héroïques, en combattant vaillamment contre les ennemis, & ſont diſpoſés à en

Cùm jam diu ſicut accepimus, vos Romanorum Pontificum prædeceſſorum noſtrorum, ac noſtris & Apoſtolicæ Sedis cohortationibus adducti, ad veſtram libertatem recuperandam, eamque, adverſùs hæreticos, tuendam & conſervandam bonæ memoriæ Jacobo Giraldino (qui durum ſervitutis jugum vobis ab Anglis ſanctæ Eccleſiæ deſertoribus impoſitum, ſummo animi ardore depellere, dum vixit pro viribus procuravit :) deinde Joanni Giraldino ejuſdem Jacobi Conſobrino, & noviſſimè dilecto filio nobili viro Hugoni Principi ô Neillo dicto Comiti Tironenſi, Baroni Dungennaniæ, & Capitaneo generali exercitûs Catholici in Hibernia conjunctis animis ac viribus preſto fueritis; ac opem & auxilium præſtiteritis; ipſique Duces & eorum milites manu Domini exercituum illis aſſiſtente proceſſu temporis plurima egregia facinora contra hoſtes viriliter

ugnando præſtiterint, & in poſterum præſtare parati ſint, nos, ut vos ac Dux & milites prædicti alacrius in expeditionem hanc contra dictos Hæreticos opem & operam in poſterum etiam præſtare ſtudeatis, ſpiritualibus gratiis & favoribus vos proſequi volentes eorumdem prædeceſſorum noſtrorum exemplo adducti; ac de omnipotentis Dei miſericordia, ac Beatorum Petri & Pauli Apoſtolorum ejus authoritate confiſi, vobis omnibus & ſingulis qui prædictum Hugonem Tironenſem Ducem ejuſque exercitum catholicæ fidei aſſertores & propugnatores ſequimini, ac illis vos adjunxeritis; aut auxilio, favore, comeatibus, armis, aliiſque bellicis rebus ſeu quacumque ratione eis in hac expeditione operam dederitis, ipſique Hugoni Duci, ejuſque exercitus militibus univerſis & ſingulis, ſi verè pœnitentes & confeſſi, ac etiam, ſi fieri poterit, ſacrâ Communione refecti fueritis, plenariam omnium peccatorum ſuorum veniam & remiſſionem, ac eamdem quæ proficiſcentibus ad bellum contra Turcas, ad recuperationem Terræ Sanctæ per Romanos Pontifices concedi ſolita & miſericorditer in Domino concedimus non obſtantibus, &c.

Datum Romæ apud ſanctum Petrum ſub annulo piſcatoris,

faire autant dans la ſuite; pour vous engager, vous, votre Général & vos troupes ſuſdites, à employer à l'avenir toutes vos forces contre leſdits Hérétiques, voulant vous accorder des graces & des faveurs ſpirituelles, conduit par l'exemple de nos prédéceſſeurs, & nous confiant en la miſéricorde du Dieu tout-puiſſant, & en l'autorité de ſes Apôtres Pierre & Paul, nous vous accordons miſéricordieuſement dans le Seigneur, à tous & à chacun de vous qui ſuivent ledit Général Hugue ô Neill, & ſon armée pour la défenſe & le maintien de la foi catholique, à ceux qui ſe joindront à lui, ou qui lui prêteront ſecours, protections, proviſions, armes, ou autres choſes néceſſaires à la guerre, ou qui l'aideront de quelque autre maniere que ce ſoit, comme auſſi au Général Hugue & à tous & chacun des ſoldats de ſon armée, pourvû que vous vous ſoyez confeſſés, &, s'il eſt poſſible, munis de la ſainte Communion; nous vous accordons, dis-je, le pardon & la rémiſſion entiere de tous vos péchés, & en un mot toutes les indulgences que les Pontifes Romains ont coutume d'accorder à ceux qui vont à la guerre contre les Turcs, & au recouvrement de la Terre-Sainte, nonobſtant, &c.

Donné à ſaint Pierre de Rome, ſous l'anneau du Pêcheur, le 16

jour d'Avril 1600, la neuviéme année de notre Pontificat. *die decimo ſexto Aprilis* 1600. *Pontificatûs noſtri anno nono.*

CHAPITRE XXIX.

LEs Catholiques d'Ultonie étoient encores les maîtres de cette province, les Anglois y poſſédoient ſeulement quelques places où il y avoit des garniſons. Le Député étoit chargé ſelon ſes inſtructions, de réduire cette province; mais la lenteur qu'il fit paroître dans ſes opérations le rendit ſuſpect à la Cour de Londres; de ſorte qu'on délibéra dans le Conſeil, ou de révoquer Montjoy, & de charger un autre de ſa Commiſſion, ou de lui envoyer les forces néceſſaires pour continuer avec plus de vigueur qu'auparavant la guerre contre ô Neill & ſes Confédérés, s'il n'acceptoit la paix; ce dernier parti prévalut, & on ordonna un nouveau renfort de troupes pour l'Irlande. En conſéquence de cette réſolution priſe au Conſeil d'Angleterre, le Député écrivit au mois d'Avril une lettre à Tirone, & lui propoſa au nom de la Reine & du Conſeil, des conditions de paix, en apparence équitables, tant par rapport à la Religion, que pour réparer les injures que les Catholiques d'Irlande avoient ſouffertes de la part du Gouvernement Anglois. Le Prince de Tirone connoiſſoit trop le caractère des Anglois pour ſe fier à leurs promeſſes: il ſçavoit qu'il n'y avoit que l'impoſſibilité de faire autrement, qui pouvoit les obliger de reſpecter leurs engagemens vis-à-vis de lui; d'ailleurs, il attendoit à tout moment le ſecours que Sa Majeſté Catholique lui avoit ſi long-temps promis, de ſorte qu'il rejetta toute propoſition de pacification de la part du Député.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 445. *& ſeq.*

Montjoy n'ignoroit pas les ſoupçons qu'on avoit formés à la Cour contre lui, & qu'il étoit néceſſaire de diſſiper; il voyoit le Prince de Tirone ſourd aux propoſitions de paix qu'il venoit de lui offrir, il ne lui reſtoit d'autre parti à prendre que de venger ſon honneur par les armes. Ce Député fit aſſembler toutes ſes forces, dans le deſſein d'attaquer Tirone & ſes adhérans, par mer & par terre: il envoya au mois de Mars une flotte de ſoixante-ſept vaiſſeaux, commandée par le Chevalier Henri Dockwra, pour prendre poſſeſſion d'un Lac au nord d'Irlande, nommée Loughfoyle, entre la peninſule d'Iniſowen & Arachty Cahan, afin de cauſer une diverſion dans cette province pour favoriſer l'expédition qu'il comptoit y faire avec le reſte de ſes

troupes. Cette flotte avoit à abord cinq mille hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie, avec une grande quantité de toutes ſortes de munitions de guerre ; ce Commandant Anglois fit conſtruire ſur les bords du Lac Foyle, quatre forts, d'où il faiſoit des courſes par les terres d'ô Dogharty & autres Seigneurs circonvoiſins.

O Neill étant informé des mouvemens des Anglois, aſſembla en Conſeil les principaux Seigneurs de la province pour délibérer ſur les moyens de prévenir les opérations de l'ennemi ; il fut décidé, que le Prince ô Donnel avec ſa faction s'oppoſeroit aux incurſions des garniſons du Lac Foyle, pendant que le Prince ô Neill iroit à la rencontre du Député qui s'avançoit avec ſon armée. En effet, un détachement de l'armée catholique ayant rencontré un corps de troupes qui eſcortoit les équipages de l'armée Angloiſe, en tua un grand nombre, mit le reſte en fuite & fit un butin conſidérable. Le Député ſaiſi de frayeur à la nouvelle de cet évenement, retourna bien vite à Dublin où il reſta quelque temps. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 448.

Le Comte d'Ormond étoit encore captif chez ô Morra ; la Comteſſe ſon épouſe ſollicitoit fortement ſon élargiſſement ; elle envoyoit pour cet effet, des lettres très-preſſantes à la Reine, & au Prince de Tirone : elle rappelloit au Prince le ſouvenir de l'amitié qui avoit regné entre lui & le Comte, & le prioit de lui faire rendre la liberté en conſidération des bons ſervices qu'il en avoit reçus. Tirone écouta favorablement la demande de la Comteſſe, il conſentit à l'élargiſſement du Comte d'Ormond, à condition qu'il ne prêteroit plus ſes ſervices contre les intérêts de la Religion ni de la patrie, & qu'il donneroit des ôtages pour garants de ſa fidélité. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 442. *& ſeq.*

Montjoy qui étoit reſté à Dublin depuis ſon expédition en Ultonie, alla à Kilkenny pour complimenter le Comte d'Ormond ſur ſon heureux retour de ſa captivité. Ce Député marcha enſuite à la tête de quelques troupes, dans la Principauté de Leix ; il y fit venir des ouvriers pour y moiſſonner les bleds avant la maturité, afin d'oter aux habitans le moyen de ſubſiſter pendant l'hyver, & de prolonger ainſi la guerre. Les Catholiques de cette contrée ayant pris les armes, firent main baſſe ſur les moiſſonneurs, & diſperſerent les troupes qui les ſoutenoient ; le Lord Député ayant eu ſon cheval tué ſous lui, ſe ſauva avec peine à pied dans un marais voiſin. Quelque avantageuſe que Pet. Lombard. *ibid. pag.* 448. 449.

fût cette victoire pour la cauſe des Catholiques, elle n'étoit pas capable de les dédommager de la perte d'Uoine ô Morra qui fut tué dans cette action. Ce Seigneur, illuſtre par ſa naiſſance, étoit encore plus illuſtre par ſa vertu & ſon attachement à la cauſe de Dieu & de ſa patrie; il avoit trop de ſentimens pour ſacrifier cette cauſe à des titres d'honneur; il étoit l'ame de la confédération dans la Lagenie, & ſa mort jetta une ſi grande conſternation parmi les autres Seigneurs de cette Province, que les principaux furent obligés de demander la paix à leurs ennemis, excepté Raymond ô Morra ſon frere qui lui ſuccéda. Le Député délivré d'un ennemi auſſi rédoutable que l'étoit ô Morra, continua ſes courſes dans la Lagenie, il devaſta les terres de Daniel Cavanagh, ſurnommé l'Eſpagnol, & après avoir reçu la ſoumiſſion de Redmond Keating des ô Lalors & autres, il retourna à Dublin.

O Donnel qui étoit chargé d'obſerver les mouvemens des garniſons du Lac Foyle, ſe comporta avec une prudence & une valeur digne de l'illuſtre Maiſon de Tirconnel dont il étoit le Chef. Ce Prince haraſſa beaucoup les détachemens qui ſortoient de ces places, & en tua un grand nombre: ces garniſons étoient encore reſſerrées par les troupes d'ô Neill; ce Prince ayant ſurpris au commencement du mois d'Août quinze cens hommes de ces brigands qui alloient au fourage, les fit paſſer tous au fil de l'épée; mais les Anglois étant les maîtres de la mer, & les Irlandois n'ayant pas de marine à leur oppoſer, les pertes de ces étrangers étoient bientôt réparées par les renforts d'hommes & de munitions qui leur arrivoient d'Angleterre.

Les ſuccès des Anglois dans la Momonie furent bien plus rapides à cauſe de la diviſion qui regnoit dans cette Province; un Royaume diviſé tombe néceſſairement: quelques-uns des Chefs avoient déja embraſſé la prétendue réforme; l'objet de leur Religion étoit l'intérêt, & l'ambition de complaire à Elizabeth; tous les autres étoient attachés à l'Egliſe Romaine; parmi ceux-ci, il y avoit des temporiſeurs politiques qui ne vouloient rien riſquer, & dont le principe étoit de ſe conformer au temps. Le gouvernement Anglois n'obmettoit rien pour fomenter la diſcorde; il s'attacha à réduire les Irlandois dans une extrême miſere, en détruiſant par-tout les beſtiaux, & les denrées néceſſaires à la vie; & afin de tirer de l'Irlande tout l'or & l'argent, on s'aviſa d'y envoyer d'Angleterre une nouvelle monnoie de cuivre qui ne

ne devoit pas avoir cours ailleurs, & qui fut décriée bientôt après.

Telle étoit la ſituation des affaires & la diſpoſition des habitans de la Momonie, lorſque le Chevalier Carew commença ſes campagnes dans cette Province. Ce Préſident, après avoir été témoin de l'entrevue d'ô Morra avec d'Ormond, qui finit par la captivité du dernier, comme on l'a déja vû, ſe rendit le 16 du mois d'Avril à Waterford. L'armée deſtinée par le Conſeil d'Angleterre pour le ſervice de la Momonie étoit de trois mille hommes d'infanterie, & de deux cens cinquante de cavalerie. Les apprêts de cette guerre commençoient déja à imprimer de la terreur; quelques-uns des Seigneurs du Comté de Waterford qui en craignoient les ſuites, firent leur ſoumiſſion au Préſident; de ce nombre furent Thomas fils naturel du Chevalier Jacques Fitz-Gerald Seigneur de Deſie, & Thomas Power proche parent du Lord Power.

Pac. Hib. *ibid.* *cap.* 3.

War. *ibid. cap.* 43.

Carew enviſageoit deux grands avantages dans la ſoumiſſion de ces Seigneurs, premierement c'étoit autant de diminué ſur les forces de Deſmond, *divide & regna*; ſecondement, la communication étoit devenue libre par ce moyen entre Waterford & Yoghall, où ces Seigneurs étoient très-puiſſans, & poſſédoient de grandes terres qui les mettoient à portée de diſputer le paſſage à ceux qu'ils ne vouloient pas favoriſer. Le Préſident Carew partit le 20 Avril de Waterford accompagné du Comte de Thomond, des Lords Audley & Power, du Seigneur de Deſie, des Chevaliers Nicholas Walsh, Antoine Cooke & Richard Maſterſon; des Capitaines Roger Harvie, Guillaume Taaffe, Richard Greame, Fleming, Giffard, Dillon, ô Reilly & autres Nobles, ſuivis de neuf cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Le Préſident arriva le même jour avec ce cortege à Dungarvan où il trouva la compagnie du Chevalier George Cary qu'il mena le lendemain avec lui à Yoghall d'où il ſe rendit le 24 à Cork. Il apprit ici que Florence Mac-Carty Prince de Carbry avec les ô Driſcols, les ô Mahonys, les ô Donnavans & autres principaux Seigneurs de cette contrée étoient ſous les armes; il envoya auſſitôt contre eux douze cens hommes d'infanterie avec cent chevaux, ſous les ordres du Capitaine Flower: cet Officier pilla & brula tout le pays juſqu'aux environs de Roſſ ſans rencontrer d'ennemis; mais il fut attaqué à ſon retour par Florence Mac-Carty & Dermod ô Connor-Don. Le premier commandoit les troupes provinciales, & le dernier, les Bow-

Pac. Hib. *ibid.* *cap.* 4.

noghs, c'eſt-à-dire, les troupes mercenaires de la Conacie. Ces deux Chefs s'étant mis en embuſcade ſur le chemin où l'ennemi devoit paſſer, firent une ſortie ſi vigoureuſe, qu'ils forcerent le Capitaine Flower avec les ſiens, de ſe retirer en déſordre dans un vieux Château ruiné à une demi-lieue de diſtance. Les Anglois perdirent du monde dans cette déroute, ils euſſent tous peri ſans l'adreſſe du Capitaine Flower; ce Commandant détacha le Lieutenant Lane, avec un corps de troupes; s'étant mis en embuſcade dans une vieille maſure, il prit en flanc les Catholiques pendant que Flower les attaquoit de front avec le reſte de ſon armée; les Catholiques ſe trouvant ainſi entre deux feux, firent bonne contenance pendant quelque temps, mais Carbry ô Connor frere de Dermod, & quelques autres de leurs Chefs étant tués, & ſe voyant accablés par la cavalerie ennemie, ils ſe ſauverent par la fuite, & ſe retirerent dans le territoire de Kinel-Meaky où ils ſe camperent auprès du pont de Balli ne Courcie.

Pendant que le Préſident aſſembloit le Conſeil à Cork pour conſulter ſur les affaires de la province, il y eut de fréquentes eſcarmouches entre les Catholiques & ceux qui ſoutenoient le parti de la Cour. Le Capitaine François Slingsby qui commandoit la garniſon Angloiſe de Kilmallock, devaſta les environs du château de Brough autrement Broff à trois milles de ſa garniſon, & en emmena un grand butin en bétail; mais il fut attaqué par Pierre Lacy Seigneur de ce canton à la tête de trois cens hommes d'infanterie & cinquante chevaux. Ces deux corps s'eſcarmoucherent pendant ſix heures, avec quelque perte de part & d'autre; du côté des Catholiques, Conn ô Neill fils naturel de Tirone, fut bleſſé. Vers le même-temps, c'eſt-à-dire, le 25 Avril, Jean Mac-Thomas frere du Comte de Deſmond, commandoit un petit détachement de Catholiques; il vouloit ſe venger du Lord Barry, qui avoit abandonné la cauſe de la patrie, il entra à main armée ſur les terres de ce Seigneur, & pilla par-tout ſes vaſſaux juſqu'à Caſtel-Lyons, d'où il enleva beaucoup de bêtes à corne. Redmond Burke n'eut pas le même ſuccès dans la Baronie de Killnemanna; il ſe tranſporta avec quelques troupes dans cette contrée afin de punir Jean ô Dwyer qui en étoit Seigneur, de la protection qu'il avoit reçue des Anglois; mais il fut mal reçu par ô Dwyer qui lui tua cent vingt hommes. Burke ne ſe rebuta pas, il revint quelque remps après avec plus de forces, & mit tout à feu & à ſang dans le territoire de Killnemanna. Le 29 du

même mois, le Capitaine Slingsby qui commandoit à Killmallock ſortit avec un détachement, dévaſta les environs de Loghguire, & ſe rendit maître du château ; cette place étoit par elle-même de peu de conſéquence, mais ſa ſituation ſur le chemin de Limerick la rendoit importante pour les Anglois.

Le Préſident Carew trouvant des obſtacles à ſes conquêtes dans la Momonie, s'aviſa d'une ruſe pour ſuppléer à ſon défaut de force ; ce Seigneur, afin de gagner quelques-uns des Confédérés, & de diminuer ainſi le nombre de ſes ennemis, feignit une expédition du côté de Limerick ; il fit publier par-tout qu'il alloit livrer à la fureur de ſes ſoldats tous les biens des Catholiques qui ſe trouveroient ſur ſa route ; en effet, quelques Seigneurs dont les terres étoient ſituées à portée du chemin de Limerick, entr'autres le Chevalier Blanc, Barrett de Ballencolly & Condon, prévinrent le malheur par une prompte ſoumiſſion. Le Préſident regardoit la pacification de Florence Mac-Carty Prince de Carbry, comme d'une plus grande conſéquence ; ce Seigneur étant bien puiſſant dans la province, ſa ſoumiſſion eut entraîné celle de pluſieurs autres, au lieu que ſa réſiſtance auroit obligé ce Préſident d'employer contre lui & ſes alliés, une bonne partie de ſes forces. Carew ſçavoit que Mac-Carty avoit des amis en Angleterre, il n'ignoroit pas que la Reine l'avoit authoriſé quelque temps auparavant à faire valoir ſes prétentions à la ſucceſſion de Mac-Carty More Comte de Clancar dont il avoit épouſé la fille unique & l'héritiere, contre Daniel Mac-Carty fils naturel de ce Comte : le Préſident fut porté par toutes ces raiſons à chercher l'amitié du Prince de Carbry ; il employa pour cet effet, la médiation du Comte de Thomond, du Chevalier Nicholas Walsh, & de Jean Fitz-Edmonds. Ces Commiſſaires envoyerent un exprès à ce Prince, pour lui dire qu'ils déſiroient avoir une conférence avec lui, touchant certaines choſes qui l'intéreſſoient. Florence conſentit volontiers à leur demande, & indiqua le jour & le lieu convenable pour l'entrevue. Les partis intéreſſés s'y rendirent ; l'objet des Commiſſaires étoit d'engager Mac-Carty à ſe préſenter devant le Lord Préſident, en quoi ils réuſſirent ; car après une conférence de deux heures, & les promeſſes ſolemnelles, avec ſerment, d'un ſauf conduit que Thomond & Walsh avoient fait à ce Prince, il alla avec eux à Cork, & de-là il ſe rendit le 3 de Mai au château de Shandon où le Préſident faiſoit ſa réſidence. Carew re-

Pac. Hib. *ibid. cap.* 5.

procha vivement à Mac-Carty ſa trahiſon & ſon ingratitude envers la Reine de qui il avoit reçu tant de faveurs. Thomond joua auſſi ſon perſonnage ordinaire, il mêla ſa voix à celle du Préſident, pour engager le Prince de Carbry à ſe ſoumettre ; mais tout ce qu'on put gagner ſur ce Prince, fut une promeſſe d'une exacte neutralité de ſa part aux conditions ſuivantes. 1°. Que la Reine lui garantiroit la contrée de Deſmond, dans la même étendue qu'elle l'avoit accordée ci-devant à ſon beau-pere le Comte de Clancar : 2°. Qu'elle lui accorderoit le titre de Mac-Carty More ou Comte de Clancar, & enfin, qu'elle lui fourniroit trois cens hommes armés & ſoudoyés, pour la défenſe de ſon domaine contre ſes ennemis ; mais le Préſident ne jugea pas à propos de ſouſcrire à cette capitulation, & Mac-Carty retourna chez lui.

La ſoumiſſion du Chevalier Blanc, de Barret, de Condon & autres, & la viſite que Florence Mac-Carty avoit faite au Lord Préſident, cauſerent de la jalouſie & de l'inquiétude parmi les Confédérés : elles furent encore augmentées par la nouvelle qui couroit toujours de l'expédition projettée par le Préſident, deſorte que pluſieurs commençoient déja à prendre leur parti. Pierre Lacy n'eſperant pas pouvoir défendre ſon château de Brough contre l'armée du Préſident, le fit démolir ; Redmond Burke qui commandoit cinq cens hommes dans le pays de Connillo, ſur les eſpérances que le Préſident lui avoit données, qu'il appuyeroit ſes prétentions ſur la Baronie de Leitrim, ſe ſepara des Confédérés, & ſe retira dans le pays d'Ormond. Cette défection n'empêcha pas les autres Confédérés de s'aſſembler dans le bois de Kilmore, entre Mallo & Kilmallock, pour s'oppoſer à la marche de l'armée Angloiſe, qui devoit paſſer par Ballihawry ; mais la fauſſe marche que le Préſident avoit annoncée leur fit prendre le change : ce Préſident fit publier qu'il alloit ſe mettre en route le 6 du mois de Mai, mais il ne partit de Cork que le 21 de ce mois ; les Confédérés ſe voyant ainſi trompés, & n'ayant pas les proviſions néceſſaires pour ſubſiſter après dix jours de cantonnement, ſe ſéparerent pour retourner dans leurs différens quartiers.

Le Préſident informé de la retraite des Confédérés, commença à ſe mettre en marche pour Limerick, il partit de Cork le 21 Mai, & paſſant par Mallow, il arriva le lendemain à Kilmallock, & le 24 à Brough, où il mit garniſon, après quoi il ſe rendit le 25 à Limerick. Dans cet intervalle, Jacques Butler frere

du Lord Cahir, ſe rendit maître du château de Cahir, où il y avoit garniſon Angloiſe. Le 28 du même mois, le Préſident entra à main armée dans le territoire de Clanwilliam, où il mit tout à feu & à ſang, & força Jean Burke un des principaux Seigneurs de cette contrée avec Theobald ſon frere de ſe ſoumettre; il s'empara après du château de Ballyſtraſny abandonné par les Catholiques, où il trouva une grande quantité de bled & autres proviſions; il envoya enſuite cinq cens hommes d'infanterie dans le pays d'Owny, patrimoine des ô Moel-Ryans, où ils ſaccagerent & brulerent tout ſans miſéricorde, & commirent des cruautés inouies. Le Préſident après ces expéditions plaça des garniſons à Kilmallock, à Askeaton, & à Likadowne, ſur les frontieres de Connillo, & retourna avec le reſte de l'armée à Limerick. Le Capitaine Harvy arriva en même-temps en cette ville, avec un vaiſſeau chargé d'argent, de munitions, de vivres & d'habits, au grand contentement du Préſident & de toute ſon armée, qui commençoit à manquer de tout.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 7.

Le Préſident n'étoit pas encore content; il falloit donner des fers à Jacques Fitz-Thomas Comte de Deſmond; le Préſident mit tout en œuvre pour y parvenir, les promeſſes de recompenſes lui parurent le moyen le plus ſur, en quoi il réuſſit. Jacques Fitz-Thomas fut trahi par quelques-uns de ſes propres ſoldats, & livré au Préſident, qui le fit enfermer ſous bonne garde, dans un château du territoire de Connillo nommé Caſtleishin; mais il fut bientôt délivré de ſa captivité par Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, Dermod Mac-Carty Riagh, le Chevalier de Kerry, Guillaume Burke, Bernard ô Kelly, Piers Lacy & autres Chefs des Confédérés à la tête de dix-huit cens hommes.

Les Princes d'Ultonie étoient trop occupés à la défenſe de cette province, pour pouvoir donner du ſecours aux Momoniens; ô Donnel Prince de Tirconnel avoit en tête les Anglois de Loghfoyle, commandés par le Chevalier Dockwra avec qui il eut de fréquentes eſcarmouches; ces étrangers s'étant rendu maîtres de la ville de Derry, firent une ſortie vigoureuſe; mais ils furent repouſſés avec perte: Docwra le commandant fut dangereuſement bleſſé à la tête d'un coup de pique, que Hugue ô Donnel le jeune lui porta, & qui lui fendit le crane à travers de ſon caſque. Après ce combat, les hoſtilités commencerent à être moins frequentes, de la part des Anglois; ô Donnel ſongea alors à faire une diverſion en faveur des Confédérés de la Mo-

Hiſt. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 6. *cap.* 1. *& ſeq.*

monie : pour cet effet, il laiſſa la défenſe de Tirconnel, à Jean ô Dogharty Prince d'Innis-Owen, à Niall ô Donnel, ſurnommé *Garve*, à cauſe de la rudeſſe de ſon caractère, & à Daniel ô Galaghar; après quoi il traverſa la Conacie, & entra à main armée au mois de Juin dans la contrée de Thomond. Le Comte de Thomond qui étoit alors à Limerick, effrayé par cette nouvelle, demanda du ſecours au Préſident pour défendre ſon pays contre l'ennemi; ce Gouverneur ordonna auſſitôt au Capitaine Flower d'aller avec le Comte à la tête de huit cens hommes d'infanterie & ſoixante cavaliers, & de venger l'inſulte qu'il avoit reçu du Prince de Tirconnel. Il y eut entre les deux armées quelques légeres eſcarmouches; mais ô Donnel après avoir ravagé le Thomond juſqu'à Loopthead, ſe retira avec un butin conſidérable en beſtiaux, ſans qu'il lui ſoit rien arrivé de fâcheux : *Ipſe Tomoniam invadit, & magnâ parte diripit, domumque incolumis revertitur.*

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 5.

L'expédition d'ô Donnel dans le pays de Thomond, n'eut d'autre effet que celui de retarder un peu les opérations des Anglois dans la Momonie, pendant qu'elle cauſoit du changement dans ſes affaires chez lui. Le Lieutenant du général Dockwra ayant fait une ſortie de Derry pendant l'abſence du Prince de Tirconnel, fut tué par ô Dogharty, de ſorte que les Anglois avoient eu lieu de ſe repentir de leurs conquêtes à Loghfoyle, ſi les Catholiques euſſent été plus unis. Arthur ô Neill en ſuivant la politique de Turlogh Linnagh ſon pere, quitta le parti des Catholiques, & ſe déclara pour les Anglois : ſon exemple fut bientôt ſuivi par Niall Garve ô Donnel, quoique fort attaché d'ailleurs à la Religion de ſes peres; ce Seigneur livra aux Anglois la place de Liſford où il commandoit pour le Prince de Tirconnel; cette perfidie cauſa un divorce entre lui & Nolla ſon épouſe ſœur de Tirconnel.

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid.*

Nial Garve étoit fier, intrépide & expérimenté dans l'art de la guerre; ſon ambition lui inſpiroit l'idée de vouloir être l'ô Donnel, c'eſt-à-dire, le chef de la Tribu; il avoit lieu d'y prétendre, ſi les Anglois étoient victorieux, ceux-ci avoient déja commencé à lui donner ce titre, & à lui faire de grandes promeſſes de recompenſe s'il vouloit embraſſer leurs intérêts; ces étrangers ſçurent profiter des circonſtances où ſe trouvoit ce Seigneur. Niall avoit conçu une inimitié ſecrette contre ô Donnel ſon chef; il prétendoit qu'ô Donnel lui avoit enlevé injuſte-

ment la terre de Leffir (Lifford) qui faiſoit partie de l'appanage de ſa Maiſon, il ne ſe trouvoit pas aſſez dédommagé par la conceſſion du château de Caiſlean na Finni, que ce Prince lui avoit fait par maniere d'échange. Voilà le prétexte de révolte de Niall Garve contre ſon Prince, & le motif de ſon attachement aux intérêts des Anglois.

O Donnel qui ſe préparoit à une ſeconde expédition contre le Comte de Thomond, quitta ce projet, ſur la nouvelle de la défection de Niall Garve. Le Prince de Tirconnel campa auſſitôt ſon armée près de Lifford, afin d'être à portée d'obſerver les mouvemens de l'ennemi; il combattit ſouvent avec ſuccès, tant contre Niall Garve qui avoit gagné pluſieurs à ſon parti; que contre les garniſons de Lifford & de Derry qui faiſoient de fréquentes ſorties ſur lui; Tirconnel perdit beaucoup à la mort d'ô Dogharty qui fut tué dans un de ces combats. O Dogharty ayant laiſſé un fils nommé Cahire en bas âge, & incapable de gouvernement, Tirconnel conformément à l'uſage du pays, créa Felim ô Dogharty, qui étoit le plus proche parent, Prince d'Inniſowen; cet acte d'autorité en augmentant le nombre des mécontens dans l'Inniſowen, fit diminuer celui des Alliés de Tirconnel, & la principale place de cette contrée fut livrée aux Anglois. O Donnel fit de vains efforts contre les révoltés d'Inniſowen: il les aſſiégea dans Binnin, place forte où ils s'étoient rétirés; mais ayant été mal ſervi par les Conaciens qu'il avoit à ſa ſolde, il fut obligé d'abandonner cette entrepriſe. Dans cet intervalle, Niall Garve aſſembla tout ce qu'il put de troupes tant des nationaux de ſa faction, que des Anglois tirés des garniſons, il s'empara avec cette armée du Couvent des Franciſcains de Donnegal; & ayant chaſſé les Religieux, il fit une place d'armes de leur maiſon, afin de pouvoir s'y maintenir contre ô Donnel. Ce Prince l'inveſtit avec ſes troupes dans ce fort, où il le tint enfermé près de trois mois, après quoi, le feu ayant pris la nuit dans cette garniſon, il y périt, ſoit par le fer des aſſiégeans, ſoit par les flammes, ſoit enfin par l'écroulement du bâtiment, environ mille hommes: de ce nombre fut Conn ô Donnel frere de Niall Garve. Le Prince ô Donnel s'avança enſuite avec ſes troupes dans la Conacie; il fut attaqué à Elphin par le Comte de Clanriccard à la tête d'un corps d'Anglois; & après pluſieurs eſcarmouches, le Comte ſe retira peu ſatisfait du ſuccès de ſes armes.

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid.*

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 4. Montjoy le Député marcha au mois de Juillet de cette même année avec ſes troupes ſur les frontieres d'Ultonie; mais cette expédition ne fut pas plus heureuſe que la premiere ; il pacifia les Magennis, ô Hanlon, Ever fils de Colla Mac-Mahons Seigneur de Fearna & autres, qui étoient plus expoſés aux incurſions des Anglois par leur ſituation trop voiſine des frontieres ; cette pacification étoit une eſpéce de neutralité approuvée d'ô Neill en faveur de ces Seigneurs. Le Député s'avança enſuite vers Ardmach & Port Mor, dont il rafraîchit les garniſons, il n'oſa pas pénétrer plus loin, il craignoit ô Neill qui étoit bien retranché, ainſi il prit le parti de retourner à Dublin.

Le Député partit de Dublin au mois d'Août à la tête de cinq cens ſoixante hommes d'infanterie, ſoixante cavaliers & quelques volontaires; il dirigea ſa marche vers la ville du Naas, pour aller joindre le Chevalier Olivier Lambert qui commandoit un corps de troupes à Philipſtown, dans le pays d'Ofaly. Ces deux Commandans ayant réuni leur forces, porterent le fer & le feu par-tout, & chaque pas étoit marqué au coin de la cruauté & de la tyrannie.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 449. & 450. Montjoy voulant cauſer une diverſion en faveur de ſes amis du Lac Foyle, marcha au mois d'Octobre vers l'Ultonie, à la tête de ſix mille combattans; il ne pénétra pas bien avant dans cette province, lorſqu'il rencontra le Prince de Tirone; les deux armées reſterent en préſence pendant quinze jours ſans rien entreprendre ; cette inaction fut ſuivie de deux batailles, dont l'une ſe donna auprès de Dundalk, & l'autre aux environs de Carlingford. Ces batailles furent funeſtes aux Anglois, qui y perdirent plus de quatre mille hommes; le Député étant dangereuſement bleſſé, fut obligé d'aller à Newry pour ſe faire guerir. Ce fut alors que le Gouvernement Anglois mit la tête de Tirone à prix : on publia une Déclaration par laquelle on promettoit deux mille livres ſterlings à celui qui livreroit ô Neill en vie, & mille livres à celui qui préſenteroit ſa tête.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 89. Le Préſident Carew qui étoit reſté à Limerick, en ſortit au mois de Juin à la tête de ſes troupes; il entra dans le territoire de Connillo, où il ſe rendit maître du château de Crome, qui fut abandonné par la garniſon. Il marcha enſuite vers le château de Glinn, ſitué ſur le bord du fleuve Shannon; ce château étoit le chef-lieu du domaine du Chevalier de Glinn, branche de l'illuſtre maiſon des Fitz-Geralds de Deſmond, & un des principaux chefs des Catholiques confédérés. Le Préſident fit mettre le

le ſiége devant cette place, & la breche étant pratiquable, elle fut priſe d'aſſaut, malgré la défenſe la plus opiniâtre. Le Préſident ayant mis garniſon dans le château de Glinn, ſous les ordres du Capitaine Mordant, prit la réſolution d'aller faire le ſiége de Carrigofoyle dans l'Iraghticonnor ; mais il fut prévenu par la ſoumiſſion volontaire d'ô Connor Kerry, qui lui remit cette place dont il étoit Seigneur.

Dans cet intervalle, le Préſident, pour donner de l'occupation aux Confédérés en différens endroits à la fois, envoya cinquante hommes dans l'intérieur du Comté de Kerry, commandés par Maurice Stack Gentilhomme, natif de cette contrée. Stack étoit d'une taille médiocre, mais d'un courage à l'épreuve. Ce Capitaine ſurprit le château de Liſcaghan, dont il eſcalada les murs, & en paſſa la garniſon au fil de l'épée ; il brula Adare, & dévaſta le pays circonvoiſin ; il ſe ſoutint dans cette contrée juſqu'à l'arrivée du Chevalier Charles Wilmot qui vint à ſon ſecours. Comme la guerre eſt un fleau pour un pays qui a le malheur de lui ſervir de théâtre, la miſére commença à ſe faire ſentir dans le pays de Kerry, & la diſette fut ſi grande qu'elle obligea le Préſident de changer de quartier ; il ſe rendit maître du château de Corgrage qui fut abandonné, il en donna le commandement à Olivier Stevenſon, dont les deſcendans, dit Cox, ſont dégénérés aujourd'hui en vrais Irlandois ; il reçut par capitulation le château de Rathmore ; & après avoir renforcé les gatniſons d'Askeaton & de Kilmallock, il arriva le 16 Juillet à Limerick. Pacat. Hib. *ibid. cap.* 10.

Pendant l'abſence du Préſident les Confédérés firent une tentative ſur le château de Liſcaghan, où commandoit Maurice Stack ; mais leurs efforts devinrent inutiles par la défenſe vigoureuſe de la garniſon, & la perte de vingt-ſept hommes que les aſſiégés leur tuerent dans une ſortie. Le Préſident étant informé à Limerick de tout ce qui ſe paſſoit dans le pays de Kerry, fit marcher les troupes le 23 du mois de Juillet au nombre de mille cinquante hommes d'infanterie & ſoixante & quinze cavaliers ; le Général, ſoit pour éviter les mauvais chemins, ſoit pour dérober ſa marche à l'ennemi, prit ſa route par le Comté de Clare, & s'avança juſqu'à Kilrush, ſur la rive droite du fleuve Shannon, vis-à-vis Carrigofoyle ; & quoique le trajet ſoit d'environ une lieue & demie, les troupes avec leur bagage, furent tranſportées en peu de jours ſur l'autre bord du fleuve par les ſoins du Comte de Thomond, qui fit préparer le nombre de bateaux néceſſaires pour cet effet.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 11. L'armée étant arrivée à Carrigofoyle le 28, le Préſident détacha le Chevalier Wilmot le lendemain avec ſix cens fantaſſins & cinquante cavaliers pour une expédition dans le Clanmorris. Ce Chevalier s'acquitta bien de ſa commiſſion; il ſurprit par ſa diligence les châteaux de Lixnaw & de Rathowin, où il mit garniſon. Celui de Lixnaw fut ſappé quelque temps auparavant par ordre du Lord Fitz-Maurice qui en étoit le proprietaire, & étayé avec des piéces de bois afin de pouvoir y mettre le feu aux approches des troupes Angloiſes. Wilmot s'avança enſuite juſqu'à Tralée, où il ſurprit cent cinquante ouvriers qui travailloient par ordre du Comte de Deſmond à détruire par le fondement le château du Chevalier Edouard Dennie, pour empêcher les Anglois de s'y réfugier; Wilmot n'eut pas grande peine à vaincre ces ouvriers pris au dépourvû; il en tua quelques-uns, & diſperſa les autres, après quoi il retourna victorieux à Carrigofoyle.

Le Préſident fut averti, que les vivres qu'il attendoit de Cork étoient à la fin arrivés à Carigaholt dans le Comté de Clare, vis-à-vis la riviere Cashin. Les bateaux du Comte de Thomond ſervirent utilement pour tranſporter ces vivres à Lixnaw.

Patrice Firz-Maurice Lord de Lixnaw, homme très-zelé pour la cauſe catholique, craignant le voiſinage des Anglois, fit démolir ſon château de Beaulieu, ſitué ſur le bord du fleuve Shannon, à deux milles de Carrigofoyle; ce Seigneur mourut quelque temps après. Il eut pour ſucceſſeur Thomas Fitz-Maurice ſon fils, qui fut l'héritier de ſon attachement à la Religion, auſſi-bien que de ſon titre de Lord Lixnaw; il épouſa Honora Ni Brien, ſœur du Comte de Thomond. Les Auteurs Anglois rapportent un trait de ces deux nobles perſonnages, également contraire à l'humanité & à la Religion dont la défenſe ſembloit être le motif de leur conduite. Honora Ni Brien, diſent ces Auteurs, ayant invité Maurice Stack à dîner chez elle, dans ſon château de Beaulieu, le fit aſſaſſiner inhumainement. Quoique Maurice Stack eut embraſſé le parti de la Cour contre ſa propre Nation: cependant comme il réuniſſoit en lui des qualités éminentes avec une extraction noble, il fut regretté des honnêtes gens; & le Baron de Lixnaw fit pendre le lendemain Thomas Stack frere de Maurice, qui étoit depuis long-temps ſon priſonnier.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 13.

Florence Mac-Carty qui avoit gardé depuis quelque temps une eſpéce de neutralité, commença à paroître ſur la ſcene; il voulut ménager un mariage entre Jacques Fitz-Thomas Comte

de Desmond, & la sœur de Cormac Mac-Carty Lord de Muskerry, afin de reunir par cette alliance toutes les branches des Mac-Cartys, qui faisoient une Tribu nombreuse & puissante. Le Président qui sentoit la conséquence de cette alliance, ayant laissé le gouvernement de Kerry au Chevalier Wilmot, marcha droit à Cork, & prévint l'exécution de l'alliance projettée entre Desmond & le chef de Muskerry; & pour punir Florence Mac-Carty, il accorda protection à Daniel Mac-Carty, & lui donna le titre de Mac-Carty-More, au préjudice de Florence, qui prétendoit avoir droit à cette qualité, comme on l'a déja vû.

Le Chevalier Wilmot ayant mis le siége devant le château d'Ardart au Comté de Kerry, se rendit maître de cette place après une vigoureuse défense de neuf jours faite par une foible garnison. Il s'attacha après à séduire les Seigneurs du pays; il n'en gagna que le Chevalier de Kerry qui lui livra au mois d'Octobre suivant, son château de Dingle. Le Président de son côté reçut la soumission de quelques branches des ô Mahons, & des ô Crowlys de Carbry. Mac-Donough, Mac Auliff, & ô Keef se mirent sous sa protection; & le château de Cahir fut rendu aux Anglois par Jacques Butler. Pacat. Hib. *ibid*, *cap.* 12.

Le Comte de Desmond fit démolir en ce temps Castle-Island, & plusieurs autres fortereſſes dans le Comté de Kerry, afin d'ôter aux Anglois l'avantage de pouvoir augmenter le nombre de leurs garnisons; mais ce Seigneur n'ayant que six cens hommes d'infanterie avec quelques cavaliers, il étoit hors d'état de faire une guerre ouverte à l'ennemi, qui lui étoit beaucoup supérieur en nombre; il écrivit des lettres pressantes à Florence Mac-Carty qui étoit occupé ailleurs, pour l'engager à venir le joindre; mais se voyant sans espérance de secours, il sortit de Kerry, & traversa le territoire de Connillo pour aller gagner les bois d'Arlogh, à quelque distance de Kilmallock, où il y avoit garnison Angloise, sous les ordres du Chevalier George Thornton. Les Officiers qui commandoient sous Thornton, furent François Slingsby, & Paul Arundle; Dillon & ô Reilly Capitaines d'infanterie, & le Capitaine Greame qui commandoit une troupe de cavalerie. Thornton étant averti de la marche du Comte de Desmond, & du jour qu'il devoit passer dans son voisinage, fit des dispositions pour l'attaquer au passage. Greame sortit d'abord avec sa cavalerie, il coupa à l'armée de Desmond l'entrée du bois, & se rendit maître du bagage, pendant que Thornton

l'attaquoit avec l'infanterie ; l'action fut très-vive, mais fatale au Comte qui y perdit deux cens hommes, tant tués que bleſſés ; Teugue & Hugue ô Kelly, deux Capitaines qui commandoient les troupes de la Conacie furent du nombre des morts, leurs têtes furent envoyées le lendemain au Préſident ; Pierce Lacy eut un cheval tué ſous lui. Il ne reſta plus à Deſmond que quatre cens hommes qui gagnerent le bois malgré l'ennemi, & qui ſe diſperſerent après. Le Comte ſe voyant abandonné, ſe retira dans le pays d'Ormond, accompagné de Dermod Mac-Carty, Evêque de Cork & de Cloyne qui avoit travaillé depuis vingt ans à la conſervation de la foi dans cette Iſle.

Après la défaite de Deſmond la cauſe de la Religion commença à languir dans la Momonie ; Fitz-Maurice, Jean Fitz-Thomas frere du Comte, Pierre Lacy & autres Chefs, ſe retirerent en Ultonie auprès d'ô Neill ; pluſieurs autres furent pardonnés ſur leur ſoumiſſion : de ce nombre, furent Mac-Carty Riagh, ô Sullevan Beare, Jean ô Dwyer, Jacques Fitz-Gerald, Teugue ô Brien, ô Moellryan, ô Sullevan More, le peuple de Mogelly, les habitans de Kerry & de Muskerry. Les Anglois par cette défection, avoient le champ libre par toute la province ; ils ſe rendirent maîtres ſans peine des places qui leur avoient réſiſté juſqu'alors ; Caſtlemayn, Clancoyne & Liſtoel, leur ouvrirent leurs portes. Le Chevalier Richard Pearcy envoya au mois de Décembre, un détachement de la garniſon de Kinſale dans le pays de Carbry, pour piller les environs de Kilco & de Kinalmeaky. Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence, & Moyſmo ô Mahon, chef ou Prince des ô Mahonys de Kinalmeaky, avertis de la marche de l'ennemi, aſſemblerent leurs vaſſaux, & livrerent aux Anglois une bataille, qui ſe ſoutint pendant deux heures avec une égale vivacité, après quoi ils ſe ſéparerent avec quelque perte de part & d'autre, & les Anglois prirent le chemin de leur garniſon, fort mécontens d'avoir manqué leur proye. Il arriva vers ce temps, quelques différends entre les Mac-Cartys de Carbry, & les ô Learys de Muskerry ; ils furent terminés par un combat à Ahakery, au pays de Carbry, où ô Leary, chef de ſa Tribu, avec dix des ſiens furent trouvés morts ſur le champ de bataille. De l'autre côté, le frere de Finin Mac-Owen Mac-Carty fut dangereuſement bleſſé & quelques-uns de tués.

Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 435.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 15.

La conquête de la Momonie n'étoit pas encore bien aſſurée, pendant que Jacques Fitz-Thomas portoit le titre de Comte de

Desmond; il étoit important pour l'intérêt des Anglois de lui faire perdre son crédit parmi le peuple, en lui opposant un rival qui avoit en effet plus de droit à ce titre que lui; c'étoit Jacques fils de Garret le dernier Comte; il étoit resté depuis plusieurs années prisonnier à la Tour de Londres; la Reine l'en fit sortir & le renvoya bien équipé en Irlande avec la qualité de Comte de Desmond, mais sans la réalité. Cela suffisoit pour en imposer aux Irlandois, chez qui la mémoire des anciens Comtes de Desmond étoit en vénération; ils le reçurent avec respect comme le légitime héritier de cette illustre Maison; mais leur vénération pour ce jeune Seigneur se rallentit, lorsqu'ils virent qu'il avoit embrassé la Religion de la Cour. Le jeune Desmond fut conduit en Irlande par le Capitaine Price; il arriva à Youghal le 14 Octobre, de-là il se rendit le 18 à Mallo, où il présenta au Président Carew une lettre de la Reine avec des Patentes, par lesquelles cette Princesse le rétablissoit dans les honneurs de ses peres. Le jeune Comte voulant faire un petit voyage du côté de Limerik, le Président y consentit d'autant plus volontiers, qu'il désiroit sçavoir quelle sensation la présence de ce Seigneur pourroit causer parmi le peuple; le Comte se mit en route accompagné de l'Archevêque (Protestant de Cashel) & de Boyle Secrétaire du Conseil; étant arrivé le Samedi au soir à Kilmallock, il entra dans cette ville aux acclamations du peuple, dont le concours étoit si grand, qu'à peine pouvoit-il pénétrer jusqu'à la maison du Gouverneur où il alloit souper, quoique les rues eussent été garnies de troupes pour lui faire passage; mais cette joie fut bientôt changée en tristesse. Le Comte alla le lendemain, qui étoit le Dimanche, à l'Eglise Protestante, où il entendit le service; mais à son retour, le même peuple qui l'avoit comblé de bénédictions la veille, l'accabla d'imprécations & d'injures, jusqu'à lui cracher au visage, de sorte que ce Seigneur, abandonné des Irlandois catholiques & même de ceux qui avoient été les plus attachés à ses peres, pouvoit sortir après & se promener dans les rues comme un particulier, sans être accueilli de personne. « Je rapporte ce trait, dit l'Auteur Anglois, afin que » tous les hommes puissent remarquer combien notre Religion » & ceux qui la professent, sont détestés par les hommes gros- » siers & ignorans de ce Royaume » (*a*).

Relat. Girald. *cap.* 25.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 3.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 14.

Pacat. Hib. *ibid.*

(*a*) Cette réflexion affectée & ridicule de notre Auteur, semble annoncer que la haine des Irlandois pour la nouvelle Religion ait dû étonner tout le genre humain; il faudroit

Cox hiſt. d'Irl. pag. 434.

Montjoy le Député fit un voyage au mois de Décembre dans le Comté de Wicklow, avec intention de châtier les ô Birnes & les ô Tools, qui faiſoient de fréquentes incurſions ſur les terres de Dublin; ce Général ayant eſſayé inutilement de ſurprendre Felim fils de Fiach & chef des ô Birnes dans ſa maiſon, il emmena captifs l'épouſe de ce Prince avec ſon fils aîné; il dévaſta enſuite le pays, il brula les maiſons & les granges, & plaça des garniſons dans Tullogh & Wicklow, d'où il ſe rendit à Monſterevan; il viſita enſuite les places de Trim, Molingar, Athlone, & Drogheda d'où il partit pour Dublin le 26 Avril, après avoir donné ſes ordres pour la diſtribution des troupes dans les différentes garniſons. Le Député reçut en ce temps un ordre de la Cour de donner à Nial Garve ô Donnel l'inveſtiture de la Principauté de Tirconnel, & celle de Fermanagh à Connor Roe Maguire, au préjudice des Princes légitimes; c'eſt ainſi que Maguire fut recompenſé, pour avoir fait priſonnier Cormoc ô Neill neveu & Taniſt d'ô Neill; par ces moyens la Reine diminuoit les forces des Irlandois; elle ſoutenoit les branches collatérales contre leurs chefs; elle fomentoit la diviſion entr'eux par l'appât du bien, & elle en trouvoit quelques-uns aſſez lâches pour répondre à ſes vûes; on nommoit ces protégés, *l'ô Donnel de la Reine, le Maguire de la Reine*, &c. pour les diſtinguer des Chefs légitimes.

Moriſon Gouverneur de Dundalk, fit en ce temps des courſes dans le territoire de Fews, d'où il emmena captif Turlogh fils de Henri ô Neill Chef des Fews & frere de Tirone; la ſoumiſſion de Turlogh lui mérita la protection du Député, & la même grace fut accordée à Ever Mac-Colla, à Mac-Mahon Seigneur de Fearny, à Hanlon & aux peuples de Brenny.

Les forces des Irlandois diminuoient toujours par les fréquents combats, n'ayant eu juſqu'alors aucun ſecours étranger, pendant que celles des Anglois augmentoient par les renforts qui leur venoient d'Angleterre. Le Préſident Carew reçut en ce

donc ſuppoſer, que les hommes doivent ſans ſcrupule paſſer d'une Religion à une autre, ſelon le caprice de ceux qui les gouvernent. Les Irlandois étoient attachés à l'ancienne Religion, ils ne pouvoient pas ſe ſoumettre à une Religion de nouvelle fabrique, enfantée par la débauche de Henri VIII, nourrie & ſoutenue par la tyrannie d'Elizabeth; ils faiſoient voir en cela leur fermeté dans la foi.

Notre Auteur attribue d'abord cette haine aux hommes ignorans & groſſiers de cette Nation, c'eſt-à-dire, à la populace: cependant il ajoute que le jeune Deſmond fut abandonné de tout le monde, ſans excepter les grands Seigneurs de la province qui déſiroient bien moins qu'ils ne craignoient ſon rétabliſſement.

temps avis des Seigneurs du Conſeil, qu'il y avoit ſix cens hommes d'infanterie embarqués pour Cork. Ces Seigneurs ſe plaignoient de ce qu'on voyoit un grand nombre de ſoldats paſſer d'Irlande en Angleterre, ſur la ſimple permiſſion de leurs Capitaines; ils enjoignoient au Préſident de donner ſes ordres dans les ports de mer & d'empêcher qu'aucun ſoldat ne ſortit d'Irlande ſans un paſſeport ſigné de ſa main.

Dermod ô Connor Don Prince de la Conacie, avoit appris que le jeune Comte de Deſmond étoit arrivé par ordre de la Cour dans la Momonie; il ſouhaitoit beaucoup voir ce jeune Seigneur dont il avoit épouſé la ſœur, & témoigner à la Reine par ſes ſervices, combien il étoit reconnoiſſant de la grace qu'elle venoit d'accorder à ſon beau-frere. Le Préſident, informé des ſentimens d'ô Connor, lui envoya un ſauf conduir pour lui & ſa ſuite; il lui en fit avoir auſſi un du Chevalier Arthur Savage chef Commiſſionnaire de la Conacie, & un autre du Comte Clanriccard, pour protéger ſa marche par ſes terres. Le Préſident enfin envoya cent hommes de troupes ſur les frontieres de Thomond, pour le recevoir & le conduire à ſa deſtination; mais toutes ces précautions ne furent pas capables de ſauver la vie à ô Connor, après avoir paſſé le pays de Clanriccard ſans accident, il fut attaqué ſur les terres d'ô Seaghnaſſy par Theobald Burke dit *ne Long*, c'eſt-à-dire le Naval, qui commandoit une compagnie de cent hommes à la ſolde de la Reine; Theobald ayant rué quarante hommes de la ſuite d'ô Connor, il fit priſonnier ce Prince de Conacie & lui fit trancher la tête le lendemain ſans autre forme de procès. Cet acte d'hoſtilité attira à Theobald Burke la diſgrace des partiſans de la Cour, & lui fit perdre ſa compagnie. « Theobald Burke, dit l'Auteur Anglois, ne fit ja» mais de peine à ô Connor pendant qu'il étoit rébelle; mais le » voyant à préſent attaché au gouvernement & en état de lui rendre » des ſervices eſſenriels, il le fait aſſaſſiner honteuſement ».

Pacat. Hib. *Ibid. cap.* 17.

Le Comte d'Ormond n'avoit pas encore paru en action depuis ſa captivité. Pour faire ſa cour au Préſident, il offrit ſes ſervices contre Redmond Burke & ſes aſſociés, qui s'étoient retirés dans le territoire d'Ormond; le Comte avoit ſouvent eſſayé inutilement de les en chaſſer; il employa à la fin pour cet effet le Lord Dunboyne, le Chevalier Gautier Butler ſon neveu, & le Capitaine Marberry, avec toutes les troupes qu'ils pouvoient ramaſſer. On fit de grands préparatifs contre une poignée de-

monde diſperſée dans des bois & dépourvue de tout ; cette victoire ne dut-elle pas être bien glorieuſe au Comte & ajouter beaucoup aux lauriers de la maiſon d'Ormond ? On chargea ces réfugiés, on en tua quarante, de ce nombre étoit Thomas Burke frere de Redmond : on pouſſa les autres dans la riviere Nure, qui débordoit alors, c'étoit au mois de Janvier, où il en périt pluſieurs avec leurs armes & bagages, on fit pluſieurs priſonniers, entr'autres Jean Burke autre frere de Redmond, qui fut mis à mort quelque temps après à Kilkenny.

Pacat. Hib. *ibid*, *cap* 18.

Le Préſident Carew voulant faire revivre les Loix & donner cours libre à la Juſtice, interrompue depuis quelque temps par les armes, fit tenir des ſçeances dans Limerick, Cashel & Clonmell ; les membres qui compoſoient ces Tribunaux, étoient chargés de punir les forfaits de ceux qu'ils nommoient rébelles. Quand on a ſon ennemi pour Juge, on ne doit pas s'attendre à être trouvé innocent. Carew ordonna auſſi aux Sheriſs de viſiter les Comtés, tant pour découvrir les malfaiteurs & les vagabonds qui troubloient le gouvernement, que pour ramaſſer des proviſions pour les garniſons. En conſéquence de cet ordre Jean Barry Sherif du Comté de Cork, entra avec toute ſa ſuite dans cette partie de Deſmond, qui relevoit de Florence Mac-Carty ; mais il fut auſſitôt repouſſé par les vaſſaux de ce Seigneur & obligé de prendre la fuite, en laiſſant pluſieurs des ſiens morts ſur la place. Un détachement de la garniſon de Kerry, avide de butin, ayant paſſé en ce temps la riviere Mang, entra à main armée dans cette même contrée, où il eut le même ſort que les gens du Sherif. Ces violences rendirent la conduite de Florence ſuſpecte au Préſident ; mais la néceſſité de ménager pour quelque temps ce Seigneur, fit trouver ſa conduite innocente.

Pacat. Hib. *ibid*, *cap.* 9.

CHAPITRE XXX.

LEs Catholiques d'Irlande avoient fait juſqu'à la fin de cette campagne, les plus généreux efforts pour la défenſe de la Religion & de la patrie. Ils avoient eu à combattre depuis longtemps, ſans ſecours d'aucune puiſſance étrangere, non-ſeulement contre les Anglois, mais encore contre des ennemis domeſtiques, de

de ſorte que le pays étant dévaſté & épuiſé d'hommes & de vivres, ſur-tout la Momonie, qui avoit été depuis quelque temps le théâtre de la guerre, la plupart des Seigneurs de cette province furent obligés de capituler avec leurs ennemis. Florence Mac-Carty, voyant la néceſſité de céder au temps, ſuivit cet exemple; mais leur ſoumiſſion n'étoit qu'une eſpece de ſuſpenſion d'armes, en attendant l'arrivée des Eſpagnols.

An. 1601. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 452. 453.

Dom Martin Lerda fut envoyé en effet au commencement de l'année en Irlande par le Roi d'Eſpagne. Cet Officier conduiſit dans cette Iſle deux navires chargés d'armes, de toutes ſortes de munitions de guerre & de quelques milliers de piéces d'or. Ce foible ſecours, qui annonçoit un plus grand, fut adreſſé à ô Neill; Sa Majeſté Catholique fit dire en même temps à ce Prince qu'il alloit lui envoyer inceſſamment les troupes & autres choſes néceſſaires pour ſoutenir la guerre. Les deux navires ayant abordé dans la Baye de Kilbeg près de Dunnagall, le Prince de Tirone partagea ce ſecours avec les Confédérés, principalement avec ceux de la Momonie. Cette lueur d'eſpérance ſuffit pour ranimer le courage abattu des Catholiques. On s'aſſembla dans les autres provinces, on ſe conſulta; le Comte de Clanriccard, le ſeul preſque de la Conacie, attaché juſqu'alors aux intérêts de la Reine, commença à prendre parti avec les Confédérés.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 20.

Ce qui étoit un ſujet de joie pour les Catholiques d'Irlande, cauſa de vives allarmes parmi les Anglois Proteſtans. Le Préſident de la Momonie écrivit des lettres preſſantes aux Seigneurs du Conſeil d'Angleterre, par leſquelles il leur repréſenta qu'on étoit menacé d'une deſcente prochaine en Irlande de la part de l'Eſpagne, & qu'il en étoit averti de toutes parts. « Il eſt déja » arrivé dans ce Royaume, ajoutoit-il, un grand nombre de Prê» tres & de Religieux de la Communion Romaine, qui ſont les » avant-coureurs des malheurs de ce pays, en détournant de la » ſoumiſſion due à Sa Majeſté, les cœurs de ſes ſujets natu» rels (*a*) »: & après avoir averti la Cour du danger, il demanda les ſecours néceſſaires pour les prévenir. Le Conſeil écouta favorablement les repréſentations du Préſident, & donna des or-

(*a*) Le raiſonnement de cet Auteur Anglois porte à faux. Le Lecteur étranger doit toujours être en garde contre ces Ecrivains, lorſqu'il s'agit des Irlandois. En effet, il y avoit alors les deux tiers de cette Nation, qu'on ne pouvoit nommer ſujets naturels d'Elizabeth. Ils n'avoient cette qualité, ni par une ſoumiſſion volontaire, ni par le droit d'une juſte conquête, ni enfin par la ſucceſſion légitime de cette Princeſſe.

dres en conſéquence. On eſſaya en même temps de gagner les Catholiques de la Momonie par des bienfaits; & afin de leur donner des marques de la bienveillance de la Reine, cette Princeſſe écrivit une lettre au Préſident Carew, par laquelle il étoit autoriſé à accorder une amniſtie & un pardon général à tous ceux qui voudroient recourir à ſa clémence, mais elle exclut de l'effet de cette grace Jacques Fitz-Thomas, qui avoit pris le titre de Comte de Deſmond, Jean ſon frere, Pierce Lacy, le Chevalier de la Vallée, Thomas Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, les ô Morras & les ô Connors Falie.

Les Anglois continuerent toujours leurs hoſtilités dans l'Ultonie; Dockwra Gouverneur du Lac Foyle, ſe rendit maître d'Innis-Owen, patrimoine d'ô Dogharty; il pilla les terres de Mac-Hugue Duff, il emmena un grand butin en bétail au nombre de mille. Il ravagea les contrées des Mac-Sweenys, d'ô Boyle, & de Shane fils de Manus Ogue, d'ô Donnel, d'ô Cahan; il laiſſa par-tout des traces de ſa cruauté, étant puiſſamment ſecondé par Niall Garve ô Donnel; il arracha de la plupart de ces Seigneurs, une ſoumiſſion feinte pour ſe racheter de la tyrannie.

Le Député partit au mois de Mai de Dublin & ſe rendit le 23 à Drogheda, & le 25 à Dundalk; il paſſa le 8 Juin par le Moyri, où il fit bâtir un fort & y laiſſa garniſon; le 14 il quitta ſon camp de Fagher, paſſa par Newry & entra le 15 dans le territoire d'Iveagh pays des Magennis. Pendant que le Chevalier Richard Morriſon ſe rendoit maître de la ville de Down, le Député entra dans celle de Dundrum: cette place lui fut livrée par Felim Mac-Evir qui en étoit propriétaire, ce Seigneur lui fit ſa ſoumiſſion, & ſon exemple fut ſuivi par Mac-Cartane de Dufferin & Mac-Rory de Killwarlin. Le Député ayant achevé ſa tournée dans le pays d'Iveagh où il prit quelques châteaux ſans trouver de réſiſtance, retourna à Newry, d'où il envoya ordre au Chevalier Henri Danvers Commandant de Mount-Norris de s'emparer de l'Abbaye d'Ardmach, afin d'y mettre garniſon Angloiſe: ce Chevalier ſe chargea envain de cette commiſſion, il fut repouſſé par la garniſon d'Ardmach & obligé d'abandonner l'entrepriſe.

Le Député, informé du peu de ſuccès de Danvers dans ſon expédition contre Ardmach, fit un mouvement avec ſon armée du côté de Mount-Norris, où il fut joint par la garniſon de cette

place; il marcha enſuite vers la riviere de Blakwater, laiſſant Ardmach ſur ſa droite; il viſita les environs de cette riviere, particulierement l'endroit où l'armée du Maréchal Bagnal avoit été défaite quelques années auparavant par ô Neill, après quoi il dirigea ſa marche ſur Ardmach, déja abandonnée par une foible garniſon aux approches d'une puiſſante armée, & s'en rendit maître ſans oppoſition. Le Député laiſſa une garniſon Angloiſe dans Ardmach, compoſée de cent cavaliers & ſept cens cinquante hommes d'infanterie ſous les ordres du Chevalier Danvers; il retourna enſuite avec le reſte de l'armée à Mount-Norris & campa entre cette place & Newry, en attendant un renfort qui devoit arriver de la province Angloiſe.

La garniſon d'Ardmach fit alors beaucoup de dégât dans les pays circonvoiſins de cette place; les détachemens qui en ſortoient tous les jours, dévaſtoient impitoyablement les terres de Brian Mac-Art, de Magennis, de Patrice Mac-Mahon, & en emmenoient les troupeaux, de ſorte que ces Seigneurs furent obligés de ſubir le joug de la ſoumiſſion pour conſerver leurs biens. Le Député ayant quitté le camp près de Newry, marcha avec ſon armée du côté d'Ardmach, il arriva le 13 Juillet ſur le bord de la riviere de Blackwater, qu'il paſſa le lendemain ſans réſiſtance de la part de Tirone; ce Prince étoit poſté avec ſon armée dans les bois, à peu de diſtance de la riviere. Sa politique étoit d'éviter le combat & de reſter ſur la défenſive, juſqu'à l'arrivée du ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne. Le 16 du même mois le Député envoya le régiment du Chevalier Chriſtophe Saint-Laurent, au château de Benburb, où il fut attaqué par l'avant-garde d'ô Neill; ce petit combat dura avec vivacité pendant trois heures, à la vue du camp Anglois, le régiment de Saint-Laurent fut ſoutenu par de nouveaux détachemens qu'on lui envoyoit du camp à meſure qu'il en avoit beſoin, par ce moyen il étoit toujours ſupérieur en force. Les Anglois, dit Cox, perdirent dans cette occaſion près de cent hommes, tant tués que bleſſés, il fait monter la perte des Irlandois à deux cens. Il n'eſt pas étonnant, ajoute cet Auteur, qu'il y eut ordinairement une ſi grande inégalité dans les pertes de ces deux peuples, parce que les Anglois étant mieux fournis de munition, le feu de leur mouſqueterie étoit mieux ſoutenu que celui des Irlandois. Le Député, après cette action, fit bâtir un nouveau fort ſur la riviere de Blackwater, à quelque diſtance de l'ancien qui étoit démoli, il

Cox hiſt. d'Irl. *ibid. pag.* 438.

Ibid. pag. 439.

en donna la garde au Capitaine Williams, avec ſa compagnie. Ce fut alors que le Député fit publier dans ſon camp une Déclaration de la Reine, qui portoit, que Sa Majeſté ne voulant plus entendre parler d'aucun accommodement avec ô Neill, on promettoit deux mille livres ſterlings à quiconque le prendroit en vie, & mille livres à celui qui apporteroit ſa tête.

Vers le commencement d'Avril de cette année, les Catholiques de la Conacie, au nombre de huit cens, s'aſſemblerent dans le deſſein de pénétrer dans la Momonie pour y cauſer une diverſion; leurs Chefs furent quelques-uns des Burkes, Hugue Moſtian & Pierce Lacy; le Lord de Kerry, Teugue Reagh Mac-Mahon & autres, ſe préparoient pour les aller joindre par mer. Cette confédération allarma le Chevalier Carew Préſident de la Momonie, il ſçavoit que le Chevalier Jean Barkly qui commandoit dans la Conacie en l'abſence du Chevalier Arthur Savage, n'étoit pas en état de faire tête à l'ennemi; pour prévenir l'orage qui menaçoit ſa province, le Préſident détacha le Sergent Major Flower à la tête de mille hommes d'infanterie pour aller diſputer le paſſage aux troupes de la Conacie. Flower entra avec ſon armée dans le Comté de Clare, où il fut joint par la compagnie du Comte de Thomond; il s'avança enſuite du côté de Quinn, & ayant rencontré l'ennemi qui marchoit négligemment & par bandes, il leur livra pluſieurs combats avec ſuccès, il tua quelques-uns de leurs Chefs & diſperſa le reſte. Teugue fils de Torlogh ô Brien, proche parent du Comte de Thomond, qui s'étoit joint quelques jours auparavant à l'armée catholique, périt dans cette occaſion par le fer des Anglois, en combattant généreuſement pour la cauſe de ſa patrie. Wareus & Cox, qui parlent de cette révolte des Catholiques de la Conacie, leur donnent quinze cens combattans, y compris ſept cens hommes arrivés du nord d'Irlande, qui devoient agir de concert avec eux dans l'expédition projettée: en effet les Princes d'Ultonie, ſçavoir ô Neill & ô Donnel, avoient fait marcher en ce temps vers la Momonie, à la ſollicitation de Donogh Mac-Carty Prince d'Alla, ſept cens hommes ſous les ordres de Teugue ô Rourke & de Raymond Burke Baron de Leitrim, pour recommencer la guerre dans cette province & pour ranimer le courage abattu du Comte de Deſmond; il ne paroît pas cependant que ce corps ait joint l'armée de Conacie. Les Ultoniens ayant perdu dans leur marche le Prince d'Alla, qui fut tué d'un coup de feu par

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 6.*

des Anglois qui étoient en embuſcade; cet accident, joint à la nouvelle de la défaite des troupes de la Conacie & de la captivité de Deſmond, leur fit rebrouſſer chemin pour retourner dans leur province; ils furent harcelés dans leur route par le Comte de Clanriccard. Ce Comte reçut une bleſſure dans une eſcarmouche qu'il eut avec eux, & dont il mourut quinze jours après.

La cauſe catholique perdit beaucoup en ce temps, par la détention de deux grands perſonnages qui étoient les appuis de la Religion dans la Momonie, ſçavoir Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald, nommé communément Comte de Deſmond, & Florence Mac-Carty, de l'illuſtre maiſon de Mac-Carty Riagh, qui avoit épouſé la fille & l'héritiere de Mac-Carty More Baron de Valentia & Comte de Clan-Car. Deſmond fut pris à la fin du mois de Mai dans une caverne de la montagne Slevegrot, par Fitz-Gibbon Chef des Clangibbons, nommé le Chevalier Blanc (Thewhite Knight) qui le remit entre les mains du Préſident Carew à Cork. Ce Chevalier n'eut pas aſſez de délicateſſe pour refuſer la ſomme de mille livres ſterlings que le Gouverneur lui fit donner, en récompenſe d'une action ſi infâme. Florence Mac-Carty, devenu le Mac-Carty More par la mort de ſon beau-pere & l'approbation d'ô Neill qui lui avoit confirmé cette dignité, fut arrêté à Cork par ordre du Préſident. Ces deux Seigneurs furent envoyés ſous bonne garde au mois d'Août ſuivant à la Tour de Londres, où Deſmond mourut après ſept années de priſon; Jean Fitz-Thomas ſon frere s'enfuit, après la bataille de Kinſale, en Eſpagne, où il mourut, & laiſſa un fils nommé Garret ou Gerald, que Sa Majeſté Catholique honora par la ſuite du titre de Comte. Jacques fils de Garret, le véritable héritier du titre & des biens de Deſmond, reſta quelque temps en Irlande; mais voyant que ſes affaires n'avançoient pas, il retourna en Angleterre, où il mourut peu de temps après, avec ſoupçon d'avoir été empoiſonné. Ainſi finit l'illuſtre Maiſon des Comtes de Deſmond, qui fut ſacrifiée à ſon zéle pour la cauſe de la Religion; il reſte cependant encore dans la Momonie quelques nobles familles du nom Fitz-Gerald, qui en tirent leur origine.

Pacat. Hib. *Liv. 2. chap. 3. pag. 135.*

Relat. Girald. *cap. 25.*

Pacat. Hib. *ibid. chap. 6. pag. 161.*

Relat. Girald. *ibid.*

La captivité de Deſmond & de Florence Mac-Carty, n'avoit pas calmé les inquiétudes du Préſident de la Momonie; il ſçavoit qu'il y avoit pluſieurs Seigneurs dans cette province qui n'at-

tendoient que l'arrivée des Eſpagnols pour ſe déclarer ouvertement contre le gouvernement. Il vouloit les prévenir ; il ordonna pour cet effet la tenue des Aſſiſes ou Seſſions générales à Cork pour le 28 Juillet, ſous prétexte de juger les cauſes civiles & criminelles, & de vuider les priſons ; il envoya des lettres circulaires à tous les Seigneurs & propriétaires de terres, pour les engager d'aſſiſter à ce Tribunal ; les perſonnes que le Préſident avoit principalement en vue & dont la fidélité lui étoit plus ſuſpecte, furent Dermod fils d'Owen Mac-Carty, autrement Mac-Donogh, Teugue fils de Dermod Mac-Carty & frere de Cormorc Mac-Carty Lord de Muskerry, Moilmo ô Maghon (ô Mahony) Chef du Sept ou des Tribus des ô Mahonys de Kinel-Meaky, & Dermod Moil Mac-Carty, frere de Florence Mac-Carty, dont on a déja parlé. Les trois premiers ayant paru aux Aſſiſes furent auſſitôt arrêtés & mis en priſon par ordre du Préſident ; le quatrieme, ſçavoir Dermod Moil Mac-Carty, plus aviſé que les autres, refuſa d'entrer dans la ville ; ayant l'exemple de ſon frere préſent à l'eſprit & ſe méfiant de la bonne foi des Anglois, il conſerva ſa liberté pour attendre l'événement, & ayant appris le ſort de ſes confreres, il ſe retira auprès de ſes amis en Ultonie.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 7.

Le Député paſſa encore la riviere de Blacwater au commencement du mois d'Août, & s'avança vers Dungannon ; mais la difficulté du chemin, & les fréquentes eſcarmouches qu'il eût à eſſuyer avec les troupes d'ô Neill, l'obligerent de ſe replier ſur Ardmach. En chemin faiſant le Député envoya le Chevalier Danvers avec trois cens hommes d'infanterie pour brûler un village qui étoit dans le voiſinage : ce Chevalier fut repouſſé par un détachement de l'armée de Tirone & pourſuivi juſqu'au camp Anglois, malgré le ſecours qu'on lui avoit envoyé ; quelques jours après les Irlandois s'étoient avancés dans le deſſein d'attaquer les Anglois dans leur camp, mais le Député qui en eut avis, fit placer en embuſcade quatre cens hommes qui les prirent en flanc & en tuerent pluſieurs, entr'autres Pierce Lacy Seigneur de Bruff, autrement Brough, dans le Comté de Limerick ; ce Seigneur deſcendoit de la noble famille des Lacys, qui avoient paſſé en Irlande dans le douziéme ſiécle ſous Henri II, & ſa vertu donna un nouveau luſtre à ſon extraction ; ce guerrier étoit un des plus zélés défenſeurs de la catholicité dans ces temps de troubles, & ſa mémoire doit être chere à l'Egliſe d'Ir-

lande, qui a beaucoup perdu à ſa mort (*a*). Le Député, après cette expédition, ayant mis ſes troupes dans des garniſons, retourna à Newry.

Pendant le ſéjour du Député à Newry, Plunket Lord de Dunſany, qui commandoit une compagnie à la ſolde de la Reine, partit du fort de Liſcannon dans le Brenny, s'avança ſur les terres de Mac-Mahon, d'où il emmena un butin de ſeize cens bêtes à corne; mais il fut pourſuivi par Mac-Mahon à la tête de cent quarante hommes, qui l'obligea d'abandonner ſa proie, après un combat qui couta à chacun cinquante hommes. Le Chevalier Dockwra pouſſoit ſes conquêtes dans le nord d'Ultonie, il reprit le château de Derry; il ſe rendit maître de Donnegal & en ſoutint le ſiege pendant quelques jours contre ô Donnel, celuici l'abandonna enſuite pour aller au ſecours de Kinſale. Edouard Digges qui commandoit deux compagnies à Asherow, ſe rendit maître, par ſurpriſe, de Ballyshannon. Le Député vint à la fin d'Août à Trim dans le Comté de Meath; il fit venir dans cette ville le Conſeil privé de Dublin, pour délibérer enſemble ſur l'état des affaires en général, & en particulier ſur les meſures qu'il falloit prendre pour rompre le projet que le Capitaine Tirrell avoit formé d'une incuſion dans la province de Momonie. Cambd. Elizab. *part.* 4. *pag.* 816.

Telle étoit la ſituation des affaires entre les Catholiques d'Irlande & les Anglois à la fin du mois d'Août; la Momonie n'avoit plus de Chefs depuis la détention de Florence Mac-Carty & de Jacques Fitz-Thomas, l'union en étoit bannie, les peuples de la Lagenie étoient écraſés, ceux de la Conacie étoient dans l'impuiſſance de rien entreprendre, l'unique reſſource étoit l'Ultonie où ô Neill & ô Donnell étoient encore à la tête de quelques troupes, dont le nombre n'étoit pas ſuffiſant pour ſoutenir contre les forces d'Angleterre & celles des faux freres d'Irlande. En un mot l'Irlande étoient épuiſée d'hommes & de munitions, elle avoit porté le fardeau de la guerre pendant pluſieurs années dans l'attente d'un ſecours arrivé trop tard, & en même temps trop foible pour pouvoir réuſſir.

Le bruit commençoit en ce temps à ſe répandre que la flotte Eſpagnole étoit déja en mer pour tenter une deſcente en Ir-

(*a*) Le Comte de Lacy au ſervice de l'Impératrice Reine, ſi connu par ſes exploits militaires, tire ſon origine de cette maiſon.

Pacat. Hib. *liv. 2. chap. 10.*

lande; le Conſeil d'Angleterre ne l'ignoroit pas, il donna des ordres pour l'envoi des troupes dans cette Iſle; en conſéquence de ces ordres on débarqua au mois de Septembre à Cork & à Warerford deux mille hommes de troupes fraiches, en attendant d'autres qu'on aſſembloit ſur les côtes d'Angleterre. Le Lord Député d'Irlande & le Préſident de la Momonie ne furent pas moins allarmés que le Conſeil d'Angleterre; ces deux Seigneurs ſe rendirent à Leighlin le 19 Septembre pour conférer enſemble; ils allerent de-là à Kilkenny, où ils tinrent conſeil, & le 23 ils reçurent un exprès du Chevalier Charles Wilmot, que le Préſident avoit laiſſé à Cork, avec la nouvelle que les Eſpagnols étoient débarqués à Kinſale. Sur cette nouvelle Wingfield Lord Marshal eut ordre d'aſſembler les troupes de la province Angloiſe & de préparer les munitions de guerre & de bouche néceſſaires pour l'armée; les Chevaliers Henri Danvers & Jean Berkly furent envoyés à Ardmach & à Navan, pour en recueillir les garniſons & les conduire en Momonie; le Député & le Préſident partirent pour Cork, qui étoit le lieu d'aſſemblée, ils arriverent dans cette ville le 27 du même mois, où ils s'appliquerent à faire les préparatifs néceſſaires pour aſſiéger les Eſpagnols dans Kinſale.

Hiſt. Cathol. *tom. 3. lib. 6. cap. 7.*

Philippe III Roi d'Eſpagne vouloit à la fin effectuer les promeſſes réitérées qu'il avoit faites aux Princes ô Neill & ô Donnel, de ſecourir les Catholiques opprimés d'Irlande; il fit aſſembler pour cet effet le nombre de troupes néceſſaires pour une expédition dans cette Iſle, & en donna le commandement à Dom Juan Del Aquila, homme expérimenté dans le métier de la guerre. La flotte deſtinée pour le tranſport de ces troupes, fut envoyée dans cet interval aux Iſles Terceres, afin de protéger les galions qui arrivoient de l'Amérique, contre une flotte Angloiſe qui avoit fait voile de ce côté-là, ce qui retarda l'expédition d'Irlande & cauſa une grande diminution, ſoit par maladie ſoit par déſertion dans l'armée de Dom Juan. La flotte qui étoit commandée par Dom Diego de Brochero, étant de retour des Terceres, on embarqua ce qui étoit reſté de l'armée & on fit voile pour l'Irlande; étant en pleine mer cette flotte fut accueillie d'une horrible tempête qui la ſépara en deux, une de ces diviſions, au nombre de ſept vaiſſeaux, chargée de l'artillerie & de la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche, fut battue par les flots, & obligée de relacher, avec le Vice-Amiral

Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, dans le port de la Corogne en Galice. L'autre diviſion qui portoit Dom Juan avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie, nombre peu proportionné à la grandeur de l'entrepriſe, gagna avec peine le port de Kinſale en Irlande, le 23 du mois de Septembre. Lorſque ces troupes furent débarquées, le Capitaine Guillaume Saxeys qui commandoit dans Kinſale, en ſortit avec ſa garniſon aux approches des Eſpagnols & ſe retira à Cork; les bourgeois ouvrirent auſſitôt les portes de la ville à Dom Juan & ce Général en prit poſſeſſion.

Kinſale eſt un port de mer ſitué dans le Comté de Cork ſur le bord de la riviere Bandon; la place n'eſt pas forte, l'entrée du port eſt défendue par deux châteaux, l'un à gauche nommé Caſlan-ne-Park, l'autre à droite que l'on appelle le château de Rinncharrain, qui veut dire la pointe d'une faucille, parce que ce château eſt bâti dans l'extrémité d'une langue de terre qui repréſente cet inſtrument; le Général Eſpagnol y mit garniſon avec un canon tiré de deſſus un des vaiſſeaux de la flotte; parce que l'artillerie deſtinée pour la deſcente étoit reſtée à bord les vaiſſeaux qui étoient entrés à la Corogne avec Zubiaur.

Dom Juan n'étoit pas trop raſſuré dans cette place, où il lui manquoit bien des choſes néceſſaires pour s'y maintenir; il écrivit une lettre en Eſpagne par la flotte qui alloit partir, pour rendre compte au Roi ſon maître du ſuccès de ſon voyage & pour lui demander les ſecours dont il avoit beſoin. Ce Général ne voyoit aucune diſpoſition en ſa faveur parmi les Catholiques de la Momonie; quelques-uns de leurs Chefs étoient dans les fers, les autres avoient donné des ôtages pour garants de leur fidélité, d'autres enfin étoient les ennemis déclarés de la cauſe commune; de ſorte qu'il n'y eut que Daniel ô Sullevan Prince de Bearre & Beantry, en état de tenter quelque entrepriſe. Ce Prince envoya un exprès au Général Eſpagnol pour lui offrir ſes ſervices; il lui fit dire que lui & ſes amis pourroient fournir mille hommes déja armés, & qu'ils étoient à portée d'en mettre encore autant ſur pied ſi le Général vouloit leur fournir des armes, & qu'avec ce corps il ſe chargeoit d'arrêter le progrès des Anglois & d'empêcher qu'ils ne fiſſent le ſiege de Kinſale, en attendant l'arrivée d'ô Neill & d'ô Donnel. Dom Juan fit réponſe à ce Prince qu'il ne pouvoit fournir des armes attendu

que toute l'artillerie étoit à bord les vaiſſeaux que Zubiaur avoit conduits à la Corogne, & qu'il attendoit la réponſe des Princes d'Ultonie. En effet ce Général avoit déja écrit pluſieurs fois à ces Princes depuis ſon arrivée à Kinſale, auſſi bien que Fray Matheo de Oviedo Archevêque titulaire de Dublin, qui l'avoit accompagné d'Eſpagne: par ces lettres, l'Archevêque & le Général ſollicitoient vivement ô Neill & ô Donnel de venir les joindre le plutôt qu'il ſeroit poſſible, & de leur mener des chevaux dont ils avoient un extrême beſoin. Voici deux copies de ces lettres, rapportées par l'Auteur du livre intitulé *Pacata Hibernia.*

Livre 2. chap. 11.

Pervenimus in Kinſale, cum claſſe & exercitu Regis noſtri Philippi; expectamus veſtras Excellentias quâlibet horâ; veniant ergo quàm velociter potuerint, portantes equos, quibus maxime indigemus, & jam aliâ viâ ſcripſimus, non dico plura. Valete.

Frater Matheus, Archiepiſcopus Dubliniens.

Aqui eſtamos guardando à vueſtras Senorias illuſtriſſimas como largamente otra via hemos eſcritos, a Dios, 12 Octob. 1601.

Dom Juan de Aquila.

Le Député attendit à Cork le retour des Officiers qu'on avoit envoyés pour ramaſſer les troupes de la Lagenie & de la Conacie, & les garniſons d'Ultonie; il vit venir à la fin les Chevaliers Benjamin Berry, Richard Wingfield, Jean Barkley & Henri Davers chacun à la tête de ſa diviſion: ces troupes, jointes à celles de la Momonie, faiſoient en tout environ ſept mille ſix cens hommes. Le Général Anglois marcha avec cette armée vers Kinſale, en changeant deux ou trois fois de camp. Il campa la troiſieme fois ſur une hauteur nommée Spittle Hill, où il ſe retrancha, à une portée de mouſquet de cette place; en même temps Button Capitaine d'un vaiſſeau de guerre qui venoit d'eſcorter un navire de Dublin chargé de vivres, eut ordre de garder le port de Kinſale pour empêcher qu'on n'apporte aucun ſecours par mer à cette place.

Tout étant diſpoſé, les Anglois firent ſucceſſivement les ſieges de Rinncharrain & de Caſlan-ne-park; ces châteaux ſe rendirent l'un le premier de Novembre & l'autre le 20 du même mois. Les mois d'Octobre & de Novembre ſe paſſerent en eſcarmouches. Les Eſpagnols faiſoient de fréquentes ſorties; les Anglois

les repouſſoient & ſi on en croit leurs Hiſtoriens, l'avantage étoit toujours de leur côté. Cependant un Auteur contemporain en parle différemment. Les Eſpagnols, dit-il, employoient le jour à défendre vaillamment les murs de la ville; la nuit ils faiſoient de fréquentes ſaillies, tuoient les ſentinelles & gardes avancées des Anglois, & enlevoient leurs canons; par ce moyen, continue-t-il, la perte des Anglois ſurpaſſoit celle des Eſpagnols: *Quo modo majore Anglorum, quam Hiſpanorum clade dimicatur.* Quand on ſuppoſeroit la réalité des avantages remportés par les Anglois ſur les Eſpagnols, la grande diſproportion qui ſe trouvoit entre les forces des aſſiégeans & des aſſiégés en diminuoit beaucoup le mérite. Les Eſpagnols n'avoient que deux mille cinq cens hommes dans Kinſale, qu'on en ſuppoſe quatre mille pour contenter leurs adverſaires; toute la force de cette place ſe bornoit à un ſimple mur avec des tourelles de diſtance en diſtance; l'artillerie des Eſpagnols conſiſtoit en trois piéces de canon, ſçavoir une qu'on avoit retirée de deſſus un de leurs vaiſſeaux de tranſport & deux qu'on avoit trouvés dans la place. Les Anglois ſe préſenterent devant Kinſale avec une armée de ſept mille ſix cens hommes; cette armée fut augmentée quelques jours après de huit mille hommes, que le fidéle Comte de Thomond avoit conduit d'Angleterre au camp. L'artillerie des Anglois étoit nombreuſe & bien ſervie; les vivres abondoient dans leurs camps; le Capitaine Button gardoit l'entrée du port de Kinſale juſqu'à l'arrivée d'une eſcadre Angloiſe de dix vaiſſeaux commandée par l'Amiral Richard Leviſon & le Chevalier Amias Preſton ſon Vice-Amiral; cette eſcadre tiroit ſans ceſſe des bordées de canon ſur la place, pendant que l'armée l'attaquoit par terre: cependant le ſiege de Kinſale dura près de trois mois, c'eſt-à-dire, depuis le 17 Octobre juſqu'au 9 du mois de Janvier ſuivant.

Niſt. Cathol. *ibid.*

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid.*

Le Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, qui fut contraint par une tempête de relacher avec ſept vaiſſeaux à la Corogne en Galice, arriva avec cette eſcadre ſur les côtes d'Irlande le 3 de Décembre. Cet Officier entra dans un port nommé Cuan-an-Caiſlan, en Anglois Caſtle-Haven, dans le territoire de Carbry, à vingt milles ou environ de Kinſale; il fut bien reçu par les ô Driſcols, au nombre de cinq freres qui poſſédoient ce pays, & qui lui livrerent le château pour y prendre poſte.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 8.

Sur la nouvelle de l'arrivée des Eſpagnols à Caſtle-Haven, le Député ordonna au Chevalier de Leviſon de les aller combattre; cet Amiral ne perdit pas de temps, il partit pour Caſtle-Haven avec ſix vaiſſeaux & quelques troupes à bord; il trouva dans ce port les navires Eſpagnols à l'ancre, ſans défenſe & tout délabrés par les fatigues d'un long voyage; il en endommagea quelques-uns & tira quelques coups de canon contre le château; les Eſpagnols s'éveillerent au bruit, ils gagnerent leurs bords, ils firent jouer leur artillerie, on ſe battit tumultuairement & ſans ordre, & ce combat, qui dura deux jours, couta aux Anglois cinq cens ſoixante-quinze hommes: l'Amiral Anglois voyant le peu de réuſſite de ce combat naval, vouloit débarquer ſes troupes pour attaquer celles d'Eſpagne qui étoient à terre; mais il en fut détourné, tant par la bonne contenance des Eſpagnols que par un ſecours de cinq cens hommes que le Prince de Bearre venoit de conduire à leur camp. Surquoi cet Amiral ſortit précipitamment du port de Caſtle-Haven, & ſe rendit à Kinſale, où il exagera beaucoup le ſuccès de ſon expédition.

Ce fut alors que pluſieurs Seigneurs des environs prirent les armes pour ſe joindre aux Eſpagnols; les principaux furent le Chevalier Finin ô Driſcol avec les autres branches de ce nom; les Mac-Cartys de Carbry; Domnal ô Sullevan Bearre; le fils aîné d'ô Sullevan More; Domnal Mac-Carty fils du Comte de Glancar avec les autres branches des Mac-Cartys de Deſmond; les ô Donavans & les ô Mahonys de Carbry; Jean ô Connor Kierry; le Chevalier de Kerry & autres.

Le nombre de troupes Eſpagnoles débarquées à Caſtle-Haven ne paſſoit pas celui de ſept cens hommes, mais l'eſpérance d'un plus ample ſecours flattoit les Catholiques & leur faiſoit enviſager d'avance le moment de leur liberté. Pour convaincre les Eſpagnols de leur ſincérité, ces Seigneurs leur livrerent les places fortes qu'ils poſſédoient ſur les côtes pour y mettre des garniſons. Donogh ô Driſcol leur avoit déja donné le château de Caſtle-Haven; le Chevalier Finin ô Driſcol leur abandonna le château de Donneshed à *Baltimore, & celui de Donnelong dans l'Iſle nommée Innisherkan, qui commandoient l'entrée de ce port; & Domnal ô Sullevan leur livra le château fort de Duin Buith, autrement Dunboy, qui dominoit le port de Beerhaven. On diſtribua dans ces places, par ordre de Dom Juan Del-

Aquila, l'artillerie avec les ſept cens Eſpagnols débarqués à Caſtle-Haven.

Pendant l'expédition de Leviſon à Caſtle-Haven, un navire Ecoſſois entra dans le port de Kinſale : ce navire, qui avoit été ſéparé en mer de la flotte Eſpagnole, avoit à bord environ quatre-vingts ſoldats Eſpagnols. Le Patron Ecoſſois en fit avertir le Vice-Amiral Preſton, & lui livra perfidement ſon équipage.

Les Princes d'Ultonie n'avoient pas oublié leur engagement avec Dom Juan Del Aquila ; ils faiſoient toute la diligence poſſible pour venir au ſecours de Kinſale, ils avoient près de quatre-vingts lieues à faire, & les chemins étoient extrêmement mauvais à cauſe des pluies continuelles. O Donnel marcha le premier avec ſon armée qui étoit de deux mille ſix cens hommes d'infanterie avec quatre cens cavaliers. Les principaux Chefs de ſon armée furent ô Rourke, Mac-Sweeny Tueth, ô Dogharty, ô Boyle, Mac-Dermot, les deux Mac-Donoghs, ô Kelly, les deux fils d'ô Connor Roe, Domnal frere d'ô Connor Sligoe, Raymond Burke le Baron & Guillaume ſon frere, les deux freres d'ô Donnel, les deux ô Flahertys, Hugue Moſtian, Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Jean Fitz-Thomas, frere du prétendu Comte de Deſmond, Fitz-Gerald, nommé Chevalier de la Vallée, Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence qui fut envoyé à la Tour, avec pluſieurs autres. Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 9.*

La nouvelle de la marche d'ô Donnel allarma les Anglois ; le Lord Député aſſembla le Conſeil pour délibérer ſur les moyens de couper la communication de ce Prince avec la Momonie, on chargea le Préſident Carew de cette commiſſion ; il partit le 7 Novembre avec quatre mille cinq cens hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, & marcha vers le pays d'Ormond, où ô Donnel devoit paſſer. Il s'arrêta, après quelques jours de marche, à Ardmail, au nord de Cashil. O Donnel étoit déja entré dans le Comté de Tipperary par Ikerin, pays des ô Meaghairs ; il campoit à Holy-Croſſ, à quelque diſtance d'Ardmail, où étoit le Préſident. Le Prince de Tirconnel vouloit éviter le combat ; pour tromper l'ennemi, il laiſſa beaucoup de lumiere dans ſon camp & ſe mit en marche avant le jour, il prit ſa route par Slieve Phelim du côté du fleuve Shannon, il entra dans le Comté de Limerick par les défilés de l'Abbaye d'Owny, au pays des ô Moel Ryans, & s'avança juſqu'au château de Crome, à douze milles plus loin ; de ſorte qu'on compte qu'il avoit fait Pac. Hib. *ibid. cap. 15.*

trente-deux milles d'Irlande dans cette journée; marche violente pour une armée ſuivie d'équipages. Le Préſident, informé de ce mouvement d'ô Donnel, fit marcher le même jour ſon armée, il traverſa le pays juſqu'à l'Abbaye d'Owny, dans le deſſein de couper le paſſage à ce Prince; mais ayant appris qu'il alloit gagner les gorges de Connillo, le Préſident, aulieu de le ſuivre, retourna le 25 du même mois au camp de Kinſale, en prenant le chemin le plus court, afin de devancer ô Donnel & d'empêcher ſa communication avec la garniſon Eſpagnole de cette place. Le Préſident ramena auſſi au camp les Comtes de Clanriccard & de Thomond, que le Député avoit envoyé, l'un avec ſon régiment, & l'autre avec ſa troupe de cavalerie à ſon ſecours.

Le Prince ô Neill partit de Tirone dans le courant du mois de Novembre, à la tête d'environ trois mille hommes pour aller au ſecours des Eſpagnols de Kinſale. Les Seigneurs de la ſuite de ce Prince furent Mac-Mahon de Monaghan; Coconnacht Maguire de Fermanagh, dont le frere aîné avoit été tué quelque temps auparavant au Comté de Cork, dans une eſcarmouche avec Saint Leger, Raynald Mac-Donnel Prince de Gline, le Capitaine Richard Tirrell, Magennis d'Iveagh & autres. O Neill trouva de l'oppoſition à ſon paſſage par le Comté de Meath, de la part des Anglo-Irlandois de cette contrée, ce qui fut cauſe d'une eſcarmouche, où Darcy Seigneur de Plattin perdit la vie; Tirone continua enſuite ſa route vers la Momonie, & ſe rendit le 8 Décembre au Comté de Cork, à quelques lieues du camp Anglois. O Donnel l'attendoit dans le territoire de Kinel Meaky; ces deux Princes étoient à portée de ſe joindre; en effet ils camperent enſemble le 21 du mois entre Cork & Kinſale, à une lieue de l'armée Angloiſe.

Les forces réunies de ces deux Princes conſiſtoient en ſix mille Irlandois avec trois cens Eſpagnols, arrivés de Caſtle-Haven ſous les ordres d'ô Sullevan Bearre & de Dom Alfonſo de Ocampo; leur intention n'étoit pas d'attaquer l'armée Angloiſe qui étoit de quinze à ſeize mille hommes, la diſproportion étoit trop grande; ils ſe propoſoient ſeulement de donner du ſecours à Dom Juan Del Aquila, en jettant dans Kinſale un corps de troupes, qui mettroit ce Général en état de ſoutenir encore quelque temps un ſiege, que la rigueur de la ſaiſon auroit immanquablement fait lever aux Anglois, & qui par ce

moyen donneroit à ce Commandant le loiſir d'attendre un nouveau renfort d'Eſpagne. C'étoit là le ſujet de pluſieurs lettres que Dom Juan écrivoit aux Princes ô Neill & ô Donnel. Par ces lettres il leur conſeilloit de s'approcher du camp Anglois, afin d'être à portée d'exécuter leur deſſein; il ſe chargeoit de leur donner le ſignal pour l'exécution, par une ſortie qu'il alloit faire ſur l'ennemi, à un jour marqué; mais ces lettres ayant été interceptées par les Anglois, le projet n'eut pas ſon effet; le Député donna ordre par-tout de doubler les gardes, de fortifier les retranchemens & de ſe mettre en état de défenſe.

O Neill, ſur l'avis qu'il avoit reçu de Dom Juan, fit un mouvement, la nuit du 23 au 24 Décembre, vers le lieu que ce Général lui avoit indiqué. Il vit en s'approchant que ce terrein étoit occupé par les Anglois; il entendit le bruit des armes & de toutes ſortes d'inſtrumens de guerre, qui caractériſent une bataille en forme; il accourut, croyant que Dom Juan avoit fait une ſortie comme il l'avoit propoſé, & qu'il étoit aux mains avec les Anglois; mais ſa ſurpriſe fut grande, lorſqu'il vit que l'ennemi étoit déja rentré dans ſon camp. Le jour étant venu, ô Neill s'avança un peu pour examiner le camp ennemi, où il apperçut un calme parfait, ſans appareil d'une ſortie de la part de la garniſon; il jugea alors que la prétendue bataille n'étoit qu'une feinte & un ſtratagême des Anglois, pour l'attirer au combat, & qu'il falloit remettre à un autre jour l'exécution de ſon projet; il donna en conſéquence ordre à ſes troupes de retourner. O Neill après une heure de marche trouva ô Donnel qui diſputoit le paſſage d'une petite riviere à un corps de cavalerie Angloiſe. O Donnel repouſſa d'abord les Anglois, & les obligea de repaſſer la riviere; mais par un trait de politique qui ne lui réuſſit pas, il leur laiſſa le paſſage libre, dans l'eſpérance de pouvoir les enfermer entre lui & la riviere; pour cet effet, il fit faire une feinte retraite à ſa cavalerie; ce corps, ſoit par l'effet du haſard, ſoit par la perfidie de quelque perſonne mal intentionnée, ſe replia bruſquement ſur l'infanterie qui ne s'y attendoit pas, & la mit en déſordre, les ſoldats ſaiſis d'une terreur panique, ſe débanderent & prirent la fuite, ſans que leurs chefs les puſſent jamais rallier; la cavalerie Angloiſe ſe mit à la pourſuite des fuyards, mais dans la crainte d'une embuſcade, elle

n'osa pas trop avancer (*a*). Les Anglois profiterent de cette déroute pour se donner le mérite d'une victoire complette, qu'ils prétendoient avoir remportée sur les rébelles ; mais l'avantage réel fut d'avoir empêché la jonction des Catholiques avec les Espagnols de Kinsale ; ce qui étoit moins dû à la valeur des premiers qu'au désordre arrivé parmi les derniers.

O Neill perdit dans cette expédition environ deux cens hommes. Les Ecrivains Anglois font monter cette perte à douze cens hommes tués, huit cens blessés & plusieurs prisonniers ; Alfonse Del Campo qui commandoit les Espagnols, fut du nombre des derniers. Le Prince de Tirone ayant manqué son coup, & trouvant la saison déja trop avancée pour pouvoir tenir plus long-temps la campagne, retourna avec ses troupes dans sa province pour y attendre une occasion plus favorable. Rory ou Roderick à qui ô Donnel son frere avoit abandonné le commandement de son armée, prit le chemin de Tirconnel ; il fut attaqué dans la Oueſt-Midie par les Anglois de Ballimore Loch-Sindil qui vouloient lui disputer le passage ; mais cette milice bourgeoise fut taillée en piéces par la cavalerie d'ô Donnel, qui en laissa deux cens morts sur le champ de bataille. O Rourke ayant appris que Thadée son frere qui étoit resté dans le Brefny, vouloit se rendre maître de cette Principauté, hâta son retour pour soutenir son droit contre cet usurpateur ; ces exemples furent suivis par les autres Chefs de l'armée, de sorte qu'il ne restoit plus rien de l'armée catholique dans la Momonie, excepté un petit corps composé de Momoniens & d'Espagnols, commandé par ô Sullevan Prince de Bearre, qui retint auprès de lui le Capitaine Richard Tirrel, Guillaume Burke & quelques autres Officiers.

Hist. Cathol. *Ibid. cap.* 10.

Les Anglois n'ayant plus rien à craindre de la part de l'armée catholique, se rendirent dans leurs camps devant Kinsale, où ils firent aussitôt des réjouissances au bruit de l'artillerie, en action de graces pour la victoire qu'ils venoient de remporter.

(*a*) Quod dum facit pars ipsius Equitatus vel casu, vel alicujus dolo & perfidia agmen ipsius ô Donelli aversis equis ingressa pedites cogit ordines laxare, incomposîti pedites sese fugæ mandant. Idem facit ô Nelli agmen, & etiam ô Sullevani hostibus minimè cogentibus & Principibus frustra reclamantibus. Ita panico terrore omnes perculsi sunt. Fugientibus Regius Equitatus nihil audaciter hæret, putans in insidiis se trahi. *Hist. Cathol. Hib.* tom. 3. lib. 6. cap. 9.

Dom

Dom Juan trompé à ce bruit, & croyant que le ſecours qu'il attendoit étoit aux mains avec les Anglois, fit une ſortie avec une partie de ſa garniſon, lorſqu'il n'étoit plus temps; mais s'étant apperçu de ſon erreur, il rentra bien vite dans la place. Il eſt remarquable, ou que le Commandant de Kinſale n'avoit pas connoiſſance d'une action qui s'étoit paſſée près de cette ville, ou qu'en ayant connoiſſance, il n'avoit pas fait de ſortie pendant qu'elle duroit, comme il en étoit convenu avec ô Neill. L'Auteur de l'hiſtoire intitulée, *Pacata Hibernia*, rapporte après le Comte de Thomond une ſinguliere prophétie touchant la bataille de Kinſale. *Livre 2. chap. 21. Pag. 235.* « Perſonne n'eſt moins crédule que moi, dit cet » Auteur, ſur le fait de ces ſortes de prédictions, qui ſont ordi» nairement fabriquées après que les choſes ſont arrivées; mais » comme celle-ci ſe trouve vérifiée par le ſuccès, je crois pou» voir la rapporter. J'ai entendu dire pluſieurs fois, continue-t-il, » au Comte de Thomond en préſence du Lord Député & de plu» ſieurs autres, qu'il avoit lu dans un vieux livre Irlandois, une » prophétie qui marquoit le jour & le lieu, auprès de Kinſale, » où il y auroit une bataille entre les Anglois & les Irlandois, & » où les premiers ſeroient victorieux. » Si cette prophétie n'a pas été de la fabrique du Comte de Thomond, il paroît du moins qu'elle étoit de ſon goût, puiſqu'on ne lui reproche pas d'avoir contribué à la faire mentir.

Pendant que les Anglois pouſſoient vivement le ſiége de Kinſale, Hugue ô Donnel après avoir donné le commandement de ſes troupes à Roderick ſon frere, s'embarqua pour l'Eſpagne accompagné de Redmond Burke, Hugue Moſtian & autres. Dom Juan ne ſe croyoit pas en état de ſe ſoutenir plus longtemps dans Kinſale; ce Commandant envoya le dernier jour de Décembre, ſon Tambour-Major avec une lettre au Député, pour lui propoſer une capitulation; la propoſition fut agréée du Général Anglois; il envoya ſur le champ à Kinſale le Chevalier Guillaume Godolphin pour traiter avec le Commandant Eſpagnol des articles de la capitulation; cette négociation dura quelques jours; on convint à la fin des articles dont les principaux furent, que Dom Juan abandonneroit au Député toutes les places qu'il poſſédoit dans la province de Momonie; ſçavoir, Kinſale, Caſtlehaven, Baltimore, Bearehaven & Dunboy, & que le Député fourniroit à Dom Juan des vaiſſeaux de tranſport pour le conduire en Eſpagne avec ſes troupes, armes, munitions, artillerie,

argent, drapeaux déployés & généralement tout ce qu'il poſſédoit dans les ſuſdites places. Cette capitulation fut ſignée par Dom Juan d'une part, & de l'autre par le Député, le Préſident de la Momonie, les Comtes de Thomond & de Clanriccard, Richard Wiengfield, Robert Gardiner, Georges Bourchier & Richard Leviſon.

La reddition de Kinſale affecta différemment les Catholiques d'Irlande & les Anglois ; ceux-ci étoient dégoutés du ſiége ; outre l'incommodité de la ſaiſon, c'étoit au mois de Janvier, ils commençoient à manquer de tout, ils n'avoient des vivres que pour ſix jours, le tréſor étoit épuiſé ; les munitions de guerre étoient conſommées, & l'artillerie hors d'état de battre la ville en brêche. L'armée Angloiſe étoit beaucoup diminuée depuis le commencement du ſiége, ſoit par le fer de l'ennemi, ſoit par maladie, de ſorte que de ſeize mille hommes qu'on avoit fait aſſeoir devant Kinſale, il en reſtoit à peine la moitié. La flotte Angloiſe qui occupoit la baie de cette place, ſouffroit autant que l'armée qui en faiſoit le ſiége. Elle ſe voyoit à la veille d'être obligée de quitter cette ſtation pour aller chercher des vivres ailleurs ; de ſorte que le Député ayant conſulté ſon Conſeil, regardoit avec raiſon la capitulation propoſée par le Général Eſpagnol, comme l'unique moyen de conſerver les débris de ſon armée, & de lui épargner l'affront de lever un ſiége qui lui avoit déja tant couté.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 23. *pag.* 244.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Les Irlandois enviſageoient les choſes autrement ; la conſervation de Kinſale étoit de la derniere importance pour la cauſe catholique ; Dom Juan y avoit une garniſon d'environ deux mille cinq cens hommes ; il étoit bien pourvu de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche ; il étoit ſoutenu par les garniſons de Baltimore, Caſtlehaven & Bearhaven ; de ſorte qu'eu égard à la ſituation des Anglois, ce Commandant auroit pu ſoutenir encore quelques mois pour attendre l'arrivée des ſecours qu'on prépatoit en Eſpagne, & pour donner à ô Neill & autres Princes d'Irlande, le temps de s'aſſembler au Printems ; il étoit donc naturel de penſer que la reddition de Kinſale & des autres places qui en dépendoient, en fermant l'entrée à tout ſecours étranger, étoit contraire aux intérêts de la cauſe qu'on vouloit défendre. O Sullevan Beare qui en pénétroit la conſéquence, ſe rendit maître du château de Dunboy dont il étoit le propriétaire ; ce Prince l'avoit cédé aux Eſpagnols à leur arrivée dans le

Pac. Hib. *ibid. chap.* 28. *pag.* 268. *& ſuiv.*

pays pour y mettre garniſon ; mais ne voulant pas que cette forteresſe fut compriſe dans une capitulation faite avec l'ennemi, il y fit entrer de nuit Thomas Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Domnal Mac-Carty, les Capitaines Richard Tirrel & Guillaume Burke avec des troupes, & ſe ſaiſit des portes ſans commettre d'hoſtilité contre les Eſpagnols. Il envoya auſſitôt Dermod ô Driſcol en Eſpagne, avec une lettre pour Sa Majeſté Catholique, où il prie ce Monarque d'être perſuadé de la droiture de ſes intentions au ſujet de la priſe de Dunboy ; il déclame fortement dans cette lettre contre la capitulation que Dom Juan avoit faite avec les Anglois ; il la traite de pitoyable, d'exécrable & d'inhumaine.

O Donnel qui s'étoit embarqué pour l'Eſpagne après la bataille de Kinſale, étant arrivé à la Corogne en Galice, fut reçu avec toute la diſtinction poſſible par le Comte de Caraçena Gouverneur de cette Province : ce Comte lui donna un logement dans ſon Palais, il lui cédoit la droite dans toutes les aſſemblées, honneur qu'il auroit refuſé dans ſon Gouvernement au premier Duc & Pair du Royaume. Le Roy d'Eſpagne informé de l'arrivée d'ô Donnel dans ſes Etats, écrivit une lettre au Comte de Caraçena touchant la réception qu'il devoit lui faire ; il lui parla dans cette lettre des affaires d'Irlande, & lui témoigna ſon empreſſement pour ſoutenir les Catholiques de cette Iſle contre leurs ennemis, au riſque de perdre ſa couronne. O Donnel s'étant délaſſé de ſes fatigues, prit congé de ſon hôte qui lui fit préſent de mille ducats ; il continua ſa route par Compoſtelle, il fut reçu fort honorablement dans cette ville par l'Archevêque & les bourgeois ; ce Prélat célébra le 29 Janvier une Meſſe ſolemnelle où le Prince de Tirconnel aſſiſta & reçut la ſainte Communion ; enſuite de quoi le Prélat le traita ſplendidement dans ſon Palais, & lui préſenta mille ducats, pour continuer ſon voyage. O Donnel étant arrivé à la Cour, fut accueilli du Roi & de tous les Courtiſans ; Sa Majeſté ordonna qu'on fit les préparatifs néceſſaires pour une expédition en Irlande, & on commença à faire défiler des troupes vers la Corogne.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 27. *pag.* 266.

Dom Juan de Aquila le Général Eſpagnol étoit encore en Irlande ; le vent étant favorable il ſortit de Kinſale le 16 du mois de Mars, & fit voile avec ce qui étoit reſté de ſes troupes pour l'Eſpagne : étant arrivé à la Corogne, ſur un ſoupçon d'in-

Pacat Hib. *ibid. chap.* 30. *pag* 278.

fidélité dans l'adminiſtration des affaires d'Irlande, il fut arrêté par ordre du Roi ; il eut pour priſon ſa maiſon où il mourut de chagrin quelque temps après. Le ſoupçon qu'on avoit contre ce Général, étoit fondé ſur la facilité avec laquelle il avoit livré aux Anglois Kinſale, & les autres places qu'il tenoit en Irlande ; ſur le commerce étroit de lettres qu'il entretenoit avec le Député & le Préſident Carew, & les préſens réciproques qu'ils ſe faiſoient, & enfin ſur les paſſeports qu'il accordoit libéralement à des Anglois qui paſſoient d'Irlande en Eſpagne, ſous prétexte de commerce, & qui dans le fond étoient des eſpions qui rendoient compte chez eux de tout ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, relativement aux affaires d'Irlande ; en effet, on arrêta à la Corogne en ce temps un Officier Anglois nommé Gautier Edney : cet Officier avoit fretté un navire à Cork pour l'Eſpagne, il étoit muni d'une lettre de recommandation & de préſens de la part du Député pour Dom Juan ; mais celui-ci étant déja en diſgrace, il manqua ſon coup, le Comte de Caraçena profita des préſens dont cet Officier étoit chargé ; il envoya ſes lettres, paſſeports & autres papiers à la Cour.

CHAPITRE XXXI.

Pac. Hib. *pag.* 268.

LE Pape Clément VIII écrivit une lettre en ce temps à Hugue ô Neill Prince de Tirone, pour le complimenter ſur la ſainte confédération qu'il avoit faite avec les autres Princes d'Irlande pour la défenſe de la Religion catholique contre les Héréticues ; en voici la copie.

A notre bien aimé fils & noble Prince Hugue ô Neill, Général & Commandant en chef l'armée catholique en Irlande.

Très-noble & bien aimé fils, Salut & Bénédiction Apoſtolique. Nous avons appris par vos lettres & par le rapport de notre bien aimé fils Pierre Lombard, Prévôt de notre Egliſe de Cambray, que l'alliance ſacrée que vous & plu-

Dilecto filio nobili viro Ugoni Principi Nalio, exercitûs catholici in Hibernia Duci & Capitaneo generali.

Dilecte fili nobilis vir, Salutem & Apoſtolicam Benedictionem. Cognovimus ex literis nobilitatis tuæ ex his quæ dilectus filius Petrus Lombardus Civis noſtræ Præpoſitus Cameracenſis nobis coram expoſuit

ſacrum fœdus, quod tu & quamplures Principes & Proceres, & Nobiles primarii Regni iſtius Dei benignitate iniiſtis charitatis glutino colligatum conſervari & augeri quodque ejuſdem Domini exercitum ope & virtute proſperè à nobis pluries pugnatum eſt adversùs Anglos Eccleſiæ & fidei deſertores magnam ex his voluptatem in Domino cepimus, ipſique Patri miſericordiarum Deo gratias egimus, qui adhuc in regno iſto reliquit ſibi multa millia virorum qui non curvaverint genua ſua ante Baal. Hi enim impias hæreſes, & prophanas novitates non ſunt ſecuti, imò eas deteſtati fortiter pugnant, pro hæreditate majorum ſuorum, pro fidei ſalute, integritate & unitate cum Eccleſia retinenda, quæ una eſt Catholica, & Apoſtolica, extra quam non eſt ſalus. Laudamus egregiam pietatem & fortitudinem tuam, fili, & Principum, & cæterorum omnium qui tecum junĉti ac fœderati nulla pro Dei gloria pericula recuſant, ſeque majoribus ſuis qui bellicæ virtutis & catholicæ Religionis ſtudio, ac laude imprimis floruerunt dignos nepotes & juſtos ſucceſſores oſtendunt, & palam profitentur: conſervate, filii, hanc mentem, conſervate unionem & conſenſionem veſtram, & Deus omnipotens, Deus pacis

ſieurs Princes & Grands de ce Royaume, aviez contracté ſous les auſpices du Tout-Puiſſant, & ſerré par les nœuds de la charité, ſe conſervoit & s'augmentoit; & que par les ſecours de la puiſſance de ce même Dieu, vous aviez combattu pluſieurs fois avec ſuccès contre les Anglois déſerteurs de l'Egliſe & de la foi: à ces nouvelles nous avons ſenti une joie inexprimable dans le Seigneur, & nous lui avons rendu grace de ce que tant de milliers d'hommes qu'il a laiſſés dans ce Royaume, n'ont pas fléchi le genouil devant Baal. En effet, ces Héros du Chriſtianiſme, au lieu de ſuivre de prophanes nouveautés, & des héréſies ſi abominables, au contraire, pour ne pas démentir la généroſité de leurs ancêtres, & pour conſerver la foi & l'union avec l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, hors de laquelle il n'y a point de ſalut, ils ont travaillé de toutes leurs forces à les détruire. Nous louons, cher Fils, cette piété, ce courage qu'un ſaint zéle excite en vous, & dans les Princes, & dans tous ceux qui unis à vous par le nom le plus ſacré de l'alliance, ne refuſent pas de s'expoſer aux plus grands périls, pour faire éclater davantage la gloire du Très-Haut, & pour ſe montrer dignes héritiers de la vertu de leurs Ancêtres, qui ſe ſont ſignalés dans les armes, & qui n'ont point rougi d'entreprendre

la défenſe de la Religion. Conſervez, chers Enfans, ces mêmes ſentimens. Soyez toujours dans une parfaite union, afin que le Dieu tout-puiſſant, ce Dieu de paix & de concorde, ſoit avec vous, & terraſſe à vos yeux comme il a déja fait les ennemis de la Religion. Pour nous qui chériſſons & portons dans les entrailles de Jeſus-Chriſt, cette grandeur d'ame, & vous tous dignes imitateurs de la gloire & de la fidélité de vos Ancêtres, nous ne ceſſons de prier Dieu pour votre conſervation & le bonheur de vos jours, & nous ſommes toujours occupés de vous, & nous le ſerons autant que nous le pourrons dans le Seigneur; & dès qu'il ſera néceſſaire, nous employerons tout notre crédit pour engager nos bien aimés fils les Rois & Princes Catholiques à vous favoriſer de leurs ſecours. Notre intention eſt de vous envoyer un Nonce prudent & zélé, qui vous ſervira de garand de l'honneur que nous vous portons, & qui vous ſera utile en tout, pour conſerver parmi vous l'union néceſſaire pour la propagation de la foi catholique, afin que l'honneur & le culte de Dieu s'augmente dans ce Royaume. Nous vous envoyons en attendant ces Lettres comme gage de notre amour pour vous & votre Royaume, & pour vous conſoler tous comme nos enfans par notre affection paternelle.

& concordiæ erit vobiſcum, & pugnabit pro vobis, & quemadmodum fecit proſternet inimicos ſuos ante faciem noſtram; nos autem qui Nobilitatem tuam, & vos omnes avitæ fidei & gloriæ imitatores paternæ, amamus & gerimus in viſceribus Jeſu Chriſti, non ceſſamus Deum orare noſtrum pro veſtra felicitate & ſalute, veſtrique ſoliciti ſumus & erimus ſemper quantum cum Deo poterimus, atque ubi opus fuerit ſcribemus efficaciter ad Reges & Principes catholicos filios noſtros ut vobis, & cauſæ veſtræ omni ore ſuffragentur; cogitamus etiam propediem mittere ad vos peculiarem Nuntium noſtrum, & hujus ſanctæ Sodalitiæ, in qua Deo authore meritis licet imparibus præſidemus veſtrum, pium, prudentem, zelo Dei prædictum, & nobis probatum, qui noſtri erga nos honoris teſtis ſit vobiſque omnibus in rebus ubi uſus venerit adjumento ſit ad ſalutarem & neceſſariam unionem veſtram conſervandam, ac catholicam fidem propagandam, ac omnia denique pro ſui muneris officio, officianda, quibus Dei honor & cultus in regno iſto augeatur. Interea placuit has noſtras Literas ad vos præmittere teſtes amoris noſtri, in vos & Regnum iſtud, & ut vos omnes tanquam filios noſtros in Chriſto dilectos paterno affectu

consolaremur ; ipsum verò Petrum Lombardum, quem Nobilitas sua oratorem & negotiorum gestorem constituit apud nos, & jam libenter audivimus, & deinceps audiemus, tibi verò & cæteris qui tibi unanimes pro fidei catholicæ propugnatione adhærent, nostram & Apostolicam Benedictionem benignè impartimur ; denique precamur ut Angelos emittat in circuitu vestro, & pios conatus vestros sua cœlesti gratia dirigat vosque dextra suæ potentiæ perpetuò tueatur. Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub Annulo Piscatoris, die 20 Januarii, anno 1601, Pontificatûs nostri anno nono.

Nous avons écouté avec plaisir, & nous écouterons toujours Pierre Lombard que vous avez envoyé vers nous en qualité d'Ambassadeur ; nous vous accordons ainsi qu'à ceux qui se joignent à vous, pour la défense de la Religion catholique, notre Bénédiction Apostolique ; nous prions enfin Dieu qu'il daigne envoyer dans vos conseils son divin Esprit, afin de vous guider dans vos entreprises. Donné à Saint Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 Janvier 1601, & de notre Pontificat le neuf.

SILVIUS ANTONIANUS, Cardinal.

SILVIUS ANTONIANUS, Cardinalis.

Le Lord Député ayant achevé la campagne de la Momonie, se mit en route pour retourner à Dublin, après avoir nommé le Chevalier Richard Percy, Conseiller pour la Province de Momonie ; il partit de Cork le 9 du mois de Mars, accompagné du Président Carew ; il alla coucher à Clone chez Jean Fitz-Edmonds à qui il donna le grade de Chevalier ; de-là il continua sa route vers Waterford où il créa Chevalier Edouard Gough & Richard Aylward, deux nobles & anciens citoyens de cette ville. Il arriva le 24 Mars, qui étoit en ce temps le dernier jour de l'année, à Kilkenny, où il coucha chez le Comte d'Ormond ; & après avoir conféré avec le Président, sur les affaires du gouvernement, étant indisposé, il se fit porter dans une littiere à Dublin où il arriva le 28 du même mois.

Les troupes Angloises en Irlande, montoient encore, malgré leur perte dans la derniere campagne, à seize mille neuf cens cinquante hommes d'infanterie, & à mille quatre cens quatre-vingt-sept de cavalerie. Le Député après en avoir fait faire la

An. 1602.

revue, leur fit aſſigner des garniſons commodes juſqu'à l'entrée de la campagne.

Au commencement de Juin le Député aſſembla ſes troupes ; il marcha dans l'Ultonie, il fit conſtruire un pont ſur la riviere de Blackwater avec un fort qu'il nomma Charlemont de ſon nom, où il mit le Capitaine Caw feild avec cent cinquante hommes en garniſon ; il envoya le régiment du Chevalier Richard Moriſon, avec ordre de s'emparer de Dungannon ; mais les habitans mirent le feu à cette place à leur approche, & la réduiſirent en cendre, avec le beau château de Tirone. Le Député s'y rendit avec le reſte de l'armée, il y fut joint par le Chevalier Dockwra ; le Prince de Tirone ſe retira à Caſtle Roe ſur la riviere Bann ; les Anglois dévaſterent le pays juſqu'à Inniskillin, ils s'emparerent de l'Iſle de Magherlowny, où étoit le magaſin d'ô Neill : ils prirent une autre Iſle, où ils trouverent trois piéces de canons Anglois. Le Chevalier Dockwra, qui avoit une garniſon à Ony, eut ordre d'aller harceler ô Neill par la voie de Dungeven dans l'Araghty Cahan ; & le Chevalier Arthur Chicheſter arrivé de Carrigfergus avec ſa garniſon, fut chargé conjointement avec le régiment de Moriſon, de le ſerrer du côté de Toome, pendant que le Député l'attendroit ſur le chemin de Killetro ; malgré ces embuſcades & la grande ſupériorité de l'ennemi, ô Neill avec ſix cens hommes d'infanterie & ſoixante cavaliers, partit de Caſtle Roe, & gagna le bord du Lac Earne ſans qu'on eut pu l'entamer ; ce Prince n'étant pas en état de faire face à ſes ennemis, reſta toujours ſur la défenſive ; il ſe choiſit un endroit inacceſſible, nommé Gleannchonkein auprès du Lac Earne, où il ſe retrancha de maniere à n'avoir rien à craindre ; le Député l'ayant appris, ſe contenta de ravager le pays à l'entour & de faire caſſer à Talloghoge la pierre qui ſervoit de ſiége ou fauteuil à l'inauguration d'ô Neill.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 12.

Le Lord Député content de ſes exploits dans le nord, ſe rendit à Newry le 11 Septembre, d'où il partit pour Dublin, ayant laiſſé la garde de l'Ultonie aux Chevaliers Dockwra, Danvers & Chicheſter. Il fit une expédition au mois de Novembre dans la Conacie, pour pacifier les troubles qui agitoient cette province ; le Chevalier Olivier Lambert avoit déja éloigné du Comté de Mayo les Burkes avec Mac-William leur Chef ; le Député accorda protection à ô Connor Sligoe, à Rory ô Donnel, aux ô Flahertys, aux Mac-Dermots, à ô Connor Roe & autres ;

War. *ibid. cap.* 45.

Cox *ibid. pag.* 448.

autres ; il n'y eut qu'ô Rourke dans cette province qui reſta conſtamment attaché à la cauſe de Tirone, auſſi-bien que Maguire & le Capitaine Tirrel ; le Député fit achever le fort de Gallway, & ordonna qu'on envoya trois différens corps de troupes à la pourſuite d'ô Rourke, après quoi il retourna à Dublin à la fin de Janvier, d'où il envoya du ſecours au Chevalier Chicheſter pour le mettre en état de faire tête à Brian Mac-Art qui étoit entré dans le territoire de Killulta à la tête de cinq cens hommes. En effet, Chicheſter & ſes Conſorts exécuterent cette commiſſion avec tant d'inhumanité, qu'ils cauſerent une famine dans le pays. « On voyoit, dit Cox, les enfans ſe nourrir de la chair & des entrailles de leurs meres mortes de faim ; il ajoute, que la famine de Jeruſalem ne ſurpaſſoit pas celle que les rébelles avoient ſoufferte dans cette occaſion. » *Pag.* 449.

Pendant que la Cour d'Eſpagne étoit occupée des moyens de ſoutenir la guerre en Irlande contre les Anglois, les Univerſités de ce Royaume s'aſſembloient pour examiner ſi cette guerre étoit juſte ; deux propoſitions faiſoient l'objet principal des délibérations, ſçavoir premierement, s'il étoit permis aux Catholiques d'Irlande de favoriſer par les armes ou autrement, Hugue ô Neill Prince de Tirone, dans la guerre qu'il ſoutenoit pour la défenſe de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, & les Anglois qui vouloient la détruire par les armes. Secondement, s'il étoit permis à ces mêmes Catholiques de combattre contre le Prince ô Neill ſans pécher mortellement, ou de donner ſecours aux Anglois contre lui, principalement lorſque leur refus les expoſeroit à un danger manifeſte de la vie, ou à perdre leurs biens temporels. On rapporte ici en faveur du Lecteur le jugement de la Faculté de Théologie de Salamanque touchant ces deux queſtions ; mais on ne prétend pas adopter les ſentimens Ultramontains qu'on y découvre ; il en eſt de même des Bulles, Brefs ou Lettres des Papes qui ſe trouvent dans ce volume, on les rapporte ſeulement comme relatifs à l'hiſtoire qu'on écrit : le jugement de la Faculté de Salamanque fut ſuivi après par la Faculté de Valladolid. Hiſt. Cathol. *ibid. Lib.* 8. Pacat. Hib. *Liv.* 3. *chap.* 1.

Cenſura Doctorum Univerſitatum Salmanticæ & Valliſoleti, de præſenti Hiberniæ bello, & eorumdem declaratio Lit-

Jugement porté par les Docteurs de l'Univerſité de Salamanque & de Valladolid, touchant la guerre préſente d'Irlande, & Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 7.

leurs explications des Lettres de notre Saint Pere le Pape Clement VIII, concernant la même guerre.

terarum Sanctiſſimi Domini noſtri Clementis Papæ VIII, ſuper eodem bello.

L'illuſtre Prince Hugue ô Neill fait la guerre contre la Reine d'Angleterre & ſes ſujets, pour la défenſe de la Religion catholique, afin qu'il lui ſoit permis de la profeſſer avec liberté, ainſi qu'aux Irlandois; liberté que la Reine d'Angleterre veut lui arracher par la violence & par les armes. Maintenant cette guerre nous préſente deux queſtions à décider. La premiere, l'on demande s'il eſt permis aux Catholiques d'Irlande de fournir au Prince Hugue toute ſorte de ſecours. La ſeconde, ſi ces mêmes Catholiques peuvent ſans péché mortel porter les armes contre ledit Hugue, & favoriſer les Anglois de quelque maniere que ce puiſſe être. Le nœud de la difficulté, c'eſt que d'un côté, ſi les Catholiques le refuſent aux Anglois, ils ſont dans un danger évident de leurs vies, ou de la perte de leurs biens temporels: d'un autre, c'eſt que le Pape a permis aux Catholiques d'Irlande d'obéir à ladite Reine d'Angleterre, de la reconnoître pour leur légitime Souveraine, de lui payer tribut, & comme fidéles ſujets, de combattre les rébelles qui lui refuſeront une juſte obéiſſance, & qui oſeront uſurper les terres qui ſeront ſous ſa domination. Pour

Illuſtriſſimus Princeps Hugo ô Nellus bellum gerit cum Angliæ Regina, & Anglis ob catholicam Religionem tuendam, ut ſcilicet liceat illi, & Hibernis liberè catholicam Religionem profiteri, quam libertatem vi, & armis Angliæ Regina conatur eripere. Duo nunc circa hoc bellum in dubium revocantur: alterum eſt an liceat Catholicis Hibernis prædicto Principi Hugoni in eo bello favere armis, & quibuſcumque aliis modis? alterum an eiſdem Catholicis liceat pugnare contra præfatum Principem, citra mortale peccatum, & Anglis in eo bello favere armis & quâvis aliâ ratione? præſertim, cùm ſi Anglis hoc auxilii genus negent, manifeſto vitæ periculo aut amittendi bona temporalia ſeſe exponant. Et præterea, cùm ipſis Catholicis Hiberniæ à ſummo Pontifice ſit permiſſum ut poſſint prædictæ Reginæ Angliæ obedire; ac ut legitimam Reginam, tributa illi ſolvendo, recognoſcere, videntur id præſtare poſſe, quod ſubditorum eſt, pugnare ſcilicet adversùs Reginæ rebelles, qui debitam ei obedientiam negant, & terram illius ditioni ſubjectam uſurpare videntur. Ut utri-

que quæſtioni ſatisfiat, tamquam certum eſt accipiendum, poſſe Romanum Pontificem fidei deſertores, & eos, qui catholicam Religionem oppugnant, armis compellere, ac coercere, cùm alia ratio non ſuppetat tanto malo occurrendi. Eſt præterea, ut firmum conſtituendum, Angliæ Reginam catholicam Religionem oppugnare, nec permittere Ibernos catholicam fidem publicè colere; eademque de cauſa prædictum Principem, & ante eum alios quos Apoſtolicæ Litteræ Clementis VIII, commemorant, bellum adversùs illam ſuſcepiſſe. His ita conſtitutis facilè prima quæſtio expeditur.

répondre à ces deux queſtions, premierement, l'on peut croire en toute ſureté, que le Pape peut contraindre & même forcer par les armes les apoſtats, & ceux qui ſe déclarent hautement contre la Religion catholique, puiſque c'eſt le ſeul moyen de prévenir un ſi grand malheur. Secondement, il eſt certain que la Reine d'Angleterre n'envie que la ruine totale de la Religion catholique, qu'elle défend même aux Irlandois de la profeſſer publiquement, & c'eſt pour cette raiſon, que ledit Prince Hugue, & ceux qui l'ont précédé, ſe ſont déclarés contre elle, comme nous l'atteſtent les Lettres Apoſtoliques de Clement VIII. Sur ce procédé la premiere queſtion eſt facile à réſoudre.

Citra quæſtionem namque eſt poſſe quoſcumque Catholicos dicto Principi in prædicto bello favere, idque magno cum merito, & ſpe maximâ retributionis æternæ: cùm enim prædictus Princeps bellum gerat authoritate ſummi Pontificis ob tuendam Religionem catholicam, ad idque eum Pontifex per ſuas litteras adhortetur, & omnes Chriſti fideles, ut ex ejus litteris conſtat: atque Principi in eo bello faventes multis gratiis proſequatur, ac ſi bellum contra Turcas gererent; nemo jure dubitaverit, & ſuſceptum bellum juſtum eſſe, & magni eſſe meriti pro catholica Religione,

Le réſultat eſt que quelques Catholiques peuvent, non ſans acquerir de grands mérites, & dans l'eſpérance d'être recompenſés éternellement, prêter du ſecours audit Hugue, puiſque c'eſt par l'autorité du Pape que ce Prince entreprend cette guerre pour la défenſe de la Religion catholique; puiſque par ſes lettres, ce Souverain Pontife non-ſeulement l'exhorte à la ſoutenir; mais encore engage les fidéles Catholiques à le ſeconder de leurs ſecours; de plus, il accorde à ceux qui lui en prêteront, les mêmes graces que celles qu'il accorde à ceux qui marchent contre les Turcs. Maintenant perſonne

ne doute que cette guerre ne ſoit fondée ſur l'équité & la juſtice, qu'il y a beaucoup d'honneur d'entreprendre la défenſe de la Religion catholique, puiſque c'eſt la meilleure action que l'on puiſſe faire de ſa vie.

quæ omnium maximum bonum eſt, tuenda pugnare.

Ce qu'il y a de certain pour la ſeconde queſtion, c'eſt que les Catholiques ne peuvent ſans péché mortel, ſuivre les étendards des Anglois contre ledit Hugue, ils ne peuvent faire leur ſalut, ni même être abſous par aucun Prêtre, s'ils ne ſe déſiſtent de leurs entrepriſes, & n'abandonnent le camp des Anglois. On peut porter le même jugement de ceux qui, outre les tributs accoutumés que le Souverain Pontife a permis de payer à la Reine d'Angleterre, ou à ceux qui reçoivent ſes impôts, lui fourniſſent des armes & des vivres, ou quelque choſe de ſemblable. Ce ſentiment a pour fondement les raiſons les plus évidentes, tant parce que les lettres du Pape nous montrent aſſez clairement que la Reine d'Angleterre & ſes Généraux ont déclaré une guerre injuſte audit Prince Hugue & à ceux de ſon parti, tant parce qu'il dit lui-même, que puiſque les Anglois attaquent la Religion catholique, ils ne doivent pas moins combattre contre eux, que s'ils combattoient contre les Turcs, & leur accorde les mêmes indulgences qu'ils leur accorderoient, s'ils étoient en guerre contre eux. Peut-on maintenant douter que

Eſt etiam de ſecunda quæſtione omnino certum, eos omnes Catholicos peccare mortaliter, qui Anglorum caſtra contra prædictum Principem ſequuntur, nec poſſe illos æternam ſalutem conſequi, nec ab ullo Sacerdote à ſuis peccatis abſolvi, niſi prius reſipiſcant, ac caſtra Anglorum deſerant. Idemque de illis cenſendum eſt, qui armis & comeatibus in eo bello Anglis favent, vel quid ſimile tribuunt præter ea tributa conſueta, quæ ex ſummi Pontificis indulgentia & permiſſione eis licet Reginæ Angliæ, aut ejus exactoribus ſolvere. Hæc aſſertio hâc apertiſſimâ ratione confirmatur, quoniam per litteras ſummi Pontificis ſatis eſt compertum, Angliæ Reginam, & ejus Duces bellum gerere injuſtum contra prædictum Principem, & eos, qui illi favent. Cùm enim Pontifex dicat Anglos adversùs catholicam Religionem pugnare, eoſque non minùs ac Turcas oppugnare debere, eiſdemque gratiis eos oppugnantes proſequatur, quibus contra Turcas pugnantes proſequitur, quis dubitet bellum ab Anglis adversùs catholicum exercitum omninò ini-

quum geri ? at nemini licet iniquo bello favere, aut illi adesse sub pœna æternæ damnationis. Peccant ergo gravissimè Catholici qui in castris Hæreticorum contra prædictum Principem pugnant in bello apertè iniquo & injusto, & omnes qui eidem bello favent armis, aut comeatibus, aut quácumque aliâ ratione, quæ per se belli progressum juvent, nec possent rationem inire indifferentis obsequi.

Nec eos quicquam juvat Apostolicas Litteras surreptionis notare: surreptio enim intervenire non potest, ubi nulla narratur petitio eorum, in quorum favorem expeditur. At summus Pontifex apertè in illis docet, se, & antecessores suos sponte exhortatos fuisse ad illud bellum gerendum Ibernos Principes, ac fideles omnes: & ad eos magis provocandos magnis eos gratiis ac indulgentiis donat. Quî ergo fieri potest, ut surreptitiæ sint litteræ quæ solam exhortationem magnis gratiis erga assentientes cumulatam continent? nec possunt Catholici Anglis faventes rationibus in secunda quæstione adductis se tueri: nullum enim peccatum mortale committendum est, etiamsi vita aut res familiaris amittenda sit. Ea verò quæ bellum injustum per se promovent, ac juvant exercere, apertè peccatum est mortale : cette guerre ne soit injuste de la part des Anglois. Or comme il n'est permis à personne d'entreprendre une guerre injuste, ni même de la favoriser de quelque secours, sous peine de la damnation éternelle; donc les Catholiques qui embrassent le parti des Anglois contre ledit Prince Hugue, ou qui leur fournissent pour cette guerre des armes, des vivres, ou d'autres instrumens propres à la soutenir, commettent le crime le plus énorme.

D'ailleurs, il leur est inutile de dire, que ces lettres sont subreptices, puisque la subrepticité n'a pas lieu où il n'y a aucune brigue de la part de ceux en faveur de qui elles sont expédiées. Or le Souverain Pontife démontre assez clairement par ses lettres, que ses prédécesseurs & lui, ont exhorté de leur plein gré les Princes Irlandois, & tous les fidéles Catholiques à soutenir cette guerre. Et pour les exciter davantage, il leur accorde des graces & des indulgences. Comment donc se peut-il faire que des lettres qui ne contiennent qu'une simple exhortation, qui accordent des indulgences à ceux qui donneront leurs suffrages, puissent être subreptices, & les Catholiques du parti des Anglois ne peuvent pas s'autoriser des raisons alleguées dans la deuxiéme question. En effet, dussent-ils perdre la vie ou leurs biens, il n'y a aucun péché mor-

tel ; mais de favoriſer une guerre injuſte, d'embraſſer ſon parti, c'en eſt un des plus grands & des plus énormes. Il a même été permis aux Catholiques de rendre à la Reine d'Angleterre, toute hérétique qu'elle eſt, un devoir qui n'altére point la Religion catholique. Jamais ce ne fut le ſentiment du Pape, & ce ne le peut être, de permettre de rendre des devoirs à la Reine d'Angleterre, qui ne s'accordent pas à la fin qu'il s'eſt propoſé, d'étendre la Religion catholique dans l'Irlande. L'on peut voir facilement par ſes lettres le deſſein qu'il s'étoit propoſé. De-là l'on peut conclure, que l'illuſtre Prince Hugue ó Neill, & les Catholiques d'Irlande, qui ont embraſſé la défenſe de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, ne ſont ni rébelles, ni desobéiſſans, ni uſurpateurs, puiſque la guerre qu'ils ont entrepriſe, eſt fondée ſur la juſtice, que ce n'a été que pour ſecouer le joug d'une injuſte & impie tyrannie, & (comme fidéles Catholiques) employer toutes leurs forces à défendre la ſainte Religion & la foi orthodoxe. Nous ſouſſignés, approuvons, & jugeons ce qui a été dit ci-deſſus, comme choſes très-certaines & très-véritables. Donné à Salamanque le 2 Février, l'an de grace 1603.

permiſſum eſt etiam Catholicis hæreticæ Reginæ id genus obſequii præſtare quod catholicam Religionem non oppugnat. Nec fuit, nec poteſt eſſe Pontificis mens ea obſequia circa Reginam eis permittere quæ aperte cum fine & ſcopo ipſius Pontificis de promovenda in Hibernia catholicâ fide ac Religione pugnant. Hanc autem ejus eſſe mentem, & ſcopum Litteræ ipſæ apertiſſimè declarant. Ex quibus omnibus ſatis manifeſtum relinquitur, illuſtriſſimum Principem Hugonem ô Nellum, & alios Catholicos Hiberniæ bellum gerentes adversùs Reginam hæreticam orthodoxam fidem oppugnantem, nullo modo rebelles eſſe, neque debitam obedientiam negare, aut terras Reginæ injuſtè uſurpare, quin potius illos juſtiſſimo bello ſe, terramque ſuam ab iniquâ & impiâ tyrannide vindicare, ſacramque orthodoxam fidem (ut Chriſtianos ac Catholicos decet) pro viribus tueri, atque defendere. Quæ omnia & ſingula, nos infrà ſcripti, ut certiſſima ac veriſſima judicamus & approbamus. Datum Salmanticæ ſecundo Februarii anno Domini milleſimo ſexcenteſimo tertio.

Quoique Dom Juan Del Aquila eut livré aux Anglois toutes les places qu'il tenoit dans la Momonie, les habitans de cette

province n'avoient pas encore quitté les armes, dans l'eſpérance d'un nouveau ſecours de la part de l'Eſpagne. Les Auteurs Anglois ne laiſſent jamais échapper une occaſion d'inſpirer à leurs Lecteurs du mépris pour un peuple qui vouloit s'affranchir de leur tyrannie ; les écrits de ces Auteurs ſont toujours remplis de traits inſultans & injurieux, qui devroient leur ôter tout crédit dans l'eſprit d'un Lecteur impartial & judicieux. « Les rébelles, diſent-ils, dans cette occaſion, fourmilloient par-tout, » principalement dans les territoires de Carbry, de Bearre, » de Deſmond & de Kerry. Nul lieu dans ces contrées étoit » exempt de ces chenilles, qui étoient devenues déſeſpérées à la » vue de leurs forfaits; ils ſe regardoient comme des enfans de » perdition & indignes de la clémence de Sa Majeſté ». Voila des phraſes dignes du caractère hautain des Anglois, qui croyent que tout doit leur obéir. Les Irlandois, qu'ils traitent ici de rébelles & d'enfans de perdition, ne cherchoient pas la bienveillance d'Elizabeth ; ils avoient pris les armes pour la défenſe de la patrie contre cette Princeſſe. Pacat. Hib. *liv.* 3. *chap.* 1.

Domnal ou Daniel ô Sullevan Prince de Bearre, devint le Chef de la Ligue catholique dans la Momonie, depuis la reddition de Kinſale & la retraite des Princes d'Ultonie. Ce Prince, autant illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, étoit en poſſeſſion de Dunboy ; il ne négligeoit rien pour mettre cette fortereſſe en état de défenſe ; les Seigneurs qui avoient pris parti avec lui pour la bonne cauſe, furent Daniel Mac-Carty fils du Prince de Clancar ; Daniel fils d'ô Sullevan More ; les deux fils d'ô Driſcol, ſçavoir, Corneille & Dermod, Dermod ô Sullevan ; Dermod, Donough & Florence de la Maiſon de Mac-Carty Riagh ; les Chevaliers Mac-Sweeny, Donough ô Driſcol & ſes freres. Le Prince de Bearre fut joint auſſi par ô Connor Kerry, Mac-Maurice Baron de Lixnaw, le Chevalier de Kerry, le Chevalier de Glinne, Jean Fitz-Gerald, frere du Comte, Jacques Butler frere du Baron de Cahir ; Guillaume Burke ; les Capitaines Richard Mac-Geoghegan & Richard Tirrell ; les deux derniers devoient commander, l'un dans Dunboy, & l'autre l'armée d'obſervation. Hiſt. Cathol. *ibid. lib.* 7. *cap.* 1.

Les Anglois étoient allarmés de cette confédération des Seigneurs de la Momonie avec le Prince de Bearre ; le Préſident Carew fit aſſembler à Cork les troupes de Sa Majeſté ; il fit venir auſſi les Irlandois de la province, tant anciens que Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 2.

modernes, attachés aux intérêts de la Cour. Les principaux furent Donough ô Brien Comte de Thomond; Mac-Carty Riagh Prince de Carbry, Charles Mac-Carty Prince de Muskerry, Barry Vicomte de Buttevant, ô Donnavan, Fitz-Gibbons, nommé le Chevalier Blanc, Owen ô Sullevan, cousin, mais ennemi irréconciliable d'ô Sullevan Bearre, Dermod frere d'ô Sullevan More; Donough & Florence Mac-Carty, qui avoient déserté le parti d'ô Sullevan Bearre; ces auxiliaires, avec les troupes Angloises, composoient une armée de plus de quatre mille hommes.

Le Président détacha au mois de Mars le Comte de Thomond avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & cinquante cavaliers. Ses instructions furent de parcourir les contrées de Carbry, de Bearre & de Bantry, de brûler par-tout les grains, d'enlever les bestiaux, d'exercer toutes sortes d'hostilités sur le peuple suspect de rébellion, de traiter avec humanité ceux dont la fidélité étoit constatée par leur soumission, entr'autres ô Driscol, ô Donnavan, & les fils du Chevalier Owen Mac-Carty. Le Comte eut ordre de reconnoître le château de Dunboy; de renforcer les corps commandés par les Capitaines Flower & Harvie, & de poursuivre par-tout ô Sullevan Bearre, Tirrell, Dermod Moyle Mac-Carty & les ô Crowlyes. Thomond n'ayant pu pénétrer du côté de Dunboy, parce que le Capitaine Tirrell, avec ses troupes légeres, occupoit les montagnes de Bearre, ce Comte se contenta de faire prendre poste au Capitaine Flower, dans une Isle nommée Fuidi ou Whiddy, dans la baye de Bantry; il lui laissa sa compagnie, avec celles du Chevalier Jean Dowdal, du Lord Barry, & des Capitaines Kingsmill, Bostock & Bradbury, faisant en tout sept cens hommes; il retourna ensuite à Cork, pour rendre compte au Président du succès de son expédition. Après le départ de Thomond, le Capitaine Flower fit faire des retranchemens dans l'isle de Fuidi, pour se mettre à l'abri d'insulte de la part de l'ennemi; mais la crainte d'être attaqué par ô Sullevan, qui lui avoit fait couper toute communication, le Capitaine Anglois abandonna ce poste après l'avoir gardé deux mois; il fut harcelé dans sa retraite par les troupes d'ô Sullevan, qui lui tuerent quelques hommes.

Hist. Cathol. Ibid. cap. 3. Le Lord Président ayant jugé à propos d'entreprendre le siege de Dunboy, partit de Cork le 23 Avril avec ses troupes, qui montoient à plus de cinq mille hommes, sans comprendre le

le corps que le Chevalier Charles Wilmot commandoit dans le Comté de Kerry. Le Préſident arriva le dernier jour du même mois près de Bantry ; il campa pour quelque temps dans la plaine de Gurtin Rua, tant pour tenir l'ennemi en reſpect, que pour attendre l'arrivée de dix-huit vaiſſeaux de guerre & quelques bâtimens de tranſport, venant de Cork & d'Angleterre, qui devoient le joindre dans la Baye de Bantry ; ces vaiſſeaux étoient deſtinés à tranſporter les troupes avec l'artillerie dans la preſqu'Iſle de Bearre, où étoit ſitué Dunboy, dont ce Général Anglois vouloit faire le ſiége. Richard Mac-Geoghegan, homme noble (*a*), commandoit dans cette place pour le Prince de Bearre ; il avoit ſous ſes ordres cent vingt hommes d'infanterie ; *arcem tenebant centum viginti pedites ab ô Sullevano conſtituti duce Richardo Macgeoghegano, viro nobili.* Les Anglois diſent que cette garniſon étoit compoſée de cent quarante-trois hommes choiſis ; il paroît en effet par leur conduite que c'étoit autant de héros qui vouloient ſignaler leur valeur pour la défenſe d'une place qui étoit la derniere reſſource d'une nation prête à ſuccomber.

Hiſt. Cathol. *ibid.* Pacat. Hib. *ibid. chap.* 8.

Dans ces entrefaites le Chevalier Wilmot travailloit avec ſuccès à la réduction du Comté de Kerry ; ce Capitaine avoit été envoyé dans cette contrée, après l'affaire de Kinſale, par le Préſident Carew ; il avoit ſous ſes ordres dix-ſept cens hommes d'infanterie & une troupe de cavalerie. Il trouva dans ſon paſſage, entre Askeaton & Glinn, deux cens hommes commandés par Hugue Mac-Sweeny, il les ſurprit de nuit dans leurs quartiers, il en tua douze & mit les autres en fuite. Il s'avança vers Carrigfoyle, qu'il trouva abandonnée ; il en prit poſſeſſion & en donna la garde au Capitaine Collum. Wilmot paſſa enſuite la riviere Cashin, nonobſtant les efforts de Jean fils de Thomas Fitz-Gerald, du jeune Capitaine Tirrell, de Hugue Mac-Sweeny, d'Owen ô Maily, de Rory & de Phelim ô Connor, & de Gerald Fitz-Maurice, frere du Baron, qui s'étoient aſſemblés avec cinq cens fantaſſins & quelques cavaliers à Lixnaw, dans le deſſein de lui en diſputer le paſſage. Le Capitaine Anglois aſſiégea quelques jours après le château de Lixnaw, la garniſon étoit de quarante-cinq hommes, bien réſolus de ſe défendre, mais une diſette d'eau les obligea de ſe rendre à compoſition. Wil-

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 3.

(*a*) Il étoit de l'ancienne Maiſon de Moycashel.

mot s'empara enfin de quelques autres bicoques, ſans défenſe, appartenantes au Chevalier de Kerry, ſçavoir Ballihow, Caſtle Gregory & Rahane, enſuite il s'avança dans le pays de Deſmond juſqu'au château de Liſtrée, où il campa, ne pouvant pénétrer plus loin à cauſe des mauvais chemins. Ce fut ici que Wilmot reçut une lettre du Préſident Carew, qui lui enjoignoit de mettre ordre, le plutôt qu'il ſeroit poſſible, aux affaires de Kerry, & de le venir joindre avec ſon armée à un jour marqué.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 4. La flotte qu'on attendoit de Cork arriva le 11 du mois de Mai dans la Baye de Bantry, chargée de toute ſorte de munitions de guerre & de bouche; cet événement cauſa une joie univerſelle dans le camp Anglois, où tout commençoit à manquer. La jonction du corps commandé par le Chevalier Wilmot avec la grande armée, ſe fit auſſi le même jour. Le Préſident

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 5. aſſembla le Conſeil, avec les principaux Officiers de l'armée, le 14, pour concerter les moyens de conduire l'armée à Beare-Haven; il fut conclu, d'une voix unanime, qu'il falloit la tranſporter d'abord dans une grande Iſle ſituée dans la Baye & de-là à Bearre.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 6. En conſéquence de la concluſion du Conſeil, on plia le camp le 31 Mai, & après avoir logé les malades, qui étoient en grand nombre, dans l'Iſle de Fuidi, l'armée marcha juſqu'à Kilnamenoghe, ſur le bord de la mer, dans le territoire nommé Muintirvarry, où elle campa. Le premier Juin le Comte de Thomond & le Chevalier Wilmot, avec leurs régimens, s'embarquerent pour la grande Iſle; ils furent ſuivis le lendemain par le régiment du Chevalier Percie, & le Préſident ferma la marche avec le reſte de l'armée; on y tranſporta enſuite l'artillerie. Le Préſident étoit un homme de précaution; avant que d'entreprendre le ſiége de Dunboy il vouloit aſſurer ſes derrieres; les Catholiques avoient laiſſé quelques ſoldats en garniſon dans le château de Dunmanus, il étoit néceſſaire pour le bien du ſervice de les en déloger; le Général Anglois chargea de cette commiſſion Owen ô Sullevan; cet homme dénaturé, accompagné de ſes deux freres, marcha à la tête d'un détachement vers Dunmanus, ſurprit le Château, & après avoir tué quatre de ceux qui en avoient la garde, il s'en rendit maître & le livra au pillage.

Pacat. Hib. *ibid. pag.* 304. Le 5 du mois de Juin Richard Mac-Geoghegan Commandant du château de Dunboy, eut une entrevue avec le Comte

de Thomond dans la grande Iſle, où les Anglois étoient encore poſtés. L'Auteur Anglois rend la queſtion problématique, ſçavoir, « ſi le Comte de Thomond avoit été envoyé par le » Préſident, pour engager Mac-Geoghegan de rendre le Château » à la Reine, ſur promeſſe de récompenſe; ou ſi Mac-Geoghegan » avoit ſollicité un ſauf conduit pour venir parler au Comte ». La premiere partie de ce problême eſt aſſez claire, ſelon les propres paroles de notre Auteur; « Je ſuis sûr, dit-il, que l'en- » trevue de ces Seigneurs ne ſe fit pas ſans la connoiſſance & » l'approbation du Préſident: toute l'éloquence & l'artifice, » ajoute-t-il, dont ſe ſervit le Comte, n'ébranla pas la fermeté » de Mac-Geoghegan, il perſiſta toujours dans ſa réſolution ». *But of this jam ſure, that the Earles Meeting with him, was not without the Preſidents Knowledge and allowance: all the eloquence and artifice which the Earle could uſe avayled nothing; for Mac-Geoghegan was reſolved to perſevere in his wayes.* Le doute propoſé par notre Auteur ſur le ſecond membre de la queſtion, paroît haſardé & ſans fondement, puiſqu'il ne dit pas que Mac-Geoghegan ait fait aucune propoſition au Comte. En tout cas, s'il eſt étonnant que le Général Anglois ait chargé de cette commiſſion le Comte de Thomond, il eſt bien plus étonnant que ce Comte l'ait acceptée.

Il paroît que le Préſident étoit dans l'uſage d'employer l'indigne voie de la ſéduction pour gagner les ſujets, dont il avoit le plus à craindre parmi ſes ennemis; il trouvoit chez les Irlandois mêmes, des miniſtres complaiſans de ſes volontés; il avoit déja fait tenir, par le moyen d'Owen ô Sullevan, une lettre preſſante aux canoniers de Dunboy; c'étoit deux Eſpagnols & un Italien, qu'ô Sullevan Bearre avoit trouvés dans cette place; il les avoit pris à ſa ſolde lorſqu'il s'étoit rendu maître de ce Château que Dom Juan devoit remettre aux Anglois, par la capitulation de Kinſale; le Préſident fait par cette lettre les plus grands offres de ſervice & de protection à ces étrangers; il leur propoſe d'enclouer les canons de Dunboy, d'en briſer les affuts, & de ſe préſenter à lui lorſqu'il feroit le ſiége de cette place, & qu'il auroit ſoin de les recompenſer libéralement, ſelon la qualité de leur mérite. Mais il y a apparence qu'il eut à faire à d'honnêtes gens, incapables de ſe laiſſer ſuborner. Pacat. Hib. *ibid.* *pag.* 294. 295.

La négociation avec le Gouverneur de Dunboy n'ayant pas réuſſi au gré du Préſident Carew, ce Général fit tranſporter ſes

troupes de la grande Iſle dans une moindre, qui le rapprochoit du continent de Bearre, n'y ayant environ que cent pas, & le mettoit à portée d'examiner de près les mouvemens de l'ennemi. Les Catholiques étoient en trop petit nombre pour pouvoir garder toute la côte; ils s'attacherent à un ſeul endroit, où ils croyoient que la deſcente pouvoit ſe faire, & s'y retrancherent: pour les entretenir dans cette opinion, le Préſident fit camper vis-à-vis d'eux ſon régiment & celui du Comte de Thomond; il fit partir en même temps de l'autre extrémité de l'Iſle, les régimens de Percy & de Wilmot, qui prirent terre dans un petit golfe entre deux rochers près de Caſtle-Dermot, & ſe mirent en ordre de bataille. Les Catholiques s'étant apperçu de leur erreur, quitterent auſſitôt leurs retranchemens, & s'avancerent du côté du golfe où le débarquement ſe faiſoit; mais la ſinuoſité de la côte les ayant retardé, les Anglois qui étoient reſtés dans l'Iſle eurent le temps de paſſer avec leur artillerie; les Catholiques arriverent à la fin; ils chargerent l'ennemi avec beaucoup d'intrépidité, le combat dura quelque temps, accablés enfin par le grand nombre de l'ennemi & par le canon qui tiroit ſans ceſſe dans leurs rangs, ils furent mis en déſordre, laiſſant vingt-huit des leurs tués ſur la place; le Capitaine Tirrell avec quelques autres furent bleſſés; & les Anglois coucherent ſur le champ de bataille.

Il étoit arrivé dans ces entrefaites à Kilmokilloc près d'Arden, une patache dépêchée par la Cour d'Eſpagne, pour ſçavoir ſi le château de Dunboy tenoit encore pour Sa Majeſté Catholique, & dans quel état il étoit; elle portoit ſur ſon bord quelques paſſagers, entr'autres Jacques Nelane Religieux, chargé du tréſor, & Owen Mac-Eggan, déſigné Evêque de Roſſe par le Pape, & ſon Vicaire Apoſtolique en Irlande. Cette patache étoit chargée de douze mille livres ſterlings, pour être diſtribuées aux Chefs des Confédérés, & quelques munitions de guerre. Le Commiſſaire envoyé par la Cour d'Eſpagne en Irlande pour porter la parole aux Confédérés & leur préſenter le ſecours dont il étoit chargé, leur donna les plus grandes aſſurances d'un nouveau renfort de troupes; il leur dit qu'à ſon départ de la Corogne il y avoit déja deux mille hommes d'aſſemblés en attendant le reſte. Les Confédérées comptant ſur ces promeſſes, prirent la réſolution de ſoutenir le ſiége de Dunboy contre les Anglois; ils chargerent en conſéquence le Commiſ-

faire de leur dépêches, pour assurer sa Cour de cette résolution. Le Commissaire fit voile le lendemain 15 du mois pour l'Espagne, accompagné de Brian ô Kelly & de Donnogh fils de Mahon ô Brien; après quoi ô Sullevan Bearre envoya à Dunboy une partie des munitions arrivées d'Espagne, pour renforcer cette garnison.

Owen Mac-Eggan le Vicaire Apostolique, écrivit vers ce temps une lettre à Richard Mac-Geoghegan, qui commandoit dans Dunboy; elle contient en substance ce qui suit. « Je suis » charmé de la bonne réputation que vous avez dans le monde, » j'en espere beaucoup avec l'aide du Seigneur, pour la juste » cause que vous défendez; je voudrois être à portée de pouvoir » conférer avec vous & avec votre compagnie, pour vous in- » former de l'état des affaires en Espagne; je puis vous assurer » qu'il n'y a point de service au monde si agréable au Roi d'Es- » pagne que celui que vous entreprenez; vous sçavez combien » il est agréable à Dieu & nécessaire pour les affaires de notre » pays: vous aurez dans peu de jours un nouveau renfort d'Es- » pagnols qui doivent venir à votre secours; la grande armée » qui est de quatorze mille hommes, est prête à marcher: vous » serez tous recompensés par Sa Majesté Catholique, en atten- » dant la récompense que Dieu vous prépare dans le Ciel. Je » viens de faire le voyage de Rome à la Cour d'Espagne, avec » un Pere de la Société, que le Pape a nommé son Nonce; » il doit se rendre en cette qualité ici avec l'armée d'Es- » pagne, &c. »

Le Président Carew sçavoit l'importance de la prompte réduction du château de Dunboy à l'obéissance de la Reine; c'étoit l'unique place de conséquence qui étoit restée aux Catholiques dans cette province; elle leur servoit de place d'armes & d'entrepôt, & assuroit leur communication avec l'Espagne; le Président fit avancer son armée à un mille de distance de Dunboy, où il la fit camper; il alla ensuite, accompagné du Chevalier Wilmot & escorté par une compagnie d'infanterie, pour reconnoître les environs de ce Château & pour chercher une platte-forme propre à placer une batterie de canon; mais étant incommodé par la mousqueterie du Château, qui tiroit sans cesse sur lui, il fut obligé de regagner son camp avec sa suite. Pac. Hib. *ibid. chap.* 8.

Le Général Anglois voulant mettre ses troupes à couvert & Hist. Cathol. *ibid. cap.* 3.

en même temps rapprocher ſon artillerie avec plus de ſureté de la place, fit ouvrir la tranchée ; cet ouvrage fut ſouvent interrompu par les fréquentes ſorties des aſſiégés & le feu continuel qu'ils faiſoient des Barbacanes du Château ; & ces ſorties furent toujours ſuivies de combats ſanglants. Les Angloiſ, après pluſieurs jours de travail, conduiſirent la tranchée juſqu'à environ cent quarante pas de la place ; on planta alors une batterie de cinq pieces de canon, qui commença à tirer ſur le Château, pendant que deux fauconneaux, placés dans une pointe de terre à peu de diſtance de cette place, en dégradoient les ouvrages extérieurs. Le Préſident, dans ces entrefaites, envoya le Capitaine Jean Boſtock avec Owen ô Sullevan & le Lieutenant Downings, à la tête de cent ſoixante hommes, dans l'Iſle de Dorſies ; il y avoit dans cette Iſle un petit fort appartenant aux Catholiques, & gardé par quarante hommes : les Anglois, après une défenſe vigoureuſe de la part de la garniſon, ſe rendirent maîtres du fort, où ils trouverent trois pieces de canon avec quelques barils de poudre & autres munitions de guerre ; des quarante qui défendoient ce fort, il y en eut quatre tués dans l'action & deux bleſſés, les autres furent faits priſonniers & exécutés tout de ſuite, quoiqu'ils euſſent fait leur ſoumiſſion ; telle étoit la bonne foi de ces maîtres impérieux. La fureur des Anglois ne ſe borna pas à ceux qui étoient armés pour la défenſe du Château ; elle s'étendit ſur les habitans de cette Iſle, le maſſacre fut général, ſans épargner ni âge ni ſexe ; on perçoit du même coup d'épée l'enfant & la mere qui l'allaitoit, on ſe faiſoit un plaiſir barbare de percer à coups de piques & d'élever en l'air des enfans à demi morts, pour en donner le cruel ſpectacle au public ; on précipitoit les autres, pieds & mains liés, du haut des rochers eſcarpés dans la mer, en tirant deſſus à coups de fuſils. Voila un léger crayon de la cruauté exercée par les Anglois en Irlande, c'eſt ainſi qu'ils réformoient les mœurs de ce peuple.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

La batterie Angloiſe tiroit ſans ceſſe ſur le château de Dunboy ; il y en avoit déja quelques paneaux d'écroulés, & les Anglois croyant la brêche praticable, le Préſident ordonna l'aſſaut : l'attaque fut vive & la défenſe vigoureuſe ; il y eut du monde de tué de part & d'autre, & les Angloiſ furent obligés de ſe retirer ; le canon jouoit toujours, il fit tomber une partie de la voute, qui entraîna dans ſa ruine ceux qui l'environnoient ;

Hiſt. Cathol. *ibid.*

les assiégeans entrerent en foule par la brêche & recommencerent le combat, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant, ils furent encore chassés avec perte & précipités du haut en bas de la brêche; la troisiéme attaque ne réussit pas mieux aux Anglois que les deux premieres, car après avoir gagné la grande salle du Château, ils furent obligés de l'abandonner. On conçoit aisément que la garnison de Dunboy, qui n'étoit composée que de cent quarante-trois combattans, devoit être affoiblie par ces combats réitérés; on doit même s'attendre à la voir écraser sous le poids de la supériorité de l'armée Angloise, qui étoit de plus de cinq mille hommes avec une artillerie bien servie; & quelque effort que fit le brave Capitaine Tirrel à la tête d'un camp volant, avec lequel il donnoit souvent des allarmes au camp Anglois, il ne put jamais garentir cette garnison du sort malheureux qui lui étoit réservé.

Le Président Carew voyant la défense opiniâtre de la garnison de Dunboy, ordonna un quatrieme assaut mieux concerté que les premiers: on choisit pour cet effet un corps de troupes fraiches, tirées au sort du régiment du Lord Président; ce corps devoit être soutenu par le reste du même régiment & par celui du Comte de Thomond; les régimens de Percy & de Wilmot, avoient ordre de se tenir sous les armes dans le marché, tant pour couvrir le camp, que pour être à portée de donner du secours en cas de besoin. L'artillerie Angloise ne cessa de tirer sur le château de Dunboy depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf, on vit alors écrouler une tourelle du Château où étoit placé un fauconneau de fer qui incommodoit beaucoup la batterie des assiégeans; cette batterie tira encore sur une des façades du Château jusqu'à une heure après midi; la brêche étant alors praticable, on songea à donner l'assaut, on fit avancer le détachement qui devoit commencer l'attaque; les Catholiques disputerent longtemps à ce corps l'entrée de la brêche, mais ils furent à la fin repoussés par les forces supérieures des Anglois: ceux-ci eurent le temps d'arborer leurs drapeaux sur une des tourelles de la Barbacane, le désespoir ranima le courage des assiégés, on recommença le combat, on se battit avec acharnement jusqu'à la nuit, c'étoit tantôt dans les voutes du Château, tantôt dans la grande salle, tantôt dans les celliers, & quelquefois dans les escaliers, tout lieu servoit de champ de bataille, de sorte que le sang couloit de tous côtés, plusieurs des

assiégés périrent dans cette attaque, entr'autres le Commandant Mac-Geoghegan ; en qui la grandeur d'ame & une illustre naissance se disputoient la gloire : *Propugnatorum pars longe maxima cadit, præsertim dux Richardus, cujus animi magnitudo cum generis claritate de principatu contendebat, maximè strenuè prælians inter cadavera semianimis procumbit, multis atque lethalibus vulneribus affectus, reliquorum etiam nemo non vulneribus affligitur.* Les Anglois remonterent le lendemain à l'assaut, dans l'intention d'achever la conquête du Château ; mais pour épargner l'effusion du sang, on fit des propositions réciproques de pacification. Le petit nombre de la garnison qui avoit échappé au carnage le jour précédent, se voyant sans Chef & hors d'état de se défendre plus longtemps, souscrivit à la capitulation, à condition d'avoir la vie sauve. Richard Mac-Geoghegan Commandant du Château, quoique blessé mortellement, ne vouloit pas entendre parler d'accommodement ; voyant que les Anglois entroient en foule dans la voute, il se leva, tout mourant qu'il étoit, avec une meche allumée à la main pour mettre le feu dans un baril de poudre qui étoit défoncé exprès ; son intention étoit de faire sauter en l'air les uns & les autres, & lui-même avec eux, plutôt que de se rendre à l'ennemi ; mais il fut saisi par le Capitaine Power, qui lui fit manquer son coup ; il fut poignardé entre les bras de cet Officier, par les soldats Anglois. Ce Commandant connoissoit la mauvaise foi des Anglois, il sçavoit qu'on ne pouvoit faire fond sur les traités faits avec eux : il aima mieux mourir les armes à la main que de s'abandonner à la merci des hommes dont il soupçonnoit la fidélité ; en effet ceux de la garnison qui avoit capitulé avec les Anglois, furent tous exécutés ; & de toute la garnison en général il n'en échappa pas un, ils furent tous tués, exécutés ou ensevelis sous les ruines du Château : *The whole number of the ward consisted of* 143, *selected fighting men, being the best choice of all their forces, of the which no one man escaped, but were either slaine, executed, or buried in the ruines.* Cette garnison n'étoit pas composée de soldats mercenaires tirés au sort, elle étoit composée d'hommes d'honneur & de sentiment, qui vouloient verser leur sang pour la gloire de la Religion & la liberté de la patrie : les Anglois eux-mêmes leur rendirent assez de justice, en disant qu'on n'avoit pas encore vu dans ce Royaume une défense si opiniâtre & si déterminée : *And so obstinate and resolved à défence hath not bin seene*

Hist. Cathol. *ibid.*

Pacat. Hib. *ibid. pag.* 318.

Hist. Cathol. *ibid. pag.* 184.

Pacat. Hib. *ibid.*

Cox hist. d'Irl. *pag.* 450. 451.

ſeene within this kingdome. C'étoit des hommes dignes d'être citoyens de l'ancienne Sparte qui comptoient pour rien la vie lorſqu'il étoit queſtion du ſalut de la patrie; & s'ils n'ont pas eu beaucoup d'imitateurs, du moins leur exemple ſera toujours un ſujet de reproche & de confuſion pour ceux de leurs concitoyens qui ont pris les armes contr'eux. Le ſiége de Dunboy dura quinze jours; il couta aux Anglois, ſelon quelques Auteurs, ſix cens hommes; d'autres diſent plus, d'autres moins; on n'eſt pas d'accord touchant le temps de cet événement, les uns le placent au mois de Juin, les autres au mois de Septembre; quoi qu'il en ſoit, le château de Dunboy fut raſé quatre jours après par ordre du Préſident, de ſorte qu'il n'en reſta aucun veſtige. Hiſt. Cathol. *ibid.*

L'armée Eſpagnole deſtinée pour l'expédition d'Irlande étoit de quatorze mille hommes; elle étoit aſſemblée à la Corogne, prête à s'embarquer, lorſqu'on apprit à la Cour la nouvelle du déſaſtre de Dunboy; le gouvernement envoya de nouvelles inſtructions au Comte de Carraçena Gouverneur de la Corogne, avec ordre de ſuſpendre l'embarquement & d'attendre la volonté du Roi. La Reine d'Angleterre avoit des émiſſaires en Eſpagne qui lui rendoient compte de tout; cette Princeſſe donna ordre de faire ravitailler la flotte qui croiſoit depuis quelque temps ſur les côtes d'Eſpagne, afin qu'elle fut en état de tenir la mer pour obſerver les mouvemens des Eſpagnols juſqu'à la fin de Seprembre; elle envoya auſſi en Irlande deux mille hommes de troupes fraiches, pour renforcer l'armée du Préſident de la Momonie. Pacat. Hib. *ibid, chap.* 11.

CHAPITRE XXXII.

LA perte de Dunboy ne fit pas perdre courage au Prince de Bearre; Dermod ô Driſcol étant de retour d'Eſpagne, il envoya Corneille fils d'ô Driſcole-Mote en ſa place, pour ſolliciter un prompt ſecours; en attendant, le Prince accompagné du Capitaine Tirrell, marcha à la têre de mille hommes dans la contrée de Muskerry, où il ſe rendit maître de quelques places, ſçavoir Carraig Na-chori, Duin Dearaire & Mocrumpe; il obligea ô Donnochoe de Glinne de prendre parti dans la confédération avec lui, il laiſſa garniſon dans Mocrumpe; après Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 4.

quoi il fit des courſes dans la contrée de Cork, & retourna chez lui chargé de butin.

Cormac fils de Diarmuid Mac-Carty Prince de Muskerry, avoit adopté la baſſe politique des Comtes d'Ormond, de Thomond & autres; il tiroit ſon origine de Heber par Oilioll-Olum Roi de la Momonie, au deuxieme ſiécle, & par Diarmuid More Mac-Carty Prince de Muskerry, qui fut tué en 1367 par les ô Mahonys de Carbry, qui avoient même origine que lui. La politique de Cormac ne le mit pas à l'abri contre les ſoupçons qu'on avoit de ſa fidélité; il fut accuſé, auprès du Préſident Carew, de trames ſecretes avec ô Neill, ô Donnel, Florence Mac-Carty, Jacques Fitz-Thomas, ô Sullevan Bearre & autres ennemis du gouvernement Anglois; le délateur fut Teugue fils de Cormac Mac-Teugue, Mac-Carty, ſon proche parent; il avoit d'abord ſervi dans les troupes de la Reine; il quitta ce ſervice pendant le ſiége de Kinſale, pour s'attacher à la cauſe catholique; cet homme double, après avoir touché ſa part de l'argent envoyé par le Roi d'Eſpagne aux Catholiques d'Irlande, changea encore & ſollicita ſa réconciliation auprès du Préſident Carew; pour rendre ſa ſoumiſſion plus ſolemnelle, il prit la vile qualité de dénonciateur, contre un parent avec qui il avoit quelque intérêt à démêler.

Keat. Généalog.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 12.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5.

Le Préſident, après avoir conſulté le Conſeil de la province, fit arrêtet Cormac Mac-Carty de Muskerry; il vouloit auſſi ſe rendre maître du château fort de Blarney; il en chargea le Chevalier Charles Wilmot & le Capitaine Roger Harvie, qui échouerent dans l'entrepriſe. Pendant qu'on inſtruiſoit le procès de Cormac Mac-Carty, le Conſeil envoya le Capitaine Taaffe, en qui ce Seigneur avoit quelque confiance, pour lui propoſer de remettre entre les mains du Gouvernement ſon château de Blarney: la propoſition étoit embarraſſante; Mac-Carty ſe voyoit dans les fers; on venoit d'arrêter ſon épouſe avec ſes enfans; Cormac Ogue ſon fils aîné étoit à Oxford où il faiſoit ſes études; ce Seigneur avoit de la répugnance à céder ſon Château, qui pouvoit lui ſervir d'aſyle dans l'occaſion, & le ſacrifice lui paroiſſoit trop grand; mais les circonſtances de ſes affaires lui apprenoient qu'il falloit céder au temps; ainſi, tout conſidéré, Mac-Carty envoya ordre au Gouverneur de ſon château de Blarney de le livrer au Capitaine Taaffe. Le Château & l'Abbaye de Kilcrey furent rendus en même temps au Préſident, qui en donna

la garde au Capitaine François Slingſbie. Mocrumpe, place forte ſituée au centre de Muskerry, ſoutint un ſiége; il fut commencé par le Capitaine Flower, & continué par le Chevalier Charles Wilmot.

O Donnel étoit toujours en Eſpagne; ce Prince ſollicitoit les intérêts de ſa Nation auprès de cette Cour. Il écrivit en ce temps la lettre ſuivante de la Corogne à ô Connor Kerry. « Le Doc- » teur & Dermod ô Driſcol, lui dit-il, vous rendront compte » de tout ce qui ſe paſſe ici; le Roi vous envoye de l'argent & » des munitions; vous pouvez être aſſuré que Sa Majeſté ne né- » gligera rien pour gagner l'Irlande, quand il lui en couteroit la » plus grande partie de ſon Royaume; tachez d'entretenir le » Monarque dans ces diſpoſitions par vos bons ſervices; faites- » moi ſçavoir, je vous prie, les nouvelles du pays, & à quoi le » Député employe les troupes de la Reine ». Pacat. Hib. *ibid. chap.* 13.

Cormac Mac-Carty étoit encore dans les fers à Cork; on interrogeoit des témoins contre lui & ſa vie étoit en danger; il étoit naturel que ce Seigneur ſongea à recouvrer ſa liberté; le Préſident fut averti de ſon deſſein par différentes perſonnes, entr'autres par l'Evêque Proteſtant de Cork, & Dominic Sarsfield Procureur pour la Reine dans cette province. Le Préſident fit venir le Concierge de la priſon, à qui on avoit confié la garde de Mac-Carty; il lui renouvella les ordres qu'on lui avoit déja donnés touchant ce priſonnier d'Etat: mais en vain, le Prince de Muskerry fut délivré de ſa captivité, par un jeune Seigneur nommé Owen Mac-Sweeny, il trouva le moyen d'entrer de nuit dans la chambre où étoit enfermé Mac-Carty, il coupa avec une lime les fers que ce Prince avoit aux pieds & le fit paſſer par la fenêtre, pendant que ſix de ſes compagnons étoient en bas prêts à le recevoir dans leurs manteaux, avant qu'il ne toucha à terre. Ces conjurés le conduiſirent enſuite juſqu'aux murs de la ville qu'il eſcalada, malgré la diligence des ſentinelles qui le pourſuivoient. Mac-Carty gagna bien vîte ſon pays de Muskerry, où il rencontra ô Sullevan Bearre à la tête d'un petit détachement de ſon armée; ces deux Princes firent alliance enſemble, en ſe promettant un ſecours mutuel contre l'ennemi commun; pour rendre ce traité plus ſolemnel, ô Sullevan fit le ſiége de Carraig an Phouca (Rupes Lemurum); cette place étoit gardée par les fils de Teugue Mac-Carty, qui avoit racheté ſa paix avec les Anglois, au dépens de la liberté du Prince

de Muskerry, dont il étoit parent, comme on vient de le voir; ô Sullevan ſe rendit maître de cette place & de deux autres dans le Muskerry; il les remit enſuite à ſon allié pour y mettre garniſon, après quoi il retourna dans ſon pays de Bearre.

La fuite de Cormac Mac-Carty allarma extrêmement le Préſident Carew: il ſçavoit que ce Seigneur étoit fort aimé, que les habitans de Muskerry, dont la plupart étoient ſes vaſſaux, ne manqueroient pas de ſuivre ſa fortune; & que ſi la jonction ſe faiſoit avec ô Sullevan Bearre & le Capitaine Tirrell, on auroit à craindre que la communication du Chevalier Wilmot, qui faiſoit le ſiége de Mocrumpe, avec Cork ne fut coupée. Le Préſident envoya auſſitôt un exprès avec une lettre à Wilmot, pour lui expoſer le danger, & lui dire que s'il n'avoit point d'eſpérance d'avoir le Château dans vingt-quatre heures, il eut à lever le ſiége & à ſe retirer avec les troupes qu'il commandoit; le Préſident envoya auſſi ordre aux Lords Barry & Roche, d'obſerver de près les mouvemens de tous ceux de leurs cantons qui étoient attachés aux intérêts de Cormac Mac-Carty.

La lettre du Préſident attriſta beaucoup Wilmot; ce Général vouloit prendre cette place, il ſe croyoit deshonoré s'il étoit obligé de lever le ſiége; un accident imprévu ſeconda ſes intentions; le feu prit dans le Château, & l'impoſſibilité de pouvoir l'éteindre, obligea ceux qui le défendoient d'en ſortir & de ſe réfugier dans une cour, où ils étoient expoſés à la fureur des aſſiégeans; le déſeſpoir leur inſpira la généreuſe réſolution de s'ouvrir un paſſage l'épée à la main à travers l'ennemi: ce moyen leur réuſſit, ils ſe tirerent du péril avec peu de perte. Le feu du Château étant appaiſé, Wilmot y laiſſa quelques compagnies en garniſon; ce Général reprit le lendemain le chemin de Cork avec le reſte de ſon armée.

La liberté dont Cormac Mac-Carty jouiſſoit depuis ſa ſortie de priſon, ne fut pas capable de calmer ſes inquiétudes; ſon fils aîné étoit priſonnier en Angleterre; ſon épouſe avec ſon jeune fils étoient captifs à Cork; ſes châteaux de Blarney, de Kilcrey & de Mocrumpe étoient au pouvoir des Anglois, & toute ſa Principauté de Muskerry étoit dévaſtée, de ſorte que ce Prince ſe vit dans la néceſſité de racheter ſon pardon par ſa prompte ſoumiſſion au Gouvernement, ſans avoir égard à l'al-

liance qu'il venoit de contracter avec ô Sullevan Bearre.

Si la ſoumiſſion de Mac-Carty Muskerry au gouvernement Anglois, fut fatale à la cauſe catholique dans la Momonie, la nouvelle de la mort de Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, lui porta un coup mortel. Ce Prince avoit paſſé en Eſpagne après la bataille de Kinſale; il ménagea ſi bien les intérêts de ſa Nation auprès de cette Cour, où il étoit très-conſidéré, qu'il alloit en cueillir le fruit, lorſqu'il fut prévenu par la mort. Les Confédérés de la Momonie, ſur cette nouvelle, ſe voyoient ſans reſſource du côté de l'Eſpagne; ils commencerent à perdre courage; Daniel Mac-Carty, le Chevalier de Kerry, Daniel fils d'ô Sullevan More & autres, rechercherent les bonnes graces des Anglois. Le Capitaine Tirrell prit le chemin de la Conacie avec le corps de troupes qu'il commandoit; cette défection rendit les Anglois plus audacieux, on aſſembla environ cinq mille hommes, on en donna le commandement au Chevalier Wilmot, avec la qualité de Gouverneur de Bearre; ce Capitaine ſe rendit avec ſon armée dans ſon gouvernement; il campa à Goart-na-Cailli, dans une vallée nommée Gleaunn Garaibh; il y fit publier un Edit au nom de la Reine, par lequel on promettoit une amniſtie générale à tous ceux qui abandonneroient le parti d'ô Sullevan Bearre. Ce Prince ſe vit alors abandonné de ſes alliés; les troupes de la Conacie qu'il avoit à ſa ſolde l'ayant quitté avec Thomas Burke leur Commandant, pour retourner dans leur province, il jugea qu'il étoit de ſa prudence de les ſuivre, avec le peu de monde qui lui reſtoit, plutôt que de s'abandonner à la merci d'un ennemi impitoyable.

Hiſt. Catholi. *ibid. cap. 6.* Pacat. Hib. *chap. 17.*

Ce fut le dernier de Décembre qu'ô Sullevan Bearre, accompagné d'ô Connor Kerry & de quelques autres Seigneurs, ſe mit en marche avec ſes troupes, jointes à celles de la Conacie, le tout faiſant à peine quatre cens hommes; ſon intention étoit de ſe réfugier auprès de Hugue ô Neill Prince de Tirone; quoique le chemin le plus court eut été de traverſer la Lagénie, comme cette province étoit au pouvoir des Anglois, qui avoient des garniſons par-tout, il prit le parti de gagner le fleuve Shannon, afin de pénétrer par la Conacie, chez ô Rourke Prince de Brefny. La difficulté des chemins au milieu de l'hyver & la diſette des vivres ne furent pas les ſeules obſtacles que le Prince de Bearre eut à vaincre ſur ſa route; il fut obligé de s'ouvrir à chaque pas un paſſage l'épée à la main; il fut harcelé d'abord

Hiſt. Catholi. *ibid. cap. 8.*

ſur les frontieres de Muskerry, par les Mac-Cartys, enſuite par les habitans de Duhallow; encore ſur ſon paſſage à Slieve Louchra par la garniſon du Capitaine Cuffe, par les Barrys & les Clangibbons; il fut attaqué enfin à Slieve Feilim dans le pays des ô Carrols par un détachement que le Comte d'Ormond y envoya pour lui diſputer le paſſage. Rien ne reſſemble mieux à l'expédition de Cyrus le jeune avec les dix mille Grecs.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 9.* Le Prince de Bearre, après avoir ſurmonté les difficultés d'une longue & pénible marche, arriva le 7 Janvier dans la forêt de Broſnach, au deſſus de Limerick à quelque diſtance du fleuve Shannon, où il fit camper ſa petite armée. Il fit aſſembler ici ſon Conſeil de guerre pour examiner les moyens de paſſer ce fleuve; il fut décidé qu'on feroit conſtruire un nombre de corbeilles pour tranſporter les troupes, on ordonna qu'elles fuſſent faites d'oſier & de branches d'arbres entrelacées en forme de bateau; & afin que ces nacelles percées ne coulaſſent pas au fond, on les fit couvrir artiſtement avec des peaux de chevaux, dont on fit tuer & peler douze pour cet effet, ces ſortes de bateaux étoient en uſage chez les anciens Irlandois, on les nommoit Curraghs ou Nevogues. Ces bâtimens étant achevés on les tranſporta de nuit à Portlaughan ſur le bord du Shannon vis-à-vis Portumny, où on commença à paſſer ce fleuve; ô Maily qui partit par la premiere nacelle, fut ſubmergé avec dix ſoldats; mais le reſte paſſa ſans accident & gagna l'autre bord. O Sullevan fit la revue de ſa troupe, qu'il trouva réduite à deux cens hommes; il marcha enſuite par la contrée de Gallway juſqu'à Mainech pays des ô Kellys, où il trouva des nouveaux ennemis à combattre. Le Prince de Bearre rencontra près d'Aghrim le Capitaine Malby Anglois, le Chevalier Thomas Burke frere du Comte de Clanticcard, & autres Chefs, à la tête d'un corps de troupes bien ſupétieur en nombre à celui qu'il avoit ſous ſes ordres: l'action commença avec une égale vivacité; mais Malby, le Général Anglois, ayant été tué, ſes troupes ſe débanderent, & la victoire ſe déclara pour les Catholiques: après cette bataille ô Sullevan continua ſa route vers le Brefny, où il fut reçu avec diſtinction par ô Rourke.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 10, 11, & 12.*

Le Chevalier Wilmot commandoit en chef les troupes de la Momonie, pendant l'abſence du Préſident qui étoit à Gallway pour quelque affaire. Auſſitôt la retraite d'ô Sullevan, ce Chevalier fit partir de Cork, ſous les ordres du Chevalier Blanc

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 7.*

& du Capitaine Taaffe, quatre cens hommes de troupes qui dévaſterent les territoires de Bearre & Bantry, & ſe rendirent maîtres des châteaux d'Ardea & de Caraigneſſe ; on envoya le Capitaine Flemming avec ſa Pinaſſe & quelques ſoldats, dans l'Iſle de Dorſie, où cet Officier pilla les magaſins d'ô Sullevan, & fit maſſacrer les habitans.

Les peuples de Carbry, allarmés par les cruautés que les Anglois exerçoient dans leur voiſinage, prirent les armes ; leurs Chefs furent quelques-uns des Mac-Cartys de cette contrée ; Dermod fils d'ô Driſcol, Teugue ou Thadée, fils d'ô Mahony de Carbry & les Mac-Sweenys ; ils ſe mirent en marche, & ayant rencontré l'armée Angloiſe à Cladach, on paſſa pluſieurs jours à s'eſcarmoucher avec un ſuccès inégal ; Teugue ô Mahony, qui eut la gloire d'entamer l'affaire, eut celle de repouſſer le corps qu'on lui avoit oppoſé ; la cavalerie de Mac-Carty & celle de Mac-Sweeny, ſe diſtingua beaucoup ; mais un détachement de l'infanterie de Mac-Carty, ayant été enveloppé par un gros de cavalerie Angloiſe, fut taillé en piéces. Enfin Teugue ô Crowly, qui commandoit un détachement de l'armée catholique, ſe ſignala beaucoup dans un combat contre le Chevalier Blanc. Owen Mac-Eggan Vicaire Apoſtolique du Pape, & déſigné Evêque de Roſſ par Sa Sainteté, fut tué dans ces tumultes d'un coup de fuſil ; c'étoit un Eccléſiaſtique bien zélé pour la cauſe catholique, ce zéle, dans l'eſprit des Anglois, étoit un crime. Leurs Auteurs, pour lui donner un ridicule, prétendent qu'il avoit été tué en combattant à la tête d'un corps de troupes, le ſabre dans une main & le breviaire dans l'autre : des Auteurs moins paſſionnés diſent qu'il portoit un breviaire & un chapelet. Un ſaint Prêtre nommé Dermod Mac-Carty, voulut, par un motif de charité, exercer les fonctions de ſon miniſtère, en exhortant les bleſſés dans ces différens combats à bien mourir ; il fut pris par les Anglois & conduit à Cork. On lui fit les plus grands offres de récompenſe, s'il vouloit ſe ſoumettre & embraſſer la réforme ; mais ſon refus lui mérita la gloire du martyre : il fut attaché à la queue d'un cheval fougueux & traîné par la ville, après quoi il fut pendu à un gibet ; étant à demi mort il fut écartelé, ſes entrailles furent arrachées, & ſes membres expoſés dans les places publiques ; c'eſt ainſi que ces réformateurs prêchoient leur Evangile.

Cet effort des habitans de Carbry, fut le dernier qu'on avoit

fait ſous ce regne, dans cette province, en faveur de la Religion & de la liberté; il fut trop foible pour avoir une ſuite heureuſe; les Mac-Cartys s'en rebuterent, ils ſolliciterent leur pardon auprès du Lord Préſident, par l'entremiſe du Capitaine Taaffe, & l'obtinrent; Teugue ô Mahony, moins politique, fut ſurpris par les Anglois qui lui firent trancher la tête. Fitz-Maurice, à la tête d'un corps de troupes légeres, ſe défendit longtems dans le Slieve Luachra contre les Anglois, après quoi il eut le bonheur de racheter ſon bien avec le titre de Baron de Lixnaw, au prix de ſa ſoumiſſion. C'eſt ainſi que finit la guerre dans la Momonie.

Hiſt. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 8. *cap.* 1. 2. 3. 4.

O Sullevan ne fut pas le ſeul Prince malheureux qui cherchoit aſyle en ce temps chez ô Rourke; il trouva chez ce Prince de Brefny, le fils de Guillaume Burke Chef de la noble famille des Mac-Williams de la Conacie, & Conconnacht Maguire Prince de Fermanagh; celui-ci étoit dépoſſédé par les Anglois; pour juſtifier leur conduite, ils lui ſuſciterent un compétiteur, ce fut, Connor Rua Maguire ſon couſin germain; il avoit pris le parti des Anglois; il en étoit protégé; ces étrangers mirent des garniſons dans les environs du lac Earne, ſous ſa direction pour favoriſer ſes prétentions; & ſon attachement aux intérêts de la Cour le fit nommer, par les Irlandois, le Maguire *Galda*, c'eſt-à-dire le Maguire Anglois; le même ſort ayant réuni ô Sullevan Bearre & Maguire chez ô Rourke, ces deux Princes formerent la réſolution d'aller trouver ô Neill, pour l'engager à renouveller la guerre contre les Anglois; après avoir pris congé du Prince de Brefny, ils ſe mirent en route, accompagnés du Capitaine Tirrell avec quelques cohortes d'hommes armés; ils avancerent, nonobſtant la rigueur de la ſaiſon & les mauvais chemins, juſqu'au bord du lac Earne; pour pouvoir pénétrer plus avant, il falloit forcer les différens poſtes que les Anglois occupoient dans ces environs, ce qu'ils firent avec beaucoup de ſuccès, après quoi Maguire reſta maître de ſa Principauté de Fermanagh.

Hiſt. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 5.

Pendant que les Princes de Bearre & de Fermanagh pouſſoient leurs conquêtes ſur les bords du lac Earne, le Lord Montjoy Député d'Irlande, reçut avis d'Angleterre que la Reine Elizabeth étoit à l'extrémité; ce fut en effet la derniere maladie de cette Princeſſe; cette nouvelle inquiéta beaucoup le Député d'Irlande; il connoiſſoit l'inſtabilité des choſes humaines, ſur-tout

ſur-tout chez un peuple impérieux & turbulent, tel que les Anglois; & comme il ignoroit le changement qui pourroit arriver dans le Gouvernement; il n'avoit rien tant à cœur que de mettre fin aux troubles dont l'Irlande étoit agitée. Hugue ô Neill Prince de Tirone, étoit le ſeul en état de porter obſtacle à une pacification générale: ce Prince avoit encore des troupes ſur pied dans l'Ultonie, il étoit ſur la défenſive depuis quelque temps, en attendant des ſecours étrangers; il étoit eſſentiel de le gagner: le Député employa des amis pour faire à Tirone des ouvertures de paix; les conditions étoient en apparence avantageuſes, ſçavoir une amniſtie générale pour ce Prince & pour ſes Alliés, le libre exercice de leur Religion, la jouiſſance paiſible & entiere de leurs domaines & autres biens, à condition qu'ils mettroient bas les armes. En effet Tirone & ſes adhérans, ayant accepté ces conditions, rentrerent en poſſeſſion de leurs héritages, & en jouirent tranquillement pendant quelques années.

On rapporte à ce temps une fameuſe Patente de la Reine Elizabeth, adreſſée à Rory ô Donnel Prince de Tirconnel. On voit par la diſpoſition de cette Patente, qu'elle fut accordée de l'avis de Charles Lord Montjoy Député, & du Conſeil d'Irlande. Elle eſt écrite en langue latine & en caractères gothiques. Par cette Patente, la Reine offre à ô Donnel & à un grand nombre de Seigneurs & propriétaires de terres de la mouvance de ce Prince une amniſtie & un pardon général de leurs prétendus crimes. Après les différentes branches des ô Donnels, les principaux Seigneurs ſpécifiés dans cet Acte d'oubli, ſont les ô Boyles, les ô Cahans, les ô Kellys, les ô Galtowes, le ô Crinanes, les ô Carwels, les Mac-Nenys, les ô Kenidis, les ô Mulrenins, les ô Rowartys, les ô Tiernans, les ô Creanes, les ô Dwyres, les ô Kierans, les ô Moyleganes, les ô Ruddies, les Mac-Awardes, les ô Dunnegans, les ô Meallanes, les ô Murrys, les ô Doghartys, les ô Miaghans, les ô Clerys, les Mac-Glaghlins, les ô Sheridans, les ô Caſſedys, les ô Cashedins, & un grand nombre d'autres. Cette Patente que j'ai entre les mains, eſt datée à Dublin le 26 Fevrier, environ un mois avant la mort de la Reine; elle eſt ſcellée du grand Sceau d'Angleterre, & ſignée PHILLIPPS.

O Neill, ô Donnel, ô Sullevan Bearre & quelques autres Chefs des Irlandois, allerent l'été ſuivant en Angleterre, pour

ſe ſoumettre au Roi Jacques I, qui venoit de ſuccéder à Elizabeth, & pour le complimenter ſur ſon avénement au trône d'Angleterre. O Sullevan n'ayant pu obtenir ſa grace, paſſa en Eſpagne, où il fut bien reçu de Philippe III, qui le créa Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Jago, & enſuite Comte de Beerhaven. On connoît encore aujourd'hui en Eſpagne un Comte de Beerhaven, héritier du nom & du titre de ce Prince.

Cox, regne de Jacques I. *pag.* 8.

Le Roi d'Angleterre confirma à ô Neill le titre de Comte de Tirone; ce Prince créa Comte de Tirconnel Rory ou Roderick, devenu le Chef de l'illuſtre maiſon d'ô Donnel, depuis la mort de Hugue ſon frere, arrivée quelque temps auparavant en Eſpagne. Niall Garve ô Donnel, proche parent d'ô Donnel & depuis longtemps ſon compétiteur pour la Principauté de Tirconnel, fut du nombre de ceux qui allerent en Angleterre pour faire leur cour au nouveau Roi. Niall étant à la Cour d'Angleterre avec les autres Seigneurs de ſon pays, eut ordre de retourner chez lui & de ſe contenter de ſon ancien patrimoine avec le titre de Baron; ce Seigneur rejetta ce titre avec indignation. Etant de retour à Dublin, il ſe préſenta au Conſeil du Roi, où il déclama fortement contre la perfidie des Anglois qui avoient ſi mal recompenſé ſes ſervices.

Hiſt. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 6. *cap.* 11.

Ibid. lib. 8. *cap.* 5.

An. 1603.

C'eſt ici l'époque de l'entiere réduction de l'Irlande ſous la domination de l'Angleterre. Les Anglois vantent beaucoup la conquête de ce Royaume, qui ne fut achevée qu'après plus de quatre cens ans de guerre, pendant qu'ils ne veulent pas convenir de la conquête de l'Angleterre, dont le ſort fut décidé dans une ſeule journée à Haſtings, par Guillaume le Conquérant. Prétendent-ils que leur conſentement étoit alors une condition ſans laquelle le Duc de Normandie n'eut pu régner ſur eux? c'eſt cette prétention imaginaire qui les rend ſi fiers. Les Irlandois avoient combattu pour leur liberté juſqu'à la fin du regne d'Elizabeth; quelques-uns de leurs Chefs avoient encore des troupes ſur pied; ils attendoient de nouveaux ſecours d'Eſpagne; ils ne mirent les armes bas que par une capitulation avantageuſe (*a*). Voilà la prétendue conquête de l'Irlande dont les Anglois tirent tant de vanité.

Baker Chroniq. d'Angl. au regne d'Elizabeth.

La Reine Elizabeth mourut le 24 du mois de Mars qui étoit

(*a*) Les Auteurs Anglois traitent de ſoumiſſion de la part d'ô Neill, la capitulation faite entre ce Prince & le Député d'Irlande; c'eſt le langage ordinaire de ces Ecrivains.

le dernier jour de l'année 1602, ſelon le ſtile de ce temps : elle avoit vécu ſoixante-neuf ans ſix mois & ſept jours, & régna quarante-quatre ans quatre mois & ſept jours. La mort de cette Princeſſe fut précédée par des ſimptômes de rages & des tourmens extraordinaires : *Paucis ante diebus rabie & ingentibus cruciatibus laborans animam efflavit.* Les Auteurs Anglois traitent de mélancolie & de triſteſſe les infirmités qui avoient accompagné les dernier jours d'Elizabeth ; cette Princeſſe étoit avancée dans l'hyver de ſon âge ; elle ſe voyoit abandonnée de ſes Courtiſans qui alloient par bandes en Ecoſſe pour adorer le ſoleil levant ; il n'en falloit pas davantage pour troubler l'eſprit d'une vieille femme que l'ambition avoit dominée juſqu'au dernier ſoupir ; elle ſe regardoit comme une pauvre délaiſſée, & on lui entendit dire dans ſon angoiſſe : *Collum mihi obligarunt, non habeo cui confidam, rerum mearum facta eſt converſio.*

Hiſt. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 8. *cap.* 4. Cambd. *part.* 4. hiſt. Elizabeth. *ad an* 1603.

Cambd. *ibid.*

Robert Nauton Anglois, Auteur d'un traité qu'il nomme *Fragmenta Regalia*, ou caractère véritable de la Reine Elizabeth, attribue les dernieres foibleſſes de cette Princeſſe au mauvais ſuccès de la guerre d'Irlande. Nauton étoit Chevalier Secrétaire d'Etat, & Maître de la Cour des Gardiens ſous Jacques I. Il étoit voiſin du temps de cette Princeſſe, dont il décrit le caractère ; il avoit de l'eſprit & beaucoup de pénétration dans les énigmes de la politique. Voici ce qu'il dit en ſubſtance.

« L'affaire d'Irlande, que nous pouvons appeller une maladie » ou langueur du regne d'Elizabeth, ayant duré juſqu'à la fin de » ſa vie, fut d'une ſi exceſſive dépenſe, qu'elle approcha fort » d'une indiſpoſition pour ſon état, & d'une paſſion déréglée pour » elle même ; car ſur la fin de ſes jours, elle devint extrême- » ment fâcheuſe. Ses armes qui avoient accoutumé de vaincre, » trouvant de l'oppoſition dans cette entrepriſe, & le ſuccès de » cette guerre pendant un aſſez long-temps, devenant non-ſeule- » ment incertain, mais malheureux, lui troubla l'eſprit juſqu'à l'é- » garement : & d'autant plus, que c'étoit un exemple tiré du pa- » tron, qu'elle avoit formé elle-même. Car à ſon avenement à » la Couronne, comme elle avoit, par maniere de diverſion, fa- » voriſé la révolte de Etats de la Hollande, le Roi d'Eſpagne, » pour lui rendre le change par un pareil attifice, lorſqu'elle eſt » ſur le point de la quitter, fomente & favoriſe la rébellion d'Ir- » lande.

» L'on peut conſidérer ce que l'Etat du Royaume d'Angle-

» terre étoit capable d'entreprendre, & ce que les revenus de la » Couronne pouvoient ſupporter pour lors. Si nous jettons les » yeux ſur l'état des choſes de ce temps-là, & ſur le nombre des » troupes de l'armée d'Irlande, conſidérant les défaites de Black- » Water (*a*), & toutes les dépenſes précédentes, comme de- » puis l'entrepriſe du Comte d'Eſſex, juſqu'à la reddition de Kin- » ſale, ſous le Général Montjoy, & quelque peu après; nous » trouverons que les troupes de pied & de cheval ont été pen- » dant trois ou quatre ans au nombre de vingt mille hommes; » outre la dépenſe de la mer, qui étoit une dépendance de la » même guerre; car la Reine étoit obligée de tenir en paye con- » tinuelle une puiſſante flotte, tant pour roder la côte & les » ports d'Eſpagne, que pour allarmer cette Nation, & ſurpren- » dre les forces qu'elle deſtinoit pour le ſecours d'Irlande; de » ſorte que la dépenſe de cette ſeule guerre, coutoit à la Reine » tous les ans, au moins trois cens mille livres ſterlings, ce qui » n'étoit pas la moitié de ce qui lui coutoit ailleurs: dépenſe que » l'Etat & le revenu Royal n'auroit pu ſupporter plus long » temps ſans l'aide du public. C'eſt ce qu'on peut recueillir des » Lettres fréquentes de la Reine, & de plaintes qu'elle faiſoit » au Général Montjoy, pour l'obliger à caſſer une partie de cette » armée auſſitôt qu'il le pourroit, cette Princeſſe ſe voyant alors » reduite à l'extrémité. »

Les ſentimens ſont partagés touchant le caractère de la Reine Elizabeth; chacun en juge ſelon qu'il eſt affecté; les partiſans de la réforme qui regardent cette Princeſſe comme principale fondatrice de leur Religion, lui décernent volontiers les honneurs divins, *Diva Elizabetha*, lui prodiguent de l'encens. On a vu même, quel ſujet d'édification, quel triomphe pour le parti Anglois & celui de la Reine! on a vu le Roi d'Ecoſſe fils de Marie Stuart, prendre avec zéle la plume en main pour chanter ſes louanges. Elizabeth, dit-il, a ſurpaſſé par ſa prudence & le bonheur de ſon gouvernement tous les Princes, depuis Auguſte juſqu'à ſon temps, *Prudentiâ & fœlicitate imperandi omnes inde uſque ab Auguſto Principe ſuperavit.*

Editeur Cambd.

In proœmio Dori Baſilici.

Si on conſidére la Reine Elizabeth du côté du gouvernement

(*a*) C'eſt une riviere dans l'Ultonie; on entend par la défaite de Black-Water, une victoire ſignalée, remportée par Hugue ô Neill Prince de Tirone, ſur les Anglois à Benburg ſur le bord de cette riviere.

politique, on ne peut pas lui refuſer de grands talens ; elle avoit un eſprit bien cultivé ; elle poſſédoit pluſieurs langues, & ſurtout la Latine, qu'elle parloit avec aiſance ; elle aimoit beaucoup la lecture des Ecritures Saintes ; elle les citoit ſouvent dans les controverſes, conformément à ſes principes. Parlant un jour latin avec ſes plus familiers, on dit qu'elle prononça par précipitation ces mots, *fœminilem ſexum*, voulant dire, *fœmineum*, & que s'étant repriſe, elle dit avec beaucoup de grace, qu'ayant prononcé ce mot inuſité, par ſon autorité Royale elle le faiſoit latin. *Fœminilem, inquit, dixi, fœmineum dixiſſe debui, authoritate meâ Regiâ latinitatem hâc voce donabo.* Relat. Girald. cap. 26. pag. 197.

Le regne d'Elizabeth fut brillant ; elle avoit d'habiles Miniſtres, qui partageoient avec elle les ſoins du gouvernement, & qui avoient beaucoup contribué à ſa prétendue gloire. Ses principaux Miniſtres furent les Leiceſter, Suſſex, Burleigh, Sidney, Walſingham, Willoughby, Bacon, Norris, Knowls, Perrot, Effingham, Packington, Hunsdon, Rawleigh, Crevil, Eſſex, Sackvil, Blunt, Cecil, Vere, Worceſter, &c. La Cour de cette Princeſſe étoit un théâtre où chacun de ces Miniſtres jouoit adroitement ſon rôle ; & quoiqu'ils euſſent tous pour objet le bien publique, & la gloire de la nation, il n'y a jamais eu Cour où les intrigues furent plus en uſage : de ſorte que Higgons, Auteur non ſuſpect, ne craint pas de dire que c'étoit le miniſtère le plus pervers qu'on eut jamais vû ſous aucun regne. *The Moſt wicked miniſtry that ever was Known in any Reign.* Short view. pag. 218.

Le beau génie d'Elizabeth fut obſcurci par les qualités de ſon cœur ; l'ingratitude, la jalouſie, la cruauté & la duplicité formoient ſon caractère. Sa conduite, par rapport au Comte d'Eſſex & quelques autres de ſes favoris, eſt une preuve de ſon mauvais naturel. Le deſir d'être admirée des hommes étoit la paſſion dominante de cette Princeſſe ; ſa vanité fut nourrie par la flatterie de ſes courtiſans ; elle ne pouvoit ſouffrir une rivale ; Marie Stuart Reine d'Ecoſſe & Douairiere de France, fut celle qui lui portoit le plus d'ombrage ; la Reine d'Ecoſſe avoit l'eſprit vif & orné, elle ſurpaſſoit Elizabeth en beauté, & ſes charmes furent la cauſe de ſa fin tragique. Higgons rapporte après Melvil, un trait ridicule d'Elizabeth, qui doit diminuer l'idée que les Hiſtoriens Anglois nous donnent de la magnanimité & de la force d'eſprit de cette Princeſſe : elle demanda un jour à *Ibid. pag. 214.*

Melvil, ſi ſa ſœur d'Ecoſſe danſoit bien ; il lui répondit, qu'après Sa Majeſté, la Reine d'Ecoſſe étoit la meilleure danſeuſe de l'Univers. Elizabeth avoit trop d'eſprit pour ne pas s'appercevoir du peu de ſincérité de ce compliment, elle changea de contenance, & ſe retira dans ſon cabinet, où elle pleura pendant deux heures.

Pour expoſer dans un plus grand jour le caractère jaloux & cruel d'Elizabeth, il ſuffit de donner ici un extrait de l'hiſtoire tragique de la Reine d'Ecoſſe.

A la mort de François II, Marie Stuart ſon épouſe quitta la France pour ſe rendre dans ſon Royaume d'Ecoſſe ; cette Princeſſe après avoir été élevée à la Cour la plus polie de l'Europe, ſe trouva obligée de vivre parmi ſes ſujets fanatiques. Les Puritains de ce Royaume vouloient réformer la prétendue réforme de la Religion introduite dans l'Egliſe d'Angleterre ; ces diſputes de Religion donnerent occaſion à Elizabeth de fomenter une faction dans ce Royaume contre Marie, & de ſoutenir des ſujets rébelles contre l'autorité légitime. « On laiſſe aux Caſuiſtes & aux » Juriſconſultes, dit Higgons, à décider ſi un Prince peut aſſiſter » les ſujets rebelles de ſon voiſin avec qui il eſt actuellement en » guerre ; mais c'eſt violer, ajoute-t-il, les loix des Nations & » tout ce qu'il y a de plus ſacrés entre les hommes, que d'exci- » ter à la ſédition les ſujets d'un Prince voiſin avec qui on eſt en » bonne intelligence. »

Ibid. pag. 210.

La Reine d'Ecoſſe étoit encore trop jeune pour renoncer au mariage, on lui propoſa pluſieurs partis, elle fit choix de Henri Lord Dernly ; il étoit fils de Mathieu Steward ou Stuart Comte de Lenox & de Marguerite Dowglas, niéce de Henri VIII, par Marguerite ſœur aînée de ce Monarque ; elle avoit épouſé en premieres nôces Jacques IV Roi d'Ecoſſe, de qui elle eut Jacques V : elle épouſa enſuite Archibald Dowglas Comte d'Angus & devint mere de la Comteſſe de Lenox. Ce ne fut pas ſans raiſon que la Reine d'Ecoſſe jetta les yeux ſur le Lord de Dernly ; ce Seigneur étoit ſon proche parent, elle enviſageoit en lui la qualité d'héritier de la Couronne d'Angleterre, après elle, & regardoit une alliance avec lui comme néceſſaire pour rendre inconteſtable ſon droit à cette Couronne. Cette alliance n'étoit pas du gout d'Elizabeth qui vouloit faire épouſer à cette Princeſſe le Comte de Leiceſter. Marie Stuart perſiſta dans ſa premiere réſolution, elle créa Dernly Chevalier, & lui donna ſucceſ-

Cambd. Elizab. *part.* 1. hiſt. *ad an.* 1564.

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth. *pag.* 334 *& ſuiv.*

Cambd. *ibid. ad an.* 1565.

ſivement les titres de Lord Armanack, Comte de Roſſe, & Duc de Rothſay (ce dernier étoit le titre des aînés des Rois d'Ecoſſe) enſuite de quoi elle l'épouſa & le déclara Roi, du conſentement du plus grand nombre des Pairs du Royaume.

Le Comte de Murray frere naturel de la Reine d'Ecoſſe, fut le premier boutefeu de la révolte contre cette Princeſſe : il aſſembla ſes partiſans, il propoſa quelques queſtions ſéditieuſes ; ſçavoir, « s'il étoit permis d'admettre un Roi Papiſte ? ſi la Reine » d'Ecoſſe pouvoit ſe choiſir un mari à ſa volonté ? & ſi les Pairs » du Royaume ne pouvoient pas de leur autorité, lui en donner » un ? » Il prit enfin les armes contre ſa Souveraine ; mais les révoltés furent bientôt diſſipés par les Royaliſtes, ils ſe réfugierent en Angleterre, où ils furent protégés par Elizabeth. La Reine d'Ecoſſe accoucha après d'un fils qui fut Jacques VI d'Ecoſſe, & premier d'Angleterre.

Murray n'ayant pas réuſſi par la force ouverte, eſſaya de brouiller le Roi & la Reine enſemble ; il fit jetter des ſoupçons ſur la fidélité de la Reine dont David Rizie, Italien & Secrétaire de cette Princeſſe fut la victime, car il fut tué de la main du Roi ; ce Prince s'en repentit après, il prit la réſolution de ſe venger ſur Murray, qui lui avoit conſeillé une action ſi indigne de lui. Murray ayant ſçu l'intention du Roi, prévint le coup, le Prince fut étranglé la nuit dans ſon lit, ſon corps fut jetté dans le jardin, & on fit ſauter auſſitôt la maiſon avec de la poudre. Camb. *ibid.* *ad an.* 1567. Camb. *ibid.*

La nouvelle de l'aſſaſſinat du Roi s'étant répandue, le public en chargea auſſitôt les Comtes de Murray & de Morton avec leurs Confédérés ; ceux-ci pour ſe diſculper, en chargerent la Reine. Buchanan voulant faire ſa cour à Murray, écrivit un Dialogue intitulé, *De jure regni apud Scotos*, où il ſonna le tocſin de la ſédition ; il s'efforce de prouver dans cet écrit que le peuple a le pouvoir de ſe choiſir un Roi & de le dépoſer à ſa volonté ; il vomit milles infamies contre la Reine : il les rétracta enſuite, étant prêt à mourir. Marie ſe voyant abandonnée, épouſa Jacques Hephurn Comte de Bothwell ; elle prit ce parti à la ſollicitation de Murray, de Morton & autres des Confédérés ; ils prirent les armes contre elle après, & Bothwell fut obligé de ſe retirer en Danemarck où il mourut de chagrin ; en un mot la Reine d'Ecoſſe fut arrêtée par les Fanatiques & miſe en priſon à Lochlevyn, ſous la garde de la mere de Murray, qui ſe donnoit pour la femme de Jacques V, quoiqu'elle ne fut que ſa concu-

bine, & ſon fils pour légitime héritier de la Couronne.

Higgons, Short view. *pag.* 210. La cruelle politique d'Elizabeth fut la cauſe des malheurs de Marie Stuart; elle ſoutenoit ſous main & quelquefois ouvertement la rébellion de Murray & autres Confédérés contre cette Princeſſe: & pour cacher ſa mauvaiſe foi ſous un voile de bonté & de compaſſion, elle envoya le Chevalier Nicolas Throgmorton en Ecoſſe pour faire des reproches de ſa part aux Confédérés, du mauvais traitement qu'ils faiſoient à leur Souveraine, & pour conſulter les moyens de lui rendre ſa liberté. Ce Chevalier trouva les Confédérés furieux; les ſentimens étoient partagés touchant la conduite qu'on devoit tenir vis-à-vis de la Reine. « Les uns étoient pour le banniſſement perpétuel; les autres vouloient qu'elle ſubit un interrogatoire devant les Juges » pour être condamnée à une priſon perpétuelle, & que ſon fils » fut proclamé Roi. D'autres enfin moins inhumains vouloient » qu'elle fut dégradée de toute autorité Royale & privée de la » vie. » Le Miniſtre Knox fameux enthouſiaſte fut de ce dernier avis; ce Fanatique étoit reconnoiſſant de la protection que Murray lui avoit accordée pour établir le Puritaniſme ſur les ruines de l'ancienne Religion, il prêcha publiquement contre l'autorité des Princes, & la hierarchie de l'Égliſe, il ſuggera aux Seigneurs, » qu'ils avoient le pouvoir de ſupprimer l'idolatrie, & de réduire par la force le Prince dans les bornes preſcrites par les loix.

Cambd. *ibid.* Throgmorton employa en vain ſon éloquence pour ramener ces furieux à la raiſon; il leur repréſenta par des paſſages de l'Ecriture Sainte, l'obéiſſance qui étoit due aux Puiſſances; il leur ſoutint que « la Reine n'étoit ſujette à aucun tribunal qu'à ce- Baker, *ibid.* » lui de Dieu; qu'elle n'étoit pas comptable à aucun Juge ſur » terre, que toute Charge & Office en Ecoſſe étoit émanés de ſon » autorité & révocables à ſa volonté. »

Les remontrances de Throgmorton ne ſervirent qu'à rendre la priſon de la Reine d'Ecoſſe plus inſupportable; on la ſerra plus étroitement, & on lui refuſa juſqu'à la conſolation de voir ſon propre enfant; on la menaça enſuite de lui faire ſon procès ſur trois chefs; ſçavoir, l'incontinence, la tyrannie & l'aſſaſſinat du Roi, ſi elle n'abdiquoit la Couronne. La crainte de la mort fit ſigner à cette Princeſſe un Acte par lequel elle renonça à ſon Royaume, en faveur de ſon fils qui avoit à peine treize mois, & conſtitua Murray ſon ennemi, Vice-Roi durant la minorité de ce Prince. Cinq jours après l'abdication extorquée de Marie Stuart,

Stuart, Jacques VI ſon fils fut couronné Roi, & Murray ſe mit en poſſeſſion de la régence du Royaume. Le premier acte de ſouveraineté qu'exerça le nouveau Régent, fut de faire exécuter à mort quelques perſonnes attachées au Comte de Bothwell, ſous prétexte qu'ils avoient trempé dans l'aſſaſſinat du Roi; mais ces prétendus coupables proteſterent en mourant que Morton & Murray en étoient les premiers auteurs, & que la Reine en étoit tout-à-fait innocente. Baker *ibid. pag.* 337.

La Reine d'Ecoſſe après onze mois de priſon à Lochlevyn recouvra ſa liberté par le moyen de George Dowglas; une grande partie de la Nobleſſe s'aſſembla, on fit publier un manifeſte par lequel on déclaroit que l'abdication arrachée à la Reine en priſon, étant l'effet d'une juſte crainte, étoit cenſée nulle: les fideles ſujets au nombre de ſix mille hommes, vinrent alors ſe ranger ſous les drapeaux de leur Souveraine; mais ils furent bientôt défaits par l'armée ſupérieure & mieux diſciplinée du Régent. Baker. *ibid. pag.* 338.

Marie Stuart ne voyoit plus de ſureté pour elle dans le pays qui l'avoit vue naître; elle prit la réſolution de chercher un aſyle dans une terre étrangere; l'Angleterre lui parut le lieu le plus convenable pour ſa retraite; elle croyoit que l'honneur, la conſcience, le bon naturel & la proximité du ſang étoient des motifs ſuffiſans pour engager la Reine Elizabeth de la proteger; mais elle s'étoit trompée, cette malheureuſe Princeſſe échapée des mains de ſes ſujets infidéles, ſe livra à des ennemis moins généreux; elle s'embarqua avec le Lord Heris & Flemming pour l'Angleterre; elle arriva le dix-ſeptiéme jour du mois de Mai à Wickinton au pays de Cumberland: elle écrivit auſſitôt une lettre à Elizabeth, elle lui envoya une bague garnie de diamans qu'elle en avoit reçue autrefois comme un gage de leur amitié réciproque, elle implora ſa protection contre ſes ſujets rébelles; elle demanda la permiſſion de ſe préſenter devant elle, afin de pouvoir ſe juſtifier contre les calomnies de ſes adverſaires. Elizabeth fit une réponſe tendre & conſolante en apparence à la Reine d'Ecoſſe, en lui promettant toute ſorte de ſecours contre ſes ennemis; mais elle lui refuſa la permiſſion de ſe préſenter à la Cour; elle étoit jalouſe de la beauté de cette illuſtre rivale, elle craignoit de lui ſervir de luſtre, ſi on les voyoit de près enſemble. Des ſentimens ſi bas & ſi indignes de la réputation d'Elizabeth, lui firent prononcer un Arrêt, par lequel il fut ordonné Higgons. *ibid. pag.* 212. Higgons *ibid. pag.* 213.

de conduire Marie Stuart priſonniere au château de Carliſle, ſous prétexte de la mettre à l'abri contre les inſultes de ſes ennemis.

La Reine Elizabeth témoignoit toujours beaucoup de commiſération pour Marie Stuart, elle la tenoit cependant dans les fers ; ſon hypocriſie lui faiſoit cacher le venin ſous un dehors de clémence ; elle nommoit ſouvent des Commiſſaires pour examiner le procès de cette infortunée Princeſſe ; elle faiſoit tenir des aſſemblées fréquentes, dans l'eſpérance de la faire trouver criminelle.

Cambd. Elizab. *part.* 2. hiſt. *ad an.* 1571.

Baker. *Ibid.*

Elizabeth enfin fit demander aux plus échauffés des mécontens d'Ecoſſe, les raiſons pour leſquelles ils avoient dépoſé leur Souveraine. Murray le Régent ayant été aſſaſſiné quelque temps auparavant, les principaux Chefs des Fanatiques furent Jacques Dowglas Comte de Morton, Pernare Abbé de Dumfermelin, & Jacques Mac-Grey ; ils donnerent, pour réponſe à la Reine d'Angleterre, un long commentaire qui portoit que, « ſelon » les anciennes libertés du Royaume d'Ecoſſe, le peuple étoit » au-deſſus du Roi ; que les Magiſtrats populaires étoient conſ» titués, ſelon Calvin, pour ſervir de frein à la licence des Prin» ces, & qu'ils avoient le pouvoir non-ſeulement d'empriſonner « les mauvais Rois, mais encore de les dépoſer pour des juſtes » cauſes. » L'appel aux Magiſtrats étoit la reſſource ordinaire des Hérétiques & Fanatiques d'Ecoſſe, contre l'autorité légitime : ils ſçavoient que lorſque la corruption de l'erreur gagne les corps, elle s'y perpétue par un eſprit qui en réunit les membres. Elizabeth en ſentit ſi bien la conſéquence, qu'elle reçut avec indignation les remontrances de ces révoltés.

Les procédures qu'on faiſoit contre la Reine d'Ecoſſe, étoient d'un mauvais préſage pour cette Princeſſe : ſa perte étoit réſolue, il falloit qu'elle ſuccomba. Matthieu Comte de Lenox, ayant ſuccédé à Murray dans la régence d'Ecoſſe, fut aſſaſſiné comme lui ; Jean Ereskin Comte de Marre fut ſon ſucceſſeur : il ne vécut que treize mois. Cette charge, après avoir vacqué quelque temps, fut remplie, à la ſollicitation de la Reine Elizabeth, par Jacques Dowglas Comte de Morton, ennemi déclaré de Marie Stuart, & publiquement ſoupçonné d'avoir trempé ſes mains dans le ſang du Lord Darnly pere du jeune Roi. Ce ſoupçon parut bien fondé ; ce Seigneur fut atteint, quelque temps après, de haute trahiſon, à la requête du Comte

Higgons. *ibid. pag.* 219. 120.

Cambd. *ibid. ad an.* 1580.

d'Arran; il fut mis en priſon, il fut convaincu d'avoir été complice du meurtre de Darnly, & condamné à avoir la tête tranchée, & il confeſſa ſon crime ſur l'échaffaut. Elizabeth employa tout ſon crédit pour ſauver la vie à ce Seigneur, & l'intérêt qu'elle prit à tirer de la potence un homme condamné pour un attentat ſi horrible, fit penſer aux honnêtes gens que cette Princeſſe n'étoit pas tout-à-fait innocente du crime pour lequel il ſouffrit la mort. Quoi qu'il en ſoit, elle ſe rendit partie dans cette affaire, & partagea avec les meurtriers connus du Roi d'Ecoſſe, l'infamie de leur crime, en les appuyant de ſon crédit juſqu'à la fin.

Baker, *ibid. pag.* 358.

Higgons. *ibid.*

Marie Stuart ſollicitoit toujours ſon élargiſſement auprès d'Elizabeth; les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne s'intéreſſoient envain, au nom de leurs Maîtres, pour faire rendre à cette Princeſſe ſa liberté; cependant la vérité triompha de la calomnie en faveur de l'innocence de Marie, par la déclaration que Morton, Bothwel & pluſieurs autres avoient faite à l'heure de la mort, moment critique où tout homme eſt cenſé dire la vérité; on ne trouva plus de preuves en Ecoſſe contre cette innocente victime; on fit naître en Angleterre des conſpirations contre Elizabeth; on voulut en rendre coupable Marie Stuart, encore dans les fers. Walſingham fit engager, par ſes émiſſaires, quelques Catholiques dans un complot, pour faire retirer de priſon, par la force ouverte, la Reine d'Ecoſſe; Babington & quelques autres Seigneurs, furent les victimes de cette conſpiration. On nomma des Commiſſaires pour en juger, ils ſe rendirent au mois d'Octobre, au château de Fotheringay dans la province de Northamptonshire, où la Reine d'Ecoſſe étoit priſonniere: cette Princeſſe les recuſa comme incompétens, parce qu'elle étoit Souveraine & indépendante d'aucun Tribunal ſur la terre; mais ſe voyant menacée d'être condamnée par contumace, elle ſe ſoumit: elle déclara en même temps que « Déſeſpérant de ſa liberté, elle avoit tâché de s'échapper; en quoi » elle ſe croyoit juſtifiée par les loix de la nature & de la propre conſervation; qu'à l'égard d'aucun attentat contre la perſonne ou contre l'autorité de la Reine, elle ſe déclaroit innocente. » Néanmoins on s'aſſembla, l'interrogatoire ſe fit, on lût à la Reine Marie les chefs d'accuſation qu'on avoit formés contr'elle; cette Princeſſe inſiſta toujours ſur ſa qualité de Souveraine, qu'elle n'étoit pas ſujette aux Loix Anglicanes, & ſur-

Baker *ibid.* *pag.* 342.

Higgons *ibid.* *pag.* 220. 221.

Baker *ibid.* *pag.* 367. 368.

Baker. *ibid. pag.* 369.

tout à une loi faite depuis peu à deſſein de la perdre; elle demanda à être ouie en plein Parlement en préſence d'Elizabeth. Les Commiſſaires n'avoient pas aſſez de pouvoir pour lui accorder cette demande; ils ſe rendirent tout de ſuite à Weſtminſter, & prononcerent, dans la chambre étoillée, une ſentence infâme contre cette Princeſſe. Dans cette ſentence, ſignée par les Commiſſaires & ſcellée de leur ſceau, il étoit dit que, depuis le premier Juin Antoine Babington & autres avoient tramé, du conſentement de Marie Reine d'Ecoſſe, prétendante droit à la couronne d'Angleterre, des choſes tendantes au détriment & même à la mort de la Reine Elizabeth.

Cambd. *ibid. ad an.* 1586. Baker. *ibid. pag.* 360.

Pour donner force de loix à la Sentence des Commiſſaires, il étoit néceſſaire d'aſſembler le Parlement; il falloit que toute la Nation partagea l'infamie d'un attentat ſi horrible; on imagina de faire agir le Parlement auprès d'Elizabeth, pour ſolliciter la mort de Marie Stuart. Les Pairs de cette auguſte aſſemblée ſe diſtinguerent dans cette occaſion; ils préſenterent un mémoire à Elizabeth, à l'effet de faire exécuter la Sentence des Commiſſaires contre la Reine d'Ecoſſe; ils appuyerent leurs remontrances de l'exemple des jugemens de Dieu contre Saul & Ahab, pour avoir épargné Agag & Benhadad; c'eſt ainſi qu'on fit ſervir l'Ecriture Sainte, pour perdre une femme innocente. Cette Requête biſarre, qui convient plutôt à des Fanatiques pédanteſques qu'à des gens d'honneur & de ſentimens, doit nous donner une idée bien étrange de la nobleſſe Angloiſe de ce temps.

Higgons. *ibid. pag.* 222. *& ſuiv.*

Elizabeth déſiroit ardemment la mort de Marie Stuart, ſans vouloir en paroître l'auteur; elle avoit honte de juſtifier ouvertement ce que ſa conſcience lui permettoit en ſecret; elle eut voulu que la Reine d'Ecoſſe fut exécutée ſans qu'elle parut y conſentir. Elle héſita beaucoup au ſujet de la Requête des Pairs; tantôt elle rejettoit leurs propoſitions, tantôt elle faiſoit ſurſeoir au jugement de cette affaire; mais elle étoit trop fourbe pour être ſincere. Elle avoit trop hérité du caractère féroce & cruel de Henri VIII ſon pere pour avoir de l'humanité. Laſſée enfin, dit-on, par les remontrances réitérées de ſon peuple, elle conſentit à la mort de la Reine d'Ecoſſe. Cette comédie ainſi jouée, Elizabeth donna à Davyſon le Secrétaire, une lettre ſignée de ſa main & ſcellée de ſon Sceau, qui autoriſoit l'exécution de Marie Stuart; la commiſſion fut envoyée aux Comtes

Baker. *ibid. pag.* 371.

de Shrewſbury, Kent, Derby & Cumberland, avec ordre de faire exécuter la loi contre cette infortunée Princeſſe.

Le Comte de Leiceſter n'avoit pas la conſcience plus délicate que les autres, mais il les ſurpaſſoit en bon ſens : il conjura Elizabeth de ne pas commettre une action ſi infâme, qui réjailliſſoit ſur elle-même, & qui attaquoit la Majeſté des têtes couronnées. La Reine lui demanda ce qu'il falloit faire dans cette occaſion : « Envoyez, Madame, plutôt un Apothicaire, lui dit-il, » qu'un Bourreau ; puiſqu'il faut qu'elle meurt, il faut faire les » choſes avec décence. » Higgons. *ibid. pag.* 223.

Voici à la fin le dernier acte de la tragédie de Marie Stuart. Les Seigneurs qui furent chargés par la Cour de préſider à l'exécution de cette Princeſſe, arriverent à Fotheringay ; ils ſe préſenterent devant elle, lui annoncerent le ſujet de leur voyage, lui firent la lecture de leur commiſſion, & l'avertirent de ſe préparer à mourir le lendemain. La Reine d'Ecoſſe, ſans ſe déconcerter, leur fit la réponſe ſuivante : « Je ne croyois pas que » ma ſœur la Reine d'Angleterre auroit conſenti à la mort d'une » perſonne qui n'eſt point ſujette à ſes Loix ; mais puiſque c'eſt » ſa volonté, la mort me ſera toujours agréable. » Elle demanda enſuite la permiſſion de conférer avec ſon Pere ſpirituel & avec Melvyn ſon Intendant ; mais on pouſſa la cruauté & la barbarie au point de lui refuſer des ſecours qu'on accorde aux plus grands malfaiteurs, ce que pluſieurs regardoient, dit Baker, comme une vraie tyrannie. Baker. *ibid. pag.* 370. 371. *Ibid.*

Les Comtes s'étant retirés, la Reine d'Ecoſſe donna ordre qu'on avança le ſouper, elle mangea ſobrement, comme à ſon ordinaire ; après quoi elle ſe coucha à l'heure accoutumée ; ayant pris quelques heures de repos, elle s'éveilla & paſſa le reſte de la nuit en priere ; le jour fatal étant venu, c'étoit le 8 du mois de Fevrier, elle s'habilla & ſe retira dans ſon cabinet, où elle implora, en verſant des larmes, la miſéricorde de Dieu, juſqu'à ce que Thomas Andrews le Sherif vint l'avertir qu'il étoit temps de ſe préſenter au ſupplice : elle ſortit auſſitôt avec un air gai & majeſtueux, un voile ſur la tête & un crucifix d'ivoire à la main ; elle fut reçue dans la gallerie par les Comtes chargés de la faire exécuter ; ils la conduiſirent dans une ſalle, où les triſtes inſtrumens de ſa mort, ſçavoir un fauteuil, un couſſin & un billot tous couverts de drap noir, l'attendoient. La Princeſſe fit ſa priere, & après avoir récité le Pſeaume *In te, Domine, ſperavi*,

eut la tête tranchée de la maniere la plus indécente & la plus barbare, puiſqu'il ne fut pas permis à ſes Dames d'honneur d'y aſſiſter pour avoir ſoin de ſon corps.

Higgons. *ibid.* *pag.* 224. 225.

Telle fut l'horrible cataſtrophe de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe & Douairiere de France, après avoir vécu quarante-ſix ans, dont elle paſſa dix-neuf en priſon. Si la maniere de la mort de cette Princeſſe, ſa grandeur d'ame, & ſa réſignation à la volonté de Dieu, ont rempli l'univers de vénération pour ſa mémoire, elle a couvert d'infamie & d'opprobre les auteurs d'une mort ſi cruelle & ſi barbare. Il étoit réſervé à la nation Angloiſe ſeule, dit Higgons, d'en donner l'exemple. La Reine Marie, dit Baker, « poſſédoit dans un dégré éminent toutes les » belles qualités de l'eſprit & du corps », de ſorte que femme particuliere elle eut été heureuſe : elle l'eut été peut-être n'étant que Reine d'Ecoſſe ; mais ſa qualité d'héritiere de la couronne d'Angleterre lui fut fatale, cette qualité fit avorter tous les projets, & ſon innocence ne fut pas capable de la garantir contre la fureur de la jalouſie.

Ibid.

Baker. *ibid. pag.* 372.

Baker. *ibid.* Cambd. *ibid.* *pag.* 494. 495. Higgons. *ibid.* *pag.* 225. 226.

Auſſitôt la nouvelle du déſaſtre de la Reine d'Ecoſſe, Elizabeth s'abandonna à une affreuſe triſteſſe ; elle ſe retira pour quelque temps de la ſociété des hommes, & parut inconſolable ; mais tout étoit feintiſe ; elle écrivit une lettre à Jacques VI Roi d'Ecoſſe pour ſe juſtifier du meurtre de la Princeſſe ſa mere. Elle employa dans cette lettre tout l'artifice imaginable & toute la diſſimulation dont elle étoit capable, pour rendre ſes Miniſtres coupables de cet attentat, comme s'ils euſſent commis une action ſi barbare ſans ſa participation. Le Roi d'Ecoſſe fut pénétré d'un juſte reſſentiment de l'outrage commis contre lui en la perſonne de ſa mere ; il refuſa d'abord d'admettre en ſa préſence la perſonne qui fut chargée de lui préſenter la lettre d'Elizabeth ; il ſe laiſſa gagner après, & par foibleſſe, caractère héréditaire dans ſa famille, & qui fut ſi fatal à ſa poſtérité, il contracta une amitié ſincere & ſolide avec la Reine d'Angleterre.

Le renverſement de l'ancienne religion & l'établiſſement de la réformation dans ſes Etats, fut l'entrepriſe la plus ſurprenante du regne d'Elizabeth ; le caractère de cette Princeſſe ſouffre plus ou moins ſelon l'impreſſion, que ce changement a fait ſur les différens eſprits. Les incrédules regardent, ſans doute, la prétendue réformation de la Religion comme une choſe indifférente,

puiſqu'ils ne croyent en aucune ; les novateurs mettent cette réforme au nombre des plus grandes vertus d'Elizabeth ; d'autres enfin, après avoir conſidéré la nature & les circonſtances de cette entrepriſe, nous diſent que la mémoire de cette Princeſſe en ſera à jamais infâme.

Il n'appartient pas à l'hiſtoire de prononcer ſur le fond de cette controverſe, ni de juger ſi la Religion avoit beſoin d'être réformée, ou ſi cette réforme étoit une action méritoire. Il n'eſt queſtion ici que du caractère d'Elizabeth ; on doit en juger par ſa conduite perſonnelle ; par les moyens qu'elle employa pour conſommer la réforme, par la conformité de ces moyens avec l'honneur & la conſcience, & enfin par d'autres qualités qui nous rendent agréables aux yeux de Dieu & des hommes.

Si l'on examine de près les ſentimens d'Elizabeth, on la trouvera indifférente ſur le choix de la Religion ; élevée dans ſa tendre jeuneſſe à la Cour de Henri VIII ſon pere, où la débauche, le ſacrilege & la tyrannie étoit le gout dominant, il eut fallu un miracle pour conſerver de la contagion cette jeune Princeſſe. La Religion la plus conforme à ſes intérêts étoit toujours la ſienne ; elle étoit Calviniſte du regne d'Edouard ſon frere ; la Meſſe, la Confeſſion & autres articles de la Religion catholique, étoient de ſon goût ſous la Reine Marie ſa ſœur. Telle fut ſa conduite juſqu'à ce qu'elle fut montée ſur le trône d'Angleterre ; elle commença alors à ſe déclarer en faveur de la réforme : on peut juger des motifs de ce choix par les circonſtances ; on lui fit entendre que ſon attachement à l'ancienne Religion ſeroit cauſe que l'on lui diſputeroit ſon droit à la Couronne ; les Seigneurs qui avoient augmenté conſidérablement leur fortune au dépens des biens eccléſiaſtiques, craignoient pour leurs poſſeſſions ; d'autres redoutoient la ſévérité de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Voilà ce qui, joint à d'autes conſidérations humaines, fit pancher la balance du côté de la réforme. Elizabeth voyoit la néceſſité de temporiſer d'abord & de ménager les deux parties ſur le fait de la Religion ; ſon grand principe étoit que, pour ſçavoir régner, il falloit ſçavoir diſſimuler, *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare* : pour cet effet ſon Conſeil privé étoit un corps mixte ; elle avoit en même temps un Conſeil de cabinet qui étoit compoſé de gens qui favoriſoient la réforme, & qui ſappoient inſenſiblement les fondemens de la cauſe catholique. Pour mieux cacher ſon jeu, elle ampſoit l'Eſ-

pagne, la France & autres puiſſances, par des prétendus traités de mariage ; par ce moyen la cauſe commune de la Religion fut négligée ſur les apparences d'une alliance ſi avantageuſe.

C'eſt une vraie tyrannie que de vouloir faire changer aux hommes leur façon de penſer, ſous peine de mort ou de confiſcation de biens ; ce changement n'eſt du reſſort d'aucune puiſſance ſur la terre ; la volonté ne peut être forcée dans ſes propres actes, diſent les Philoſophes ; les plus grands conquérans en étoient ſi perſuadés, qu'ils ſe ſont contentés de la ſoumiſſion des peuples conquis ſans vouloir gêner leurs conſciences.

Elizabeth ſe voyant en état de tout entreprendre, commença le grand ouvrage de la réforme ; elle abolit une Religion qui avoit ſubſiſté depuis les premiers ſiécles du Chriſtianiſme pour lui ſubſtituer une Religion de nouvelle fabrique ; les dogmes en furent dreſſés par le Parlement ; on refuſa aux Evêques le libre exercice du pouvoir qu'ils avoient reçu de Jeſus-Chriſt pour gouverner ſon Egliſe dans les matieres ſpirituelles & doctrinales. « Lorſque des hommes ſéculiers, dit Collier, dans ſon Hiſtoire » Eccléſiaſtique (*a*), veulent preſcrire à l'Egliſe, lorſque ceux » qui ſont étrangers dans l'antiquité donnent des loix pour la » diſcipline eccléſiaſtique, il n'eſt pas étonnant s'il ſe trompent » dans leur dévotion. » *When ſecular men preſcribe to the church ; when thoſe, who are ſtrangers to antiquity, give laws for diſcipline ; tiſno wonder, if they miſtake in their devotion.*

Bak. Chron. regne d'Elizab.

Dodde hiſt. Eccleſiaſt. d'Angl. *vol. 2. part. 4. liv. 1. art. 6.*

Collier hiſt. Eccleſiaſt. *vol. 2. B. 6. pag. 558.*

Dodde. *ibid.*

Cette Princeſſe fit publier par autorité du Parlement des volumes de loix penales contre ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à la réforme. Moyennant ces loix, perſonne n'étoit ſure de ſa vie, ni de ſa liberté ; il étoit au pouvoir d'un homme mal intentionné, d'accuſer ſon voiſin devant le Juge, le délateur étoit toujours écouté & l'innocence ſouvent écraſée ; on ajouta à ces loix, d'autres loix également inhumaines & barbares ; refuſer de ſouſcrire à la Primauté Eccléſiaſtique d'Elizabeth, recevoir les Ordres ſacrés en pays étranger, donner aſyle aux Eccléſiaſtiques, ſe réconcilier avec l'ancienne Religion, ou aſſiſter à cette réconciliation, étoit traité de crime de léze-Majeſté, & on employoit tout l'artifice imaginable pour faire tomber les malheureux Catholiques ſous l'anathême ; les cachots étoient

(*a*) Il étoit Anglois Proteſtant.

continuellement

continuellement remplis de ces ſortes de criminels, dont pluſieurs n'en ſortirent que pour aller au ſupplice : ſelon les calculs les plus exactes des Anglois même, le nombre des derniers montoit à deux cens ſoixante-dix-ſept ; de ce nombre furent cent quatre-vingt-ſept Eccléſiaſtiques, y compris quatre Jéſuiſtes & un Franciſcain. Dodde. *Ibid. liv. 3. art. 7.*

Le regne précédent nous avoit fourni des exemples de cette eſpéce ſous la Reine Marie ; on avoit fait mourir pluſieurs perſonnes pour la cauſe oppoſée ; les Proteſtans les regardent comme des Martyrs de la réforme ; le cas étoit cependant bien différent : celui qui défend ſon droit eſt moins criminel, que celui qui veut l'envahir ; la nation Angloiſe profeſſoit depuis pluſieurs ſiécles la Religion catholique, la Reine Marie vouloit la maintenir ; pour cet effet il falloit faire punir de mort quelques Novateurs qui troubloient cette ancienne Religion, & qui ſemoient par-tout des dogmes contraires. Elizabeth au contraire, vouloit abolir l'ancien culte, dont la profeſſion avoit été autoriſée par tant de Rois ſes prédéceſſeurs, pour lui ſubſtituer une Religion qui flattoit ſon ambition. Marie à ſon avénement au trône, avoit renoncé au ridicule titre de chef de l'Egliſe, que Henri VIII ſon pere avoit uſurpé. Elizabeth regardoit ce titre comme le plus beau fleuron de ſa Couronne ; elle fit condamner à mort pluſieurs perſonnes pour lui avoir refuſé cette dignité. Ainſi, ſi on juge du mérite des actions par les motifs qui font agir, & les moyens qu'on employe pour réuſſir, le parallele ne ſera pas exact entre Marie & Elizabeth.

Les Réformateurs de la Religion en Irlande ne cédoient pas en cruauté à leurs confreres d'Angleterre ; ils y firent au moins autant de Martyrs, ſans parler de quelques milliers d'hommes, femmes & enfans, qui périrent tous pour cauſe de Religion, ſoit par les armes, ſoit par la miſére. Analecta ſacra de proceſſ. Mart. *part. 3.*

Si on juge du caractère d'Elizabeth par ſon humeur, ou la diſpoſition de ſon eſprit, elle étoit violente ; elle avoit hérité du caractère féroce de ſon pere, elle ne pouvoit pas ſouffrir de contradiction : lorſque quelque choſe alloit contre ſon gré, elle ſe laiſſoit tranſporter de colère, elle juroit d'une maniere peu convenable à ſon ſexe ; ſon jurement ordinaire étoit, *Mort Dieu.* Nauton fragment. Regalia. Dodde. *Ibid. liv. 1. art. 6.*

Si des raiſons politiques ont éloigné la Reine Elizabeth de l'état matrimonial, les circonſtances de ſa vie ne dénotent pas Dodde. *Ibid.*

chez elle un gout bien décidé pour la virginité; elle avoit un grand nombre de Courtiſans qu'elle choiſiſſoit à la mine; ſa grande familiarité avec eux rendoit ſa vertu ſuſpecte; mais ſon inconſtance étoit quelquefois fatale à ſes plus intimes Favoris. Ce fut ainſi que cette Princeſſe amuſoit les Seigneurs de ſa Cour, pendant qu'elle avançoit l'affaire de la réforme; elle eut toujours l'avantage d'avoir des Miniſtres habiles en fait de politique; mais ſi on a égard à la Religion & aux droits communs des hommes, dit Dodde, jamais Nation ne fut ſi malheureuſe que l'Angleterre ſous ce regne.

Dodde. *Ibid.*

On n'ignore pas les éloges que les Panegyriſtes d'Elizabeth lui prodiguent, par rapport à la prétendue ſageſſe de ſon gouvernement; ces éloges ont gagné trop de crédit chez l'Etranger; il eſt vrai qu'un long regne fut favorable aux grandes entrepriſes de cette Princeſſe; elle contribua beaucoup à la formation de la République d'Hollande; elle fit ſouvent de vains efforts en faveur des Huguenots de France; la guerre civile qu'elle fomenta en Ecoſſe, & le meurtre de la Souveraine de ce Royaume, ont terni conſidérablement la gloire de ſon regne; elle remporta pluſieurs avantages ſur les Eſpagnols, dans la guerre qu'elle eut avec cette Nation; c'étoit une guerre de pillage, où quelques particuliers ſe ſont enrichis, mais elle n'apporta aucun avantage réel à l'Angleterre; la guerre d'Irlande couta à cette Princeſſe pendant quelques années, la moitié de ſes revenus, ſans qu'elle ait eu la ſatisfaction de voir entrer ce peuple ſous ſon obéiſſance.

Dodde. *Ibid.*

Voilà un léger crayon des traits qui caractériſent la Reine Elizabeth; on laiſſe au Lecteur impartial à juger ſi ces traits doivent former en nous une idée avantageuſe du mérite de cette Princeſſe, & ſi les moyens qu'elle employa pour parvenir à ſes fins, ſont conformes aux principes de l'honneur & de la probité; elle finit triſtement ſa carriere, & Dieu qui eſt juſte dans ſes jugemens, permit que celle qui avoit cauſé tant de chagrins aux autres, mourut elle-même inconſolable.

PRECIS

PRECIS DE L'HISTOIRE DES QUATRE STUARTS, SUR LE TRÔNE BRITANNIQUE.

A La mort de la Reine Elizabeth, Jacques VI Roi d'Ecoſſe hérita du Royaume d'Angleterre, comme deſcendant de Marguerite fille aînée du Roi Henri VII. Il étoit fils de Marie Stuart décapitée ſous Elizabeth, dont le pere Jacques V étoit né du mariage de Jacques IV Roi d'Ecoſſe, avec ladite Marguerite. Le pere de Jacques VI étoit le Lord Darnly; celui-ci étoit fils du Comte de Lenox deſcendu de Robert Stuart, ſucceſſeur immédiat de David Bruce Roi d'Ecoſſe vers le milieu du quatorziéme ſiécle. Le Lord Darnly époux de Marie Stuart, eſt celui dont nous avons rapporté les malheurs & la fin tragique ſous le regne précédent. An. 1603.

Jacques I réuniſſoit en ſa perſonne le droit de tous les Rois Bretons, Saxons, Danois & Normands, dont le ſang couloit dans ſes veines; de ſorte qu'il n'y avoit pas dans l'Europe un Souverain, dont le droit à la Royauté fut plus inconteſtable, que celui de ce Prince à la Couronne d'Angleterre.

Par l'avenement de ce Prince au trône Britannique, furent enfin réunies ſous un même chef, deux Nations rivales; ſçavoir, l'Angleterre & l'Ecoſſe, qu'une émulation continuelle avoit diviſées pendant tant de ſiécles, & les Monarques Anglois de-

puis cette époque, prirent le titre de Rois de la grande Bretagne & d'Irlande. Clement VIII occupoit alors le Siége Apoſtolique, Rodolphe II le trône Impérial, Henri le Grand celui de France, & Philippe III celui d'Eſpagne.

Jacques fut proclamé Roi le 24 du mois de Mars à Londres, avec de grands témoignages de joie. Il le fut auſſi le 5 du mois d'Avril à Dublin, par ordre du Lord Mountjoy Député d'Irlande, en conſéquence des Lettres qu'il avoit reçues du Conſeil d'Angleterre à cet effet. Le Député ne trouva pas une ſi prompte ſoumiſſion de la part de quelques autres Villes & Bourgs d'Irlande, qui vouloient s'aſſurer des bonnes diſpoſitions du nouveau Roi en faveur de la Religion Catholique, avant que de le reconnoître pour leur Souverain. Le Capitaine Morgan fut chargé de porter à Cork copie de la proclamation qui avoit été faite de Jacques I avec ſolemnité à Dublin, afin qu'on ſuivit par-tout l'exemple de la Capitale. Morgan fut joint à Cork par le Chevalier George Thornton, l'un des Commiſſaires de la Momonie; celui-ci ſe chargea de la commiſſion; il préſenta les ordres à Thomas Sarsfield, alors Maire de cette Ville. Ce Magiſtrat répondit, que « par les Chartes & prérogatives de la » Ville, on étoit en droit de prendre du temps pour délibérer ſur » cette affaire. » Thornton repliqua, que « puiſque le droit du » Roi étoit inconteſtable, & qu'il avoit été reconnu à Dublin, » on trouveroit mauvais le moindre délai de leur part. » Perkin Warbeck, répondit Sarsfield, « fut proclamé à Dublin, & ce- » pendant la Nation ſouffrit beaucoup de cette précipitation. » Saxy Chef Juſticier de la Momonie, qui étoit préſent, voulant appuyer Thornton, dit, « qu'il faudroit faire arrêter les recu- » ſans. » Surquoi Mead le Greffier lui répondit, « qu'il n'y avoit » perſonne dans la compagnie qui eut aſſez d'autorité pour les » faire arrêter. »

L'exemple de la ville de Cork fut ſuivi par celles de Waterford, Clonmell, Wexford, Limerick & Kilkenny. On y commença à s'emparer des Egliſes, & à faire célébrer publiquement les divins Myſtères; mais ces premiers efforts du zéle des Catholiques ne purent pas ſe ſoutenir. Il fallut ſe ſoumettre à la loi du plus fort; le Lord Député marcha avec ſes troupes, calma les troubles & fit punir de mort quelques-uns des ſéditieux, & en même tems Thornton & le Lord Roche à la tête de huit cens ſoldats, proclamerent le Roi dans les Fauxbourgs de Cork.

Digitized by Google

Les Catholiques de Kilkenny s'aſſemblerent auſſi dans ces entrefaites. « Ils eurent pour Chef, dit Cox, un Dominicain, nommé Edmond Raughter: il fit ouvrir le Couvent des Freres Gris, » qui avoit ſervi depuis quelque temps de Palais de Juſtice; il » en fit arracher les bancs; il y fit dreſſer des Autels; il dépoſſéda le nommé Bishop qui en occupoit une partie, & mit les Religieux en poſſeſſion de ce Monaſtère, en dépit, dit notre Auteur avec étonnement (*a*), d'un Arrêt du Parlement qui l'avoit » converti en Fief-lai, & de la ceſſion juridique qu'on avoit faite » à quelques particuliers. »

Les anciens Irlandois conſidéroient le ſang Miléſien qui couloit dans les veines de Jacques, ils le regardoient comme un Prince qui leur devoit l'origine, ils n'avoient pas oublié qu'Edouard Bruce frere de Robert Roi d'Ecoſſe, de qui Jacques tiroit ſon origine, avoit été choiſi par leurs peres au commencement du quatorziéme ſiécle, pour les gouverner en Souverain; ils n'ignoroient pas qu'Edouard avoit été effectivement couronné Roi d'Irlande: cela joint à leur ſoumiſſion actuelle à Jacques, leur parut un titre valable à la Couronne d'Irlande, du moins il valoit bien, ſelon eux, le droit dont ce Prince avoit hérité des Rois d'Angleterre ſes prédéceſſeurs, qui ne furent jamais univerſellement reconnus par les anciens habitans d'Irlande.

Analect. ſacra de reb. Cathol. in Hib. *p.* 220. 276.

Ogyg. Epiſt. dedicat.

Walsh. Proſp. Epir. dedicat.

Kennedy diſſert. chron. ſur la Maiſon des Stuarts.

Les Irlandois modernes regardoient Jacques comme l'héritier du droit de la Couronne d'Angleterre, & par conſéquent de celle d'Irlande, en vertu de ſon extraction de Marguerite fille aînée d'Henri VII; de ſorte que les deux peuples qui habitoient l'Irlande alors, en oubliant leur ancienne querelle, ſe réunirent parfaitement pour ſe ſoumettre aux Loix de ce nouveau Roi. Voilà les motifs de la ſoumiſſion générale des Irlandois à la Couronne d'Angleterre.

Hugue ô Neill Comte de Tirone, qui avoit tant fait répandre de ſang Anglois, alla l'Eté ſuivant en Angleterre, pour ſe ſou-

(*a*) Dans le ſens de Cox, un Arrêt prononcé il y a quelques mois par un Parlement Proteſtant, doit avoir aſſez de force pour caſſer les Donations faites il y a pluſieurs ſiécles, & annuller la poſſeſſion la mieux affermie: contrevenir à un pareil Arrêt doit être regardé ſelon lui, comme un crime capital. Ces Religieux trouvent une occaſion, qui leur paroît favorable, pour rentrer dans un bien dont ils ſont injuſtement chaſſés, après quatre ſiéeles de poſſeſſion légirime, & on crie à l'injuſtiee. C'eſt le ſtyle des Anglois hérétiques.

Baker Chron. d'Angl. au regne de Jacques I. *pag.* 404.

Irelands Caſe Briefly Stat. *pag.* 9. *& ſuiv.*

Cox hiſt. d'Ir. au regne de Jacques I.

mettre à Jacques. Non-ſeulement le Prince le reçut bien ; mais il donna une Déclaration en ſa faveur, pour que tous ſes ſujets lui rendiſſent honneur & reſpect. Rory ô Donnel frere de Hugue mort en Eſpagne, après le ſiége de Kinſale, dont on a ſouvent parlé, fit le voyage d'Angleterre avec ô Neill : il fut reçu avec diſtinction à la Cour, & créé Comte de Tirconnel, par le Roi. La Patente Latine de cette création eſt écrite en caractères Gothiques, elle eſt datée de Dublin le 10 de Fevrier dans la premiere année du regne de Jacques I en Angleterre, & on y voit attaché le grand ſceau d'Irlande. On en trouve un extrait au bas de cette page (*a*) : c'eſt apparemment par modeſtie que le Comte ô Don-

(*a*) Jacobus Dei gratiâ Angliæ, Scotiæ & Hiberniæ Rex, fidei defenſor, &c. omnibus ad quos præſentes Literæ pervenerint : Salutem.

Cùm prædilectus conſanguineus noſter Rodericus, aliàs Rorie ô Donuell miles, modo Comes de Tireonnell in regno noſtro Hiberniæ, cùm univerſa illa regio rebellionis incendio deflagraret, prædilecto conſanguineo, & Conſiliario noſtro Charolo Blounte milite, Domino Monntjoye, & Comite Devon locum tenenti noſtro Regni noſtri Hiberniæ ſponte ac humiliter ſe ſubmiſerit, ac poſtquam receptus eſſet in gratiam, fidelitatem ac obedientiam ſuam demonſtravit, non ſolùm bona, & acceptabilia ſervitia præſtando in dicto noſtro regno Hiberniæ, verùm etiam ſeipſum in propriâ perſonâ ſuâ coram nobiſmetipſis in regno noſtro Angliæ devotiſſimè præſentando, & humillimè nobis ſupplicando ut ei dare & concedere dignaremur regiones patrias ſive territoria de Tirconnell in provinciâ Ultoniæ in dicto noſtro regno Hiberniæ quæ anteceſſores ſui multis retroactis ſeculis ut jus & hæreditatem ſuam poſſederunt ..... Nihilominus cùm nos de Regiâ noſtrâ diſpoſitione ac munificentiâ, Præfatum Rodericum, nomine, titulo, ſtilo & honore Comitis de Tyreonnel nuper fecerimus inſigniri, & ipſum Rodericum Comitem de Tyrconnell creaverimus, & conſtituerimus per Literas noſtras Patentes ſub magno Sigillo dicti noſtri Regni Hiberniæ, prædictum titulum, ſtilum & honorem Comitis de Tyrconnell præfato Roderico & hæredibus maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis cum remanere inde Caſſerie ô Donnell fratri prædicti Roderici, & hæredibus maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis, prout per eaſdem Litteras Patentes plenius apparet ..... Sciatis quod nos intuitu præmiſſorum ac in conſideratione boni & fidelis ſervitii per præfatum Rodericum Comitem de Tyreonnell & hæredes ſuos prædictos in poſterum nobis, hæredibus & ſucceſſoribus noſtris impendendi.

Necnon pro honorificâ manutenſione, & ſupportatione prædicti tituli ac honoris Comitis de Tyreonnell, ac pro diverſis aliis cauſis & conſiderationibus nos ſpecialiter moventibus de gratiâ noſtrâ ſpeciali mero motu, & certâ ſcientiâ noſtris, necnon de adviſamento, & conſenſu prædilecti & fidelis Conſiliarii noſtri Georgii Cary militis Deputati noſtri generalis ac theſaurarii noſtri ad guerras in eodem regno noſtro Hiberniæ ac ſecundùm effectum quarumdam Literarum manu noſtrâ propriâ ſignatarum datarum ſub ſigneto noſtro apud Curiam noſtram de Tottenham quarto die Decembris anno regni noſtri Angliæ, &c. primo, & Scotiæ trigeſimo ſeptimo... Dedimus & conceſſimus, ac per Præſentes damus, concedimus, & confirmamus præfato conſanguineo noſtro Roderico ô Donnell militi Comiti de Tyrconnell, omnia & ſingula illa territoria, Patrias, ſive Regiones noſtras de & infrà illum præcinctum ambitum extentum ſive circuitum terræ vocatæ Tyrconnell in dictâ Provinciâ Ultoniæ, ac omnia Caſtra, Maneria, Dominia .....

Ac ulterius de ampliori gratiâ noſtrâ, mero motu, & certâ ſcientiâ noſtris dedimus ac conceſſimus, ac per præſentes pro nobis hæredibus, & ſucceſſoribus noſtris damus, & concedimus præfato Roderico Comiti de Tyrconnell quod nempè præfatus Rodericus Comes de Tyrconnell de cætero in perpetuum habeat, teneat, & gaudeat, ac habere, tenere & gaudere valeat, & poſſit infrà dictam

nell au ſervice de Sa Majeſté Impériale, ne prend pas le titre d'Earl ou Comte de Tirconnell; il eſt l'héritier de droit de ce titre, auſſi-bien que des vaſtes domaines de la maiſon de Tirconnell.

Mountjoy le Député fut nommé en ce temps Lord Lieutenant d'Irlande, & membre du Conſeil Privé d'Angleterre. Il eut pour Députés en Irlande, d'abord le Chevalier George Cary, Tréſorier de la guerre, & enſuite le Chevalier Arthur Chicheſter; celui-ci prêta ſerment au mois de Février. An 1604.

Les Irlandois ſe flattoient beaucoup de la protection du Roi Jacques en faveur de leur Religion & de leur liberté; en effet, ce Prince, avant que de monter ſur le trône d'Angleterre, avoit fait eſpérer aux Catholiques des trois Royaumes une protection ſpéciale; il avoit écrit une Lettre, ſignée de ſa main & cachetée de ſon ſceau au Pape Clément VIII, pour aſſurer ce Pontife de ſes intentions à cet égard, & de l'inclination qu'il avoit lui-même d'embraſſer la foi catholique, lorſqu'il ſeroit une fois affermi ſur le trône Britannique; mais ces promeſſes & cette bonne volonté s'évanouirent bientôt par les artifices du Secrétaire d'Etat Cecil. Ce Miniſtre trouva le moyen de retirer la lettre que ſon Maître avoit écrite au Pape, & en même temps d'indiſpoſer ce Prince contre ſes ſujets catholiques. Irelands Caſe. *ibid.*

Regionem Patriam, ſive territorium de Tyrconnell in dictâ Provinciâ Ultoniæ & infrà, quamlibet inde partem vel parcellam, & infrà omnia, & ſingula præmiſſa per præſentes præconceſſas tot tanta talia hujuſmodi & conſimilia, libertates, conſuetudines, caſualitates, advantagia, emolumenta & hæreditamenta quæcumque quot qualia quanta, & quæ ac adeo plenè & liberè, & in tam amplis modo & formâ, pto ut præfatus Hugo Rufus ô Donnell ſtater prædicti Comitis ante eum Hugo Mac-Manus ô Donnell pater prædicti Comitis, aut ante eum Manus ô Donnell avus prædicti Comitis, ſive aliquis alius vel aliqui alii anteceſſores prædicti Comitis..... & cætera hæreditamenta quæcumque ſuperiùs recitata & præconceſſa, exceptis præexceptis præfato conſanguineo noſtro Roderico, alias Rorie ô Donnell militis Comitis de Tirconnell, ac hæredibus ſuis maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis, & procreandis, & pro defectu talis exitûs, remanere indè Caſſerie ô Donnell armigero fratri prædicti Comitis & hæredibus maſculis de corpore prædicti Caſſerie legitimè procreatis & procreandis, & pro defectu talis exitûs, remanere indè Donello, Oge Macdonell ô Donell conſanguinei prædicti Comitis, & hæredibus maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis & procreandis, tenendi prædicta territoria, Regiones, Caſtra, Dominia, terras, tenementa, & cætera hæreditamenta ſuperius præconceſſa de nobis hæredibus, & ſucceſſoribus noſtris in capite per ſervitium quatuor feodorum militum, reddendi nobis hæredibus ac ſucceſſoribus noſtris trecentas marcas bonæ & legalis monetæ Angliæ ſolvendæ annuatim ad duos anni terminos, videlicet ad Feſtum Paſchæ, & ad feſtum ſancti Michaelis Archangeli per æquales portiones, &c..... In cujus rei teſtimonium has Litteras noſtras fieri fecimus Patentes teſte præfato Deputato noſtro generali apud Dublin, decimo die Februarii, anno regni noſtri Angliæ, &c. primo; anno verò regni noſtri Scotiæ trigeſimo ſeptimo.

Depuis que les ſujets de la grande Bretagne ont abandonné l'unité, qui eſt la marque de la vraie Egliſe, toutes les héréſies ont trouvé des partiſans dans cette Iſle, & y ont formé des ſociétés. Parmi ces ſectes, les deux principales ſont, les Epiſcopaux & les Preſbytériens. Les premiers compoſent l'Egliſe Anglicane ou Proteſtante; elle eſt formée de cet aſſemblage d'erreurs qui parurent ſous la Reine Elizabeth. Cette Princeſſe prit quelque choſe de tous les Novateurs de ſon temps, pour fabriquer cette Religion nouvelle, dans laquelle elle laiſſa une partie de la hierarchie & des uſages de l'Egliſe catholique, & conſerva les Evêques. De-là eſt venu à ces Sectaires le nom d'Epiſcopaux.

Les derniers, ſçavoir les Preſbytériens, ſont nommés ainſi, parce qu'ils n'ont point d'Evêques, & qu'ils ſe gouvernent en matiere de Religion, par les anciens de leur Secte, qui n'ont pas d'autre miſſion que le choix qu'on fait d'eux pour cette fonction; ils ſont auſſi nommés Puritains, ſoit de la prétendue pureté de leurs mœurs, & de la ſévérité de leur morale; ſoit pour avoir épuré, comme ils le prétendent, le Chriſtianiſme des ſuperſtitions qu'ils attribuent à l'Egliſe Romaine.

Jacques avoit été élevé dans les principes Preſbytériens. Il fit profeſſion de cette Religion pendant qu'il fut en Ecoſſe; il ſuivit l'Epiſcopale d'abord qu'il fut en Angleterre. Il avoit même quelque penchant pour la Religion Catholique; mais les ſuites d'une converſion à cette Religion étoit redoutable à un Prince qui aimoit le repos. Ce repos fut cependant troublé par deux conſpirations; la premiere avoit pour objet de renverſer entierement le gouvernement, & de mettre ſur le trône Arabelle Stuart, proche parente du Roi, & deſcendue comme lui d'Henri VIII. On accuſa de ce complot deux Prêtres, ſçavoir Guillaume Watſon & Guillaume Clerk; le Lord Cobham & George Brook ſon frere; le Lord Grey, le Chevalier Gautier Rawleigh, le Chevalier Griffith Markham, le Chevalier Edouard Parham, Bartholomée Brookesby & Antoine Copley. Cette conſpiration fut bientôt découverte, on en chargea auſſitôt les Catholiques, s'il y en entra, les uns c'étoient des Prêtres, qui n'y avoient d'autre part que celle d'être accuſés ſans preuves de l'avoir ſçu par la voie de la confeſſion; les autres, c'étoient quelques brouillons ſéduits, à ce que l'on croit, par les artifices de Cecil & de ſes émiſſaires. Il y eut auſſi dans cette conſpiration, des Epiſcopaux & des Puritains; il eſt ordinaire que dans les

Irelands Caſe. *ibid.*

Baker, Chron. d'Angl. au regne de Jacques I. *Pag.* 404. *& ſuiv.*

conſpirations tout le monde ait la même façon de penſer ; ici c'étoit un mélange extraordinaire ; on y trouve des Prêtres, des Laïques, des Catholiques, des Proteſtans, des Puritains & des Nobles de toute eſpéce ; de ſorte que le monde étoit étonné de voir des hommes qui avoient des intérêts ſi oppoſés ſe réunir pour la même cauſe. On arrêta pluſieurs des conjurés, & on en punit de mort quelques-uns ; ſçavoir, les deux Prêtres & George Brook ; Cobham, Grey & Markham furent pardonnés au pied de l'échafaut ; ils furent remmenés à la Tour où le Lord Grey mourut : Cobham & Markham furent mis en liberté quelque temps après ; le premier fut privé de ſon bien, & le dernier mourut en pays étranger dans une grande diſette ; Rawleigh ne fut pas purgé, il demeura toujours en priſon, il perdit quelques années après la tête ſur un échafaut.

La ſeconde conſpiration, nommée *des poudres*, étoit bien plus dangereuſe que la premiere, puiſqu'il étoit queſtion de faire ſauter à la fois le Roi avec ſon Parlement. Quoique cet horrible attentat eut été conçu dans le Puritaniſme dont les principes ſont ſi oppoſés au Gouvernement Monarchique, il porta un coup mortel à l'intérêt de la Catholicité en Angleterre, qui répondoit aux vues de Cecil le Secrétaire. Ce Miniſtre étoit petit & contrefait ; mais la nature l'avoit dédommagé du côté de l'eſprit ; il étoit réputé un des plus habiles Miniſtres de l'Angleterre alors, & un des plus capables de conduire des intrigues ; il étoit fertile en reſſources, l'Angleterre abondoit en ces temps en hommes de cette trempe ; les Bourleigh, Walſingham, Cromwel, Shaftsbury, n'ont jamais manqué, quand ils en avoient beſoin, de trouver un complot tout formé. Cecil haïſſoit mortellement la Religion catholique, & ceux qui en faiſoient profeſſion ; ſon intention étoit de les exterminer tous, afin de confiſquer leurs terres ; pour les rendre odieux au Roi & au Peuple, il les chargea d'une conſpiration, dont il étoit ſoupçonné d'être le principal auteur. Les Catholiques ſe défendirent de cette accuſation ; on le voit par les différentes apologies qui ont paru à ce ſujet en faveur de leur innocence. Quoi qu'il en ſoit, la découverte de cette conſpiration valut à Cecil l'Ordre de la Jarretiere, & la charge de grand Tréſorier. Les principaux qui ſouffrirent la mort, pour la conſpiration des poudres, furent Careſbie, Piercie, Thomas Winter, Fawks, Keyes, Bates, Robert Winter, Grant, Rookwood, Digby & Treſham, tous gens de condition.

An. 1605. Irelands Caſe. *ibid.*

Higgons, Short view. *pag.* 235. 236.

Hume hiſt des Stuarts. *tom. I.*

Sanderſon vie du Roi Jacques, édit. de Londres en 1655.

Apol. des Cathol. imprimé en 1674. *pag.* 359.

Oſborn, Mém. hiſt de l'an 1658. *pag.* 36. 37. & 88.

Tresham mourut à la Tour d'une ſuppreſſion d'urine ; il prévint ainſi l'exécution. Le pere Garnet fut du nombre de ceux qui ſouffrirent : ſon crime étoit, ſelon Baker, de n'avoir pas révelé ce qu'il ſçavoit du complot.

Chron. *pag.* 509.

Irelands Caſe. *pag.* 14. *& ſuiv.*

Cecil le Secrétaire enflé de ſes ſuccès contre les Catholiques à Londres, & voulant mériter de nouvelles graces, tourna ſes artifices du côté d'Irlande ; il falloit rendre cette Nation coupable de quelque trahiſon, il chargea de l'exécution de ſon projet infernal, Chriſtophe de Saint-Laurent, Baron de Hoath, nommé communément le borgne ; ſes inſtructions conſiſtoient à inviter à une conférence ſecrete les Chefs des Catholiques pour les faire tomber dans le piége ; les Comtes de Tirone & de Tirconnell & le Lord Baron de Delvin, & quelques autres des plus diſtingués du parti catholique, ſe trouverent à cette conférence myſtérieure ; Saint-Laurent leur fit prêter ſerment de ne pas reveler ce qu'il alloit leur communiquer pour leur propre ſalut. Il leur dit enſuite qu'il ſçavoit, de maniere à n'en pas douter, que le projet étoit formé par la Cour d'Angleterre de les forcer de devenir tous Proteſtans, ou d'extirper ſans miſéricorde la Religion catholique en Irlande, & que la part qu'il prenoit à leur infortune, l'obligeoit à les exhorter à pourvoir à leur défenſe, juſqu'à ce qu'on leur donnat des aſſurances poſitives contre tout changement à l'égard de leur Religion. Ces Seigneurs ſurpris de ce propos, répondirent d'une voix unanime, & proteſterent que rien n'ébranleroit jamais leur fidélité envers leur Prince, que Jacques étoit par un droit inconteſtable leur Souverain légitime & un Prince trop juſte pour qu'ils puſſent entrer dans aucune défiance de ſa parole Royale. Ces proteſtations d'attachement à la perſonne & au Gouvernement de Sa Majeſté ne furent pas capables de juſtifier ces Seigneurs ; Saint-Laurent les dénonça au Vice-Roi, comme coupables de trames ſecretes & pernicieuſes contre le Roi & l'Etat, quoiqu'ils fuſſent dans l'impoſſibilité de rien entreprendre, n'ayant ni troupes ſur pied, ni aucune eſpérance de ſecours de la part de l'Eſpagne. En conſéquence de cette délation, Tirone & les autres furent cités devant le Conſeil. Ils y ſoutinrent que l'accuſation étoit calomnieuſe ; mais voyant que Saint-Laurent paroiſſoit pour leur être confronté, ils convinrent de s'être trouvés à l'aſſemblée, bien moins pour y former des complots, que pour écouter les propoſitions de cet homme perfide qui les avoit aſſemblés,

Irelands Caſe. *pag.* 16.

&

& dont ils avoient unanimement blamé la noirceur pour de bonnes raiſons, dont ils firent de nouveau le détail. Après avoir été examinés chacun en particulier, & n'y ayant qu'un témoin pour les accuſer, le Conſeil ne jugea pas à propos de les mettre aux Arrêts; il leur ordonna ſeulement de comparoître le lendemain. Dans ce court intervalle, quelques amis prétendus qui étoient du Conſeil, les firent avertir ſous mains de ſe ſauver, parce qu'on n'attendoit pour les mettre en priſon qu'un ſecond temoin, qu'on trouveroit bientôt moyen de ſuborner. Ce frauduleux avis ne fut que trop légerement ſuivi par les Comtes. Là deſſus ils furent déclarés rébelles: non-ſeulement leurs domaines particuliers furent confiſqués au profit de la Couronne; mais auſſi ſix Comtés entiers dans la province d'Ultonie, ſans autre examen ni formes juridiques. Ces Comtés furent partagés entre pluſieurs Proteſtans Anglois & Ecoſſois, ſous des clauſes telles qu'il parut évidemment que la ruine des naturels du pays auſſi-bien que celle de leur Religion, avoit été également réſolue. Car outre les amendes pécuniaires, & autres punitions ſtatuées contre ceux qui ſe trouveroient aux aſſemblées des Catholiques, il fut ordonné par une clauſe ſpéciale inſérée dans les Patentes, qu'aucune partie de ces terres ne ſeroit vendue, tranſférée, ou même affermée qu'à des Proteſtans. Saint-Laurent lui-même qui avoit auparavant affecté tant d'attachement à l'intérêt des Catholiques, embraſſa la Religion Proteſtante, & mérita par-là de participer à leurs dépouilles.

Irelands Caſe, *pag.* 17.

Irelands Caſe, *pag.* 18.

Ce myſtère d'iniquité étant conſommé, Hugue ô Neill Comte de Tirone, Rory ô Donnel Comte de Tirconnel, Maguire de Fermanagh & quelques autres Seigneurs, paſſerent en France; l'Ambaſſadeur d'Angleterre à cette Cour demanda à Henri IV de glorieuſe mémoire, que ces fugitifs fuſſent renvoyés au Roi ſon Maître. Ce Prince généreux répondit qu'il n'étoit pas de la dignité Royale d'arrêter des étrangers qui cherchoient à ſe ſauver par la fuite; ſurquoi les réfugiés prirent le chemin de la Flandres, où ils furent reçus avec diſtinction par l'Archiduc & l'Archiducheſſe; ſçavoir, Albert & Elizabeth, qui gouvernoient les Pays-Bas: ils allerent enſuite à Rome, où Sa Majeſté Catholique pourvut abondamment à leur ſubſiſtance par des penſions proportionnées à leur rang; ô Donnel & Maguire, moururent quelque temps après, l'un à Rome & l'autre à Gènes dans ſon voyage pour l'Eſpagne. Nugent Baron de Delyin,

Hiſt. Cathol. Hibern. *tom.* 4, *lib.* 1. *cap.* 4.

fut mis dans les fers en Irlande ; il n'en ſortit qu'avec peine moyennant des amis & des ſommes d'argent, & fut reçu en graces. Charles ô Neill avec ô Cahan ayant été cités à comparoître à Dublin, furent envoyés en Angleterre & enfermés dans la Tour de Londres.

La perſécution s'allumoit de plus en plus en Irlande contre les Catholiques ; on voyoit paroître ſouvent des Edits contre les Evêques, les Jeſuites & les Seminariſtes. Jacques étoit auſſi jaloux de la qualité de chef de l'Egliſe, que ceux de ſes Prédéceſſeurs qui avoient uſurpé ce titre ; le lui refuſer, c'étoit un crime capital, ſouvent puni de mort ; la tyrannie fut ſi grande, qu'elle mit Cahir ô Dogharty chef d'Inishowen dans la néceſſité de prendre les armes pour la défenſe de la Catholicité ; c'étoit un jeune Seigneur d'environ vingt ans, & le plus puiſſant du nord de l'Irlande depuis la retraite des Comtes de Tirone & de Tirconnel & de Maguire : il aſſembla tout ce qu'il put de monde ; il ſurprit de nuit la ville de Derry, dont il paſſa la garniſon au fil de l'épée avec George Palet qui y commandoit, & mit les Catholiques en liberté. Il marcha enſuite vers Culmor ; c'étoit un Chateau fort, bâti ſur le bord de la mer dans le Lac Foyle : il s'en rendit maître, il trouva dans cette place douze piéces de canon, il y mit garniſon & en donna le commandement à Felim Mac-Davet ; il ravagea enſuite les terres des Anglois ; il leur livra quelques combats avec ſuccès, & porta la terreur par toute la province.

An. 1608.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 5.*

O Dogharty fit durer cette guerre pendant quelques mois ; ſon intention étoit de cauſer une diverſion, & d'occuper les Anglois en attendant le retour d'ô Neill & d'ô Donnel, & l'arrivée du ſecours dont il ſe flattoit de la part des Princes Catholiques. Sur ces entrefaites, le Chevalier Winkel Anglois, Maréchal de Camp, ſe préſenta avec quatre mille hommes devant Culmor, pour en faire le ſiége ; Mac-Davet qui y commandoit, ſe voyant beaucoup inférieur à l'ennemi en force, dans une place ſans défenſe, & n'ayant pas d'eſpérance de ſecours de la part d'ô Dogharthy, fit mettre le feu au Château ; il s'embarqua enſuite avec ſa petite garniſon ſur deux vaiſſeaux de tranſport chargés de bled & autres proviſions, pour ſe rendre à Derry ; il y fit tranſporter auſſi quelques-uns des canons du Château de Culmor, & fit jetter les autres dans la mer.

Winkel ayant trouvé le Château de Culmor démoli, s'avança

vers le Château de Beart dans l'intention d'en faire le ſiége; Marie Preſton femme d'ô Dogharty & fille du Vicomte de Gormanſtown, étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, ſoit qu'il ſe méfiat de ſes forces, ſoit qu'il voulut épargner à la Dame qui étoit dans la place le ſpectacle effrayant d'un ſiége, rendit le Château par capitulation, à condition que la garniſon ſortiroit avec pleine liberté; mais l'Anglois qui ne reſpectoit pas la foi des traités, fit mettre dans les fers tous ceux qui n'avoient pas le moyen de ſe rançonner: il envoya l'épouſe d'ô Dogharty au Vicomte ſon frere qui étoit de la faction Angloiſe. La priſe de cette place étoit de conſéquence pour le Général Anglois; elle lui ſervoit de lieu de retraite, d'où il faiſoit des courſes ſur les terres d'Inishowen, où il mettoit tout à feu & à ſang.

La déſolation cauſée dans l'Inishowen par le Général Anglois, obligea ô Dogharty à venir au ſecours de cette Principauté qui étoit le domaine de ſa Maiſon depuis pluſieurs ſiécles. Ce Seigneur n'avoit que quinze cens hommes, il eut pluſieurs eſcarmouches avec l'armée Angloiſe dont il ſortit avec honneur; mais à la fin ſa témérité lui fit perdre la vie avec la victoire: ſes troupes ſe voyant ſans chef prirent l'épouvante; les uns s'enfuirent, & les autres ſe ſoumirent aux vainqueurs; ainſi finit cette guerre qui dura environ cinq mois, & qui donna de l'inquiétude à la faction Angloiſe.

On peut placer ici l'hiſtoire de la réſolution courageuſe d'une héroïne de la Maiſon d'ô Donnel (*a*). Lorſque Rory ô Donnel Comte de Tirconnel eut quitté ſa patrie en 1605, pour une prétendue conſpiration dont on l'avoit chargé, il laiſſa la Comteſſe ſon épouſe enceinte. Elle vouloit ſuivre le Comte ſon mari dans les pays étrangers où il s'étoit réfugié; & comme elle cherchoit les moyens de ſortir ſecretement d'Irlande, elle fut prévenue par le Vice-Roi qui l'envoya bien eſcortée en Angleterre, où elle accoucha d'une fille qui fut nommée Marie au Baptême. Le Roi en fut informé, & quoiqu'il eut perſécuté le Comte de Tirconnel, il voulut honorer le pere en la perſonne de la fille: il la prit ſous ſa protection, & ordonna qu'elle fut

(*a*) Cette hiſtoire fut d'abord écrite en langue Eſpagnole par Dom Albert Henriquez, & imprimée avec permiſſion à Bruxelles en 1627. Elle fut traduite en François l'année ſuivante par Pierre de Cadenet ſieur de Brieulle, & imprimée avec approbation à Paris en 1628, chez la veuve Guillemot au Palais; & chez Matthieu Guillemot rue ſaint Jacques à la Bibliothéque.

nommée Marie Stuart au lieu de Marie ô Donnel qui étoit ſon véritable nom.

Le Comte de Tirconnel étant mort à Rome, la Comteſſe ſon épouſe obtint une permiſſion de la Cour de retourner en Irlande avec ſa fille; cette vertueuſe mere ſe fit un devoir de donner à Marie une éducation chrétienne; elle la fit inſtruire avec ſoin dans les principes de la Religion de ſes ancêtres; elle lui repréſenta ſouvent, que la diſgrace de ſon pere étoit l'effet de ſon attachement à cette Religion à laquelle on doit ſacrifier toutes les grandeurs de ce monde. Marie avoit douze ans lorſqu'elle fut rappellée en Angleterre par la Comteſſe de Kildare ſon ayeule: elle la préſenta au Roi; ce Monarque lui aſſigna une ſomme conſidérable d'argent pour la marier, & la Comteſſe de Kildare qui étoit bien riche, la déclara ſon héritiere; deſorte que la protection du Prince, une naiſſance illuſtre & une fortune brillante, la firent rechercher pour le mariage par des Seigneurs de la premiere diſtinction en Angleterre; il y eut entr'autres un Seigneur de bonne Maiſon & puiſſamment riche, qui fit une cour aſſidue à cette jeune Princeſſe; il s'adreſſa auſſi à la Comteſſe de Kildare ſa Tutrice, & la gagna au point qu'il avoit lieu d'eſpérer un heureux ſuccès; mais il étoit de la Religion prétendue réformée, il n'en falloit pas davantage pour en éloigner le cœur de Marie; cette illuſtre Héroïne ſe voyant perſécutée par la Comteſſe & ſes autres parens, en faveur d'une alliance qu'elle croyoit incompatible avec l'honneur & la conſcience, forma la généreuſe réſolution de l'éviter par la fuite; un cas imprévu en accéléra l'exécution.

La perſécution étoit violente contre les Catholiques en Irlande; ô Dogharty étoit ſous les armes pour la défenſe de la Religion; le Gouvernement fit arrêter quelques Chefs des Catholiques qui lui étoient ſuſpects; de ce nombre fut Conn ou Conſtantin ô Donnel, & Hugue ô Rourke proche parent de Marie Stuart; on les fit mener priſonniers en Angleterre pour s'aſſurer de leur conduite dans ces temps de troubles. Malgré la vigilance des gardes, ces Seigneurs s'échapperent de leurs mains, & trouverent le moyen de paſſer en Flandres. On ne manqua pas de ſoupçonner Marie Stuart d'avoir contribué à l'évaſion de ſes parens; elle en fut avertie par un Seigneur de la Cour; il lui conſeilla, pour prévenir les malheurs qui la menaçoient, de ſe conformer à la Religion de l'Etat, & d'épouſer

quelque Seigneur de cette croyance capable de la proteger contre ſes ennemis, il lui inſinua que c'étoit l'unique moyen de contenter le Roi & la Comteſſe de Kildare ſon ayeule. En effet, elle fut citée de comparoître devant le Conſeil pour rendre compte de ſa conduite.

Marie vit bien qu'il étoit temps de pourvoir à ſa ſureté. Elle confia ſon ſecret à une Demoiſelle Catholique qui lui ſervoit de Dame de compagnie, & à un valet de chambre dont elle connoiſſoit la fidélité & la prudence. Son deſſein étoit d'aller trouver le jeune Comte de Tirconnel ſon frere en Flandres; il étoit à la Cour d'Iſabelle Infante d'Eſpagne & Gouvernante des Pays-Bas, qui donnoit aſyle à toute la Nobleſſe perſécutée pour cauſe de Religion. Pour cacher ſon ſexe, il falloit ſe traveſtir, Marie fit venir un tailleur qui l'habilla en Cavalier avec la Demoiſelle de ſa compagnie; pour mieux jouer ſon rôle, Marie jugea à propos de changer ſon nom, elle ſe fit appeller Rodolfe Huntly; la Demoiſelle de ſa compagnie prit le nom de Jacques Hués, & le valet de chambre celui de Richard Stratſi, noms ſous leſquels ils furent connus pendant leur voyage.

Tout étant préparé, ces trois Cavaliers prirent des chevaux de poſte, & ſortirent de Londres avant le jour, & après bien des aventures rapportées par l'Auteur de cette relation, Marie s'embarqua avec ſa compagnie à Briſtol, & après une longue & perrilleuſe navigation, elle arriva à la Rochelle; s'étant repoſée de ſes fatigues, elle continua ſa route par Paris juſqu'à Bruxelles; elle y trouva le Comte de Tirconnel ſon frere, qui la préſenta à la Séréniſſime Infante: cette Princeſſe la reçut avec toute la tendreſſe & toute la diſtinction imaginable. Le bruit de la réſolution courageuſe de Marie Stuart ſe répandit bientôt par toute l'Europe; on la comparoit à Eufroſine d'Alexandrie, à Aldegonde & autres Vierges chrétiennes de l'antiquité. Urbain VIII qui gouvernoit l'Egliſe alors, lui fit un compliment diſtingué, dans la lettre ſuivante.

Dilectæ in Chriſto filiæ Mariæ Stuard, Hibernenſi Tirconellii, Comitis ſorori, Urbanus Papa VIII. Dilecta in Chriſto filia, Salutem & Apoſtolicam Benedictionem.

A notre chere fille en Jeſus-Chriſt Marie Stuard Comteſſe de Tirconnel, Salut & Bénédiction Apoſtolique, Urbain VIII Pape.

Il faut enfin qu'elle reſte dans le ſilence cette bouche ſacrilége, qui n'a point eu de honte de dire que les réſolutions qu'inſpire le Chriſtianiſme, énervent l'ame, & mettent obſtacle aux entrepriſes d'un cœur généreux. Vous avez donné, notre chere fille, à toutes les Nations une preuve du contraire, & votre exemple leur a fait connoître quelle eſt la force & le courage que donne une foi orthodoxe, combien elle eſt au-deſſus des dangers, & ſupérieure aux efforts même de l'enfer. Que ce courage eſt héroïque, qu'il eſt digne de la protection de Rome & des éloges de la renommée. L'horreur que vous avez eu de l'alliance d'un Hérétique, reſſembloit à celle qu'on a du feu dont les ſurpriſes ſont redoutables. La Cour n'a point eu d'attraits pour vous, & les menaces des Souverains n'ont ſervi qu'à vous rendre inſenſible. La mer, retraite des vents & des orages, ſéjour trop affreux de la crainte, s'eſt oppoſée à votre fuite; elle ignoroit qu'elle vous faiſoit plus d'honneur que le triomphe : mais quand les montagnes ſeroient enſevelies dans le ſein des eaux, votre confiance dans les bontés du Seigneur n'en recevroit aucune atteinte, puiſque votre patrie eſt celle où la Religion eſt ſur le Trône. Vous êtes venue à bout de vous dérober aux perſécutions des Inquiſiteurs

Obmuteſcat hoc tempore, ſacrilega illa vox, quæ temerè docebat Chriſtianæ religionis conſiliis, vim animorum hebetari, & fortitudinis nervos emolliri. Declaraſti, Hibernenſis virgo, nationibus univerſis quam adamantinum robur eam mentem obarmet, in quibus excubat fides orthodoxa, contemptrix periculorum, & domitrix inferni. O facinus dignum cui Roma faveat, & fama plaudat. Hæreticum conjugium, non ſecus ac doloſum incendium peroſa, fugiſti delicias Aulæ, & contempſiſti Regum minas. Ipſe procellarum abiſſus, & terroris campus, oceanus conatus eſt remorari fugam tuam quovis triumpho nobiliorem: ſed transferantur montes in cor maris, non commovebitur in æternum mens habitans in adjutorio Altiſſimi. Patriam enim tuam, tantummodo eſſe tibi exiſtimaſti, ubi regnum gerat catholica Religio. Potuiſti quidem fallere conquiſitores Angliæ minitantis, at enim comitata Angelis itineris tam periculoſi cuſtodibus, non latuiſti, oculos Pontificæ ſollicitudinis, deducta enim in aulam Belgicæ Principis, perveniſti non modo in portum Religionis, ſed & in theatrum Europæ. Iſthic dum te contuemur, dilecta in Chriſto filia, & eam egregiis virtutibus meritam fœlicitatem præcamur,

à Deo qui ſtetit à dextris tuis ne commovereris, & dignam te exiſtimavimus cui Pontificæ auctoritatis alloquia doceant eos labores obliviſci, quibus Angelicam tam illuſtris gloriæ palmam redemiſti. Benedicimus tibi intimo charitatis affectu, atque cùm parentes & patriam Chriſto & Pontifici poſt habueris, ſcito te non demigraſſe in exilium, ſed in ſinum clementiſſimæ matris properaſſe. Tam dulce enim nomen, & conſentientem materno nomini charitatem experieris in Roma Eccleſia, & dilecta filia, quæ Britannicarum inſularum decus, & cœli gaudium haberis. Datum Romæ apud ſanctum Petrum, ſub annulo Piſcatoris, die 13 Februarii 1627. Pontificatûs noſtri anno quarto.

d'Angleterre; mais ſous la conduite des Anges qui vous ont préſervée des accidens de votre voyage, vous n'avez pu échapper à nos regards paternels: car ayant été conduite à la Cour de l'Infante, ſa Religion vous a reçu dans ſon ſein, & l'Europe vous a ſervi de Théâtre. C'eſt là que vous conſidérant, notre chere fille en Jeſus-Chriſt, nous demandons au Seigneur qui vous a ſoutenu, & nous ſollicitons en votre faveur les ſuccès heureux que vos vertus vous ont acquis. Nous vous écrivons cette lettre, dans le deſſein de vous faire perdre le ſouvenir de vos peines & de vos travaux, peines & travaux dignes d'envie, puiſqu'ils ont été pour vous la ſource d'une gloire immortelle. Recevez notre bénédiction pleine de tendreſſe, & puiſque vous avez quitté vos parens & abandonné votre patrie par obéiſſance pour Jeſus-Chriſt & pour nous, ſoyez aſſurée de notre part que vous n'avez point trouvé un exil, mais une mere qui vous aime tendrement. Vous connoîtrez par vous-même que l'Egliſe Romaine porte véritablement ce nom; elle vous cherira comme ſa fille bien-aimée, qui fait honneur aux Iſles Britanniques, & remplit de joie les eſprits bienheureux. Donné à Rome à Saint Pierre ſous l'anneau du Pécheur, le 13 Février 1627, & de notre Pontificat l'an 4.

M. Hume auteur de notre temps, moins eſtimé à Oxford qu'à Paris, dit dans ſon hiſtoire de la grande Bretagne, que *Vol. 1. chap. 2. pag. 41. & ſuiv.*

» Jacques I vantoit l'adminiſtration d'Irlande comme ſon chef-» d'œuvre; & ſi on examine l'affaire de près, il paroîtra que » ſur ce point ſa vanité n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement. »

Cette aſſertion peut ſéduire l'étranger; elle ne fera pas la même impreſſion ſur des eſprits mieux inſtruits de l'hiſtoire de ce temps, elle doit du moins paroître un paradoxe aux Irlandois

qui ſont les plus lézés dans cette affaire.

Le Monarque Anglois n'étant que Roi d'Ecoſſe, il fomenta la révolte des Irlandois ; il leur donna ſous main du ſecours contre la Reine Elizabeth, ſoit pour aſſurer ſon droit de ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre, en affoibliſſant cette Princeſſe ; ſoit pour venger le traitement inhumain qu'elle avoit fait eſſuyer à Marie Stuart ſa mere. Etabli ſur le trône Britannique, il enviſagea les choſes différemment. La révolte des Irlandois qui lui parut en Ecoſſe une action héroïque en ce qu'elle répondoit à ſes vûes, devint criminelle à ſes yeux lorſqu'il fut Roi d'Angleterre. La ſoumiſſion la plus ſolemnelle des Irlandois, & principalement des Chefs de la province d'Ultonie, lors de l'avenement de Jacques au trône d'Angleterre, ne fut pas capable de détourner la foudre qui étoit prête à les écraſer ; ce Prince ſans autre examen ni formes juridiques, ſe contenta de la dépoſition d'un homme vil & obſcur, nommé Lenane, pour faire confiſquer au profit de ſa Couronne, ſix Comtés dans l'Ultonie, comme on l'a déja vu, ſous prétexte d'une conſpiration chimérique, & de la fabrique de ſes Miniſtres, mais qui n'avoit dans le fonds aucune réalité. Jacques envoya en Irlande une troupe d'Anglois & d'Ecoſſois fanatiques, à qui il diſtribua les terres confiſquées. Il donna d'une main libérale à des favoris indigens, les domaines poſſédés depuis un grand nombre de ſiécles par les ô Neills, les ô Donnels, les Maguires, les Mac-Mahons, les ô Reillys, les ô Doghartys, les ô Cahanes, les ô Hanlons, les Mac-Canns, les Mac-Sweenys, les ô Boyles, les Mac-Bradys, les Mac-Caſſrys, les ô Flannegans, les ô Heghertys, & un grand nombre d'autres anciens propriétaires de cette Province. Par ces donations injuſtes, Jacques eut le malheur d'obliger des ingrats. Ils furent par la ſuite les ennemis les plus invétérés de ſa Maiſon. C'eſt ainſi que Dieu dont les jugemens ſont impénétrables, ſe ſervit de ces protégés pour venger l'innocence opprimée.

« Toute la province d'Ultonie, dit encore Hume, étant tombée » à la Couronne par une Acte de preſcription contre les Rébel- » les, on établit une compagnie à Londres, pour former de nou- » velles colonies dans cette fertile contrée. On y fit paſſer des » Tenanciers d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Irlandois furent éloi- » gnés des montagnes, & des lieux capables de défenſe, & can- » tonnés dans les pays plats. On leur enſeigna l'Agriculture & les » Arts. On pourvut à leur ſureté dans des habitations fixes.

Ainſi

» Ainſi de la plus ſauvage & de la plus déſordonnée des provinces » d'Irlande, Ulſter devint bientôt celle où le regne des Loix & » d'une heureuſe culture parut le mieux établi. »

Voilà de grands mots qui ne diſent rien, ou du moins qui ne relevent pas beaucoup la gloire du Monarque Anglois; ſon zelé Panegyriſte s'efforce de lui trouver du mérite dans l'injuſtice la plus criante; il fait conſiſter la gloire de ce Prince dans la ruine d'une province entiere. Ce Roi, ſous prétexte de civiliſer les habitans d'Ultonie, commence à les réduire à la mendicité en les dépouillant de leurs héritages; il dépeuple cette contrée pour la policer; il fait dépoſſéder un grand nombre de Seigneurs d'une haute naiſſance pour enrichir des Courtiſans fameliques, dont on connoît à peine l'origine. « Si les montagnes d'Ecoſſe euſſent » été mieux peuplées dans ce temps malheureux, dit un certain » Auteur, il eſt probable que l'on eut trouvé quelque prétexte » pour confiſquer encore dans les autres provinces d'Irlande ſept » ou huit Comtés afin d'étendre la colonie Ecoſſoiſe dans cette » Iſle. »

Etat ancien & moderne d'Irlan. *pag.* 58.

Quil ſoit permis de demander à cet Auteur quel eſt le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois, & quelle eſt la reconnoiſſance que ce Prince mérite de leur part. On répondra ſans doute que Jacques avoit introduit chez eux une heureuſe culture, qu'on les avoit fait quitter les montagnes & les lieux capables de défenſe pour les cantonner dans les pays plats, qu'on leur avoit enſeigné l'Agriculture & les Arts, &c. On pourroit demander encore à quoi ſervoit la connoiſſance des Arts & de l'Agriculture à des hommes qui n'avoient plus de terres à cultiver. Falloit-il que des enfans de bonnes maiſons priſſent la qualité d'artiſans, de laboureur, ou de valets pour cultiver leurs propres terres au profit des aventuriers à qui Jacques I les avoit concédé? Un homme à qui on arracheroit ſon habit parce qu'il eſt déchiré, pour en faire préſent à un autre? qui auroit ſoin de le faire raccomoder, n'auroit-il pas lieu de ſe plaindre? n'aimeroit-il pas mieux porter ſon habit, quoique déchiré, que d'aller tout nud. Voilà le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois: il vantoit, dit-on, ſon adminiſtration d'Irlande comme ſon chef-d'œuvre, mais ſa vanité, quoi qu'en diſe M. Hume, paroît mal fondée; & ſi la reconnoiſſance doit être proportionnée au bienfait, les Irlandois ne ſont-ils pas en droit de déteſter la mémoire de ce Prince.

» Jacques, continue Hume, introduiſit l'humanité & la Juſ-

» tice, parmi un peuple qui avoit toujours été enſeveli juſqu'alors » dans la plus profonde barbarie. » Phraſes ſouvent répétées dans l'ouvrage de ce ſçavant Hiſtorien; elles demandent quelque diſcuſſion pour en juger ſainement, qu'on ſe remette ſous les yeux ce qu'on a ſouvent lu dans le cours de cette hiſtoire; que l'on convienne de ce principe inconteſtable, & avoué de tous les hommes cenſés, qu'un peuple chrétien & lettré n'eſt pas réputé barbare.

L'Irlande étoit célébre, tant par ſon amour pour la Religion, que par ſon application à ce qui s'appelle littérature dans les cinq, ſix, ſept & huitiéme ſiécles; les Anglois même nous l'apprennent, écoutons-les. « Les Irlandois, dit le vénérable Bede, recevoient avec bonté, dans ces temps les étrangers qui venoient de toutes parts étudier chez eux. Ils leur fourniſſoient tout gratuitement, juſqu'aux livres néceſſaires pour étudier. » *Quos omnes Scoti libentiſſime ſuſcipientes victum eis quotidianum ſine pretio, libros quoque ad legendum & Magiſterium gratuitum præbere curabant.*

Hiſt. Eccleſ. gc t. Angl. *lib.* 3. *cap* 27.

» Les Anglois Saxons, dit un Auteur non ſuſpect, alloient » en ce temps en Irlande, comme pour y acheter de belles connoiſſances. » *Anglo-Saxones etiam noſtri illâ ætate, in Hiberniam, tanquam ad bonarum litterarum mercaturam undique confluxerunt.* « Les diſciples de S. Patrice, dit-il encore, avoient » fait un ſi grand progrès dans le Chriſtianiſme, que dans le ſié» cle ſuivant, l'Irlande fut nommée le pays des Saints. » *Ut ſubſequenti ætate Hibernia Sanctorum patria diceretur.*

Cambd. Britan. *pag.* 730.

« L'Irlande, dit un Auteur non moins célébre que les précédens, remportoit la palme ſur les autres Royaumes de l'Eu» rope, par la gloire de la Religion & la culture des lettres. » *Hibernia eo tempore & Religionis & bonarum litterarum laude præ aliis Europæ regnis floruit.* Voilà des témoignages hiſtoriques auxquels tout homme raiſonnable doit ſe ſoumettre; ce ſont des Anglois qui dépoſent formellement contre la témérité de celui qui prétend que la nation Irlandoiſe n'étoit jamais ſortie de la plus profonde barbarie avant le regne de Jacques I.

Uſſer. primord. Eccleſ. *cap.* 17. *pag.* 899.

Pourſuivons encore ce ſujet, & examinons l'état où étoit l'Irlande dans les ſiécles qui avoient précédé immédiatement l'arrivée des Anglois dans cette Iſle. La Religion & les Lettres ſouffrirent beaucoup dans les neuviéme & dixiéme ſiécles, par les fréquentes incurſions des Danois; mais après la défaite totale de ces

barbares au commencement du onziéme ſiécle, la Religion & les beaux-arts commencerent à reprendre leur premier luſtre, & l'Irlande produiſit alors des hommes du premier ordre pour la piété & pour les Lettres; de ce nombre furent S. Celſe Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande, au commencement du douziéme ſiécle; il fut nommé par les Auteurs contemporains, même Anglois, *vir undequaque doctiſſimus*, homme univerſellement ſçavant. Saint Malachie Archevêque d'Ardmach, ſi connu par ſa vie écrite par S. Bernard. Saint Laurent Archevêque de Dublin, qui fut canoniſé par le Pape Honorius III. Chriſtian Evêque de Liſmore. Gilbert Evêque de Limerick & Légat Apoſtolique. Maurice autrement Matthieu Archevêque de Cashel; il étoit, au rapport de Cambrenſis, homme lettré & diſcret, *vir litteratus & diſcretus*. On pourroit nommer ici pluſieurs autres Prélats, & ſaints perſonnages qui avoient tous fait leurs études en Irlande, ſans être redevables aux Etrangers de leur éducation; ils vivoient tous dans le ſiécle qui avoit précédé immédiatement l'invaſion des Anglois, & quelques-uns d'entr'eux ont vécu juſqu'à l'arrivée de ces Etrangers. Voilà donc un peuple lettré depuis ſa ſoumiſſion à l'Evangile au cinquiéme ſiécle juſqu'au douziéme; il étoit par conſéquent policé, puiſque tout le monde eſt d'accord, que la Religion & les Lettres ſont la ſource d'une bonne culture dans les mœurs, & que la Nation qui jouit de ce double avantage, eſt réputée Nation civiliſée & non barbare.

War. de Archiepiſ. Ardmach.

Topograph. Hib. *diſt.* 3. *cap.* 32.

Que M. Hume nous fixe donc l'époque, & le commencement « de cette profonde barbarie d'où la Nation Irlandoiſe n'étoit ja» mais ſortie avant le regne de Jacques I. » S'il eſt aſſez ſincére, il faut qu'il convienne que cette époque eſt préciſément celle de l'invaſion des Anglois en Irlande; en effet, la tyrannie exercée par les Anglois dans ce pays pendant quatre cens ans, principalement dans les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth, étoit capable de rendre féroce, ou du moins groſſier, le peuple le plus civiliſé. La force de la vérité arrache ici à M. Hume lui-même, tout prévenu qu'il paroît être, la juſtification des Irlandois; écoutons-le, voici ſes propres paroles rendues en François. « Les Anglois, dit-il, porterent plus loin leur tyran» nie mal conçue. Au lieu d'inviter les Irlandois à recevoir les » uſages plus civiliſés de leurs Conquérans, ils refuſoient, quoi» qu'ardemment ſollicités, de leur communiquer le privilége

» de leurs loix, & de toutes parts, ils les traiterent comme des » Etrangers & des ennemis; ſans protection du côté de la juſti- » ce, ces malheureux habitans ne virent plus de reſſource que » dans la force; & fuyant le voiſinage des villes, dont ils ne pou- » voient approcher avec ſureté, ils chercherent dans leurs bois & » leurs marais, un aſyle contre l'inſolence & l'inhumanité de leurs » maîtres: on les traitoit comme des bêtes farouches; ils le devinrent.

Le refus fait aux Irlandois de leur accorder le privilége des loix, étoit cauſe des déſordres les plus affreux; de-là l'uſurpation, la rapine, le meurtre & le violement général de la loi divine & naturelle; aſſaſſiner un Irlandois ou tuer un animal ſauvage, le crime étoit égal, l'Auteur en étoit quitte en diſant, que la perſonne qu'il avoit tuée étoit pur Irlandois & non de ſang libre : *purus Hibernicus & non de libero ſanguine.* En conſéquence de cette dépoſition, les Juges prononçoient en faveur du coupable conformément aux loix, & le crime reſtoit impuni. Le Chevalier Davis Anglois de nation en rapporte pluſieurs exemples, extraits des Archives du Château de Dublin. Dans les Nations les plus policées il y a des barbares, il y a des monſtres qui dèshonorent l'humanité, mais ce ſont des particuliers que la juſtice a ſoin de punir ſévérement, ſelon la qualité de leurs crimes. Ici c'eſt une Nation, ce ſont les loix qui autoriſent des cruautés inconcevables. Telle a été pendant pluſieurs ſiécles la conduite des Anglois par rapport à ce peuple infortuné; ils ont encore l'audace de traiter de barbares des humains, dont l'unique crime étoit de vouloir défendre leur Religion & leurs patrimoines, contre les criminelles entrepriſes des uſurpateurs; ſi l'on examine les droits primitifs des deux peuples, ſi l'on péſe au poids du ſanctuaire les raiſons des uns & des autres, les Anglois riſqueront d'être trouvés plus barbares que ceux qu'ils qualifient ainſi.

Davis Relat. hiſt.

Il y avoit long-temps que les Irlandois gémiſſoient ſous le joug de la tyrannie, ils n'étoient plus un peuple libre; environnés de toutes parts par un ennemi impitoyable qui leur cauſoit de fréquentes alarmes, ils étoient dans une eſpéce d'impoſſibilité de cultiver les beaux Arts: les hoſtilités & les dévaſtations inſéparables de la guerre, la miſére, la pauvreté & la famine qui en ſont ordinairement les effets, ont pu contribuer à rendre ce peuple moins civiliſé, ſans qu'il ſoit tombé dans cette profonde barbarie dont parle M. Hume.

Digitized by Google

« De toutes les provinces d'Irlande, dit notre Auteur, l'Ul-» tonie étoit en ce temps la plus ſauvage. » C'eſt le ſtyle Anglois. Le plus ou le moins de réſiſtance de la part des Irlandois à la domination Angloiſe, étoit alors la meſure de leur bonne ou mauvaiſe culture. Les Ultoniens étoient un peuple libre & belliqueux, qui dédaignoit les fers ; ils ſe diſtinguerent contre les Anglois plus que les autres provinces, ſur-tout pendant les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth ; ils furent par conſéquent plus féroces & plus ſauvages aux yeux de ces uſurpateurs que le reſte de l'Irlande. Mais grace à Jacques I, « l'Ultonie, dit Hume, devint bientôt la province où le » regne des loix & d'une heureuſe culture parut le mieux éta-» bli. »

Notre Auteur ſemble conclurre à la barbarie des Irlandois, de certaines coutumes uſitées chez eux. « Par la loi ou la cou-» tume qui ſe nommoit Brehon, dit-il, nul crime n'étoit puni » de mort, ſans en excepter les plus énormes ; le coupable en » étoit quitte, pour une amende pécuniaire. Comme le meur-» tre même n'expoſoit pas à d'autre punition, chacun avoit ſon » prix fixe, c'eſt-à-dire, une valeur attachée à ſa perſonne, & » proportionnée à ſon rang. Celui qui étoit diſpoſé à le payer, » ne devoit pas craindre d'aſſaſſiner ſon ennemi. Ce prix de cha-» que Irlandois s'appelloit ſon Eric.

Qu'il eſt ridicule de taxer de barbarie dans une Nation des coutumes uſitées chez des peuples policés ? La coutume qu'on reproche ici aux Irlandois étoit anciennement en uſage chez les Francs ; on en trouve des exemples dans la loi Salique. Athelſtan Roi Saxon d'Angleterre dans le dixiéme ſiécle, legiſlateur & l'un des grands Princes qui avoient gouverné ce Royaume, entre autres loix, en fit une, par laquelle il regla le prix des homicides proportionné aux différens rangs des Eccléſiaſtiques & des Laïcs ; ce prix nommé chez eux Weregild, repondoit à l'Eric des Irlandois. *Antiqua lex ſancita ab Athelſtano de Weregildis, id eſt, de diverſo pretio homicidiorum, gradus ſpiritualium & temporalium, &c.* « Le Gavelkinde & le Taniſtry, dit encore notre » Auteur, deux autres coutumes qui regardoient la propriété des » biens, n'étoient pas moins abſurdes. » La coutume nommée Gavelkinde, étoit en uſage chez les habitans du Comté de Kent & ailleurs en Angleterre ; les terres ne deſcendoient pas aux ſeuls aînés chez ce peuple, l'égal partage des terres entre les freres

Seld. tit. Honor. Part. II. *cap.* 5. *pag.* 342.

Baker Chron. d'Angl. au regne de Guillaume I. *pag.* 27.

étoit la coutume chez eux ; Guillaume le Conquérant leur confirma cet uſage à l'imitation des Rois ſes prédéceſſeurs. On a vu partager la France ſous la premiere race en autant de Royaumes qu'il y avoit de Princes.

Le regne de Jacques fut paiſible, il n'eut pas de guerres avec ſes voiſins. Sa prodigalité le jetta dans une indigence continuelle, la Cour étoit toujours occupée des intrigues des favoris, on n'y voyoit que luxe, maſcarade, bals & autres divertiſſemens de cette eſpéce, de ſorte que ſon engourdiſſement dans les plaiſirs, ſa molleſſe, peut-être un défaut de courage, formerent cette averſion pour la guerre, qu'il vouloit qu'on crut être l'effet de ſa capacité, de ſa prudence & d'une politique rafinée. Les Ecrivains ne ſont pas d'accord touchant le caractère de ce Prince; les uns lui prodiguent des éloges, les autres l'accablent d'invectives; ſelon les uns, c'eſt le modéle accompli d'un Roi juſte, ſage, ami de ſon peuple, ſeul comparable à Salomon ; chez les autres, c'eſt un monſtre d'irréligion & de tyrannie. Jacques avoit des idées ſingulieres ſur le gouvernement & la Religion ; il croyoit ſa puiſſance arbitraire, il avoit adopté le ſyſtême de l'indifférence des dogmes, eſſentiels ou contraires au ſalut; il n'étoit ni bon Proteſtant ni bon Catholique ; il trouvoit toutes les Religions également bonnes, pourvu qu'elles enſeignaſſent l'obéiſſance paſſive au Souverain. Son principal objet étoit l'établiſſement de ſa puiſſance deſpotique : à peine fut-il ſur le trône d'Angleterre, que ſes démarches annoncerent la ſervitude qu'il vouloit impoſer; il perdit par là la confiance & l'affection de ſes nouveaux ſujets; on le vit regner avec tant de violence, que ſon peuple déteſta ſa tyrannie, & que l'étranger le mépriſa.

Jacques perſécuta beaucoup les Catholiques dans ſes Etats ; il fit publier pluſieurs Edits contre eux, & leur fit ſentir toute la ſévérité des loix: il fit paroître trop de foibleſſe pour les Puritains, ennemis par principes du gouvernement Monarchique ; il les laiſſa ſe multiplier, & ſon indolence fut fatale à ſes deſcendans. Ce Prince avoit une érudition peu commune aux hommes de ſon rang, mais ſon ſçavoir touchoit à la pédanterie, c'eſt ce qui faiſoit dire qu'il étoit plus propre pour être régent à Oxford que pour gouverner un Royaume.

Jacques I mourut le 27 Mars de l'année 1625 âgé de cinquante-neuf ans, dont il regna vingt-deux en Angleterre: il eut

d'Anne ſon épouſe, fille de Frédéric II, Roi de Dannemarck, deux fils, ſçavoir, Henri & Charles : le premier mourut avant ſon pere, & le ſecond fut ſon ſucceſſeur ſur le trône. Il eut auſſi une fille nommée Elizabeth ; elle épouſa Fréderic cinquiéme du nom, Comte Palatin du Rhin. Il nâquit de ce mariage pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe, entr'autres, Sophie qui épouſa Erneſt de Brunſwick Duc d'Hanover. De cette alliance deſcendent les Rois de la Maiſon d'Hanover qui regne aujourd'hui en Angleterre.

Charles, fils unique de Jacques I, lui ſuccéda ſur le trône d'Angleterre ſous le nom de Charles I. Ce Prince épouſa au mois de Mai ſuivant, Henriette fille d'Henri IV Roi de France & de Navarre. Les qualités éminentes de Charles I, ſembloient annoncer un regne plus heureux, que celui par lequel ce Prince infortuné termina ſa vie mortelle. Le fanatiſme de ſes ſujets fut cauſe de ſes malheurs : en voici la ſource. An. 1625.

Le Puritaniſme, qui eſt une réforme de la Religion Anglicane, & qui fut cauſe de l'horrible cataſtrophe arrivée à Marie Stuart, ſe répandit en Ecoſſe pendant la minorité de Jacques ſon fils ; ce Prince devenu Roi de la grande Bretagne, voulut arrêter le progrès des Sectaires, & réunir ſes ſujets Anglois & Ecoſſois par une uniformité de culte. Pour cet effet, il compoſa, du conſentement de l'aſſemblée générale d'Aberdeen, une Liturgie ou forme commune de priere. Il l'envoya enſuite en Ecoſſe pour être adoptée par l'Egliſe de ce Royaume ; mais la mort de ce Monarque arrivée dans cet interval ſuſpendit l'exécution de ſes ordres. Baker Chron. d'Angler. à l'an 1637.

Charles I voulant marcher ſur les traces du Roi ſon pere, ordonna l'obſervance de la priere commune, & de la Liturgie Anglicane dans ſa Chapelle à Edinbourgh, & conſulta les moyens de les faire recevoir dans tout ſon Royaume d'Ecoſſe. La Liturgie Anglicane, ſemblable à une maiſon mal conſtruite qui a ſouvent beſoin de réparation ; fut corrigée & imprimée à Londres par ordre du Roi ; on l'envoya enſuite en Ecoſſe ; les Evêques & les Nobles du Conſeil du Roi aſſemblés à Edinbourgh, en ordonnerent la lecture dans la grande Egliſe le 23 de Juillet, après l'avoir annoncé au peuple le Dimanche précédent ; le concours fut grand, le Doyen d'Edinbourgh chargé de faire la lecture de la Liturgie, monta en chaire, & à peine eut-il ouvert le livre, qu'il fut interrompu par les cris redou-

blés, & le bruit que fit la populace ; une vieille Ecoſſoiſe nommée Jeanne Gaddis, ſe leva dans la foule, & prenant une ſellette qui lui ſervoit de ſiége, la jetta à la tête du Prédicateur, en criant, *Retire-toi, perfide larron ; viens-tu nous dire ici la Meſſe.* (*a*) L'Epiſcopat ne fut pas plus reſpecté par ces furieux, l'Evêque d'Edinbourgh monta en chaire dans l'eſpérance d'appaiſer le tumulte, en leur repréſentant la ſainteté du lieu ; mais toutes ces remontrances furent inutiles, la populace s'émeuta davantage, les bâtons, les eſcabelles, & les autres meubles de l'Egliſe, voloient autour du Prélat, de ſorte que ſa vie auroit été en danger, ſans le ſecours que lui procurerent le Prévôt & les Officiers de la ville : ces Magiſtrats firent ſortir les révoltés qui caſſerent des vîtres de l'Egliſe, pendant que le Doyen d'Edinbourgh achevoit ſa miſſion.

An. 1638. C'eſt ici l'époque de la décadence de l'autorité Royale dans les deux Royaumes d'Ecoſſe & d'Angleterre. Les Ecoſſois s'oppoſerent ouvertement aux ordres du Roi, ils firent des aſſemblées, où ſous prétexte de Religion ils ſecouerent le joug, & ſe préparerent à la guerre ; ils demanderent du ſecours aux États voiſins, & firent revenir de Suede & de la Hollande quelques habiles Généraux de leur Nation pour les employer dans leur armée : ils ſe rendirent maîtres des Châteaux d'Edinbourgh, Dunbarton & autres places fortes. Ils tirerent de l'Arcenal du Roi à Dalkeyth des armes & autres munitions de guerre ; ils donnerent enfin le commandement de leur armée à Alexandre Lesly, homme d'expérience dans le metier de la guerre.

An. 1639. Bak. *ibid*, à l'an 1640. Le Roi de ſon côté fit aſſembler une armée conſidérable avec laquelle il marcha vers Berwick, pour punir l'inſolence de ſes ſujets révoltés ; Sa Majeſté campa à deux milles de Berwick, & en même-temps le Général Leſly ſe trouva avec l'armée qu'il commandoit à quelque diſtance de l'armée Royale ; les Ecoſſois étant mal pourvus & hors d'état d'agir, on fit faire des propoſitions au Roi, qu'il eut la foibleſſe d'accepter moyennant une feinte ſoumiſſion de la part des Rébelles ; mais le feu de la révolte n'étoit pas encore éteint, il couvoit ſous les cendres de cette pacification équivoque : il éclata avec plus de violence en

(*a*) Les Puritains reprochoient au Proteſtans de s'être écartés de la ſimplicité de l'Evangile en adoptant trop les ſuperſtitions des Catholiques. C'eſt ainſi qu'ils traitent les uſages de l'Egliſe Romaine.

1640. Les Fanatiques entrerent à main armée en Angleterre, défirent les troupes du Roi à Newborn, & ſe rendirent maîtres de Newcaſtle.

Le Roi allarmé par le ſuccès de ſes ennemis, dit le Lord Caſtlehaven (*a*), ſe rendit à York où il aſſembla le grand Conſeil ; il étoit compoſé de tous les Pairs du Royaume ; on ordonna une conférence à Rippon pour traiter d'une ſuſpenſion d'armes : elle fut conclue, à condition de payer aux Ecoſſois vingt-cinq milles livres ſterlings par mois, condition honteuſe pour la nation Angloiſe. Mémoires du Lord Caſtlehaven. *pag. 6. 7. &c.*

Les Fanatiques d'Ecoſſe avoient des amis en Angleterre, même parmi les Seigneurs du Conſeil ; tout leur étoit favorable dans ce tribunal. Ils pouſſerent l'inſolence au point de faire publier à la tête de l'armée, un écrit par lequel ils s'engageoient à ne mettre bas les armes, que la Religion réformée (*b*) ne fut établie ſur un pied ferme chez les deux Nations, & les oppoſans, ſçavoir les Evêques (Proteſtans) punis ſelon les loix, principalement l'Archevêque de Cantorbery & le Comte de Strafford. Cet écrit ſéditieux fut répandu à Londres & dans les grandes villes du Royaume. Baker. *ibid.*

Le peuple demandoit alors un Parlement. Le Roi ayant congédié les Pairs, donna ſes ordres pour la convocation du *ſanguinaire* Parlement, comme l'appelle un Auteur Anglois, qui s'aſſembla à Weſtminſter, le 3 Novembre ſuivant ; il fit périr ce Prince, & renverſa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la Monarchie avec le Monarque. Le venin du Puritaniſme ayant gagné ce corps, & ſur-tout la Chambre baſſe, le Fanatiſme y trouva de l'appui, tandis que le Roi n'y trouvoit que contradiction à ſes volontés. Ce Prince repréſenta, à l'ouverture de la premiere ſeſſion de ce Parlement, que

(*a*) Jacques Touchett Comte de Caſtlehaven, deſcendoit d'une très-ancienne & noble famille d'Angleterre ; ſes ancêtres furent Barons depuis le regne d'Edouard I, ſous le titre de Lord Audley. Les honneurs & les vaſtes poſſeſſions de cette famille, furent confiſqués ſur le pere de celui dont il eſt queſtion ici. Celui-ci fut dédommagé par une nouvelle création de Comte de Caſtlehaven en Irlande que Charles I fit en ſa faveur, & par de grandes terres que ce Prince lui fit donner dans ce Royaume. Ce Seigneur, Anglois de naiſſance, étoit homme d'honneur & de ſentiment, & fort attaché aux intérêts de ſon Prince ; il avoit ſervi en Irlande contre les Parlementaires, depuis le commencement de la guerre en 1641. Il étoit par conſéquent temoin de tout ce qui s'y étoit paſſé dans ces temps de troubles ; il en écrivit des Mémoires qui furent imprimés en 1684 à Londres. On aura ſouvent occaſion de les citer ici.

(*b*) Il faut entendre ici par Religion réformée, celle des Proteſtans, réformée par les Puritains.

les Ecoſſois fanatiques, ſans aucun ſujet légitime, étoient entrés à main armée en Angleterre, & qu'ils dévaſtoient impunément les provinces du Royaume. Sa Majeſté propoſa aux deux Chambres de concourir avec elle dans tout ce qui ſeroit néceſſaire pour ſupprimer la rébellion, & protéger les fidéles ſujets contre la tyrannie. Ce diſcours fut mal reçu, & ne ſervit qu'à échauffer de plus en plus les eſprits des factieux; au lieu de déclarer traîtres & rébelles, les Ecoſſois armés contre leur Souverain, ils les traiterent de chers confreres, & leur donnerent trois cens mille livres ſterlings de gratification pour leurs bons ſervices. Comme on ſe débattoit dans l'aſſemblée touchant la maniere de payer cette ſomme, Gervaſe Holles Gentilhomme & membre de l'aſſemblée, en fut expulſé à la pluralité des voix: ce qui lui valut ce traitement, c'eſt qu'il avoit dit, que « la » meilleure maniere de payer ces rébelles étoit de les chaſſer du » Royaume par les armes. » Autant les Fanariques d'Ecoſſe furent careſſés alors par ceux d'Angleterre, aurant les amis du Roi furent humiliés & mépriſés; & plus ce foible Prince cédoit à leur fureur, & ſe ſoumettoit à leurs demandes les plus extravagantes, dans l'eſpérance de les ramener à leur devoir, plus ils devenoient inſolens & impérieux: comme s'il n'y eut rien moins que le renverſement du gouvernement capable de ſatisfaire leur ambition. Ce Parlement obtint d'abord du Roi le privilége inconnu juſqu'alors dans ce Royaume, d'être triennal & enſuite perpétuel; par cette conceſſion le Roi n'étoit plus le maître; on envoya les Evêques (Proteſtans) à la Tour, & le Monarque ſe trouva tout d'un coup privé de vingt-ſix voix dans le Parlement, de ſorte que le deſſein de ce Sénat contre le Monarque & la Monarchie n'étoit plus équivoque.

Mémoires de Caſtlehaven. *ubi.*

Baker. *ibid.*

L'infortuné Charles étoit trahi de tous côrés; tout annonçoit ſes malheurs, & la chute de la Monarchie; les Ecoſſois fanatiques que le pere avoit comblé de biens en Irlande au dépens des Catholiques, comme on l'a déja vu, ſe liguerent avec leurs confreres d'Angleterre & d'Ecoſſe, pour perdre le fils; les premiers voyant que ceux-ci avoient conſpiré contre l'Epiſcopat & la Monarchie, jugerent que les circonſtances étoient favorables pour abolir la Carholicité en Irlande; ils préſenterent pour cet effet, une Requête ſignée de pluſieurs milliers d'entr'eux au Parlement rébelle d'Angleterre: elle avoit pour objet de prier le Parlement de forcer les *Papiſtes Irlandois* ou à devenir

Relation des troubles d'Ir. édit. de Londres en 1660. *p.* 3. Itelands Caſe, *pag.* 19. *& ſuiv.*

Proteſtans, ou bien à quitter le Royaume; & d'ordonner que tous ceux qui contreviendroient à cette loi, fuſſent pendus à leurs portes. Ils ſe croyoient ſi aſſurés d'obtenir ce qu'ils demandoient, qu'ils ſe vantoient publiquement qu'au bout d'une année il n'y auroit pas un ſeul Catholique dans toute l'étendue de l'Iſle.

Le Fanatiques ayant fait courir cette infâme Requête pour la faire ſouſcrire par leurs partiſans, elle tomba entre les mains de quelques Catholiques en Ultonie; ce fut par les bons offices d'un Miniſtre nommé Primroſe, qui, malgré ſes préjugés, eut horreur d'un projet ſi peu chrétien. Cette découverte allarma les Catholiques; ils ſe crurent en droit, & dans la néceſſité de ſe plaindre au Gouvernement d'une démarche auſſi violente que contraire aux aſſurances réitérées de protection qu'ils avoient effectivement droit de reclamer; mais ce devoit être en vain. Les Chevaliers Guillaume Parſons & Jean Borlaſe, gouvernoient en qualité de Lords Juſticiers pendant l'abſence du Vice-Roi. (a) Ils étoient Preſbytériens rigides; ils s'étoient déja ouvertement déclarés pour le Parlement contre le Roi, & étoient peu diſpoſés par conſéquent à écouter les plaintes des Catholiques. D'ailleurs les affaires du Roi étoient ſi embrouillées en Angleterre, qu'il lui étoit impoſſible de remédier à ces déſordres: il n'y avoit rien à eſpérer de la protection de ce Prince en faveur des Catholiques, ſur-tout ceux d'Irlande, dans un temps que la Chambre des Communes le portoit ſi haut contre les Evêques & le Clergé Proteſtant d'Angleterre. Tel étoit l'état des affaires en Irlande avant le maſſacre arrivé dans ce Royaume en 1641. La conſternation fut grande parmi les Catholiques; ils ſe voyoient abandonnés à la fureur de leurs ennemis, mais ils ne voyoient pas de remede à leurs maux.

Pendant que les Catholiques d'Irlande délibéroient entr'eux ſur le parti qu'il falloit prendre dans une criſe ſi embarraſſante, le Roi vit, quoique trop tard, ce que ſon Parlement rébelle tramoit contre lui en Angleterre: il chargea le Marquis d'Antrim de ſes inſtructions au Comte d'Ormond, alors Lieutenant général de ſon armée en Irlande; il ordonna à ce Comte de concerter avec ſes autres fidéles ſujets de cette Nation, les moyens les

Irelands Caſe. pag. 26. 27.

(a) Le Comte de Strafford fut Vice-Roi d'Irlande, juſqu'au 12 de Mars 1641, qu'il fut décapité en Angleterre; la Vice-Royauté d'Irlande fut donnée alors au Comte de Leiceſter.

plus propres pour ſe ſaiſir des Juſticiers Parlementaires ; & pour ſe déclarer en faveur de Sa Majeſté contre les procédés du Parlement Anglois.

Le Comte communiqua en effet ſa commiſſion à un nombre choiſi de Catholiques & de Proteſtans : après quelques conférences tenues à ce ſujet, ils arrêterent le 16 Novembre 1641, jour auquel le Parlement d'Irlande devoit s'aſſembler, pour l'exécution du projet.

Pour éviter la confuſion dans le récit des faits, il faut ſuivre l'ordre des évenemens, & des motifs qui y ont influé ; il faut diſtinguer le ſoulevement des Irlandois contre le Gouvernement Parlementaire, la tentative qu'ils firent pour ſe ſaiſir du Château de Dublin, les hoſtilités commiſes en Ultonie par les troupes de Phelim ô Neill, de l'horrible maſſacre qui ſuivit après.

Les anciens Irlandois envers qui le Lord d'Ormond avoit recommandé un grand ſecret, ayant eu vent de ce projet, en furent extrêmement offenſés ; ils prétendoient qu'ils ne méritoient pas moins la confiance du Roi que les meilleurs de ſes ſujets ; en effet, cette diſtinction étoit hors de ſaiſon, & contraire aux intérêts de la bonne cauſe. Le Chevalier Phelim ô Neill, Rory ô Morra Seigneur de Ballina au Comté de Kildare (*a*), Connor Maguire Lord Baron d'Inis Killing, Mac-Mahon de Monaghan, Philippe ô Reilly chef de Cavan, avec quelques autres Nobles de la province d'Ultonie, prirent la réſolution de prévenir Ormond ; ils ſe propoſoient de mériter par leur ſervice, non-ſeulement une tolérance en fait de Religion, comme l'avoient obtenue peu auparavant les Ligueurs Ecoſſois, mais encore la reſtitution des héritages qui leur avoient été ſi injuſtement enlevés environ trente ans auparavant par les Preſbytériens Anglois & Ecoſſois, dont l'affection envers le Parlement rébelle n'étoit plus équivoque.

Irelands Caſe. *pag.* 28.

Ces Seigneurs prirent le 23 Octobre de ladite année 1641, pour l'exécution des meſures qu'ils avoient priſes pour s'emparer en même temps du Château de Dublin, avec les Lords Juſticiers, & de quelques places fortes dans le nord. Le Lord Maguire &

Mém. de Caſtlehaven. *pag.* 9.

(*a*) Il deſcendoit de l'illuſtre Tribu des ô Morras de Leix, ſi fameuſe par ſon attachement aux intérêts de la Religion & de la Patrie, & par ſes généreux efforts en faveur de l'une & de l'autre, principalement ſous le regne d'Elizabeth ; cette Maiſon n'eſt pas éteinte.

Digitized by Google

quelques autres Seigneurs du pays, étoient chargés de l'expédition de Dublin. Il manqua ſon coup, ſon deſſein ayant été découvert la veille de ſon exécution par un de ſes domeſtiques nommé Connelly; ce traître fut bien recompenſé; il embraſſa enſuite la Religion proteſtante, & ſa poſtérité joue aujourd'hui un rolle conſidérable en Irlande. Maguire & Mac-Mahon ayant été faits priſonniers furent envoyés en Angleterre, & exécutés à Tyburn. Le Chevalier Phelim ô Neill eut un meilleur ſuccès dans l'Ultonie, où il ſe rendit maître de Charlemont & de quelques autres places fortes.

Le Comte de Caſtlehaven nous donne un précis des griefs de ces Seigneurs, & des motifs qui les avoient excités à la rébellion. Il dit, 1°. que les Gouverneurs Anglois d'Irlande bien loin de traiter les Irlandois comme des ſujets libres, les regardoient comme une Nation conquiſe: ce même Seigneur ajoute que, lorſqu'un peuple mécontent eſt ainſi traité, il croit aiſément qu'il n'eſt obligé d'obéir qu'autant qu'il y eſt forcé, & qu'en conſéquence il ſe croit en droit de regagner ſa liberté lorſqu'il le peut, par la même voye par laquelle il l'avoit perdue. Mémoires, *pag.* 10. *& ſuiv.*

2°. Ces Seigneurs, ajoute le même Genrilhomme Anglois, étoient mécontens de ce que Jacques I avoir fait confiſquer ſix Comtés dans l'Ultonie pour enrichir les Ecoſſois, ſans dédommager les anciens propriétaires, dont pluſieurs n'avoient jamais trempé dans la rébellion de Tirone qui avoit ſervi de prétexte à cette confiſcation.

3°. La conduite irréguliere du Comte de Strafford avoit beaucoup allarmé ces Seigneurs, (c'eſt toujours Caſtlehaven qui parle,) Ce Comte, Vice-Roi d'Irlande, vers l'an 1635, ne voulut pas perdre l'occaſion de s'enrichir lui-même auſſi-bien que ſes créatures; il imagina de chercher & de controuver des défauts dans les titres des poſſeſſions de pluſieurs Gentilshommes dans les trois provinces de Lagenie, Momonie & Conacie, qui avoient paiſiblement joui de leurs héritages depuis pluſieurs ſiécles. Un ſeul exemple ſuffira pour mettre le Lecteur au fait, de la maniere injuſte dont ce Gouverneur uſoit dans ces ſortes de recherches. Les ô Brenans propriétaires d'un beau territoire nommé Idough, dans le Comté de Kilkenny, furent jugés poſſeſſeurs illégitimes de ce canton, ſous prétexre que Henri II y avoit quelque droit près de cinq cens ans auparavant. Ce prétendu droit qui ne fut pas prouvé, ſuffit pour obtenir contre ces Irelands Caſe. *pag.* 18. 19.

prétendus détenteurs du bien d'autrui, une Sentence de déguerpiſſement. Le Chevalier Chriſtophe Wandesford parent du Vice-Roi, obtint la donation entiere de ce territoire avec des Lettres-Patentes pour lui en confirmer la poſſeſſion. Cependant l'expérience fait voir, que lorſqu'il s'agit d'envahir le bien propre des peuples, ni Religion, ni fidélité, ne ſont pas capables de les contenir dans les bornes de l'obéiſſance, auſſitôt qu'ils ſe trouvent en état de s'oppoſer à la force qui les accable. On peut faire valoir ici l'exemple des Trivernates : ce peuple écraſé par les Romains, envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour demander la paix ; s'étant préſenté devant le Sénat, on leur demanda quelle paix les Romains devoient attendre d'un peuple qui l'avoit ſi ſouvent violée. Les Envoyés répondirent avec fermeté, « Si elle eſt bonne, dirent-ils, elle ſera durable ; mais ſi » elle eſt mauvaiſe, elle ne tiendra pas long-temps. Ne penſez » pas, ajouterent-ils, que des peuples ſe ſoumettent à des con» ditions qui les gênent, qu'autant qu'ils y ſont contraints. »

Liv. Lib. 8.

4°. Depuis la convocation du Parlement d'Angleterre, (dit encore le Comte de Caſtlehaven,) on avoit fait des loix penales contre les Catholiques de ce Royaume ; ce Tribunal avoit reçu pluſieurs Requêtes à l'effet de traiter les Catholiques d'Irlande avec la même rigueur. Il n'en falloit pas davantage pour mettre en garde lorſque l'occaſion s'en préſenteroit, un peuple ſi attaché à l'ancienne Religion.

5°. Enfin les Ecoſſois ayant pris les armes contre leur Prince légitime, ſous prétexte de faire redreſſer des griefs, réuſſirent non-ſeulement à ſe faire accorder de nouveaux priviléges, entr'autres, l'exercice d'une nouvelle Religion, mais encore la ſomme de trois cens mille livres, avec huit cens cinquante livres par jour, pendant pluſieurs mois. Eſt-il étonnant, conclud le Comte de Caſtlehaven, que les Irlandois fuſſent animés par l'exemple des Ecoſſois ; & même le cas n'étoit-il pas différent, puiſqu'ils prirent les armes, bien moins contre leur Souverain, que contre ſes ſujets révoltés ; ils ne vouloient pas introduire une nouvelle Religion dans l'Etat ; ils demandoient ſeulement l'exercice libre de l'ancienne, profeſſée chez eux depuis tant de ſiécles.

Irelands Caſe. pag. 30. & ſuiv.

La conſpiration de Maguire & autres Catholiques d'Irlande, fut aſſez du gout des Lords Juſticiers & autres membres du Conſeil ; ils étoient trop intéreſſés, & en même temps trop habiles

pour laiſſer échapper une occaſion ſi favorable de ſe faire adjuger les terres des Catholiques ; ils goutoient d'avance les douceurs de la confiſcation ; mais il fallut ſauver les apparences : ils firent publier des Déclarations contre les rébelles d'Ultonie, & inviterent tous les fidéles ſujets du Roi à s'unir pour ſupprimer la révolte, quoique dans le fonds ils euſſent ſouhaité qu'elle ſe répandît dans les autres provinces, afin des les engager dans le même crime, & de les rendre repréhenſibles par les loix.

Le Parlement s'aſſembla ſur ces entrefaites dans le Château de Dublin le 16 Novembre ; il étoit compoſé de Catholiques & de Proteſtans ; les Lords Juſticiers Parſons & Borlaſe, leur ayant expoſé l'horreur de la rébellion qui venoit de ſe faire ſentir, & la néceſſité d'en prévenir les ſuites, les deux Chambres proteſterent d'une voix unanime contre cette rébellion, elles ſouſcrivirent à un acte public, par lequel elles s'engagerent à ſacrifier leur vie & leur fortune, pour ſoutenir les intérêts de Sa Majeſté & la tranquillité de ſon Gouvernement ; mais cette réſolution ne cadroit pas avec les deſſeins des Lords Juſticiers, à qui on avoit entendu dire ſouvent que « plus il y auroit de ré» belles, plus il y auroit de terres confiſquées à leur profit. » En effet, pour obvier à un projet ſi contraire à leurs intérêts, ils prorogerent le Parlement au grand mécontentement des deux Chambres, & de tous les hommes ſenſés en général. An. 1641. Mémoires de Caſtlehaven *pag.* 31. *& ſuiv.* Mém. de Caſtlehaven *p.* 34. 35.

Ce procédé releva conſidérablement le courage des mécontens qui avoient commencé la tragédie ; ils prirent les armes par-tout, & de ces foibles commencemens on forma une armée formidable, en état de faire le ſiége de Drogheda. Le Major Roper fut envoyé de Dublin à la tête de ſept ou huit cens hommes au ſecours de cette place ; il fut défait à Gillianſtown par les troupes de Cavan, commandées par Philippe ô Reilly, chef de l'ancienne Tribu des ô Reillys de cette contrée ; les Vainqueurs forcerent le pays des environs à payer une contribution hebdomadaire pour ſe ſoutenir, comme les Ecoſſois avoient fait l'année précédente dans le Nord de l'Angleterre ; mais cette faute qui étoit criminelle dans les premiers en Irlande, fut regardée en Angleterre par le Roi, comme très-graciable chez les derniers.

La conduite que les Gouverneurs d'Irlande tinrent à l'égard des Catholiques à qui ils refuſerent des armes, fait voir que leur deſſein étoit de nourrir la révolte du Nord, dans l'eſpéran-

ce que la contagion ſe répandroit par tout le Royaume : nonobſtant les offres que pluſieurs faiſoient de ſervir le Roi, ou de donner des ſuretés pour leur bonne conduite, ils furent traités par-tout, plutôt comme rébelles que comme ſujets. La violence fut pouſſée ſi loin, que le Comte de Caſtlehaven, qui avoit oſé parler en faveur de gens ſi cruellement opprimés, fut arrêté & gardé en priſon pendant pluſieurs mois ; il y ſeroit probablement reſté toute ſa vie au riſque de perdre la tête, s'il n'avoit pas eu le bonheur de s'échapper de leurs mains.

Irelands Caſe. *p.* 32. *& ſuiv.* Le Roi à qui on avoit caché & diſſimulé juſqu'alors les affaires d'Irlande, découvrit à la fin, quoique trop tard, l'origine des ſoulevemens arrivés dans ce Royaume. Ce Prince vit bien que les troubles d'Irlande avoient une ſource commune avec la révolte de la partie républicaine de ſes ſujets Anglois & Ecoſſois, qui avoit formé le projet de perdre Sa Majeſté & ſes amis. Voici comme ce Prince s'explique là-deſſus dans le douziéme Chapitre de ſon Eikon Baſilike. « Certes, dit-il, c'eſt le ſenti-
Mém. de Caſtlehaven. *p.* 20. 21. » ment d'un grand nombre d'hommes ſenſés, que la rigueur ou-
Irelands Caſe. *p.* 32. 33. » trée, & l'injuſte ſévérité employées par certaines perſonnes en » Angleterre, furent cauſe que les éteincelles de mécontente-» tement que les Irlandois couvoient depuis long-temps, avoient » dégéneré en flammes de rébellion ; lorſque le mécontentement » d'un peuple eſt ſuivi par le déſeſpoir, & l'oppreſſion par la » crainte d'une entiere extirpation, la révolte ſuit naturellement.... » tant pour ſe délivrer de leurs contraintes actuelles, que pour » prévenir les rigueurs à venir, dont il ſont menacés, par le zéle » intéreſſé ou la fureur peu charitable de certains hommes qui » s'imaginent que c'eſt une preuve de la vérité de leur Religion, » que de n'en vouloir ſouffrir d'autre que la leur. » Ce Prince ajoute encore : « Il y a un certain zele qui regarde comme tiedeur » une modération compatiſſante ; on aime mieux être cruel, que » de paſſer pour être indifférent ; on eſt ſouvent plus avide de » tuer l'ours pour avoir ſa peau, que pour aucun mal qu'il a fait ; » la confiſcation des terres eſt plus avantageuſe que la charité » qui ordonne de ſauver la vie des propriétaires, ou de réformer » leurs erreurs. Je crois, conclud enfin ce Prince, que ceux qui » ont commencé à brouiller mes autres Royaumes, ſont gran-» dement criminels, en ce qu'ils n'ont pas arrêté cette horrible » effuſion de ſang en Irlande. »

C'eſt Charles I lui-même, qui fait l'apologie des Catholiques d'Irlande,

d'Irlande ; il attribue la révolte des Irlandois au zéle outré des uns qui vouloient gêner leurs conſciences, & à la cupidité des autres, qui, pour envahir leurs biens, les mettoient malgré eux dans le cas de la confiſcation. Le Roi en étoit ſi perſuadé que voulant y remédier, il envoya des ordres aux Lords Juſticiers d'Irlande, de publier en ſon nom une amniſtie générale à tous ceux qui ſe ſoumettroient dans l'eſpace de quarante jours. Cet ordre fut un coup de foudre prêt à faire échouer les projets de ces ſangſues, qui juſqu'alors ſe promettoient de vaſtes terres par la révolte des Irlandois. Mais il falloit ſe tirer de cet embarras. Les Juſticiers pour obéir au Roi firent publier ſes ordres, mais avec reſtriction : au lieu de quarante jours que ce Prince accordoit aux Irlandois pour rentrer en grace, ces Gouverneurs ſe contenterent d'en donner dix ; au lieu que les graces du Monarque s'étendoient à tous les habitans, de quelque état & de quelque condition qu'ils fuſſent, les Juſticiers exclurent de leur propre autorité de l'amniſtie, tous ceux qui poſſédoient des biens fonds. L'impoſſibilité de ſe rendre en dix jours à Dublin des quartiers éloignés du Royaume, & l'injuſtice de l'excluſion donnée contre les ordres du Roi aux propriétaires des terres, faiſoient aſſez voir les mauvais deſſeins de ces Gouverneurs ; ils ſe ſentoient appuyés des Fanatiques d'Angleterre & d'Ecoſſe, ainſi rien ne les arrêtoit. Afin d'empêcher le Roi de ſe mêler davantage des affaires d'Irlande, ils réſolurent de punir ſévérement tous ceux qui oſeroient lui en rendre compte. Le Chevalier Jean Read qui eut la témérité de promettre aux Catholiques d'expoſer leurs griefs à Sa Majeſté, étant tombé entre les mains du Marquis d'Ormond, ce Seigneur l'envoya à Dublin, il y fut interrogé par les Juſticiers, il avoua tout & fut conduit en priſon, où il ſubit la queſtion par ordre de ces tyrans. Ils ſe flatterent d'obliger, à force de tourmens, ce Chevalier, d'accuſer le Roi même & la Reine, d'avoir eu part à la révolte des Irlandois. Vers le même temps Patrice Barnewal Seigneur de Kilbrew âgé de ſoixante-ſix ans, eut le même traitement ; ſon crime étoit de s'être préſenté ſur la foi de l'amniſtie propoſée à tous ceux qui ſe ſoumettroient dans dix jours après la publication ; mais ce Seigneur n'eut pas l'eſprit de penſer que les propriétaires des fiefs, étant plus criminels que les autres à cauſe de leurs terres, furent exceptés par les Juſticiers de la grace de l'amniſtie.

Mém. de Caſtlehaven, p. 38. 39.

Les Irlandois qui avoient pris les armes dans la province d'Ul-

tonie, s'étoient contentés juſqu'ici de piller & de dépouiller ceux des Proteſtans, qu'ils ne trouvoient pas encore en armes contre eux, ſans toucher à la vie d'aucun : le témoignage du Chevalier Jean Temple ne doit pas être ſuſpect ici. « Les Irlandois » d'Ulſter, dit-il, dans le commencement & pendant les pre- » miers jours après leur révolte, avoient maſſacré peu d'Anglois. » Ils ſe contenterent de forcer leurs maiſons, de prendre leurs » biens & meubles, & de ſe ſaiſir de leurs troupeaux. » Les Lords Juſticiers & le Conſeil d'Irlande, écrivirent une lettre à ce ſujet, au Vice-Roi alors en Angleterre, elle eſt datée du 25 Octobre 1641 : par cette lettre rapportée dans l'hiſtoire de la rébellion du Chevalier Temple, ces Gouverneurs rendent compte au Vice-Roi, de la rébellion des Irlandois, d'après, diſent-ils, la relation de quelques perſonnes de rang en Ultonie. Cette lettre dit ſeulement que, « les Irlandois au commence- » ment de leur révolte avoient pillé & brulé les maiſons des » Anglois. » On n'y fait pas mention d'aucun Anglois maſſacré ; on y ajoute, « Excepté les pillages & les incendies, nous n'ap- » prenons juſqu'à préſent rien autre choſe d'eux. » Le Lord Blaney, le Chevalier Arthur Terringham & autres chefs des Anglois, étant alors en Ultonie, eurent ſoin d'avertir les Lords Juſticiers, de ce qui ſe paſſoit ſous leurs yeux ; il n'eſt pas probable qu'ils euſſent omis une circonſtance auſſi horrible que le maſſacre prétendu d'un grand nombre de Proteſtans ; il eſt encore moins probable qu'ils l'euſſent ignoré.

Hiſt. de la rébellion.

Irelands Caſe. *pag.* 37. *& ſuiv.*
Relation des troubles d'Irlande, *p.* 3.
Recueil des maſſacres commis ſur les Irlandois, imprimé à Londres en 1662 *p.* 1. 8. 9. 15. 19. 23 *&c.*
Mém. de Caſtlehaven, *p.* 37.

Auſſitôt la découverte du complot pour ſurprendre le Château de Dublin, les Juſticiers voyant que peu de perſonnes, hormis ceux qui furent dépoſſédés de leurs héritages en Ultonie dans le regne précédent, s'étoient engagés dans le ſoulevement, ils voulurent y forcer ceux des originaires qui poſſédoient encore de belles terres ; pour cet effet, ils envoyerent des partis au loin, pendant que d'autres rodoient autour de la capitale ; les uns & les autres ne ſuivirent que trop exactement les vues criminelles de leurs chefs ; ils maſſacrerent au commencement de Novembre 1641 environ quatre-vingts perſonnes, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, dans les villages de Santry, Clontarf & Bullog au voiſinage de Dublin ; la garniſon de Carrigfergus avoit détruit peu de jours auparavant dans une ſeule nuit, tous les habitans d'une preſqu'iſle dans la contrée d'Antrim nommée Oilean Magée, au nombre de deux à trois mille,

tant hommes que femmes & enfans. Ce fut là le ſignal du maſſacre & le premier coup de glaive enfoncé dans le cœur d'un peuple innocent, qui n'avoit pas pris les armes contre le Gouvernement, & dont l'unique crime étoit d'être poſſeſſeur de ce beau territoire. Pareille cruauté fut exercée par le Lord Broghill dans le Comtés de Cork & de Waterford, & dans le pays circonvoiſin; par le Chevalier Coote dans le Comté de Wicklow; par les Capitaines Peaſely, Brown & autres, dans le Comté de Tipperary, & en général par toutes les garniſons proteſtantes du Royaume.

Ce ne fut donc que ſur la nouvelle des cruautés qu'on exerçoit ſur leurs compatriotes, que les Irlandois, qui avoient pris les armes dans le Nord, commencerent à venger la mort de leurs concitoyens; quoique leurs Chefs euſſent trop d'humanité pour venger le ſang des innocens ſur des humains qui n'y avoient pas trempé, ils ne purent jamais empêcher les ſoldats d'uſer de repréſaille: ceux-ci prirent la réſolution de traiter les Proteſtans du Nord, de la même maniere que les Catholiques avoient été traités chez eux & dans les autres provinces. C'eſt ainſi que chaque parti voulant venger ſur l'autre la mort de ſes proches & de ſes amis, il ſe commit, de ſens froid, beaucoup de cruautés de part & d'autre.

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur des deux partis, que ces ſcenes barbares fuſſent enſevelies dans un éternel oubli; & quoiqu'ils ſoient tous les deux inexcuſables, cependant ceux qui ont commencé la tragédie, ſont cenſés les plus criminels. On n'ignore pas les ordres barbares que les Commandans des Proteſtans donnoient aux ſoldats, qu'ils envoyoient à la pourſuite des Catholiques; ces ordres étoient de n'épargner ni âge ni condition, pas même un enfant, n'eut-il que la longueur d'une palme, ſelon l'expreſſion dont ſe ſervoit ſouvent le Chevalier Coote, lorſqu'il envoyoit battre la campagne par ſes partis.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 29.

Irelands Caſe. *p.* 43.

La conduite des Chefs Catholiques étoit bien différente; ils regardoient avec horreur les cruautés qu'on exerçoit contre les Proteſtans; les acteurs en furent déſavoués & pluſieurs d'entr'eux punis de mort pour leur déſobéiſſance. Cette vérité eſt appuyée de l'autorité du Comte de Caſtlehaven, témoin non ſuſpect, de ce qui ſe paſſoit alors en Irlande. Elle eſt auſſi confirmée non-ſeulement par la remontrance préſentée au nom de la Nation le 17 Mars de l'année 1642, par le Vicomte de Gor-

Mém. de Caſtlehaven. *ibid.*

Irelands Caſe. *ibid.*

Borlaſe, hiſt. *pag.* 58.

manſtown, & le Chevalier Robert Talbot, mais encore par la propoſition que firent les ſieurs Agens des Catholiques à Londres, après le rétabliſſement du Roi Charles II. Ils demanderent que l'on examinât les meurtres commis des deux côtés, & qu'on en punit les Auteurs ſelon la rigueur des Loix. Les inquiétudes que cette propoſition cauſa aux Proteſtans, prouvent que leurs conſciences leur reprochoient beaucoup à cet égard; ils ne furent jamais raſſurés, que lorſqu'ils virent que l'amniſtie ne devoit être refuſée qu'à un petit nombre de régicides & aux Catholiques d'Irlande.

Il eſt impoſſible de déterminer au juſte le nombre des malheureux qui ont péri, pendant douze ans que cette ſcene barbare a durée avec plus ou moins de violence. Les Auteurs Proteſtans s'efforcent de charger les Catholiques de l'infamie de ce maſſacre; les liſtes extravagantes & romaneſques, produites par le Chevalier Jean Temple & par quelques autres de même trempe, de trois cens mille Proteſtans maſſacrés dans une ſeule province, ſont non-ſeulement ridicules, mais tout-à-fait impoſſibles.

Regne de Charles I.

M. Hume fait une peinture affreuſe & en même tems peu fidéle du maſſacre arrivé en Irlande en 1641. Il en charge les ſeuls Irlandois; tout ce qu'il en dit n'eſt qu'un rechauffé de ce que les Auteurs Républicains & Fanatiques de ſon pays avoient déja tant de fois répété après le Chevalier Temple, & auxquels on avoit ſi ſouvent répondu.

Ce morceau de l'Hiſtoire de Hume eſt écrit avec ſoin. Le ſtyle en eſt énergique, les peintures en ſont vives, & on voit bien qu'il veut perſuader; mais la vérité triomphera toujours de ſon éloquence; la force avec laquelle cet Ecrivain déclame contre les Irlandois, fait bien voir la paſſion qui l'anime; il n'eſt pas queſtion chez lui d'aucun Irlandois maſſacré; les Anglois, à l'entendre, ſont les ſeules victimes. Si la récrimination pouvoit avoir lieu ici, on auroit beau jeu vis-à-vis de M. Hume; on trouveroit dans la conduite de ſa Nation, par rapport à Charles I, de quoi le confondre; *quand on a une maiſon de verre, il ne faut pas jetter des pierres dans celle du voiſin.* Il ſuffit de dire ici en paſſant, à cet Auteur, que les Irlandois n'ont ni vendu, ni mis à mort leur Roi.

Quoique l'hiſtoire nous fourniſſe quelques exemples de ces ſcenes meurtrieres chez les autres Nations; cependant le maſ-

ſacre arrivé en Irlande, fut un des plus cruels & un des plus barbares dont on ait oui parler chez aucune nation chrétienne, tant par ſa durée que par l'acharnement des deux peuples, qui en furent les cruels acteurs. S'il eſt vrai, comme perſonne n'en doute, que les deux partis eurent tort; il eſt également vrai, que les aggreſſeurs, c'eſt-à-dire ceux qui ont commencé cette barbare tragédie, ſont plus criminels que ceux qui ont uſé de repréſaille pour venger le ſang de leurs concitoyens. Cet Ecrivain n'auroit-il pas dû diſtinguer les uns d'avec les autres? Dans un fait controverſé, on doit rapporter les différens ſentimens, afin que le Lecteur impartial en puiſſe juger; mais la mauvaiſe foi de cet Auteur lui fait paſſer ſous ſilence des Auteurs reſpectables qui lui donnent le démenti. Mém. *pag.* 37.

Ecoutons ici Milord Caſtlehaven, ſon autorité ne doit pas être ſuſpecte. « Dans ces entrefaites, dit ce Seigneur, les Juſ» ticiers & Conſeil d'Irlande envoyerent des partis de Dublin » & des autres garniſons du Royaume, avec ordre de tuer & » de détruire les rébelles: les Officiers & les ſoldats, peu at» tentifs à diſtinguer les rébelles d'avec les ſujets, tuerent in» différemment, dans bien des endroits, hommes, femmes & » enfans; ce procédé irrita les rébelles (*a*), & les porta à com» mettre de pareilles cruautés ſur les Anglois ». *Which procedure exaſperated the rebels, and induced them to commit the like cruelties upon the English.* Cette aſſertion du Comte de Caſtlehaven n'eſt pas équivoque; il eſt clair que les Anglois avoient commencé la ſcene, par ordre de leurs Chefs, & que le crime des Irlandois étoit d'avoir ſuivi un exemple ſi barbare.

» Je ne puis pas croire, dit Caſtlehaven, qu'il y ait eu alors » en Irlande, hors des Villes murées, la dixiéme partie des » ſujets Britanniques, rapportés par le Chevalier Temple & au» tres, comme maſſacrés par les Irlandois. Il eſt clair, ajoute» t-il encore, que cet Auteur répéte juſqu'à deux & trois fois, » en divers endroits, les mêmes perſonnes avec les mêmes cir-

(*a*) On entend ici par rebelles les Irlandois qui avoient pris les armes contre leurs oppreſſeurs. Le ſoulevement de ce peuple eſt mal-à-propos qualifié de rébellion ou de conſpiration; ces termes ne ſont juſtes que de ſujets à Souverain. Les Irlandois ne reconnoiſſoient pas la ſouveraineté des Juſticiers & Conſeil d'Irlande, ni du Parlement rebelle d'Angleterre; ils ne reconnoiſſoient que Charles pour leur Souverain légitime; c'étoit pour le venger autant que pour ſe venger eux-mêmes, qu'ils s'armoient contre l'ennemi commun, à peu près comme un homme qui leve le bras pour parer un coup porté à la tête.

Idem p 29. 30. » conſtances, & qu'il fait mention de quelques centaines, comme » maſſacrés alors, qui ont vécu encore pluſieurs années après, » & quelques-uns juſqu'à notre temps. Il eſt donc juſte, dit » enfin ce Seigneur, que nonobſtant les clameurs mal fondées Irelands Caſe. *pag.* 41. » de certaines perſonnes qui s'écrient contre les Irlandois, ſans » dire un mot de la rébellion fomentée chez eux, je rende » juſtice à la nation Irlandoiſe, & que je déclare que les Chefs » de cette Nation n'eurent jamais intention d'autoriſer les cruau- » tés qu'on y avoit exercées. »

L'Auteur de l'Apologie Catholique s'accorde aſſez avec le Lord Caſtlehaven ſur ce point; cet Ecrivain, Anglois de nation, & homme curieux, ſe donna tous les mouvemens néceſſaires pour éclaircir cette matiere; & après les plus exactes recherches il conclut, que toutes ces centaines de mille, ſoi-diſant maſſacrées dans le Nord, ne pouvoient pas paſſer le nombre de trois mille.

Le Chevalier Guillaume Petty, Anglois auſſi & Proteſtant, Secrétaire de l'uſurpateur Cromwel & ſon Intendant Général pour l'arpentage des terres d'Irlande, nous aſſure qu'après les recherches les plus ſcrupuleuſes, le nombre de ceux qui avoient perdu la vie des deux côtés, ſoit dans les batailles, ſoit dans la fureur du maſſacre pendant toute la durée de la guerre civile, ne paſſoit pas celui de trente-ſix mille. Après des autorités ſi reſpectables, ne doit-on pas attendre de l'équité du Lecteur, qu'au moins il balancera les preuves, & qu'il ne cédera point, ſans examen, aux préjugés établis par Hume, évidemment coupable d'une injuſte partialité?

Il eſt étonnant qu'un Ecrivain du mérite de M. Hume, ſe ſoit abaiſſé à être l'écho des clameurs & des bruits populaires de ſa Nation, tant de fois réfutés; ſa réputation ne devroit-elle pas le mettre au-deſſus de ces *Scriblers* (*a*), dont parle Milord Mém. *pag.* 28. Caſtlehaven, & à qui ce Seigneur reproche d'avoir emprunté du Chevalier Temple leurs catalogues (*b*).

Il eſt aiſé d'en impoſer à l'étranger, qui ne peut pas être toujours en garde contre les fauſſes inſinuations d'un Auteur accrédité: il n'en eſt pas de même de ceux qui ſont inſtruits de l'hiſtoire du temps dont il s'agit; ils n'en ſont pas les dupes, ils

(*a*) Scribler eſt un mot Anglois qui ſignifie, méchant Auteur, un homme qui écrit mal, qui griſonne, c'eſt ainſi que le Comte de Caſtlehaven nomme ceux qui ſuivent les calculs de Temple.

(*b*) Jam certain in ſir John Temples muſter Rolls Ofwhom the ſubſequent Scriblers borrowed all Their Catalogues there are not 50000. perſons to be found, &c.

voyent clairement l'impoſture.

De la maniere que M. Hume parle du maſſacre arrivé en Irlande, il ſemble qu'il ſe fait un devoir d'en décrier les habitans, au dépens même de la vérité, qui doit être ſi chère à un Hiſtorien.

« Sans provocation, ſans oppoſition, dit-il, les Anglois étonnés, vivant dans une profonde paix & dans une pleine ſécurité, furent maſſacrés par leurs plus proches voiſins, avec leſquels ils entretenoient depuis long-temps un commerce mutuel d'amitié & de bons offices... Toutes les tortures qu'une cruauté badine eſt capable d'inventer, les peines lentes du corps, les angoiſſes de l'ame, les agonies du déſeſpoir, ne purent aſſouvir une vengeance excitée ſans injure, une cruauté ſans cauſe. »

Il n'eſt pas étonnant que, dans une confuſion ſi horrible, quelques innocens ayent perdu la vie des deux côtés, il n'y a rien de plus innocent *qu'un enfant long d'une palme*: cependant il n'étoit pas excepté dans l'ordre barbare que Coote & autres Capitaines Anglois avoient donné aux ſoldats, qu'ils envoyoient faire des *chaſſes ſanglantes* dans les quartiers des Irlandois catholiques.

On ne ſçauroit trop admirer l'air de confiance avec laquelle M. Hume prononce que le maſſacre commis par les Irlandois ſur les Anglois, étoit *ſans offenſe*, *ſans injure* & *ſans cauſe de la part des derniers*; mais ſon autorité ſeule ſuffit-elle pour en convaincre le Lecteur?

L'exemple des Ecoſſois fut en partie cauſe de la révolte des Irlandois, déja mécontens; ils ſe voyoient à la veille d'être forcés, ou de renoncer à leur Religion, ou d'abandonner leur patrie; une Requête fabriquée à cet effet par les Proteſtans d'Irlande, ſignée de pluſieurs milliers d'entr'eux, & adreſſée au Parlement d'Angleterre, juſtifioit leur crainte; on ſe vantoit déja publiquement qu'avant un an il n'y auroit pas un ſeul Papiſte en Irlande; cette adreſſe fit ſon effet en Angleterre: le Roi ayant remis, par une condeſcendance forcée, les affaires d'Irlande entre les mains du Parlement, ce Tribunal fit une Ordonnance, tendante à l'extirpation entiere des Irlandois; ce même Tribunal déclara encore le 8 Décembre 1641, qu'il ne conſentiroit jamais à aucune tolérance de la religion Papiſte en Irlande, ni dans aucun autre des Etats de Sa Majeſté: le même Parlement ordonna au mois de Février ſuivant, qu'on aſſigna à des aventuriers An-

Relation des troubles d'Irlande édit. de Londres en 1660. *p.* 3.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 39. 40.

Buſtafe. *p.* 34.

glois, moyennant une certaine ſomme d'argent, deux millions cinq cens mille acres de terres profitables en Irlande, non compris les marais, les bois & les montagnes ſtériles, & cela dans le temps que le nombre des propriétaires de terres engagés dans le ſoûlevement, étoit très-petit. Il falloit donc, pour ſatisfaire à l'engagement fait avec ces aventuriers, dépoſſéder une infinité d'honnêtes gens, qui n'avoient jamais conſpiré ni contre le Roi, ni contre l'Etat. On fit en effet la levée de cet argent, qui fut employé après à faire une guerre au Roi, qui le conduiſit à l'échafaut.

Les Irlandois, principalement ceux d'Ultonie, n'avoient pas oublié l'injuſte confiſcation des ſix Comtés faite ſur eux, il n'y avoit pas encore quarante ans; ils regardoient les propriétaires actuels comme d'injuſtes uſurpateurs du bien d'autrui, & s'ils avoient eu aſſez de force pour chaſſer ces intrus, ne pouvoient-ils pas dire ce que Simon le grand Prêtre avoit répondu à l'Ambaſſadeur d'Antiochus. « Nous n'avons pas uſurpé, dit-» il, la terre d'autrui, nous ne gardons pas le bien d'autrui; » mais ſeulement l'héritage de nos peres, poſſédé injuſtement » pendant quelque temps par nos ennemis » (*a*). Les anciens propriétaires Irlandois voyoient avec douleur les héritages poſſédés depuis un grand nombre de ſiécles par leurs peres, devenus la propriété d'une troupe d'aventuriers, la plûpart de la lie du peuple, dont la *proſpérité* & les *richeſſes* excitoient ſans doute la *jalouſie* de ceux aux dépens de qui ils avoient fait fortune. Ces anciens propriétaires pouvoient dire avec Jérémie: Notre héritage & nos maiſons ont paſſé dans des mains étrangéres (*b*). La douleur de ces propriétaires étant dégénérée en vengeance, ils ſe ſaiſirent des maiſons, des troupeaux & des meubles de ces nouveaux venus, & les *beaux édifices* & les *habitations commodes* que ces colons avoient fait conſtruire ſur les terres de ces propriétaires, furent ou raſés ou conſumés par le feu.

Voila les premieres hoſtilités commiſes par les Irlandois ſur les Anglois; il n'étoit pas encore queſtion de maſſacre, les Anglois furent les premiers à en donner le ton; leur exemple fut ſuivi trop exactement par les Catholiques d'Ultonie & la conta-

(*a*) Dixit Simon: Neque alienam terram eſt ſumpſimus, neque aliena detinemus, ſed hæreditatem patrum noſtrorum quæ iujuſtè ab inimicis noſtris aliquo tempore poſſeſſa *Lib. I. Machab.* cap. 15.

(*b*) Hæreditas noſtra verſa eſt ad alienos; domus noſtræ ad extraneos. *Thren. Oratio Jeremiæ Prophetæ*, cap. 5.

gion

gionſe répandit bientôt par tout le Royaume ; il ne s'agiſſoit pas d'une querelle particuliere de voiſin à voiſin, c'étoit une antipatie & une haine nationale entre les deux peuples, ſçavoir les Irlandois catholiques & les Anglois proteſtans ; cette haine étoit fondée ſur des motifs de religion & d'intérêt ; motifs puiſſans qui étouffent ſouvent tous ſentimens de *ſympathie humaine & ſociale*, non-ſeulement entre les amis, mais encore entre les plus proches parens.

Voilà le précis de l'origine de cette malheureuſe guerre qui couta tant de ſang ; voilà les motifs du ſoulevement des Irlandois en 1641, & qui fut ſuivi d'un horrible maſſacre. Pour preuve de la vérité des faits que l'on avance ici, on invoque l'autorité de perſonnes reſpectables & non ſuſpectes, dont quelques-unes furent témoins de ce qu'ils avancent. Cependant ces vérités ne ſont pas du goût de M. Hume. Ces preuves ne l'arrêtent pas, il tranche, il décide : les Catholiques Irlandois, à l'entendre, ſont les ſeuls acteurs dans ces ſcenes tragiques, « & les colonies Angloiſes ſans offenſe, ſans injure & ſans cauſe de leur part », ſont anéanties ; quel paradoxe !

La briéveté qu'on s'eſt propoſée dans ce précis, ne permet pas de pénétrer plus loin dans les circonſtances qui ont accompagné la cruelle tragédie dont on vient de rendre compte ; il eſt cependant clair qu'il y eut ſix fois plus de Catholiques que de Proteſtans maſſacrés dans cette occaſion. 1°. Parce que les premiers étoient diſperſés dans les campagnes, & par conſéquent expoſés à la furie d'un ennemi impitoyable, au lieu que les derniers demeuroient, pour la plupart, dans des Villes murées & dans des Châteaux, qui les mirent à couvert de la fureur d'une populace effrénée, & ceux d'entr'eux qui habitoient dans les campagnes, ſe retirerent au premier bruit dans les Villes & places fortes, où ils reſterent pendant la guerre, quelques-uns s'en retournerent en Angleterre ou en Ecoſſe : de ſorte qu'il n'en étoit péri que fort peu, excepté ceux qui avoient eſſuyé les premiers coups de la révolte ; les garniſons Angloiſes, pendant ce temps, faiſoient des détachemens qui maſſacroient les gens de la campagne, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. 2°. Le nombre des Catholiques exécutés à mort par les Cromwelliens, pour cauſe de maſſacre, fut ſi petit, qu'on ne peut pas raiſonnablement les croire capables d'avoir tué un ſi prodigieux nombre de Proteſtans. Auſſitôt que l'Irlande fut réduite par les uſurpateurs,

Irelands Caſe, *pag.* 42. & 43.

Irelands Caſe, P. 44.

on établit une haute Cour de Juſtice, pour la recherche des meurtres commis ſur les Proteſtans pendant le cours de la guerre; mais on ne put convaincre que cent quarante Catholiques, la plupart du bas peuple, d'y avoir eu part, quoique leurs ennemis fuſſent leurs Juges, & qu'on eut ſuborné des témoins pour les trouver coupables; & des cent quarante, la plupart proteſterent de leur innocence étant prêts à mourir, & c'eſt le temps où l'on eſt ordinairement le moins ſoupçonné de parler contre la vérité. Mais s'il eut été queſtion de faire les mêmes recherches du côté des Proteſtans, & d'admettre les preuves juridiques des Catholiques, il eſt inconteſtable que de dix Parlementaires d'Irlande, neuf auroient été trouvés coupables devant un Tribunal équitable.

Irelands Caſe. p. 450.

Les Seigneurs du Pale (*a*) n'avoient pas encore pris parti dans les troubles qui affligeoient le Royaume d'Irlande: ils étoient preſque tous Catholiques; ils voyoient le danger qui menaçoit & leur culte & leur Roi; ces motifs les mirent dans la facheuſe néceſſité de recourir aux armes pour leur propre défenſe, ils inviterent, par des lettres circulaires, les Chefs catholiques des autres provinces d'Irlande, de ſe trouver au commencement du mois de Mai de l'année 1642, à Kilkenny. Là on forma cette fameuſe aſſociation, connue ſous le nom de *Catholiques Confédéres* d'Irlande. On commença d'abord par examiner l'état des affaires, & les motifs de la confédération. On vit bien que le mal étoit violent, on jugea que le remede devoit l'être auſſi; mais pour éviter toute précipitation dans une affaire de cette conſéquence, pour ne rien entreprendre qui ne fut conforme à l'eſprit de la religion & de la juſtice, on demanda avis aux Evêques & autres Docteurs catholiques qui étoient préſens à l'aſſemblée, ſur l'équité de la guerre qu'on alloit entreprendre. Voici la déciſion des Prélats: « Puiſque la » guerre, diſent-ils, que les Catholiques d'Irlande déclarent

Vindiciarum Cath. Hiber. *Lib.* 1 *cap.* 1.

(*a*) Le mot *Pale*, dans le ſens naturel, ſignifie un lieu enfermé par des hayes, ou par des paliſſades Les Anglois s'en ſervent dans le ſens métaphorique, pour exprimer cette portion de l'Irlande, qui obéiſſoit à leurs Loix pendant quatre cens ans, à l'excluſion des autres Provinces de cette Iſle, où ces Loix n'avoient pas cours. On dit auſſi de quelqu'un qui ne ſoutient pas d'erreur contraire à la foi orthodoxe, qu'il eſt dans le *Pale* ou, enceinte de l'Egliſe. Le traducteur anonime de l'hiſtoire de M. Hume, ſe trompe, lorſqu'il dit tom. 1. dans une note a la pag. 399 que le mot *Pale*, ſignifie ici *le Giron de l'Egliſe*, & s'il prétend que l'Egliſe d'Irlande étoit enfermée dans les bornes de la province Angloiſe, a l'excluſion des autres provinces, l'erreur eſt encore plus grande.

» contre les Sectaires, & principalement contre les Puritains, » a pour objet la défenſe de la religion catholique, la conſerva- » tion de notre ſouverain Roi Charles, & de ſes juſtes droits & » prérogatives, le ſoutien de notre Séréniſſime Reine, la ſureté » de la race Royale, ſi indignement traitée par les fanatiques, & » auſſi la défenſe de notre vie & de notre fortune, & des juſtes » libertés de notre Nation, contre d'injuſtes uſurpateurs & op- » preſſeurs, ſur-tout les Puritains; nous penſons & déclarons » que cette guerre eſt juſte & légitime: ſi cependant il ſe trouve » quelques-uns qui ſoient guidés par des motifs d'avarice, de » haine, de vengeance, ou par quelqu'intention ſiniſtre, ou mau- » vais conſeil, dans la pourſuite de cette guerre, nous jugeons » qu'ils péchent mortellement, & qu'ils méritent les Cenſures » eccléſiaſtiques, ſi étant avertis, ils ne changent pas de con- » duite ».

L'Egliſe ayant prononcé ſur la légitimité de la guerre, l'aſſemblée forma un Conſeil, nommé le Conſeil ſuprême de Kilkenny; il fut revêtu d'autorité pour gouverner l'Etat, & tous les repréſentans de la Nation s'engagerent par ſerment, à obéir à ce Tribunal. On donna ordre enſuite pour la levée des troupes, & on nomma quatre Généraux pour les quatre provinces, ſçavoir Thomas Preſton, de la Maiſon des Vicomtes de Gormanſtown, pour la Lagenie; le Colonel Jacques Barry de Barrimore, pour la Momonie; le Colonel Jean Burke, de la maiſon de Clanriccard, eut le commandement des troupes de la Conacie; & Owen Roe (*a*) (Eugenius Rufus) ô Neill, com-

Mém. de Caſtlehaveo. *pag.* 56, *& ſuiv.*

(*a*) Owen ô Neill étoit fils d'Art, celui-ci neveu du fameux Hugues ô Neill Comte de Tirone, ſi connu dans l'hiſtoire ſous le regne d'Elizabeth. Owen Roe avoit de l'expérience dans l'art de la guerre; il s'étoit beaucoup diſtingué au ſervice de l'Eſpagne, principalement par la belle défenſe qu'il fit à Arras où il commandoit en 1640, lorſque cette place fut aſſiégée par l'armée Françoiſe ſous les ordres des trois Maréchaux, de Chatillon, de Chaulnes & de la Meilleraye. Owen Roe avoit des idées nettes, le coup d'œil juſte, & un jugement fort ſain; il ſçavoit profiter adroitement des avantages que l'ennemi lui fourniſſoit; il ne mettoit rien au haſard, & ſes meſures étoient toujours bien priſes: il étoit ſobre, prudent & ſecret; il ſçavoit bien déguiſer ſes ſentimens dans l'occaſion: il étoit bien verſé dans les intrigues des Cours; en un mot, il avoit toutes les qualités néceſſaires pour faire un grand Général. Il étoit en effet reconnu de tout le monde alors, pour le plus brave & le plus expérimenté des Généraux d'Irlande.

Après le ſiége d'Arras, Owen Roe voulut paſſer en Irlande au commencement des troubles, & partager avec ſes compatriotes le ſort de la guerre, s'embarqua à Dunkerque en 1642, accompagné d'un petit nombre de vieilles troupes, tant Officiers que ſoldats, avec un ſecours d'armes & autres munitions de guerre, & après une longue navigation par le nord de l'Ecoſſe, il arriva au mois de Juillet dans le Comté de Dunnagal. Ce Général s'empara auſſitôt du Château nommé Caſtle-Doe pour lui ſervir de place d'armes, en at-

mandoit celles d'Ultonie : & afin que ce Gouvernement fut établi ſur un pied ſolide, on fit, conformément aux circonſtances, des Loix ſages & équitables, de l'aveu même de leurs adverſaires.

La ſeconde aſſemblée des Confédérés fut indiquée pour le 24 du mois d'Octobre ſuivant. Elle fut formée ſur le modéle d'un Parlement, mais ſans diſtinction de Chambres. On approuva tout ce qui avoit été fait par le Conſeil depuis le mois de Mai. On ſtatua que le Conſeil ſeroit compoſé de vingt-quatre perſonnes, ſçavoir ſix de chaque province, & qu'à la fin de chaque aſſemblée générale, ce Conſeil ſeroit confirmé ou changé à la volonté de l'aſſemblée. On ordonna auſſi que chaque province auroit un conſeil particulier, qui s'aſſembleroit ſelon l'exigence des affaires. Pour rendre autentiques les commiſſions & les autres Actes publics, qui pourroient émaner de ce Tribunal, on fit faire un ſceau, qu'on nomma le ſceau du Conſeil.

Les Catholiques confédérés d'Irlande ayant formé leur Gouvernement de la maniere qu'on vient de le voir, ils voulurent s'aſſurer, par un ſerment ſolemnel, de la fidélité de ceux qui

---

tendant des nouvelles de l'armée confédérée qui étoit à Charlemont près d'Ardmach. L'arrivée de ce Général cauſa une joye univerſelle parmi les Catholiques confédérés d'Irlande ; il y eut cependant quelques-uns de ſa famille qui en conçurent de la jalouſie ; comme ils prétendoient au titre de chef de cette illuſtre maiſon, l'éclat du mérite de ce grand homme leur portoit ombrage. Le Chevalier Phelim ô Neill de Kinard y étoit le plus intéreſſé. La ligne généalogique de la maiſon de Tirone, avoit été interrompue depuis la mort de Jean, ſurnommé le ſuperbe, fils de Conn Baekae premier Comte de Tirone ; il étoit ſans contredit l'ô Neill, c'eſt-à-dire, le Chef. A la mort de ſon pere, il avoit renoncé au titre Anglois de Comte ; il reprit celui d'ô Neill, & déclara à la Reine Elizabeth une guerre qu'il ſoutint juſqu'à ſa mort. Cette Princeſſe pour ſe vengér du Pere, fit écarter les enfans de la ſucceſſion légitime, en leur oppoſant Hugues ô Neill de Dungannon, fils de Feardoroch ; elle lui fit prendre le titre d'ô Neill, & le créa Comte de Tirone ; par ce moyen la branche aînée tomba dans l'obſcurité.

Hugues ô Neill Comte de Tirone, obligé de quitter ſon pays ſous le regne de Jacques I, ſe retira à Rome, où il mourut. Il eut un fils qui commandoit un Régiment en Eſpagne ; il mourut à San Heu en Catalogne en 1641, ſans laiſſer d'enfans légitimes. Ce fut dans ces circonſtances que Phelim ô Neill de Kinard prit le titre d'ô Neill, parce qu'il étoit chef d'une branche collaterale qui deſcendoit d'Owen ô Neill, ayeul de Conn Backae premier Comte de Tirone, de la création de Henri VIII ; mais il eſt douteux qu'il le fut, car s'il ſe trouvoit alors quelque rejetton de la poſtérité de Jean le ſuperbe, ou s'il s'en trouve aujourd'hui, quelqu'objet que ſoit ſon état, il eſt cenſé le chef de cette Maiſon, l'une des plus anciennes & des plus illuſtres d'Irlande. A l'égard d'Owen Roe ô Neill, quoiqu'il n'eut aucune juſte prétention au titre de cheftain de cette illuſtre Maiſon, ſon mérite le fit préferer au Chevalier Phelim ô Neill, dans une aſſemblée de la Nobleſſe d'Ultonie à Kinnard, où il fut choiſi d'une voix unanime, pour commander en chef les troupes de la province, avec leſquelles il défit en pluſieurs rencontre les Parlementaires. *Capitulation d'Arras*, *Mercure François année* 1640. pag. 536 *Carte hiſt. de la vie du Duc d'Ormond*, vol. 1. Liv. 3. pag. 311. 348, & 349.

compoſoient l'aſſemblée, & en même temps juſtifier leur conduite, en faiſant voir à la face de l'univers, que leur intention étoit droite, & bien éloignée de vouloir ſe révolter contre leur Prince légitime; ils firent dreſſer une formule de ſerment, conçue dans les termes ſuivans, pour être ſignée de ceux qui vouloient s'engager dans la confédération.

Ego N. N. *coram omnipotente Deo, Angeliſque & Sanctis ejus juro, me fidei Catholicæ, Apoſtolicæ, ac Romanæ libertatem; Sereniſſimi Regis noſtri Caroli, Perſonam, hæredes ac jura; necnon legitimas hujus nationis immunitates, ac libertates contra quoſlibet uſurpatores, aut invaſores, cum fortunarum omnium ac ipſius etiam vitæ diſcrimine deffenſurum.*

Je *N. N.* jure en la préſence de Dieu, de ſes Anges & de ſes Saints, que je défendrai au péril de ma fortune & même de ma vie, la liberté de la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine; la Perſonne, les Héritiers & les droits de notre Séréniſſime Roi Charles; & les libertés & priviléges légitimes de cette Nation contre toutes ſortes d'uſurpateurs.

Vindiciar. Cath. Hib. *cap.* 1. *p.* 6.

L'aſſemblée générale du mois d'Octobre étant finie, le Conſeil nomma des Ambaſſadeurs pour les Cours de France, d'Eſpagne & de Rome. On envoya en France M. Rochford, qui eut pour ſucceſſeur M. Geoffroy Barron. Le Révérend Pere Jacques Talbot de l'Ordre de S. Auguſtin, fut envoyé en Eſpagne. Le Chevalier Richard Belling fut député vers le Pape, & après lui Nicolas French Evêque de Ferns, & enſuite le Chevalier Nicolas Plunket. Ces Princes ne ſe contenterent pas de faire un accueil favorable aux Miniſtres des Confédérés d'Irlande, ils envoyerent auprès d'eux des réſidens pour gage de leur ſatisfaction. Louis XIII Roi de France leur envoya d'abord M. de la Monarie, qui fut remplacé par M. Dumoulin, & celui-ci par M. Taloon. Philippe IV Roi d'Eſpagne y envoya en premier lieu M. Fuyſott Bourguignon, enſuite ô Sullevan Beare Comte de Beerhaven, & enfin Dom Diego de Los Torres. L'Envoyé du Pape Urbain VIII, fut Starampo Prêtre de l'Oratoire, qui reſta en Irlande juſqu'à l'arrivée de Rinuccini Archevêque & Prince de Fermo, qui y fut envoyé en 1645, en qualité de Nonce, par le Pape Innocent X.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 59. 60.

Dans ces entrefaites, l'armée des Confédérés commença ſes

Vindiciar. Cath. Hib. *ibid.*

opérations. Elle étoit d'abord mal pourvue d'armes, d'artillerie, & d'autres attirails néceſſaires pour ſoutenir la guerre. Elle combattit pendant quelque temps avec un ſuccès inégal contre l'ennemi de ſon culte; elle ſe rendit maîtreſſe de pluſieurs places qui étoient au pouvoir des Proteſtans: & en moins de deux ans, ces derniers furent obligés de quitter l'intérieur du pays & de ſe retirer dans les villes maritimes.

Le Roi vit bien que les Catholiques d'Irlande n'avoient pas deſſein de lui manquer de fidélité, & que leurs ennemis & les ſiens les avoient forcé à prendre les armes: il conſentit ſans peine de rappeller les Juſticiers Parlementaires, & de nommer le Comte d'Ormond pour gouverner le Royaume en qualité de Vice-Roi.

Irelands Caſe. *ibid pag. 43. & ſuiv.*

Les Catholiques Confédérés ſe promettoient beaucoup de ce changement dans le gouvernement. Ils conſentirent auſſitôt à une ſuſpenſion d'armes; ils ordonnerent de fournir au Vice-Roi la ſomme de trente mille huit cens livres ſterlings, pour le mettre en état de tranſporter en Angleterre l'armée Proteſtante qu'il commandoit. Ce Vice-Roi, en zélé Proteſtant plutôt qu'en habile Miniſtre d'Etat, avoit refuſé les ſervices de l'armée catholique, dont il permit à peine à deux mille hommes de paſſer en Ecoſſe pour renforcer le parti royal, ſous le Marquis de Montroſe; ils y eurent beaucoup de part aux actions héroïques que fit ce grand homme pour le ſervice du Roi.

Vindiciar. Cath. *lib. 1. cap. 2.*

Hiſt. de la vie de Montroſe, édit. de Lond. en 1652. *chap 5. 6. 7. 10. & 11.*

Le Conſeil ſuprême dépêcha quelque temps après le Lord Muskerry, depuis Comte de Clancarty (*a*), le Chevalier Ni-

(*a*) Si on a égard à la primogeniture & au droit de l'aîneſſe, la Maiſon des Mac-Cartys eſt cenſée la premiere Maiſon d'Irlande. Elle deſcend en ligne directe de Heber, fils de Mileſius, & l'aîné des freres qui firent enſemble la conquête de cette Iſle, quelques ſiécles avant l'Ere Chrétienne. Les deſcendans de Hebet furent Princes héréditaires de la Momonie; ils donnerent pluſieurs Monarques à l'Irlande, juſqu'a ce que le ſceptre ſuprême fut fixé dans la Maiſon de Heremon, au quatriéme ſiécle, par Niall Noygiollach.

Oilioll-Olum Roi de la Momonie au deuxiéme ſiécle, fut la ſouche des Mac-Cartys par Eogan Mote ſon fils aîné. Les aînés des Mac-Cartys furent Rois de Cork & de Kerry, juſqu'à l'arrivée des Anglois en Irlande au douziéme ſiécle. Cette illuſtre Tribus forma trois Maiſons principales, ſçavoir, celle de Mac Carty More, celle de Muskerry & celle de Carbry, qui fut branche de la derniere.

A l'avenement de Charles II à la Couronne, Donogh Mac Carty, étoit Chef & Vicomte de Muskerry; il avoit ſuivi le Roi dans ſon exil a la tête d'un Régiment Irlandois, il fut créé enſuite Comte de Clancarty par ce Prince. Donogh avoit épouſé la ſœur du Duc d'Ormond; il eut de ce mariage trois fils, ſçavoir, Charles Lord Muskerry, qui fut tué à côté du Duc d'York, dans un combat naval contre les Hollandois: Callaghan ſecond fils de Donogh, devint Comte de Clancarty; il épouſa la fille du Comte de

colas Plunket & quelques autres en Angleterre, pour repréſenter leurs griefs au Roi, & ſolliciter Sa Majeſté, tant en faveur de leur Religion, que de leurs Privileges temporels. Le Roi écouta favorablement & avec bonté les Agens, & les renvoya au Vice-Roi, en lui recommandant ſérieuſement de conclure la paix avec les Catholiques confédérés. Sa Majeſté lui écrivit enſuite pluſieurs lettres, par leſquelles il lui ordonna expreſſément de faire finir promptement la guerre d'Irlande; de propoſer à ſes ſujets Irlandois le libre exercice de leur Religion, la caſſation de *l'Acte de Poynings*, & une amniſtie générale pour tout le paſſé, en un mot de faire la paix *à quelque prix que ce fut.* Le Prince jugea que cette paix mettroit ſes ſujets d'Irlande en état de lui donner un ſecours contre ſon Parlement révolté d'Angleterre. Cependant le Vice-Roi demeura ſourd à tous ces ordres, & ne voulut jamais conclure la paix avec les Irlandois, juſqu'à ce que les affaires du Roi fuſſent ſans reméde.

Irelands Caſe. *ibid. pag.* 50. *& ſuiv.*

Les Catholiques confédérés pouſſoient toujours vigoureuſement la guerre contre les Parlementaires d'Irlande. Murrough ô Brien Baron d'Inchiquin (depuis Comte), étoit du nombre de leurs ennemis. Ce Seigneur avoit ſervi le Roi juſqu'alors: ſon ambition le faiſoit aſpirer à la charge de Préſident de la Momonie; mais ſur la préférence que le Roi avoit donnée au Comte de Portland ſur lui, il déſerta la cauſe royale avec ſon armée & les places qu'il commandoit, & ſe déclara pour le Parlement. Ce Sénat agréa ſon ſervice, & lui donna le commandement de la Momonie, avec la commiſſion de Préſident de cette province. Ne diroit-on pas que les maiſons de Thomond & d'Inchiquin avoient ſucé, avec les titres Anglois, tout le venin de cette Nation contre les Irlandois? Inchiquin, ſous les auſpices d'un Parlement rébelle, fait la guerre à ſes compatriotes, plutôt en brigand qu'en Général d'armée: il parcourt toute la Momonie, il met tout à feu & à ſang, & ſes pas ſont marqués par-tout

Mémoires de Caſtlehaven *pag.* 96. 98. 114.

Kildare Juſtin troiſiéme fils de Donogh fut créé Vicomte de Montcashel, il fut marié avec la fille du fameux Comte de Stratford; il mourut au ſervice de la France, des anciennes bleſſures qu'il avoit reçues à la guerre. Donogh fils de Callaghan, fut le troiſiéme Comte de Clancarty, il épouſa la fille du Comte de Sunderland, premier Miniſtre du Roi Jacques II, & ſon attachement aux intérêts de ſon Prince, fut cauſe que ſes vaſtes poſſeſſions furent confiſquées; il laiſſa un fils nommé Robert, qui vit encore, il eſt le quatriéme Comte de cette illuſtre Maiſon.

au coin de la tyrannie. Cashil, cette Ville ſainte où l'Apôtre d'Irlande avoit baptiſé le premier Roi chrétien de cette province, n'échappa point à ſa fureur. Le peuple conſterné aux approches de ce tyran, chercha envain un aſyle dans l'Egliſe Cathédrale. Les lieux ſaints ne furent pas des remparts aſſurés contre des cœurs barbares. Inchiquin fit donner l'aſſaut, & ordonna aux ſoldats de ne faire quartier à perſonne; le maſſacre fut grand dans l'Egliſe & au dehors, perſonne n'échappa. On compta environ vingt Eccléſiaſtiques, tant ſéculiers que réguliers, égorgés dans cette occaſion, ſans parler d'une multitude de peuple. Il ſe faiſoit un plaiſir barbare de bruler partout les villages, les maiſons & les biens des habitans; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Murrough an toithaine*, c'eſt-à-dire Murrough l'incendiaire, nom ſous lequel il eſt encore connu dans cette province, où ſa mémoire eſt en horreur.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 100. *& ſuiv.*

Les ſuccès d'Inchiquin dans la Momonie, allarmerent beaucoup le Conſeil ſuprême; il donna ordre au Comte de Caſtlehaven d'aller prendre le commandement de l'armée dans cette province, à la place de Barry, qui étoit malheureux, & hors d'état de ſervir à cauſe de ſon âge. Caſtlehaven voulant commencer la campagne de bonne heure, aſſembla ſes troupes à Clonmel, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & mille cavaliers, avec quelques piéces de canon; il ſe mit en marche, & s'empara de pluſieurs places ſans pouvoir joindre Inchiquin. Les principales places furent Caperquin, Michaelſtown, Mallo, Donerail, Liſcarrol, Milltown, Roſtellan, Caſtle-Lyons; & ayant ſubjugué tout le pays juſqu'à Youghal, il retourna au mois de Novembre à Kilkenny.

Après la bataille de Naſeby & les autres batailles que les Anglois rébelles avoient fait perdre à leur Roi, ce Monarque ſe vit obligé au mois de Mai 1646, de ſe jetter entre les bras des Ecoſſois rébelles, alors devant Newark; il n'étoit pas de l'intérêt de ces Fanatiques que ce Prince fit avec les Catholiques d'Irlande une paix qui pourroit lui procurer du ſecours contre ſes ennemis; ils profiterent des circonſtances fâcheuſes où cet infortuné Prince ſe trouvoit; ils le forcerent à révoquer, par ſa lettre à Ormond, du 11 Juin, tous les pouvoirs qu'il lui avoit donnés ci-devant pour traiter de la paix avec les Irlandois.

Le Conſeil ſuprême des Catholiques confédérés d'Irlande, ſurpris

ſurpris du retardement de la paix, après les ordres qu'Ormond en avoit reçu du Roi, envoya demander à ce Seigneur une réponſe finale touchant cette affaire; il répondit qu'il ne pouvoit point paſſer outre, attendu qu'il avoit reçu des ordres contraires de Sa Majeſté; il changea néanmoins d'avis après, réſolu de tout déſavouer, s'il y trouvoit ſon intérêt, ſous prétexte que ſes pouvoirs auroient été révoqués avant l'échange des articles.

Ormond fit publier la paix à la fin; mais le Nonce du Pape qui venoit d'arriver, ayant aſſemblé les Prélats à Waterford, & voyant que Sa Majeſté avoit déſavoué la commiſſion du Comte de Glamorgan, ainſi que les négociations de ce Seigneur avec eux, ſur leſquelles ſeulement ils pouvoient faire fonds quant aux affaires de l'Egliſe, & s'étant apperçu que cette prétendue paix ne renfermoit rien qui put aſſurer la liberté de conſcience, ni le maintien de la Religion catholique, ils proteſterent ouvertement contre, & fulminerent en même temps une excommunication comminatoire contre tous ceux qui l'accepteroient, comme étant coupables de *parjure volontaire*, puiſqu'au commencement de l'aſſociation, ils avoient prêté ſerment qu'aucun n'accepteroit de *terme de paix*, ſans le conſentement des autres, dans une aſſemblée générale, qui ſe tenoit ordinairement une fois l'an, pour régler les affaires publiques.

Irelands Caſe. *p.* 52. 53.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 56. 57. 58. 118. 119.

Cette oppoſition du Clergé fit impreſſion ſur les Officiers de l'armée & ſur la Nobleſſe de tout le Royaume, & la paix fut généralement cenſurée. Le Conſeil même des Confédérés, après avoir examiné murement les articles de cette paix, la rejetta, & fit mettre en priſon les Commiſſaires qui l'avoient négociée. Ce fut vers ce temps que le Chevalier Edouard Butler Seigneur de Graige-Duiske, fut créé par le Roi Pair d'Irlande, ſous le titre de Lord Vicomte de Galmoy.

Les Parlementaires d'Angleterre & leurs confreres les fanatiques d'Ecoſſe, étoient auſſi oppoſés à toute pacification avec les Irlandois, que le Nonce & les Catholiques d'Irlande: leurs motifs étoient différens. Ceux-ci marquoient de la répugnance pour la paix, bien moins par un eſprit de rébellion contre leur Souverain, que pour s'aſſurer de quelques adouciſſemens en faveur de leur Religion. Ceux de la faction Parlementaire ſe flattoient de l'eſpérance d'établir leur fortune ſur la ruine des autres, ils étoient mécontens de voir finir une guerre, dont la

Carte, hiſt. de la vie du Duc d'Ormond. *liv.* 4.

continuation auroit produit d'amples confiſcations ; ils voyoient avec peine poſer les fondemens d'une pacification , ſi oppoſée à leur ſyſtême , & qui pourroit procurer au Roi du ſecours contr'eux. Ce fut dans cet eſprit que le Parlement d'Angleterre prit à ſa ſolde en 1642, dix mille Ecoſſois , & les envoya dans le nord d'Irlande, ſous les ordres du Major Général Robert Monroe, pour obſerver plutôt les mouvemens des Irlandois, que pour les ſubjuguer entierement. Ces nouveaux arrivés furent joints par cinq ou ſix mille hommes des Ecoſſois déja établis dans ce pays, qui avoient pour Commandant le Chevalier Robert Steward, & par quelques troupes Angloiſes ſous les ordres des Chevaliers Awdley-Mervin , Theophilus Jones & autres , qui avoient refuſé de ſe ſoumettre à la ſuſpenſion d'armes faite avec les Irlandois ; tous ces corps enſemble faiſoient une armée d'environ douze mille hommes : ſelon les calculs des Lords Juſticiers, elle montoit à dix-neuf mille. Monroe la commandoit en chef, & les Officiers Anglois lui étoient ſubordonnés, ſelon l'accord fait avec le Parlement d'Angleterre.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 81.

Monroe étant débarqué en Irlande au mois de Mai, partit de Carrigfergus avec ſon armée, il ſe rendit maître des châteaux de Newry & de Carlingford, où il mit des garniſons. Les Commandans des Anglois lui repréſenterent que l'occaſion étoit favorable pour pouſſer la conquête, & pour réduire toute la province ; mais il ne voulut jamais paſſer la riviere de Bann ; il ſuivoit en cela les inſtructions qu'il avoit reçues des maîtres qu'il ſervoit ; & après avoir condamné à mort ſoixante hommes, dix-huit femmes & deux Prêtres à Newry, il retourna à Carrigfergus, & dévaſta dans ſon paſſage les terres du Lord Iveagh & de Macartan. Le butin étoit conſidérable, il conſiſtoit en quatre mille beſtiaux & autres effets, les troupes Angloiſes comptoient avoir part dans la diſtribution de cette proye ; mais les Ecoſſois plus fins, enleverent tout de nuit. Les Anglois ainſi dupés ſe mutinerent, & ne voulurent plus être les complices des Ecoſſois dans leur brigandages.

Le Général Ecoſſois ayant repoſé ſes troupes à Carrigfergus, recommença ſes hoſtilités dans le territoire d'Antrim ; il y fit un butin de cinq mille bêtes à corne, il brula Glenarme, & dévaſta par-tout les terres du Marquis d'Antrim : & au lieu d'aller combattre l'ennemi, il s'occupa à enrichir ſon pays (l'Ecoſſe) du fruit de ſes brigandages. Vers ce temps le Chevalier Phelim

ô Neill, conjointement avec Alexandre Mac-Donnell, ſurnommé Colkittagh, c'eſt-à-dire le Gauché, aſſemblerent quelques troupes: ils furent attaqués le 19 Juin par les Chevaliers Guillaume & Robert Steward. L'action fut très-vive, & les premiers furent obligés de ſe retirer avec perte de cinq cens hommes.

Dans ces entrefaites l'armée Ecoſſoiſe en Angleterre, traitoit avec le Parlement Anglois touchant la vente de la perſonne du Roi. Il fut enfin livré à ſes ennemis pour la ſomme de deux cens mille livres ſterlings, le 8 Fevrier 1646, & quelques mois après le Comte d'Ormond livra aux Commiſſaires du Parlement, par ordre du Roi, le château de Dublin, avec l'épée Royale & toutes les autres marques de la Royauté. L'ordre étoit conditionnel; il ſuppoſoit l'impoſſibilité de garder plus long-temps cette place, & les autres qui tenoient encore pour le Roi. Ce bon ſervice valut au Comte une chaîne & une médaille d'or, accompagnées de treize mille livres ſterlings en eſpéces, comme le Comte d'Angleſey, un des Commiſſaires, l'a avoué depuis.

Irelands Caſe. P. 54. 55.

Commentariorum de Rebell. Anglic. autore R. Manlio. Part. I. Lib. 2. p. 175. Lond. ed. an. 1686.

Owen ô Neill commandoit toujours les troupes d'Ultonie. Il étoit fort attaché aux ſentimens du Nonce du Pape, touchant la paix de 1646, & les motifs qui engageoient ce Miniſtre à s'y oppoſer; il fit un voyage au printemps de cette année à Kilkenny, pour conférer avec ce Prélat, au ſujet des affaires de la Religion & de l'Etat. Ayant reçu de lui les ſecours qu'il en attendoit, il retourna en Ultonie.

Carte, hiſt. de la vie du Duc d'Ormond *vol.* 1. *liv.* 4. *p.* 575.

Ce Général aſſembla au mois de Mai ſes troupes, qui faiſoient une armée d'environ cinq mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie; il ſe mit en marche avec ce corps pour aller du côté d'Ardmach. Monroe, à la tête de ſix mille hommes d'infanterie & de huit cens de cavalerie, tant Ecoſſois qu'Anglois, campoit à dix milles de cette place. Informé qu'ô Neill étoit en marche, & qu'il vouloit ſurprendre Ardmach, le Général Ecoſſois fit lever ſon camp le 4 Juin, & s'avança vers cette ville, où il arriva à minuit, dans le deſſein de ſurprendre l'ennemi. Ayant appris ici qu'ô Neill étoit campé à Benburb, Monroe ſe mit en marche le lendemain pour l'aller combattre; quoiqu'il fut bien ſupérieur en nombre à ô Neill, il envoya ordre à George Monroe ſon frere, qui commandoit un corps de troupes à Coleraine, à quelques lieues de là, de le venir joindre à Glaſlogh près Benburb: ô Neill en fut averti à temps, il

envoya auſſitôt les Colonels Bernard Mac-Mahon & Patrice Mac-Neny avec leurs régimens, à la rencontre de ce renfort, afin d'en empêcher la jonction avec l'armée du Général Monroe. Ces deux Officiers s'acquitterent de la commiſſion à la ſatisfaction de leur Général; ils taillerent en piéces le corps ennemi commandé par le jeune Monroe, & retournerent le lendemain à Benburb, où ils partagerent avec ô Neill l'honneur de la victoire que ce Général remporta ſur l'ennemi (*a*).

O Neill étoit poſté avantageuſement entre deux collines, ſes derrieres étoient fermés par un bois, & ſa droite appuyée ſur la riviere de Blackwater; étant averti que le Général Monroe ſe portoit à Glaſlogh, ô Neill fit faire un mouvement à ſa cavalerie & ſe plaça ſur une hauteur, d'où il examina l'armée Ecoſſoiſe dans ſon paſſage ſur l'autre bord de la riviere.

Dans ces entrefaites les Ecoſſois paſſerent la riviere à gué près

(*a*) Auſſitôt l'arrivée d'Owen Roe ô Neill en Ultonie, les Seigneurs de cette province voulant à la faveur de la rébellion d'Angleterre recouvrer leurs patrimoines injuſtement confiſqués ſous le regne précédent, ſe joignirent à ce grand Capitaine: il y en eût pluſieurs qui leverent des Régimens à leurs frais, afin de concourir au bien commun; de ce nombre furent Bernard Mac-Mahon, & Patrice Mac Neny. Bernard Mac-Mahon étoit frere ou fils du célébre Hugue Mac-Mahon, qui fut exécuté à Londres, pour avoir pris les armes en 1641, contre le gouvernement Anglois; il étoit chef de l'ancien ſept des Mac-Mahons de Monaghan: il étoit nommé communément Baron de Dartry, au lieu du titre de chef ou ſuzerain de Monaghan, que ſes ancêtres avoient porté pendant pluſieurs ſiécles.

Les Mac-Nenys, ainſi que les Maguires & les Mac-Mahons, tirent leur origine de Conn, autrement Conſtantin, ſurnommé *Keadcaha*, Monarque d'Irlande au deuxiéme ſiécle, par Colla-Da Chrioch, qui, conjointement avec ſes deux freres, fonda dans le quatriéme ſiécle le petit Royaume d'Orgiel, qui comprenoit toûte le pays diviſé aujourd'hui en Comtés ſous les noms de Louth, Ardmach & Monaghan.

Suivant une tradition aſſez répandue, le nom de Mac-Neny vient de Hugues Maguire, dit *Aenigh*, ou *Neny*, c'eſt-à-dire, *le bienfaiſant*, ſecond fils de Philippe Maguire Prince de Fermanagh au commencement du quinziéme ſiécle, dont il a été parlé ci-deſſus dans la note de la page 544. D'autres aſſignent au nom de Mac-Neny une étymologie différente. Quoi qu'il en ſoit, cette famille poſſédoit des terres conſidérables dans le pays de Monaghan, nommément le territoire de *Donamaine*, en langue Iſlandoiſe Tir-y-Neny, c'eſt à-dire, la contrée des Mac-Nenys. Elle en fut dépouillée ſous Jacques I, dans la proſcription de 1609. *Voyez Tome I. pag.* 204. *&* 212.

Patrice Mac-Neny, qui combattit à Benburg, étoit le fils aîné du dernier poſſeſſeur de cet ancien patrimoine de ſa famille: il avoit épouſé Helene ſœur de Bernard Mac-Mahon de Dartry, & petite-fille par ſa mere du célébre Hugue ô Neill Comte de Tirone: ils eurent un fils nommé Philippe; il épouſa Brigide ô Neill, dont il eut Patrice Mac-Neny. Ce dernier vint s'établir dans les Pays-Bas en 1692, après la réduction de l'Irlande par le Prince d'Orange; il mourut en 1745, après avoir rempli pendant pluſieurs années la place de Secrétaire d'Etat & de la Guerre de l'Empereur Charles VI, & de ſon auguſte héritiere. Il laiſſa deux fils, dont l'aîné eſt actuellement Conſeiller d'Etat de l'Impératrice Reine, Chef & Préſident de ſon Conſeil Privé aux Pays-Bas: l'autre pareillement Conſeiller d'Etat de Sa Majeſté Impériale, réſide à Vienne.

de Kinard, & marcherent vers Benburb; ô Neill envoya auſſitôt un détachement ſous les ordres du Colonel Richard ô Ferral, pour occuper une gorge par laquelle l'ennemi devoit paſſer; mais le feu du canon ennemi rendoit ce poſte inſoutenable, & obligea ô Ferral de ſe retirer, ce qu'il fit en bon ordre.

Les deux armées ſe mirent en ordre de bataille; ô Neill amuſa l'ennemi pendant quelques heures par de légeres eſcarmouches & des coups de fuſil tirés au loin, en attendant le déclin du ſoleil qui l'incommodoit pendant la journée; & l'arrivée du détachement qu'il avoit envoyé la veille à la rencontre des troupes de Coleraine. Monroe qui vit arriver ce corps, le prit d'abord pour le renfort qu'il attendoit de Coleraine; mais le voyant rentrer dans le camp d'ô Neill, il s'apperçut de ſon erreur. O Neill fit charger alors l'ennemi; il ordonna à ſes troupes d'avancer juſqu'à la portée de la pique ſans tirer un coup, & de fondre ſur l'ennemi le ſabre à la main. Cet ordre fut exécuté avec la plus grande valeur. Le régiment Anglois commandé par le Lord Blaney, après une vigoureuſe défenſe, fut taillé en piéces, la cavalerie Ecoſſoiſe fut enfoncée par celle d'ô Neill, la confuſion fut grande & la déroute devint générale: il n'y eut que le régiment du Chevalier Jacques Montgomery qui ſe retira en corps, tout le reſte de l'armée ſe ſauva dans le plus grand déſordre. Le Colonel Conway, après avoir eu deux chevaux tués ſous lui, gagna avec peine Newry, accompagné du Capitaine Burke & d'environ quarante cavaliers. Le Lord Montgomery fut fait priſonnier avec vingt-un Officiers & environ cent cinquante ſoldats; il reſta du côté de l'ennemi trois mille deux cens quarante-trois morts ſur le champ de bataille, ſans parler de ceux qui furent tués le lendemain dans la pourſuite. Le Général ô Neill perdit dans cette bataille environ ſoixante-dix hommes tués & deux cens bleſſés; il prit toute l'artillerie des Ecoſſois, leurs armes, leurs tentes & bagages, avec trente-deux drapeaux. Le butin fut conſidérable; il conſiſtoit en quinze cens chevaux de trait & en proviſions pour deux mois de toute eſpéce. Le Général Monroe ſe ſauva avec peine à cheval par la fuite ſans chapeau & ſans perruque; il fit bruler Dundrum, il abandonna Port-à-Down, Clare, Glanevy, Down-Patrick & autres places fortes; & la conſternation fut ſi grande dans ſon armée, qu'un grand nombre quitta l'Irlande pour ſe ſauver en Ecoſſe.

La victoire que le Général ô Neill venoit de remporter ſur l'ennemi, ſembloit annoncer l'entiere conquête de la province d'Ultonie : le reſpect du Général pour les ordres du Nonce, lui fit perdre le fruit de ſa victoire. Son Excellence lui écrivit une lettre le 13 Juin pour le complimenter ſur le gain de la bataille, & le prier de faire marcher ſon armée victorieuſe dans la Lagénie, afin de ſoutenir la faction qui s'oppoſoit à la paix. Le commiſſionnaire trouva ô Neill à Tenrage, prêt à fondre ſur les quartiers des Ecoſſois. Ce Général, pour marquer ſa ſoumiſſion aux ordres du Nonce, aſſembla un Conſeil de guerre; il y fut décidé qu'on marcheroit droit à Kilkenny. O Neill donna en conſéquence ſes ordres, & ſon armée ſe trouva augmentée de la moitié en chemin. Ce Général agiſſant de concert avec Preſton qui commandoit les troupes de la Lagénie, ſoutint pendant quelque temps la cauſe du Nonce contre ſes adverſaires. Le Général Preſton, quoiqu'attaché à la cauſe du Nonce, qui étoit celle de la Religion, ne ceſſoit pas d'être ſerviteur fidéle du Roi; quoiqu'il eut perdu la bataille de Dungan-Hill près de Linches Knock au Comté de Meath, contre le Général Parlementaire nommé Jones, il fut créé par Charles II Pair d'Irlande, ſous le titre de Lord Vicomte de Tarah, au même Comté.

Irelands Caſe. *p.* 55.

Les Catholiques confédérés d'Irlande, informés que le Roi étoit détenu dans une étroite priſon en Angleterre, pendant que ſes ennemis cherchoient des chefs d'accuſation contre lui, & que le Prince de Galles avoit été forcé de ſe réfugier en France, où la Reine s'étoit retirée quelque temps auparavant, ils envoyerent des Agens vers cette Princeſſe & ſon fils. Ce furent le Marquis d'Antrim & le Lord Muskerry; ils furent chargés de faire connoître à la Reine & au Prince ſon fils, combien ils ſouhaitoient de conclure la paix & de contribuer efficacement à tirer Sa Majeſté de ſa captivité. Sur quoi le Marquis d'Ormond qui étoit déja arrivé en France, fut renvoyé en Irlande vers la fin de Septembre 1648, & conclut la paix le 17 Janvier ſuivant, avec l'aſſemblée générale des Confédérés, c'eſt ce qu'on appelle la paix de 48. Cette paix fut auſſitôt acceptée par les Catholiques confédérés, à la réſerve d'un petit nombre qui avoit pour chef Eugene ô Neill; il étoit piqué du refus que lui avoit fait Ormond, jaloux de ſon mérite, d'un des premiers poſtes de l'armée, malgré qu'il fut reconnu de tout le monde pour le plus

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 132. & *ſuiv.*

brave & le plus expérimenté des Généraux du Royaume.

Dans ce même temps il ſe paſſa en Angleterre une ſcene cruelle & barbare, dont l'hiſtoire ne fournit pas d'exemple Un Roi vendu par ſes ſujets fanatiques d'Ecoſſe à leurs confreres d'Angleterre, pour une ſomme d'argent; un Roi traîné de priſon en priſon comme un criminel, & exécuté publiquement ſur un échaffaut: voila ce qui fait le ſujet de cette ſcene, & telle fut la fin tragique de Charles I. Les bornes qu'on s'eſt propoſées dans ce précis de l'Hiſtoire des Stuarts, ne permettent pas de pénétrer plus avant dans les circonſtances de cette ſcene horrible, qui en deshonore à jamais les Auteurs. « Je voudrois, dit Cox, » cacher ſous un voile le trentiéme jour de Janvier, ce jour affreux » où le Pere de la Patrie ſouffrit le martyre. Oh! que ne puis-je » dire, continue-t-il, que ce furent des Irlandois qui commirent » une action ſi abominable! que ne puis-je avec raiſon en charger » les Papiſtes (*a*); mais quand même ils euſſent eu indirectement » quelque part à ce crime, il eſt du moins certain qu'il fut commis » par d'autres, & nous pouvons dire avec le Poëte

Regne de Charles I. *p.* 206.

» *Pudet hæc opprobria nobis*
» *& dici potuiſſe, & non potuiſſe refelli.*

Cette exclamation de Cox fait bien ſentir les diſpoſitions de cet Auteur, par rapport à un peuple dont il écrit l'Hiſtoire.

Dans les entrefaites du procès criminel intenté contre Charles I par ſes ſujets rébelles & l'exécution de ce Prince, les Catholiques confédérés pouſſoient vivement la guerre en Irlande contre les Parlementaires; ils réduiſirent ſous l'autorité du Roi toutes les places du Royaume, excepté Dublin & Londonderry. Le Marquis d'Ormond voulant mettre le ſiége devant la premiere, marcha au mois de Juin avec ſon armée juſqu'à Finglas, village ſitué à deux milles de cette capitale, dont la garniſon foible, commandée par le Colonel Michel Jones, venoit d'être renforcée par un nouveau ſecours arrivé d'Angleterre. Il conſiſtoit en trois régimens, l'un de cavalerie commandé par le Colonel Reignolds, deux d'infanterie ſous les ordres de Colonels Venables & Hunks, avec des proviſions & des munitions de guerre de toute eſpéce.

Baker, Chron. d'Angl. au regne de Charles II.

(*a*) Oh! that I could ſay, they were Iriſhmen that did that abominable fact, or that I could juſtly lay it at the door of the Papiſts.

La ville étant de difficile accès du côté de Finglas, Ormond fit paſſer la riviere à ſon armée au-deſſus du pont; il alla camper à Ramines; il s'empata, de l'avis de ſon Conſeil, d'un vieux Château à Baggetrath, qui commandoit l'entrée du pott: il s'en promettoit un double avantage, l'un étoit de s'approcher avec plus de ſureté de la place, & l'autte d'empêcher les ſecours qui pourroient venir par mer aux aſſiégés; il envoya des ouvriers pour fortifier le Château, & des troupes pour les protéger. Cette manœuvre allarma beaucoup la garniſon, & le Gouverneur en pénétra le deſſein & les ſuites: il fit faire une ſortie le 2 Août de grand matin en bon ordre; on reprit le Château, on paſſa au fil de l'épée les troupes qui le gardoient; ce premier ſuccès anima le reſte de la garniſon, on marcha droit au camp; envain le Chevalier Guillaume Vaughan, avec un corps de cavalerie, s'oppoſa-t-il au progrès de l'ennemi; cet Officier fut tué & ſa troupe diſperſée, la confuſion ſe mit dans le reſte de l'armée d'Ormond, ce Général prit honteuſement la fuite avec ſa cavalerie, & le reſte de l'armée fut mis en déroute.

La Monarchie étant abolie en Angleterre ainſi que la Chambre haute, le gouvernement d'Irlande fut brigué par les différens partis; les Preſbytériens s'étoient efforcés de le faire donner à Waller, les Indépendans vouloient le faire tomber à Lambert; après quelques débats, ils ſe réunirent tous pour faire décerner à Oliviet Cromwell cet important office; il fut nommé Lieutenant d'Irlande pour le Parlement; il partit auſſitôt pour ce pays avec Ireton ſon gendre, qui commandoit ſous lui, à la tête d'une puiſſante armée; elle conſiſtoit en ſept régimens d'infanterie, quatre de cavalerie & un de dragons. Cromwell ayant débarqué ſon armée à Dublin, marcha tout droit à Drogheda pour en faire le ſiége. Le Chevalier Atthur Ashton commandoit dans cette place, Cromwell le fit ſommer de la rendre, & ſur ſon refus, le Général Parlementaire fit ouvrir la brêche & ordonna l'aſſaut général; quoique repouſſé deux fois avec une grande perte, il renouvella l'attaque une troiſiéme, & la ville fut priſe l'épée à la main le 10 Septembre: l'ordre portant de ne faire aucun quartier, la garniſon fut paſſée au fil de l'épée. On trouva parmi les morts Ashton le Commandant, le Chevalier Edmond Varney, les Colonels Wale, Warren, Dunne, Tempeſt & Finglaſſ avec pluſieurs autres Officiers de réputation, & trois

Flagellum, ou la vie de Cromwell, édit de Londres de l'année 1672. *pag.* 84. *& ſuiv.*

Heath. chron de la guerre inteſtine. Part I à l'année 1649. *p.* 244 *& ſuiv* édit. de Londres à l'an 1676.

Cox hiſt. d'Ir. au tegne de Charles II. *pag.* 8. *& ſuiv.*

trois mille ſoldats. Après cette expédition, Cromwell retourna avec ſon armée à Dublin.

Ce fut dans ces circonſtances que le Marquis d'Ormond Lord Lieutenant pour le Roi en Irlande, ſe trouva dans la néceſſité d'appeller à ſon ſecours le Général ô Neill, & d'offrir à ce grand Capitaine toutes les conditions qu'il pouvoit déſirer, & que ce Marquis lui avoit refuſé quelque temps auparavant. Le Colonel Daniel ô Neill neveu d'Owen Roe ô Neill, fut chargé de négocier cette affaire auprès de ſon oncle, & les Chevalier Richard Barnewal & Nicholas Plunket furent envoyés après pour la conſommer. Cette reconciliation auroit probablement eu des ſuites bien favorables pour la cauſe commune, vû que tous les Confédérés étoient unanimement réunis contre les Parlementaires, ſans la mort prématurée du Général ô Neill, qui étoit le ſeul capable de rompre les meſures du tyran. Irelands Caſe. *ibid. p.* 56. 57.

Cromwell ayant fait rafraîchir ſes troupes à Dublin, donna le gouvernement de cette ville au Colonel Hewſon, & ſe mit en marche par le Comté de Wicklow; il prit en chemin Arklow, Ferns, Iniscorthy & quelques autres places de moindre conſéquence: il arriva devant Wexford le premier jour d'Octobre, & ſomma cette place de ſe rendre. Le Colonel David Synot qui en étoit Gouverneur, pour amuſer Cromwell, lui envoya propoſer une capitulation, dont les conditions n'étoient pas recevables: ce délai donna au Comte de Caſtlehaven le temps de faire paſſer dans la place un régiment d'infanterie, & trois jours après le Marquis d'Ormond y fit entrer le Chevalier Edmond Butler avec un renfort de mille hommes; mais ces ſecours devinrent inutiles, par la trahiſon du Capitaine Stafford, qui livra le Château à Cromwel. La garniſon voulant ſe ſauver par la fuite, fut pourſuivie par ce barbare, qui en fit paſſer environ deux mille par le fil de l'épée. Le Chevalier Edmond Butler fut du nombre des morts, il fut tué d'un coup de fuſil en paſſant la riviere à la nage. Les pas de ce tyran furent marqués par-tout au coin de la plus cruelle barbarie; il fit égorger au pied de la Croix dans la place publique, les Dames de cette ville au nombre de deux cens, qui imploroient en vain miſéricorde à genoux, les yeux baignés de larmes. Cox, *ibid. p.* 9.

De Wexford ce Conquérant alla à Roſſ où commandoit Luc Taaf; cette place n'étant pas tenable & la brêche étant faite,

la garniſon accepta des conditions & ſortit ſous les armes. Cromwel ne fut pas ſi heureux à Duncannon, où le Colonel Edouard Wogan commandoit avec une bonne garniſon; le Général Parlementaire fut obligé de lever le ſiége & de retourner ſur ſes pas à Roſſ. Ici il fit conſtruire un pont flottant ſur la riviere Barrow, tant pour obſerver les mouvemens d'Ormond, que pour conſerver la communication avec la Momonie, où il avoit des intelligences; en effet les villes de Youghal, Cork & toutes les autres qui avoient des garniſons Angloiſes, ſe déclarerent pour lui, & les ſoldats Anglois du parti oppoſé, dans l'eſpérance de récompenſe ou de promotion, déſertoient par bandes pour ſe ranger ſous les drapeaux de ce tyran; pluſieurs autres places lui ouvrirent leurs portes; Carrick lui fut livrée lâchement par Martin le Commandant. Balliſannon lui fut vendue; mais il fut repouſſé à Kilteran. Il ſe rendit enfin maître de Kilkenny par capitulation, après une belle défenſe faite par la garniſon.

La derniere expédition de Cromwell en Irlande, fut contre Clonmel; cette place fut défendue par ſeize cens Ultoniens, ſous les ordres du Major Général Hugue ô Neill, neveu d'Owen Roe: il avoit ſervi avec ſon oncle dans les pays étrangers, & paſſoit pour habile Capitaine. Cromwell ſe préſenta devant cette place, & la brêche étant faite, il ordonna l'aſſaut contre l'avis de ſon Conſeil; mais la bravoure des aſſiégés lui fit manquer ſon coup, il fut repouſſé avec perte de deux mille cinq cens hommes de ſes meilleures troupes. Ce tartufe fut lui-même le premier à s'appercevoir de ſa témérité, il intéreſſa la Religion dans ſes malheurs, ſelon ſa manie ordinaire, il attribua ſa défaite au trop de confiance qu'on avoit mis dans les bras de chair; & en réparation de cette impiété, il ordonna un jeûne par toute l'armée. Hugue ô Neill ſoutint encore quelque temps la place avec toute la valeur imaginable; mais la poudre lui ayant manqué, & ſe voyant hors d'état de ſoutenir, il fit paſſer la riviere de nuit à ſa garniſon & ſe retira du côté de Waterford. Ce défaut de poudre dans la garniſon de Clonmel fut favorable au Général Parlementaire ſelon les Auteurs de ce temps, autrement, diſent-ils, il eut été obligé de lever le ſiége & d'abandonner cette entrepriſe. *He had gone a way Without it, had it not been that the garriſon Wanted powder.* Les bourgeois demanderent le lendemain à capituler; les aſſiégeans, ſans ſça-

Flagellum. *ibid.* *p.* 87.
Heath. *ibid.* part. II. à l'an 1649 *p.* 252.
Flagellum. *ibid.*

voir la retraite de la garniſon, leur accorderent volontiers leur demande. Ce fut à ce ſiége que Cromwell reçut des ordres poſitifs du Parlement de retourner en Angleterre, où ſa préſence étoit néceſſaire pour faire tête aux Ecoſſois, armés pour la cauſe du Roi (*a*). Il s'embarqua en conſéquence à Youghal le 29 Mai, & laiſſa le commandement de l'armée à Ireton ſon gendre.

Cox regne de Charles I. *p.* 17.

Charles Prince de Galles, fils de Charles I, & le véritable héritier des Couronnes Britanniques, étoit alors à Breda. Ce fut dans cette ville, qu'il reçut des Commiſſaires envoyés par le Gouvernement Ecoſſois, pour traiter des articles préalables à ſon rétabliſſement ſur le tróne d'Ecoſſe. Le Marquis de Montroſe, qui avoit mis bas les armes par l'ordre du dernier Roi, paſſa ſon temps à voyager en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas. Il apprit ici la mort tragique de Charles I. Il reçut en même temps du jeune Roi, une nouvelle commiſſion de Capitaine Général de ſes troupes en Ecoſſe, & ſon impétuoſité guerriere lui fit ſacrifier ſa vie à ſa fidélité pour ſon Prince. Ce Capitaine intrépide ayant ſollicité du ſecours dans les Cours de Dannemark & de Suede, il en reçut de l'argent & des armes pour quinze cens hommes, & partant pour l'Ecoſſe avec cinq cens Allemans, il eſſuya une tempête horrible, où il perdit deux cens hommes & une partie de ſes munitions de guerre; il débarqua à la fin, vers le milieu du mois d'Avril, dans les Iſles Orcades avec les trois cens hommes qui avoient échappé au naufrage. Les inſulaires des Orcades ayant reçu des armes de ce Général, il conduiſit cette petite armée à Cathnes, dans l'extrémité ſeptentrionale de l'Ecoſſe. Les forces de Montroſe étoient trop peu proportionnées à l'entrepriſe; il fut abandonné & trahi de tous ceux qui s'étoient engagés à lui donner du ſecours; les Colonels Ogleby & Corkrain avoient diſſipé l'argent qu'on leur avoit confié pour lever des troupes à Amſterdam & en Pologne; le Colonel King qui s'étoit chargé de venir à ſon ſecours avec un corps de cavalerie Suédoiſe, lui manqua de parole; le Lord Pluſcardy, étant examiné de près par les rébelles, ne put jamais raſſembler les deux mille hommes qu'il devoit fournir; les Montagnards enfin étoient trop fatigués & trop

Baker Chron. d'Angl. à l'an 1649.

Baker. *ibid.*

Vie de Montroſe édit. de Lond. de l'an 1652. *p.* 174. *& ſuiv.*

Heath. Chron. *ibid.* part. II. à l'an 1649. 1650.

Mém. hiſt. édit. de Lond. en 1682. à l'an 1650.

Baker Chron. reg. Charles II. à l'an 1649. & 1650.

(*a*) Charles II.

rebutés de la guerre, pour qu'on put compter ſur eux, de ſorte que la perte de Montroſe étoit inévitable.

Vie de Montroſe. *ibid p.* 175.

La nouvelle de l'arrivée de Montroſe en Ecoſſe, allarma extrêmement le Parlement, alors aſſemblé à Edenburgh; on fit marcher auſſitôt l'armée ſous les ordres de Leſley & Holborn; le Colonel Straughan fut envoyé en avant à la tête d'un corps de cavalerie; il ſurprit les Royaliſtes, qui ne purent ſe défendre contre une attaque imprévue, tous furent ou tués ou faits priſonniers: Montroſe qui cherchoit à ſe ſauver, roda trois ou quatre jours dans les champs, déguiſé en Montagnard, ſans prendre de nourriture; mais il eut le malheur de tomber entre les mains d'un homme peu délicat ſur l'honneur. Ce fut le Seigneur d'Aſton, autrefois attaché à ſon ſervice; cet homme vil voulant mériter la récompenſe propoſée par le Parlement, à celui qui arrêteroit Montroſe, le fit priſonnier & le livra indignement à ſes ennemis. On ne tarda pas à faire le procès à ce grand homme, il fut condamné à mort ſous le nom de Jacques Graham, & pendu à un gibet haut de trente pieds, au grand regret du Roi ſon maître & de tous ceux qui penſoient bien.

Vie de Montroſe. *p.* 178. 179.

Pendant que les Fanatiques en Ecoſſe exerçoient toute leur fureur contre le plus généreux & le plus fidéle des ſujets du Roi, leurs Commiſſaires traitoient à Breda avec ce Prince au ſujet de ſon rétabliſſement; les conditions qui devoient en être le prix, furent des plus dures & des plus inſolentes; il falloit bien aimer la Royauté, pour acheter une Couronne à des conditions ſi dèshonorantes. Les termes de ces conditions portoient 1°. que le Roi banniroit de ſa Cour tous les Excommuniés (*a*). 2°. Qu'il donneroit ſa parole Royale d'accepter le Covenant (*b*). 3°. Qu'il ratifieroit tous les Actes de Parlement, qui ordonnoient le gouvernement Preſbytérien, le directoire du culte, la profeſſion de Foi & le Catéchiſme dans le Royaume d'Ecoſſe, comme ils avoient déja été approuvés par l'aſſemblée générale du Kirk (l'Egliſe) & par le Parlement du Royaume, & qu'il s'y conformeroit lui-même dans ſes exercices particuliers & domeſtiques. 4°. Enfin qu'il conſentiroit à ce que toutes

(*a*) Les excommuniés étoient tous ceux qui avoient expoſé leurs vies pour la cauſe Royale, & qui furent excommuniés pour cette raiſon par le Kirk.

(*b*) Le Covenant étoit une convention ou ligue ſolemnelle faite par les Puritains, ou Ecoſſois fanatiques pour leur défenſe mutuelle. Elle avoit pour objet l'extirpation du Papiſme, de la Prélature, &c.

Digitized by Google

les cauſes civiles ſoient terminées en dernier reſſort par le Parlement d'Ecoſſe, & les matieres Eccléſiaſtiques par le Kirk (*a*).

L'embarras de Charles étoit extrême, ſes amis étoient partagés ſur la conduite qu'il devoit tenir; les uns lui inſpiroient de l'éloignement pour une pacification, dont les conditions étoient ſi dures & ſi honteuſes. D'autres qui avoient ſouffert le banniſſement pour ſa cauſe, & qui déſiroient de rentrer dans leur patrie à ſa ſuite, le preſſerent de conſentir aux articles. La Reine Mere & le Prince d'Orange beau-frere de Charles, furent du même avis: ce Prince ſuivit, ſans ſe faire violence, un conſeil ſi conforme à ſon penchant, il ſe ſoumit aux conditions propoſées par ſes Commiſſaires, & monta, à Terheyden près de la Haye, ſur une frégate commandée par Van Trump le fils; le fameux Van Trump le pere ayant conduit le Prince à bord, recommanda à ſon fils d'employer toute l'adreſſe poſſible pour le conduire à ſa deſtination; la frégate n'avoit que deux vaiſſeaux de guerre pour l'eſcorter, & la flotte Angloiſe étoit en mer pour lui diſputer le paſſage. L'habile Commandant ſçut vaincre cette difficulté, auſſi bien que celle d'une horrible tempête qui le jetta ſur les côtes de Dannemark; il débarqua le Prince le 16 Juin, dans un endroit nommé le Spey, dans le Nord de l'Ecoſſe. *Heath. Ibid. pag. 268.* An. 1650.

Charles fut reçu par ſes ſujets dénaturés d'Ecoſſe, avec beaucoup de complimens, mais peu de ſincérité: il fut obligé de ſigner le Covenant, de ſe ſéparer de ſes plus fidéles ſerviteurs, & de ſe livrer entre les mains de ces enthouſiaſtes, ſans aucune aſſurance pour ſa liberté ni pour ſa vie. On ne le conſultoit dans aucune affaire, ni ſpirituelle ni temporelle, de ſorte qu'il s'apperçut bientôt qu'il étoit traité, bien moins en Roi qui devoit gouverner ſes ſujets, qu'en écolier encore ſous la ferrule d'un Régent.

La nouvelle de l'arrivée du Prince Charles en Ecoſſe, pénétra bientôt en Angleterre; la République conſternée fit aſſembler l'armée, dont le commandement appartenoit de droit au Lord Fairfax: ce Général le refuſa ſous prétexte d'infirmité; il jetta par-là les fondemens de la grandeur tyrannique d'Olivier Cromwell; il étoit de retour d'Irlande, où il avoit laiſſé le commandement

(*a*) C'étoit l'aſſemblée des Miniſtres de l'Egliſe Preſbytérienne.

à Ireton ſon gendre, comme on l'a déja vû, il fut nommé Commandant en Chef de l'armée deſtinée pour l'Ecoſſe; il marcha à la fin de Juin vers Berwick, pour être à portée des frontieres de ce Royaume.

Les Etats d'Ecoſſe conſulterent enſemble les moyens de mettre ſur pied une armée pour s'oppoſer aux entrepriſes de Cromwell; le nombre de troupes réglées étoit peu conſidérable chez eux; il fut ordonné de lever dix mille hommes d'infanterie & vingt-ſept troupes de cavalerie. On nomma les Généraux. Le Comte de Leven fut nommé Général de l'infanterie, Holborn devoit commander ſous lui en qualité de Major Général; David Leſley eut la commiſſion de Lieutenant Général de la cavalerie, & Montgomery celle de Major Général, & le commandement en chef de toute l'armée fut réſervé au Prince Charles, qui fut proclamé Roi d'Ecoſſe le 15 Juillet à la Croix d'Edenburgh.

Mém. hiſt. *ibid.*

Baker Chron. au regne de Charles II.

Cromwell, à la tête d'environ ſeize mille hommes effectifs, entra en Ecoſſe à la fin de Juillet, il marcha par Mordington juſqu'à Haddington; l'armée Ecoſſoiſe étoit campée entre Edenburgh & Leith, elle étoit compoſée de ſix mille hommes tant cavalerie que dragons & de quinze mille d'infanterie. Cromwell vit bien qu'outre la ſupériorité du nombre, les Ecoſſois avoient l'avantage du terrein, il fit un mouvement avec ſon armée du côté de Muſsleborough & de là à Dunbar, dans l'intention de regagner l'Angleterre; il fut ſuivi de près par l'armée Ecoſſoiſe. L'armée Angloiſe arriva le Dimanche premier jour de Septembre à Dunbar, elle montoit alors à douze mille hommes; les Ecoſſois au nombre de près de vingt-quatre mille hommes, vinrent ſe poſter le même jour ſur une hauteur à quelque diſtance de la Ville; les Anglois en furent déconcertés, mais comme le déſeſpoir donne quelquefois du courage, ils ſe rangerent en ordre de bataille, & ayant paſſé cette nuit & la ſuivante ſous les armes, ils furent attaqués le Mardi matin: l'action fut ſanglante; le terrein fut bien diputé, & les Anglois en reſterent les maîtres; les Ecoſſois laiſſerent ſur le champ de bataille quatre mille hommes morts, neuf mille priſonniers, leurs armes & tout leur bagage; Cromwell profitant d'une victoire ſi ſignalée, prit poſſeſſion d'Edenburgh, de Leith & autres places; mais l'approche de l'hyver ne lui permit pas d'étendre plus loin ſes conquêtes.

Les reſtes de l'armée Ecoſſoiſe échappés au carnage à Dun-

bar, ſe retirerent à Sterling ; on penſa alors au couronnement du Roi ; cette cérémonie ſe fit le premier du mois de Janvier ſuivant à Scone, à la ſatisfaction de tous les Royaliſtes. Charles ſe croyoit alors ſon maître, mais il ſe trouva encore entre les mains des plus rigides Covenantaires, & aſſujetti à la dureté & aux caprices des Fanatiques : ennuyé de cette captivité, il prit la réſolution de retourner dans les pays étrangers, & de préférer ſa liberté à un titre ſans réalité chez ces farouches illuminés. Pour cet effet, il ſe déroba ſecrettement aux Fanatiques pour aller joindre Middleton qui commandoit quelques Royaliſtes dans les montagnes, mais il en fut détourné par Montgomery & autres amis, qui lui perſuaderent d'abandonner une entrepriſe qui pourroit nuire à ſes intérêts.

Higgons, Short view. *pag.* 270. Baker Chron. *ibid.*

L'armée Royale étoit toujours campée à Torwood près Sterling ; la ſituation étoit avantageuſe, Cromwel tenta en vain de l'engager dans une action. Il fit faire différens mouvemens à ſon armée, par leſquels il ſerra beaucoup les quartiers du Roi : le déſeſpoir fit prendre alors à ce Prince une réſolution, dont il déſiroit depuis long-temps l'accompliſſement ; il comptoit beaucoup ſur ſes amis en Angleterre, il en avoit effectivement ; mais la tyrannie du Parlement les mit dans l'impoſſibilité de lui être utile.

Heath Chron. *ibid. p.* 292. *& ſuiv.*

Pendant que Cromwel s'amuſoit à faire le ſiége de S. Johnston & autres places, au nord de Sterling, le Roi fit lever bruſquement le camp le dernier jour de Juillet à ſon armée qui étoit de quatorze mille hommes, & s'avança à grandes journées vers l'Angleterre ; arrivé à Carliſle, il y fut proclamé Roi de la grande Bretagne, ainſi que dans les autres villes par où il avoit paſſé. Ce Prince fit publier un Manifeſte par lequel il accorda une amniſtie générale à tous ſes ſujets Anglois ; il excepta de cette grace Cromwel, Bradshaw & Cook comme les plus criminels du meurtre commis ſur la perſonne ſacrée du Roi ſon pere. Les Anglois de marque qui avoient accompagné le Prince dans cette expédition, furent le Duc de Buchingham, le Comte de Cleaveland, les Lords Wentworth & Wilmot, les Colonels Wogan & Bointon, le Major Général Maſſey & quelques autres.

Baker. *ibid.*

Heath. Chron. *ibid. pag.* 294. *& ſuiv.*

Le Roi continua ſa marche du côté de Worceſter, il fut harcelé en chemin par les détachemens commandés par Lambert & Harriſon, qui l'avoient ſuivi d'Ecoſſe, & qui l'avoient de-

vancé pat des marches forcées. Ils furent joints par la milice & les nouvelles levées faites dans le pays par ordre du Parlement. Cromwel, ayant laiſſé le Général Monk avec ſept mille hommes pour achever la conquête de l'Ecoſſe, marcha ſur les traces du Roi avec toute la diligence poſſible. Il inveſtit Worceſter qu'il prit l'épée à la main ; il fondit tout d'un coup le 3 de Septembre ſur l'armée Royale à quelque diſtance de la Ville, elle fut ou taillée en piéces, ou forcée de ſe ſoumettre à la loi du vainqueur. Après la perte de cette bataille, le Roi ſe ſauva par la fuite ; il ſe déguiſa ſous diverſes formes : & après bien des aventures, il trouva un vaiſſeau près à faire voile qui le mena en France.

Heath. Chron. *ibid. p.* 296. 297.

Heath. *ibid pag.* 300. 301.

Les Royaliſtes étoient toujours ſous les armes en Irlande, il y avoit parmi eux des Catholiques & des Proteſtans ; le Marquis d'Ormond qui les commandoit en chef, comme Lord Lieutenant, n'avoit pas la confiance des premiers ; il étoit Proteſtant, & toujours oppoſé à ce que le Roi leur accorda aucune tolérance dans l'exercice public de leur Religion ; ce Général ſe voyant par là dans l'impoſſibilité de rien entreprendre contre Ireton le Général Parlementaire, prit le parti de quitter le commandement ; il le céda au Comte de Clanriccard, & s'embarqua pour la France. Dans ces entrefaites, Ireton mit le ſiége devant Limerick ; mais il fut obligé d'abandonner cette entrepriſe aux approches de l'hyver. Le Général Anglois renouvella ce ſiége au beau temps ; mais la belle défenſe du très-vaillant Hugue ô Neill qui y commandoit, le même qui avoit défendu Clonmel contre Cromwel, fit couter cher à Ireton la priſe de Limerick.

An. 1650.

Heath. Chron. part. II. à l'an 1651. *pag.* 305.

Le Parlement Anglois vit bien de quelle conſéquence il ſeroit pour ſa cauſe, de détacher les Irlandois des intérêts du Roi : il leur fit faire les propoſitions les plus raiſonnables & les plus avantageuſes qu'ils auroient pû ſouhaiter dans de pareilles circonſtances ; mais ces zélés Royaliſtes les rejetterent unanimement dans leur aſſemblée, tenue cette même année à Loghreagh. Il s'agiſſoit de traîner la guerre en longueur, & de cauſer une diverſion en Irlande ; elle pouvoit être favorable au Roi, qui quittoit l'Ecoſſe pour entrer en Angleterre. Ce fut dans cet eſprit que les Irlandois reſterent ſous les armes juſqu'en 1653 ; ils ſe trouverent cette année dans l'impoſſibilité de continuer plus long-temps la guerre. La plus grande partie de l'armée choiſit

Mém. de Caſtlehaven. *pag.* 164.

Irelands Caſe. I. part. *p.* 57. 58. 59. 60. II. part. *p.* 68. 69.

choiſit alors de s'expatrier plutôt que de vivre ſous la domination des Régicides, qui avoient trempé leurs mains ſacriléges dans le ſang de leur Prince. Réſolus de rendre au Roi, en pays étranger, les ſervices dont ils n'étoient plus ſuſceptibles chez eux, ils demanderent la permiſſion de ſortir du Royaume. Les circonſtances étoient favorables, Cromwel étoit occupé cette même année à établir une nouvelle forme de gouvernement en Angleterre ſous le nom de Protectorat. Il accorda de ſon autorité aux troupes d'Irlande leur demande; ils s'embarquerent en conſéquence, & paſſerent en France & en Eſpagne; mais ceux que l'âge ou les infirmirés avoient empêché de ſuivre avec leurs compatriotes le ſort de leur Prince, furent traités avec la plus grande barbarie; il y en eut au nombre de quinze à vingt mille, tant ſoldats, que pauvres gens de la campagne, qui furent vendus comme des eſclaves pour être tranſportés en Amérique, comme on avoit déja fait les priſonniers Ecoſſois après la bataille de Worceſter. Les Officiers & la Nobleſſe Catholique du Royaume, furent contraints de quitter leurs héritages dans les autres provinces, & de paſſer le fleuve Shannon pour aller habiter dans la province ſtérile de la Conacie, & dans le Comté de Clare; on leur fit défenſe d'en ſortir ſous peine de la vie, ſans une permiſſion expreſſe. Là ils étoient expoſés à l'inſolence, à l'oppreſſion & à la cruauté des tyrans qui les dominoient. *Idem, Ibid.*

Dans ces entrefaites, Cromwel, ſoit dans l'eſpérance de gagner les Irlandois par des bienfaits, ſoit pour donner une idée avantageuſe de ſa perſonne par le penchant qu'il vouloit faire paroître pour la juſtice, établit une Chambre de Juſtice (*a*) à Athlone, où il fut ordonné d'accorder dans leſdites contrées à tous les propriétaires des terres, qui ſe ſeroient trouvés innocens de la rébellion, un nombre d'arpens de terre ſuffiſant pour leur ſubſiſtance, ſuivant leurs différentes qualités, & prétentions. Par ce réglemenr, il arriva que quelques-uns de ces Seigneurs eurent dans la Conacie & dans le Comté de Clare, le quart, d'autres le tiers, & quelques-uns la moitié des revenus dont ils avoient joui chez eux. Cette grace, quoique médiocre, irrita beaucoup leurs perſécuteurs (*b*). Ils prirent ſouvent la réſolution de détruire

(*a*) On la nomme en Anglois, *Court of claimes.*

(*b*) C'étoient les ſoldats Cromwelliens en poſſeſſion des biens des Catholiques dont l'exiſtence ſembloit reprocher à ces uſurpateurs l'injuſtice de leurs acquiſitions.

tout d'un coup les miſérables reſtes de cette infortunée Nation, & ce ne fut que la protection ſpéciale de la providence qui renverſa leurs mauvais deſſeins.

Irelands Caſe. *ibid. pag.* 60.

Les Catholiques d'Irlande gémirent pluſieurs années ſous le joug de la tyrannie; ils ne trouvoient de conſolation que dans l'eſpérance du rétabliſſement de leur Souverain; ils enviſageoient d'avance cet heureux avenement comme la fin de leur captivité, & comptant ſur l'équité de ce Prince, ils comptoient auſſi ſur la reſtitution des biens qu'ils avoient généreuſemênt ſacrifiés pour ſa cauſe; mais pour leur malheur, l'évènement fit avorter leurs eſpérances.

Heath. Chron. part. III. à l'an 1653.

Olivier Cromwel qui avoit ſervi d'inſtrument au Parlement (*a*) pour abolir la Monarchie dans les trois Royaumes, tourna ſes armes contre ſes Maîtres: il ſupprima de ſon autorité ce Sénat, auquel il étoit redevable de ſa puiſſance; il entra dans la ſalle de l'aſſemblée ſuivi de gens de guerre, & après avoir expoſé au Parlement ſes raiſons & la néceſſité qu'il y avoit de le diſſoudre, il en fit ſortir les membres, fit fermer les portes du Palais, & on plaça par ſes ordres des gardes à toutes les avenues pour en couper la communication. Cromwel fit ôter la maſſe qu'il traita de babiole ou colifichet, & défendit qu'on la portat déſormais devant lui dans les cérémonies. Un évenement ſi ſubit & ſi extraordinaire, ne fit pas de ſenſation chez le peuple Anglois, autrement que dans le gout comique. On en faiſoit des plaiſanteries dans les aſſemblées, & on chantoit par-tout des vaudevilles, compoſés dans un ſtile burleſque, qui avoient pour refrein, *twelve Parliament men for a penny*, c'eſt-à-dire, douze Parlementaires pour un ſol. C'eſt ici l'époque du Protectorat. Le peuple Anglois qui ne voulut pas ſupporter le gouvernement doux & pacifique d'un Roi légitime, ſe ſoumit au deſpotiſme d'un tyran qui ne finit qu'à ſa mort arrivée le 3 Septembre, jour remarquable dans ſon hiſtoire par les célébres victoires qu'il remporta ſur les troupes du Roi à Dunbar & à Worceſter.

An. 1658.

L'Uſurpateur étant mort, la conduite du Général Monk faiſoit déja enviſager aux Politiques la reſtauration du Prince légitime. La ſituation des affaires étoit trop violente pour être du-

(*a*) On le nommoit par dériſion, *the Rump Parlement*. Rump veut dire, *croupion*. C'étoit le réſidu ou la carcaſſe de ce malheureux Parlement qui détrôna Charles I, c'étoit un corps ſans chef; il n'étoit compoſé que de la Chambre baſſe.

rable; il étoit néceſſaire que tout rentrât dans l'ordre : la criſe étoit cruelle, les uns eſpéroient, les autres craignoient ſelon la diverſité de leurs intérêts : du nombre des derniers furent les Cromwelliens d'Irlande. Broghil & Coot leurs chefs, envoyerent des émiſſaires en Angleterre pour ſonder la diſpoſition de la Nation, afin qu'ils puſſent prendre une réſolution convenable à leur intérêt. Ces Parricides ayant appris que les Anglois étoient réſolus de ſeconder l'heureux deſſein du Général Monk, & que tous les eſprits ſe réuniſſoient en faveur du rétabliſſement de Sa Majeſté ; ils ſe rendirent à Dublin, où ils convoquerent les Etats. L'aſſemblée fut compoſée de leurs créatures, ils avoient tous les mêmes intérêts, ils étoient tous uſurpateurs du bien d'autrui, il étoit néceſſaire de déliberer ſur les moyens de ſoutenir leur uſurpation, & d'empêcher le rétabliſſement des Seigneurs Irlandois dans la poſſeſſion des terres, que les premiers avoient reçu ſi libéralement de la main de Cromwel l'Uſurpateur. Ils prévoyoient bien qu'auſſitôt que le Roi ſeroit monté ſur le trône de ſes ancêtres, il rétabliroit les anciens proprietaires dans leurs droits, ou du moins qu'il devroit le faire. Ces tyrans voulurent prévenir les intentions du Roi ; ils prirent la réſolution d'enfermer dans des priſons étroites les Seigneurs Irlandois qui avoient des prétentions. Leur politique étoit de les mettre dans l'impoſſibilité de prendre parti avec le Roi dans le cas que les Cabaliſtes voulant impoſer à ce Prince des conditions trop dures, l'auroient obligé de ſoutenir ſon droit par les armes. Pour donner quelque couleur de juſtice à leur conduite par rapport aux Irlandois, ces Gouverneurs envoyerent en Angleterre le Chevalier Jean Clotworthy, homme fin & ruſé, & fort accrédité dans la faction Preſbytérienne. Son objet étoit de gagner l'eſprit du peuple Anglois, & de lui inſinuer le tort & le danger qu'il y auroit de rétablir les Irlandois dans leurs anciennes poſſeſſions au préjudice des Anglois proteſtans de ce Royaume. Clotworthy auſſi zélé perſécuteur des Catholiques Irlandois, qu'ennemi juré de la Monarchie, s'acquitta bien de ſa commiſſion. Arrivé à Londres, il répandit parmi le peuple le bruit d'une nouvelle rébellion dans l'Irlande. Pour confirmer cette ſuppoſition, il fit tenir pluſieurs lettres remplies du même eſprit entre les mains des Marchands à la Bourſe, dont les copies furent bientôt répandues par tous les carrefours de la Ville. Cette impoſture donna lieu à un Edit contre les Papiſtes Irlandois ; il fut préſenté par le Parlement à

Récit exact & fidéle.

Charles II, lors de ſon avenement au trône, quoiqu'il fut notoire qu'il n'y avoit pas un ſeul Irlandois alors en armes dans tout le Royaume d'Irlande, & que l'impoſture n'étoit fondée que ſur la précipitation avec laquelle quelques Catholiques, même du nombre de ceux qu'on trouvoit innocens, s'étoient mis en poſſeſſion de leurs patrimoines, ſans avoir obſervé les formalités de juſtice. Ils ne croyoient pas ces formalités néceſſaires pour reprendre un bien dont ils avoient été dépouillés quelques années auparavant par un tyran qui n'en obſervoit aucune, & qui ne reconnoiſſoit que la loi du plus fort.

Les Ecrivains du parti font valoir les démarches faites par Broghil, Coot, Clotworthy & autres Chefs des Cabaliſtes d'Irlande, en faveur de la reſtauration de Charles II. Ils avoient envoyé des Commiſſaires au Roi à Breda, pour aſſurer Sa Majeſté de leur fidélité, & de leurs bonnes intentions pour ſa cauſe. Le Prince qui étoit dans le cas d'avoir beſoin de tout le monde, les reçut bien en apparence; mais il fit ſentir à Broghil ſon mécontentement par l'accueil peu favorable qu'il fit à ce Seigneur, lorſqu'il vint le complimenter ſur ſon avenement au trône. En effet, la ſoumiſſion de ces traîtres doit perdre beaucoup de ſon mérite, lorſqu'on ſçaura qu'elle n'a été faite qu'en conſéquence de la réſolution priſe en Angleterre de rétablir le Prince légitime, & dans un temps que leur approbation étoit peu néceſſaire pour opérer le retour du Roi.

Lettre à l'Auteur de l'hiſt. d'Irlan. *pag.* 3.

Cox & les Ecrivains de même trempe que lui, raiſonnent différemment. « La Couvention, dit Cox, fit publier une Déclara-» tion le 12 du mois de Mars, pour aſſembler un Parlement li-» bre, & le 14 Mai elle agréa la Déclaration de Sa Majeſté don-» née à Breda le 14 Avril, & conſentit avec joie à ſa reſtauration. » Auſſitôt les Irlandois Papiſtes qui étoient reſtés tranquilles, ſans » contribuer en aucune façon à cette grande révolution, voulant » cueillir les fruits du mérite des autres, pluſieurs d'entr'eux ſe » mirent en poſſeſſion de leurs anciens patrimoines; le mal devint » ſi général, continue-t-il, que la Couvention fut obligée de pu-» blier une Déclaration le 20 du mois de Mai 1660, à l'effet de » conſerver la paix, & d'aſſurer les poſſeſſions. » S'il étoit permis d'interroger ces Ecrivains, on pourroit leur demander quelle a été la nature & la durée de ces poſſeſſions, que la Couvention vouloit aſſurer par la Déclaration du mois de Mai, & quel étoit le titre des poſſeſſeurs? La durée de ces poſſeſſions ne paſſoit

pas le terme de dix ou douze ans ; c'étoit une récompenſe que Cromwel avoit donnée aux complices de ſes forfaits. Le titre des poſſeſſeurs étoit le même qui avoit autoriſé le tyran à faire trancher la tête à ſon Souverain légitime. On laiſſe au Lecteur à juger du droit que donne un pareil titre, & une poſſeſſion ſi courte. A l'égard des Irlandois qui s'étoient mis en poſſeſſion de leurs biens, la plainte de Cox eſt non-ſeulement injuſte, mais encore inſenſée ; il convient que ces poſſeſſions étoient les *anciens patrimoines* de ces Papiſtes. Carte dit, que c'étoit principalement des Gentilshommes Irlandois dépoſſédés par Cromwel, nonobſtant qu'ils furent trouvés innocens dans le Tribunal établi en Irlande par ordre de ce Tyran pour prendre connoiſſance des crimes de ceux qui avoient trempé dans la rébellion. Ces dépoſſédés ayant été tranſplantés dans la Conacie & dans le Comté de Clare par une autorité uſurpée, c'eſt toujours Carte qui parle, ſe crurent en droit, l'uſurpation ayant ceſſé, de rentrer dans leurs premieres poſſeſſions, & d'en chaſſer les uſurpateurs. Ils voulurent, dit Cox, cueillir le *fruit du mérite des autres.* Si on entend ici par le mot, *mérite*, l'adhéſion de ces Uſurpateurs à la reſtauration du Prince légitime, leur mérite étoit bien petit dans un temps que les Royaliſtes avoient pris le deſſus, & que l'affaire de la reſtauration étoit bien avancée en Angleterre & en Ecoſſe. D'ailleurs leurs uſurpations n'étoient pas le fruit de ce prétendu mérite ; il faut monter plus haut pour en chercher la cauſe. Leur vrai mérite étoit fondé dans la rébellion ; ils avoient tous ſervi Cromwel contre le Roi ; Broghil, Coot, & leurs autres Chefs, tenoient des commiſſions de lui ; Broghil étoit membre du Parlement de ſon temps pour le Comté de Cork, il continua à ſervir fidélement ce Tyran juſqu'à ſa mort, après quoi il s'attacha à Richard Cromwel fils du dernier, & devenu protecteur après lui ; il fut membre du Conſeil privé de ce nouveau protecteur, juſqu'à ce qu'il fut dépouillé de l'autorité ſuprême. Broghil n'ayant plus d'uſurpateur à ſoutenir, & voyant les diſpoſitions de la nation Angloiſe, par rapport au rétabliſſement du Roi, il retourna en Irlande, où il ſuivit, conjointement avec les autres de ſa faction, le parti du plus fort. Voilà le mérite de ces hommes, dont Cox releve tant les ſervices. La prévention de cet Ecrivain lui fait trouver mauvais les efforts faits par les propriétaires Irlandois pour rentrer dans leurs biens, en voulant par là, dit-il, ravir aux autres le *fruit de leur mérite.*

Vie du Duc d'Ormond. tom. 2. liv. 6. *pag.* 205.

Harris hiſt. des Ecriv. d'Ir. à l'art. *Boyle.*

Ce fut enfin au mois de Mai de l'année 1660, que Charles fils aîné de Charles I, ſans effuſion de ſang, par la conduite ſage & déſintéreſſée du Général Monk, monta ſur le trône de ſes ancêtres, ſous le nom de Charles II. Ce Général prépara ſi bien les eſprits, que tous les Etats ſe réunirent pour reconnoître le légitime héritier des Couronnes Britanniques. En reconnoiſſance, Charles ſe rendit à la Chambre haute, & fit paſſer un acte général d'amniſtie, qui fut reçu dans les deux Chambres avec beaucoup d'applaudiſſement. Le Monarque laiſſa à ce Tribunal le ſoin de venger le ſang de ſon pere, & la liberté de choiſir les victimes : & d'un grand nombre qui avoit concouru à l'affreuſe cataſtrophe de Charles I, dix, ſeulement, furent exécutés ; d'autres furent jugés dignes de la clémence du Roi.

Heath. Chron. part. 4. à l'an 1661. pag. 497.

Quoique la plus grande partie de la nation Ecoſſoiſe ſe fut rendue criminelle envers Charles I, le Marquis d'Argyle, Guthry, célébre Miniſtre & le Capitaine Giffan, furent les ſeules victimes ; le premier pour avoir vendu le Roi aux Anglois, & pour s'être ſoumis à l'uſurpation : Guthry étoit un ſéditieux Prédicant qui avoit outragé perſonnellement le Roi ; il étoit connu pour un adverſaire violent du Marquis de Montroſe, & de toute la faction Royale : Giffan étoit un Renegat livré à Cromwel ; ces deux derniers furent pendus à Edenbourgh.

Charles monta ſur le trône Britannique dans des circonſtances bien favorables à ſa gloire ; le peuple conſterné à la vue du traitement barbare qu'on avoit fait eſſuyer au pere, n'oſoit pas trop ſe flatter d'un pardon de la part du fils ; il gémiſſoit depuis quelques années ſous l'eſclavage de la tyrannie ; il vit renaître la paix, la liberté, l'ordre & les loix, & un calme général rétabli dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe ; de ſorte que jamais Prince ne jouit plus réellement de l'affection des ſes ſujets que Charles II.

Ireland's Caſe. part. 2. p. 69. 70. 71. 72.

Le rétabliſſement du Souverain légitime ſembloit devoir mettre fin à toutes les calamités des Irlandois. Une partie de cette Nation avoit ſuivi généreuſement ſon ſort dans ſes plus grands malheurs. Ces fidéles ſujets ayant paſſé les mers pour ſe ſouſtraire à la tyrannie, ſe rendirent en foule de toutes parts au nombre de vingt-cinq à trente mille hommes, auprès de Charles pour recevoir ſes ordres ; jamais troupes ne montrerent plus de docilité à les ſuivre. Pendant que ce Prince étoit en France, ils ſignalerent leur courage au ſervice de cette Couronne. La ſitua-

tion des affaires obligea-t-elle le Monarque Anglois de chercher un asyle chez les Espagnols? le premier commandement de sa part suffit à tous ces Régimens pour le suivre dans les Pays-Bas, de sorte qu'on peut dire, sans craindre un démenti, que l'attachement & la fidélité des Irlandois pour leur Roi, dans un temps qu'il étoit abandonné de presque tous ses autres sujets, lui attira les honneurs, & la considération dont il avoit joüi parmi les Etrangers pendant le temps de son éxil. Ce Prince nous en est garant; voici comme il parle dans ses premieres harangues aux deux Chambres du Parlement, immédiatement après qu'il fut rétabli sur le trône d'Angleterre.

Dans sa premiere harangue du 27 Juillet 1660, il s'exprime de cette sorte. « Je compte n'avoir pas besoin de parler de l'Irlande qui ne mérite pas d'être seule exclue du bienfait de ma clemence, ses habitans m'ont témoigné une affection extrême dans les pays étrangers; vous aurez donc soin de mon honneur, & des promesses que je leur ai faites. » Et encore au 30 Novembre suivant, dans sa déclaration au sujet de l'arrangement des affaires d'Irlande, il se sert des ces paroles remarquables: « En dernier lieu nous nous sommes souvenus, & nous nous souviendrons toujours de la grande affection qu'une partie considérable de cette Nation nous a témoignée pendant nôtre séjour au-delà des mers, nos troupes Irlandoises ayant toujours reçu avec la plus grande joie & obéissance nos ordres, & s'y étant soumise de même, ne balançant pas de se retirer au service que nous leur avons indiqué comme le plus utile à nos intérêts, quelque nuisible qu'il dut être au leur, laquelle conduite de leur part ne sçauroit être que très-digne de nôtre protection, justice & faveur. » Il est bon de sçavoir quelle a été l'étendue de la *protection*, de la *justice* & de la *faveur* que les Irlandois avoient mérité de l'aveu même du Prince, & quel est le fruit qu'ils en ont retiré. Charles en possession du trône, vouloit se dédommager par les plaisirs, des années de ses disgraces. Pour cet effet, il donna toute sa confiance à des Ministres perfides qui avoient bien plus à cœur leur intérêt personnel, que l'honneur & la gloire d'un si bon Maître.

Statuts d'Irlande édit. de Dublin en 1723. *P.* 359. *& suiv.*

Il étoit principalement question alors si les Cromwelliens qui avoient persécuté Charles I jusque sur l'échaffaut, & contraint Charles II à passer douze années dans un triste exil, devoient être maintenus dans la paisible jouissance des terres qu'ils avoient ob-

tenues en Irlande en recompenſe de leurs ſervices contre la Couronne, ou ſi les anciens propriétaires qui avoient ſignalé leur fidélité pour cette Couronne d'une maniere ſi éclatante, devoient être rétablis dans la poſſeſſion de ces mêmes terres qu'ils avoient perdues à cauſe de leur attachement à la cauſe Royale. Le titre des premiers n'étoit fondé que ſur le régicide, leur poſſeſſion n'étoit que d'environ douze ans: cela ne donne pas droit de preſcription lorſque le titre n'eſt pas juſte ; *ad præſcriptionem requiritur juſtus titulus.* Le titre des derniers étoit fondé ſur une poſſeſſion non interrompue de pluſieurs ſiécles, ſur la foi publique d'un traité ſolemnel conclu avec Charles I, nommé la paix de 1648, & enfin ſur les promeſſes réitérées de Charles II dans le temps de ſon exil; jamais queſtion n'a paru plus aiſée à décider que celle-ci. Le Roi parut d'abord tout-à-fait diſpoſé à rendre juſtice aux derniers ; mais la malice du premier Miniſtre (*a*), & de quelques autres Grands de la Cour, lui firent peu à peu changer d'avis pour prendre un parti tout contraire ; ils le porterent inſenſiblement à abandonner à leurs ennemis ceux qui ne l'avoient jamais abandonné dans ſes plus grands malheurs, quelle juſtice ? un Roi chrétien & généreux, non content de pardonner aux ennemis jurés de ſa Couronne, aux bourreaux de ſon pere, aux cruels perſécuteurs de toute la famille Royale, & dont il n'avoit échappé lui-même la fureur qu'avec beaucoup de peine, & par une eſpéce de miracle, il leur accorde encore des faveurs, il les enrichit des biens patrimoniaux, des honneurs & des dignités de ſes meilleurs ſujets, qui au prix de leur fortune & de leur vie, avoient ſoutenu juſqu'à l'extrémité ſes intérêts contre ces nouveaux favoris ; c'eſt un procédé ſans exemple. Voilà pourtant la *protection*, la *juſtice* & la *faveur* dont le zéle & la fidélité des Irlandois a été payée par la Déclaration du Roi, pour le reglement ou l'établiſſement de l'Irlande, donnée à Whitehall le 30 Novembre 1660.

Irelands Caſe. *ibid p. 85.*

La Déclaration du Roi pour l'établiſſement de l'Irlande, étoit en effet l'établiſſement des rébelles & des traîtres, par conſéquent la deſtruction des plus fidéles ſujets de Sa Majeſté ; cette Déclaration fut ſuivie d'inſtructions pour l'exécuter, enſuite venoit le beau Commentaire du Parlement ſur l'une & ſur l'autre, enfin le fameux *Acte d'explication*, devoit couronner

(*a*) Comte de Clarendon.

l'ouvrage,

l'ouvrage, & le tout étoit calculé pour ruiner de fond en comble ceux dont le droit paroiſſoit inconteſtable.

Les Catholiques Irlandois qui devoient être remis en poſſeſſion de leurs héritages, étoient diſtingués en trois claſſes ; la premiere étoit de ceux qu'on appelloit *Innocens*, c'eſt-à-dire, de ceux qui n'avoient jamais pris les armes avec les *Confédérés* avant la paix de 1648 ; la deuxiéme comprenoit ceux qu'on nommoit *Enſignmen*, gens à enſeignes, c'eſt-à-dire, ceux qui avoient ſervi au-delà des mers ſous les enſeignes de Sa Majeſté pendant ſon exil ; la troiſiéme enfin étoit compoſée de ceux des Confédérés que la foi d'un traité ſolemnel autoriſoit à reclamer leurs patrimoines. Le Roi parut déterminé à faire juſtice à ces trois claſſes. A l'égard des *Innocens*, leurs ennemis mêmes n'étoient pas aſſez impudens pour s'oppoſer à la reſtitution de leurs biens. Quant aux militaires, les ſervices diſtingués qu'ils venoient de rendre à leur Prince, étoient ſi récens & ſi préſens à ſa mémoire, que perſonne n'oſoit demander qu'ils fuſſent exclus des faveurs de Sa Majeſté. Il n'y eut donc que les Confédérés dont les prétentions étoient principalement fondées ſur la paix de 1648, qui ne purent ſe flatter d'aucune indulgence. Le Roi ſentit parfaitement l'injuſtice qu'il y auroit de manquer à ſes engagemens par rapport à cette paix, où ſa conſcience & ſon honneur étoient intéreſſés, comme il s'exprime lui-même dans la clauſe qu'il fit inſérer dans ſa Déclaration. « Nous ne pouvions, » dit ce Prince, oublier la paix que nous avons été nous-mêmes dans la néceſſité de faire avec nos ſujets Irlandois, dans » un temps que ceux qui avoient méchamment uſurpé l'autorité » dans ce Royaume, avoient érigé cette odieuſe Cour, pour » ôter la vie à notre cher Pere.... C'eſt pourquoi nous ne pouvions que nous regarder tenus d'accomplir ce que nous devons » par cette paix, à ceux qui avoient honnêtement & fidélement » accompli ce qu'ils nous avoient promis, &c. »

Irelands Caſe. *ibid. p.* 87.

Irelands Caſe *ibid. p.* 88.

Statuts d'Irl. regne de Charles II. *ch.* 2. *p.* 360. *& ſuiv.*

Les Cromwelliens de l'autre côté ; & les Partiſans qu'ils avoient achetés à la Cour, voyant le Roi ſi déterminé dans cette affaire, & n'oſant pas s'oppoſer directement à des intentions ſi généreuſes & ſi dignes de la Royauté, feignirent d'entrer dans les mêmes ſentimens, bien perſuadés que leur injuſte politique ne leur manqueroit pas dans le beſoin, & qu'elle leur fourniroit aſſez de reſſource pour amener le Prince à leur point de vue ; ils lui firent donc entendre, & poſerent pour une ma-

Irelands Caſe *p.* 89.

xime fondamentale, qu'il y avoit en Irlande plus de terres confiſquées qu'il n'en falloit pour ſatisfaire tous ceux dont les prétentions étoient juſtes ; ils repréſenterent enſuite qu'il étoit raiſonnable de préférer les Proteſtans du nouvel intérêt, c'eſt-à-dire, les Aventuriers, à tous autres prétendans, ou du moins qu'ils fuſſent placés immédiatement après les *Papiſtes innocens*. Par ces deux articles qui leur furent accordés comme le fondement de tout l'édifice, les ſectaires les plus ſauvages, & les fanatiques les plus décidés des trois Royaumes, dont les principes avoient toujours été également funeſtes à la vraie Religion, & au gouvernement Monarchique, devinrent tout d'un coup ſous ce manteau de Proteſtantiſme, les mignons de l'Egliſe & de l'Etat ; converſion trop ſubite pour être ſincére.

Irelands Caſe. *ibid. p.* 90. Récit exacte & fidéle. *pag.* 39. *& ſuiv.*

Les Proteſtans à qui on devoit aſſurer des poſſeſſions en Irlande, étoient auſſi de trois ſortes. Premierement de ceux qu'on nommoit *Aventuriers*, c'étoit les marchands & bourgeois de Londres, qui fondés ſur le crédit des actes de la dix-ſeptiéme & dix-huitiéme année du regne de Charles I, faits pour la réduction de l'Irlande, avoient avancé en 1641 à Londres, des ſommes conſidérables ſur les terres de ce pays, dont l'acquêt leur coutoit très-peu. Cet argent bien loin d'avoir été envoyé dans cette Iſle, fut employé par le Parlement rébelle d'Angleterre à lever cette armée qui défit celle du Roi à Edgehill, & cela du conſentement des Aventuriers mêmes, aſſemblés alors au bureau des Epiciers, nommé Grocershall à Londres. Ceci n'étoit pas un ſecret, Charles I ne l'ignoroit pas, puiſqu'il en fit faire des reproches aux Commiſſaires du Parlement lors du traité d'Uxbridge, & cette perfidie fut cauſe que ce Prince ne fit jamais mention dans ſes différens projets de pacification avec les Irlandois confédérés, d'aucun titre qu'auroient ces Aventuriers auxdites terres, & qu'il n'eut garde de faire aucune proviſion pour eux. Charles II n'étoit pas moins convaincu de la nullité des titres de ces Aventuriers. Sa Déclaration fait voir d'une maniere bien expreſſe ce qu'il en penſoit : « En premier lieu, dit-il, pour ſa-
» tisfaire aux demandes de ceux qui ont avancé leur argent, quoi-
» que, ſi on examinoit au pied de la lettre, & ſelon la rigueur
» des loix, les titres par leſquels ils jouiſſent actuellement de
» leurs terres & poſſeſſions, on les trouveroit très-défectueux
» & même invalides, comme n'étant pas conformes aux actes du
» Parlement, ſur leſquels on prétend les appuyer, & qu'au con-

Statuts d'Irlande *ibid. pag.* 361.

» ttaire ils tendent à toute une autre fin ; cependant comme nous » ſommes très-portés à pourvoir, &c. » Néanmoins quelque énormes que ſoient leurs crimes, quelque nullité qui ſe ttouve dans leurs titres, il faut qu'ils ſoient maintenus dans leurs poſſeſſions injuſtes. Si les tittes de ces premiers Aventuriers ſont ſi défectueux, que doit-on penſer de ceux qui ont avancé leur argent aptès pour fomenter la rébellion, ſans autte autotité que celle de la Chambre baſſe, qui avoit uſutpé le gouvernement. Selon les loix fondamentales du Royaume, cette Chambre n'avoit pas le pouvoir de faire des emprunts au nom de la Nation, ni le dtoit de gouverner ; cela demande le concouts de l'autorité Royale, avec celle des deux Chambres du Parlement ; le Roi étoit alots en exil, & la Chambre haute étoit ſupptimée ; cependant les derniers Aventuriets furent mis ſur un pied égal avec les premiers, & les uns & les autres aſſurés pour toujours de ces fonds acquis de la maniere qu'on vient de le dire, & dont la plupatt ne leur avoient couté que le revenu d'une ou de deux années, c'eſt ainſi que ces Aventutiers perſécuteurs de leuts Rois ſont libéralement recompenſés aux dépens des fidéles Irlandois.

Les ſoldats de Ctomwel tenoient le ſecond rang pout la diſtribution des récompenſes. Ce tyran à la vérité leut devoit beaucoup, puiſqu'avec le ſecours de leuts freres en Angleterre, ils l'éleverent d'une condition ttès-médiocre à une puiſſance abſolue ſut les ttois Royaumes : auſſi ſa reconnoiſſance ne fut-elle pas diſproportionnée à un ſervice ſi ſignalé. Douze Comtés entiers furent partagés par ſes otdtes entre ces fanatiques ſoldats, miniſttes ctuels de ſa tyrannie, & ennemis déclarés de la Couronne : il paroît cependant que ce ne fut que par maniete d'hypothéque que ce tytan gtatiſia ainſi ces infâmes metcénaires, pour payer les attérages qui leur étoient dus, puiſqu'il n'a jamais voulu accotder de Lettres-Patentes pour leur en confirmer la proprieté. Cette poſſeſſion ptécaire porta pluſieuts de ces nouveaux Seigneurs à vendte pour une bagatelle leurs prétentions ſur ces terres à meſure que l'occaſion s'en ptéſentoit, & par l'évenement, les nouveaux acqueteurs s'enrichirent, ayant été confitmés à perpétuité pat la Déclaration du Roi dans la poſſeſſion du ftuit de leut iniquité : choſe éttange ! En effet, on ne ſe ſeroit jamais imaginé que Chatles II rétabli ſur le trône de ſes ancêtres, put ſe réſoudre, comme cela arriva malheuteuſement pour ſa famille, à recompenſer les bour-

Irelands Caſe. *ibid. pag.* 92. 93. Récit exact. & fidéle. *pag.* 48. *& ſuiv.*

reaux de ſon Pere, par la donation illimitée de ces poſſeſſions, tandis qu'il laiſſeroit mourir de miſére ceux qui avoient un droit inconteſtable d'y rentrer, & de la fidélité deſquels il faiſoit de ſi pompeux éloges.

Irelands Cafe. *ibid. pag. 94. & ſuiv.* Récit exact & fidéle. *p. 54. & ſuiv.*

En troiſiéme lieu ſe préſentent les Officiers qui avoient ſervi le Roi en Irlande, dans quelque temps que ce fut, avant le 5 Juin 1649, & dont les arrérages montoient, ſuivant le calcul qu'ils en firent eux-mêmes, à un million huit cens mille livres ſterlings. Ce calcul, quelqu'extravagant qu'il fut, & n'ayant de vérité effective que pour la dixiéme partie tout au plus, paſſa ſans obſtacle, & mérita l'approbation des *Aventuriers* & des ſoldats, dont la maxime étoit, *Fais-moi un plaiſir & je t'en ferai un autre ;* car ils conſidérerent ſagement que pluſieurs des quarante-neuf Officiers dont il étoit queſtion, avoient quelque couleur d'un mérite dont ils étoient eux-mêmes deſtitués, & par conſéquent qu'il étoit de leur intérêt de ſe les attacher, en favoriſant leurs prétentions. C'eſt pourquoi, ſous prétexte de ces prétendus arrérages, ces quarante-neuf Officiers furent gratifiés de toutes les terres confiſquées dans quatre Comtés, ſur les rives du fleuve Shannon, outre les maiſons & privileges qu'ils obtinrent preſque dans toutes les villes & bourgs du Royaume ; pour comble de reconnoiſſance de leurs ſignalés ſervices, on leur aſſigna cent mille livres ſterlings argent comptant, ſur les revenus d'un an des Aventuriers, ſoldats & Irlandois rétablis dans leurs poſſeſſions. On ſera d'autant plus ſurpris de ce bon traitement, quand on ſçaura que le plus grand nombre de ces Officiers étoient, ou dans une rébellion actuelle contre le Roi, pendant l'été de 1649 & pluſieurs années auparavant, comme les Comtes d'Orrery (*a*), de Mountrath, les Lords Kingſton & Coloony, les Chevaliers Jones, Saint-Georges, Coles & pluſieurs autres ; ou du moins qu'ils déſerterent, peu de temps après, les étendarts du Roi, pour ſe joindre à l'uſurpateur, qui les récompenſa libéralement par des donations immenſes. Il paroîtra encore ſingulier à tous les ſiécles, que ceux d'entre eux qui avoient le plus contribué à livrer à l'uſurpateur les villes & fortereſſes les plus conſidérables, furent, par l'Acte d'établiſſement, auto-

(*a*) Cromwel avoit confié au Comte d'Orrery le commandement de ſon armée en Irlande, lorſqu'il fut rappellé en Angleterre pour ſervir contre le Roi. *Harris traité des Ecriv. d'Irl. à l'art.* Boyle.

risés à se faire payer de leurs arrérages, « Pourvû, dit l'Acte, » qu'ils pussent, dans l'espace de deux ans, faire voir au Vice-» Roi d'Irlande ou à six membres du Conseil, qu'ils avoient fait » *quelque réparation* pour leurs fautes passées, en paroissant à » temps pour le rétablissement du Roi. » On pense bien que cette réparation étoit aisée à faire devant des Juges de même trempe qu'eux. Au reste la soumission des quarante-neuf Officiers à l'autorité du Roi, avoit fort peu de mérite, dans un temps où l'acquiescement universel de tous les Etats les mettoit dans l'impossibilité de s'y opposer. Suivant le sistême fondé sur la doctrine de Calvin, les *Elus*, malgré les plus énormes excès, sont toujours irréprochables & enfans de la grace, parce qu'aucun péché, dit-il, ne leur sçauroir être imputé. Il en est apparemment de même de ces nouveaux Saints, quand ils jugeront à propos d'entrer chaque mois dans les trahisons les plus noires, & les rébellions les plus punissables, ils devront passer constamment pour les sujets les plus fidéles & les plus obéissants de Sa Majesté, à qui le nom odieux de *rébelles* ne peut jamais convenir, mais qui au contraire mérite les plus hautes récompenses; au lieu que les *réprouvés Papistes* sont certainement damnés, même dans ce monde, de quelqu'innocence ou fidélité qu'ils puissent se vanter. C'est pourquoi, quoique la Déclaration du Roi n'eut fait aucune distinction des quarante-neuf Officiers, mais qu'elle leur ordonnât à tous, soit Catholiques, soit Protestans, le payement de leurs arrérages, cependant par les *Instructions* & autres Actes postérieurs du Parlement, les Catholiques, excepté le Marquis de Clanriccard & le Chevalier George Hamilton, furent entierement exclus, quoiqu'aucun d'eux n'eut jamais quitté les étendarts de Sa Majesté; mais qu'ils se fussent tous opposés à l'usurpateur, jusqu'à la derniere extrémité.

Irelands Case. *ibid. p. 97.*

C'est ainsi que ces Ministres d'iniquité trouverent le moyen de conduire insensiblement le Roi contre son inclination, à commettre les injustices les plus criantes. Ce Prince étoit bien éloigné de vouloir dépouiller les Catholiques d'Irlande de leurs patrimoines; il étoit même porté, dès le commencement, de leur faire rendre toute la justice imaginable; mais il s'étoit laissé tromper par la perfidie de ceux à qui il avoit donné sa confiance, qui, nonobstant leur prétendue fidélité, préféroient toujours leurs intérêts particuliers à la gloire de leur Prince. Voici un échantillon de leur politique déteſtable: comme parmi les Ca-

tholiques, il n'y avoit que ceux qu'on avoit désigné sous le nom d'*Innocens* (*a*), que la Déclaration mettoit en possession de leurs biens, sans aucunes repriſes préalables, ces Miniſtres jugerent à propos d'exiger des Catholiques, pluſieurs qualités ou conditions, pour les mettre dans une eſpéce d'impoſſibilité d'être trouvés innocens. La premiere de ces conditions portoit qu'aucun ne ſeroit rétabli comme un « *Papiſte innocent qui, étant* » *majeur & dans ſon bon ſens*, avoit joui de ſes biens perſonnels ou réels, dans les quartiers des rébelles. » Par cette clauſe ſeule on peut aiſément juger de tout le reſte, & ſe former une idée de la juſtice que les Irlandois avoient à eſpérer, puiſque ſuivant la teneur de ces paroles, non-ſeulement ceux qui avoient vécu paiſiblement dans leurs terres, ſans avoir pris les armes pour aucun parti; mais auſſi ceux qui combattoient pour le Roi en Angleterre, au cas qu'ils euſſent reçu la moindre portion de leurs revenus en Irlande pendant la guerre, devoient être cenſés coupables, & leurs héritages livrés à des infâmes rébelles, qui avoient montré tant de zéle à combattre leur Roi.

Stat. d'Irl. *ibid.* *p.* 374. & 375.

Pour juger la cauſe des *innocens* ſous les conditions ſuſdites; on établit à Dublin une Cour, nommée en Anglois, *Court of Claimes*, ſur le modéle de celle que Cromwell avoit fait ériger à Athlone en 1654, en faveur des Catholiques tranſplantés en Conacie & dans le Comté de Clare, avec cette différence que la Cour de l'uſurpateur étoit de beaucoup la moins partiale des deux; car ſoit que les Cromwelliens manquaſſent d'argent, pour ſuborner des témoins, ſoit qu'ils ignoraſſent l'art d'employer de pareils ſcélérats, prêts à gagner leur pain aux dépens de leurs conſciences, il eſt conſtant que peu de ces mercenaires furent produits, au lieu qu'il en parut ſans nombre à cette derniere Cour, où ils furent même beaucoup accueillis & encouragés. La Cour d'Athlone n'eut limité aucun temps aux *tranſplantés* pour faire valoir leurs prétentions, au lieu que celle de Dublin accorda à peine ſix mois, pour examiner les prétentions de tous les Catholiques du Royaume, n'ayant ouvert ſes ſéances que le 15 Février 1663, & les ayant finies vers le milieu d'Août ſuivant. Pendant ce court intervalle, près de mille Ca-

Irelands Caſe. *pag.* 100. 101.

(*a*) *On a déja expliqué ce qu'on doit entendre par le mot* Innocent. Voyez la page 707. de ce volume.

tholiques furent examinés, dont au moins la moitié fut déclarée innocente, malgré la rigueur des qualités susdites, & la licence effrénée des faux témoins. Un seul exemple parmi cent de pareille espéce, suffira pour mettre en évidence la corruption des témoins & des Juges. M. François Betagh de Moynalty, qui vivoit en 1693 à la Cour de S. Germain-en-Laye (a), dont les ancêtres avoient posſédé des terres considérables dans le Comté de Meath, pendant plusieurs siécles, fut accusé d'avoir, à la tête d'une compagnie d'infanterie, pillé & saccagé en 1641 ses voisins Protestans, quoique de notoriété publique il n'eut, au mois d'Octobre 1641, que neuf ans, âge peu compétent à des excès de cette nature. De plus, des deux témoins produits contre lui, qui n'étoient que de la lie du peuple, l'un n'avoit pas encore trois ans en 1641. Un parjure si manifeste, ni l'innocence de ce Gentilhomme attestée par toute la Noblesse du pays, ne firent aucune impression sur ces Juges: & quoique dans la suite le Chevalier Rainsford, principal Commissaire ou Juge de ladite Cour, eut expressément reconnu l'injustice de ce procédé, sur les reproches que lui en fit la Marquise d'Antrim, en présence du Comte de Limerick & autres personnes de qualité; cependant il ne fut jamais question de lui faire la moindre réparation. Ce fut par des menées si abominables, que quelques centaines d'anciennes familles, aussi respectable par la noblesse de leur extraction que par les sentimens qui caractérisent les plus fidéles sujets, furent dépouillées de leurs patrimoines, & réduites à la dure nécessité ou de mandier, ou d'embrasser des professions peu convenables à leur naissance.

Irelande Case. P. 102. 103.

An. 1641.

Le tems fixé pour l'examen des intéressés étant expiré, le Chevalier Rainsford chef de la commission, jugea qu'il falloit surseoir jusqu'à ce qu'on eut reçu une nouvelle prorogation qui donna du temps pour rendre justice & discuter les droits de ceux qui n'avoient pû l'obtenir dans l'année; ils étoient au nombre de sept mille personnes qui avoient à faire examiner leurs prétentions, & qui méritoient d'être écoutées aussi bien que les autres, puisque « tout homme doit être réputé innocent, jusqu'à » ce que le contraire soit prouvé », sur-tout lorsqu'il se soumet à un Tribunal si sévere; mais la prorogation ayant été refusée

(a) Son fils est major du Régiment Irlandois de Fitz-James Cavalerie au service de la France.

par Clarendon, la Cour établie pour l'examen des prétentions des innocens, fut obligée de ceſſer ſes fonctions & de ſe ſéparer. Clarendon créa alors un nouveau Tribunal, compoſé de gens, dont la plupart avoient uſurpé les terres, dont les légitimes propriétaires ſollicitoient la reſtitution. Les premiers devenus ainſi juges & parties, quelle eſpérance reſtoit-il aux derniers? Pour leur rendre à jamais la juſtice inacceſſible, le Parlement fit un nouvel *Acte d'explication*, qui leur interdiſoit toute démarche ultérieure à cet égard; la clauſe ſuivante de cet Acte mérite attention, elle étonnera ſans doute tout lecteur équitable.

« Nous voulons & ordonnons par cet Acte, que dorénavant » aucuns de ceux dont on n'a pu examiner l'innocence, ne » ſoient reçus à en faire preuve, ni à demander à rentrer dans » leurs biens, ſous prétexte de ladite innocence, ou de quelques » articles de la Déclaration précédente; en conſéquence de quoi » nous les déboutons de toute preuve d'innocence, & de tous » avantages portés par quelques-uns des articles. » Fut-il jamais clauſe plus injurieuſe à la foi publique & au droit des gens; peut-on rien imaginer de plus contraire à toutes les loix divines & humaines! Condamner tant de milliers de Chrétiens ſans les entendre, & les punir par la privation de leurs biens, ſans aucune formalité de juſtice, c'eſt un procédé ſans exemple chez les nations les plus barbares. Voila les leçons de morale que ces réformateurs donnoient aux Irlandois, pendant qu'ils convertiſſoient à leur profit, les terres de ce peuple malheureux. Cette clauſe enfin eſt dérogatoire à la grande Chartre d'Angleterre, qui rend cette Nation ſi fiére. Selon cette Chartre (*a*), aucun homme libre ne ſera pris ni empriſonné, ni dépoſſédé de ſon franc-fief, de ſes libertés, ou libres coutumes: il ne ſera ni décreté, ni banni, ni deſtitué, ni rejetté que ſelon la loi*, & par un jugement légitime de ſes Pairs, en préſence de témoins fidéles, qui ſeront appellés pour cet effet: le droit, ni la juſtice, ne ſeront vendus, refuſés, ni différés à perſonne. Les Anglois s'applaudiſſent ſur les priviléges de *liberté* & *propriété* que cet article de leur Chartre leur donne, privilége qu'ils croyent appar-

(*a*) Nullus liber homo capiatur, vel imprisonetur, aut diſſeiſietur de aliquo libero tenemento ſuo, vel libertatibus, vel liberis conſuetudinibus ſuis, aut utlagetur, aut exulet, aut aliquo alio modo deſtituatur, vel deturbetur, niſi per legem terræ, & per legale judicium Parium ſuorum, fidelibus teſtibus ad hoc inductis. Nulli vendemus, nulli negabimus, aut nulli differemus rectum, vel juſtitiam. *Mag. Chartar.* cap. 29.

tenir

tenir à l'humanité ; mais ils comptent pour rien l'infraction de cette belle Loi de la nature, par laquelle il nous eſt défendu de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fut fait.

Après un traitement ſi peu chrétien, qu'on avoit fait eſſuyer à tant de milliers de perſonnes innocentes, en les renvoyant ſans daigner ſeulement écouter leurs plaintes, doit-on être ſurpris du peu de faveur qu'éprouverent les généreux miliraires, qui avoient tant ſouffert dans les pays étrangers pour le ſervice du Roi ? Ce Prince en avoit marqué ſa reconnoiſſance, en faiſant inſérer dans la Déclaration une clauſe ſpéciale en leur faveur ; mais les Cabaliſtes, ſans s'oppoſer directement aux bonnes intenrions du Roi, ſçurent préoccuper l'eſprit de Sa Majeſté de l'idée la plus bizarre, ſçavoir qu'il y avoit à la diſpoſition de la Couronne aſſez de terres confiſquées pour ſatisfaire à toutes les prétentions bien fondées : cette découverte, toute extravagante qu'elle parut, ſervit néanmoins de raiſon, pour mettre dans la Déclararion la clauſe ſuivante. « Les Irlandois, à qui nous nous propoſons de donner » ſatisfaction, ſont ceux qui ayant été avec nous hors de nos » Etats, & n'ayant pas probablement des fonds ou autres pro- » viſions, peuvent, avec moins d'inconvéniens, attendre des re- » priſes, qu'il y en auroit de dépoſſéder d'autres, ſur-tout » étant entierement perſuadés que dans peu nous leur aſſigne- » rons leurs repriſes reſpectives, ayant en norre pouvoir des belles » & grandes terres confiſquées, dont nous n'avons point encore » diſpoſé, & qui ſont réſervées pour cette fin. »

Irelands Caſe. *ibid. p.* 105.

Irelands Caſe. *pag.* 106. 107.

Statuts d'Irlande. *ibid. pag.* 369.

Le jugement porté dans cette clauſe, doit paroître étrange à ceux qui ſont au fait des affaires de ce temps. Les poſſeſſeurs qu'on a voulu ménager, furent des ſoldats complices de la ſcélérareſſe de Cromwell, qui, après avoir contribué à l'horrible cataſtrophe de Charles I en Angleterre, avoit accompagné ce tyran en Irlande. C'étoit des hommes ſanguinaires, ſans fortune, la plûpart de la lie du peuple & le rebut de la narion Angloiſe, qui s'éroient livrés à la cabale, pour anéantir en même remps la Royauté & la Monarchie. Tels furent les compétiteurs que la clauſe ſuſdire mer en compromis avec les fidéles ſujets, qui avoient partagé avec le Roi ſes diſgraces pendant ſon exil. Ceux-là ſont recompenſés de leur parricide par de vaſtes poſſeſſions en fonds de terres ; ceux-ci ſont dépouillés de leurs patrimoines, pour leur atrachement à la cauſe royale ; la poſſeſſion de ceux-là n'eſt

que d'environ dix ou douze ans; ceux-ci réclament les héritages poſſédés par leurs peres depuis un grand nombre de ſiécles. La clauſe ſuppoſe que les premiers avoient des fonds & des proviſions; mais ces fonds provenoient des fruits des terres qu'ils avoient uſurpées ſans aucun titre légitime. Ils n'avoient pas plus de fonds dans le temps qu'ils prirent poſſeſſion de ces terres, que n'en avoient les anciens propriétaires, qui avoient tout conſumé au ſervice de leur Roi. N'importe, aux termes de la clauſe, les derniers « peuvent, avec moins d'inconvénient, attendre des » repriſes, qu'il y en auroit de dépoſſéder les premiers. » Voila un trait de la politique de Charles II; c'eſt ainſi qu'il perpétua les ſemences de rébellion, qui furent ſi funeſtes à ſa famille.

Irelands Caſe. p. 108. 109.

Les Cabaliſtes ayant gagné ce point fondamental qui aſſuroit aux aventuriers & aux ſoldats Cromwelliens la jouiſſance de tout ce qu'ils poſſédoient, juſqu'à ce qu'on leur trouva des repriſes équivalentes de terres confiſquées, leurs protecteurs firent enſorte que preſque toutes les terres confiſquées furent libéralement données aux Comtes d'Ormond, d'Angleſey, d'Orrery, aux Lords Coote, Kingſton, & autres favoris qui avoient aſſez mal ſervi la Couronne. Pour ſe faire des amis du Mammon de l'iniquité, on céda beaucoup de terres à de pieux uſages; on augmenta les revenus de l'Univerſité de Dublin, on établit des Ecoles pour l'éducation gratuite; on enrichit quelques Evêques & Miniſtres, & on fit des donations exceſſives à pluſieurs autres, qui n'y avoient aucun titre par la Déclaration. On donna enfin au Duc d'York frere du Roi, les terres poſſédées pendant quelques temps par Miles Corbet & autres régicides. (a) Ce fut ainſi que les fonds ſe trouvant épuiſés par des largeſſes déplacées, les repriſes devinrent impoſſibles, & par conſéquent les Cromwelliens reſterent dans la paiſible jouiſſance de leur uſurpation. Les cinquante-quatre perſonnes qu'on appelloit les *Dénommés*, ne furent guères mieux traitées que les autres, faute de repriſes pour les poſſeſ-

Récit exact & fidèle. p. 70. & 71.

Irelands Caſe. p. 110. & ſuiv.

(a) Miles Corbet, & quelques autres régicides ayant paſſé en Irlande, obtinrent de Cromwel des vaſtes terres; leur mérite étoit d'avoir aſſiſté comme Commiſſaires ou Juges à la condamnation de Charles I, & d'avoir prononcé la ſentence exécrable de mort contre ce malheureux Prince; ils furent pendus auſſitôt la reſtauration de Charles II. On donna au Duc d'York les terres confiſquées des ces infâmes. Pouvoit-on transferer à ce Prince un droit que ces Uſurpateurs n'avoient pas? Ils avoient poſſédé ces terres en vertu de la donation que Cromwel leur en avoit faite, pour recompenſe de leur parricide. Ce tyran en avoit dépouillé quelques Seigneurs Irlandois pour la raiſon oppoſée; leur droit étoit par conſéquent injuſte. Ne ſemble-t-il pas que ces terres devroient plutôt être reſtituées aux anciens propriétaires, que de ſervir d'appanage au frere du Roi?

ſeurs actuels. On les appelloit les *Dénommés*, parce qu'ils avoient eû aſſez de crédit pour ſe procurer une clauſe particuliere dans *l'Acte d'explication*, par laquelle ils étoient autoriſés à reprendre chacun ſa maiſon Seigneuriale, & deux mille arpens de terre à l'entour. Le Comte d'Orrery, par une raillerie indécente, déſignoit les *Dénommés*, comme gens qui devoient être rétablis *nomine, non re*, de nom & non d'effet; & afin de leur ôter toute eſpérance à l'avenir, on ſtatua comme une Loi fixe & invariable, « que toutes les fois qu'il s'éléveroit quelque doute tou-» chant aucune des clauſes inſérées dans leſdits *Actes*, elles ſe-» roient toujours expliquées en faveur des Proteſtans, comme » étant ceux qu'on avoit principalement en vue de fixer & » d'aſſurer. »

Récit exact. *p.* 38.

Statuts d'Irlan. *ibid.*

On aura de la peine à comprendre comment le Roi a pu ſe laiſſer éblouir par des avis, non-ſeulement oppoſés à toute juſtice, mais encore infiniment contraires aux intérêts de ſa Maiſon. Il s'eſt ſouvent trouvé des Princes qui, par des raiſons d'Etat, ont accordé le pardon à leurs ſujets révoltés, lorſqu'ils ſont rentrés dans le devoir & la ſoumiſſion; mais qu'un Roi non-ſeulement pardonne à ſes ſujets rébelles, mais les gratifie auſſi avec profuſion des riches patrimoines de ceux qui ſe ſont fidélement attachés à lui, juſqu'à éprouver les plus grandes miſéres, on n'en trouve pas d'exemple dans l'hiſtoire.

Irelands Caſe. *ibid. p.* 73. 74. Récit exact & fidéle *p.* 66. 67. 68. *& ſuiv.*

La politique, dira-t-on, ne permettoit pas d'en agir autrement dans les circonſtances d'alors, vu le grand nombre de Parlementaires mal affectionnés, qui ſe trouvoient ſaiſis de ces nouvelles acquiſitions, qui avoient les armes à la main, & qu'il étoit dangéreux d'irriter.

Irelands Caſe. *ibid. p.* 75. 76. 77 78. 79. Récit exact. *pag.* 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Ce raiſonnement fut ſouvent réitéré au Conſeil par le Chancelier Clarendon. Ne pourroit-on pas demander à ce Comte pourquoi l'on n'avoit pas tenu la même conduite en Angleterre & en Ecoſſe? Le parti étoit-il moins formidable dans ces Royaumes qu'en Irlande. Ce Miniſtre ne faiſoit pas attention que ſon raiſonnement politique avoit la même force pour confirmer dans leurs uſurpations les Cromwelliens d'Angleterre; ils avoient uſurpé l'autorité Royale; ils poſſédoient les terres de la Couronne, de l'Egliſe & de pluſieurs Seigneurs, & Gentilshommes Anglois; ils s'étoient appropriés ces biens par le crime, par la rébellion & par le parricide, & cependant n'en ont-ils pas été chaſſés ſans aucun danger & ſans aucune réſiſ-

Récit exact. *p.* 50. 51.

tance de leur part, dans un temps qu'ils avoient les armes à la main, qu'ils poſſédoient toutes les fortereſſes du Royaume, qu'ils étoient bien ſupérieurs en nombre, mieux pourvus de toutes les choſes néceſſaires, & par conſéquent plus formidables que leurs confreres d'Irlande ? Si le Roi, avant ſon départ de Breda, avoit promis de payer les arrérages des Officiers & ſoldats du Général Monck, n'auroit-on pas pû y ſatisfaire en Irlande par des taxes publiques, comme on a fait dans les Etats Britanniques, ſans priver de leur ſubſiſtance un ſi grand nombre de veuves & d'orphelins, & de leurs héritages, tant de Gentilshommes qui méritoient, par leurs ſervices ſignalés, des récompenſes, bien loin d'être dépouillés de leurs patrimoines ? Une injuſtice ſi criante ne peut pas être l'effet d'une ſage politique, pas même de cette prudence mondaine, qui faiſoit ſouvent prononcer à Clarendon, cette maxime déteſtable en préſence du Roi, *Faites beaucoup de bien à vos ennemis ; pour vos amis, ils ne vous feront pas de mal* : car une pareille façon d'agir eſt également oppoſée à la ſaine politique, à l'honneur & à l'équité. Le Roi n'a fait en tout cela que ſuivre les avis de ſon Conſeil & de ſes courtiſans. Plut à Dieu qu'une telle excuſe l'ait juſtifié devant le Tribunal du ſouverain Juge !

Irelands Caſe. *P.* 120.

Irelands Caſe. *P.* 127. 128. 129.

On ne voit pas dans l'hiſtoire d'exemple d'un Roi ſi généreux & ſi bienfaiſant envers d'infâmes rébelles, aux dépens de ſes plus fidéles ſujets, que l'étoit Charles II envers les Cromwelliens d'Irlande ; mais bien loin que leur reconnoiſſance fut proportionnée à la bonté de ce Prince, ils tramoient toujours contre lui : ils formerent des conſpirations contre ſa perſonne ; la premiere fut en 1663, la ſeconde en 1671 : elles furent arrêtées dans leur naiſſance, on ſe contenta de punir de mort trois vagabonds de peu de conſéquence, pendant qu'on fit grace de la vie aux Chefs de ces conſpirations, gens toujours entichés de l'eſprit républicain, & ennemis déclarés du gouvernement monarchique ; voila le fruit de la maxime politique de Clarendon : *Faites beaucoup de biens à vos ennemis*, &c.

L'injuſtice, ou plutôt l'indolence de Charles II, ſe fit ſentir non-ſeulement en Irlande, mais encore en Angleterre, où les cavaliers (*a*) furent traités avec la derniere ingratitude. « La

(*a*) C'étoit des Gentilshommes Anglois, qui avoient tout quitté pour ſuivre la fortune du Prince.

» plus grande tache du caractère de Charles aux yeux des bons » Juges, dit M. Hume, étoit l'ingratitude, qui lui faiſoit né- » gliger ces malheureux Cavaliers, dont le zéle & les ſouffran- » ces pour ſa cauſe, n'avoient pas connu de bornes.... La pau- » vreté même où les plus zélés Royaliſtes ſe trouvoient réduits, » diminuant leur conſidération, les rendoit peu propres à ſou- » tenir les meſures du Roi, & les faiſoit regarder à la Cour » comme une charge inutile.... Le plus grand nombre des Roya- » liſtes languiſſoit encore dans l'indigence & dans le chagrin, » aggravé par la perte de leurs plus légitimes eſpérances, & par » le tourment de voir les graces & les faveurs accordées à leurs » plus mortels ennemis. A l'égard de l'Acte d'indemnité & d'ou- » bli, on diſoit communément que l'Acte d'indemnité étoit pour » les ennemis du Roi, & celui d'oubli pour ſes amis. » Notre Auteur trouve dans le caractère de Charles, la cauſe de ſa conduite envers ſes fidéles ſujets. Des gens de pénétration, dit-il, commençoient à remarquer que ces vertus, par leſquelles il avoit d'abord ébloui & comme enchanté la Nation, avoient moins de ſolidité que d'éclat, que ſon bon jugement avoit perdu beaucoup de ſon influence, par le défaut d'application : que ſa bonté ſembloit plutôt l'effet d'un naturel facile, que d'une vraie généroſité de caractère ; que tandis qu'il ſembloit marquer de la bonne volonté à tous ceux qui l'approchoient, ſon cœur n'étoit pas capable d'une ſincére amitié, & que ſecretement il nourriſſoit une très-mauvaiſe opinion & une défiance du genre humain. Cependant ces Cavaliers étoient moins à plaindre que les Irlandois Royaliſtes : on gratifia par des penſions quelques-uns des premiers, & le Parlement fit diſtribuer à d'autres ſoixante mille livres ſterlings ; mais les derniers furent exclus de toutes graces.

Hiſt. of great Brit. Charles II. cap. 1. p. 158.

Le régne de Charles II fut aſſez long ; les Catholiques d'Irlande, quoiqu'accablés ſous le poids de la plus dure oppreſſion, furent toujours fidéles à ce Prince. Charles, pour adoucir en quelque façon leurs peines, ſe fit un devoir de les dédommager du côté de la Religion, autant que les circonſtances ſembloient le permettre. Il fit ſuſpendre pendant ſon regne l'exécution des Loix pénales, dont les Parlemens renouvelloient de temps en temps les rigueurs. Les Pairs Catholiques avoient ſéance au Parlement ; les Eccléſiaſtiques enſeignoient publiquement, & inſtruiſoient la jeuneſſe dans les principes de la vraie Religion,

& les Catholiques en général étoient tolérés, quoique les Loix pénales ne fuſſent pas révoquées.

Charles II, après quelques jours de maladie, mourut le 6 de Février 1685. On prétend que ce Prince avoit marqué beaucoup d'indifférence pour les Prélats de l'Egliſe Anglicane, qui firent éclater leur zéle autour de lui par l'aſſiduité de leurs exhortations; on fit venir des Prêtres Catholiques, de la main deſquels il reçut les Sacremens, ſelon les Rits de l'Egliſe Romaine; il fit voir par cette conduite qu'il n'oſoit pas mourir dans la Religion, dont il avoit fait profeſſion ſur le trône.

An. 1685. Jacques II. Auſſitôt que Charles II eut rendu le dernier ſoupir, le Duc d'York ſon frere reçut les hommages des Seigneurs: il fut proclamé Roi à Londres & dans toutes les provinces, ſous le nom de Jacques II. On fit des réjouiſſances publiques dans toutes les villes, & l'inclination parut y avoir autant de part que le devoir. La nouvelle de l'avénement de Jacques II au trône Britannique, ayant pénétré en Irlande, le Duc d'Ormond Lord Lieutenant de ce Royaume, aſſembla le Conſeil à Dublin, & le lendemain le Roi fut proclamé avec grande ſolemnité dans cette ville.

Le nouveau Souverain fit aſſembler en Angleterre ſon Conſeil; il fit un diſcours qui charma tous ſes ſujets & augmenta leur attachement à ſa perſonne. « Je ferai mon poſſible, dit-il, » pour conſerver le gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat, de » la maniere dont il eſt établi par les Loix: je ſçais que l'Egliſe » Anglicane eſt favorable à la Monarchie, & que ceux qui en » ſont les membres ont fait voir, en diverſes rencontres, qu'ils » étoient de fidéles ſujets: j'aurai un ſoin particulier de la dé» fendre & de la maintenir. Je ſçais auſſi que les Loix de ce » Royaume ſuffiſent pour rendre un Roi auſſi grand que je puis » ſouhaiter de l'être. Comme je prétends conſerver les préro» gatives de ma Couronne, auſſi n'entreprendrai-je jamais d'ôter » aux autres ce qui leur appartient. J'ai ſouvent haſardé ma » vie pour la défenſe de la Nation: je ſuis encore prêt de m'ex» poſer pour lui conſerver ſes juſtes droits. » Ces promeſſes furent précédées de plaintes ameres contre la malice de ſes ennemis, qui étoient les auteurs des impreſſions répandues ſur les principes du pouvoir deſpotique qu'on lui ſuppoſoit.

Cette harangue du Roi plut extrêmement; les ſujets y trouverent quelque choſe de naturel, de grand & de flatteur tout

enſemble, qui fit un effet ſenſible dans tous les eſprits. Bientôt après, la Cour fut accablée d'adreſſes de félicitation, de proteſtations de fidélité, de remercimens des diſpoſitions favorables du Roi à l'égard de l'Egliſe Anglicane & des libertés nationales. Les Villes, les Corporations, les Univerſités, ſe firent un devoir de prodiguer les éloges les plus flatteurs, & de reconnoître toute l'étendue de l'autorité Royale.

On convoqua en même temps les deux Parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe, au grand contentement de ces deux Nations. Celui d'Ecoſſe, où préſida le Duc de Queenſbury, après avoir confirmé les Ordonnances faites ſous le dernier regne pour la ſureté de la religion Proteſtante, aſſura à Sa Majeſté pendant ſa vie, les mêmes revenus dont ſon frere avoit joui; on ſtatua que toutes les acciſes ſur les marchandiſes du pays & étrangéres, ſeroient annexées à la couronne d'Ecoſſe. Dans la même ſcéance l'aſſemblée accorda au Roi, ſa vie durant, un revenu de deux cens ſoixante mille livres ſterlings.

Le Parlement d'Angleterre ne céda pas en généroſité à celui d'Ecoſſe: on aſſura au Roi, ſa vie durant, par les ſuffrages unanimes de tous les membres, les mêmes revenus dont Charles jouiſſoit à l'heure de ſa mort, avec les fonds que ſon héritier recevoit alors pour ſon entretien, ſous la qualité de Duc d'York. L'aſſemblée propoſa de noter tous ceux qui, dans les derniers Parlemens du regne précédent, avoient opiné à lui donner l'excluſion de la ſucceſſion au trône, lorſqu'il étoit Duc d'York; mais un de ſes Secrétaires d'Etat, ayant déclaré que le Prince avoit pardonné tout ce qu'on avoit fait contre lui, alors cette généroſité lui attira de nouveaux éloges. L'aſſemblée donna encore des marques diſtinguées de ſes bonnes diſpoſitions à l'égard de ſon Prince. A la nouvelle qu'on reçut de la révolte du Comte d'Argile & de l'invaſion du Duc de Monmouth, on les déclara l'un & l'autre coupables de haute trahiſon, & on les proſcrivit tous deux; en effet ces Seigneurs ayant été pris les armes à la main, ils furent exécutés à mort, l'un à Edenburgh, & l'autre en Anglererre. Le Parlement recommença le procès d'Oates, il avoit déja été mis en juſtice ſous le regne précédent, ſur deux accuſations de parjure, & jamais criminel ne fut convaincu avec plus d'évidence. Oates fut condamné à une amende exorbitante, au fouet, au pilori & à une priſon perpétuelle.

De ſi heureux commencemens ſembloient annoncer au Roi un regne floriſſant dans la ſuite ; tout lui réuſſiſſoit & tout lui promettoit une proſpérité conſtante. Des ennemis terraſſés, une armée victorieuſe ſur pied, ſes ſujets non-ſeulement ſoumis, mais affectant de la complaiſance, les Princes étrangers empreſſés à rechercher ſon amirié, tout cela paroiſſoit un heureux préſage d'un regne paiſible & glorieux, & ce Prince pouvoit s'appercevoir qu'il régnoit véritablement dans les cœurs de ſes ſujets, pendant les ſix premiers mois de ſon regne : mais ces belles apparences s'évanouirent bientôt.

Jacques étoit Catholique, il protégeoit cette Religion, il favoriſoit trop ouvertement ceux qui en faiſoient profeſſion ; il faiſoit dire la Meſſe dans ſon Palais. Ce zéle pour la vraie Religion, fut cenſuré par la politique mondaine ; mais la vraie prudence blama, avec plus de raiſon, la confiance ſans bornes qu'il accorda à quelques-uns des membres de ſon Conſeil, qui le trahiſſoient ſous main. Ce Prince crut qu'il étoit de ſa conſcience, de ſa réputation & de ſa dignité, de protéger une Religion qui étoit la ſienne, & qu'il étoit juſte que ceux de ſa Communion profitaſſent de ſon regne, au moins pour les tirer de l'oppreſſion où ils étoient depuis long-temps. En effet ce Monarque avoit deux objets, l'un de donner aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, l'autre de les rétablir dans le droit de poſſéder des charges publiques, dont on les avoit injuſtement dépouillés. Cette conduite du Roi commença à allarmer le peuple Anglois ; on étoit en humeur de ſe plaindre, & les moindres démarches du Prince en faveur de ſa Religion, étoient regardées par les Proteſtans comme la deſtruction de la leur. Quelques Seigneurs du Royaume eurent ſoin de fomenter & d'entretenir le mécontentement du peuple. Une ligue dont le Lord Shaftſbury avoit tracé le plan ſous Charles II, ſe forma, & la ruine des intérêts de Jacques II en fut l'effet.

An. 1685. Le Duc d'Ormond Lord Lieutenant d'Irlande, ayant chargé le Primat & le Comte de Granard du Gouvernement, partit à la fin de Mars pour Londres. La Cour envoya, quelques temps après, en Irlande le Comte de Clarendon beau-frere du Roi, en qualité de Lord Lieutenant, & le Chevalier Charles Porter fut fait Chancelier. Clarendon fut révoqué au mois de Février,

An. 1686. & Richard Talbot Comte de Tirconnel, qui commandoit déja l'armée en qualité de Lieutenant Général, fut nommé Lord Député

Député d'Irlande ; la Religion catholique commença alors à ſe montrer à découvert, les Prêtres & les Religieux parurent en public avec l'habit de leur état, les anciens propriétaires ſe mirent en poſſeſſion de leurs domaines, uſurpés par les ſoldats Cromwelliens ; & les Catholiques partagerent avec les Proteſtans les charges publiques du Royaume.

La Ligue contre le Roi ſe fortifioit de plus en plus en Angleterre, le nombre des ſéditieux s'augmentoit ; les Seigneurs Anglois de la faction, ſe rendoient déja en foule en Hollande auprès du Prince d'Orange gendre du Roi, & les Conjurés ne balancerent plus à inviter ce Prince de venir à leur ſecours, pour la défenſe de leur Religion & de leur liberté. Henri Sidney, & les Chevaliers Peyton & Gwin, ſe rendirent ſecretement à la Haye, où ils furent reçus favorablement ; la correſpondance étant ouverte, d'autres Seigneurs paſſerent en Hollande ſous divers prétextes. An. 1688.

Le Prince d'Orange, aſſuré de trouver des partiſans en Angleterre, & ne pouvant plus douter d'une conſpiration générale à ſeconder ſes intentions, donna ſes ordres pour un armement, & fit preſſer les préparatifs néceſſaires pour l'expédition d'Angleterre. Guillaume, avant que de s'embarquer, fit connoître, par un manifeſte du premier d'Octobre, les motifs de ſon expédition. Ce mémoire faiſoit l'énumération des griefs des Anglois Proteſtans contre leur Roi ; il rappelloit les moyens qu'on avoit employés inutilement pour remédier au déſordre, & notifioit le but de l'entrepriſe ; ce mémoire renfermoit pluſieurs points, déduits avec art, pour faire un aſſemblage odieux de faits, par leſquels on tâchoit de prouver que le Roi d'Angleterre avoit eu deſſein de détruire la Religion, les Loix & la liberté de la Nation.

La France ne fut pas inſenſible aux malheurs qui menaçoient le Roi d'Angleterre ; le Roi Louis XIV, de glorieuſe mémoire, l'en avertit ſouvent ; le Monarque François aimoit ce malheureux Prince ; il lui en donna des preuves, en voulant lui donner du ſecours ; il chargea M. Bonrepos de lui offrir ſes troupes & des vaiſſeaux pour les tranſporter en Angleterre, on prétend que ce ſecours devoit être de trente mille hommes. Cette offre fut rejettée par le conſeil du Comte de Sunderland : il repréſenta que d'introduire des étrangers dans le Royaume, ſeroit le moyen de perdre la confiance des peuples ; mais cette confiance

étoit déja perdue, puiſqu'il y a apparence que la corruption de la révolte avoit gagné les troupes en Angleterre, auſſi bien que les autres corps de l'Etat. Quoique Sunderland fut Secrétaire d'Etat & Préſident du Conſeil Privé du Roi, il n'étoit pas d'une fidélité à l'épreuve; il étoit à l'égard de ſon Maître, un ennemi reconcilié par politique: il avoit pouſſé, avec plus de chaleur que perſonne, l'affaire de l'excluſion de ce Prince du trône, lorſqu'il en fut queſtion dans les Parlemens du précédent regne; c'étoit un homme déterminé à ſuivre le parti dominant, lorſqu'il y trouveroit ſon intérêt, & qui s'étoit fait Catholique ſous Jacques II, pour être plus à portée de ſervir les Proteſtans en trahiſſant ſon Roi.

Tout étant prêt en Hollande pour l'expédition d'Angleterre, le Prince d'Orange ayant pris congé des Etats, commença à mettre à la voile, avec un vent favorable, vers la fin d'Octobre. Cinquante vaiſſeaux de guerre, ſuivis de quatre cens bâtimens de tranſport, de vingt frégates & de quelques brulots, compoſoient ſa flotte, & douze à treize mille hommes, ſon armée de débarquement, avec des armes pour vingt mille hommes. L'Amiral Herbert Anglois de nation, commandoit l'avant-garde de cette armée navale, l'arriere-garde étoit ſous les ordres du Vice-Amiral Evertzen, & le Prince ſe mit au centre. Tous ces vaiſſeaux portoient le pavillon d'Angleterre avec les armes du Prince, autour deſquelles on liſoit ces mots; *Pour la Religion & la liberté*, & au bas ſe liſoit la deviſe de la Maiſon de Naſſau: *Je maintiendrai.* Un grand nombre de Seigneurs Anglois furent de ce voyage. On comptoit au nombre des Officiers Généraux, le Comte de Schomberg Maréchal de France (*a*), accompagné du Comte Charles de Schomberg ſon fils, du ſieur de la Caillemotte fils du Marquis de Ruvigny, & de près de trois cens Officiers François réfugiés. La flotte étoit déja en pleine mer, lorſqu'une tempête s'étant élevée durant la nuit, la battit avec tant de violence pendant douze heures entieres, qu'elle la diſperſa, & la contraignit de s'aller raſſembler dans ſes ports. Après qu'on eut regagné les ports de Hollande, pluſieurs navires coulerent à fond dès qu'on les eut déchargés, on n'y perdit qu'un ſeul homme qui fut emporté par un coup de vent dans

(*a*) Le Maréchal Schomberg étant ſorti de la France, par rapport à la Religion, entra au ſervice de l'Electeur de Brandebourg dans le pays de Cleves.

la mer & cinq cens chevaux. La perte fut grande, mais bientôt réparée; le vent devenant favorable, on ſe mit pour la ſeconde fois en mer le 11 Novembre. L'Amiral Darmouth Anglois de Nation, avoit fait eſpérer au Roi, qu'il arrêteroit les ennemis; mais il ne parut point, & la flotte du Prince d'Orange fit voile le 15, vers la rade de Torbay, où la deſcente ſe fit, ſans que perſonne s'y oppoſât.

Dès le lendemain du débarquement le Prince mit ſon armée en marche; arrivé à Exceſter, il vit avec chagrin l'éloignement du peuple à ſe déclarer. L'Evêque & le Doyen d'Exceſter, & le Clergé inférieur avoient pris la fuite, les Magiſtrats ſe tinrent à l'écart, on ſortit de l'Egliſe à la lecture du Manifeſte, peu de perſonnes vinrent offrir leurs ſervices, & des commiſſions expédiées pour lever quelques Régimens, n'eurent aucun effet: mais on vit bientôt les affaires changer de face. Le Prince prit la route de Saliſbury; ce fut alors que des Seigneurs diſtingués par leur naiſſance, par leurs biens & par leurs emplois, vinrent en foule ſe joindre à lui: on vit venir les Lords Colcheſter & Wharton, le Colonel Godfrey & autres ſuivis de quelques troupes. Le Comte d'Abington, le Capitaine Clarges & nombre d'autres parurent après; mais ce qui étonna le plus, le Lord Cornbury fils aîné du Comte de Clarendon, ſortit du camp Royal avec ſon régiment de dragons & trois autres, ſous prétexte de chaſſer les ennemis d'un poſte avancé, & amena au Prince la plus grande partie de ces troupes.

Le Roi ayant pris la réſolution d'aller combattre le Prince d'Orange, partit à la tête de trente mille hommes, & s'avança vers Saliſbury, où ſa préſence paroiſſoit néceſſaire: auſſitôt ſon arrivée, les principaux Officiers de ſon armée chargerent le Comte de Feversham leur Général, de dire au Roi de leur part, qu'ils ne pouvoient pas en conſcience ſervir contre le Prince d'Orange, dans une conjoncture où il ne s'agiſſoit que d'aſſurer la Religion & les privileges du Royaume. Par cette déclaration des Officiers, toute la reſſource de Jacques tomboit, il en vit ſur le champ les terribles effets. Le Lord Churchil (a), Lieutenant Général, Capitaine d'une des Compagnies de ſes Gardes, & l'un de ſes plus intimes favoris, déſerta; il fut ſuivi

(a) Depuis Duc de Malborough.

du Duc de Grafton (*a*), du Colonel Barclay & d'un nombre d'Officiers. La déſertion de ceux-ci fut bientôt ſuivie de celles du Prince de Dannemark gendre du Roi, du Duc d'Ormond & du Lord Drumlanerik fils aîné du Duc de Queenſbury & pluſieurs autres, qui allerent trouver le Prince d'Orange à Sherburn.

Une déſertion ſi générale fit penſer au Roi à mettre ſa vie à couvert; il retourna à Londres, & voulant pourvoir à ſa ſureté, à celle de la Reine & du Prince de Galles ſon fils, il pria le Comte de Lauſun qui négotioit en ce temps quelque affaire en Angleterre, de vouloir bien ſe charger de ſa famille, & de la conduire en France: ce Seigneur exécuta exactement la commiſſion. La Reine accompagnée du jeune Prince, du Comte & de la Comteſſe de Powis, des Comteſſes de Dalmon & de Montecucully, & de pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, ſortit de Whitehall la nuit du 19 au 20 Décembre; cette Princeſſe s'embarqua ſur la Tamiſe, paſſa à la faveur de l'obſcurité au travers des vaiſſeaux Anglois, & ſe rendit à Graveſend, où elle trouva un vaiſſeau qui l'attendoit, & en peu d'heures la remit à Calais, d'où elle ſe rendit à Verſailles. Le Roi reſta encore quelques jours en Angleterre; il réflechiſſoit ſur ſa ſituation déplorable; preſque dégradé, hors d'état de ſe rétablir par la force, & à la veille de ſe voir contraint, ou de renoncer au ſceptre, ou de ne le prendre qu'à des conditions dures & honteuſes. Les Seigneurs Anglois étoient partagés ſur le traitement qu'on devoit faire à cet infortuné Prince: quelques-uns opinerent qu'il n'étoit plus permis de traiter avec Jacques, qu'ils diſoient déchu du trône, & qu'il étoit à propos que ce Prince s'éloigna de la Capitale; d'autres vouloient qu'on s'aſſura de la perſonne du Roi, & qu'on l'envoya priſonnier à Breda. Les Hiſtoriens Proteſtans font honneur aux ſentimens généreux du Prince d'Orange dans cette occaſion. Il fit ſentir, diſent-ils, de l'indignation à ces Conſeillers violens, & marqua de l'horreur pour un attentat ſur la perſonne de ſon beau-pere.

Dans ces entrefaites le Régiment des Gardes du Prince d'Orange prit poſſeſſion des Palais de Whitehall & de Saint-James, après quoi des Seigneurs députés par le Prince, ſupplierent le Roi de ſe retirer à Ham. Le Roi ſouhaita mieux d'aller à Ro-

(*a*) Il étoit un des fils naturels de Charles II, & de la Ducheſſe de Cleveland.

cheſter, ville peu éloignée de la mer ; il fallut avoir une réponſe, elle vint à huit heures du matin, & en vertu de la permiſſion de Guillaume, le Roi partit pour Rocheſter, il s'embarqua enſuite pour la France ; il y arriva au commencement de Janvier 1689 au port d'Ambleteuſe, ſuivi du Duc de Berwick & des ſieurs Sheldon & Abbadie. Ce Prince continua ſa route juſqu'à S. Germain-en-Laye, où étoit la Reine ſon épouſe & le Prince de Galles ſon fils ; il y fut reçu par le Roi très-Chrétien avec cette bonté de cœur & cette grandeur d'ame ſi naturelle à ce grand Monarque. C'eſt ici, au moment de l'évaſion du Roi, que Larrey, l'Evêque de Saliſbery, & les autres Hiſtoriens Anglois, placent l'époque de la fin du regne de Jacques II. Ils prétendent que le Roi avoit déſerté ſes Etats ; ils veulent faire paſſer ſa fuite, pour une véritable & ſincére abdication de la Couronne. On laiſſe au Lecteur ſenſé à juger ſi une fuite forcée eſt une abdication volontaire & réelle.

Deux piéces écrites de la main du Roi d'Angleterre, dont on rapporte ici les copies, ſuffiront pour juſtifier la retraite de ce Prince ; la premiere datée de Rocheſter le 22 Décembre 1688, contient les raiſons de cette retraite. La ſeconde eſt une lettre de ce Prince aux Seigneurs & autres de ſon Conſeil privé en Angleterre ; elle eſt datée de S. Germain-en-Laye au mois de Janvier 1689. Ces deux piéces furent imprimées avec permiſſion cette même année à Paris chez Gabriel Martin.

Raiſons qui ont obligé le Roi d'Angleterre à ſe retirer de Rocheſter, écrites de ſa propre main, & publiées par ſon ordre.

On ne doit point être ſurpris que j'aye ſongé à me retirer pour la ſeconde fois. Il ſembloit que je pouvois eſpérer que le Prince d'Orange en uſeroit mieux qu'il n'a fait, après la Lettre que je lui avois écrite par Mylord Feversham, que j'avois chargé de mes inſtructions. Mais au lieu de me répondre, comme je m'y attendois, il ne s'eſt pas contenté *de faire arrêter ce Comte contre le droit des Gens : il a envoyé ſur les onze heures du ſoir ſes Gardes ſe ſaiſir de toutes les avenues de Whitehall, & ſans m'en donner aucun avis, il m'a envoyé par trois Seigneurs à une heure après minuit, lorſque j'étois couché, une eſpece d'ordre de ſortir de mon Palais avant midi.* Comment pouvois-je après cela me croire en ſureté, étant au pouvoir d'un homme qui me traite ainſi, qui s'eſt emparé de mon Royaume, ſans que je lui en aie

donné occaſion, & qui dans ſa premiere Déclaration a employé contre moi tout ce que ſa malignité a pû trouver de plus noir touchant la naiſſance de mon Fils. Je m'en rapporte donc non-ſeulement à tous ceux qui me connoiſſent, mais à lui-même, ſi en conſcience, ou lui, ou eux, peuvent me ſoupçonner d'une ſuppoſition ſi déteſtable, ou d'avoir aſſez peu de ſens pour me laiſſer impoſer dans une affaire ſi importante. Que pouvois-je donc attendre d'un homme, qui par toutes ſortes de mauvais moyens a tâché de me faire paſſer dans l'eſprit de mon peuple & de tout le monde pour le plus méchant de tous les hommes, en quoi il a ſi bien réuſſi, qu'il a débauché mon armée & fait ſoulever tous mes peuples, comme chacun le voit?

Je ſuis né libre, & je veux conſerver ce même état de liberté: & comme j'ai haſardé ſi librement ma vie dans tant d'occaſions différentes pour le bien & l'honneur de mon pays, je ſuis encore prêt à le faire, eſpérant, quoique je ſois déja ſur l'âge, de délivrer l'Angleterre de l'eſclavage où apparemment elle eſt prête à tomber, perſuadé qu'il n'eſt pas à propos que je m'expoſe à être mis en priſon, en ſorte que je n'aie pas la liberté d'exécuter ce deſſein. C'eſt pourquoi je me retire, mais de telle maniere que je ſerai fort proche pour être près à revenir, lorſque la Nation ouvrira les yeux pour reconnoître qu'elle a été trompée ſous un ſpécieux prétexte de Religion & de liberté; & j'eſpére que Dieu par ſon infinie miſéricorde touchera le cœur de ces peuples, les rendra ſenſibles au pitoyable état où ils ſe trouvent, & les diſpoſera ſi bien qu'ils conſentiront à la convocation d'un Parlement libre, où entr'autres choſes néceſſaires on conſentira à accorder la liberté de conſcience à tous les Proteſtans non conformiſtes: j'eſpére même qu'on y aura quelque égard à ceux de ma Religion, & qu'ils y auront quelque part, en ſorte qu'ils puiſſent paiſiblement & ſans être inquiétés, vivre comme bon Anglois & vrais Chrétiens, & qu'ils ne ſeront point obligés à abandonner leur Patrie; ce qui les affligeroit d'autant plus, qu'ils l'aiment véritablement.

Je laiſſe préſentement à conſidérer à ceux qui ont quelque connoiſſance des affaires, oui qui feront quelque attention ſur ce qui ſe paſſe, s'il y a rien qui puiſſe plus contribuer à rendre l'Angleterre floriſſante, que la liberté de conſcience. C'eſt pourquoi quelques-uns de nos voiſins appréhendent fort qu'on ne l'accorde.

Je pourrois ajouter pluſieurs choſes pour appuyer ce que j'ai dit ; mais le temps ne me le permet pas.

De Rocheſter le 22 Décembre 1688.

Lettre du Roi d'Angleterre aux Seigneurs & autres de ſon Conſeil Privé.

JACQUES R.

Mylords, lorſque nous avons vû qu'il n'y avoit plus de ſûreté pour nous de demeurer dans notre Royaume d'Angleterre, & que nous avons pris la réſolution de nous retirer pour quelque temps, nous avons laiſſé les motifs de notre retraite pour vous être communiqués & à nos autres Sujets. Notre deſſein étoit encore de vous laiſſer les ordres les plus convenables à l'état préſent des affaires. Mais comme nous ne pouvions alors le faire ſans peril, nous croyons préſentement qu'il eſt à propos de vous faire connoître, que quoiqu'il ſoit conſtant que depuis notre avenement à la Couronne, nous avons employé tous nos ſoins pour bien gouverner notre peuple, avec tant de juſtice & de modération que l'on n'eût, s'il étoit poſſible, aucun ſujet de plainte ; nous y avons encore donné plus d'application depuis la derniere invaſion. Car comme nous ſçavions les complots qui avoient été faits, & que nous craignions que nos Sujets, qui ne peuvent être détruits que par eux-mêmes, ne ſe laiſſaſſent entrainer ſous des prétextes légers & imaginaires dans une ruine certaine & inévitable; nous avons tâché de prévenir ce malheur en ôtant non-ſeulement tous les ſujets de plainte qui pouvoient avoir quelque apparence de juſtice, mais encore les moindres prétextes. Pour cet effet, nous de notre pure & ſimple volonté, déſirant mettre ordre à tout ce qu'on expoſoit pour autoriſer cette invaſion, & afin que nous puſſions ſur cela prendre l'avis & le conſeil de nos Sujets, & leur donner une plus ample & entiere ſatisfaction, nous avions réſolu d'aſſembler un Parlement libre, & pour y parvenir, nous avions rendu à la ville de Londres, & aux autres Corps ou Communautés, leurs anciennes Chartes & Priviléges ; & enſuite ordonné que nos Lettres fuſſent envoyées pour l'aſſemblée d'un Parlement, qui devoit ſe tenir le $\frac{11}{21}$ de Janvier. Mais le Prin-

ce d'Orange voyant qu'on avoit ſatisfait aux fins de ſa Déclaration, & que les peuples commençoient à ſe déſabuſer & à rentrer peu à peu dans leur devoir; prévoyant bien auſſi que ſi le Parlement s'étoit aſſemblé au temps marqué, on y prendroit vraiſemblablement toutes les meſures néceſſaires pour la ſureté de l'Egliſe & de l'Etat, ce qui détruiroit ſes injuſtes & ambitieux deſſeins, réſolut de l'empêcher par toutes ſortes de moyens. Il crut qu'il n'y en avoit pas un meilleur & plus ſur, que de ſe ſaiſir de notre Perſonne Royale, & de nous ôter la liberté. Car comme on ne peut ſans abſurdité appeller un Parlement libre, lorſque l'une des deux Chambres ſouffre la moindre violence; on peut encore moins dire, qu'un Parlement agiſſe avec liberté lorſque le Souverain, par l'autorité duquel on l'aſſemble, & dont le conſentement ſeul donne aux Actes, la vie & force de Loi, eſt actuellement priſonnier.

Nous ne vous repréſenterons point avec quelle précipitation le Prince d'Orange nous a fait enlever de Londres par ſes Gardes, dès qu'il a vu que cette Ville rentroit dans ſon devoir, & qu'il ne s'y pouvoit pas fier; avec quelle indignité il nous a inſulté en la perſonne du Comte de Feversham que nous lui avions envoyé; avec quelle inhumanité il nous a fait arrêter. Nous ne doutons pas que ces choſes ne ſoient préſentement trop connues; & nous eſpérons que ſi on les conſidére avec quelque réflexion, auſſi-bien que la maniere avec laquelle il a violé les Loix & les libertés d'Angleterre, qu'il prétendoit rétablir par cette invaſion, il n'en faudra pas davantage pour ouvrir les yeux de tous nos Sujets, & pour leur faire voir ce que chacun d'eux doit attendre, & quel traitement ils recevront de lui, lorſqu'il s'agira de faire réuſſir ſes deſſeins, puiſqu'un Prince Souverain, ſon Oncle, ſon Pere, en a été ſi indignement traité. Quoi qu'il en ſoit, les reſſentimens que nous avions de tous ces outrages, la juſte appréhenſion où nous étions qu'il ne pouſsât ſes attentats encore plus loin, les calomnies atroces qu'il répand tous les jours contre nous, pour noircir notre réputation, comme ſi nous avions été capables de ſuppoſer le Prince de Galles; ce qui nous eſt incomparablement plus injurieux que ce qu'il a pû entreprendre de plus funeſte contre notre Perſonne: enfin les ſérieuſes réflexions que nous avons faites ſur ce que diſoit en pareil cas le Roi notre pere d'heureuſe mémoire, qu'*il y a très-peu de diſtance de la priſon d'un Prince à ſon tombeau*

beau (ce qui ne fut que trop vrai à ſon égard) nous ont perſuadé que nous pouvions travailler à ſortir d'un lieu où l'on nous retenoit injuſtement, & à recouvrer notre liberté, puiſque la nature & les loix le permettent aux moindres de nos Sujets : outre que notre Perſonne étant en ſureté, nous ſommes plus en état de pourvoir à ce qui peut contribuer à la paix & à la tranquillité de notre Royaume. Et comme notre mauvaiſe fortune ne ſera jamais capable de nous faire condeſcendre à aucune choſe qui ſoit meſſéante à la dignité Royale, à laquelle Dieu nous a élevé par une légitime ſucceſſion : de même, ni la rébellion, ni l'ingratitude de nos Sujets ne nous feront faire aucune démarche contraire aux véritables intérêts de la nation Angloiſe, qui nous ont été & nous ſeront toujours auſſi chers que les nôtres. C'eſt pourquoi NOUS VOULONS, ET IL NOUS PLAÎT, que vous de notre Privé Conſeil, preniez un ſoin très-particulier de faire connoître nos favorables intentions à tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers qui ſont dans nos villes de Londres & de Weſtminſter, & aux environs, au Lord Maire & aux Communes de notre ville de Londres, & généralement à tous nos Sujets, & de les aſſurer que nous ne ſouhaitons rien plus que de retourner dans notre Royaume, & d'y aſſembler un Parlement libre, où nous puiſſions mieux déſabuſer notre Peuple, & le convaincre de la ſincérité des proteſtations que nous avons ſouvent réitérées de vouloir conſerver les libertés & propriétés de nos Sujets, la Religion Proteſtante, & particulierement l'Egliſe Anglicane, ſelon qu'elle eſt établie par les Loix, avec quelque indulgence pour les non conformiſtes, telle que nous avons toujours cru qu'on pouvoit leur accorder avec juſtice, & que le ſoin du bien général de notre Peuple nous obligeoit à leur procurer. Et en même-temps, vous de notre Privé Conſeil, nous enverrez vos avis touchant les moyens que vous croirez les plus propres pour avancer notre retour & le ſuccès de ces bons deſſeins, ce que vous pouvez mieux faire étant ſur les lieux. Et de plus, nous vous ordonnons d'empêcher en notre nom & par notre autorité Royale tous les déſordres & les troubles qui pourroient ſurvenir, & de faire enſorte, s'il ſe peut, que la Nation en général, & chacun de nos Sujets en particulier, ne ſouffrent pas le moindre dommage des révolutions préſentes. Et comme nous ne doutons point de votre fidélité & de votre obéiſſance à nos ordres, nous vous diſons adieu. Donné à Saint

Germain-en-Laye le $\frac{4}{14}$. Janvier 168$\frac{8}{9}$. & de notre regne le quatriéme.

Par le Commandemant de Sa Majeſté,
MELFORT.

Et ſur le repli,
Aux Seigneurs & autres de notre Privé Conſeil de notre Royaume d'Angleterre.

Au milieu de cette étonnante révolution, le Prince d'Orange inſtruit de l'état des affaires en Ecoſſe, manda à Saint James les Seigneurs de cette Nation, qui étoient en grand nombre alors à Londres. Trente Pairs & quatre-vingts Gentilshommes s'aſſemblerent. Guillaume leur fit les mêmes ouvertures qu'aux Anglois, & demanda leurs conſeils ſur les conjonctures, & les expédiens propres à rétablir dans leur pays la Religion & les Loix. Ils ſe retirerent à Whitehall, où, après avoir choiſi le Duc Hamilton pour leur Préſident, ils mirent les demandes du Prince en délibération. On rejetta unanimement la propoſition du Comte d'Arran; il étoit fils du Duc Hamilton; il demandoit qu'on invita le Roi à revenir en Ecoſſe, en lui faiſant des conditions. Il fut réſolu dans l'aſſemblée de remettre au Prince d'Orange le gouvernement du Royaume, & de le prier de faire tenir les Etats chez eux pour le 14 de Mars. En conſéquence ils préſenterent leur adreſſe, & reçurent une réponſe ſatisfaiſante; il y avoit cependant quelques Seigneurs des montagnes d'Ecoſſe attachés aux intérêts du Roi.

L'Irlande fut le ſeul des trois Royaumes qui ne paroiſſoit pas diſpoſé à ſe ſoumettre à l'uſurpation; le corps de la Nation étoit demeuré fidéle à ſon Prince; le Comte de Tirconnel y commandoit en qualité de Vice-Roi. Il y avoit cependant en Irlande un nombre de gens mal intentionnés, c'étoient les Fanatiques Anglois & Ecoſſois, que Jacques I, grand-pere du Roi, avoit établi en Irlande, principalement dans le Nord, au grand préjudice des anciens propriétaires; c'étoient les ſoldats parricides auxquels Cromwel donna les terres de ceux qui ſoutenoient la cauſe Royale, & que Charles II frere du Roi, confirma dans leurs injuſtes acquiſitions. Ces hommes incapables de reconnoiſſance, à la premiere nouvelle de la deſcente faite en Angleterre par le Prince d'Orange, prirent les armes en ſa faveur pour détrôner le petit-fils, & le frere de deux Princes à qui ils

Digitized by Google

étoient redevables de leur fortune : cette conduite étoit différente de celle que le Roi devoit en attendre ; elle étoit contraire aux ſentimens de reconnoiſſance qu'une ame généreuſe doit avoir des bienfaits qu'elle reçoit ; elle démentoit enfin la maxime déteſtable de Clarendon, *Faites du bien à vos ennemis pour les gagner*, maxime dont ce Miniſtre d'iniquité ſe ſervit ſouvent auprès de Charles II, pour engager ce Prince à conſerver ces ſcélerats dans la poſſeſſion du bien de ſes plus fidéles ſujets.

Ce furent ces Protégés de Clarendon qui commencerent à ſonner le tocſin de la rébellion en Irlande (*a*), pour favoriſer l'uſurpation du Prince d'Orange en Angleterre. Le Major Pooe, Officier Cromwellien ouvrit la ſcene, & commença les hoſtilités. Il commandoit deux compagnies de cavalerie ; & voulant mettre le pays à contribution, il s'adreſſa aux tenanciers du Lord Bellew : il en exigea la ſomme de cinq cens livres ſterlings, ſous peine d'exécution militaire. Le Lord Bellew, averti de ce qui ſe paſſoit, envoya au ſecours de ſes fermiers, ſon ſecond fils âgé de dix-huit ans à la tête d'une compagnie de dragons dont il étoit le Lieutenant : ces deux corps s'étant rencontrés, on ſe battit avec vivacité, mais le jeune Bellew ayant caſſé la tête au Major d'un coup de piſtolet, les deux troupes de celui-ci furent défaites, les uns perdirent la vie, les autres la liberté & le reſte ſe ſauva par la fuite. An. 1689.

Peu de temps après, le Lord Blaney (*b*) fit une tentative pour ſurprendre la ville & le château d'Ardée. La troupe de cavalerie de Dominic Sheldon, du régiment de Tirconnel, étoit dans la place, & les grenadiers du régiment du Comte d'Antrim commandés par Henri Flemming occupoient le Château. Blaney voyant ſon projet éventé, & la petite garniſon réſolue de ſe défendre, prit le parti de ſe retirer ; le reſte de cette année fut employé à lever des troupes, & à faire des préparatifs pour la campagne ſuivante.

(*a*) En rendant compte de cette guerre, on s'eſt ſervi, parmi d'autres mémoires qui nous en reſtent, d'un journal qu'en a laiſſé feu Edmond Butler de Kilcop, Maréchal général de la cavalerie en Irlande ; il eſt d'autant plus digne de foi qu'il a vu les choſes par lui-même : il mourut en 1725 à Saint Germain-en-Laye, Meſtre de Camp de cavalerie au ſervice de France.

(*b*) Edouard, pere de ce Lord Blaney, fut un de ces Aventuriers à qui Jacques I donna des terres dans le Comté de Monaghan ; ce Monarque le créa enſuite Lord Baron ; ſon fils dont il eſt queſtion ici, étoit un des plus grands ennemis de Jacques II, petit-fils de ſon bienfaiteur ; il commandoit un corps de troupes en Ulſonie contre ſon Roi ; il fit proclamer par-tout Guillaume, Roi de la grande Bretagne, au préjudice de ſon Souverain légitime.

Ce fut alors que la Nobleſſe d'Irlande par commiſſion du Comte de Tirconnell, leva, habilla, équipa, & arma en partie à ſes dépens trente mille hommes pour le ſervice de ſon Roi; il y avoit déja quelques vieux corps en Irlande, ſçavoir les régimens de Montcashel, de Tirconnel, de Clancarty, d'Antrim, & autres. Le Vice-Roi donna des commiſſions de Colonels à pluſieurs Seigneurs. Les Gentilshommes du pays leverent des compagnies, ſe joignirent enſemble ſous les drapeaux des Colonels, & formerent les régimens; on vit bientôt paroître en campagne les régimens d'Inniskillin, de Hugue Mac-Mahon, d'Edmond Boy ô Reilly, de Mac-Donell, de Magennis, de Cormoc ô Neill, de Gordon ô Neill, de Felix ô Neill, de Brian ô Neill, du Chevalier Donnell ô Neill, de Coconnact Maguire, d'ô Donnell, de Nugent, de Lutterel, de Fitz-Gerald, de Galmoy, d'ô Morra, de Clare, &c. Il ne manqua pas de ſoldats; mais les ſoldats manquoient la plûpart de toutes les choſes néceſſaires à la guerre, hormis de courage & de bonne volonté; & les Seigneurs qui avoient fait la premiere dépenſe, étoient hors d'état de la ſupporter long-temps; les armes, les munitions, l'argent étoient rares dans un pays que la Nation qui y dominoit avoit épuiſé de tout depuis ſi long-temps: il y avoit même peu d'Officiers qui ſçuſſent la diſcipline militaire, & il eut fallu plus de loiſir que l'on ne s'en pouvoit promettre, pour diſcipliner de nouvelles levées.

Au mois de Mars le Comte de Tirconnell envoya Richard Hamilton Lieutenant Général des armées du Roi, à la tête de 2000 hommes, contre Hugues (*a*) Montgomery, Lord Mount Alexandre qui avoit levé un régiment par commiſſion du Prince d'Orange, & qui commandoit huit mille rébelles dans l'Ultonie. Hamilton partit de Drogheda le 12 Mars avec le corps qu'il commandoit: ayant paſſé par Dundalk & Newry, il ſéjourna à Lough Bricklan, d'où il envoya le Cornette Butler de Kilcop, pour reconnoître l'ennemi; ce brave Officier s'acquitta bien de la commiſſion. Il rapporta au Général que le Lord Montgomery étoit à Dromore-Iveagh à trois milles de-là, à la tête de huit mille hommes. Hamilton ſe mit en marche, & trouva l'ennemi à Cladyford, qui l'attendoit en ordre de ba-

(*a*) Montgomery étoit petit-fils du Chevalier Hugues Montgomery l'un des Mignons de Jacques I. Ce Monarque le combla de biens, & le créa Lord-Vicomte Montgomery d'Ardes. Son petit-fils porta les armes contre Jacques II. Quelle ingratitude!

taille, en faiſant bonne contenance; malgré la ſupériorité du nombre des rébelles, les Royaliſtes les chargerent avec tant de vivacité, qu'ils prirent la fuite, & ſe retirerent en déſordre à Hillsbourough, où Montgomery laiſſa deux compagnies d'infanterie en garniſon: il envoya les deux mille hommes qui lui reſtoient, à Coleraine, ſous les ordres du Chevalier Arthur Rydon, après quoi il s'embarqua à Donaghadée pour l'Angleterre.

Le Général Hamilton voulant profiter de ſa victoire, pourſuivit les rébelles; il prit en chemin Hillsbourough avec les deux Compagnies que Montgomery y avoit laiſſées: il les licentia, & les renvoya chacun chez eux, comme ils le demandoient. Le Général marcha toujours ſur les traces des rébelles par Belfaſt & Antrim juſqu'à Colraine, ſur la riviere Banne, ſans pouvoir les entamer. Hamilton campa ſon armée à Ballimoney à quelque diſtance de Coleraine; il y reſta trois jours pour repoſer ſes troupes fatiguées d'une longue marche; enſuite il s'approcha de la ville pour en examiner la ſituation & la force; cette place étoit bien murée & fortifiée, ſelon le gout de ces temps. Ce Général n'ayant ni artillerie ni munitions de guerre néceſſaires pour en faire le ſiége, retourna à Ballimoney. Le lendemain, qui étoit le Vendredi Saint, les rébelles ſortirent de la ville en force pour ramaſſer les beſtiaux du voiſinage, & autres proviſions néceſſaires pour une place ménacée d'un ſiége; mais Hamilton ayant fait marcher ſa cavalerie & ſes dragons, chaſſa l'ennemi juſqu'aux portes de la ville.

Le Roi étoit encore en France: il voyoit la diſpoſition favorable de ſes ſujets en Irlande: la plus grande partie de cette Iſle étoit fidéle à ſon Souverain légitime; la révolte ſe cantonna dans le Nord du pays: trois petites places ſeulement, ſçavoir Londonderry, Coleraine & Culmor, s'étoient révoltées en faveur du Prince d'Orange. Les Anglois preſſoient fortement ce Prince d'envoyer en Irlande les ſecours néceſſaires pour ſoutenir ces places. Les Royaliſtes jugerent alors que la préſence du Roi étoit néceſſaire pour prévenir l'ennemi. En effet ce Monarque, encouragé & ſecouru de la France, autant qu'il étoit poſſible dans la conjoncture préſente, partit avec le fameux Gabaret Chef d'Eſcadre, & débarqua à Kinſale au mois de Mars; il fut joint à Cork par le Comte de Tirconnel, qu'il créa Duc, & continua ſa route juſqu'à Dublin.

Le Duc de Berwick, accompagné de pluſieurs Officiers, arriva dans ces entrefaites au camp de Hamilton devant Coleraine, & le même ſoir ce Général apprit que l'ennemi avoit abandonné la place après avoir rompu le pont; le Général entra le lendemain dans Coleraine; il fit reparer le pont, & donna la garde de la place à ô Morra Colonel d'un régiment d'infanterie, après quoi il s'avança avec l'armée juſqu'à Strabane, où il ſéjourna, & tint un Conſeil de guerre : il donna communication à cette Aſſemblée, d'une lettre, qui marquoit que la garniſon de Coleraine, avec les troupes d'Inniskillin & de Derry, faiſant environ dix mille hommes, étoient aſſemblées à Clodybridge ſur la riviere Finn, ſous les ordres du Major Général Lundée, dans le deſſein d'en diſputer le paſſage à l'armée Royale. La lecture de la lettre étant faite, il fut décidé dans le Conſeil qu'il falloit aller combattre les rébelles. Hamilton donna ſes ordres pour faire marcher l'armée; arrivé au bout du pont, on trouva la premiere arche rompue, un fort conſtruit ſur l'autre bout, ſoutenu par deux mille hommes, & les rébelles rangés en ordre de bataille ſur une éminence, à quelque diſtance du fort. Pour vaincre ces difficultés, le Général Hamilton fit poſter ſix compagnies de fuſiliers, avec ordre de tirer ſur les troupes qui défendoient le fort, afin de protéger les ouvriers chargés de réparer le pont : tout fut exécuté avec le plus grand ordre. L'arche étant rendue praticable, moyennant des piéces de bois & quelques planches, l'infanterie paſſa le pont ſans difficulté, pendant que la cavalerie traverſoit la riviere à la nage en préſence de l'ennemi; cette action intrépide déconcerta les rébelles; non-ſeulement ceux qui gardoient le fort, mais encore toute l'armée, prirent la fuite, les uns ſe retirerent à Derry, les autres à Inniskillin : ils furent pourſuivis juſqu'à Rapho par les Royaliſtes, qui leur tuerent beaucoup de monde, ſans autre perte, du côté des victorieux, que celle de Robert Nangle Major du régiment de Tirconnel. Après la fuite des rébelles, le Colonel Dundée qui les commandoit, ſe rendit à Culmor, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Hamilton ayant trouvé une abondance de proviſions à Rapho, il s'y arrêta; il y fut joint par le Lord Gallmoy, à la tête de huit cens hommes de la garniſon de Trim. Pendant ſon ſéjour dans cette place, il reçut des Députés de Derry, qui demandoient à capituler; la garniſon étoit forte de ſix mille hom-

Digitized by Google

mes ; le Général qui ſçavoit l'importance de cette place, leur promit la vie & leurs biens, & toute ſorte de protection, à condition que la ville lui ſeroit livrée le lendemain à l'heure de midi : les conditions furent acceptées & ratifiées de part & d'autre.

Le Roi qui étoit reſté à Dublin, voulant profiter des premiers mouvemens d'ardeur que ſa préſence inſpiroit aux Irlandois de ſa communion, prit le chemin du Nord, & ſa marche n'étonna pas peu les rébelles, qui avoient déja abandonné Coleraine & Culmor ; ce Prince, accompagné de M. Roſe (*a*) & du Lord Melford, avec quelques troupes, artiva à Saint-Johnſtown, entre Rapho & Derry, le même jour que Hamilton traitoit avec les Députés de cette derniere ville. L'empreſſement de ce Général à faire ſa cour à ſon Prince, l'engagea à partir auſſitôt pour aller au devant du Roi, à qui il rendit compte des opérations de la campagne. Le Monarque témoigna à Hamilton ſon mécontentement des conditions que ce Général venoit d'accorder aux rébelles de Derry. Ce Prince marcha tout de ſuite vers Derry avec les troupes fraiches qui le ſuivoient, & fit ſommer la place de ſe rendre à diſcrétion. Cette démarche du Roi allarma extrêmement la garniſon ; elle fut regardée comme un violement du traité qu'on venoit de conclure avec Hamilton, par lequel il étoit ſtipulé que les troupes du Roi n'approcheroient pas que la place ne fut évacuée. On commença alors à perdre la confiance & à ſe méfier des traités faits avec le Roi ; il fut enfin réſolu de ſe défendre juſqu'à l'extrémité, en attendant le ſecours qui devoit arriver d'Angleterre : un Miniſtre Proteſtant nommé Walker, fut fait Commandant de la place.

Le Roi donna ordre à Halmiton de commencer le ſiége. On envoya chercher de l'artillerie, ce fut dans le mois d'Avril : cette artillerie n'atriva que vers le milieu de Juin ; elle conſiſtoit en deux méchans canons, dont l'un étoit fêlé, & en deux mortiers avec de la poudre. Dans ces entrefaites les rébelles s'aſſemblerent en corps dans le Comté de Down ; mais ils furent diſperſés par un corps de troupes, ſous les ordres du Major Général Bohan.

Pendant le ſiége de Derry, la garniſon fit pluſieurs ſorties ſur les aſſiégeans ; la premiere fut remarquable, elle ſe fit le Di-

(*a*) Depuis Maréchal de France.

manche avec cinq mille hommes; les Royaliſtes, qui n'étoient qu'au nombre de deux mille, les reçurent avec tant de fermeté, qu'ils furent obligés de ſe retirer avec perte dans la place: les aſſiégés firent encore d'autres ſorties, mais avec un ſuccès inégal.

L'armée Royale fut augmentée peu de jours après par la jonction de quelque corps de nouvelle levée, & ſans expérience; elle montoit alors à dix mille hommes; on ouvrit la tranchée devant la place; & la garniſon fut réduite à la néceſſité de manger des chiens, des chats & du cuir, de ſorte qu'on fut obligé d'embarquer ſix compagnies du régiment d'infanterie du Lord Montjoy, pour ſoulager la place; elle étoit d'ailleurs pourvue de munitions de guerre de toute eſpéce; quarante piéces de canon plantées ſur les murs de la ville, incommodoient beaucoup les aſſiégeans.

Le ſecours que le Prince d'Orange avoit deſtiné pour la garniſon de Derry, ne tarda pas d'arriver; on vit paroître dans le lac Foyle, au commencement du mois d'Août, ſous les ordres du Major Général Kirke, une flotte Angloiſe de vingt vaiſſeaux de guerre & de trois cens bâtimens de tranſport, chargés de proviſions & de ſix mille hommes de troupes; comme il falloit encore quelques jours pour entrer avec ſureté dans la ville, on dépêcha un nommé Roche avec un paquet, pour avertir la garniſon d'un ſecours prochain, afin qu'elle ne perdit pas courage. Ce courrier n'oſant point aller par terre, fit deux milles à la nage, & s'acquitta de ſa commiſſion, à la ſatisfaction de ceux qui l'avoient employé: il eut pour ſa récompenſe après, la terre de Glinn à deux milles de Carrignashure, dont le propriétaire étoit un Gentilhomme nommé Everard. Deux jours après l'expédition de Roche, le Capitaine Jacques Hamilton (*a*) entra dans la ville de Derry avec deux vaiſſeaux chargés de proviſions. Ce ſecours mit la garniſon en état de ſoutenir juſqu'à l'arrivée de celui que le Major Général Kirke devoit conduire, quelque temps après, dans cette place. Cet Officier réuſſit en

(*a*) Il étoit neveu de Richard Hamilton, qui commandoit à ce ſiége pour le Roi, en qualité de Lieutenant Général; il avoit ſuccédé à ſon pere dans la charge de Valet de Chambre du Roi Charles II, il fut enſuite membre du Conſeil privé de Jacques II. il commandoit un Régiment de cavalerie dans l'armée de ce Prince; il quitta ſon ſervice pour s'attacher à celui du Prince d'Orange, qui le créa Vicomte de Strabane. C'eſt ainſi que Jacques II fut trahi par ceux mêmes qu'il croyoit les plus attachés à ſes intérêts.

peu

peu de jours, en rompant, à force de voiles, l'eſtacade & les groſſes chaînes, avec leſquelles les Royaliſtes avoient fermé le port pour lui en empêcher l'entrée. Kirke ayant ſecouru les aſſiégés, dans le temps qu'ils étoient ſur le point de ſuccomber, les Royaliſtes ſe virent contraints de ſe retirer le 10 Août, après ſoixante-treize jours de ſiége; en effet le Roi donna ordre à Hamilton ſon Général, de faire marcher l'armée du côté de Dublin, pour être à portée de s'oppoſer au Maréchal de Schomberg, qui devoit débarquer avec une armée aux environs. Hamilton obéit aux ordres de ſon Prince, après avoir mis garniſon dans Charlemont, dont il donna le commandement au Capitaine ô Regan, Officier de réputation.

M. Roſe croyant que le Roi n'avoit pas aſſez de troupes pour s'oppoſer à Schomberg, conſeilla à ce Prince de faire aſſembler toutes ſes forces vers le centre du Royaume, & d'inviter tous ſes fidéles ſujets à le venir joindre; il fut bien ſurpris de voir une armée de vingt mille hommes aſſemblés en peu de temps à Drogheda, lieu du rendez-vous.

Schomberg débarqua, ſur ces entrefaites, entre Garrigfergus & Belfaſt; il fit le ſiége de la premiere de ces places, où commandoit Mac-Carty More, neveu du Comte d'Antrim, & Lieutenant Colonel de ſon régiment qui étoit dans la place. Ce Commandant n'ayant qu'un ſeul barril de poudre, fut obligé de rendre le Château, après une foible défenſe. Après ce premier exploit, Schomberg s'avança juſqu'à Dundalk.

Le Roi étant à Drogheda, envoya deux Lieutenans, ſçavoir Butler de Kilcop & Garland, chacun à la tête d'un détachement pour reconnoître la poſition de l'ennemi. L'un prenant le chemin de Slane, s'avança par les montagnes vers Ardée, l'autre pénétra du côté de Lurgan Race. On rapporta au Roi que Schomberg étoit campé, que ſa droite étoit appuyée ſur Caſtle-Bellew, ſon centre vers Dundalk & ſa gauche vers la mer; ſur cette nouvelle le Roi marcha vers Ardée, où il ſéjourna; il envoya le lendemain le Général Hamilton avec toute ſa cavalerie au village d'Aphene, où il étoit ſéparé de l'ennemi par un marais & un petit ruiſſeau: le Roi s'y rendit quelques heures après avec l'infanterie; il y campa pendant quelques jours en préſence de l'ennemi: ce fut alors que le Duc de Tirconnel, M. Roſe & les Officiers Généraux de l'armée, furent d'avis d'aller attaquer l'ennemi; l'occaſion étoit favorable; la maladie

ravageoit les troupes de Schomberg ; de douze mille hommes qui compoſoient d'abord ſon armée, il n'en reſtoit plus que trois mille, de ſorte que ſi on l'avoit attaqué, il auroit été obligé de décamper, & de ſe retirer à bord des trois vaiſſeaux qui l'attendoient dans le port.

Le Roi, ſur l'avis de ſes Officiers Généraux, fit marcher ſon armée en ordre de bataille, dans le deſſein de tourner le marais qui le ſéparoit de l'ennemi ; mais ce n'étoit qu'une fanfaronade ; à peine avoit-on fait une lieue de chemin, que ce Prince ordonna à ſes troupes de retourner dans le camp qu'on venoit de quitter ; elles y reſterent juſqu'au mois d'Octobre ſans rien entreprendre. S'il étoit permis de cenſurer la conduite d'un Monarque ſage & vertueux, on pourroit reprocher à Jacques II, deux démarches tout-à-fait contraires à ſes intérêts, & qui hâterent la perte de l'Irlande : à Derry il rejetta, contre la ſaine politique, une capitulation faite avec la garniſon de cette ville, par le Général Hamilton ; capitulation qui rendoit ce Prince maître de cette place importante ; c'étoit le magaſin du Nord ; c'étoit une place d'armes & un entrepôt, qui donnoit à ſes ennemis un accès libre dans ce Royaume. A Dundalk, il eſt touché de compaſſion pour les Anglois ; c'eſt une bonté mal conçue, ou plutôt une foibleſſe, de vouloir épargner des ſujets rébelles armés contre leur Souverain pour lui arracher le ſceptre après avoir manqué à tous les égards dûs à la Royauté. Ce fut dans ces circonſtances que M. Roſe dit au Roi, au rapport de Larrey ; *Sire, euſſiez-vous cent Royaumes, vous les perdriez.*

L'armée Royale qui étoit à Aphene, décampa le 10 Octobre à la vue de Schomberg ; elle alla camper à Ardée, où elle reſta juſqu'au 25 ; elle entra alors en quartier d'hyver ; l'infanterie fut envoyée dans des garniſons, & la cavalerie alla en quartier de cantonnement aux environs de Tara & de Killeen, au Comté de Meath ; Schomberg fit prendre auſſi des quartiers d'hyver au peu de monde qui avoit échappé à la contagion.

An. 1690. Au mois de Février, le Roi étant averti que les rébelles s'aſſembloient aux environs de Cavan, il y envoya le Duc de Berwick avec un corps de troupes pour les diſperſer. Le Duc trouva les rébelles ſupérieurs en nombre ; ils étoient trois contre un : il y eut une eſcarmouche très-vive entre l'infanterie du Roi & la cavalerie Angloiſe ; mais les premiers furent obligés de ſe

Digitized by Google

retirer avec perte. Le Colonel Guillaume Nugent (*a*) eut une jambe caſſée ; il mourut de ſes bleſſures quelques jours après. Conly Mac-Geoghegan (*b*) Colonel y fut tué avec pluſieurs autres ; le Duc de Berwick retourna, après cette expédition, à Dublin.

Louis XIV fit paſſer en ce temps en Irlande ſept bataillons François commandés par le Comte de Lauſun ; il devoit ſervir en qualité de Général ſous le Roi Jacques. Ce Monarque envoya en échange en France ſix bataillons Irlandois, formant la brigade de Montcashel ; ils s'embarquerent ſur la flotte commandée par M. de Chateaurenaud, & arriverent à Breſt les premiers jours de Mai.

Le Prince d'Orange débarqua au Printemps dans le nord d'Irlande, ſur quoi le Roi ayant aſſemblé ſon armée, s'avança au mois de Juin à Dundalk : les ennemis avoient quarante-cinq mille hommes, l'armée Royale n'étoit que de vingt-trois mille ; l'armée ennemie étoit bien pourvue de tout & bien diſciplinée ; les Royaliſtes étoient, pour la plûpart, des troupes de nouvelle levée, ils avoient des bras & du courage, mais ils étoient ſans diſcipline & mal armés ; les premiers avoient ſoixante gros canons ; les derniers avoient douze piéces de campagne, qu'on leur avoit envoyées de France. Cette grande diſproportion détermina les Royaliſtes à tâcher d'occuper quelques poſtes, pour arrêter le Prince d'Orange, ou du moins le combattre avec moins de déſavantage. Il fut propoſé de camper ſur les hauteurs au-delà de Dundalk, attendu que le pays étoit aſſez difficile ; mais comme les ennemis, en faiſant un petit détour, pouvoient deſcendre dans la plaine derriere l'armée Royale, & couper ſa communication, il fut réſolu de ſe placer derriere la riviere de Boyne, près de Drogheda.

(*a*) Il étoit frere du Comte de Weſt-Meath ; il étoit brave, redoutable à l'ennemi, mais téméraire.

(*b*) Il étoit fils de Charles Mac-Geoghegan de Sionan, branche des Mac-Geoghegans de Kinalyagh au Comté de Weſt-Meath Conly avoit appris le metier de la guerre en France, où il avoit ſervi pendant quelque temps ; il paſſoit pour bon Officier. Le pere & les ſept fils dont Conly étoit l'aîné, avoient ſervi le Roi avec diſtinction en Irlande dans la guerre que ce Monarque eut à ſoutenir contre le Prince d'Orange. Des ſept freres, il y en a eu cinq de tués dans cette guerre ; les deux autres ayant ſuivi la fortune du Roi en France, l'aîné nommé Antoine fut créé par ce Prince Chevalier Baronet. Charles le plus jeune mourut Capitaine des grenadiers du Régiment de Berwick ; il laiſſa trois fils : il n'en reſte qu'Alexandre Capitaine des grenadiers du Régiment de Lally ; il ſe diſtingua beaucoup dans l'Inde le 30 Septembre de l'année 1759 à la bataille de Vandavachi, où il eut l'honneur de commander un détachement de 1100 François en l'abſence du ſieur Lally, & l'avantage de battre l'armée Angloiſe qui étoit beaucoup ſupérieure en nombre. *Voy. les nouvelles publiques du 22 Mars 1760.*

Le Prince d'Orange ſuivit de près l'armée Royale & campa vis-à-vis le 29 Juin. Le lendemain les ennemis partagerent leur armée. Le Prince d'Orange, avec la moitié, remonta la riviere juſqu'à Slane, où il trouva de la réſiſtance de la parr de deux régimens de dragons commandés par le Chevalier Neale ô Neill qui gardoienr le paſſage, & les ayant forcés, il s'avança vers les Royaliſtes. Le Roi qui vit cette manœuvre, marcha auſſi de ce côté-là avec la plus grande partie de l'armée, & laiſſa, pour garder le paſſage d'Oldbridge, huit bataillons aux ordres de Hamilton Lieutenant Général : la cavalerie qui faiſoit l'aîle droite, fut commandée par le Duc de Berwick. Schomberg qui étoit reſté vis-à-vis, attaqua Oldbridge, & trouvant peu de réſiſtance de la part de quelques corps de nouvelle levée peu accoutumés au feu, principalement des dragons de Clare commandés par Charles ô Brien ſecond fils du Lord Clare, il s'en empara : ſur quoi Hamilton deſcendit avec ſept autres bataillons pour rechaſſer les ennemis ; mais leur cavalerie ayanr trouvé moyen de paſſer par un autre gué, & s'avançant pour tomber ſur l'infanrerie & couper l'armée Royale en deux, le Duc de Berwick fit marcher la cavalerie, & couvrit la retraite des bataillons ; mais auſſi il fallut commencer un combat fort inégal, tant par le nombre d'eſcadrons que par le déſavanrage du terrein ; il étoit fort coupé, & les ennemis y avoient fair gliſſer de l'infanrerie : on ne laiſſa pas de charger & de recharger dix fois, & à la fin, les ennemis étourdis de l'audace des Royaliſtes, firent halte ; on ſe reforma devant eux, après quoi on ſe remit en marche au petit pas pour aller joindre le Roi.

Dans ces entrefaites, le Roi qui avoit mis ſon armée en bataille, pour charger le Prince d'Orange, s'en trouva empêché par un marais qui ſéparoit les deux armées ; ſur quoi, pour n'être pas enveloppé par cette partie des ennemis qui venoit de forcer le paſſage d'Oldbridge, il fit marcher par la gauche, pour gagner le ruiſſeau de Duleek nommé Nanny Water. Le Duc de Berwick arriva avec ſa cavalerje, au même inſtant que les dernieres troupes du Roi paſſoient le ruiſſeau ; mais celles du Prince d'Orange qui s'avançoient toujours, y arriverent preſqu'en même temps, de maniere que le Duc de Berwick fut obligé de paſſer le défilé au grand galop en confuſion. On ſe rallia de l'autre côré du ruiſſeau, & toute l'armée s'y rangea en bataille, les ennemis en firent autant vis-à-vis de l'armée Royale, mais ils n'oſerent l'attaquer : après quelque peu de temps on ſe remit en marche, on fut ſuivi par une partie de l'armée ennemie ;

mais dès qu'on faiſoit halte à quelque défilé, les ennemis en faiſoient de même, & leur inaction pouvoit venir de la mort de Schomberg, qui fut tué dans le paſſage d'Oldbridge, & qui étoit, ſans déprimer le Prince d'Orange, meilleur Général que lui. Quoi qu'il en ſoit, les ennemis laiſſerent partir les Royaliſtes, qui, la nuit venue, reçurent ordre de gagner Dublin, ce qu'ils firent le matin : de-là le Duc de Tirconnel ordonna aux troupes de gagner Limerick, qui en étoit au moins à ſoixante milles. Chaque Colonel fut chargé d'y conduire ſon régiment par où il jugeroit à propos, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'ordre. Surlauben Brigadier fit l'arriere-garde avec la brigade qu'il commandoit, & les François que M. de Lauſun avoit conduits l'année précédente dans ce pays, prirent le chemin de Cork & de Kinſale, & s'embarquerent pour la France.

Le Roi ayant vû que par le malheureux ſuccès de la journée de la Boyne, il ne pouvoit conſerver Dublin, crut qu'il lui convenoit mieux de laiſſer le commandement à Tirconnel, & de s'en retourner en France. Ce Prince n'ayant couché qu'une nuit à Dublin, alla droit à Waterford, où il fut reçu par Nicolas Porter Maire de la ville, & s'embarqua enſuite pour la France.

Les Ducs de Tirconnel & de Lauſun ſe rendirent à Limerick : ils furent ſuivis par le Prince d'Orange, c'eſt ce qui obligea Tirconnel à faire paſſer le Shannon à la plus grande partie de la cavalerie, & de l'envoyer cantonner dans le Comté de Clare ; il mit auſſi l'infanterie en garniſon dans Limerick, Athlone, Cork & Kinſale. Ce fut alors que Lauſun, après avoir viſité les fortifications de Limerick, dit, en jurant, que ſon Maître prendroit cette place avec des pommes cuites. Dans ces entrefaites le Prince d'Orange ayant aſſemblé toutes ſes forces, alla camper à la portée du canon de Limerick, le 19 Août : le Duc de Tirconnel ayant donné ordre pour la défenſe de la place, en donna le commandement à un Capitaine aux Gardes Françoiſes, nommé Boiſſeleau, avec quatre Officiers Irlandois, pour ſervir avec lui en qualité de Brigadiers, & ſe retira. M. de Lauſun s'en alla à Gallway avec ce qui reſtoit des François, afin de les embarquer pour la France. Le Prince d'Orange fit ſommer le Commandant de Limerick de rendre la place ; mais la réponſe de ce brave Officier fit bien comprendre que le ſiége ſeroit long & difficile : on ſe hâta alors de faire venir la groſſe artillerie pour battre la place. Le Colo-

nel Sarsfield qui commandoit un corps de cavalerie de cinq cens hommes (a), étant averti qu'on conduiſoit par terre une partie de cette artillerie, il paſſa le Shannon à Killaloe, & par une marche forcée, arriva avant le jour à Cullin, où il ſurprit le convoi ; il paſſa au fil de l'épée le corps de troupes qui l'eſcortoit, il fit crever les canons, hacher les bateaux de cuivre deſtinés à faire des ponts ſur le Shannon, pour faciliter le paſſage, il fit enfin ſauter avec de la poudre le reſte de l'artillerie ; & le fracas fut ſi grand, qu'il ſe fit ſentir à quinze milles à la ronde. Sarsfield, après avoir fait un grand butin en chevaux & autres effets, prit le chemin de Bannaghir, où il paſſa le fleuve Shannon, pour retourner à ſon camp.

L'expédition de Sarsfield étonna le Prince d'Orange, & dérangea beaucoup ſes opérations ; on lui entendit dire qu'il ne croyoit pas que Sarsfield fut capable de faire une ſi belle manœuvre. Ce Prince continua cependant le ſiége : les attaques furent rudes & la défenſe vigoureuſe, la brêche étant faite à force d'artillerie, ſix mille Anglois, ſoutenus par un pareil nombre, ayant monté à l'aſſaut, furent bientôt culbutés avec une perte conſidérable : trente piéces de canons tiroient toujours ſur la place, & la brêche étant élargie, l'ennemi monta encore à l'aſſaut, avec moins de ſuccès qu'auparavant, ils furent pouſſés juſqu'à leur camp, au grand mécontentement du Prince d'Orange, qui en fit de vifs reproches aux ſiens. Boiſſeleau, le Commandant de la place, fit voir aux Anglois, par ſa ſage conduite dans ces circonſtances, ce que valoient les Irlandois bien diſciplinés & bien conduits. Le Prince d'Orange fit lever le ſiége après quatorze jours de tranchée ouverte ; l'armée décampa ſous les ordres du Général Ginkle, avec beaucoup de confuſion, après avoir mis le feu aux maiſons où étoient leurs malades & bleſſés, & marcha vers Birr, dans le Comté de Tipperary ; en même temps le Prince d'Orange ſe fit eſcorter juſqu'à Waterford, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Auſſitôt le retour du Prince d'Orange en Angleterre, on en-

(a) Sarsfield étoit homme de condition, brave & vertueux ; il étoit fort attaché à ſa Religion & à ſon Prince. Le Roi le créa pair du Royaume ſous le titre de Comte de Lucan ; il quitta des biens conſidérables en Irlande pour ſuivre la fortune de ſon Prince en France, où il fut fait Lieutenant Général des armées du Roi ; il fut tué à la bataille de Landen au ſervice de ce Prince. La mémoire de ce grand homme eſt encore en vénération parmi les Irlandois.

voya le Lord Churchill, depuis Duc de Malborough, en Irlande, avec un renfort de troupes & d'artillerie, pour faire le ſiége de Kinſale & enſuite de Cork. Le Colonel Scot commandoit dans Kinſale, & le Brigadier Mac-Eligot étoit Gouverneur de Cork; ces deux garniſons capitulerent & ſe rendirent priſonnieres de guerre, & les Officiers furent envoyés en Angleterre. Dans ces entrefaites le Duc de Tirconnel, & le Comté de Lauſun, paſſerent en France avec Boiſſeleau, & les ſoins des affaires du Royaume furent confiés au Duc de Berwick. On commença alors à s'appercevoir de quelque méſintelligence, entre les principaux Chefs de l'armée Royale en Irlande & le Duc de Tirconnel. Sans le conſulter, on envoya des Agens en France, où le Roi Jacques étoit retiré, pour ſolliciter du ſecours, & pour ſçavoir du Prince même ſur quoi on pouvoit compter. Les Agens furent les Colonels Purcell Baron de Luoghne, Lutterel & Macclesfield: en conſéquence de cette députation, on envoya en Irlande au Printemps M. de Saint-Ruth (*a*) pour commander l'armée, & le Chevalier de Teſſé en qualité de Maréchal de Camp, avec de nouvelles proviſions de guerre & de bouche. An. 1691.

La campagne s'ouvrit à la fin de Juin par les ſiéges de Ballymore & d'Athlone: le Colonel Ulick Burke étoit Gouverneur de la premiere de ces places; le Marquis d'Uſſon & le Chevalier Teſſé, commandoient dans la derniere. Le Baron Ginkle, qui commandoit les rébelles, partit de Mulingar le 6 Juin; il marcha vers Ballymore, qu'il ſomma de ſe rendre, & ſur la réponſe équivoque du Gouverneur, il ordonna l'attaque; la brêche étant faite, & la garniſon ne ſe ſentant point en état de ſoutenir un aſſaut, ſe rendit à diſcrétion. Le Général ayant mis cette place en état de défenſe, il y laiſſa une garniſon, & continua ſa route vers Athlone. Cette place, l'une des plus importantes de l'Irlande, eſt ſituée ſur le fleuve Shannon qui la coupe en deux, & qui en fait comme deux villes, ſéparées par un pont, dont l'une qui eſt à l'Orient, porte le nom d'Athlone Angloiſe, & l'autre qui eſt à l'Occident, celui d'Athlone Irlandoiſe. La premiere, moins forte que l'autre, fut attaquée d'abord: le feu du canon & de la mouſqueterie fut ſi bien nourri,

(*a*) Il venoit de quitter la Savoye où il commandoit avec diſtinction les troupes de ſon Maître.

que la place ſe rendit le 29 Juin. Avant l'attaque de l'Athlone Angloiſe, le Comte de Tirconnel conſeilla à M. de Saint-Ruth de faire raſer les fortifications de l'Athlone Irlandoiſe, & d'y faire avancer l'armée, qui auroit diſputé à l'ennemi le paſſage du pont, & par ce moyen auroit arrêté ſes conquêtes; mais cet avis ayant été négligé par Saint-Ruth, Ginkle eut le temps de faire dreſſer des batteries contre l'Athlone Irlandoiſe, & l'armée ayant paſſé le fleuve par un gué en préſence de Saint-Ruth, qui campoit à quelque diſtance de-là, on donna l'aſſaut général le 10 Juillet; la place fut bientôt emportée après une vigoureuſe défenſe; plus de mille Royaliſtes y perdirent la vie, & trois cens furent faits priſonniers.

L'armée Royale marcha, après la priſe d'Athlone, juſqu'à Ballinaſloe, où elle ſéjourna le lendemain: ce fut ici que Tirconnel ſe démit du commandement; il en chargea le Marquis de Saint-Ruth. Ce Général fit marcher l'armée le lendemain; ayant paſſé la riviere Suck, il alla camper à Aghrim, le poſte étoit avantageux; le château d'Aghrim, ſitué à la tête d'une chauſſée, le ſeul endroit par où l'ennemi pouvoit aborder, maſquoit ſon front; il étoit couvert d'un autre côté par un marais d'une grande étendue. Les ennemis qui marchoient ſur les traces des Royaliſtes, parurent le Lundi 22 du mois, à la vue du camp, & commencerent à défiler par la chauſſée. Le Colonel Gautier Burke étoit poſté avec ſon régiment dans le Château, pour diſputer à l'ennemi le paſſage de la chauſſée; mais une mépriſe, trop fatale à la cauſe qu'il vouloit défendre, le mit dans l'impoſſibilité de remplir ſon objet: ayant envoyé demander au camp les munitions dont il avoit beſoin, on lui envoya quatre barils de poudre & autant de plomb; mais au lieu de balles de fuſils, il ne trouva que des boulets de canon qui lui étoient inutiles, de ſorte que la cavalerie paſſa hardiment & ſans crainte par la chauſſée, pendant que l'infanterie débouchoit par le marais; ils ſe rangerent en bataille devant les Royaliſtes. Saint-Ruth n'avoit rien obmis pour les recevoir en habile Général; la bataille commença à une heure, avec une égale vivacité, elle dura juſqu'à la nuit; l'infanterie Royale fit des prodiges de valeur, elle pouſſa trois fois celle des ennemis juſqu'à leur canon; & on prétend qu'à la troiſieme fois le Général Saint-Ruth en fut ſi content, qu'il jetta en l'air ſon chapeau pour exprimer ſa joie; mais les choſes changerent bientôt de face par la mort

mort de Saint-Ruth, qui fut tué par un boulet de canon. Cette mort fut ſuivie d'un déſordre affreux dans l'armée, on ne ſçavoit plus à qui obéir; l'infanterie, abandonnée par la cavalerie, fut écraſée par celle de l'ennemi, & la déroute devint générale, l'élite de l'armée périt dans cette malheureuſe journée, & ſans l'adreſſe d'un Aumônier de régiment, nommé ô Reilly, qui s'aviſa de faire battre la charge par un Tambour Major ſur une colline à l'entrée du marais, où les Royaliſtes devoient paſſer, la perte eut été plus grande; par ce ſtratagême, il donna le temps aux vaincus de prendre le chemin de Limerick.

Après la défaite de l'armée Royale à Aghrim, les villes de Gallway & de Sligoe, ſe rendirent aux Anglois, & Ginkle vint mettre le ſiége devant Limerick, dont il fit ouvrir la tranchée le 5 Septembre. M. d'Uſſon commandoit dans cette place depuis la mort du Duc de Tirconnel, arrivée le 24 Août, par le chagrin qu'il eut de voir les affaires du Roi ſon maître aller en décadence. D'Uſſon ne ſe défendit pas avec moins de bravoure que Boiſſeleau; mais il ne fut pas ſi heureux. Le Général Sarsfield avoit tenté de jetter quatre mille chevaux dans la place, mais en vain; le canon ennemi & les bombes battoient jour & nuit la ville; la garniſon, après cinq ſemaines de ſiége, commença à manquer de tout, il n'y avoit plus ni argent ni proviſions; l'ennemi propoſa des conditions qui furent acceptées. M. d'Uſſon crut qu'il valoit mieux ſauver ce qu'il avoit de troupes, que de les faire périr par une défenſe opiniâtre; on entama la négociation, & la capitulation fut ſignée le 13 Octobre: les conditions n'en pouvoient être, ni plus honorables, ni plus avantageuſes aux vaincus. On en trouvera les articles à la fin de ce volume.

La capitulation de Limerick comprenoit quarante-deux articles, dont treize regardoient le civil & vingt-neuf le militaire; par cette capitulation, les Royaliſtes avoient la permiſſion de ſortir non-ſeulement de Limerick, avec les plus glorieuſes marques qu'on puiſſe donner à de braves gens de s'être bien défendus; mais encore de tout le Royaume, avec tous leurs effets, ſçavoir meubles, argenterie, joyaux & généralement tout ce qui ſe peut emporter; la même liberté étoit accordée aux garniſons des autres places, elle s'étendoit même à toutes les familles Irlandoiſes qui auroient voulu ſe retirer en France, & on s'obligeoit de leur fournir le nombre de vaiſſeaux dont ils auroient eu

beſoin pour le tranſport de leurs perſonnes & de leurs biens, & rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit contribuer à la ſureté & à la commodité de leur retraite.

La capitulation étant ſignée, l'armée Irlandoiſe s'aſſembla près l'Abbaye de Quine au Comté de Clare; il fut ordonné que, conformément aux articles de la capitulation, ceux qui voudroient paſſer en France, donneroient leur nom à M. Tameron, l'Intendant envoyé par la Cour de France en Irlande pour cet effet. Les Généraux Anglois s'imaginerent qu'il y en auroit fort peu qui vouluſſent s'expatrier; mais ils furent bien ſurpris de voir le grand nombre de ceux qui ſouſcrivoient à leur tranſplantation; ils aimerent mieux ſuivre le ſort de leur Roi, & s'engager au ſervice d'un Prince catholique protecteur de leur cauſe, que de ſe ſoumettre aux loix d'un uſurpateur chez eux: ce fut alors que ces Généraux ſe repentirent d'avoir conſenti à l'article qui autoriſoit cette tranſmigration. Quatre mille cinq cens hommes marcherent droit à Cork ſous les ordres de Sarsfield Lord Lucan & autres Officiers Généraux, d'où après un ſéjour d'environ un mois, ils firent voile pour la France, & débarquerent à Breſt le 3 Décembre. En même-temps Meſſieurs d'Uſſon & Teſſé y arriverent auſſi de Limerick, ſur l'Eſcadre de M. de Château-Renaud, avec 4736 ſoldats Irlandois ſans compter les Officiers; le Général Major Wachop reſté dans la riviere de Limerick, arriva après avec environ trois mille hommes ſur les bâtimens Anglois: les deux Compagnies des Gardes du Corps du Roi d'Angleterre paſſerent enſuite. Selon le rapport des Commiſſaires, le total des troupes Irlandoiſes compris les Officiers qui avoient ſuivi le Roi en France, montoient à dix-neuf mille cinquante-neuf. Le Roi Louis XIV, de glorieuſe mémoire, les reçut avec bonté, & offrit à ces exilés volontaires des conditions honnêtes qu'ils accepterent. Leur attachement & leur fidélité au ſervice de ce grand Monarque, leur attira ſouvent les éloges les plus flatteurs & les plus obligeans de ſa part(a). Mylord Montcashel commandoit toujours la Brigade Irlandoiſe qui portoit ſon nom.

Le Roi Louis XIV ayant envoyé en Irlande au commencement de l'année 1690, ſept bataillons François, ſoit qu'il eut

(a) Pour ce qui regarde les différens arrangemens pris au ſujet des troupes Irlandoiſes arrivées en France, on a ſuivi des mémoires raſſemblés par les ordres & ſous les yeux du feu Maréchal de Thomond.

demandé en échange un pareil nombre de troupes Irlandoiſes, ou que le Roi Jacques II qui étoit alors dans le pays, jugea à propos de les lui envoyer, on fit embarquer trois régimens Irlandois, ſur des vaiſſeaux François, qui arriverent à Breſt les premiers jours de Mai, ſous les ordres de Juſtin Mac-Carty, Vicomte de Montcashel Lieutenant Général en Angleterre, & continué dans le même grade de France. Les Régimens qui compoſoient cette brigade, furent celui du Lord Montcashel, ancien Régiment, & ſur pied depuis long-temps, celui d'ô Brien & celui de Dillon; ces Régimens furent compoſés chacun de deux bataillons, formant ſeize cens hommes en ſeize compagnies. Montcashel en arrivant en France, fit une capitulation pour ce corps, par laquelle les Officiers devoient avoir la haute paye, telle qu'ils l'ont aujourd'hui, & les ſoldats, un ſol de plus que les ſoldats François n'avoient dans ce temps-là.

Ce corps fut envoyé en Savoye, où il ſervit avec diſtinction ſous M. le Maréchal de Catinat dans la réduction de cette Province ſous l'obéiſſance du Roi, principalement à la bataille de la Marſaille, gagnée par les François le 4 Novembre 1693. Daniel ô Brien Colonel du Régiment qui portoit ſon nom, ayant hérité du titre de ſon pere qui venoit de mourir, fit porter le nom de Clare à ſon Régiment. Il mourut après à Pignerol, & M. de Lée eut ſon Régiment. Sur quelque démêlé qu'il eut avec le ſieur Squiddy Major du Régiment, il le fit mettre au Château de Briançon; il le fit caſſer l'année ſuivante, & donna la Majorité à Morrough ô Brien, qui après avoir commencé à ſervir dans le Régiment de Hamilton, étoit entré dans celui de Greder Allemand, quand le premier repaſſa en Angleterre : étant devenu Capitaine dans Greder, il en fut tiré pour entrer dans le Régiment de Clare, conſervant ſon rang de Capitaine, ſelon la date de ſa commiſſion.

Mylord Montcashel étant mort aux eaux de Barege d'une bleſſure à la poitrine qu'il avoit reçue en Savoye, l'année qu'il vint en France, ſon Régiment fut donné à M. de Lée, c'eſt aujourd'hui le Régiment de Bulkeley, & M. Talbot Colonel du Régiment de Limerick & Brigadier, eut celui que M. de Lée venoit de quitter. Talbot étoit fils naturel du Duc de Tirconnel : il ſervoit en France depuis ſa plus grande jeuneſſe, il étoit bon Officier; il fut à la Cour au mois de Mars de l'année ſuivante; il y fut arrêté & mis à la Baſtille pour des propos inconſidérés qu'on

prétend qu'il avoit tenus, & qui furent rapportés au Roi. Il fut un an en priſon, & ſon Régiment fut donné à Charles ô Brien Vicomte de Clare, frere de celui qui mourut à Pignerol après la bataille de la Marſaille.

Charles ô Brien avoit paſſé en France dans l'année 1691, après la réduction de Limerick, en qualité de Capitaine des Gardes du Corps du Roi Jacques II; apparemment que ſon Régiment de dragons qu'il avoit commandé à la journée de la Boyne, étoit fondu en Irlande. Après la bataille de la Marſaille, il eut le Régiment de dragons de la Reine d'Angleterre, dont étoit pourvu ô Carrol qui y fut tué. Il fit enfin revivre le nom de *Régiment de Clare*, par la diſgrace de Talbot; il fut tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & ſon Régiment fut donné à Morrough ô Brien qui en étoit Lieutenant Colonel. Il étoit iſſu de la maiſon de Carrigogoiniol branche de celle d'ô Brien; il étoit bon Officier, n'étant encore que Lieutenant Colonel, il ſe diſtingua beaucoup à la bataille de Ramillies, où il prit aux ennemis deux drapeaux, qui furent dépoſés dans la maiſon des Bénédictines Irlandoiſes à Ypres; la belle manœvre qu'il fit à Palluë, par laquelle il ſauva Cambray, en eſt encore une preuve, enſuite de quoi il eut le grade de Maréchal des camps & armées du Roi. « Si M. le Maréchal de Monteſquiou lui avoit rendu la juſtice » qui lui étoit due pour l'affaire de Palluë, dit le mémoire de » Thomond, il auroit eu plus de part aux graces du Roi qu'il » n'en a eu. » Morrough ô Brien garda ce Régiment ſous le nom de Régiment d'ô Brien, juſqu'à ſa mort arrivée en 1720; il laiſſa un fils nommé Daniel, Colonel d'infanterie au ſervice de Sa Majeſté. Il fut créé Chevalier de S. Lazare en 1716; Pair d'Irlande ſous le titre de Comte de Liſmore en 1747, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis en 1750; il mourut à Rome en 1759.

Mém. de Thomond.

Mém. de Thomond à l'année 1712.

Des trois Régimens qui compoſoient la brigade de Montcashel; celui de Dillon eſt le ſeul qui n'ait pas changé de nom. Il fut levé en Irlande par le grand-pere de Mylord Dillon, d'à préſent, & commandé par Arthur Dillon ſon ſecond fils, mort à S. Germain-en-Laye en 1734, Lieutenant Général des armées du Roi. Ce Seigneur joignit à une illuſtre naiſſance des talents ſupérieurs pour le métier de la guerre, & ſes exploits ſont célébres dans les faſtes de la France. Il laiſſa pluſieurs fils, l'aîné fut appellé à la ſucceſſion de Mylord Dillon ſon oncle: deux autres furent tués à la

tête de leur Régiment, dans les batailles de Fontenoy & de Lawfeld, & le dernier vient d'être transféré de l'Archevêché de Toulouſe à celui de Narbonne.

Les troupes nouvellement arrivées d'Irlande, après la capitulation de Limerick, furent refondues en 1695, & réduites à douze Régimens, qui furent donnés à ceux qui avoient le plus de crédit à la Cour de Saint-Germain. Ces Régimens, nommés les troupes du Roi d'Angleterre, furent les ſuivans.

Régiment du Roi, Cavalerie. Dominique Sheldon, Colonel; Edmond Prendergaſt, Lieutenant Colonel; Edmond Butler, Major; quatre Capitaines, ſix Lieutenans, ſix Cornettes.

Régiment de la Reine, Cavalerie. Le Lord Galmoy, Colonel; René de Carné, il étoit François, Lieutenant Colonel; Jacques Tobin, Major; quatre Capitaines, ſix Lieutenans, ſix Cornettes.

Régiment du Roi, Dragons. Le Vicomte de Kilmallock, (Sarsfield), Colonel; Turrenne ô Carrol; filleul du Maréchal de Turenne, Lieutenant Colonel, de Salles, François, Major; cinq Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

Régiment de la Reine, Dragons. Charles Vicomte de Clare, Colonel; Alexandre Barnewal, Lieutenant Colonel; Charles Maxwell, Major; cinq Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

Régiment des Gardes du Roi, Infanterie. Guillaume Dorington, Colonel; Olivier ô Gara (*a*), Lieutenant Colonel; Jean Rothe, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, ving-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Regiment de la Reine, Infanterie. Simon Luttrel, Colonel; François Wachop, Lieutenant Colonel; Jacques ô Brien, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment de la Marine, Infanterie. Le Lord Grandprieur, Co-

(*a*) Olivier ô Gara deſcendoit de l'ancienne Maiſon des ô Garas de Coolavin au Comté de Sligoe en Irlande. Les révolutions arrivées dans ce Royaume l'ayant obligé de ſuivre le ſort de ſon Roi en France, il épouſa Marie Flemming fille du Lord Baron de Slane, dix-huitiéme Pair d'Irlande de ſa famille. O Gara eut de ce mariage quatre fils. Les trois premiers ayant paſſé au ſervice d'Eſpagne, le premier y eſt mort avec le grade de Brigadier; le ſecond eſt Colonel du Régiment nommé Hibernia, & le troiſiéme eſt Lieutenant Colonel de celui qu'on nomme Irlandia. Sa conduite à la bataille de Veletri lui attira l'attention de Sa Majeſté Catholique, qui le gratifia d'une Commanderie dans l'Ordre de Calatrava. Enfin le quatriéme fils d'Olivier ô Gara s'étant attaché à Léopold Duc de Lorraine, ce Prince l'honora de la charge de premier Ecuyer auprès de ſes deux fils, dont le premier devenu Empereur, le mit au rang de ſes Conſeillers Privés, & lui donna la charge de Grand-Maître de la Maiſon de la Princeſſe ſa ſœur.

lonel ; Nicolas Fitz-Gerald, Lieutenant Colonel ; Richard Nugent, autre Lieutenant Colonel ; Edmond ô Maddin, Major ; onze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment de Limerick, Infanterie. Le Chevalier Jean Fitz-Gerald, Colonel ; Jérémie ô Mahony, Lieutenant Colonel ; Guillaume Therry, Major ; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment de Charlemont, Infanterie. Gordon ô Neill, Colonel ; Hugues Mac-Mahon, Lieutenant Colonel ; Edmond Murphy, Major ; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment de Dublin, Infanterie. Jean Power, Colonel ; Jean Power, Lieutenant Colonel ; Theobald Burke, Major ; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment d'Athlone, Infanterie. Gautier Burke, Colonel ; Owen Maccarty, Lieutenant Colonel ; Edmond Cantwel, Major ; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enſeignes.

Régiment de Clancarty, Infanterie. Roger Mac-Elligott, Colonel ; Edouard Srott, Lieutenant Colonel ; Corneille Murphy ; Major ; ſix Capitaines, ſeize Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans, huit Enſeignes.

De tous les Régimens que la Nobleſſe Irlandoiſe avoit levés en 1689 pour le ſervice de Jacques II, il y en a eu quelques-uns de fondus en Irlande ; pluſieurs qui avoient paſſé en France, furent incorporés dans les Régimens dont on vient de rendre compte, les Colonels devinrent Capitaines, & les Capitaines furent obligés de ſe contenter du grade de Lieutenant. Les Régimens des ô Neills, d'ô Donnel, de Mac-Donnel, de Maguire, de Mac-Mahon, de Magennis, furent incorporés ; celui d'Edmond (Bouy) ô Reilly chef de l'ancienne tribu des ô Reillys de Cavan, ſubit le même ſort que les autres ; il avoit levé en Irlande deux Régimens pour le ſervice de ſon Roi, l'un de dragons & l'autre d'infanterie : le premier fut fondu en Irlande, & le dernier qu'il avoit mené en France, fut incorporé, de ſorte que ce Seigneur reſta ſans Régiment, ainſi qu'un grand nombre d'autres. Son petit-fils, aujourd'hui Capitaine dans le Régiment de Dillon, eſt généralement reconnu pour l'*ô Reilly*, c'eſt-à-dire, le Chef de ſa Maiſon.

Digitized by Google

La premiere réforme des troupes Irlandoiſes ſubſiſta juſqu'à la paix de Riſwick en 1697. En 1698 les Gardes du Corps du Roi d'Angleterre, & le Régiment de Galmoy cavalerie, furent réformés alors en entier; celui de Sheldon, qui a été depuis Nugent, à préſent Fitz-James, fut réduit à deux eſcadrons. Les Régimens d'infanterie, & les dragons à pied compoſant dix-ſept bataillons, furent réduits à cinq Régimens, d'un bataillon chacun, & les compagnies compoſées juſqu'alors de cent hommes, furent réduites à cinquante; ces cinq Régimens furent connus ſous le nom de Dorington, qui avoient été les gardes à pied, à préſent Rothe, de Burke, d'Albemarle, depuis Fitz-Gerald, de Berwick & de Galmoy. Les Régimens de Lée, de Clare, & de Dillon, ſubirent la même réforme que les autres; tous ces Régimens reſterent dans cet état juſqu'en 1701, qu'il fut mis un Sous-Lieutenant, ou Lieutenant réformé de plus à chaque compagnie.

Depuis 1705 juſqu'en 1711, il y avoit dans chaque compagnie compoſée de cinquante hommes, un Capitaine en pied, un Capitaine en ſecond, un Lieutenant, deux Lieutenans en ſecond, un Sous-Lieutenant & un Enſeigne dans les compagnies Colonelles & Lieutenans Colonels. En 1712, chaque compagnie fut remiſe par rapport aux Officiers, comme elle étoit en 1701; on forma alors des brigades des Officiers qui furent réformés.

Les Régimens de **Burke & de Dillon**, s'étant trouvés à Crémone dans le temps que cette ville fut ſurpriſe le 1 Fevrier 1702, y ayant fait des merveilles, & contribué principalement à en chaſſer les ennemis; le Roi pour marquer la ſatisfaction qu'il avoit de leur ſervice, augmenta la paye des Capitaines en pied, non-ſeulement de ces deux Régimens, mais des trois autres qui étoient ſur le pied François, de vingt-cinq ſols par jour, & celle des Lieutenans en pied de douze ſols ſix deniers. Les appointemens des Capitaines & des Lieutenans en ſecond furent augmentés à proportion. Les ſoldats eurent auſſi une augmentation d'un ſol par jour. Le Régiment de Dillon n'eut qu'une gratification momentanée, & point d'augmentation de traitement, parcequ'il avoit la haute paye.

Le Régiment de cavalerie de Sheldon, qui avoit été augmenté d'un eſcadron, & mis à trois à l'occaſion de la guerre de 1700, s'étant diſtingué à la bataille de Spire le 24 Novembre 1703, il fut accordé une augmentation de traitement aux Capitaines & Lieutenans réformés qui ſervirent à la ſuite de ce corps.

Le Roi d'Eſpagne commença en 1708 à lever deux Régimens

de dragons & trois bataillons Irlandois, compoſés des priſonniers de l'armée Angloiſe faits à la bataille d'Almanza ; ce furent les Officiers réformés qui étoient à la ſuite des Régimens Irlandois en France qui compoſerent ces corps.

La paix ayant été ſignée à Radſtad le 6 Mars 1714, entre la France & l'Empereur, on ajouta trois compagnies aux Régimens de Lée, Clare, Dillon, Rothe & Berwick, pour les porter de douze à quinze compagnies, chacune de quarante hommes ; pour compoſer ces compagnies, on réforma les Régimens d'ô Donnel, auparavant de Fitz-Gerald & de Galmoy, & un ſecond bataillon ajouté quelque temps auparavant au Régiment de Berwick ; on les incorpora, ſçavoir, ô Donnel, moitié dans le Régiment de Lée, moitié dans celui de Clare ; le Régiment de Galmoy & le ſecond bataillon de Berwick furent fondus dans Dillon, Rothe & Berwick.

Par des calculs & des recherches faites au Bureau de la guerre, on a trouvé qu'il y avoit eu depuis l'arrivée des troupes Irlandoiſes en France en 1691, juſqu'en 1745, que ſe donna la bataille de Fontenoy, plus de quatre cens cinquante mille Irlandois morts au ſervice de la France.

A l'égard du Régiment de Burke, comme il avoit preſque toujours ſervi en Eſpagne, il demanda permiſſion, pour éviter la réforme, d'offrir ſes ſervices au Roi d'Eſpagne, ce qui ayant été agréé par le feu Roi, & accepté avec joye par celui d'Eſpagne, il a paſſé armes & bagages dans ce pays, où il a ſervi depuis avec diſtinction en Sicile, en Afrique & en Italie dans la guerre de 1733, avec le Roi des deux Siciles à qui ſon pere l'a donné ; il eſt actuellement à Naples, portant le nom de Régiment du Roi, & augmenté de deux bataillons.

De la réforme qui ſe fit alors des Régimens Irlandois dont on vient de parler, le Roi d'Eſpagne augmenta les trois Régimens d'Infanterie Irlandoiſe qu'il avoit, d'un bataillon chacun, de ſorte qu'il en a ſix compoſés des Officiers ſurnuméraires qui reſtoient en France avec leur ſimple réforme ; ils ont ſervi à Oran, en Sicile, en Italie, en 1733 & 1734, avec la plus grande diſtinction : quatre de ces bataillons ont eu le bonheur en 1743, avec les Gardes Wallonnes, de repouſſer les ennemis à Veletry, & de ſauver Dom Philippe qui étoit en danger d'être fait priſonnier.

On croit devoir finir ici le précis des quatre Stuarts, pour ne pas anticiper ſur l'Hiſtoire Militaire que M. de G*** s'eſt chargé de donner au Public, ſous les auſpices du feu Maréchal de Thomond.

CAPITULATION

CAPITULATION DE LIMERICK.

COPIE traduite de l'Anglois, des articles Civils & Militaires de la Capitulation de Limerick, accordés le 3 Octobre 1691, ſignés le 13 & ratifiés par leurs Majeſtés, par Lettres-Patentes ſous le grand ſceau d'Angleterre. Ces articles ſont rapportés dans une Hiſtoire abrégée de ces temps, publiée par le Docteur Nary à Dublin, & réimprimée à Londres en 1744.

Articles Civils de la Capitulation, conclus & arrêtés entre le Chevalier Charles Porter, Baronnet, & Thomas Conningsby, Ecuyer, Lords Juſticiers d'Irlande, & ſon Excellence le Baron de Ginkle, Lieutenant Général & Commandant en Chef l'armée Angloiſe, d'une part :

Et les très-honorables, Patrice Sarsfield Comte de Lucan; Piercy Vicomte Galmoy, le Colonel Nicolas Purcel, le Colonel Nicolas Cuſack, le Chevalier Tobie Butler, le Colonel Garret Dillon, & le Colonel Jean Brown, de l'autre part :

En faveur des habitans Irlandois de la ville & Comté de Limerick, des Comtés de Clare, Kerry, Cork, Sligoe & Mayo.

EN conſidération de la reddition de la ville de Limerick, & d'autres conditions arrêtées entre les ſuſdits Lieutenant Général Ginkle, le Gouverneur de la ville de Limerick, & les autres Généraux de l'armée Irlandoiſe, en date de ces préſens articles pour la reddition de ladite Ville, & la ſoumiſſion de ladite armée, il a été reglé que :

ARTICLE PREMIER.

Les Catholiques Romains de ce Royaume d'Irlande, jouiront dans l'exercice de leur Religion, de tous les priviléges qui peuvent s'accorder avec les loix d'Irlande, ou bien, ainſi qu'ils en jouiſſoient du regne de Charles II ; & leurs Majeſtés, d'a-

bord que leurs affaires le leur permettront, aſſembleront le Parlement de ce Royaume, où ils tâcheront de procurer aux Catholiques Romains de plus grandes ſûretés pour, & dans l'exercice de leur Religion, de façon qu'ils ne puiſſent être troublés dans l'exercice de ladite Religion.

II.

Tous les habitans & ceux qui réſident à Limerick, tous ceux qui compoſent les garniſons des places qui ſont à préſent entre les mains des Irlandois, tous les Officiers & ſoldats qui portent les armes pour le Roi Jacques II, qui ont des Commiſſions de lui, ou de ceux qui ont le pouvoir & l'autorité de lui d'en donner dans les Comtés de Limerick, Clare, Kerry, Cork & Mayo, tous les Officiers qui ſont dans le quartier de l'armée Angloiſe, mais qui ſont des corps Irlandois avec leſquels il eſt préſentement ſtipulé, (hors ceux qui ſont priſonniers, ou qui ont eu recours à la protection de leurs Majeſtés, ou qui ſe ſont ſoumis à leur obéiſſance,) tous les ſuſdits & chacun d'eux, & de leurs héritiers, jouiront & poſſéderont leurs biens, leurs héritages, leurs fiefs, leurs franches fermes, leurs droits, titres, intérêts, priviléges, immunités, ainſi qu'eux ou chacun d'eux en ont joui, ou les ont tenus, ou auxquels ils avoient droit du temps du regne de Charles II, où depuis, en vertu des loix, & des Statuts qui étoient en vigueur ſous le regne de Charles II: s'il ſe trouvoit quelques-uns de leurs biens, titres, &c. entre les mains de leurs Majeſtés dans ce moment, ou de quelques-uns de leurs Fermiers, ou Gardiens de leurs domaines, ils en ſeront ſur le champ remis en poſſeſſion par l'ordre du Gouvernement, ſans procès, ni troubles, ni chicane; ſeront déchargés des arrérages dûs à la Couronne, & de tout autre impôt public, depuis le jour de la S. Michel 1688 juſqu'au jour de la date de ces préſens articles; & tous ceux compris dans cet article, auront & jouiront de tous leurs biens, effets & beſtiaux, ſoit qu'il ſoient actuellement entre leurs mains, ou qu'ils les ayent remis à quelqu'autre pour les garder ou conſerver pour eux; tous ceux & chacun en particulier qui exerçoient ou pratiquoient quelque profeſſion ou metier quelconque, pourront librement continuer & les exercer comme ils faiſoient ſous le regne de Charles II, pourvû néanmoins que tous ceux dont les biens ſont confiſqués, & qui ſont hors du Royaume à pré-

ſent, ne puiſſent profitet de cet article ; ſauf néanmoins ceux qui ſeront exceptés ci-après.

Tous ceux qui négligeront ou refuſeront de ptendre le ſetment d'allegeance ou de fidélité à leurs Majeſté le Roi Guillaume, & la Reine Marie, otdonné par le Parlement d'Angleterre, la premiere année du regne de leurs ſuſdites Majeſtés, ne pourront profiter de cet article.

III.

Tous les Marchands, Négociants ou Banquiers, ou ceux qui ſont réputés tels, de la ville de Limerick, ou de quelqu'autre Ville ou garniſon que ce ſoit, entre les mains des troupes Irlandoiſes, dans les Comtés de Clare ou de Kerry, qui ſont abſens, & par delà les mers, pourront profitet du ſecond article, comme s'ils étoient préſens, pourvû qu'il n'ayent pas porté les armes contre leurs Majeſtés, depuis leut déclaration du mois de Fevrier 1688, & que ces Marchands, Négocians, Banquiers, ou téputés tels, reviennent dans le Royaume pendant l'eſpace de huit mois, à compter de la date de ces préſens articles.

IV.

Le Colonel Simon Luttetel, le Capitaine Rowland White, Maurice Euſtache de Yermanſtown, Chievers de Mayſtown, les Officiers de quelques-uns des Régimens Irlandois, dans les garniſons & quartiers ci-deſſus nommés, qui ſont au-delà des mers pour les affaires de leurs corps ou de l'armée en général, profiteront de l'article ſecond, pourvu qu'ils reviennent dans l'eſpace de huit mois, à compter de la date de ces préſentes, ſe ſoumettent au Gouvernement de leurs Majeſtés, & ptennent le ſerment dont il eſt fait mention ci-deſſus.

V.

Tous ceux & chacun de ceux comptis dans les atticles deuxiéme & troiſiéme, recevront un pardon génétal, & ſeront relevés de toutes les proſcriptions qu'ils auront pû encoutir, & des peines qu'ils auroient méritées pour les félonies, ttahiſons ou fautes qu'ils auront pû commettre depuis le commencement du tegne de Jacques II, & ſi quelques-uns d'eux ſont atteints par le Parlement, les Lords Juſticiers & le Général feront tout

leur poſſible pour faire révoquer cette procédure par le Parlement, & pour les faire relever de leurs proſcriptions *gratis* à l'exception des écritures des Commis à ce néceſſaire qui ſeront payés.

VI.

Comme la préſente guerre a été cauſe de pluſieurs violences exercées par les deux partis, & que les animoſités réciproques, (qui n'ont déja que trop duré) ſe perpétueroient, s'il étoit permis de s'attaquer par des procédures particulieres & perſonnelles; afin d'éviter ces inconveniens, & de ramener la paix & la tranquillité dans ce Royaume, il eſt défendu de pourſuivre & de moleſter de quelque façon que ce ſoit, aucune des perſonnes compriſes dans les articles ci-deſſus pour aucunes fautes par eux commiſes, ſoit pour avoir enlevé des armes, des chevaux, de l'argent, des meubles, du bétail, des marchandiſes, ou des proviſions, &c. pendant la guerre: on ne pourra pourſuivre aucun de ceux compris dans les deuxiéme & troiſiéme articles, pour leur faire rendre compte des rentes & revenus, des terres, poſſeſſions ou maiſons, par eux perçus depuis le commencement de la guerre juſqu'au jour de la date de ces préſentes, ni pour les dégats ou dégradations qu'ils auroient pû faire dans les ſuſdites terres, maiſons ou poſſeſſions. Le préſent article ſera mutuel & réciproque pour les deux partis & des deux côtés.

VII.

Tous Nobles & Gentilshommes compris dans les deuxiéme & troiſiéme articles, auront la liberté de monter à cheval avec une épée & une paire de piſtolets, s'ils le jugent à propos; ils pourront auſſi garder dans leurs maiſons un fuſil, ſoit pour leur défenſe, ſoit pour chaſſer.

VIII.

Les habitans de Limerick, ou ceux qui y réſident, de même que ceux des autres garniſons, auront la permiſſion d'emporter leurs meubles, beſtiaux & proviſions, ſans être examinés ou fouillés, & ſans payer de droit; ils ne ſeront point obligés de quitter les maiſons ou les logemens qu'ils occupent actuellement, avant ſix ſemaines, à compter de la date des préſentes.

IX.

Le ſerment qui ſera adminiſtré aux Catholiques Romains pour ſe ſoumettre à leurs Majeſtés, ſera le ſerment dont il a été fait mention ci-deſſus, & point d'autre.

X.

Si quelqu'un ou quelques-uns manquoient à l'obſervation de ces articles, ils n'empêcheront pas ceux qui ne tombent pas dans la même faute, d'en profiter.

XI.

Les Lords Juſticiers & le Général, promettent de faire tous leurs efforts, pour proteger tous ceux comptis dans les articles ci-deſſus, pour les défendre contre toutes ſortes d'arrêts, de ſaiſies & de condamnation de dommage, pour raiſon de dettes, ou des dommages qu'ils auroient pû cauſer pendant l'eſpace de huit mois, à compter du jour de ces préſens articles.

XII.

En dernier lieu, les Lords-Juſticiers & le Général ſe chargent de faire ratifier par leurs Majeſtés les préſens articles dans l'eſpace de huit mois, ou plutôt, & feront tous leurs efforts pour que le Parlement les ratifie & les confirme.

XIII.

Il paroît par une Sentence, juridiquement rendue, que le Colonel Jean Brown devoit des ſommes à quelques Proteſtans, & que Mylord Tirconnel & Mylord Lucan, employés par l'ancien gouvernement, ont ſaiſi les effets du ſieur Jean Brown, deſtinés à acquitter les dettes, en promettant au ſuſdit de l'en décharger par ce moyen; mais comme ces effets ont été employés pour les beſoins publics des Irlandois & de leur armée; pour relever le Lord Lucan de l'engagement qu'il avoit pris par un acte public, d'acquitter les dettes de Jean Brown, pour prévenir la ruine de ce dernier, par la ſatisfaction de ſes créanciers, & ſur les inſtances de Mylord Lucan & des autres intéreſſés ſuſdits, il a été arrêté que les Lords-Juſticiers & le Baron de Ginkle, intercéderont auprès du Roi & du Parlement, pour que les biens ſoient conſervés & aſſurés aux Catholiques

Romains, par des articles & des capitulations, dans ce Royaume, chargés & tenus de payer comptant les dettes dudit Jean Brown; que les effets qui lui ont été pris, valent, ou produiront, ſuivant le certificat de Mylord Lucan, après qu'il aura réglé un compte final avec ledit Jean Brown, qui ſera dreſſé, arrêté, & la balance certifiée par ledit Mylord Lucan dans l'eſpace de vingt-un jours, à compter de la date de ces préſens articles.

Pour que tout ceci ſoit fidélement & ponctuellement exécuté, nous avons ſignés, préſens SCRAVEMORE, H. MACCAY, T. TALMASH, CHARLES PORTER, TH. CONNINGSBY & BAR. GINKLE.

Et comme ladite ville de Limerick, en conſéquence des articles ci-deſſus, nous a été rendue, nous faiſons ſçavoir à tous, que nous confirmons & ratifions tous & chacun des articles, clauſes & choſes contenues dans iceux, pour nous, nos héritiers & ſucceſſeurs, autant qu'il eſt en notre pouvoir. A l'égard des matieres qui auront beſoin d'être confirmées par des Actes de Parlement, nous promettons de les lui recommander, & de donner notre conſentement royal au Bill ou Bills que nos Chambres de Parlement nous propoſeront à cet effet: & comme il paroît qu'il avoit été ſtipulé par les deux partis qui ont dreſſé les articles, qu'après ces mots, *Limerick*, *Clare*, *Kerry*, *Cork*, *Mayo*, *ou aucuns d'eux*, dans le ſecond article, il y auroit cette clauſe-ci, ſçavoir *& tous ceux qui ſont ſous leur protection dans leſdits Comtés*, & que ces mots ont été oubliés par le copiſte, (omiſſion dont on ne s'eſt apperçu qu'après la ſignature des articles; mais avant que la ſeconde ville ait été rendue) & que nos Lords Juſticiers, ou un d'eux, ou le Général, ont promis que cette clauſe auroit lieu, étant l'intention de ceux qui ont arrêté la capitulation, & qu'elle fut exprimée dans la minute: notre volonté eſt de ratifier & confirmer, par ces préſentes Lettres Patentes, les ſuſdits mots qui ont été omis; ſçavoir, *& tous ceux qui ſont ſous leur protection dans leſdits Comtés*, tant pour nous que pour nos héritiers & ſucceſſeurs, ordonnant & déclarant que toutes les perſonnes, & chacune d'elles en particulier que le ſecond article regarde, pourront recevoir & jouir de tous les avantages qui y ſont accordés & ſtipulés, comme ſi ces mots ſuſdits y étoient compris, dans la place où ils devroient être: ce ſecond article aura ſon plein effet, quel-

Digitized by Google

qu'omiſſion, défaut ou mépriſe qui s'y puiſſe trouver, ou remarquer, à la charge que ces préſentes, nos Lettres Patentes ſeront enregiſtrées dans notre C[illegible] de Chancellerie dans le Royaume d'Irlande, dans l'eſpace d'un an, à commencer du premier jour de l'année prochaine; car tel eſt notre plaiſir & volonté, pour témoignage, &c. Témoins nous-mêmes, à Weſtminſter ce 24 Février. *Anno Regis & Reginæ Guillelmi & Mariæ quarto, per Breve de privato ſigillo : nos autem tenorem præmiſſor. prædict. ad requiſitionem attornat. General. Domini Regis & Dominæ Reginæ pro Regno Hiberniæ, duximus exemplificand. per præſentes, in cujus rei teſtimonium has Litteras noſtras fieri fecimus Patentes, teſtibus nobis ipſis. Apud Weſtmon. quinto die Aprilis, annoque Regni eorum quarto.*

BRIDGES.

Examinat per nos. { S. KECK. / LACON WIM CHILDE. } In Cancel. Magiſtros.

Articles Militaires de la capitulation de Limerick conclus entre le Général Ginkle, Commandant en Chef l'armée Angloiſe, d'une part; & les Lieutenans Généraux d'Uſſon & de Teſſé, Commandans en chef l'armée Irlandoiſe, d'autre part, & autres Officiers Généraux qui ont ſigné ces articles.

ARTICLE PREMIER.

Il ſera permis à toutes ſortes de perſonnes, de telle qualité & conditions qu'elles puiſſent être, ſans aucune exception, leſquelles voudront ſortir du Royaume d'Irlande, de ſe retirer outre-mer, dans tel pays qu'elles ſouhaiteront, excepté l'Angleterre & l'Ecoſſe, avec leurs familles, meubles, vaiſſelle d'argent & joyaux.

II.

Tous les Officiers Généraux, Colonels, autres Officiers généralement quelconques, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, & tous Gardes du Corps du Roi, cavaliers, dragons & ſoldats, tels qu'ils puiſſent être, & en quelques lieux qu'ils

ſoient en garniſon dans les places & poſtes occupés préſentement par les Irlandois, aux camps, dans les Comtés de Cork, Clare & Kerry, & même ceux qu'on appelle rapperées ou volontaires, leſquelles voudront paſſer outre-mer, comme il eſt ci-devant dit, ſoit en corps, comme ils ſont préſentement compoſés, ſoit en parties ſoit en compagnies, ou autrement, auront la liberté de s'embarquer dans les lieux où ſeront les vaiſſeaux qui devront les tranſporter, ſans qu'il leur ſoit fait aucun empêchement.

III.

Toutes les perſonnes ci-deſſus dites, qui voudront ſortir dudit Royaume pour paſſer en France, auront la liberté de le déclarer dans les temps & lieux ci-après marqués; ſçavoir les troupes qui ſont à Limerick, Mardi qui vient; la cavalerie dans leur camp, Mercredi; & les troupes qui ſont diſperſées dans les Comtés de Kerry, Clare & Cork, le 8 du préſent mois & à nul autre temps; & cette déclaration ſera faite pardevant M. Tameron Intendant François, & pardevant M. le Colonel Withers, & après que cette déclaration ſera faite, les troupes qui devront paſſer en France, reſteront ſous la diſcipline & commandement des Officiers qui devront les conduire.

IV.

Tous les Officiers tant Anglois qu'Ecoſſois qui ſervent préſentement en Irlande, profiteront auſſi de la préſente capitulation, tant pour la jouiſſance de leurs biens en Ecoſſe; en Angleterre qu'en Irlande (s'ils y veulent demeurer) que pour paſſer en France, ou dans tels autres pays qu'ils ſouhaiteront, s'ils déſirent d'y aller ſervir.

V.

Tous les Officiers Généraux François, l'Intendant, les Ingénieurs, les Commiſſaires de guerre & d'artillerie, & autres Officiers François, étrangers & autres généralement quelconques, qui ſont dans Sligoe, Roſſe, Clare, dans les troupes, dans le commerce ou autrement, & de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient, auront la liberté de paſſer en France ou ailleurs, & de s'embarquer avec tous leurs chevaux, équipages, argent, vaiſſelle, papiers & effets de quelque nature qu'ils

qu'ils puiſſent être, & M. le Général Ginkle leur fera pareillement donner des paſſeports, des eſcortes & des voitures, tant par eau que par terre, pour en faire en ſureté le tranſport depuis Limerick juſques dans ſes vaiſſeaux où ils devront être embarqués, ſans payer aucune choſe pour raiſon deſdites voitures, ni à ceux qui y ſeront employés avec leurs chevaux, charretes, chaloupes & bateaux.

VI.

S'il y a quelque choſe deſdits équipages, marchandiſes, chevaux, argent, vaiſſelle & autres hardes & uſtenciles, appartenante tant auxdites troupes Irlandoiſes, qu'aux Officiers François, & autres particuliers, tels qu'ils puiſſent être, de priſe ou pillée par les troupes dudit Général Ginkle, ledit Général les fera rendre & reſtituer, ou payer ſelon l'eſtimation qui en ſera faite par ſerment de ceux qui auront été ainſi pillés; & leſdites troupes Irlandoiſes & autres perſonnes de leur ſuite, obſerveront le même ordre dans leur marche & dans leurs quartiers, & feront rendre & payer tout ce qui ſera ainſi pris dans le pays.

VII.

Pour faciliter ledit embarquement, M. le Général Ginkle fournira cinquante vaiſſeaux du port de deux cens tonneaux chacun, ſans que l'on ſoit obligé de payer; & s'ils ne ſuffiſent pas, il en donnera encore vingt autres, aux mêmes conditions, & en cas qu'il y en ait quelques-uns d'une moindre charge, il en fera fournir un plus grand nombre pour ſuppléer au défaut de ceux qui ne ſeront pas du port de deux cens tonneaux; il donnera auſſi deux vaiſſeaux de guerre pour embarquer les Officiers principaux, & ſervir d'eſcorte aux vaiſſeaux de charge.

VIII.

Un Commiſſaire ſera envoyé immédiatement à Cork pour y viſiter les vaiſſeaux qui ſont deſtinés pour le tranſport deſdites troupes, & voir en quel état ils ſont pour ſe mettre en mer; & auſſitôt qu'ils ſeront prêts à faire voile, les troupes qui doivent être tranſportées, marcheront en diligence par le plus court chemin, pour y être embarquées: & s'il y a encore des trou-

pes à tranſporter au-delà de ce qu'il en pourra contenir dans leſdits cinquante vaiſſeaux, celles qui reſteront, quitteront la ville Angloiſe de Limerick, & ſe mettront dans les quartiers qui leur ſeront marqués, & qui ſeront le plus commode pour le tranſport, ou ils reſteront juſqu'à ce que les autres vingt vaiſſeaux qui ſeront fournis dans un mois au plus tard, ſoient prêts, & en attendant, elles pourront s'embarquer ſur les vaiſſeaux François qui poutront artiver.

I X.

Leſdits vaiſſeaux ſeront foutnis de fourtages pour les chevaux; & des vivtes néceſſaires pout la ſubſiſtance des Officiers, cavaliers, dragons & ſoldats, & des autres perſonnes qu'ils pourront tranſporter, leſquels on payera aptès que le tout aura été débarqué à Breſt ou à Nantes, ſur les côtes de Bretagne, ou dans aucun autre port de Ftance où le vent les portera, en payant au prix que le Roi a accoutumé de payer pour de pareils tranſports.

X.

Pour la ſureté du retour deſdits vaiſſeaux, le danget de mer excepté & du payement des vivres, il ſera laiſſé des ôtages ſuffiſans.

X I.

Les garniſons des châteaux de Clate, Roſſ & les autres troupes d'infanterie qui ſont en garniſon dans les Comtés de Cork, Clare & de Kerry, jouiront de la préſente capitulation, & ceux deſdites garniſons qui veulent paſſer en France, ſortiront avec leurs armes, bagages, balle en bouche, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, enſeignes déployées, & les proviſions de bouche, avec la moitié des munitions de guerre qui y peuvent être, & paſſeront avec la cavalerie, s'il n'y a pas aſſez de vaiſſeaux pour le premier corps d'infanterie qui ſera tranſporté aptès la cavalerie, auquel effet M. le Général Ginkle leur fera fournit les voitures & les vivres dont elles auront beſoin pour leut ſubſiſtance, pendant le temps qu'elles ſeront en chemin, en payant pour leſdites proviſions; ou il leur ſera permis de les prendre dans leurs magaſins.

XII.

Toutes les troupes de cavalerie & de dragons qui ſont dans leſdits Comtés de Cork, Kerry & Clare, jouiront pareillement de cette capitulation, & en attendant qu'on puiſſe faire embarquer ceux deſdites troupes qui veulent paſſer en France, il leur ſera donné des quartiers dans les Comtés de Clare & de Kerry ſéparés de ceux des troupes commandées par M. le Général Ginkle, pour y ſubſiſter en payant, à la réſerve du fourrage & de la pâture qui leur ſeront fournis gratis.

XIII.

Ceux de la garniſon de Sligoe, qui ont joint l'armée Irlandoiſe, jouiront pareillement de la préſente capitulation, & il ſera envoyé ordre, à ceux qui ſeront chargés de les eſcorter, de les mener inceſſamment à Limerick par le plus court chemin.

XIV.

On pourra embarquer avec leſdites troupes Irlandoiſes, neuf cens chevaux, compris les chevaux des Officiers, & le tranſport en ſera fait gratis; à l'égard des cavaliers qui veulent reſter ici, ils diſpoſeront d'eux-mêmes comme bon leur ſemblera, en mettant leurs chevaux & leurs armes entre les mains de telles perſonnes que M. le Général Ginkle voudra.

XV.

Il ſera permis à toutes ſortes de perſonnes de telle qualité & condition qu'elles puiſſent être, ſans aucune exception, leſquelles ſeront prépoſées pour prendre ſoin de ceux de la cavalerie qui voudront paſſer en France dans les quartiers qui leur ſeront aſſignés, d'acheter du grain & du foin par-tout où elles en pourront trouver, ſans aucun empêchement, aux prix du Roi, & il ſera permis de faire voiturer de toutes les autres proviſions néceſſaires de la ville de Limerick, & pour cet effet M. le Général Ginkle fera fournir les voitures néceſſaires pour les tranſporter dans les endroits où leſdites troupes doivent être embarquées.

XVI.

Il ſera permis auſſi que l'on ſe ſerve du foin qui eſt en proviſion

dans le Comté de Kerry, pour la nourriture des chevaux de la cavalerie que l'on embarquera ; & il n'y en a pas ſuffiſamment, il ſera permis qu'on faſſe acheter du foin & de l'avoine par-tout où l'on en pourra trouver, au prix que le Roi l'achete.

XVII.

Tous les priſonniers de guerre qui étoient en Irlande le 28 Septembre, ſeront rendus de part & d'autre, & M. le Général Ginkle promet de s'employer pour faire donner la liberté pareillement à ceux qui ſont en Angleterre ou en Flandres.

XVIII.

Le Général Ginkle fera fournir les alimens & médicamens néceſſaires aux Officiers, cavaliers, dragons & ſoldats des troupes Irlandoiſes malades ou bleſſés, qui ne pourroient pas être embarqués dans le premier embarquement que l'on en fera ; & après leur guériſon, il leur fera donner des vaiſſeaux pour paſſer en France, s'ils veulent y aller.

XIX.

En ſignant la préſente capitulation, le Général Ginkle donnera un paſſeport pour envoyer un vaiſſeau exprès en France, & outre ce il fournira deux bâtimens, de ceux qui ſont préſentement dans la riviere de Limerick, pour tranſporter en France deux perſonnes que l'on ſouhaite d'y envoyer pour informer du préſent traité ; & les Commandans deſdits bâtimens auront ordre de débarquer au premier port de France, où le vent les portera.

XX.

Tous ceux deſdites troupes, ſoit Officiers ou autres, de tels caractères qu'ils puiſſent être, leſquels voudront paſſer en France, n'en pourront être empêchés pour dettes, ni ſous aucun prétexte que ce puiſſe être.

XXI.

Si après la ſignature du préſent traité, & avant l'arrivée de la flotte Françoiſe, il arrive une corvete de France, ou autre vaiſſeau deſtiné pour le tranſport des troupes, en quelque lieu des côtes d'Irlande que ce ſoit, il ſera donné par ordre du Gé-

néral Ginkle, des paſſeports non-ſeulement pour envoyer qui on voudra à bord ledit vaiſſeau; mais encore pour le faire venir dans le port le plus près de l'endroit, où les troupes qui paſſeront en France, ſeront en quartier.

XXII.

Après l'arrivée de ladite flotte, la communication ſera libre entr'elle & les quartiers deſdites troupes, tant pour aller que pour revenir, & particulierement pour tous ceux qui auront des paſſeports du Commandant de ladite flotte, ou du ſieur Tameron l'Intendant.

XXIII.

En conſidération de ladite capitulation, les deux villes de Limerick ſeront rendues & miſes entre les mains de M. le Général Ginkle, ou de telle perſonne qu'il commettra, dans le temps & les jours ci-après, ſçavoir la ville Irlandoiſe, excepté les magaſins & l'hopital, le jour de la ſignature du préſent traité; à l'égard de la ville Angloiſe, elle reſtera avec l'Iſle, & le paſſage libre du pont de Thomond entre les mains des troupes Irlandoiſes qui en compoſent préſentement la garniſon, ou qui pourront venir ci-après des Comtés de Cork, Kerry, Clare, Sligoe, & des autres lieux dont il eſt parlé ci-devant, juſqu'à ce qu'on trouve la commodité de les faire tranſporter.

XXIV.

Pour empêcher les déſordres qui pourront arriver entre la garniſon que M. le Général Ginkle mettra dans la ville Irlandoiſe qui lui ſera cédée, & les troupes d'Irlande qui reſteront dans la ville Angloiſe & l'Iſle, où elles pourront reſter juſqu'à ce que les troupes embarquées ſur les premiers cinquante vaiſſeaux ſoient parties pour la France, & non plus long-temps, l'on ſe retranchera de part & d'autre pour empêcher la communication deſdites garniſons, auxquelles il ſera défendu d'ailleurs de ſe rien dire ou faire d'offençant; & ſi cela arrive, les contrevenants ſeront punis de part & d'autre.

XXV.

Il ſera permis à ladite garniſon de Limerick de ſortir en une ſeule ou pluſieurs fois, ſelon qu'elle pourra être embarquée,

avec armes & bagages, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, balle en bouche, enſeignes déployées, ſix piéces de canon de fonte au choix des aſſiégés, deux mortiers, & la moitié de toutes les munitions de guerre qui ſont dans les magaſins de ladite place: pour cet effet, il en ſera fait un inventaire en préſence de telle perſonne que le Général Ginkle nommera le lendemain de la ſignature du préſent traité.

XXVI.

Tous les magaſins des vivres reſteront entre les mains de ceux qui en ſont déja chargés, pour faire ſubſiſter ceux de l'armée Irlandoiſe qui voudront paſſer en France, & en cas qu'il n'y en ait pas ſuffiſamment dans leſdits magaſins, pour faire ſubſiſter leſdites troupes pendant qu'elles reſteront dans ce Royaume, le Général Ginkle fera fournir les proviſions néceſſaires au prix que le Roi les achete, en lui donnant un état deſdites troupes, & il ſera permis de faire venir toutes choſes au marché de Limerick, & dans les autres endroits où leſdites troupes ſeront en quartier; & s'il reſte des proviſions dans les magaſins lorſqu'on évacuera Limerick, il en ſera fait une eſtimation, pour en déduire le prix ſur ce qui devra être payé pour les vivres qui ſeront fournies aux troupes dans le paſſage de la mer.

XXVII.

Il y aura une ceſſation d'armes, tant à l'égard des troupes de terre, qu'à l'égard des vaiſſeaux François, Anglois & Hollandois qui ſeront deſtinés pour embarquer & tranſporter leſdites troupes, juſqu'à ce qu'ils ſoient de retour dans leurs ports, auquel effet ils ſeront munis de bons paſſeports de part & d'autre, tant pour les vaiſſeaux, que pour ceux qui ſeront à bord leſdits vaiſſeaux; & s'il arrive qu'il y ſoit contrevenu par quelques Commandans ou Capitaines de vaiſſeaux, Officiers, cavaliers, dragons, ſoldats ou autres perſonnes, ils ſeront châtiés de part & d'autre, & les torts ſeront réparés. Il ſera envoyé des Officiers à l'embouchure de la riviere de Limerick, pour avertir les Commandans tant de la flotte Françoiſe que de la flotte Angloiſe, de la préſente convention, afin qu'ils obſervent entr'eux la ceſſation d'armes, comme il eſt dit ci-devant.

XXVIII.

Pour la ſureté de l'exécution du préſent traité dans tous ſes articles, il ſera donné de la part des aſſiégés, les ôtages ſuivans.... & le Général Ginkle donnera.....

XXIX.

Si avant l'exécution du préſent traité, il arrive quelque changement dans le gouvernement, ou dans le commandement de l'armée qui eſt préſentement ſous le commandement de M. le Général Ginkle, ceux qui ſeront pour cet effet établis & ordonnés, ſeront obligés à exécuter & faire exécuter ponctellement tout ce qui eſt contenu en la préſente Capitulation, ſans permettre qu'il y ſoit contrevenu en aucune maniere : En foi de quoi nous avons ſouſſigné ce 13 Octobre 1691. *Signé*, DUSSON, le Chevalier DE TESSÉ, LUCAN, WACHOP, & LA TOUR-MONTFORT. CHARLES PORTER, THOMAS CONNINGSBY, BAR. DE GINKLE.

Quelque bonne volonté qu'eut le Prince d'Orange de maintenir les Catholiques d'Irlande dans la jouiſſance des privileges qui leur furent accordés par la capitulation de Limerick, il eſt certain que les articles de cette capitulation furent mal obſervés par le gouvernement Anglois. Après une guerre malheureuſe, dans laquelle les Catholiques d'Irlande n'avoient eu en vue que l'intérêt de leur Religion, & la fidélité inviolable qu'ils croyoient devoir à leur Prince, ils avoient au moins la conſolation de ſe voir accorder une liberté de conſcience par cette célébre capitulation. L'honneur & la bonne foi du Prince d'Orange ſembloient être les garands de ce traité ; il l'avoit confirmé ſous le grand ſceau d'Angleterre, il ratifia par ſes paroles les plus expreſſes ce que ſes Généraux avoient ſtipulé avec ceux qui commandoient l'armée Irlandoiſe, il s'obligea enfin pour lui & pour ſes ſucceſſeurs de faire tous ſes efforts pour que tous les articles de la capitulation fuſſent confirmés & ratifiés par le Parlement.

Le premier de ces articles porte en termes exprès, que *les Catholiques Romains d'Irlande jouiront dans l'exercice de leur Religion de tous les privileges qui ſe trouvent compatibles avec les loix d'Irlande, ou bien comme ils en jouiſſoient du regne de Charles II : & leurs Majeſtés d'abord que leurs affaires le leur permettront, aſſembleront un Parlement dans ce Royaume, & tacheront de procu-*

rer aux Catholiques Romains de plus grandes ſuretés pour l'exercice de leur Religion, afin qu'ils n'y ſoient point inquietés.

On vit cependant paroître une foule d'Actes du Parlement qui détruiſoient cet article. Par les clauſes contenues dans le Bill intitulé, *Acte pour prevenir l'accroiſſement du Papiſme*, il étoit défendu ſous peine de *præmunire* (*a*), de convertir ou d'être converti à la Religion Papiſte; de donner une éducation étrangere à ſes enfans, pendant que les Catholiques n'avoient, ni écoles, ni colleges chez eux pour les faire inſtruire, & qu'il étoit défendu aux Catholiques d'enſeigner ſous des peines rigoureuſes.

Le Parlement ne s'eſt preſque jamais aſſemblé ſans faire ſentir aux Catholiques quelque nouvelle marque de ſa ſévérité. En 1697 il fut ordonné que tous Archevêques, Evêques, Vicaires Généraux, Doyens & autres perſonnes pourvues de Juriſdiction Eccléſiaſtique, comme auſſi toutes ſortes de Religieux de quelqu'Ordre qu'ils fuſſent, euſſent à ſortir du Royaume avant le premier Mai de l'an 1698; que ceux qui s'y trouveroient après l'expiration de ce terme, ſeroient étroitement enfermés dans la priſon publique du lieu où on les prendroit, juſqu'à ce qu'on leur fit paſſer la mer, & que ſi quelqu'un de ceux qui auroient été ainſi tranſportés, avoit la hardieſſe de revenir, il ſeroit puni comme un criminel de lèze-Majeſté.

Par d'autres Actes, on enlevoit à la Nobleſſe catholique, leurs armes, leurs chevaux; on leur défendoit les nouvelles acquiſitions de terres, les fonctions du Barreau, & les Charges publiques de l'Etat, & on leur impoſoit des ſermens odieux, & contraires au neuviéme article de la capitulation.

Voilà un échantillon du traitement fait aux Catholiques d'Irlande, contre la foi d'un traité ſolemnel revêtu de toutes les formalités néceſſaires pour le rendre ſacré. Mais à la honte de l'humanité, l'expérience fait voir, que la force a plus d'influence ſur l'exécution des traités, que n'en a la bonne foi de ceux qui les ſignent.

(*a*) C'eſt une eſpéce de Sentence qui dépouille abſolument le criminel de tous biens, le prive de la liberté & de la protection des Loix, l'expoſe à recevoir toute ſorte d'injure & de mauvais traitement ſans aucun remede; le rend infâme, & enfin ne lui laiſſe plus que la vie à perdre.

Après

Après le célébre traité de Riſwick en 1697, qui donna la paix à toute l'Europe, il fut queſtion de congédier la plus grande partie des troupes alors ſur pied en Angleterre ; mais il falloit trouver les ſommes néceſſaires pour payer les arrérages dûs aux Officiers, aux Entrepreneurs des vivres, &c. Le Parlement trouva le ſecret d'y ſatisfaire, ſans qu'il lui en coûta : ce Tribunal accorda pour cela un fonds de plus d'un million ſterling ; il en aſſigna le recouvrement ſur les biens confiſqués ſur les Irlandois catholiques qui avoient pris les armes pour le Roi Jacques depuis l'année 1688. On nomma en conſéquence des Commiſſaires qui devoient prendre connoiſſance de la nature de ces biens, & de ce qui s'en pouvoit tirer pour l'objet dont on vient de parler.

On donne ici la traduction Françoiſe du rapport que firent les Commiſſaires à la Chambre des Communes, de la commiſſion dont ils avoient été chargés. Cette traduction eſt faite ſur l'original Anglois, imprimé par ordre du Parlement en 1700 à Londres, chez Edouard Jones dans le Savoy, & Timothée Goodwin, à la tête de la Reine, vis-à-vis de l'Egliſe de S. Dunſtan, dans la rue nommée Fleet-Street, Libraires. Cette piéce contient quatre-vingt-dix paragraphes ; on paſſe ici du premier au douziéme, parce que les Commiſſaires rempliſſent cet intervalle en rendant compte des difficultés qu'ils ont été obligés de ſurmonter dans l'exécution de leur commiſſion.

On verra par ce rapport que trois mille neuf cens vingt-un Irlandois, & cinquante-ſept Anglois ſont proſcrits. Quelle différence ! ſi le ſacrifice que font les uns & les autres, eſt le même, le nombre des ſacrificateurs eſt fort inégal ; on pourra voir auſſi combien les premiers qui ſuivirent le parti de leur légitime Souverain Jacques II perdirent ; combien leurs terres ſouffrirent par les dévaſtations & les brigandages qui s'y exercerent, les abus qui s'y commirent à propos de ces confiſcations, par les gens les plus élevés par leurs rangs & leurs dignités ; les fortunes immenſes que des particuliers obſcurs firent dans cette occaſion par les voyes les plus criminelles ; enfin le foible avantage que le Roi Guillaume & la couronne d'Angleterre tirerent de tant de confiſcations de toute nature.

On connoîtra auſſi en quelque ſorte, par cette piéce, la maniere dont on procéde dans les commiſſions de cette eſpéce, une partie de la forme & des uſages des Cours de Judicatures

inférieures de la Grande Bretagne. On ſe formera une idée des Parlemens d'Angleterre & d'Irlande, qui ſont ſi différens de ceux de France, tant par la nature de leur inſtitution, que par celle des matieres qui doivent faire l'objet des délibérations des uns & des autres, & des loix & des réglemens qu'ils ſont en droit de faire.

RAPPORT des Commiſſaires nommés par le Parlement d'Angleterre, pour prendre connoiſſance des biens confiſqués ſur les Irlandois, qui ont part à la rébellion (a) de 1688, rendu à l'honorable Chambre des Communes le 15 Décembre 1699.

MESSIEURS,

1°. En vertu des pouvoirs qui nous ont été accordés par un Acte moderne de Parlement, paſſé dans les dixiéme & onziéme années du regne de Sa Majeſté, intitulé, *Acte pour accorder à Sa Majeſté la ſomme d'un million quatre cens quatre-vingt-quatre mille quinze livres, un ſhellin & onze ſols trois liards ſterlings, pour congédier l'armée, pourvoir au ſoutien de la flotte, & à d'autres dépenſes néceſſaires*, nous avons pris connoiſſance & examiné l'état des biens confiſqués en Irlande.

12. Il a été preſcrit en Angleterre, à l'occaſion de la derniere rébellion, depuis le 13 Fevrier 1688, le nombre de cinquante-ſept perſonnes, & en Irlande trois mille neuf cens vingt-un : le tout avec les noms des différens Comtés où elles furent proſcrites ſe trouvent dans un livre préſenté avec ce rapport. N°. 1.

13. Les terres poſſédées par leſdites perſonnes depuis le 13 Fevrier 1688, autant qu'il nous conſte, enſemble les noms des propriétaires, le nombre des acres confiſqués ; les noms des Comtés & Baronies où elles ſont ſituées ; le revenu annuel & la valeur des capitaux, ſe trouvent dans un livre préſenté avec ce rapport N°. 2 (*b*).

14. Nous eſtimons en gros que les terres confiſquées dans les Comtés ci-après ſont de l'étendue & de la valeur qui ſuit.

(*a*) On appelle ici rébellion, les efforts des Catholiques d'Irlande en faveur de leur Roi légitime.

(*b*) On a fait ſon poſſible pour trouver ce Livre, qui contient les noms de ces propriétaires, pour en faire mention ici, en faveur de leurs deſcendans, dont pluſieurs exiſtent encore ; mais on l'a cherché en vain.

	ACRES.		Valeur annuelle ou rente.			Valeur du capital.		
	A.	*R.*	*Liv.*	*fols*	*d.*	*Liv.*	*fols*	*d.*
Dans le Comté de Dublin.	34546		16061	6		208796	18	
Dans celui de Meath....	92452	1	31546	4	6	410100	18	6
Dans celui de Weſtmeath.	58083	1	14633	12	6	190237	2	6
Dans celui de Kildare...	44281	1	16551	18	6	215175		6
Dans celui de Catherlogh.	26303		7913	11	6	95872	2	
Dans celui de Wicklow..	18164		2719	3		35348	19	
Dans celui de Wexford..	55882	2	7551	10	6	98169	16	6
Dans celui de la Reine..	22657		5002	8	9	65031	13	9
Dans celui du Roi.....	30459	3	6870	18		89321	14	
Dans celui de Kilkenny..	30152	2	5243	3	6	68161	5	6
Dans celui de Longford..	2067	2	348	9	9	4530	6	9
Dans celui de Louth & la ville de Drogheda....	22508		6331	11		82310	3	
Dans celui de Cork.....	244320		32133	12	6	417737	2	6
Dans celui de Kerry.....	90116		3652	11	9	47483	12	9
Dans celui de Clare.....	72246		12060	17		156791	1	
Dans celui de Waterford.	21343		4190	10		54476	10	
Dans celui de Limerick..	14882	3	4728	10		61470	10	
Dans celui de Tipperary..	31960	3	8888	12	6	115552	2	6
Dans celui de Galway...	60825		10225	4		83528	18	
Dans celui de Roſcomàn.	28933		5808	15		69767	2	
Dans celui de Mayo.....	19294		3186	5		37598	3	
Dans celui de Sligoe.....	5562	2	998	17	6	12985	7	6
Dans celui d'Antrim....	10103	3	1944	18	6	25284		6
Dans celui de Down....	9079		1016	6	6	13212	4	6
Dans celui d'Ardmach...	4962		588			7644		
Dans celui de Cavan....	3830	1	478	12	6	6222	2	6
Dans celui de Monaghan.	3832		558	16		7264	8	
Dans celui de Fermanagh.	1945		389			5057		

Toutes ce terres comptées, comme nous l'avons fait, par acres, font un million ſoixante mille ſept cens quatre-vingt-douze acres, qui doivent rendre un revenu annuel de deux cens onze mille ſix cens vingt-trois livres ſterlings, ſix shellins & trois ſols, &

dont le fonds réel vaut deux millions ſix cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres ſterlings, indépendamment de pluſieurs autres terres confiquées, dont nous n'oſons rendre compte, parce que nous n'avons pas trouvé qu'elles euſſent été aſſez parfaitement arpentées. Voilà en gros la valeur de toutes les terres confiſquées en Irlande depuis le 13 Fevrier 1688, que nous vous préſentons ici.

15. Nous croyons à préſent qu'il eſt de notre devoir de vous inſtruire de la quantité des terres ſuſdites qui ont été rendues à leurs anciens Maîtres, en vertu des articles des capitulations de Limerick & de Gallway, ou par des graces particulieres de Sa Majeſté.

16. Trois Lettres, une de la feu Reine Marie, datée du 15 Mars, au Lord Sidney, au Chevalier Charles Porter, & à M. Thomas Conningsby, Lords Juſticiers & Gouverneurs du Royaume d'Irlande: une autre de cette même Reine, en date du 6 Mai 1693, au même Lord Vicomte Sidney, alors Vice-Roi & Gouverneur général de ce Royaume, & au Conſeil Privé: & une troiſiéme Lettre du Roi du 24 Avril 1694, au Lord Henri Capel, le Chevalier Cyrillwick, & M. Duncombe alors Lord Juſticier de ce Royaume, & au Conſeil Privé, tendant à les autoriſer à entendre les tepréſentations de ceux qui croiroient pouvoir profiter des articles de Limerick & de Gallway, & à leur rendre juſtice. En conſéquence il fut jugé que quatre cens quatre-vingt-onze perſonnes devoient jouir du bénéfice des ſuſdits articles. Leurs noms, leurs qualités, le temps où ils ont été mis en poſſeſſion de ce qu'ils avoient perdu, ſont compris dans un livre mis ici devant vous, Méſſieurs, cotté N°. 3.

17. Plus une commiſſion datée du 25 Fevrier, de la huitiéme année du regne de Sa Majeſté, munie du grand ſceau d'Irlande, donnant pouvoir aux Juges de différentes Cours, ou à cinq d'entr'eux, de prendre connoiſſance, & de regler les prétentions des proſcrits: en conſéquence de cette commiſſion, il fut décidé que ſept cens quatre-vingt-douze perſonnes devoient profiter des articles ci-deſſus. Les noms de ces perſonnes, leurs qualités, & la nature des biens dans leſquels ils ſont rentrés, ainſi que les temps, ſont ſpécifiés dans un livre joint à ce rapport, & cotté N°. 4.

18. Les terres ainſi rendues contiennent deux cens trente-trois mille cent ſix acres, dont le revenu par an eſt de cinquante-cinq mille ſept cens ſoixante-trois liv. ſix ſols ſix d. ſterlings: & le capital de ſept cens vingt-quatre mille neuf cens vingt-

Digitized by Google

trois livres quatre ſols ſterlings. Le détail de ce qui revient à chacun, tant pour rente que pour principal, le nom des Comtés ou Baronies où les terres ſont ſituées, avec les noms & qualités des particuliers, eſt énoncé dans un livre marqué N°. 2.

19. Ici nous n'oſons juger ſi les lettres de leurs Majeſtés, cideſſus citées, aux Lords Juſticiers & au Conſeil, ou la commiſſion revêtue du grand ſceau, pouvoient donner à quelqu'un le pouvoir légitime qu'il faut pour faire comparoître devant ſoi les ſujets de Sa Majeſté, en les faiſant venir de toutes les parties du Royaume, pour exiger des ſermens, juger ſans procédures juridiques, lever de l'argent ſous le nom & le prétexte de ſalaire, &c. ne trouvant aucun acte de Parlement qui autoriſe ces ſingularités. Nous ſoumettons très-humblement cette obſervation à votre grande ſageſſe.

20. Nous penſons qu'il eſt de notre devoir, Meſſieurs, de vous informer qu'on exigeoit, (dans ces Cours établies dans la forme extraordinaire qui vient d'être détaillée) des ſalaires exorbitans, que le ſieur Palmer Greffier qui faiſoit les fonctions de cet emploi pour M. Poultney, & qui partageoit avec lui les profits, demanda à M. Luc Dillon, pour ſon ſalaire, à l'occaſion du bien de ſon pere qui lui fut adjugé, la ſomme de quatre-vingt-ſix livres ſterlings, & M. Steel crieur de la même Cour, encore quinze livres ſterlings, outre dix livres ſterlings qu'il avoit données à différentes fois à M. Palmer, pendant la durée de la procédure qui avoit traîné près de deux ans. Cet exemple n'eſt pas le ſeul de pareilles exactions; car pluſieurs autres particuliers ont payé des ſommes conſidérables en pareil cas. Avant que nous ayons été nommés Commiſſaires, il étoit d'uſage de faire payer près de cinq livres ſterlings pour faire admettre la premiere requête, quoiqu'il ſoit dit formellement dans les articles de la capitulation de Limerick, qu'il n'eſt dû aucun ſalaire qu'aux Clercs pour les écritures qu'ils feront.

21. Nous pouvons ajouter qu'on s'eſt généralement plaint, & nous avons reconnu que c'étoit avec grande raiſon, de la derniere Cour établie pour recevoir des Requêtes. Pluſieurs perſonnes ont été jugées ſans que leurs Requêtes ayent été admiſes; d'autres, le lendemain ou le ſurlendemain du jour qu'elles l'avoient été, avant que le Conſeil Royal, ou des témoins, euſſent été entendus, ce qui eſt contraire aux regles de la Cour elle-même, qui veut qu'il ſe paſſe quatorze jours entre l'admiſſion

de la Requête & le jugement. En général, il paroît qu'il s'eſt commis de grands abus, & que ſouvent on a interprêté les articles de Limerick & de Gallway trop favorablement pour les proſcrits, au point qu'un ſeul témoin a ſouvent ſuffi pour déterminer en leur faveur; de ſorte que nous penſons que pluſieurs perſonnes ont été rétablies dans la poſſeſſion de biens qui devoient être dans celle de Sa Majeſté, ſi les choſes avoient été bien examinées: pour y parvenir, nous envoyâmes demander au ſieur Palmer ſes minutes; mais comme il ne les avoit écrites d'abord qu'en abbreviations, & qu'il ne les a point miſe au net depuis, nous n'avons pû en tirer des lumieres aſſez claires pour vous être préſentées: nous ferons ſeulement une remarque à cette occaſion, qui nous ſemble fort extraordinaire; c'eſt que la Cour a rétabli plus de perſonnes dans leurs biens depuis le commencement de l'exercice de notre commiſſion, qu'il n'y en avoit eu depuis la capitulation de Limerick juſqu'à ce temps-là.

22. Nous devons auſſi vous informer, Meſſieurs, que pluſieurs anciens propriétaires de biens y ont été rétablis par l'abolition de leur proſcription, ou par un pardon de Sa Majeſté.

23. Les abolitions ſont de deux ſortes; celles qui ont été les ſuites de procédures, ſont marquées dans les cottes N°. 3 & 4, & dans les colonnes ſéparées.

24. Les autres qui ont été accordées en conſéquence de graces de Sa Majeſté, de Lettres de la feu Reine, ou d'ordres donnés par elle depuis la bataille de la Boyne, ſont marquées dans un livre joint à ce rapport N°. 5. Le nombre des perſonnes dans ce cas monte à ſoixante-cinq, les biens ainſi reſtitués contiennent ſoixante-quatorze mille ſept cens trente-trois acres, dont le revenu annuel eſt de vingt mille ſoixante-ſix livres huit ſols trois deniers ſterlings, & la valeur des fonds de deux cens ſoixante mille huit cens ſoixante-trois livres ſept ſols trois deniers ſterlings. Les noms des Comtés, des Baronies, des perſonnes & leurs qualités ſont compris dans un livre, N°. 2.

25. Et ici nous eſtimons qu'il eſt néceſſaire de vous inſtruire que nous avons appris dans les différentes provinces, ce qui nous paroît très-vraiſemblable par les perquiſitions que nous avons faites, que pluſieurs perſonnes ont obtenu des graces de Sa Majeſté, en donnant des ſommes à ceux qui avoient ſa confiance & en abuſoient; mais quand nous avons voulu approfondir cette matiere, nous y avons trouvé de trop grands obſ-

Digitized by Google

tacles, ces ſortes de marchés s'étant paſſés dans le plus grand ſecret, & entre des gens qui ne ſont point, pour le préſent, dans le Royaume. Nous allons néanmoins mettre devant vos yeux, Meſſieurs, quelques preuves qui vous feront connoître qu'il a été donné de l'argent pour rétablir pluſieurs perſonnes dans leurs biens.

26. Mylord Bellew remit à Mylord Raby (*a*) mille livres ſterlings de principal, avec ſept ou huit cens livres ſterlings qui étoient dues, à condition qu'il employeroit ſon crédit auprès du Roi pour lui faire obtenir ſon pardon : il l'eut en conſéquence. Le même Mylord Bellew remit auſſi à Mylord Romney les revenus de ſes terres, dont il avoit joui près de trois ans, & qui montoient à environ trois mille livres ſterlings, à condition qu'il ne s'oppoſeroit point au pardon qu'il ſollicitoit.

27. Jean Kerdiff Gentilhomme du Comté de Dublin, donna à Madame Marguerite Uniack deux cens livres ſterlings, pour l'engager à employer ſon crédit auprès de Mylord Romney, afin qu'il obtint du Roi une lettre d'abolition de ſa proſcription : elle fut accordée. Cependant le cas particulier de cet homme, comme il nous a paru, méritoit la plus grande compaſſion.

28. Le Chevalier Jean Morris donna deux cens livres ſterlings à M. Richard Uniack, & trois cens à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir ſon pardon : elle le lui fit obtenir par le crédit du Lord Romney.

29. Harvey Morris Ecuyer donna cent livres ſterlings à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir de Sa Majeſté ſon pardon : il lui fut accordé.

30. Le ſieur Jean Huſſey de Leſlip étant informé par les Meſſieurs Bray & Roſcoe Agens de Mylord Athlone, qui avoit eu la confiſcation des biens de Mylord Limerick, qu'il ne pouvoir parvenir à faire abolir ſa proſcription, s'il ne remettoit au préſent poſſeſſeur une hypotheque de trois cens livres ſterlings, qu'il avoit ſur le bien de Mylord Limerick, fut obligé de le faire pour avoir ſon pardon.

31. Edmond Roch, très-bon Gentilhomme, donna au ſieur Richard Darling, homme d'affaires de Mylord Romney, cinq cens livres ſterlings, pour qu'il lui fit procurer ſon pardon, qu'il eut. Ce Gentilhomme, qui avoit été proſcrit en vertu du Statut

(*a*) Il s'appelloit Wentworth.

fait contre les crimes de trahiſon pratiqués dans les pays étrangers, n'étoit jamais ſorti du Royaume, ainſi qu'il fut prouvé.

32. Jean Bourk, communément appellé Mylord Bophin, convint de payer ſept mille cinq cens livres ſterlings au ſieur André Card, pour l'uſage de Mylord Albermarle, à condition qu'il lui procureroit du Roi une lettre, à l'effet d'abolir ſa proſcription, & de le rétablir dans ſes biens: trois mille livres ſterlings de cette ſomme devoient être payées à ſa priſe de poſſeſſion; & le reſte quelque temps après. En conſéquence Sa Majeſté écrivit aux Lords-Juſticiers une lettre en faveur de Mylord Bophin, qui devoit être communiquée aux Commiſſaires & à la Cour des Requêtes: elle fit un decret pour cela; il y étoit dit que c'étoit pour donner à ce Seigneur les moyens d'élever ſes enfans dans la religion Proteſtante, & pour affermer ſes biens à des Proteſtans. Le decret vouloit auſſi qu'il fut levé neuf mille livres ſterlings ſur la totalité des biens, pour le payement des dettes, & pour la ſubſiſtance & l'éducation des enfans; mais la vérité eſt que cette ſomme n'étoit deſtinée qu'à payer les ſept mille cinq cens livres ſterlings ſuſdites à Mylord Albermarle, & le reſtant qu'à être partagé entre les autres perſonnes mêlées dans cette négociation d'iniquité. Ce decret fut porté à la Chambre des Communes d'Irlande, pour qu'il fût revêtu de la force d'un Acte; mais les marchés & les accords dont on vient de rendre compte ayant percé, la Chambre choquée de ce qu'on vouloit faire ſervir ſon pouvoir à autoriſer des conventions clandeſtines & abuſives, & reconnoiſſant la fauſſeté des motifs qui étoient expoſés dans le decret, le rejetta. Ce mauvais ſuccès donna lieu à un autre accord, qui portoit que les biens de Mylord Bophin ſeroient mis en ſéqueſtre entre les mains de Mylord Roſſ; que l'argent qui devoit être donné pour procurer cette grace, ſeroit, avant toutes choſes, levé ſur les biens, que les revenus ſeroient appliqués au payement des dettes, & pour les beſoins de la maiſon de Clanriccard. En conſéquence de ce nouvel arrangement, il fut obtenu une lettre de Sa Majeſté pour le confirmer, & il fut payé trois mille livres ſterlings à Jean Broderick, pour le compte de Mylord Albermarle.

33. Nous vous avons, Meſſieurs, rendu compte juſqu'ici des biens appartenans à ceux qui ont été proſcrits, depuis le 13. Février 1688, de ceux qui ont été rendus aux propriétaires, ſoit en vertu des articles de Limerick & de Galway, ou des graces

graces particulieres du Roi. Nous allons par la ſuite vous dire ceux à qui Sa Majeſté a fait don de quelques-uns de ces biens confiſqués, ou à qui elle les a remis ſeulement en qualité de ſéqueſtres.

34. Depuis la bataille de la Boyne, il a été délivré ſoixante-ſeize Patentes, ſcellées du grand ſceau d'Irlande, à autant de perſonnes, comme donataires, ou ſéqueſtres de biens confiſqués en Irlande. Les dates de ces Lettres Patentes, & les motifs qui les ont fait accorder, ſont compris dans un livre qui accompagne ce rapport N°. 6. Nous allons mettre ici ſous vos yeux, Meſſieurs, quelques-uns des plus conſidérables de ces dons, le nombre d'acres qu'ils contiennent, & les raiſons qui les ont fait accorder.

35. Au Lord Romney, il a été fait trois dons, dont il jouit actuellement, qui contiennent quarante-neuf mille cinq cens dix-ſept acres.

Motif. Pour ſervices rendus.

36. A Mylord Albermarle deux dons, dont il jouit, contenant cent huit mille ſix cens trente-trois acres.

Motif. Services rendus.

37. A Guillaume Bentink, communément appellé Mylord Woodſtock, cent trente-cinq mille huit cens vingt acres.

Il n'y a point de motifs ſpécifiés dans les Lettres Patentes.

38. A Mylord Athlone, deux dons, contenant vingt-ſix mille quatre cens quatre-vingts acres.

Motif. Pour ſervices rendus dans la réduction de l'Irlande. Ces dons ont été depuis confirmés par un Acte du Parlement d'Irlande.

39. A Mylord Gallway, un don, contenant trente-ſix mille cent quarante-huit acres.

Motif. Pluſieurs bons & fidéles ſervices par lui rendus.

40. A Mylord Rocheford, deux dons, contenant trente-neuf mille huit cens ſoixante-onze acres.

Motif. Services rendus.

41. Au Marquis de Puizar, un don, contenant trois mille cinq cens douze acres.

Motif. Services rendus.

42. A Mylord Conningſby, cinq mille neuf cens ſoixante-ſix acres, avec des droits Seigneuriaux, des Dixmes & des Maiſons dans la ville de Dublin, & une hypothéque de mille liv. ſterlings.

Motif. Services rendus.

43. A Mylord Mountjoy, onze mille ſoixante-dix acres pour vingt-un ans.

Motif. Services rendus pendant la guerre d'Irlande, les pertes qu'il a ſouffertes dans ſes biens, l'empriſonnement de ſon pere à la Baſtille, & de ce qu'il a été tué à la bataille de Steinkerque.

44. A Monſieur Thomas Keightley, deux dons, contenant douze mille trois cens quatre-vingt-un acres, pour quatre-vingt-dix-neuf ans. « Pour ſervir de dote à ſa fille Catherine Keightley, » qui étoit auprès de la feu Reine Marie, après la mort de la- » quelle elle perdit une penſion de quatre cens livres ſterlings, » & en conſidération des pertes qu'a ſouffertes le pere pendant » la guerre. »

45. Au Colonel Guſtave Hamilton, cinq mille trois cens quatre-vingt-deux acres, dont dix-neuf cens acres ne proviennent point de confiſcations.

Motif. Les grands ſervices qu'il a rendus pendant la guerre d'Irlande, d'avoir paſſé la riviere de Shannon à gué, & d'avoir monté à l'aſſaut à la ville d'Athlone, à la tête des grenadiers Anglois.

46. Au Docteur Jean Leſley, ſeize mille ſoixante-dix-ſept acres.

Motif. L'activité & la diligence des ſervices qu'il a rendus dès le commencement de la guerre d'Irlande, les grandes dépenſes qu'il a faites pour armer un nombre conſidérable d'hommes, & d'avoir combattu à leur tête en pluſieurs occaſions.

47. Au Chevalier Thomas Pendergraſſ, deux dons, contenant ſept mille quatre-vingt-deux acres.

Motif. Le ſervice important qu'il a rendu, en découvrant une horrible conſpiration faite pour aſſaſſiner le Roi, & détruire les libertés de la Grande Bretagne, & par conſéquent la Religion Proteſtante dans toute l'Europe.

48. A M. Jean Baker, ſeize cens quarante-ſept acres.

Motif. Les grands & mémorables ſervices rendus par ſon pere, à la défenſe de Londonderry.

49. Au ſieur Jacques Corry, deux dons, l'un une hypothéque de deux mille livres ſterlings ſur pluſieurs terres dans le Comté de Wicklow, dues au Chevalier Edouard Scot par le Comte de Tirone; l'autre contenant dix-ſept cens vingt-cinq acres,

Motifs. Sa maiſon brulée ; d'avoir fourni la garniſon d'Iniskilling, de vivres & de munitions pour la valeur de trois mille livres ſterlings à ſes ſeuls dépens ; mais il eſt conſtaté, par les perquiſitions que nous avons faites, qu'il n'a aſſiſté en aucune façon la garniſon d'Iniskilling, qu'il a même dit publiquement dans cette ville, qu'il eſpéroit voir pendre tous ceux qui avoient pris les armes pour le Prince d'Orange. Sa maiſon a été brulée par la garniſon, en punition de ce propos.

50. Le reſte des graces de cette nature eſt inſéré dans le livre N°. 6.

51. Il faut obſerver que tous les acres dont il a été queſtion dans ce rapport, ſont des acres de plantage qui ſont en proportion avec les acres Angloiſes, comme deux cens ſoixante-quatre à quatre cens quarante-un.

52. Nous obſervons de plus que les biens ſuſdits ne rapportent point autant à ceux à qui ils ont été accordés, que nous les avons évalués ; parce que, ainſi qu'ils en ont impoſé à Sa Majeſté, en diminuant le prix de ces terres pour en avoir la conceſſion, de même leurs Intendans les ont trompés, en vendant ou en affermant ces biens fort au-deſſous de leur valeur.

53. Nous remarquons de plus, que la plus grande partie de ces terres ont été données ou miſes en ſéqueſtre, ſous le ſceau de l'Echiquier, pour un eſpace de peu d'années, ou ſeulement pendant la volonté du Roi, ſoit aux poſſeſſeurs actuels, ſoit à d'autres : ce qui a apporté très-peu de profit à Sa Majeſté. La plûpart des termes ſont expirés, le peu qui ne le ſont point encore, paroiſſent dans le livre N°. 6.

54. Nous allons à préſent vous informer très-humblement des charges qui ſont ſur les biens confiſqués, qui n'ont point été rendus à leurs propriétaires ; nous vous indiquerons ſeulement celles qui ont été reconnues par enquête, ou qui ont été paſſées par la Cour de l'Echiquier de Sa Majeſté. Ces dernieres l'ont été, en conſéquence de la lettre de Sa Majeſté aux Lords Juſticiers d'Irlande, qui ordonnoit que tous les Proteſtans prouveroient la validité des charges auxquelles ils ſont aſſujettis par les voies les plus expéditives, ſans avoir recours aux plus diſpendieuſes & aux plus longues.

55. Tous ſtatuts, jugemens, hypotheques ou autres dettes qui nous paroiſſent charger les ſuſdits biens confiſqués, & non

rendus à leurs anciens maîtres, font une maſſe ou ſomme totale de cent ſoixante-un mille neuf cens trente-ſix livres quinze ſols ſix deniers ſterlings, dont le détail paroît dans un livre annexé à ce rapport N°. 7.

Nous concevons que depuis notre examen, il y a pu avoir pluſieurs de ces charges éteintes par différens moyens & arrangemens ; mais nous n'avons eu ni le temps, ni les ſecours néceſſaires pour nous en inſtruire avec exactitude ; nous penſons donc qu'on peut déduire une ſomme aſſez conſidérable de la derniere que nous venons de dire, pour les conſidérations ci-après.

56. Nous n'avons énoncé que la ſomme réelle & primitive de la charge, n'ayant pu connoître combien d'intérêt il en pouvoit être dû par les différens particuliers.

57. Il nous a paru viſemblable que ſouvent le jugement & l'hypothéque étoient la même dette.

58. Il eſt auſſi vraiſemblable que pluſieurs de ces jugemens n'ont été que pour ordonner l'exécution des conventions particulieres.

59. Dans pluſieurs cas, les Proteſtans & les Papiſtes étoient également engagés ; cependant on a exigé la dette entiere ſur les terres des proſcrits.

60. Il paroît, que pluſieurs contrats & copies de jugemens ont été produits à des Cours de Judicature ſubalternes, & qu'on n'a point de preuves de leur exécution, ni des motifs qui les ont fait rendre.

61. De l'autre côté, il eſt apparent que dans pluſieurs cas, les ſtatuts & les jugemens ont été exécutés ; mais il n'y en a aucune trace ſur les Regiſtres.

62. Pluſieurs charges ont été rachetées, ſoit par les Donataires, ſoit par leurs gens d'affaires ou ſous-Fermiers, à très-bas prix, tandis qu'ils ont laiſſé ſubſiſter les apparences de ces mêmes charges, pour couvrir les profits que leur apportoit la poſſeſſion de ces biens.

63. Pluſieurs perſonnes miſes en poſſeſſion de ces biens chargés, en conſéquence des lettres de Sa Majeſté, ont reçu la totalité, ou au moins la plus grande partie de la dette.

64. Il eſt vraiſemblable que pluſieurs charges ont été ſuppoſées en faveur de perſonnes proſcrites, & qu'il s'eſt fait ſur cet objet des conventions clandeſtines.

Digitized by Google

65. Enfin il nous a paru que rien n'a été négligé par les Donataires & leurs gens d'affaires, pour faire paroître conſidérables les charges de leurs biens, quoique nous penſons que ſi la recherche exacte en étoit faite, on reconnoîtroit qu'elles le ſont très-peu, & qu'une grande partie en auroit pu être éteinte aujourd'hui, par la perception des profits; mais nous concevons qu'elles vont être plus que rembourſées par les autres confiſcations, dont il n'a point été encore parlé, & dont nous allons vous rendre compte.

66. Peu après la bataille de la Boyne, il fut délivré, ainſi que nous avons déja eu l'honneur de vous en informer, Meſſieurs, une Patente munie du grand ſceau d'Irlande, qui établiſſoit des Commiſſaires, qui devoient avoir le pouvoir de ſe ſaiſir & de diſpoſer des biens & des beſtiaux confiſqués pour le profit de Sa Majeſté. Ces Commiſſaires établirent des Subſtituts dans les différens Comtés ſoumis alors au Roi, qui prirent poſſeſſion d'une prodigieuſe quantité de biens & de beſtiaux, qu'ils évaluerent à la ſomme de cent trente-cinq mille cinq cens cinquante-deux livres ſterlings; mais l'évaluation de chacun des articles qui compoſoient la totalité ci-deſſus, étoit ſi modique, qu'un cheval n'étoit eſtimé que vingt shellins ou dix-neuf livres de France, un mouton deux shellins & demi, ou quarante-cinq ſols de France, tout le reſte à proportion, de façon qu'il nous paroît vraiſemblable que ſi les choſes avoient été vendues leur juſte valeur, elles auroient produites entre deux & trois cens mille livres ſterlings; mais avant qu'on put prendre ce parti, les Commis prépoſés pour le recouvrement des revenus de Sa Majeſté, firent des repréſentations, qui donnerent lieu à une lettre du Roi, qui ſuſpendoit le pouvoir des Commiſſaires établis pour ſe ſaiſir des biens confiſqués, neuf jours après qu'ils furent entrés en exercice, & revêtiſſoit les Commis des revenus de leur pouvoir: par-là il ſe paſſa beaucoup de temps avant que les livres, les effets & les biens ſaiſis par ces Subſtitus, puſſent paſſer de leurs mains dans celles des Commis des revenus; & embarraſſerent ſi fort les redditions de compte, joint au pillage que firent chez les Subſtituts ou ſous-Fermiers, les troupes de l'armée en entrant en quartier d'hyver, qu'il nous a paru qu'on n'avoit tenu compte au Roi, & qu'il n'étoit entré dans ſes coffres, de toutes les dépouilles ſpécifiées ci-deſſus, que pour la valeur de quarante-quatre mille liv. ſterlings: d'ailleurs nous trouvons ſur les

états, des quantités de biens & d'effets confiſqués très-conſidérables, dont le Roi n'a jamais profité; pluſieurs particuliers s'en ſont ſaiſis pour leur compte. Il eſt vrai que le brigandage & l'uſage de piller, étoit dans ce temps-là ſi général, que des hommes, dans les plus grands emplois, ne furent point exempts de ces crimes. Nous croyons que c'eſt là la raiſon qui a empêché qu'on n'eut approfondi davantage ces vexations. Par exemple, nous voyons que Mylord Conningſby s'empara d'environ trois cens bêtes à corne, outre bon nombre de chevaux qui furent laiſſés dans le parc, après la bataille de la Boyne; mais nous ne voyons point qu'on ait jamais tenu compte à Sa Majeſté de leur valeur. Il s'empara auſſi de toute la vaiſſelle & de tous les meubles qui étoient dans la maiſon du Chevalier Michel Creagh, Lord Maire de Dublin pour l'année 1689. La valeur de ces effets a toujours paſſé pour être très-conſidérable: on prétend à la vérité que le Roi lui a fait don de ces deux derniers articles. Il a été délivré aux Lords Juſticiers, Mylord Sidney & Mylord Conningſby, par les Commis des revenus, pluſieurs ameublemens & effets de très-grand prix, dont nous ne voyons point qu'on ait tenu compte à Sa Majeſté: on n'a trouvé aucun de ceſdits effets dans le château de Dublin, où ils avoient été dépoſés.

67. Nous trouvons de plus, qu'il fut délivré par les Commis des revenus, des quantités très-conſidérables d'effets prétieux, au Chevalier Charles Porter, au Major Général Kirk & à pluſieurs autres, qui n'en ont rien rendu ni tenu d'aucune façon compte au Roi. Les Officiers de l'armée en ont auſſi pillé beaucoup davantage: on dit que Sa Majeſté leur a depuis fait don des fruits de leurs brigandages.

68. S'il nous eſt permis de nous en rapporter à la perſuaſion générale du pays, nous devons croire que pluſieurs perſonnes ont tiré les plus grands avantages de ces confiſcations; mais comme il y a déja long-temps, qu'il nous auroit été très-difficile de parvenir à avoir des preuves completes contr'eux, & qu'il n'y a aucune apparence que, ſuppoſé que nous en euſſions, il nous fût poſſible de faire reſtituer aucune partie de ce qui a été enlevé il y a tant d'années, nous avons cru qu'il valoit mieux employer notre temps à prendre connoiſſance de matieres plus eſſentielles; ainſi, Meſſieurs, nous bornerons ici ce que nous avons à vous dire ſur cet objet.

69. Comme l'évaluation de ces meubles, effets & beſtiaux, ne peut être que très-incertaine, nous n'en tirerons ici aucune eſtimation fixe; mais nous vous ferons remarquer quelques dettes ordonnées par jugement, & quelques hypothéques dues à des proſcrits qui n'ont point été rétablies, qui monte à la ſomme de cent vingt mille treize livres treize ſols dix deniers ſterlings, ainſi qu'il paroît dans un livre annexé à ce rapport N°. 8.

70. Nous préſumons qu'il peut être obſervé ici que ces dettes ſont aſſujetties aux objections que nous avons faites ci-deſſus, à l'occaſion des charges, il y a cette différence ſeulement que ſi d'un côté elles ont, comme nous le croyons, pû être éteintes par les profits conſidérables des recettes, pluſieurs des créanciers étant, par les lettres de Sa Majeſté, en poſſeſſion des biens chargés, de l'autre côté la ſomme principale, ſur les biens dont il eſt ici queſtion, eſt toujours due, puiſqu'il ne paroît pas qu'il en ait été payé aucuns intérêts depuis les confiſcations des fonds. Ainſi nous eſtimons que ceci peut balancer les charges.

71. Permettez-nous, Meſſieurs, de vous faire remarquer que les jugemens rendus dans ces ſortes d'affaires-ci, n'ont été trouvés que dans la Cour de l'Echiquier ſeulement; nous n'en avons pu avoir des autres Cours de Judicature, parce qu'on a fait la faute d'omettre de nous donner le pouvoir de les requerir dans l'énoncé de la Patente de notre commiſſion: de-là nous conjecturons qu'il eſt très-apparent qu'il eſt beaucoup plus dû aux perſonnes proſcrites, & qui n'ont point été rétablies dans leurs biens, que nous n'avons pu découvrir.

72. Nous devons auſſi vous évaluer, parmi les biens confiſqués, deux cens quatre-vingt-dix-ſept maiſons dans la ville de Dublin, trente-ſix dans celle de Cork, deux cens vingt-ſix dans différentes villes, bourgades, &c, de ce Royaume; ſoixante-un moulins, vingt-huit Foires & Marchés, ſoixante-douze Rectorats, avec Dixme & pluſieurs capitaux de rente; ſix Bacqs, pluſieurs Poiſſonneries. Nous trouvons que tous les articles rapportent deux mille trente-huit livres ſterlings par an, ce qui peut faire à-peu-près un fond de cinquante mille livres ſterlings. Si à cela nous ajoutons, ce que nous avons remarqué, qui pouvoient être dû aux proſcrits qui n'ont point été rétablis, nous ſommes perſuadés qu'il ſe trouvera ſuffiſamment de quoi éteindre les charges, ſur-tout ſi on y ajoute les beſtiaux & les trou-

Digitized by Google

peaux de ceux qui ont profité des articles de la capitulation de Limerick, qui néanmoins ne devoient, par l'énoncé même de ces articles, avoir rien à prétendre à ces ſortes d'articles qui leur ont été enlevé d'abord.

73. Par les obſervations que nous avons nous-mêmes faites dans le pays, il nous a paru que pluſieurs terres qui ſont portées ſur les états & marquées être en friche, ſont actuellement (à l'exception de celles ſituées dans le Comté de Kerry) auſſi cultivées & en valeur qu'aucunes terres du Royaume; nous ne les avons point néanmoins compriſes dans nos évaluations, il y en a cependant conſidérablement.

74. Nous avons évalué les biens confiſqués ſur le pied que nous eſtimons qu'ils pourroient être affermés à préſent, s'il en étoit queſtion.

75. Nous croyons que les bois qui ſont ſur pied actuellement ſur les biens confiſqués non reſtitués, peuvent être eſtimés ſoixante mille livres ſterlings, ou un million trois cens quatre-vingts mille livres tournois.

76. Il s'eſt trouvé pluſieurs petites parcelles de terres, dont les unes ne pouvoient point faire une acre, & d'autres qui par leur poſition ont des valeurs ſi différentes, que nous n'avons pû en fixer la valeur, n'ayant rien trouvé pour nous éclaircir dans les Terriers des familles, dans les Papiers des Commiſſaires nos dévanciers, ni dans les Rôles des Arpenteurs: nous croyons que tous ces morceaux de terres épars peuvent former une totalité de ſoixante-dix ou quatre-vingts mille acres, formant en argent un capital très-conſidérable.

77. Ici, nous vous obſerverons qu'il s'eſt fait les plus grands dégats dans les bois des proſcrits, & particulierement dans ceux du Chevalier Valentin Brown, dans le Comté de Kerry, où on en a coupé ou détruit pour la valeur de vingt mille livres ſterlings. Les dégâts fait dans les terres de Mylord Clancarty, dont Mylord Woodſtock a à préſent la confiſcation, ſont eſtimés à vingt-ſept mille livres ſterlings ou ſix cens vingt-un mille liv. tournois. Ceux à qui les biens confiſqués ont été donnés, ou leurs Agens, ſe ſont tant preſſés d'en tirer les profits mêmes les plus légers, que pluſieurs gros arbres ont été abbattus & vendus pour ſix ſols la piéce ſeulement. Cette ſorte de dégât ſe continue encore dans pluſieurs endroits du Royaume: dans le moment même où nous avons l'honneur de vous rendre ce compte, le Chevalier

lier Jean Hely Lord-Juſticier en chef de la Cour des plaidoyers communs, & Pierre Goodwyn, qui ont conjointement acheté de Mylord Conningſby la terre de Feltrim à ſix milles de Dublin, ſont occupés à couper les avenues & les boſquets qui ſervent d'ornement au Château. On a commis & on commet encore les plus grands dégâts dans les bois d'Oshogneſſ, dans le Comté de Gallway, qui ont été achetés deux mille cinq cens livres ſterlings par M. Tobie Butler, & on prétend qu'ils valent plus de douze mille livres ſterlings. Nous nommâmes des Experts pour viſiter ces bois & nous en faire l'eſtimation; mais le ſieur Tobie Butler les fit aſſigner & pourſuivre en juſtice, pour avoir exécuté la commiſſion dont nous les avions chargés.

78. Outre les confiſcations ſuſdites, il y a pluſieurs perſonnes coupables du crime de la derniere rébellion qui n'ont point été pourſuivies, & qui ne peuvent réclamer la faveur d'aucune capitulation ou d'aucuns articles: pluſieurs ont été aſſignés pour ſe purger de ce crime, pour qui on a donné caution, ce cautionnement ſubſiſte encore: quelques-uns de ceux-ci néanmoins ont été examinés aux Aſſiſes de l'été dernier, & ont été acquittés.

79. La mort de pluſieurs des accuſés, dont on a retardé le jugement & la condamnation, a fait perdre au Roi pluſieurs biens très-conſidérables.

80. Il nous paroît néanmoins très-vraiſemblable, par la multitude de dénonciations qu'on nous a offert de faire, que ſi on vouloit les favoriſer & prendre les meſures convenables pour cela, on pourroit tirer une ſomme très-conſidérable des biens qui ſont dans le cas de la confiſcation & qu'on cache avec grand ſoin.

81. On a ſi fort négligé les intérêts du Roi, qu'on n'a fait aucune recherche de ceux qui pouvoient, ou qui auroient pû être dans le cas de la proſcription dans la province de Conacie, avant l'année 1695, ce qui leur a donné le temps de mettre leurs biens en ſureté par toutes ſortes de moyens. Il y a effectivement dans ce canton cinquante Catholiques contre un Proteſtant, de façon que les derniers ſont dans l'impuiſſance de ſe faire rendre juſtice, & qu'à peine la province paroit-elle ſoumiſe à l'autorité de Sa Majeſté: en voici la preuve. Aux dernieres Aſſiſes dans le Comté de Gallway, près de quarante perſonnes y furent accuſées d'avoir eu part à la derniere rébellion; mais comme la plupart des Juges avoient été Officiers dans l'armée

de Jacques II, & avoient profité des articles de la capitulation de Limerick, il eſt inutile d'ajouter que les accuſés furent tous acquittés.

82. La Maiſon de Clanriccard a un vaſte domaine en terres dans cette province, & peu ou point de Fermiers, ou de Vaſſaux Proteſtans. Le Roi eſt devenu propriétaire de ces biens, par la proſcription de Mylord Bophin, à qui Sa Majeſté a fait ſeulement la grace de lui en laiſſer l'uſufruit pendant ſa vie. Nous penſons que ce ſeroit grandement avancer & favoriſer les intérêts du proteſtantiſme & des Proteſtans, que de vendre ou de louer les terres à ceux de cette Religion.

83. Nous vous informons auſſi, Meſſieurs, que pluſieurs de ceux à qui les biens confiſqués ont été donnés, ont reçu de très-grandes ſommes par la vente de pluſieurs terres compriſes dans les conceſſions qui leur avoient été faites. La totalité de ces ſommes ſe monte à ſoixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois ſols un denier ſterlings: par exemple, Mylord Athlone, dont le don a été confirmé par un Acte du Parlement d'Irlande, en a vendu pour la ſomme de dix-ſept mille ſix cens quatre-vingt-quatre livres douze shellins ſterlings.

Mylord Romney en a vendu pour trente mille cent quarante-ſept livres onze shellins un ſol.

Mylord Albermarle en a vendu pour treize mille livres ſterlings.

Mylord Conningſby en a vendu pour deux mille deux cens livres ſterlings.

M. Thomas Keightley en a vendu pour cinq mille cent vingt-trois livres dix shellins ſterlings.

84. Il a été rendu pluſieurs proclamations & donné d'autres aſſurances publiques, par leſquelles il étoit dit qu'il ſeroit délivré un quart des biens à ceux qui découvriroient où il en étoit recellé de ceux confiſqués. On a effectivement tenu parole à quelques-uns de ces délateurs, comme il paroît dans le livre N°. 6. Les autres prétendent qu'ils n'ont point été payés de leur quart, nous eſtimons que le tout peut aller à deux mille livres ſterlings par an.

85. Et ici nous ferons une obſervation: c'eſt que les confiſcations, quelque conſidérables qu'elles paroiſſent, ont été plus à charge à Sa Majeſté que profitables. Ceci paroîtroit fort extraordinaire, ſi nous ne vous apprenions point que des hommes

Digitized by Google

fort obſcurs, & qui ne jouiſſoient d'aucuns biens ni revenus dans le temps de la réduction d'Irlande, en ont à préſent de très-conſidérables, & pluſieurs de ceux qui peuvent s'appeller immenſes. Nous ne voyons point qu'ils ayent pu y parvenir, qu'en s'emparant & en s'attribuant les confiſcations par toutes ſortes d'intrigues, & de menées ſourdes. Ils en ont tiré les plus grands avantages, tandis que le Roi a été léſé. Il a été ſouvent trompé dans l'évaluation des dons qu'il faiſoit, & ſouvent il a donné bien plus qu'il ne penſoit & qu'il n'avoit deſſein de donner.

86. Rien ne nous paroît y avoir tant contribué que d'avoir vendu à l'enchere les biens confiſqués dans la ſeule ville de Dublin, & point dans les villes principales des Comtés où ils ſont ſitués. Peu de gens ſe ſont ſouciés de venir des provinces à la capitale à de grands frais, & de négliger leurs affaires domeſtiques, quand ils étoient preſqu'aſſurés que les Agens ou gens d'affaires des hommes en place & en crédit, couvriroient toujours leurs encheres, bien aſſurés qu'ils en auroient aſſez pour ſe faire faire la remiſe qu'ils déſiroient par Sa Majeſté. Souvent même ces provinciaux étoient intimidés par la grande autorité de ceux qui alloient à l'enchere contr'eux.

87. Quand par les hauteurs dont ils uſoient & les craintes qu'ils ſçavoient répandre, ils avoient écarté leurs concurrens, ils mettoient leurs taux aux biens qu'ils vouloient avoir, & en donnoient le prix qu'il leur plaiſoit, en convenant de ne point pouſſer les encheres les uns contre les autres. Voici un fait qui nous en paroît une démonſtration : M. Thomas Broderick & Guillaume Connelly, qui ont acquis de grandes terres, & qui, en grande partie gouvernoient les encheres & en étoient les maîtres, parce que perſonne n'étoit aſſez hardi pour entrer en concurrence avec eux, ont été aſſociés pour toutes les acquiſitions qu'ils ont faites pendant le cours de l'année 1695 & les ſuivantes. Ils ont depuis affermé ces terres beaucoup plus avantageuſement qu'elles ne l'étoient. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien cette conduite étoit étrange, ſur-tout dans M. Broderick, qui étoit alors Conſeiller Privé, & prépoſé par Mylord Capel pour être Inſpecteur des encheres, parce que ce Seigneur avoit été informé des abus qui s'y commettoient au préjudice de Sa Majeſté.

88. Il étoit effectivement bien difficile que les choſes ſe paſſaſſent avec plus d'exactitude, quand vous ſerez inſtruits que

c'étoient pluſieurs des Receveurs des Domaines & des revenus de la Couronne, qui faiſoient les acquiſitions de ces terres, & que les Commiſſaires mêmes en acquéroient ſous d'autres noms que les leurs. M. Culliford, ſous le nom de Fernley, s'eſt emparé pour le Roi de pluſieurs terres & autres biens, qu'il a depuis appropriés à ſon uſage.

89. Outre ces abus, nous prendrons la liberté de vous repréſenter qu'un bien très-conſidérable fut affermé ſans avoir été mis à l'enchere, par l'ordre des Lords Juſticiers, pour mille livres ſterlings par an au moins, au deſſous de ſa valeur: le bail a été fait pour ſoixante-un ans, quoique par une lettre de Sa Majeſté du 8 Mars 1698, il ait été défendu de faire des baux qui excédaſſent vingt-un ans. L'affermage dont nous voulons parler, eſt celui des biens de Valentine Brown & de Nicolas Brown, communément appellé Mylord Kenmare, ſitués dans les Comtés de Kerry & de Limerick, loué à Jean Blener Haſſet & à Georges Rogers, membres du Parlement d'Irlande.

90. Ayant juſqu'ici rendu compte des points les plus eſſentiels de la commiſſion dont nous avons été chargés, & de nos perquiſitions, nous vous prions, Meſſieurs, de nous permettre de mettre devant vos yeux un tableau abrégé de nos évaluations, avant que de conclure ce rapport.

La totalité des biens confiſqués depuis le 13 Fevrier 1688, monte, ſelon nous, à deux millions ſix cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres cinq shellins neuf deniers ſterlings.

Les biens rendus, en conſéquence des articles de la capitulation de Limerick & de Gallway, montent, ſelon nous, à ſept cens vingt-quatre mille neuf cens vingt-trois livres quatre shellins ſix deniers.

Ceux reſtitués par grace, valent deux cens ſoixante mille huit cens ſoixante-trois livres ſept shellins trois deniers.

Les dettes de ces biens confiſqués, découvertes par les perquiſitions, ou que la Cour de l'Echiquier a reconnues légitimes, montent à cent ſoixante-un mille neuf cens trente-ſix livres quinze shellins ſix deniers.

Nous mettons vis-à-vis de ces dettes, & pour faire une balance, ce qui peut être dû aux proſcrits, qui monte à cent vingt mille treize livres treize shellins dix deniers ſterlings; comme auſſi les maiſons, les dixmes, les moulins, les foires, les marchés,

les droits Seigneuriaux, les bacqs, &c, nous les eſtimons cinquante mille livres ſterlings.

Nous mettons en balance vis-à-vis des baux qui produiſent de gros pots-de-vin, les acres de terres en friche, comme auſſi les bois qui exiſtent encore ſur les biens confiſqués: nous croyons que ces articles peuvent faire un objet d'environ ſoixante mille livres ſterlings. Nous y joindrons les beſtiaux & troupeaux de ceux qu'on a cru être dans le cas de profiter des articles de Limerick; mais à qui on n'a néanmoins demandé aucuns comptes.

Mais pour qu'on ne penſe pas que nous n'accordons point aſſez pour faire la balance, nous y ajouterons toutes les terres dont on ne connoît pas préciſément le nombre d'acres: ſi nous les évaluons aux prix des autres terres, nous trouverons qu'elles produiſent au moins cent quarante mille livres ſterlings.

Les biens qui ſeroient dans le cas d'être confiſqués, ſi on les connoiſſoit, nous paroiſſent former un objet conſidérable; mais nous n'en pouvons faire aucune évaluation préciſe.

Les ſommes reçues par ceux à qui les biens confiſqués ont été donnés, par la vente de leurs terres, montent à ſoixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois shellins un denier.

Nous n'avons point parlé de ce qui eſt dû aux proſcrits qui ont été rétablis, ni des charges qui grevent leurs biens.

Après tout ce que nous venons de dire, il reſte encore un million ſix cens quatre-vingt-dix-neuf mille trois cens quarante-trois livres quatorze shellins que nous croyons être la valeur en gros des biens confiſqués depuis le 13 Fevrier 1688, & point encore rendus.

Nous allons finir notre rapport, en mettant devant vos yeux, Meſſieurs, un autre don d'une valeur très-conſidérable; mais dont nous croyons que la connoiſſance ne nous appartient point aux termes précis de notre commiſſion: mais comme le don renferme quelques parties de biens confiſqués, nous eſtimons devoir vous rendre compte de la totalité de ce don, pour ne point encourir le reproche d'avoir manqué à notre devoir, ou à la moindre partie de ce que vous & le public attendent de nous.

Il fut accordé, par une Patente ſcellée du grand ſçeau d'Irlande le 30 Mai 1695, à Madame Elizabeth Villiers, à préſent Comteſſe d'Orkney, tous les biens perſonnels & propres

Voyez, pag. 718. du Roi Jacques II, à l'exception d'une très-légere partie cédée à Mylord Athlone; ces biens consistent en quatre-vingt-quinze mille six cens quarante-neuf acres, dont la rente annuelle est de vingt-cinq mille neuf cens quatre-vingt-quinze liv. dix-huit shellins, & le capital de trois cens trente-sept mille neuf cens quarante-trois livres neuf shellins. Le détail de ces biens avec le nombre d'acres dans chaque Comté & Baronie, est exhibé dans un livre joint à ce rapport, N°. 9.

Il est dû sur ces biens une rente viagere de deux mille livres sterlings à Miladv Susannah Bellasis, & une pareille de mille livres sterlings à Madame Godfrey: tous les baux de ces biens finissent au mois de Mai 1701, alors ils seront bien mieux affermés, & rapporteront au moins la valeur que nous venons de fixer.

A Dublin.

François Annesley.
Jean Trenchard.
Jacques Hamilton.
Henri Langford.

Fin du Rapport des Commissaires.

Les plaintes qu'on vient de voir que faisoient les Commissaires, sur les abus de toutes façons commis à l'occasion des biens confisqués sur les Irlandois catholiques, & sur les mauvais usages qui en étoient faits au préjudice du Roi & de la Couronne, n'étoient pas nouvelles, comme il paroîtra par les extraits qu'on va donner de plusieurs séances du Parlement d'Angleterre, où il fait des représentations & même des reproches très-vifs à Guillaume, sur la dissipation & mauvais emploi de ces confiscations; on y trouve les réponses de Sa Majesté & les repliques du Parlement, on y reconnoîtra que l'altercation fut poussée jusqu'à l'aigreur.

Extrait de la séance du Parlement d'Angleterre, du Vendredi 4 Avril 1690.

Arrêté.

Qu'il sera dressé un Bill pour proscrire tous ceux qui sont cou-

Digitized by Google

pables de rébellion en Irlande, ou ailleurs, contre leurs Majeſtés le Roi Guillaume & la Reine Marie, pour que leurs biens ſoient confiſqués & vendus pour réduire l'Irlande. Le Procureur Général, le Greffier en chef Trenchard, le Chevalier Richard Reynell, le Chevalier Thomas Clarges, le Chevalier Guillaume Poultney, le Colonel Birch, ou trois d'entre eux, auront ſoin que cette réſolution du Parlement ſoit exécutée.

Extrait de la ſéance du Parlement du 5 de Janvier 1690.

Harangue du Roi aux deux Chambres aſſemblées.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Vous ayant annoncé, il y a peu de temps, qu'il ſeroit néceſſaire que je paſſaſſe en Hollande vers celui-ci; je ſuis très-aiſe que les efforts que vous avez faits pour terminer les affaires, qui vous tenoient aſſemblés, ayent ſi heureuſement réuſſi, que vous pouvez vous ſéparer, & que j'aye la liberté de faire mon voyage.

Je vous remercie de tout mon cœur de la diligence avec laquelle vous avez accordé les ſubſides néceſſaires pour continuer la guerre. J'aurai ſoin qu'ils ſoient exactement appliqués au ſervice auquel vous les avez deſtinés. Je crois qu'il eſt à propos de vous aſſurer que je ne diſpoſerai point d'aucuns biens confiſqués en Angleterre ou en Irlande, juſqu'à ce que ce qui regarde cette affaire ait été réglé par le Parlement, de la façon qu'il ſera jugé le plus convenable.

Seance du Samedi 4 Mars 1692.

La très-humble Adreſſe de la Chambre des Communes à Sa Majeſté.

Nous les très-humbles & fidéles ſujets de Votre Majeſté, les Communes aſſemblés en Parlement, ayant pris, dans la conſidération la plus ſérieuſe, l'état où eſt votre Royaume d'Irlande, croyons qu'il eſt de notre devoir, envers Votre Majeſté, de mettre ſous ſes yeux, avec tout le reſpect & le zéle poſſible pour ſon ſervice, les grands abus auxquels la mau-

Digitized by Google

vaiſe adminiſtration de ce pays donne lieu.

Vos ſujets Proteſtans y ſont expoſés à toutes ſortes de miſeres, par la licence des ſoldats & par les quartiers à diſcrétion qu'on leur donne. Les peuples en ſont opprimés, nous jugeons que les déſordres ſont occaſionnés, parce qu'on retient aux troupes leurs payes, à laquelle nous eſpérions & nous comptions même avoir amplement pourvû.

Les troupes de Votre Majeſté ont été recrutées de Papiſtes Irlandois, & de ceux qui avoient été en rébellion contre elle; ce qui a non-ſeulement découragé vos bons & fidéles ſujets Proteſtans; mais les a auſſi expoſés aux plus grands dangers.

Votre protection a été accordée à des Papiſtes, ce qui a empêché les Proteſtans de faire uſage des Loix qui pouvoient leur être favorables, & a ſuſpendu le cours de la juſtice.

Les proſcriptions de pluſieurs rébelles de ce Royaume, qui n'étoient point dans le cas de profiter des articles de la capitulation de Limerick, ont été abolies au grand mécontentement de vos ſujets Proteſtans.

Les biens confiſqués ont été affermés fort au-deſſous de leur valeur; ce qui a diminué les revenus de Votre Majeſté.

Les magaſins & les effets laiſſés par le Roi Jacques II, dans les villes & les garniſons de ce Royaume, ont été diſſipés.

Il en a été de même des terres confiſquées, des meubles, & autres effets mobiliaires qu'elles contenoient, & qu'on auroit pû employer pour la ſureté & la meilleure conſervation de ce Royaume de Votre Majeſté.

Nous demandons auſſi très-humblement la permiſſion de repréſenter à Votre Majeſté, que les clauſes, en faveur des Papiſtes, ajoutées aux articles de la capitulation de Limerick, après qu'elle fut définitivement arrêtée, ſignée & la ville rendue, les ont prodigieuſement enhardis, & affoibli le parti Proteſtant.

Après vous avoir, très-gracieux Souverain, expoſé avec la plus humble ſoumiſſion & le zéle le plus ardent pour votre ſervice, les abus & les mauvaiſes pratiques qui ſe commettent dans votre Royaume d'Irlande; nous ſoumettons nos repréſentations à votre grande ſageſſe: nous vous ſupplions très-reſpectueuſement & très-inſtamment d'y remédier.

Que les ſoldats ſoient payés de ce qu'il leur eſt dû, & les provinces

provinces rembourſées de ce qu'elles ont fourni pour les quartiers abuſifs à diſcrétion, & qu'il ne ſoit admis aucun Papiſte dans les troupes.

Et comme il en a beaucoup couté à l'Angleterre pour réduire l'Irlande, nous ſupplions très-humblement Votre Majeſté (ainſi qu'elle a bien voulu nous en donner l'aſſurance,) qu'il ne ſoit diſpoſé d'aucuns biens confiſqués en Irlande, juſqu'à ce que ce qui concerne cette affaire, ſoit réglé par le Parlement, de la façon la plus convenable.

Nous vous ſupplions d'ordonner que l'état des biens mobiliers & immobiliers confiſqués, & celui des magaſins & des effets laiſſés par le Roi Jacques II, ſoit mis devant votre Chambre des Communes, afin qu'on puiſſe examiner le tout, les abus qui ſe ſont commis, & les diſſipations qui en ont été faites.

Nous demandons auſſi qu'il ne ſoit dorénavant accordé d'abolition aux proſcrits Irlandois, que par l'avis de votre Parlement, & qu'il ne ſoit donné aucune protection aux Papiſtes Irlandois, qui puiſſe arrêter le cours de la juſtice.

A l'égard de l'article ajouté à ceux de Limerick, qui donne tant de facilité aux Papiſtes Irlandois de ſe remettre en poſſeſſion des biens dont ils étoient ci-devant propriétaires, & qu'ils ont perdus par leur rébellion, nous prions très-humblement Votre Majeſté d'ordonner que les articles de la capitulation de Limerick & ceux qui y ont été ajoutés, ſoient mis devant nos yeux, pour qu'on puiſſe examiner par quel moyen & ſous quel prétexte ils ont été accordés, & afin qu'on puiſſe connoître comment leſdits articles ont été ſi fort étendus, & la valeur des biens qu'ils ont donné lieu de réclamer.

Comme Votre Majeſté nous a donné les aſſurances les plus gracieuſes de la bonté avec laquelle elle ſeroit toujours prête à concourir avec nous, en tout ce qui pourroit tendre à la paix & à la ſûreté de ce Royaume, nous ne faiſons aucun doute qu'elle ne veuille bien traiter celui d'Irlande de même, dont la ſureté & la conſervation intéreſſe tant l'Angleterre.

Réponſe du Roi, de la ſéance du 10 Mars 1692.

MESSIEURS,

J'aurai toujours beaucoup d'égards pour tout ce qui me vien-

dra de la Chambre des Communes, & j'aurai grand ſoin qu'il ſoit porté remede à ce qui va mal.

Séance du Jeudi 18 Janvier 1699.

Arrêté :

Que ceux qui ont conſeillé de faire don des biens confiſqués en Irlande, à des particuliers, que ceux qui ont procuré ces dons, & que ceux qui en ont fait les expéditions, ont été cauſe que la Nation a contracté de très-grandes dettes, & qu'il a été néceſſaire d'impoſer de très-fortes taxes ſur le peuple.

Qu'ils ſont grandement coupables d'une faute qui rejaillit d'une façon particuliere ſur l'honneur du Roi ; que les Officiers, ou les inſtrumens dont on s'eſt ſervi pour procurer ces dons & pour en dreſſer les expéditions, ſont coupables au premier chef, d'avoir manqué à la confiance qu'on devoit avoir en eux, & que leur devoir exigeoit.

Séance du 15 Fevrier 1699.

Arrêté :

Qu'il ſeroit préſenté au Roi une très-humble adreſſe, contenant les réſolutions de la Chambre, du 18 Janvier dernier, au ſujet des dons faits des biens confiſqués en Irlande.

Séance du 26 Fevrier 1699.

Réponſe de Sa Majeſté.

MESSIEURS,

J'ai été engagé, non-ſeulement par inclination, mais auſſi par un motif de juſtice, à récompenſer ceux qui ont bien ſervi, & particulierement dans la réduction de l'Irlande, ſur les biens dont la confiſcation m'eſt dévolue dans ce pays-là par ſa rébellion.

La longueur de la guerre que nous avons ſoutenue, a obligé d'impoſer de grandes taxes, & a fort endetté la Nation. Les meſures juſtes & efficaces qui ſeront priſes pour diminuer la

dette publique & pour ſoutenir le crédit, ſera, à mon avis, ce qui pourra le mieux contribuer à l'honneur, aux intérêts & à la ſureté de ce Royaume.

Arrêté :

Que quiconque a conſeillé à Sa Majeſté la réponſe qu'elle vient de donner à l'Adreſſe de la Chambre, a fait tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour créer une méſintelligence & de la jalouſie entre le Roi & ſon peuple.

On finit ici l'hiſtoire d'Irlande par la réflexion d'un Auteur moderne ; elle eſt frappante & ſans replique, & mérite d'être rapportée.

« Le Prince d'Orange, dit cet Auteur, ne croyoit être Roi » qu'à demi, s'il ne regnoit ſur l'Irlande, auſſi-bien que ſur » l'Ecoſſe, & ſur l'Angleterre : ou plutôt, il enviſageoit l'Ir- » lande comme un bien qui lui étoit dévolu de plein droit, & la » fidélité des Irlandois envers Jacques II comme un crime de » léze-Majeſté qu'il ne devoit pas laiſſer impuni. Cependant » quel pouvoit être le droit de ce Prince ſur une Iſle qui ne » l'avoit point appellé à ſon ſecours ? Je veux qu'il ait regné » légitimement ſur l'Angleterre & ſur l'Ecoſſe par le tranſport que » les peuples de ces deux Royaumes lui ont fait d'une ſouve- » raineté qui ne lui appartenoit pas auparavant, & dont ils ne » pouvoient pas diſpoſer eux-mêmes ; mais ces peuples pou- » voient-ils tranſiger pour une Nation diſtincte & ſéparée de la » leur, je ne dis pas ſans procuration, mais contre la volonté » même de cette troiſiéme Nation ? A la bonne heure que Guil- » laume III regne dans une partie des Iſles Britanniques, puiſ- » que cette partie ne reconnoît plus ſon Roi. Mais ſi dans ces » mêmes Iſles, il ſe trouve un Royaume entier qui ne veut » point changer de Maître, ce premier Maître eſt-il déchu de » ſes droits, & doit-on regarder les peuples qui lui demeurent » ſoumis, comme des traîtres & des rébelles à leur Patrie ? » Jacques II, dira-t-on, ſappoit les fondemens de la Monar- » chie, par l'entêtement où il étoit du Papiſme, & du pouvoir » arbitraire des Rois. Je paſſe encore une fois cette accuſation, » quelque fauſſe qu'elle ſoit en elle-même : elle ne regarde au » plus que l'Angleterre & l'Ecoſſe, qui n'ont que trop bien ſçu

Hiſt. de Jacques II. imprim. à Bruxelles en 1740. p. 256. & *ſuiv.*

» s'en prévaloir. L'Irlande étoit-elle dans le même cas ? & ſi » les peuples de cette derniere Iſle veulent être Papiſtes ? s'ils » veulent déférer à leurs Rois un empire abſolu, qui peut donc » y trouver à redire, & qui a droit de les en empêcher ? Ce que » l'univers entier a vû, c'eſt que l'Angleterre & l'Ecoſſe ont » détrôné Jacques II, & que l'Irlande n'a point ſuivi leur » exemple. Si avant cette révolution, la grande Bretagne entie- » re appartenoit à Guillaume III : l'Irlande a eu tort de demeu- » rer fidéle au Roi Jacques. Si au contraire, ce Prince n'a pû » monter légitimement ſur le trône, qu'en conſéquence d'un » acte qui l'appelloit à la ſucceſſion, & qui déclarât Jacques II » déchu de la Couronne, Guillaume III n'avoit encore aucun » droit ſur l'Irlande qui ne l'a point appellé, & qui a encore » moins détrôné ſon Roi. Mais encore un coup ; ce n'étoit » point regner ſur la Grande Bretagne, que de regner unique- » ment ſur l'Angleterre & ſur l'Ecoſſe. Jacques II ſe mainte- » noit en Irlande ; il falloit l'en chaſſer, & la Providence a voulu » qu'on y ait réuſſi. »

On voit cependant que la conduite que l'on tient ici par rapport aux Irlandois, n'eſt pas conforme aux principes de la grande Charte, ce célébre Code qui fait la gloire de la nation Angloiſe ; les Irlandois ſont privés de cette liberté qui, ſelon leurs oppreſſeurs même, doit être l'appanage de l'humanité. On leur impoſe un joug tout-à-fait contraire à leur inclination ; ils font des efforts en faveur de leur Roi légitime, leur réſiſtance à l'uſurpation, eſt traitée de rébellion, & la confiſcation de leurs biens en eſt la ſuite. Quelle juſtice !

Fin du Tome troiſiéme.

C45410

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre, *Hiſtoire d'Irlande, Tome II*; & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A Paris ce 11 Juillet 1761.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra; SALUT. Notre amé le Sieur MAC-GEOGHEGAN, Prêtre, nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au public, un Ouvrage qui a pour titre: *Hiſtoire d'Irlande Tome II*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes; faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le contre-ſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur DELAMOIGNON; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur DELAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Garde des Sceaux de France, le ſieur BERRYER, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de

faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le quatriéme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-deux, & de notre regne le quarante-ſeptiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 577, fol. 289, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenſes, Art 41, à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre, neuf exemplaires preſcrits par l'Art. 108 du même Reglement. A Paris ce 24 Avril 1762.

VINCENT, *Adjoint.*

Digitized by Google

46 to 3-05

Digitized by Google